UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu38pari

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

REVUE
DES
SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. RENÉ STOURM, de l'Institut, ancien Inspecteur des Finances et Administrateur des Contributions indirectes, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques;
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, de l'Institut, Ancien directeur de l'administration des Monnaies, Conseiller maître à la Cour des Comptes;
M. A. RIBOT, de l'Académie française, Sénateur;
M. LOUIS RENAULT, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris;
M. ROMIEU, Conseiller d'État;
M. ÉMILE BOURGEOIS, Professeur à la Faculté des lettres de Paris;
M. CHRISTIAN SCHEFER;
M. MAURICE CAUDEL, Secrétaire général de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CHARLES DUPUIS, Sous-directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*,
Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :
M. MAURICE ESCOFFIER, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE (1917)
XXXVIII — JUILLET A DÉCEMBRE 1917

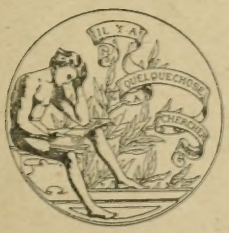

146699
31/7/18

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

L'INFLUENCE DES PENSEURS
ET L'ACTION NATIONALE EN GRANDE-BRETAGNE

De nombreuses études ont paru, depuis trois ans, en anglais et en français, sur cette question, bien faite pour susciter les réflexions et les recherches : comment la pensée allemande, telle qu'elle se manifeste chez ses représentants éminents, peut-elle expliquer ces actes par lesquels l'Allemagne s'est mise au ban des nations ? Les solutions adoptées n'ont pas toujours été d'accord. Certains critiques ont reproché, soit aux philosophes, soit aux historiens, soit encore aux professeurs, le développement de cette mentalité monstrueuse dont le monde voit l'efflorescence dans des actes qui le remplissent de stupéfaction et d'horreur. D'autres, au contraire, trouvaient la cause de cette démence criminelle dans la nature profonde d'une race qui, au cours de l'histoire, n'a jamais dissimulé qu'imparfaitement ses instincts fonciers de brutalité, de rapacité, d'orgueil et de fourberie. La vérité paraît bien être dans une union des deux conclusions. La prédication des philosophes et des historiens n'a pu si pleinement réussir que parce qu'elle trouvait dans ce peuple un terrain propice. Les politiciens qui ont dirigé les destinées du pays n'y ont joui d'un prestige et d'une autorité si extraordinaires que parce que les sujets voyaient en eux les fidèles interprètes de ses aspirations, les guides qui le conduiraient à la conquête du monde et de ses richesses. De même que, dans un chef-d'œuvre de l'art, il y a complète harmonie et interdépendance absolue entre la forme et le fond, de même, dans ce chef-d'œuvre de puissance forcenée qu'est l'Allemagne d'aujourd'hui, il y a parfaite concordance et influence réciproque entre la pensée qui dogmatise, justifie, exalte et affole, et la volonté d'agir qui pousse les dirigeants et les masses au vertige et aux crimes.

Mais est-ce seulement à propos de la Germanie qu'un pareil problème se pose ? Une recherche analogue n'aurait-elle pas aussi

quelque intérêt appliquée à d'autres grands pays ? Nous voudrions demander à l'histoire du XIXe et du XXe siècles si elle peut nous rendre compte de l'action de la Grande-Bretagne, si elle concourt à expliquer les nobles décisions et les actes héroïques, dont beaucoup, et d'abord les Allemands, ont cru ce grand peuple incapable. Ce pays, que sa politique avait si mal préparé à la guerre, sa philosophie et l'influence de ses penseurs l'avaient-elles formé pour ces résolutions austères et vitales par lesquelles il a mis son sang, ses richesses, sa puissance et toute sa volonté au service du droit violé, des faibles opprimés, de la liberté du monde menacée ?

I

Mais d'abord y a-t-il une base solide à pareille recherche ? Y a-t-il des penseurs anglais ? On sait que, plus d'une fois, une critique irrévérencieuse, en Grande-Bretagne aussi bien qu'ailleurs, a élevé des doutes sur ce point. Qui ne connaît la boutade de Carlyle : « De tous les peuples les Anglais sont le plus stupide pour ce qui est du discours, le plus sage pour ce qui est de l'action[1] ? » Chez nous, il y a cinquante ans, Taine, qui ne résistait pas toujours à la séduction d'un paradoxe piaffant, disait à un ami d'Angleterre : « La philosophie vous manque. Vous avez des savants; vous n'avez pas de penseurs[2]. » Il est vrai qu'au cours de la même conversation le brillant critique est amené à reconnaître que ce qui manque à la Grande-Bretagne, ce sont, plus exactement, les métaphysiciens, sauf une très notable exception; et que le pays qui fournit au monde Bacon, Hobbes, Locke, Berkeley, Hume, les Écossais, Bentham, Stuart Mill et Herbert Spencer joue un rôle fort honorable dans l'histoire de la philosophie. Taine et son interlocuteur auraient pu noter aussi que ce n'est pas dans le pays de Newton, d'Adam Smith et de Darwin qu'il convient d'établir une antithèse entre ces deux termes : savants et penseurs. Enfin, nous pouvons croire, n'en déplaise à Taine, qu'il est des penseurs, en dehors des philosophes proprement dits. Nous nous proposons donc, après avoir fait à ces derniers leur part, de rechercher quelle action exercèrent sur le

1. *Past and Present* (Book III, chap. v).
2. *Littérature anglaise*, tome V, *Stuart Mill*.

développement de l'actuelle mentalité britannique ces puissants excitateurs de pensée, ces guides moraux impérieux qu'ont été certains littérateurs.

De l'ironique négation de Taine on peut retenir une incontestable vérité. C'est que l'esprit anglais a peu de goût pour les vertigineuses spéculations de la métaphysique. A l'exception de Berkeley, tous les noms cités plus haut sont ceux de penseurs qui entendaient limiter l'effort de leurs recherches au monde des vérités tangibles ou vérifiables, au domaine des réalités humaines, à la sphère des phénomènes directement accessibles à nos sens et à nos pouvoirs d'observation. Toute insurrection contre le sens commun met en défiance l'esprit anglais, même chez les philosophes; ce qui ne veut pas dire que la hardiesse manque aux systèmes élaborés par Locke, Hume, Mill ou Spencer. Mais tout leur édifice spéculatif repose sur la base solide des croyances fondamentales qui président à l'activité des hommes. Parmi ces notions premières, difficiles à justifier par voie de raisonnement, mais qui forment les assises nécessaires de la vie de l'esprit, et de l'institution des sociétés, l'existence d'une loi morale, foncièrement une et identique pour tous les civilisés, a toujours été reconnue par les philosophes anglais. Rien chez eux de ces édifices prodigieux qu'élèvent dans un monde de nuées les métaphysiciens allemands; dans lesquels, après que tout lien avec les terrestres réalités a été dédaigneusement rompu, des régimes d'éthique imprévus et fantastiques, des morales à quatre dimensions naissent et s'élèvent sous l'incantation d'un Fichte, d'un Hegel ou d'un Nietzsche. Si, comme il est trop certain, les philosophes germaniques sont, pour une part, responsables de cette oblitération ou de cette perversion du sens moral, qui nous stupéfie dans l'Allemagne moderne, nous savons *a priori* que nous ne trouverons rien de pareil chez les philosophes britanniques. Leur analyse audacieuse et d'intransigeante sincérité a pu, dans bien des cas, paraître saper les bases traditionnelles sur lesquelles on faisait reposer la morale, mais, respectueux des faits et des réalités, ils n'ont jamais battu en brèche ces principes de conduite dont ils reconnaissent l'existence et l'universelle légitimité, malgré les divergences des théories qui visent à en expliquer l'origine.

II

Deux noms dominent la philosophie du siècle dernier en Grande-Bretagne : John Stuart Mill et Herbert Spencer. Ce sont ceux-là que nous retiendrons, comme les plus représentatifs de la pensée spéculative, comme aussi ceux qui ont le plus sûrement exercé une influence sur la pensée nationale. Si, vers la fin du siècle, le prestige de Stuart Mill comme philosophe avait un peu pâli, nous ne devons pas oublier que, pendant bien des années, il fut le représentant partout célèbre de la pensée anglaise. Quand Taine disait à son ami, « vous n'avez pas de penseur », l'ami répondait « nous avons Stuart Mill », et les deux interlocuteurs s'accordaient pour reconnaître que ce philosophe « a formulé une idée personnelle et complète de la nature et de l'esprit [1] ».

Nous n'avons pas à nous arrêter à l'œuvre du logicien, ni à celle du psychologue. Les théories développées sur l'induction ou sur l'association des idées ne sauraient fournir de données utilisables à notre recherche. Mais Stuart Mill a été en outre le grand adepte en Grande-Bretagne de la philosophie d'Auguste Comte, et aussi le plus notable porte-voix de l'école économiste. Par cette doctrine philosophique et par cette doctrine économique il a exercé, sur le mouvement des esprits dans son pays, une influence puissante.

Le système positiviste ne pouvait tendre (il est à peine besoin de le rappeler), qu'à un développement universel de la fraternité humaine. La conception de l'humanité comme l'entité suprême qui doit remplacer les divinités du passé, comporte évidemment la plus radicale condamnation des injustices, des violences et des guerres entre les nations. Mill a accepté du positivisme scientifique la distinction des instincts égoïstes et altruistes. Il croit, lui aussi, à la nécessité de développer les seconds aux dépens des premiers. Sa morale a donc pour bases l'amour du prochain, le respect de la dignité humaine, le devoir d'abnégation et de sacrifice. Mais il n'a n'a pas voulu suivre jusqu'au bout le développement de la pensée du maître. Son robuste bon sens, comme chez nous celui de Littré, refusa son adhésion au dogme religieux dont Comte a fait l'abou-

1. *Littér. angl.*, vol. V, p. 336.

tissement de son système. Il se sépara donc du chef de l'école et de ceux des disciples qui, en Angleterre, avec Richard Congreve et Frédéric Harrison acceptent et professent le culte institué par Auguste Comte. Pour ces positivistes complets, la condamnation de la guerre revêt sans doute un caractère plus radical, puisqu'ils y voient un attentat contre l'humanité, objet de leur vénération et de leur culte. Mais, en dehors de cette théorie mystique, toute la morale de l'altruisme, admise et propagée par Mill, tend bien au respect du droit, à l'affirmation d'une unité humaine, à la fraternité parmi les individus, comme à la paix parmi les nations. Il exprimait un jour à Comte son ambition de travailler avec lui « pour la grande cause humaine ». Il approuve et adopte la conception de « cette république européenne, au profit de laquelle a été faite la révolution française », dont lui parle Comte, dans une lettre de janvier 1842[1].

La science fondée par Adam Smith s'efforce, de toute son efficacité théorique et pratique, à l'union des peuples. On a parfois représenté les Anglais comme inféodés au libre-échange parce que la doctrine leur assurait une supériorité dans la lutte économique, alors qu'ils ne craignaient point de rivaux. C'est là une erreur et une injustice. Il est certain que chez Mill, comme avant lui chez les fondateurs de la science, ou comme chez ses contemporains Cobden et J. Bright, les champions les plus célèbres de la cause libérale, ou chez Gladstone, le plus illustre des hommes d'État de ces générations, de nobles espérances et des visées humanitaires donnaient à la doctrine une consécration suprême. Ils croyaient que l'application généralisée des préceptes de l'école, le respect des lois naturelles qui président à la formation et aux échanges des richesses assureraient, en même temps qu'une augmentation du bien-être, un régime de paix définitive fondé sur la solidarité des intérêts, comme sur la disparition des causes les plus dangereuses de conflits. Chacun produisant ce qu'il peut le mieux produire, et dépendant, pour le reste, de l'échange avec les autres peuples, quelle meilleure garantie contre les bouleversements et les brutalités de la guerre? Les querelles des nationalités rivales perdraient aussi toute leur acuité. Les différences léguées par les races ou créées par l'histoire s'atténueraient dans la

1. *Lettres inédites de John Stuart Mill à Aug. Comte*, Paris, 1899.

grande société des nations. Les aspirations violemment énoncées de tel ou tel peuple vers des acquisitions territoriales déclarées indispensables n'auraient plus de raison d'être. La Russie n'aurait plus de motifs pour réclamer Constantinople, ni l'Allemagne pour viser à annexer Rotterdam ou Anvers; l'Austro-Hongrie ne serait plus si fortement tentée par Salonique, quand partout les produits trouveraient libre passage et quand tous les ports s'ouvriraient au transit de toutes les marchandises. L'histoire de la Grande-Bretagne, depuis son adhésion aux doctrines de la liberté économique, montre un attachement de plus en plus marqué à la paix et à la concorde entre les nations civilisées, membres solidaires d'une société qu'unissent les liens sans cesse plus étroits d'intérêts qui se pénètrent, s'entrecroisent et affirment l'utilité de tous pour chacun. L'auteur des *Principes de l'Économie politique* a pour une grande part contribué à former cet état d'esprit.

Stuart Mill, on le sait, n'est pas resté fidèle à l'école classique [1]. Il a, des premiers, protesté contre l'excès du système, contre une conception des faits qui ne voit dans les êtres humains que des unités abstraites, contre une théorie qui prétend expliquer l'action humaine par le seul intérêt. Il est un de ces grands libéraux qui, dût en souffrir la doctrine, et aussi l'unité de leur pensée, ont, par souci de justice et d'humanité, voulu que la loi intervînt plus activement dans les rapports entre les individus, et qui ont demandé à d'autres influences que celles du « laissez faire » le progrès de nos sociétés. C'est par là que l'action de Mill a été particulièrement puissante et durable. Dans cette irrésistible modification des idées qui peu à peu conduit ce pays, terre d'élection de la liberté économique, à un régime de contrôle et d'intervention chaque jour plus importante de l'État, la part de notre penseur fut capitale. Son absolue droiture intellectuelle et son respect intransigeant de la vérité ouvrirent beaucoup d'esprits à la nécessité de compléter les données de la science théorique par des préoccupations de justice et d'humaine

1. Avant même d'avoir écrit son grand ouvrage économique, il faisait de bien intéressantes réserves : « Si j'écris quelque chose sur l'Économie politique, ce sera en ne perdant jamais de vue le caractère provisoire de toutes ses conclusions concrètes. » « J'aurai le plus grand soin de bien établir le caratère purement provisoire de toute doctrine sur les phénomènes industriels, qui fasse abstraction du mouvement général de l'humanité. » (*Lettres à Comte* du 3 avril et du 6 juin 1844.)

solidarité. Que ce mouvement s'arrête, comme le voulait Mill, à un compromis entre les constatations de la science économique et les revendications de la conscience sociale, ou qu'elle aille jusqu'aux rêves qui bâtissent une société d'Utopie, sans souci des faits et des lois naturelles, l'influence pacifique de la science sociale ne s'en trouve pas diminuée. L'école nouvelle sans doute rétablit avec plus de netteté la notion de groupes nationaux isolés. Mais ce n'est qu'en Allemagne, avec l'œuvre de ce Frédéric List, qui fut l'inspirateur de la politique économique de Bismarck et de la moderne science sociale allemande, que l'on a vu cette conception aboutir à une doctrine d'égoïsme et de domination [1]. Pour tous les autres penseurs il apparaît que la grande transformation envisagée par les écoles socialistes ne peut se réaliser que dans la paix et n'a chance de s'instituer que par des accords internationaux qui égalisent les conditions du travail et de la production. Stuart Mill a donc, comme philosophe, comme économiste libéral ou comme promoteur du mouvement socialiste, professé le respect du droit et de la justice, l'amour de la paix, la solidarité des nations entre elles, comme celle des individus dans chaque société nationale.

III

La Grande-Bretagne, qui avait donné au patrimoine intellectuel de l'humanité, la science de l'Économie politique, lui a donné, au XIXe siècle, une théorie scientifique par laquelle la science biologique s'est trouvée transformée. Jamais hypothèse scientifique n'a eu de retentissements plus profonds ni plus étendus que la doctrine de l'évolution des espèces. Il n'y a peut-être pas d'exagération dans cette formule de Huxley : « Pour quiconque étudie les signes des temps, l'apparition de la philosophie de l'évolution, dans l'attitude d'un prétendant au trône du monde de la pensée... est l'événement le plus considérable du XIXe siècle [2]. » Le philosophe le plus célèbre des dernières décades du siècle, Herbert Spencer, a fondé sur cette loi scientifique tout un système de philosophie, avec sa psychologie,

1. Voir la savante et savoureuse étude de M. J. Flach, « L'Inversion morale de l'Allemagne. » (*Revue des Sciences politiques* de février 1917.)
2. *Life and Letters* (Vol. II, p. 189).

sa logique et sa morale. On a fait bien d'autres applications du principe. Un de nos critiques les plus graves ne nous a-t-il pas proposé une doctrine de l'évolution des genres en littérature? Les Allemands n'ont pas manqué d'invoquer les lois qui président à la transformation des espèces. Ils y ont trouvé la justification de leurs plus odieuses doctrines politiques. Le monde vivant nous enseigne, disent-ils, qu'il n'y a d'autre droit que la force, que la disparition des petits et des faibles est une loi de nature, et que le progrès humain comporte une absorption des races ou des nations subalternes par les plus puissantes et les mieux organisées. Ce ne sont pas ces conclusions que H. Spencer tire du tableau dressé par Darwin de la vie des êtres. Mais avant de passer à l'examen des opinions du philosophe, nous croyons devoir protester contre cette idée trop répandue que le théoricien de l'évolution des espèces soit, à aucun degré, responsable des étranges abus faits de son œuvre scientifique.

Darwin était un savant trop circonspect et méthodique pour rêver d'étendre à des domaines absolument différents les conclusions qu'il avait tirées de l'étude des faits biologiques. Rien ne permet de transporter pareilles conclusions du monde du pur instinct, brutal, amoral, impitoyable, à cet autre monde où s'épanouissent la conscience morale, la sympathie fraternelle, l'altruisme et la notion du devoir. La lutte universelle, implacable, pour la vie est un fait qu'il constate. Mais son impassibilité scientifique s'émeut devant ce spectacle de carnage et de souffrances. Qu'il s'agisse, par exemple, de « cette haine instinctive et sauvage » qui pousse l'abeille-reine à attaquer et à détruire les jeunes reines ses filles, ou de cet instinct « étrange et odieux » qui fait que le jeune coucou, bientôt après sa naissance, emploie sa force et la forme propice de son dos pour jeter hors du nid ses frères nourriciers, en face de ces manifestations d'une cruauté si générale, Darwin s'indigne. Il ne peut se défendre de paroles ironiques à l'adresse des gens qui voient dans ces faits d'heureuses ou ingénieuses dispositions de la Providence. Il y signale au contraire les preuves d'une action fatale de lois à l'action immédiate desquelles ne préside évidemment aucune intervention intelligente [1].

1. *The Origin of Species*. London, J. Murray, 1901, chap. VI, p. 236; ch. VIII, p. 322; et dans la Conclusion, la p. 669.

Nous n'avons pas à étudier cette construction ingénieuse, tantôt subtile à l'excès, et tantôt illuminée d'aperçus profonds, par laquelle H. Spencer fonde une morale sur la théorie de l'évolution. Nous nous contenterons de noter les passages brefs et clairsemés où le philosophe a exprimé, sur les rapports des peuples entre eux, des opinions qui, à défaut de ces passages, seraient indirectement établies par l'ensemble de sa doctrine. Constatons d'abord que son effort entend fonder les bases d'une morale, mais non pas remplacer la morale traditionnelle. « Mon premier essai (datant de 1842) montrait que je concevais l'existence de certains principes généraux du bien et du mal dans la conduite politique[1]. » Si hardi que soit le système construit par le long labeur du philosophe, il s'accorde, sinon dans les principes, sinon dans les formules, ni dans les justifications, au moins dans les conclusions positives, avec ce code moral que l'humanité a peu à peu institué, par l'effort convergent des religions et des philosophies. Sa morale condamne les paradoxes criminels qui ont empoisonné l'âme allemande. Elle ne fournit point d'excuses aux infamies par lesquelles se manifeste la mentalité de gens qui invoquent, avec Hegel, les droits sans limites de l'État, ou, avec Nietzsche, un amoralisme justifié par la vie des êtres telle que l'a ordonnée la nature. Dans les analyses où il retrouve l'évolution, à la base de toute activité morale, et où, pour guide de la conduite, il indique la recherche du bonheur, fondé sur le droit à la vie, et sur un élargissement des conditions qui rendent cette vie plus facile, plus ample et plus active, notre philosophe n'a pas réservé de place à un chapitre sur la morale internationale. C'est l'individu seul qui le préoccupe, ou plutôt c'est dans l'individu qu'il étudie les modes d'une conduite qui doit augmenter la somme totale de vie et de bonheur. Quand il s'occupe des groupes qui constituent les nations, c'est surtout pour s'élever contre toute absorption de l'individu par la collectivité. Mais au cours de ses développements il lui arrive d'exprimer incidemment des opinions que nous devons retenir. Constatant les progrès que l'évolution a lentement amenés dans l'état des sociétés, il dit : « Ce qui est vrai des relations au dedans de chaque société est vrai, dans une certaine mesure, des relations

1. *Les Bases de la Morale évolutionniste* (Préface, p. 5).

entre les diverses sociétés... La conquête n'est plus suivie comme autrefois de l'expropriation du territoire entier, et les peuples ne sont plus réduits en esclavage... Dans les cas d'arbitrage international nous constatons un nouveau progrès de cet altruisme plus étendu [1]. » Mais voici qui est plus net encore : « Si nous voulons que notre organisation intérieure soit conforme à des principes de justice plus élevés, il faut que, dans nos relations extérieures, nous nous conformions habituellement à des principes de justice plus élevés [2]. » Sur la guerre, sur son caractère odieux et ses conséquences néfastes, le philosophe abonde en réflexions topiques. Encore croyait-il que les pires horreurs de la guerre étaient choses du passé; que, dans nos sociétés modernes, les abominations d'autrefois étaient devenues impossibles. « Attila se regardait comme *le fléau de Dieu*, punissant les hommes de leurs crimes... Le plus féroce disciple du Maître de miséricorde ne voudrait pas lui-même pousser la vengeance au point de dépeupler des territoires entiers et de raser toutes les cités [3]. » « Lorsque l'état de guerre est habituel, avec la forme d'organisation sociale qui correspond à cet état, la sympathie ne peut prendre un grand développement. Les activités destructives dirigées contre les ennemis du dehors la dessèchent; la nature des sentiments généralement éprouvés cause dans la société elle-même des actes fréquents d'agression et de cruauté, et en outre la coopération forcée qui caractérise le régime militaire, réprime nécessairement la sympathie, existe seulement à la condition d'un traitement non sympathique de quelques-uns par les autres [4]. » Et quelques pages plus loin : « L'organisation militaire, non moins que l'action militaire, est inconciliable avec la pure équité [5]. »

Ne nous arrêtons pas à relever ce que contiennent d'injuste et d'inexact quelques-uns de ces jugements. Retenons-en que la morale évolutionniste veut que les rapports internationaux reposent sur les mêmes lois morales que les rapports entre les individus d'une même société. La philosophie de Spencer, comme la philosophie positiviste, comme le libéralisme teinté de socialisme de Mill, toutes ces

1. *Les Bases de la Morale Évolutionniste*, p. 205, 6.
2. *L'Individu contre l'État*, p. 116.
3. *Les Bases de la Morale*, p. 206.
4. *Les Bases de la Morale*, p. 209.
5. *Ibid.*, p. 245.

forces de la pensée théorique ont, en Grande-Bretagne, enseigné le respect du droit, l'amour de la paix, l'horreur de l'injustice et de la violence envers les faibles.

IV

C'est là, pourra-t-on dire, une influence surtout négative. Elle explique les tendances pacifiques du Royaume-Uni, mais non pas le souffle d'idéalisme et l'élan d'héroïque indignation qui ont jeté l'empire dans la mêlée, ni les fières vertus qu'on l'a vu développer pendant la guerre. Cela est vrai. Les penseurs dont nous avons à parler maintenant s'adressent, plus que les purs philosophes, aux qualités actives de l'âme britannique. Peu accessibles à l'influence des grands systèmes théoriques, les peuples du Royaume-Uni acceptent volontiers la direction de *leaders* éloquents et convaincus. Ils les écoutent avec ferveur et confiance, même si ces écrivains montrent plus de flamme généreuse que de logique et de méthode, pourvu que dans leur voix ils entendent l'inspiration d'un haut idéalisme et d'une entière sincérité. De tels hommes n'ont pas fait défaut à la Grande-Bretagne du XIXe siècle. Sans réserver une place, dans notre rapide étude, à des figures de second plan, même quand il s'agit d'hommes tels que Matthew Arnold ou William Morris, nous ne retiendrons que les deux plus éminents, Thomas Carlyle et John Ruskin.

Carlyle n'a pas été seulement un conseiller moral; il a en outre prétendu donner à ses concitoyens la philosophie qui leur manquait. Il jugeait, lui aussi, que les penseurs anglais avaient en eux trop peu de métaphysique pour mériter le nom de philosophes. Il est allé demander à l'Allemagne une initiation qu'il ne trouvait pas dans son pays. Il en a rapporté, avec une bizarrerie de style, une extravagance de formes, un goût du paradoxe qui attestent l'influence de J.-P. Richter, une notion assez vague des systèmes imparfaitement digérés de Kant et de Hegel[1]. Quelques-uns de ses enseignements les plus sûrs sont conformes à la doctrine morale du premier.

1. J. S. Mill, représentant de ces écoles que honnit le prophète écossais, porte cependant sur celui-ci un jugement élogieux. Dans la pensée de Carlyle il a vu « l'individualisation la plus haute du génie idéaliste du XIXe siècle, en sa réaction contre l'exclusivisme rationnel et doctrinaire du XVIIIe siècle. » (*Autobiography*, chap. v.)

Plusieurs de ses idées les plus paradoxales, les plus dangereuses aussi, ont été empruntées au second. Ainsi vient-il à s'élever contre la liberté, lui, fils de ce pays où Mirabeau saluait « la terre classique des amis de la liberté ». On sait que le sens de ce mot a été défini parfois en des termes qui en transforment la valeur coutumière. C'est une manière de résoudre un difficile problème philosophique. Hegel avait dit : « la liberté consiste à bien connaître et à bien agir ». Carlyle ajoute, sans sourciller, l'idée de contrainte : « La liberté d'un homme consiste à découvrir, ou à être forcé à découvrir le bon chemin et d'y marcher[1]. » De cette idée à la doctrine que l'individu n'a point de droits à revendiquer en face de l'État, la transition est facile. Carlyle, ce démocrate qui avait dénoncé avec une si âpre verve les tares et les incapacités des nobles ou des dirigeants, Carlyle n'hésite pas à préconiser « un despote inspiré et sincère », « un gouvernement fort qui assure à la société la justice, la paix et le travail[2] ». Sa phraséologie peut faire illusion. Il parle de « héros », là où Fichte, Hegel ou Treitschke parleraient de l'État, force suprême qui n'admet point de contre-partie ni de contrôle. Mais ses « héros », ces chefs qui fixent le devoir commun, qui l'imposent, par la force, s'il est nécessaire, et, par la force assurent le bonheur et la *liberté* du peuple, ils constituent bien une oligarchie autocratique selon le cœur des philosophes germaniques. Ce n'est pourtant pas dans l'Allemagne que notre penseur trouve la justification de sa doctrine. C'est... dans la Chine. « Là l'Empereur est pontife de trois cents millions d'hommes.... Il est le seul Potentat et le seul Prêtre qui ait fait un effort systématique vers ce que nous considérons comme le résultat dernier de toute religion, le culte *pratique* des Héros. Sans cesse il recherche... les plus sages pour leur faire gouverner ses trois cents millions d'hommes. Et le ciel semble bien l'approuver. Ces trois cents millions font de la porcelaine, du thé Souchong et d'innombrables autres choses, mais ils ont moins de guerres... et d'infernales luttes intestines que certains autres millions[3]. » Admettons que l'humouriste inspire ici le philosophe, et que Carlyle, admirateur du pacifisme chinois, prête gratuitement au régime des

1. *Past and Present* (Book III, chap. XIII).
2. *Ibid.*
3. *Past and Present* (Bk III, chap. XV).

mandarins la vertu d'assurer « la liberté » du peuple. Il n'est pas douteux cependant que nos modernes conceptions d'égalité, de suffrage étendu, de démocraties maîtresses de leurs destinées répugnent à notre prétendu démocrate. Il nous faut bien voir dans ces croyances, aussi contradictoires qu'impérieusement catégoriques, un reflet de la pensée de Fichte et de Hegel transposée *ad usum Britannorum.*

Cette notion des droits réservés aux meilleurs ou aux plus forts s'applique aux rapports entre les nations, comme aux rapports entre les individus. C'est une conséquence à laquelle Carlyle n'échappe pas plus que Nietzsche. Dans plusieurs passages de *Past and Present* (book IV) il investit les races supérieures et plus civilisées de cette mission directrice, de ce droit de commandement et de contrainte que, dans chaque société, il réserve à ses « Héros ». Mais notons une première différence avec la notion allemande. Le droit de conquête et de domination de certaines races, c'est uniquement à propos des colonies qu'il l'affirme. Il croit au droit des peuples civilisés d'imposer un régime de paix et de culture supérieure à des populations restées voisines de la sauvagerie primitive. Il n'a point dit ni pensé qu'entre nations civilisées il y eût aujourd'hui des unités supérieures, appelées, de droit naturel, à la domination des autres. Il a voulu légitimer l'expansion coloniale de l'empire britannique. Il avait conservé trop de bon sens et de sentiment de justice; il avait aussi un trop sincère amour de la paix pour croire que la Grande-Bretagne eût aucun droit à l'hégémonie parmi les peuples civilisés. Nous nous séparons, sur ce point, de l'auteur d'excellentes et pénétrantes études sur Carlyle[1]. C'est pour avoir indûment étendu des opinions qui s'appliquaient aux seuls rapports entre Européens et indigènes que M. Cazamian écrit : « Le prophète du devoir et de la volonté sanctifiait l'effort de la conquête... son enseignement tendait à stimuler, dans la race anglo-saxonne, le mépris agressif des civilisations modernes[2]. »

Et cependant, il faut bien le noter, Carlyle a complaisamment adopté l'abominable formule qui résume l'éthique des Germains. Il a enseigné lui aussi que le droit c'est la force, « Might is Right ». Il

1. Cazamian, *L'Angleterre moderne*, Paris, 1911. *Carlyle*, Paris.
2. *L'Angleterre moderne*, p. 188.

a voulu tout approuver chez des « Héros » tels que Cromwell ou Frédéric II, ébloui sans doute par la dialectique subtile et les audacieux sophismes de cette pensée Hégélienne, qui prétendait fonder le droit sur le succès. Qu'eût-il pensé, qu'eût-il dit, s'il avait assisté au spectacle de l'atroce guerre? La même volonté de conquête qu'il admirait chez les fondateurs de la Prusse, il est probable qu'il la trouverait condamnable quand sa patrie en est devenue victime. Pourtant, le principe admis, comment échapper aux conséquences? Si le besoin ou le désir d'agrandissement justifie pour l'État toute conquête, pourquoi l'Allemagne s'arrêterait-elle? Chaque agrandissement prépare de nouveaux besoins d'expansion. Le droit du Kaiser à prendre ce qui lui convient ne se trouvera point périmé devant les droits acquis de la Grande-Bretagne. Il ne sera pleinement satisfait, si l'on n'y met bon ordre, qu'aux limites du monde.

Nous savons comment Carlyle eût essayé de repousser ces amères conséquences de sa doctrine. Il croyait, nous eût-il dit, à la légitimité de ce qui a réussi, parce qu'il y a, dans les forces spirituelles et morales, comme dans les forces matérielles, un ordre que l'on ne peut impunément violer. Seules les causes justes sont assurées du succès définitif, malgré des échecs passagers. Si bien qu'au fond sa pensée est exactement le contraire de cette doctrine germanique à laquelle elle semble empruntée. Il croit à l'union nécessaire du succès et du droit, non parce que le succès crée le droit, mais parce que seul le droit peut atteindre au succès définitif. C'est là peut-être une illusion, que la vie et l'histoire ont plus d'une fois démentie, et c'est une formule dangereuse, qui risque d'être adoptée sans les correctifs d'un commentaire. Mais il serait injuste de confondre l'auteur de *Sartor Resartus* et de *Past and Present* avec les maîtres allemands dont il se déclare le disciple, alors que sa droiture morale transforme le sens de leurs aphorismes.

Il est bien entièrement lui-même, fils de la Grande-Bretagne et de la puritaine Écosse, quand il revient avec une infatigable persévérance aux deux idées fondamentales de sa prédication morale : la haine du mensonge et l'amour de l'action. Il voit dans la « véracité » la première vertu des hommes et des groupes humains. Il dénonce le mensonge comme l'émanation la plus abjecte de l'esprit du mal. Rien ici, on le voit, d'une influence allemande. L'auteur de

Sartor a beau s'affubler du masque d'un grotesque pédant germanique, c'est Carlyle, et non pas un Teufelsdröckh, qui dénonce les déceptions dont nous sommes entourés, et qui prône, comme la condition de toute noblesse humaine et de tout progrès social, l'absolue sincérité[1]. Nul ne songerait à dire qu'avant lui cette vertu ait été peu familière à nos amis d'outre-Manche. Mais il est certain que l'influence de Carlyle est à noter parmi les plus efficaces qui aient développé dans l'âme britannique cet attachement au vrai, qui s'associe naturellement au respect du droit.

Carlyle a exalté l'action. Il a flétri de ses impitoyables sarcasmes les habitudes de nonchalance et de non-vouloir où s'endormiraient facilement les vieilles civilisations. Oublieux de son admiration pour la Chine somnolente et toute tournée vers le passé, il exhorte ses concitoyens au combat contre « la Famine Humaine, contre le Chaos, la Nécessité, la Stupidité », contre ces ennemis naturels que sont l'égoïsme et l'indolence. Il les appelle à « abattre sans répit de leurs lances le Mensonge, l'Ignorance, l'Illusion, le Désordre, le Diable et ses Anges[2] ». Il veut que les maux et les injustices d'un état social empirique soient corrigés par l'effort éclairé, continu et vaillant des citoyens. Il voit le grand remède au mal social dans le développement des colonies. L'exode d'un surplus de population rend plus facile la vie de ceux qui restent, et porte au loin, avec les fortes vertus de la race, l'influence et la clientèle de la mère-patrie. Ce n'est donc point l'action pour elle-même qu'il préconise, mais l'action pour des buts nobles ou utiles. Certes il admet la guerre, quand il s'agit de défendre le patrimoine national. Il l'accepte aussi, quand elle sévit contre des peuples inférieurs en culture — avec cette réserve au moins qu'elle ait pour but, non pas un objet de lucre, mais un désir d'élever des races voisines de la barbarie. Encore voudrait-on qu'il eût plus de sévérité pour quelques-unes de ces expéditions, et qu'il parlât avec moins de détachement et d'humo-

1. Il nous faut bien pourtant noter un déplorable abandon du principe. L'admiration de Carlyle pour les fondateurs de la grandeur prussienne l'aveugle au point de lui faire excuser les duplicités d'une politique traditionnellement sans honneur : « Soon after, Friedrich Wilhelm, who had shone much in the battle of Warsaw.... changed sides. An inconsistent, treacherous man? Perhaps not, O reader; perhaps a man advancing « in circuits », the only way he has; spiraliy, face now to east, now to west, with his own reasonable private aim sure-clear to him all the while. » (*Political Economy of Prussia*, X.)

2. *Past and Present*, Book IV, chap III.

ristique légèreté de la guerre de l'opium. « Nos amis de Chine, qui se rendirent coupables d'un refus de trafiquer, — n'avons-nous pas eu à discuter avec eux, à coups de canons à la fin, pour les persuader qu'ils devaient se prêter à trafiquer[1]? » — Mais en dehors de ces fins qui légitiment ou qui excusent l'emploi de la force, il condamne sévèrement l'agression, la guerre de conquête et ses odieuses violences. « Il n'y a rien de plus naturellement laid que l'acte de tuer », disait-il un jour à J. Stuart Mill, à propos des exploits guerriers[2].

Combien fut grande l'influence du penseur écossais, rien n'en témoigne mieux que l'enthousiasme suscité par son œuvre chez un autre fils de l'Écosse, le seul des grands écrivains du siècle qui l'ait égalé en puissance d'action sur ses contemporains.

V

« Carlyle est le plus grand de nos penseurs[3]. » Ainsi s'exprime John Ruskin. Il dédie une de ses œuvres « à l'ami et au guide qui l'a poussé à tous ses efforts principaux », à « ce maître solitaire qui demande à l'Angleterre d'être brave pour aider l'homme, et juste pour aimer Dieu[4] ». Il énonce ailleurs cette idée que l'éloquence et l'autorité de Carlyle sont telles qu'il est difficile de ne pas adopter en tout ses idées. « J'ai toujours aimé mes maîtres, Turner, le Tintoret, Carlyle, au point d'oublier mes idées propres[5]. » Ne prenons pas à la lettre cette modeste déclaration de l'homme le plus indépendant, et du reste le plus variable qui ait jamais écrit. Il n'en est pas moins vrai que l'enseignement de Carlyle l'a profondément imprégné, et que son œuvre en témoigne dans tout ce qui n'y est pas pure esthétique. Ainsi peut-on comprendre que le grand prêtre du Beau ait professé sur la guerre, sur ce besoin d'action qui aboutit à la lutte violente, des idées qui semblent en contradiction avec l'inspiration pacifique de ses premières œuvres : la poursuite du bonheur des hommes assuré par l'art et par les beautés de la nature. C'est Carlyle,

1. *Past and Present*, Book IV, chap. III.
2. *Lettres inédites* (octobre 1842).
3. *The Crown of Wild Olive* (Lecture III).
4. *Munera Pulveris*, Préface.
5. *Fors Clavigera*, III.

en même temps que c'est la croyance puritaine de ses jeunes années, qui lui fait condamner la liberté. « La chose essentielle, pour toutes les créatures, c'est d'être forcé de faire ce qui est bien[1]. » Cette même influence lui a fait écrire sur la guerre des choses que ne désavoueraient pas J. de Maistre ou Bernhardi, alors que lui-même se dépeint en ces termes : « un homme épris de l'ordre, du travail et de la paix[2] », ou comme il l'a souvent répété, « un homme en qui se prolongeait le petit garçon prodige, qui faisait des sermons sur ce texte : Hommes, soyez bons ». Dans des œuvres où l'on ne s'attend guère à voir surgir une apologie de la guerre, se rencontrent des idées telles que celle-ci : « Les sociétés naissantes ressemblent au lis (à l'iris?) aux feuilles en lames d'épées. De même que ces épées enferment le germe de la fleur, entre leurs bords aigus, la nation, au temps des rois et des premières guerres, est enfermée dans des bandes d'acier. Dans une seconde phase, la tige s'élance, les bourgeons se forment, éclatent. De même la force continue d'un grand peuple naissant s'épanouit au milieu des lames d'épées, et coule en fontaine de vie[3]. »

Mais nous n'avons pas besoin de rechercher çà et là les passages où Ruskin a incidemment exprimé ses opinions sur le sujet qui nous occupe. Dans les cinquante ouvrages du maître, on trouve (que n'y trouve-t-on pas?) un chapitre sur la Guerre. Invité à parler devant les élèves de l'École militaire de Woolwich, il leur adressa une leçon, qui plus tard a formé la troisième partie d'un de ses volumes au titre pittoresque et sybillin, *La Couronne d'olivier sauvage*. Cette conférence a pour sujet la Guerre.

Le début en est fait pour causer un choc de surprise. L'orateur y émet des aphorismes comme ceux-ci : « Tous les arts purs et nobles de la paix sont fondés sur la guerre : nul grand art n'a jamais pris naissance que dans une nation de soldats. » — « La guerre est le fondement de toutes les hautes vertus et de toutes les hautes facultés de l'homme. » — Il n'y a point de grand « art possible pour une nation, sinon celui qui est fondé sur la bataille ». Et, pour jus-

1. *Munera Pulveris*, § 130. Ailleurs encore : « Cette idée du libre arbitre est le plus traître de tous les fantômes » (*The Seven Lamps of Architecture*, p. 162). Voir aussi *Fors Clavigera*, vol. III.

2. *Sesame and Lilies*, Préface.

3. *Economics*, Préface. V. Jacques Bardoux, *John Ruskin*, p. 165, 6.

tifier ces affirmations, il trace un tableau sommaire de l'histoire des grands peuples. Les sujets d'étonnement y abondent pour le lecteur. Est-il donc vrai que l'antique Égygte ait été avant tout une nation de soldats? Le fait que la caste des prêtres y ait été supérieure ne réfute-t-il pas l'affirmation? La Grèce fournit-elle un exemple plus concluant? La grandeur militaire de Sparte, ni, plus tard celle de la Macédoine, ne s'accompagnent guère de beauté artistique. Mais Ruskin ne s'embarrasse d'aucune difficulté. S'il lui faut constater que Rome n'a pas été une des grandes forces artistiques du monde, il se tire d'affaire en déclarant que les Romains n'étaient pas essentiellement guerriers. « Je crois, si paradoxal que cela puisse vous paraître, que le Romain, si sincèrement qu'il ait pu se croire fils de Mars, et nourrisson de la Louve, était néanmoins, au fond du cœur, plutôt fermier que soldat. Les exercices de la guerre étaient pour lui pratiques, non poétiques ; sa poésie était dans la seule vie domestique, et l'objet de la bataille était « pacis imponere morem. » Inutile, n'est-ce pas? de poursuivre à travers le moyen âge ou la Renaissance, en France, en Italie, en Angleterre ou en Espagne, le développement d'une thèse où le parti pris se joue si ingénuement des faits. Si l'on ne savait Ruskin incapable de pareilles complaisances, on croirait que cette apologie de la guerre est un exorde destiné à conquérir la bienveillance d'un auditoire de jeunes officiers. Le reste de la Conférence fournit d'ailleurs plus d'une réfutation aux aphorismes du début. L'auteur lui-même a un jour noté que « la leçon sur la Guerre renferme des inconséquences et des contradictions[1] ». Passons donc sur ces discutables préliminaires, et venons aux considérations maîtresses de l'étude. Il y a trois genres de guerre, dit Ruskin, en formules brèves qui rappellent les distinctions de Bacon dans ses *Essays* : « War for exercise or play; war for dominion; and war for defence. » Il ne condamne pas absolument la première catégorie. Est-ce une concession de ce penseur antisportif aux goûts enracinés de son auditoire? Mais il s'élève contre ce fait monstrueux que les chefs d'État satisfassent leurs goûts d'action, de péril et de lutte, en envoyant se battre leurs pauvres diables de sujets. Heureux d'invoquer l'autorité de Carlyle, il cite un passage

1. *Notes on the political economy of Prussia*, 3e parag.

de *Sartor resartus* : « Pourquoi ces gens, qui ne se connaissent nullement, se sont-ils entretués? — Pourquoi? Nigaud que vous êtes! C'est que leurs maîtres se sont pris de querelle et ont eu l'astuce de faire tirer ces pauvres imbéciles. » D'où cette conclusion pratique, devant laquelle Ruskin n'hésite point : les guerres de ce genre, ce sont les princes seuls qui doivent les pratiquer entre eux, par des moyens loyaux et chevaleresques, en renonçant aux procédés savants et barbares de « la guerre moderne, — de la guerre scientifique, de la guerre chimique et mécanique, pire que la flèche empoisonnée du sauvage ».

La seconde espèce de guerres, celle qui a pour but la domination, est la plus fréquente parmi les hommes, dit notre auteur. Personne ne l'a jamais condamnée avec plus de force et d'indignation. Car à tous les motifs de la trouver odieuse, qui s'imposent à la conscience du moraliste, Ruskin, apôtre de la beauté, en ajoutait d'autres[1]. Il résume sa pensée en ces termes : « Rappelez-vous que nul gouvernement n'est fort, en dernière analyse, qu'en proportion de sa bonté et de sa justice; et qu'une nation ne se fortifie pas simplement en se multiplant et s'étendant. » — Quant à la guerre de défense, la légitimité en est si évidente qu'il ne s'attarde pas à la justifier. « Pour une pareille guerre tous les hommes sont nés; dans de pareilles guerres tout homme peut mourir avec bonheur. » Donc, en dépit des paradoxes du début, Ruskin conclut, négligeant les brumeuses notions où Carlyle laisse voir un reflet des philosophies germaniques, en proclamant, avec le bon sens et le juste sens moral de notre civilisation, que toute guerre d'agression, d'ambition ou de cupidité est criminelle; que toute guerre où un pays défend son existence ou son honneur est sainte et digne de tous les sacrifices. Il ne se laisse pas séduire aux sophismes des théoriciens de la force. « Il y a plusieurs religions, mais il n'y a qu'une moralité[2]. »

Or, de même que cette moralité défend aux individus de rester impassibles au spectacle d'injustices subies par leurs semblables, Ruskin veut que son pays s'élève contre les violations du droit. « Il n'y a pas de vraie puissance, sauf celle de l'assistance apportée à

1. Déjà dans *Modern Painters*, vol. V, il écrivait : « Alas!... how have we ravaged the garden instead of kept it, feeding our war-horses with its flowers and splintering its trees into spear-shafts », etc.

2. *Lectures on Art*, p. 38, 39.

autrui; pas de vraie ambition, que l'ambition de sauver. » Parlant à ses jeunes auditeurs, au lendemain de la guerre qui démembra le Danemark, il leur dit : « Depuis dix ans nous avons perdu nos éperons; nous avons combattu, quand nous ne l'aurions pas dû faire, par amour du gain, et nous sommes restés passifs, quand nous aurions dû ne pas être passifs — par peur. » Le principe de non-intervention absolue est funeste et lâche, « malignant and dastardly ». — « Il est aussi égoïste et cruel que la pire forme de conquête. » La devise d'un grand peuple, en cette matière, doit être celle que fournit l'Écriture : « In righteousness He doth judge and make war. »

S'il condamne la guerre, Ruskin condamne aussi ceux qui la déclarent nécessaire et fatale. Il professe, comme un disciple de Rousseau, que « la nature humaine est noble et belle... Tout le péché des hommes je le considère comme une maladie, non comme leur nature, comme une folie que l'on doit prévenir. » « Ce sont de faux prophètes ceux qui vous ont dit que les hommes ne sont que des démons ou des loups, ou moitié l'un et moitié l'autre[1]. » Et l'on voit quelles conséquences découlent de ces vues, non seulement quant à la prétendue nécessité de la guerre, mais aussi quant à la manière dont elle doit être conduite. Ruskin n'aurait pu ressentir qu'une horreur indignée pour ces monstrueux paralogismes qui sont devenus monnaie courante de la pensée allemande : tous les excès et toutes les barbaries sont permis; s'ils aident au succès, ils sont hautement humains puisqu'ils doivent abréger la guerre. Il n'a pas assez d'imprécations contre les destructions inutiles, dont la guerre de 1870 avait déjà donné le spectacle, contre celles surtout qui atteignent le trésor artistique de l'humanité. « Le bourgeois de Strasbourg avait su se bâtir une maison, et une flèche que l'on connaît... mais nous (les hommes de la guerre moderne) à quoi sommes-nous bons qu'à mutiler la flèche, à démolir la moitié des maisons, à brûler la bibliothèque, — et à déclarer qu'il n'y a pas d'autre Dieu que la chimie[2]. » Reprenant les idées si noblement exprimées par Wordsworth[3], il veut que ses guerriers restent cléments, probes, chevaleresques et purs. La devise du soldat doit être,

1. *The Crown... War.*
2. *The Eagle's Nest*, p. 221. (Conférences faites à Oxford, en 1872.)
3. *The Happy Warrior.*

« *integer* vitæ, scelerisque *purus* ». « La loyauté et la bonté, voilà les deux boucliers que vous devez attacher à votre cou... Rappelez-vous surtout que cette loyauté chevaleresque n'a pas d'obligation plus haute que celle qui la lie à respecter les femmes. »

Pour rendre impossibles ces guerres d'injustice et d'oppression, qui sont la honte de nos civilisations, Ruskin ne préconise pas l'organisation des peuples en une république unie, ce vieux rêve de Henri IV et d'Elisabeth, dont demain, nous l'espérons, va faire une réalité. C'est aux femmes qu'il s'adresse, avec une généreuse, et bien chimérique notion, sinon de leur pouvoir sur les actions humaines, au moins du pouvoir de ses conseils ou de ses adjurations. Il prétend régenter leur toilette. Quelle capacité d'illusion chez ces théoriciens et ces poètes! « Que toutes les femmes des classes supérieures, dans l'Europe civilisée, fassent vœu de se vêtir de noir, aussi longtemps que durera une guerre injuste; de noir sans bijou, sans ornement, sans excuse ou prétexte à joliesse, et, je vous le déclare, aucune guerre ne durerait une semaine[1]. »

VI

Les faits que nous avons rappelés montrent que la philosophie systématique, dans la Grande-Bretagne du XIXe siècle, n'a jamais contrarié, que la prédication des moralistes les plus populaires a puissamment favorisé une conception de plus en plus haute et pure d'un devoir moral dans les relations entre les peuples. C'est une évolution des idées politiques, où nous trouvons un corollaire naturel de l'évolution qu'ont suivie la société britannique, sa mentalité et sa moralité au cours du siècle. Le roman est un témoin assez sûr et facile à consulter. Que l'on compare cette société, que révèlent les œuvres de Richardson, de Fielding, de Smolett, même de Miss Burney, avec celle qui vit dans les romans célèbres éclos entre 1830 et 1880; puis que l'on oppose à ceux-ci les grands romans de l'époque ultérieure et contemporaine. La progression apparaîtra manifeste et continue. Dickens, Thackeray, George Eliot combattent, dans un milieu déjà notablement amélioré, les vices du vieux monde britan-

1. *The Crown of Wild Olive. War.* Voir aussi la même idée dans *Sesame and Lilies*, parag. 91.

nique : brutalité, intempérance, égoïsme, morgue ou servilité. Leurs successeurs nous montrent une société véritablement transformée. Même quand ils appellent une nouvelle et profonde modification des conditions sociales de la vie, c'est à des faits, c'est à des héritages du passé qu'ils s'attaquent, et non pas à des égoïsmes conscients et obstinés. Les personnages de Meredith ou de Hardy ne sont pas dépouillés des défauts ni des vices qui témoignent de l'humaine infirmité, mais ce ne sont des individus et non plus des classes sociales qui sont jugés et condamnés. Chez Meredith surtout, où la comédie humaine se montre particulièrement variée, riche de formes et sûrement représentative, on sent une tenue morale incomparablement supérieure à celle même que nous présentait Thackeray. Il y a eu là sans doute le développement naturel et spontané d'un organisme sain. Cette ascension vers plus de vérité, plus de justice et de bonté a été favorisée d'ailleurs par des causes diverses. Le réveil du sentiment religieux, et la concurrence des églises rivales ; la dignité exemplaire de la cour, après l'avènement de Victoria ; la longue période de paix et de prospérité qui a permis aux influences moralisantes et ennoblissantes de s'exercer sans obstacles ; voilà les plus efficaces. Ajoutons, si l'on veut, l'achèvement de l'œuvre à laquelle avait travaillé si longtemps la politique étrangère de la Grande-Bretagne, et l'établissement d'un empire colonial qui satisfaisait les ambitions et les besoins les plus impérieux. Enfin, n'oublions pas le flot montant de la démocratie et son hostilité aux principes traditionnels de la diplomatie. Le fait certain est que, grâce à ces mouvements spontanés de l'esprit national, comme à l'action dirigeante des penseurs, le trait caractéristique de la mentalité britannique, au cours du XIXe siècle, a été un sentiment grandissant des devoirs de l'individu, des devoirs de l'État, et des devoirs des États. Tout le roman et presque toute la poésie reflètent et expriment ce sentiment, ce respect du vrai, du bien, de la justice, de la liberté dans l'ordre. Il s'exprime dans l'œuvre de Tennyson et dans celle des deux Browning[1], en contraste éclatant avec l'esprit anarchique de Byron ou de Shelley. « L'âge victorien crut à la loi et à la raison »,

1. Il y a, sans nul doute, une contre-partie. Swinburne, par exemple, représente, à la même époque, l'esprit de révolte et de révolution. Mais il n'est accessible qu'à un groupe très restreint de lecteurs. Le poète vraiment populaire est Tennyson, l'apôtre de l'ordre et du progrès dans la paix.

dit un philosophe contemporain, qui a écrit sur cette même question, des pages brillantes[1].

Et cependant, pourra-t-on dire, les trente ou quarante dernières années ont vu apparaître et se développer l'impérialisme britannique. N'y a-t-il pas là une manifestation d'énergie qui proteste contre la notion d'un idéal de justice et de désintéressement? L'auteur que nous venons de citer y voit en effet un recul évident, une dénonciation des efforts humanitaires de l'âge précédent. Il y voit aussi (et l'on cherche en vain une justification plausible de pareille assertion) une des causes de la guerre actuelle. Il en rend responsables les modifications de la pensée anglaise qui ont suivi le triomphe du darwinisme, puis l'avènement de la philosophie de Nietzsche suivie de l'éclosion du pragmatisme et du bergsonisme[2]. « Il y eut alors une théorie formelle de la force.... Les hommes devaient se laisser guider par l'impulsion vitale qui était au-dessus de la rationalité, et supérieure à toute fin réfléchie.... Si les pragmatistes nous ramenaient de la raison à la volonté, cette philosophie nous reconduisait à une étape plus lointaine sur la voie de la régression de la volonté aux instincts, aux émotions et aux impulsions que l'homme a en commun avec les brutes[3]. »

Il y a là beaucoup d'exagération. L'impérialisme britannique n'a pas eu à s'appuyer sur les enseignements de pareille philosophie. Il n'a jamais présenté les caractères de cet impérialisme germanique, où le ridicule des doctrines égale l'insanité des prétentions et la révoltante immoralité des moyens. Chez nos alliés la formule a visé, d'abord et surtout, l'étroite union des colonies et de la mère patrie. C'est une aspiration qui date de loin. James Harrington l'exprimait déjà en 1656. Adam Smith préconise cette union[4]. Au XIXe siècle cette tendance à la fédération se faisait entendre, en août 1844, au conseil législatif de Sydney, tandis qu'en Nouvelle-Zélande J. R. Godley, et au Canada Jos. Howe et Edw. Blake énoncent d'analogues déclarations. Puis Froude, reprenant, dans son *Oceana*, le titre suggéré par Harrington, deux cents ans plus tôt; Charles

1. L. T. Hobhouse, professeur de sociologie à l'Université de Londres. *The World in Conflict.* Fisher Unwin, Londres, 1915.
2. Voir surtout les deux chapitres : *The Idea of Law*, et *The Revolt.*
3. *Ibid.*, p. 50, 51.
4. *The Wealth of Nations* (Bk. VI, chap. VII).

Dilke, l'auteur de *La Plus Grande Bretagne* (1868); Forster, qui fonde, en 1884, la Ligue pour la Fédération impériale; ou, dans la même année, Seeley qui publie son *Expansion of England,* tous ces fondateurs du moderne impérialisme lui assignent pour objet bien déterminé l'établissement de liens plus étroits entre les membres épars de la grande famille[1]. A côté de ces penseurs, historiens ou politiciens, un littérateur de génie a donné une voix populaire à des tendances profondes de cette race qui a essaimé sur tant de parties du globe. L'impérialisme de Rudyard Kipling reste bien celui qui fut formulé par les hommes dont nous venons de rappeler les noms. Il vise à une consolidation de l'empire tel que l'histoire l'a créé, non pas à une extension du pouvoir de la Grande-Bretagne sur des nations libres. Sans doute il s'est exprimé, dans les vers ou dans les romans du maître, avec plus de véhémence et d'énergie que dans les écrits d'historiens ou de professeurs. La thèse qui lui tenait au cœur venait d'être battue en brèche. Une école d'économistes absolus et de politiciens résignés, calculateurs sans idéal, hommes d'État de petite envergure, acceptaient l'idée d'une séparation prochaine des colonies. Goldwin Smith[2] avait nettement recommandé l'abandon de dépendances inutiles : Gibraltar, Héligoland, les Iles Ioniennes, et voulait qu'on mît en demeure les colonies canadiennes, australiennes et sud-africaines d'avoir au plus tôt à se suffire à elles-mêmes. Les dirigeants de la politique du pays semblaient écouter trop favorablement ces suggestions. C'est contre cette renonciation, contre cet oubli des droits du sang, contre cette diminution déshonorante de la grandeur acquise par les efforts des ancêtres que s'élève Kipling, au nom des colonies et « dominions », aussi bien qu'au nom de la mère patrie. Dans sa lutte contre la résignation et la veulerie des uns, contre l'indifférence prétendûment scientifique des autres, il fait appel aux instincts d'énergie, d'amour de l'effort, qui ont assuré la puissance de la Grande-Bretagne. Toute son œuvre est une vigoureuse apologie de l'action. Mais, encore une fois, il assigne à cette action des buts déterminés, parfaitement légitimes, sanctionnés du reste par la politique des gouvernements les plus pacifiques et prudents. Il n'admet pas que son pays, dans ses rap-

1. Voir J. Gazeau, *L'Impérialisme anglais.* A. Rousseau, Paris, 1903.
2. Lettres au *Daily News*, en 1862 et 1863.

ports avec les colonies ou les dépendances, puisse être entravé par l'intervention insidieuse ou jalouse des étrangers. Il sait qu'à posséder ou à protéger beaucoup de pays, le Royaume-Uni est appelé nécessairement à lutter. « Qui terre a, guerre a. » Gladstone, malgré le pacifisme de ses doctrines économiques et de ses théories humanitaires, est contraint à une expédition contre l'Afghanistan, à la campagne contre les Ashantis, au débarquement en Égypte, et peu à peu à l'occupation totale de ce pays[1]. Kipling applaudit chaudement l'intervention plus active de Beaconsfield qui, sans attendre d'être poussé par les événements, fonde délibérément une politique sur l'idée et le sentiment impérialistes, et procède, en 1876, à une proclamation théâtrale de l'Empire des Indes. Après cette crise d'impérialisme imprudent et inconsidéré qui lançait le pays dans l'aventure des premières expéditions contre les Boers, qui le mettait en état d'hostilité latente avec la France et la Russie; après un nouveau ministère Gladstone qui marque une réaction contre cette politique dangereuse, survint un homme d'État qui a personnifié pour beaucoup la cause de l'impérialisme. Il est permis cependant de dire que Joseph Chamberlain, en défendant, comme il croyait devoir le faire, les intérêts de son pays, s'est écarté sur plusieurs points des préoccupations et des principes des fondateurs de l'impérialisme. Son action dans l'Afrique septentrionale est plus défendable que nous ne l'avions cru longtemps. La présence des républiques libres était pour la Colonie du Cap un danger sérieux. Ces républiques n'étaient pas, comme on pouvait le croire, uniquement occupées à de pacifiques travaux agricoles. Nous avons appris naguère quels rapports suspects unissaient les dirigeants aux agents de cette Allemagne qui rêvait d'un grand empire colonial à constituer, au détriment des Anglais, avec l'appui des éléments hollandais[2]. Mais ce que l'on peut dire de ce genre ne saurait pallier la brutalité maladroite et révoltante des procédés mis en œuvre. Si l'esprit impérialiste put, au début, encourager et soutenir la politique agressive de J. Chamberlain, la conscience nationale se révolta, au spectacle du *raid* de Jameson, ou de la lutte héroïque soutenue par deux petits états contre une grande nation. On peut dire que cette forme de

1. C'est alors (1882) que Herbert Spencer fonde, avec Lord Hobhouse, John Morley et Frédéric Harrison, une *Anti-Agression League*, pour lutter contre cette politique et contre l'occupation de l'Égypte.

2. Voir Edward Bernstein, *Die Englische Gefahr und das Deutsche Volk* (1911); et Ellis Barker, *Modern Germany* (1915), p. 247.

l'impérialisme ne survécut pas à la guerre du Transvaal. On n'osa plus parler d'une politique de la force, même si elle pouvait invoquer des droits indirects ou de lointaines nécessités. On traita en frères et en égaux ces adversaires qui venaient de mettre à si rude épreuve la puissance et la ténacité britanniques. On ne voulut plus compter, pour amener le rapprochement désiré de toutes les parties de l'empire, que sur la persuasion, la libre volonté de tous, l'acquiescement à des arrangements respectueux de tous les droits. Si l'impérialisme lui-même n'a pas succombé à cette crise de la guerre africaine, c'est bien parce qu'au fond il comportait, dans la conception nationale, non pas une idée de coercition, non pas un usage de la force, mais un appel à la sympathie d'hommes unis par les liens du sang, de la langue, d'une longue et féconde communauté d'intérêts et de souvenirs. L'aventure du Transvaal fut l'exception qui éprouve la règle. Les doctrines impérialistes en sortirent épurées, affranchies d'un élément adventice et pernicieux d'injustice et de violence.

En se jetant vaillamment dans la mêlée pour défendre le droit violé; en mettant son or, son sang, toute sa puissance et toute sa volonté au service d'un idéal d'humanité et de civilisation, la Grande-Bretagne est restée fidèle à des instincts fondamentaux développés au cours de son développement historique. Le sens de la justice, le souci du *fair-play*, la révolte contre un usage abusif de la force et contre des pratiques capables de déshonorer la guerre, tout cela a été fortifié par la pensée des philosophes et par l'éloquence des littérateurs. Soldat du droit et de l'idéal, le Royaume-Uni se montre fidèle aux préceptes des maîtres qui l'ont guidé. Il reste aussi fidèle aux exemples des ancêtres qui ont fait sa grandeur, quand, résolument pacifique jusqu'au jour de l'inexpiable attentat, il se montre aujourd'hui résolu à ne pas rentrer l'épée au fourreau, avant que le droit soit rétabli et les outrages à l'humanité vengés. C'est à peu près la formule que Shakespeare mettait dans la bouche du roi Henry V, le héros représentatif du peuple anglais :

Nous ne voudrions pas aller au-devant d'une bataille, tels que nous sommes.
Mais, tels que nous sommes, nous déclarons accepter la bataille jusqu'au bout [1].

LÉON MOREL.

1. We would not seek a battle, as we are;
Nor, as we are, we say we will not shun it.
(*Henry V*, Act. III. sc. IV.)

LA RÉVOLUTION RUSSE
ET LA GUERRE EUROPÉENNE

Rien ne prouve mieux que la Révolution russe l'importance décisive des forces morales en temps de guerre. L'armée russe, peut-on dire, n'a jamais été aussi forte matériellement qu'au printemps de 1917. Jamais les stocks de munitions — grâce au développement de l'industrie métallurgique et chimique à l'intérieur de l'Empire, grâce également à l'aide efficace des Alliés — n'ont été aussi considérables qu'à cette époque. Et pourtant, jamais la force combative de l'armée russe n'a été aussi faible. C'était, en définitive, l'anéantissement temporaire de tout un front. La machine de guerre était toujours en place, mais il semblait que le ressort intérieur en fût brisé [1]. La Révolution russe a été l'occasion, sinon la cause de ce détraquement. Il y a dans l'histoire peu de faits politiques dont les répercussions militaires aient été si graves.

Cet événement formidable, dont il serait vain de vouloir à l'heure actuelle mesurer exactement la portée, a été presque partout accueilli avec surprise et reste encore, pour beaucoup, une énigme. Le seul moyen de la déchiffrer est de se mettre, pour ainsi dire, dans le sillage de l'histoire russe, de saisir sur le vif les tendances des différents partis et leur relation avec la politique du gouvernement. C'est précisément ce que je voudrais tenter de faire au cours de la présente étude. Ayant suivi avec soin l'évolution politique de la Russie depuis la grande crise de 1905, ayant observé sur place, au cours de nombreux voyages, la vie et les aspirations des différentes classes sociales, je dois en outre au hasard d'une mission la rare

1. Ce qui montre bien qu'il ne s'agissait pas de lassitude physique, mais uniquement de faiblesse morale, c'est que, parmi les soldats maugréant le plus contre la guerre et refusant de se battre, il y avait beaucoup de jeunes mobilisés, n'ayant passé que quelques mois dans les tranchées! Ce fait a été signalé par un correspondant du journal *Edinstvo*.

fortune de m'être trouvé en Russie même pendant la Révolution, depuis la chute de Stürmer en novembre 1916 jusqu'à la formation d'un ministère « de coalition » en mai 1917, d'avoir vu ainsi la fragilité, puis l'effondrement de l'ancien régime, les espoirs et les désenchantements de la Révolution, les progrès et l'usure de l'anarchie.

Tout en étudiant la Révolution russe en elle-même, dans le milieu où elle s'est développée, je ne perdrai jamais de vue le lien qui l'unit à la grande guerre européenne, lien terrible qui nous défend de l'envisager avec une sereine indifférence. Quand on est « dans la mêlée », on peut être impartial, mais on ne saurait être neutre.

I. — L'ancien régime.

Le malaise politique dont souffre la Russie depuis le milieu du XIXe siècle, qui s'est traduit en 1905 par une première crise révolutionnaire et qui vient d'aboutir à la catastrophe de février 1917, se résume essentiellement dans l'opposition de « nous » et de « eux », de la « société » et de la « bureaucratie ».

Depuis les « années soixante », ces deux mots reviennent perpétuellement sous la plume des publicistes. La « société », devenue majeure, veut participer de plus en plus efficacement à la direction des affaires publiques : les « bureaux » doivent servir et non gouverner. Mais les fonctionnaires ou *tchinovniks* entendent conserver leur rôle dirigeant. Enfermés dans leur compétence technique, isolés de l'opinion, ils professent pour la société un immense mépris. Les ministres-bureaucrates, agissant au nom de l'Empereur, traquent sous toutes ses formes les manifestations de la vie sociale : la parole, la presse, les associations. Encore moins sont-ils disposés à se dessaisir, en faveur de la société, de certaines fonctions administratives ou politiques. La bureaucratie impériale ne fait des concessions au système représentatif qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance, et, la concession une fois faite, elle essaie de reprendre d'une main ce qu'elle vient d'accorder de l'autre.

Deux fois, depuis le milieu du XIXe siècle, elle a dû céder aux exigences de l'élément social :

1° Sous Alexandre II ont été instituées des assemblées représen-

tatives locales, *zemstvos* dans les provinces et *doumas* dans les villes. On n'insistera jamais assez sur le rôle capital qu'ont joué les zemstvos dans l'éducation politique et administrative de la société russe. Sans doute ils étaient élus à un suffrage très restreint, mais ils ont constitué justement une étape féconde entre le régime bureaucratique et la démocratie. Ils ont permis à l'élite de la société russe, aux éléments « censitaires », de prendre contact avec la vie réelle.

Les zemstvos ont été, à ce point de vue, bien supérieurs à nos conseils généraux. Alors qu'en France, c'est l'administration préfectorale qui exécute les décisions du conseil général, en Russie les zemstvos ont leurs fonctionnaires propres, complètement séparés de l'administration impériale et, notamment, du gouverneur. En somme, la décentralisation a été poussée plus loin dans la Russie autocratique que dans la France républicaine.

2° En 1905, sous la poussée de la première révolution russe, Nicolas II a dû « couronner » l'édifice commencé par Alexandre II. Aux zemstvos et aux doumas municipales a été superposée la Douma d'Empire. Comme l'a très bien montré le comte Witte[1], il était impossible de s'arrêter à mi-chemin : il fallait progresser ou rétrograder. Il existe en effet, dans l'histoire des institutions, une « corrélation des formes » analogue à celle dont Cuvier a démontré l'existence en biologie. Le *self-government* local appelle, tôt ou tard, le *self-government* central.

Malheureusement, Nicolas II n'avait cédé qu'à contre-cœur. La constitution, octroyée en 1905, n'a jamais été sincèrement appliquée. L'Empereur, tenant jalousement à ses prérogatives, n'a jamais voulu admettre que les ministres fussent responsables devant la Douma. Le gouvernement est toujours resté essentiellement bureaucratique. Instable et désuni, manquant de cohésion et par suite de cohérence, soumis à ces « influences occultes » qui ont marqué de leur scandale les dernières années du règne, il avait fait, pour ainsi dire, le vide autour de lui. Tous les partis libéraux, non seulement les « cadets » ou constitutionnels-démocrates, mais les octobristes eux-mêmes, étaient finalement convertis au parlementarisme. Tout

1. Voir Comte Witte, *Samoderjavié i Zemstvo*, réédité à Saint-Pétersbourg en 1908.

le monde réclamait en Russie la constitution d'un ministère « social », qui inspirât confiance à la nation.

Le 26 février[1], la veille même de la Révolution, le président de la Douma, M. Rodzianko, télégraphiait encore à l'Empereur, au grand quartier général : « Il est nécessaire de donner immédiatement mission de former un nouveau gouvernement à une personnalité jouissant de la confiance générale. » Le lendemain matin, il renouvelait ses instances sous une forme plus pressante encore. Nicolas II ne répondit même pas!

Cet entêtement fatal devait aboutir à l'explosion révolutionnaire du 27 février. La Douma, libérale et modérée, n'avait pu obtenir, sur le terrain du droit, la transformation de la bureaucratie en régime parlementaire. C'est le prolétariat de Pétrograd et les leaders socialistes qui prirent, par la force même des choses, la direction du mouvement. La Douma d'Empire ne « bouda » pas la Révolution, mais elle fut dorénavant à la remorque du socialisme révolutionnaire.

Le pouvoir passa, en fait, au *Soviet* ou Conseil des députés ouvriers et soldats de Pétrograd. Il faut reconnaître impartialement que cet organe révolutionnaire a fait preuve jusqu'ici d'un certain sens politique. Il est sans doute déplorable que les événements de février aient donné un tel ascendant au prolétariat de Pétrograd, mais, cette situation de fait une fois établie, on ne peut regretter qu'il se soit organisé sous la direction de son Comité exécutif, au lieu de constituer une force terriblement aveugle aux mains du premier excitateur venu. Malheureusement le gouvernement provisoire, issu de la Douma, n'a pu être, à aucun degré, maître de la situation. Partisan de la monarchie parlementaire, il a dû se rallier à la République démocratique. Animé du patriotisme le plus sincère, il n'a pu empêcher l'anarchie d'affaiblir la force combative de l'armée, tandis que la propagande internationaliste ébranlait la volonté de combattre elle-même[2].

1. Nous indiquons toutes les dates d'après le calendrier russe, qui retarde de treize jours sur le nôtre.

2. Sur la transformation constitutionnelle de la Russie, voir mon article de la *Revue politique et parlementaire* (10 juillet 1917).

II. — Libéraux et socialistes.

Les leaders de l'opposition à la Douma, M. Milioukov notamment, étaient à coup sûr d'ardents patriotes. Ils reprochaient surtout au gouvernement bureaucratique son impuissance à organiser la victoire. Si tous les partis du « bloc progressiste » réclamaient la constitution d'un ministère « social », jouissant de l'estime et de la confiance du pays, c'est qu'ils espéraient par là renforcer le gouvernement, le soustraire aux « influences occultes » et aux intrigues germanophiles plus ou moins déguisées.

Les grandes organisations sociales — unions des zemstvos et des villes, comités industriels de guerre — avaient efficacement suppléé à l'insuffisance des pouvoirs publics en matière de défense nationale. Le parlementarisme, pensait-on, serait seul en mesure de couronner cette œuvre. Que le ministère s'appuie sur la Douma, qu'il fasse appel à toutes les forces sociales du pays, au lieu d'entraver leur action par des tracasseries policières, qu'il réorganise et qu'il vainque — voilà ce que demandait l'opposition libérale.

Par quel étrange paradoxe, la Révolution triomphante a-t-elle entraîné si rapidement la désorganisation de l'armée, l'affaissement de l'énergie patriotique et la reprise d'intrigues germanophiles, autrement dangereuses que celles de l'ancien régime?

La contradiction n'est qu'apparente. En fait l'opposition libérale n'a ni préparé, ni dirigé la Révolution. Elle a sans doute puissamment contribué à l'effondrement du régime impérial, par ses attaques incessamment renouvelées, mais les événements révolutionnaires ont infiniment dépassé toutes ses prévisions. Si Nicolas II, au lieu de se raidir dans un entêtement aveugle, avait fait la moindre concession, s'il avait constitué, en novembre 1916, un ministère analogue à celui du prince Lvov, l'opposition libérale aurait été maîtresse de la situation, et nous sommes profondément persuadé que la guerre aurait été menée avec plus d'ardeur patriotique que jamais.

On a bien vu, dans les premiers jours de la Révolution, à quel point le parti « cadet » était sincèrement monarchiste. C'est la faute impardonnable de l'ancien régime de n'avoir pas su l'utiliser.

La gauche libérale était en somme un parti d' « évolution ». Dès que la troupe et le prolétariat de Pétrograd ont été maîtres de la rue, c'est le socialisme révolutionnaire qui l'a nettement emporté.

La lutte contre l'ancien régime était en effet menée sur deux fronts. D'une part, la bourgeoisie intellectuelle, groupée autour des progressistes, des cadets et des octobristes de gauche, aspirait surtout à la liberté politique. D'autre part, les masses ouvrières et paysannes, menées par des théoriciens du socialisme, tendaient vers la révolution sociale.

L'action des libéraux était plus visible que celle des socialistes. Ils étaient maîtres de la Douma, de la plupart des zemstvos, des comités industriels de guerre, des Universités, de la presse.

Les socialistes au contraire, traqués par le gouvernement, ne pouvaient agir en plein jour. Ils étaient peu nombreux à la Douma. Leurs leaders étaient en exil ou en Sibérie. Leur presse avait été supprimée par la police.

La poussée socialiste, n'ayant ainsi aucun « exutoire », devait suivre nécessairement la voie révolutionnaire. Elle s'est manifestée brusquement, le 27 février, sous une forme, pour ainsi dire, explosive.

Elle a pu surprendre ceux qui avaient oublié les événements de 1905 et n'avaient pas observé, avec une perspicacité suffisante, les transformations profondes de la société russe.

Le grand fait social qui a marqué, en Russie, le dernier quart du XIXe siècle, est l'« industrialisation » du pays. Le protectionnisme d'un Witte a eu ainsi — sans qu'il s'en doutât lui-même — des conséquences politiques incalculables. C'est grâce à lui que s'est formé, en Russie, depuis quarante ans, une classe ouvrière, particulièrement accessible aux idées révolutionnaires.

Dès 1905, l'état-major des partis socialistes était constitué. Beaucoup de noms propres, qui semblent actuellement nouveaux au grand public, sont en fait connus depuis longtemps dans les milieux initiés. La rupture de Lénine et de Plékhanov, des social-démocrates « majoritaires » et « minoritaires », remonte à 1903. En 1905, comme en 1917, Maxime Gorki, ce grand artiste d'une si prodigieuse inintelligence en matière sociale, collaborait au journal pétersbourgeois *Novaïa Jizn'*. Tseretelli faisait partie de la première Douma;

Kérenski, Skobelev et Tkheidzé de la quatrième. Tchernov est un des plus anciens leaders du parti socialiste-révolutionnaire. La revue des socialistes-populistes *Rousskoïe Bogatstvo* avait déjà pour collaborateur en 1905 A. Pêchékhonov.

L'attitude des socialistes vis-à-vis de la guerre européenne différait profondément de celle des cadets. Il n'est donc pas étonnant que, devenus maîtres de la situation après le 27 février, ils aient orienté la Révolution dans un sens qui a surpris l'Europe. Pour eux, les cadets sont encore inféodés à l' « impérialisme bourgeois ». Sans doute l'Allemagne est responsable en partie de la guerre, mais la « république bourgeoise » de France, l' « impérialisme britannique » et, surtout, le nationalisme russe ont également leur part de responsabilité. Le nouveau régime doit donc reviser les « buts de guerre » du tsarisme. Il doit exercer une pression sur les gouvernements alliés, leur arracher un renoncement formel à toute « annexion » et à toute « contribution ». La réponse des Alliés au président Wilson sur les buts de la guerre doit être ouvertement répudiée. Les traités secrets, partageant d'avance l'Europe, la Turquie ou l'Afrique, doivent être publiés. Les socialistes de tous les pays, alliés ou ennemis, doivent concerter leur action pour imposer la paix aux gouvernements « capitalistes ». Il faut poursuivre à Stockholm l'action de Zimmerwald et de Kienthal. C'est par cette coalition des travailleurs, bien plus que par la guerre à outrance, qu'on obtiendra la paix socialiste.

Le gouvernement libéral, constitué par la Douma au lendemain de la Révolution, ne pouvait évidemment faire sien ce programme internationaliste du *Soviêt*. Ardemment patriote, aux prises avec les difficultés de la vie réelle, en contact permanent avec les ambassadeurs des pays alliés, il ne pouvait trahir la cause commune. M. Goutchkov à la guerre et M. Milioukov aux Affaires étrangères firent des prodiges de souplesse et d'équilibrisme pour sauver l'honneur et les intérêts vitaux de la Russie, tout en faisant des concessions plus ou moins larges au socialisme. Mais l'esprit de transaction a ses limites, et la cassure inévitable finit par se produire. M. Milioukov notamment, qui s'était toujours prononcé pour l'annexion de Constantinople, qui avait soutenu la politique étrangère de M. Sazonov et

confirmé sa nomination à l'ambassade de Londres [1], ne pouvait se maintenir devant l'hostilité du *Soviêt*. A la fin d'avril, il dut donner sa démission ou, plus exactement, comme il l'a dit lui-même, on le « démissionna ».

Que la grande crise de la Révolution russe ait éclaté sur le terrain de la politique extérieure, n'est-ce pas un des traits les plus caractéristiques de l'heure présente?

Cette crise extrêmement grave accusait nettement la divergence fondamentale des points de vue libéral et socialiste. Elle mettait en pleine lumière le mal profond du nouveau régime, cette dualité de pouvoir qui entretenait l'anarchie.

D'une part le gouvernement de droit, seul responsable, groupait autour du prince Lvov toute l'élite de la bourgeoisie libérale. D'autre part, le Conseil des députés ouvriers et soldats, le *Soviêt* de Pétrograd, possédait la force matérielle et agissait sur le ministère sans partager la responsabilité du pouvoir.

Comme l'a dit M. Goutchkov, au lendemain de sa démission, il était impossible de conserver la responsabilité de droit, sans avoir le pouvoir de fait. Pareille situation mènerait certainement le pays « au bord de l'abîme ».

III. — L'anarchie.

Il faut avoir vécu en Russie au printemps de 1917 pour s'être bien rendu compte des progrès effroyables de l'anarchie.

Le gouvernement provisoire, composé d'hommes intègres et perspicaces, n'avait malheureusement à sa disposition ni un caporal ni un gendarme pour faire exécuter ses ordres. Chaque ville, chaque province s'administrait à sa guise. Les institutions de l'ancien régime — gouverneurs, police, zemstvos eux-mêmes — s'étaient effondrées. C'était partout, comme à Pétrograd, une extraordinaire confusion de pouvoirs. Les commissaires du gouvernement, les comités exécutifs locaux, les conseils des députés ouvriers et soldats donnaient

1. Pendant la crise ministérielle des premiers jours de mai, M. Sazonov était sur le point de quitter Pétrograd pour rejoindre son poste diplomatique à Londres, quand, sur le quai même de la gare de Finlande, il reçut l'ordre de rester en Russie. Il fallut retirer ses malles du fourgon! La chute de M. Milioukov avait entraîné fatalement celle de M. Sazonov.

des ordres contradictoires, négociaient ou luttaient les uns avec les autres, soumis aux influences les plus diverses et les plus instables. Il faut reconnaître que dans l'ensemble, cette anarchie restait assez calme. A part les journées sanglantes de Pétrograd, il y a eu peu de pillages et peu de morts. L'interdiction de l'alcool a certainement joué sur ce point un rôle des plus bienfaisants.

Mais à la crise politique se superposa bientôt une crise économique. La productivité des usines de guerre tomba rapidement au tiers de la productivité antérieure. La paresse nationale, encouragée par des fêtes et des manifestations de toutes sortes, ne connut plus de bornes. Les hausses formidables de salaires réclamés par les ouvriers rompirent l'équilibre financier des industries, et nous avons entendu bien souvent des chefs d'entreprise, des directeurs d'usines nous déclarer : « Nous perdons actuellement tant de roubles par jour ; nos disponibilités nous permettent de tenir pendant tant de semaines encore ; à telle date, nous serons obligés de fermer ! »

Bien plus grave encore, véritablement angoissante apparaissait la situation militaire. Sans doute l'armée de l'ancien régime n'a jamais été puissamment organisée comme celles d'Occident. Pour qu'elle se soit, dans la crise révolutionnaire, si rapidement désagrégée, il faut bien que des éléments d'anarchie aient déjà préexisté. Mais, sous l'ancien régime, elle tenait tant bien que mal, en vertu de la discipline acquise, comme un édifice menaçant ruine, tant que la clef de voûte ne s'est pas effondrée.

Le mouvement révolutionnaire a eu, comme contre-coup direct un relâchement plus ou moins spontané de la discipline. Les soldats élurent, dans chaque régiment, des comités, qui se mirent à « palabrer » sans fin, à discuter avec les chefs, à formuler leurs revendications. La fraternisation avec l'ennemi devint, pour ainsi dire, la règle. Le ministre de la Défense nationale, débordé par l'agitation révolutionnaire, dut faire de graves concessions, qui achevèrent de désorganiser l'armée. La peine de mort a été supprimée, même sur le front. Les officiers ne doivent plus tutoyer leurs hommes. Les soldats ne disent plus aux généraux « votre Excellence ». A l'heure actuelle, ils sont même dispensés de faire le salut militaire. On objectera peut-être que ce sont là des questions de troisième ordre, tout extérieures et purement formelles. Sans doute,

chez des peuples énergiques et disciplinés comme les Anglo-Saxons, les « marques extérieures de respect » ne sont pas indispensables. Mais chez un peuple anarchique — que les historiens byzantins qualifiaient déjà au moyen âge d'ἀναρχικος — elles sont nécessaires, comme les rites en matière religieuse, pour ployer le corps et discipliner l'âme.

Enfin les déserteurs, qui avaient toujours été nombreux dans l'armée russe, se multiplièrent dans des proportions effroyables. Quiconque a voyagé en Russie à cette époque, se rappelle combien de soldats errants venaient refluer du front vers l'intérieur, vaguant dans les rues, encombrant les gares, pendant par grappes humaines aux toitures des wagons!

La propagande des pacifistes et des internationalistes ne pouvait manquer d'agir rapidement dans un pareil milieu social. Dans tous les pays, en France comme ailleurs, il existait avant la guerre des théoriciens de l'antipatriotisme. Mais ce mouvement d'idées, tout en surface, a été bien vite enrayé par le sursaut de l'énergie nationale. Si en Russie, au contraire, la propagande pacifiste a exercé de si terribles ravages, c'est évidemment que le peuple était tout disposé à l'accueillir. Il était, comme disent les médecins, en état de réceptivité.

Pour bien comprendre ce phénomène, dont les conséquences ont été si graves, il faut faire un peu de psychologie nationale.

D'abord, et avant tout, le paysan russe, qui constitue l'ossature de la nation et de l'armée, n'a qu'un sentiment patriotique des plus rudimentaires. Il est, si je puis dire, en deçà du patriotisme. Le *moujik* — comme l'ouvrier dont le caractère rural est encore très accentué — ignore cette forme moderme du sentiment national qui date surtout, en Occident, de la Révolution française. De l'avis même des Russes, le partage des terres le préoccupe beaucoup plus que l'honneur national. Quand le peuple russe manifeste dans la rue, il chante la *Marseillaise*, mais sur un rythme ralenti qui la dénature, et l'on sent tout de suite que le souffle du grand hymne guerrier s'est évanoui[1]!

1. C'est un fait caractéristique que, pour « galvaniser » les troupes, M. Kérenski, faisant preuve d'un sens psychologique très sûr, les invite à défendre la Révolution et la liberté, plutôt que la patrie ou l'honneur national.

L'ignorance, contre laquelle l'ancien régime n'a jamais sérieusement lutté, explique pour une bonne part l'absence de patriotisme. Le sentiment patriotique a besoin d'être réchauffé au contact de l'histoire et de la géographie nationale, de l'*otétchestvovédénié*, comme disent les Russes. N'est-ce pas un des rôles sociaux de l'École? Ce qui le prouve bien, c'est que beaucoup de Russes cultivés sont d'excellents patriotes. J'en ai vu pleurer devant l'effondrement de leurs espérances les plus chères.

Malheureusement, ces Russes cultivés manquent en général d'énergie. Leur patriotisme ne va pas jusqu'à l'action. Trop souvent la bourgeoisie « embusque » ses fils dans l'Union des Zemstvos ou des Villes, la Croix-rouge, etc., privant ainsi l'armée russe d'officiers de réserve. Alors qu'en France les socialistes ne peuvent reprocher à la bourgeoisie de ne pas prendre sa part de combat, en Russie ce reproche est trop souvent fondé.

On pourrait dire, en exagérant un peu les oppositions, que le peuple russe est comme divisé en deux parties : d'un côté les *moujiks* en armes, vibrant très peu au sentiment patriotique, et, de l'autre, les classes cultivées, généralement patriotes, mais restant à l'arrière.

Cette apathie qui est un des traits du caractère national russe, l'horreur de tout effort, le goût immodéré des *prazdniks* (fêtes chômées) constituent un excellent terrain de culture pour la propagande pacifiste.

J'admets que les socialistes soient contre toute politique de conquête, mais, s'ils avaient un peu de courage et de force morale, ils se déclareraient prêts à sacrifier leur propre vie pour imposer à l'Allemagne le principe de l' « auto-détermination » des peuples.

Au lieu de cela, que voyons-nous? L'article 7 du programme gouvernemental, imposé manifestement par le Conseil des députés ouvriers et soldats, promet de ne pas désarmer et de *maintenir à Pétrograd* les troupes révolutionnaires. Je veux bien croire que le souci désintéressé de défendre la Révolution ait en partie dicté cet article, mais je reste persuadé que la crainte d'être envoyé sur le front y est bien pour quelque chose!

Joignez à cela l'idéologie humanitaire qui cadre admirablement avec les prédispositions naturelles de l'âme russe.

On a souvent signalé l'action néfaste d'un Tolstoï. Je crois, quant

à moi, qu'on exagère l'influence sociale de son œuvre. Mais ce qui est certain, c'est que Tolstoï exprime profondément l'âme russe. Il est encore plus un effet ou, si l'on préfère, un symptôme qu'une cause. L'évangélisme russe rejoint ainsi très facilement le socialisme. Non seulement ce grand peuple n'est pas militariste, mais il n'est même pas militaire. On a dit que l'Orient s'opposait à l'Occident, « comme Marie à Marthe ». Il est bien évident que « Marie » n'a pas l'étoffe d'une guerrière!

Au fond — il est juste de le reconnaître — le grand défaut de la Russie dans cette guerre, la tare originelle dont nous pouvons à peine lui faire un reproche, c'est d'être extraordinairement arriérée. L'existence d'une classe intellectuelle très avancée ne saurait en rien modifier cette appréciation d'ensemble. Elle accuse au contraire le profond déséquilibre de la société russe : si la tête est du XXe siècle, la masse est contemporaine du moyen âge.

Les social-démocrates russes font donc preuve d'une étrange naïveté quand ils se croient plus « avancés » que leurs camarades de France ou d'Angleterre. Le pacifisme des masses russes, sur lesquelles ils s'appuient, est aussi éloigné de l'internationalisme occidental que les communautés villageoises de Grande-Russie le sont du socialisme moderne. Dans l'un comme dans l'autre cas, la Russie retarde. Les Russes ont beau colorer leurs programmes de grands mots : ils auraient tort de croire que leur Révolution puisse avoir, sur ce point, une originalité créatrice.

Qu'est-ce, en définitive, que le pacifisme russe, sinon une idéologie naïve, à la fois évangélique et socialiste, greffée sur un fonds d'ignorance et d'inertie?

IV. — Les deux courants du socialisme et le ministère de coalition.

Pour endiguer le flot montant de l'anarchie, il n'y avait évidemment qu'un moyen : renforcer le gouvernement provisoire. Le peuple russe, comme tous les « communautaires », est essentiellement malléable. De bons meneurs peuvent refaire assez vite ce qu'ont défait les mauvais meneurs. Mais il faut établir, avant tout, l'unité de direction.

Or, comme je l'ai montré plus haut, pendant les premiers mois de la Révolution, le pouvoir de fait appartenait au *Soviêt* de Pétrograd, tandis que le pouvoir de droit appartenait au gouvernement provisoire. Pour supprimer cette dualité de pouvoir, il fallait, de toute évidence, faire entrer des représentants du *Soviêt* dans le gouvernement. C'était le seul moyen d'unir la force au droit.

A vrai dire, dès le 2 mars 1917, il y avait bien dans le gouvernement provisoire un ministre qui servait en quelque sorte de lien avec le *Soviêt*. C'était M. Kérenski, tout à la fois ministre de la Justice et vice-président du Comité exécutif des députés ouvriers et soldats. De là venait précisément son prestige politique. Les événements l'ont servi, et il s'est montré à la hauteur des événements. Son accession au gouvernement du prince Lvov a été singulièrement précieuse. Sans elle, le premier ministère « social » de la Russie n'aurait pas été viable. Malheureusement M. Kérenski se trouvait isolé dans un ministère de libéraux bourgeois. Les autres socialistes repoussèrent, pendant longtemps, toute idée d'un ministère de coalition. Ils faisaient valoir une fois de plus les vieux arguments scolastiques des congrès socialistes internationaux contre la participation au pouvoir dans un ministère bourgeois. Ainsi, tout en prétendant exercer son contrôle, le *Soviêt* de Pétrograd se refusait à prendre aucune part de responsabilité dans l'action.

Pourtant, dans les derniers jours d'avril, l'anarchie devint si menaçante que les socialistes finirent par céder. Des pourparlers furent engagés avec le gouvernement provisoire, et, après bien des péripéties, le 5 mai 1917, un ministère de coalition fut constitué. La démission de MM. Goutchkov et Milioukov facilita le dénouement de la crise. Deux portefeuilles se trouvèrent ainsi disponibles. Les Postes et Télégraphes, le Ravitaillement, le Travail, l'Assistance publique, furent érigés en départements distincts. C'est ainsi que MM. Skobélev, Tsérételli, Tchernov et Pèchékhonov purent entrer dans le ministère à côté de M. Kérenski. Quant à M. Tkheidzé, il conserva la présidence du *Soviêt*, d'accord avec les nouveaux ministres socialistes.

Cette solution bienfaisante, qui a notablement renforcé le ministère, impliquait évidemment l'existence, au sein de la masse socialiste, d'un parti de gouvernement.

Si l'on s'efforce en effet d'analyser avec soin le mouvement socialiste russe, on remarque bien vite qu'il a toujours tendu à se diviser en deux courants principaux : d'une part les extrémistes tournés vers l'agitation et, d'autre part, les modérés tournés vers l'action réaliste. On peut dire, en employant un mot de notre jargon parlementaire, que seuls les modérés sont « ministrables ».

Actuellement, c'est sur la question patriotique que se produit la cassure. Qui songerait à faire entrer dans le ministère un socialiste « défaitiste[1] »?

Mais, si l'on considère l'évolution du socialisme en Russie depuis une quinzaine d'années, on voit que la division des partis s'est faite sur un ensemble de questions beaucoup plus complexe.

Pour être en mesure de comprendre les discussions socialistes à l'heure actuelle, il est donc indispensable de remonter quelque peu en arrière.

Il y a toujours eu, en Russie, deux socialismes bien différents : la social-démocratie et le socialisme-révolutionnaire. Pour employer les abréviations russes, il y a toujours eu opposition d'esprit, de tendance et de programme entre les *s.-d.* et les *s.-r.*

Le socialisme-révolutionnaire, qui a pour pères spirituels Mikhaïlovski et Lavrov, est essentiellement russe. Il considère que la vie économique se développe en Russie dans un autre sens qu'en Allemagne, en Angleterre ou en France. Le capitalisme et la lutte des classes y sont moins accusés. La démocratie russe se compose principalement de paysans communistes. Aussi la question agraire doit-elle primer toutes les autres.

On peut dire que le socialisme-révolutionnaire s'est constitué en 1902 par opposition à la social-démocratie, qui met au contraire en première ligne les intérêts du prolétariat ouvrier.

La social-démocratie n'a rien de russe. C'est une section de l'Internationale ouvrière, et ses adeptes sont étroitement dominés par le dogme marxiste. Il est facile de comprendre que, dans ces conditions, ils glissent rapidement vers le pacifisme internationaliste, et qu'ils soient en général peu qualifiés pour l'exercice du pouvoir.

Pourtant, il faut distinguer parmi eux les majoritaires *bolchéviks*

1. Les « défaitistes » ou *porajentsy* s'opposent aux partisans de la défense nationale ou *oborontsy*.

et les minoritaires *menchéviks*. Au moment où la scission s'est opérée, en 1903, les *bolchéviks* constituaient en effet la majorité. Ils sont à l'heure actuelle — fort heureusement — en minorité, mais l'appellation de « majoritaires » leur est restée.

Les *bolchéviks* sont intransigeants, extrémistes et antipatriotes. Quand leur chef Lénine revint de Suisse à Pétrograd avec la complicité des Allemands, les premiers mots qu'il proféra sur le quai même de la gare de Finlande furent : « Vive la guerre civile ! »

En 1906, ils ont boycotté les élections à la Douma et repoussé toute alliance avec la démocratie bourgeoise. Ils admettent l'insurrection comme moyen de lutte politique et sociale. Au printemps de 1917, ils ont préconisé la fraternisation avec l'ennemi et se sont efforcés par leur propagande de désorganiser la force combative de l'armée.

Avec ces extrémistes, aucun pourparler n'est possible. Si le gouvernement provisoire était plus fort, il arrêterait leur propagande par voie répressive. On ne peut faire valoir en l'espèce la liberté d'opinion, car, en tous pays, cette liberté a pour limite le code pénal. Il est inadmissible en temps de guerre qu'un parti soit en intelligence ouverte avec l'ennemi.

Les *menchéviks* au contraire sont relativement modérés. Ils combattent sans doute avec énergie les tendances impérialistes et nationalistes, mais ils reconnaissent, dans la guerre actuelle, l'impossibilité d'une paix séparée et la nécessité de vaincre le militarisme allemand [1].

Unis aux socialistes-révolutionnaires, ils dominent sans conteste dans le *Soviét* de Pétrograd. Bien que, par leurs traditions et leur programme, ils restent très différents des socialistes-révolutionnaires, ils se trouvent rapprochés d'eux par le fait des circonstances. Comme je l'ai dit plus haut, c'est sur la question patriotique que se fait aujourd'hui la coupure. En fait, à l'heure actuelle, il n'y a plus que trois grandes orientations politiques, trois grands groupes électoraux :

1° Les constitutionnels-démocrates ou cadets (K.-D.), qui représentent la démocratie bourgeoise. C'est eux qui ont constitué le

1. Il existe toutefois un petit groupe de *menchéviks* internationalistes qui, sur les questions de défense nationale, votent avec les *bolchéviks*.

noyau du premier gouvernement provisoire. Ils semblaient un parti de gauche avant la Révolution, comme les Girondins en 1791, mais ils siégeront évidemment à droite à l'Assemblée constituante. Les partis conservateurs ont momentanément disparu.

Le leader des cadets, M. Milioukov, a dû quitter le ministère à la fin d'avril 1917. Ils ont actuellement quatre représentants officiels dans le gouvernement provisoire : Chingarev aux Finances, Nékrassov aux Voies de communication, Manouilov à l'Instruction publique, le prince Chakovskoï à l'Assistance publique[1]. En fait, tous les ministres bourgeois, même les anciens octobristes, se sont pratiquement ralliés au programme constitutionnel-démocrate.

Les cadets sont essentiellement un parti d'intellectuels. Ils ont fourni au nouveau régime un grand nombre de hauts fonctionnaires éminents : adjoints de ministres, sénateurs, chefs de service. M. Maklakov, dont on a parlé pour l'ambassade de Paris, est un des plus remarquables orateurs du parti cadet.

2° Les socialistes de gouvernement, qui sont actuellement les maîtres du *Soviêt* de Pétrograd. Ce bloc comprend tous les socialistes patriotes : des social-démocrates *menchéviks* comme les ministres Skobélev et Tsérételli, des socialistes-révolutionnaires ou des socialistes partisans d'un programme analogue tels que les ministres Tchernov, Kérenski, Pêchékhonov. C'est eux qui domineront sans doute à l'assemblée constituante.

Ils sont actuellement d'accord avec le parti cadet pour lutter contre les extrémistes.

3° Les *bolchéviks*, enrégimentés sous la direction de Lénine, toujours prêts aux solutions extrêmes, sabotant l'ordre public et la défense nationale.

Chaque nuance politique est représentée par un journal différent. La liberté de la presse est actuellement totale. La censure ne s'exerce plus que pour les questions strictement militaires.

Les journaux de Pétrograd peuvent être rangés dans l'ordre suivant, de gauche à droite, suivant la gamme des opinions politiques :

La *Pravda* de Lénine et la *Novaïa Jizn'* de Gorki, journaux *bolché-*

1. Nous apprenons, pendant la correction des épreuves, la démission des ministres cadets, à l'exception de M. Nékrassov, dont les opinions ont toujours été, en fait, plus à gauche. Cette démission est liée à la question d'Oukraïne.

viks, écrivant quotidiennement des articles contre la guerre et contre les Alliés.

La *Rabotchaïa Gazeta*, journal *menchévik*. Il paraît également, sous la direction de l'éminent social-démocrate Plékhanov, un journal ardemment patriote *Edinstvo*. Malheureusement M. Plékhanov n'a pas eu jusqu'ici une influence correspondant à sa valeur. Le *Bund*, parti social-démocrate juif, a son organe spécial l'*Arbeiter-Stimme* [1].

Les journaux socialistes-révolutionnaires *Dêlo Naroda* et *Zemlia i Volia*, ce dernier plus particulièrement orienté dans le sens agraire. Enfin M. Lébédev, qui gère actuellement le ministère de la Marine, a fondé le journal socialiste-révolutionnaire patriote *Volia Naroda*.

Il convient de faire une place à part aux journaux officiels des deux principaux *Soviêts* révolutionnaires : le *Soviêt* des députés ouvriers et soldats de Pétrograd et le *Soviêt* des députés paysans de toute la Russie.

L'organe principal du parti cadet est le journal *Rêtch*.

Il ne reste pour ainsi dire plus de journaux conservateurs. Le *Novoïé Vrémia* lui-même est devenu libéral. Il arbore, en pleine perspective Nevski, un drapeau rouge à la devanture de ses bureaux !

Les trois grands blocs politiques de l'heure présente se sont déjà mesurés aux élections des conseils municipaux de quartier à Pétrograd, les premières qui aient eu lieu au suffrage universel avec le vote des femmes et la représentation proportionnelle : les cadets ont obtenu 185 sièges, le bloc socialiste 299 et les *bolchêviks* 156 [3].

L'union des cadets et des socialistes patriotes s'impose donc avec une logique incoercible. C'est à elle que l'on doit cette amélioration lente dont nous observons chaque jour quelque nouveau symptôme.

1. Les journaux israélites sont écrits en *jüdisch*, jargon allemand semé çà et là de quelques mots hebraïques (par exemple *milkhamah* = la guerre, *chalom* = la paix, *yom-tob* = la fête, etc.). Il suffit aux personnes qui savent l'allemand d'apprendre l'alphabet hébraïque pour être en mesure de lire à peu près ces journaux. L'hébreu classique n'écrivant pas les voyelles, l'usage s'est établi d'employer l'aleph pour *a* et *o*, l'aïn pour *e* et *ä*, le yod pour *i* et *ü*, le vav pour *o* et *u*, le double yod pour *ei*, etc.

2. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en Russie le drapeau rouge n'est pas un emblème de la révolution sociale, mais simplement du nouveau régime. Par contre, la *Marseillaise* est souvent chantée par des internationalistes « défaitistes ».

3. Aux élections municipales de Moscou, les cadets ont obtenu 34 sièges, les *menchêviks* et les *S.-R.* 140 (24 + 116), les *bolchêviks* 23. Le centre socialiste est donc plus fort à Moscou qu'à Pétrograd.

L'expulsion de Grimm, l'interdiction d'entrer en Russie pour les socialistes qui sont passés par l'Allemagne [1], les sanctions décrétées contre les déserteurs, sont des mesures que le gouvernement provisoire n'aurait pu prendre en avril ou mai 1917. Enfin et surtout l'offensive du 18 juin (1er juillet) consacre les efforts et l'admirable propagande de M. Kérenski, le « Saint-Just » de la Révolution russe, qui personnifie en quelque sorte l'union du gouvernement et du *Soviêt* socialiste.

V. — La révolution russe et le principe des nationalités.

La Révolution russe, mettant au premier plan la question internationale, devait insister d'une façon particulière sur le principe des nationalités.

La question s'est posée d'abord pour les nationalités « allogènes » de l'Empire russe. Avant de proclamer comme but de guerre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il fallait, en bonne logique, le reconnaitre au sein de la Russie elle-même. Le gouvernement provisoire a pris, sur ce point, des mesures d'une importance décisive.

1° Il a proclamé, non plus le *self-government* de la Pologne, comme le grand-duc Nicolas Nicolaïévitch, ni même son autonomie, comme M. Gorémykine, en août 1915, mais son indépendance totale. Par opposition à la politique allemande en Pologne, le gouvernement russe veut réunir *tous* les territoires peuplés de Polonais en un État *réellement* indépendant. La nouvelle Pologne devra comprendre, non seulement le « Royaume du Congrès [2] », mais Posen et Cracovie, peut-être même la Haute-Silésie. Toutes les circonscriptions électorales qui, malgré la pression allemande, ont envoyé des Polonais au *Reichstag*, constituent évidemment le territoire minimum qu'il faut arracher à la Prusse. La proclamation du gouvernement provisoire prévoit simplement une *libre* alliance [3] militaire avec la Russie.

1. Si le gouvernement faisait rétroagir cette interdiction, il devrait arrêter le « défaitiste » Lénine.

2. Il est intéressant d'observer que dans les nouvelles lois russes, le gouvernement de Kholm, arraché au royaume de Pologne en 1912, n'est plus compris parmi les gouvernements de la Russie d'Europe.

3. Le mot russe *soïouz* veut dire indifféremment alliance ou union. Étant donnée l'épithète « libre », nous croyons plus exact de traduire par « alliance ».

Nul ne peut douter de la parfaite sincérité du gouvernement russe. Nous avons observé nous-même, en causant avec des ministres ou de hauts fonctionnaires russes, que toutes les questions administratives polonaises étaient délibérément rayées de leurs occupations. Quand M. Trépov parlait du grand programme de chemins de fer, devant porter sur 50,000 verstes, il y comprenait les futures voies ferrées de Pologne. M. Nékrassov au contraire, le nouveau ministre des voies de communication, a logiquement exclu la Pologne de ce programme.

Les députés polonais à la Douma et au Conseil d'Empire ont naturellement donné leur démission.

Une des conséquences directes de la proclamation russe a été la rupture des Polonais d'Autriche avec le gouvernement de Vienne. C'est là un fait d'une importance capitale dans l'histoire politique de la Pologne, fait décisif sur lequel on a généralement trop peu insisté.

Nous considérons dès aujourd'hui l'indépendance totale de la Pologne comme un des buts de guerre les plus sûrement atteints.

2° Le gouvernement provisoire a restitué au grand-duché de Finlande toutes ses libertés, en abrogeant les actes illégaux du dernier règne. Il est même allé plus loin. Développant la constitution finlandaise, il a inauguré en fait le parlementarisme, avant de le consacrer en droit par un texte législatif. Il a choisi les nouveaux sénateurs ou ministres finlandais dans la majorité social-démocrate de la Diète.

Ainsi le gouvernement russe tend à pratiquer vis-à-vis de la Finlande une politique largement libérale, comme l'Angleterre vis-à-vis de ses *dominions* coloniaux.

Malheureusement certains Finlandais répondent au libéralisme de la Russie nouvelle par une agitation séparatiste qu'ils couvrent sous une pédanterie juridique de mauvaise foi. Nous les croyions, à vrai dire, plus « politiques » et plus pondérés. Suivant le mot incisif de M. Kérenski, les Allemands ne sont pas les seuls à interpréter comme une faiblesse la générosité de la Russie révolutionnaire[1].

3° On sait qu'en Orient, les questions religieuses se lient étroitement aux questions nationales. En déclarant tous les citoyens russes

1. Discours prononcé à Helsingfors le 9 (22) mai 1917.

égaux devant la loi, quelle que soit leur confession ou leur nationalité, le gouvernement provisoire a grandement facilité l'apaisement des luttes ethniques.

L'oukaze-loi du 20 mars 1917 a été sur ce point décisif. Il a pour conséquence principale d'accorder aux Juifs une pleine égalité de droits. Toute cette législation minutieuse, incohérente et tracassière, à laquelle étaient soumis les Juifs de Russie et dont les volumes du *Svod Zakonov* étaient comme encombrés, ne subsiste plus maintenant qu'à l'état de souvenir historique.

D'ailleurs, en proclamant la Pologne indépendante, le gouvernement provisoire a retranché de la Russie la plus grande agglomération juive d'Europe. Cette conséquence indirecte de l'indépendance polonaise facilitera sans doute la solution du problème juif en Russie. Quant à la question juive en Pologne, le gouvernement russe ne s'y intéresse plus directement. Toutefois, comme il l'a déclaré dans sa proclamation aux Polonais, il espère avec confiance « que les peuples liés à la Pologne par des siècles de vie commune recevront la pleine garantie de leur existence nationale et civique ».

Quant aux Polonais qui vivront en Russie dans les « gouvernements de l'ouest[1] », ils jouiront également des mêmes droits que les autres habitants. Toutes les restrictions, relatives notamment à la propriété foncière et aux droits électoraux, se trouvent par le fait même abrogées.

4° Le principe de la liberté religieuse a pour corollaire le principe de la libre organisation ecclésiastique. C'est ainsi qu'au lendemain de la Révolution russe, les Géorgiens du Caucase ont réclamé l'indépendance administrative de leur Église. Sans doute, ils sont orthodoxes comme les Russes et en parfaite communion dogmatique avec eux, mais, conscients de leur nationalité, ils veulent que l'Église géorgienne soit soustraite à la direction du Saint-Synode russe et devienne « autocéphale », comme l'Église de Roumanie par exemple.

Nous nous sommes trouvé à Mtskhet, ancienne capitale et ville sainte de la Géorgie, le lendemain du jour où les évêques du pays, rassemblés en concile, s'étaient prononcés pour le rétablissement de

1. Nous croyons en effet chimérique de vouloir annexer ces gouvernements à la future Pologne, sauf, peut-être, les gouvernements catholiques et lithuaniens du nord-ouest. Un congrès lithuanien, réuni à Pétrograd, s'est prononcé toutefois pour l'indépendance totale de la Lithuanie.

l'autocéphalie. On se préparait, dans la cathédrale historique de Mtskhet, à restaurer la liturgie en langue géorgienne et à élire un *catholicos* ou patriarche indépendant.

Le gouvernement provisoire a sanctionné cette initiative. L'ancien exarque russe de Géorgie deviendra simplement évêque de Tiflis, conservant dans son obédience tous les orthodoxes à l'exception des Géorgiens. Sans doute il s'agit, en l'espèce, de tendances beaucoup plus nationalistes que religieuses. Mais, autant l'autonomie à base territoriale est chimérique dans un pays comme la Géorgie où la bigarrure ethnique est extrême, autant l'autonomie religieuse nous paraît légitime, inoffensive et même pacifiante.

3° Enfin, d'une façon générale, le gouvernement provisoire se montre très disposé à satisfaire, dans la mesure du possible, les aspirations des diverses nationalités. C'est ainsi qu'il songe à remanier les frontières des trois provinces baltiques pour les faire coïncider avec la délimitation des nationalités. Il n'y aurait plus que deux provinces au lieu de trois : au nord l'Esthonie, peuplée en majorité d'Esthes; au sud la Latvie, peuplée en majorité de Lettons. Le gouvernement de Livonie disparaîtrait. Il deviendrait ainsi plus facile de réglementer l'emploi des langues dans l'administration locale. Il n'y aurait qu'une langue admise, outre le russe et l'allemand : l'esthonien dans le nord et le letton dans le sud.

Pourtant le gouvernement russe, par ce fait même qu'il est provisoire, ne se reconnaît pas le droit d'orienter l'État russe vers une solution fédérative du problème des nationalités. Il estime avec raison que cette question capitale — comme la question constitutionnelle ou la question agraire — ne peut être tranchée que par la future assemblée constituante. Le gouvernement actuel ne doit prendre que des mesures « conservatoires », au sens le plus large du mot.

Par cette attitude réservée, il se heurte aux aspirations plus ou moins factices des Oukrainiens, qui réclament l'autonomie de la Russie méridionale, sous prétexte que la majorité des habitants y parle petit-russien.

En fait, pour tout observateur impartial, il n'y a pas *une* question, mais *des* questions petites-russiennes. La Galicie orientale, dont les Russes occupent actuellement une partie, ne « pense » pas du tout de

la même façon que la région de Kiev et, *a fortiori*, que la région de Kharkov. La théorie française des nationalités proclame avant tout le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est une théorie essentiellement psychologique. Les Allemands au contraire, et, à leur suite, les *leaders* intellectuels du parti oukraïnien, définissent la nationalité d'après des critériums extérieurs — linguistiques, ethnographiques, voire zoologiques. Les Oukraïniens ne s'occupent pas de savoir si un paysan du gouvernement de Kharkov se sent réellement solidaire d'un paysan de Volhynie : ils affirment que l'un et l'autre doivent faire partie du même groupement autonome, parce que, dans le langage de l'un comme de l'autre, l'*i* mou du grand russe est remplacé par un *i* dur[1]!

Heureusement, le socialisme révolutionnaire russe n'a jamais fait sienne cette théorie linguistique des nationalités. Il a toujours proclamé au contraire le principe de l' « auto-détermination » des peuples. C'est le seul qu'on doive appliquer, non seulement dans la politique intérieure à l'égard des nationalités allogènes, mais aussi dans la politique internationale vis-à-vis des peuples opprimés.

Armé de ce principe, les révolutionnaires russes auraient pu logiquement reviser les « buts de guerre » de l'ancien régime. Par malheur, ils ont associé au principe de l'auto-détermination des peuples la formule sacro-sainte, répétée partout comme un dogme : « la paix sans annexion, ni contribution ».

Combien de fois nous avons vu cette formule écrite en lettres d'or sur les bannières des manifestants! Combien de fois nous l'avons entendue comme en refrain dans les discours des orateurs politiques, notamment dans ces « concerts-meetings » qui sont une des manifestations les plus « russes » de la vie révolutionnaire!

Inutile de dire que nombre de soldats-*moujiks* ne comprennent rien à cette formule, pas plus qu'à tant d'autres, telles que « Vive Zimmerwald! » ou : « A bas l'impérialisme! » Certains ont compris que « sans annexion » voulait dire « sans offensive ». D'autres se sont imaginés que « sans contribution » voulait dire « sans contribution prélevée par l'Allemagne sur la Russie »!

1. Le gouvernement provisoire vient de faire, malgré l'opposition cadette, de très importantes concessions aux Oukraïniens. Il a nommé, comme organe supérieur de l'administration régionale d'Oukraïne, un secrétariat spécial, qui s'appuie sur la « Rada » ou Conseil central des Oukraïniens.

Contre l'intransigeance absolue de cette formule, les patriotes russes et les représentants des Alliés ont dû lutter à coup d'arguments logiques ou sentimentaux, sans rompre en visière avec elle, mettant toute leur éloquence à faire exprimer à ces mêmes mots, réputés intangibles, des idées plus justes et plus saines. Il fallait expliquer aux socialistes russes que la question d'Alsace-Lorraine ne soulevait pas un problème d'annexion, mais bien de « désannexion », que les indemnités aux pays envahis devaient être considérées, non comme une contribution de guerre, mais comme des dommages-intérêts, analogues à ceux que l'on peut réclamer devant un tribunal civil. Au service de cette cause, nul n'a mis plus d'éloquence et d'énergie, plus d'intelligence efficacement tournée vers l'action que M. Albert Thomas pendant sa dernière mission en Russie.

On a pu interpréter de deux façons cette campagne des révolutionnaires russes contre toute annexion et toute contribution. Pour les uns, c'est une manifestation de noble idéalisme. Pour les autres, c'est un signe de faiblesse et de lâcheté. La Russie n'a qu'un moyen de prouver au monde la noblesse de son attitude, c'est, tout en maintenant son idéal, de se battre héroïquement jusqu'au bout. Comme l'a dit le distingué ministre des Affaires étrangères, M. Téreschenko, « la Russie libre doit montrer par son action que, si elle renonce aux conquêtes, ce n'est pas parce qu'elle ne *peut* conquérir, mais parce qu'elle ne le *veut* pas[1] ».

PIERRE CHASLES.

15 juillet 1917.

1. Allocution du 8 mai 1917.

L'AMÉRIQUE ET LA GUERRE MONDIALE

I. — LE PANAMÉRICANISME ET SON ÉVOLUTION RÉCENTE

La connaissance des questions relatives à la vie politique du Nouveau Monde s'impose à l'heure actuelle et s'imposera de plus en plus à l'avenir, car le rôle déjà si important que l'Amérique joue dans les affaires mondiales ne pourra pas manquer d'être un jour capital, décisif. L'organisation internationale américaine est parmi ces questions celle qui, à notre avis, mérite le plus de retenir l'attention des penseurs et des hommes d'État.

Un lien historique de solidarité unit entre elles toutes les républiques d'outre-mer et fait de l'Amérique, sinon une entité internationale, du moins quelque chose de plus qu'une simple expression géographique. La politique continentale connue sous le nom de « panaméricanisme » a ce fait pour point de départ, et vise à rendre l'union des peuples américains toujours plus réelle et toujours plus solide. Le panaméricanisme tend à développer les relations de toute sorte déjà existantes et à créer, entre les républiques du Nouveau Monde, de nouveaux liens économiques, intellectuels, juridiques et politiques.

La vraie nature et la portée exacte de la politique panaméricaine sont mal connues en France. Les rares auteurs qui se sont occupés du panaméricanisme ont été souvent mal informés, quand ils n'ont pas été victimes de préjugés. Ceux qui n'ont pas osé y voir une manifestation de l'impérialisme des États-Unis ont tout simplement conclu à sa non-existence. « Ce n'est certes point une réalité, ce n'est pas un but, ce n'est même pas un idéal », affirma M. André Tardieu au cours d'une conférence qu'il fit en 1911 à l'École des Sciences politiques.

Nous nous proposons de démontrer, dans les pages qui suivent, que le panaméricanisme est une réalité, sans cesse plus manifeste au cours d'un siècle d'histoire. En analysant sa nature nous prouverons que, loin d'être une manifestation d'impérialisme ou un complice d'ambitions dominatrices, il est l'exacte antithèse de l'un et l'adversaire déclaré des autres. Nous insisterons sur l'évolution récente du panaméricanisme, car c'est elle qui a mis le plus vivement en lumière ces vérités.

Les origines historiques de la solidarité panaméricaine.

L'idée que les peuples d'Amérique constituent une grande famille de nations sœurs est antérieure au fameux message de 1823. Les colonies espagnoles en révolte apprirent, sur les champs de bataille de l'indépendance, que la cause de l'une quelconque d'entre elles était en réalité celle de toutes les autres. La gloire de leurs deux plus grands libérateurs, Bolivar et San Martin, est une gloire continentale, car leur œuvre ne se limita point aux frontières de leurs patries respectives : poussés par leur amour de la liberté, ils conduisirent leurs armées victorieuses vers d'autres et lointaines terres, où gémissaient encore des frères opprimés.

L'exemple vivant, qui constituait en même temps la promesse certaine du triomphe, était venu du nord. La différence de race et de traditions n'empêcha pas les penseurs politiques de l'Amérique méridionale de considérer les États-Unis comme la sœur aînée de la grande famille américaine, et les premières expressions d'une conscience continentale ne connurent pas de distinction entre les races. Le Directeur suprême O'Higgins, dans un manifeste adressé au peuple chilien à la date du 6 mai 1818, parle de « la grande confédération du continent américain, capable de soutenir sa liberté civile et politique ». Bolivar avait des idées analogues. Dans un manuscrit conservé aux « Archives du Libérateur », à Caracas, on trouve ce qui suit : « Le Nouveau Monde devrait être constitué par des nations libres et indépendantes liées les unes aux autres par un ensemble de lois communes qui fixeraient leurs relations extérieures. Les différences d'origines et de couleur perdraient leur influence et leur pouvoir. La force de toutes ces nations viendrait en aide à celle d'entre

elles qui aurait à faire face à un ennemi extérieur ou à des troubles internes. »

Quand le mouvement d'émancipation des colonies espagnoles eut atteint un point décisif, une question d'importance capitale se posa : quelle serait l'attitude des États-Unis à l'égard de ce mouvement?

La nation qui avait vu naître l'immortel Washington n'était pas de celles qui pouvaient trahir la cause de la liberté latine-américaine. Aux démarches de l'Espagne pour que la guerre de l'indépendance fût considérée comme une simple rébellion, le gouvernement des États-Unis répondit en déclarant qu'il s'agissait d'une lutte entre deux partis égaux. Le président Monroë, par une note du 16 janvier 1816, faisait savoir au ministre d'Espagne Onis qu'il considérait déjà les nouveaux États d'Amérique comme belligérants à l'égard de l'Espagne.

Le 9 juillet de la même année, le Congrès de Tucuman déclara que les Provinces Unies du Rio de la Plata se proclamaient nation libre et indépendante. La victoire décisive que les révolutionnaires chiliens gagnèrent au mois de février suivant faisait présager de leur part une détermination pareille. Ce fut alors que l'agitation, commencée aux États-Unis en 1816 pour reconnaître l'indépendance de l'Argentine, prit une forme plus énergique sous la conduite de l'idéaliste et généreux Henry Clay. La campagne que ce grand Américain mena au sein du Parlement, en faveur des jeunes républiques du sud, lui valut longtemps après le titre de « père du panaméricanisme ». Son suprême idéal était « une ligue de la liberté humaine, unissant tous les peuples qui s'étendent de la baie d'Hudson au Cap Horn en un système politique dans lequel l'Amérique tout entière agirait de concert avec les États-Unis ».

Les nobles efforts de Clay finirent par être couronnés de succès. Le 19 mars 1822, la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants formula un projet de loi tendant à reconnaître l'indépendance des nations de l'Amérique espagnole. Le 28 mars ce projet de loi fut accepté par le Congrès et, comme conséquence de la loi votée, le gouvernement nomma des représentants diplomatiques à Buenos-Ayres, au Chili et en Colombie.

Un an et demi plus tard, le message à jamais célèbre du président Monroë érigea les États-Unis en champions de l'indépendance

de leurs frères du sud. « Nous ne consentirons jamais, y est-il dit, à ce qu'il se produise une intervention dans le but de les opprimer ou de contrôler d'une façon quelconque leur destinée de la part de n'importe quelle puissance européenne, sans y voir la manifestation d'une disposition hostile à l'égard des États-Unis.... Les continents américains, par la libre et indépendante condition qu'ils ont acquise et qu'ils maintiennent, ne doivent plus être sujets à une colonisation, dans l'avenir, de la part d'une puissance européenne quelconque. »

Le message du 2 décembre 1823 fut inspiré avant tout par l'intérêt des États-Unis : il indique quelle était, à ce moment-là, leur politique étrangère. Mais le principe essentiel qu'il proclame synthétisait les aspirations de l'Amérique tout entière, et n'a jamais cessé depuis de constituer son Credo politique fondamental.

Le caractère panaméricain du principe de Monroë.

Ce serait sortir de notre sujet que d'insister sur le fait que la doctrine de Monroë ne fait pas partie du droit international. L'étendue et la portée des obligations que les États-Unis se sont imposées en adoptant la doctrine n'ont jamais été, d'autre part, l'objet d'une entente politique générale entre les États du Nouveau Monde. C'est que la doctrine de Monroë, avec les modifications et les interprétations diverses qu'elle a subies au cours de l'histoire, n'a jamais été autre chose qu'une politique personnelle aux États-Unis, évoluant parallèlement à leurs intérêts toujours plus complexes et à leur puissance toujours plus grande. Le message de 1823 affirma pourtant un principe qui, proclamé explicitement dans la suite par quelques républiques, accepté à tout moment par les autres, peut être qualifié de principe panaméricain, car il constitue le fondement bientôt séculaire sur lequel repose la solidarité continentale du Nouveau Monde et l'union politique de ses peuples.

Ce principe, *c'est le droit qu'ont les nations américaines de voir leur indépendance et leur intégrité territoriale respectées par les nations européennes.*

Le message de Monroë reçut dès le début l'approbation enthousiaste de l'Amérique latine. Bolivar se déclara fort content que « les

États-Unis de l'Amérique du Nord aient solennellement déclaré qu'ils regarderont comme un acte d'hostilité dirigé contre eux-mêmes toute mesure que les puissances du continent européen puissent prendre contre l'Amérique espagnole et en faveur de l'Espagne ». Le Brésil offrit aux États-Unis son alliance offensive et défensive. Les deux ministres chargés du pouvoir exécutif de l'Argentine annoncèrent au Congrès, dans leur message du 3 mai 1824, la proclamation de la doctrine de Monroë et son acceptation par le gouvernement argentin. Le Congrès de Panama, sur lequel nous reviendrons dans la suite, fut convoqué par Bolivar pour proclamer, dans un pacte solennel engageant tous les États d'Amérique, leur accord sur le principe de Monroë.

A l'époque où les États-Unis, paralysés par la guerre de sécession, étaient dans l'impossibilité de s'opposer d'une manière effective à la politique conquérante et antirépublicaine de Napoléon III, de même qu'aux desseins agressifs de l'Espagne sur les républiques du Pacifique, le gouvernement argentin proclama pour son compte les principes de 1823 et le Chili se fit, par les armes, le champion de l'intégrité continentale. Dans le message adressé en mai 1863 au Congrès de l'Argentine par le président Mitre, on trouve les passages suivants :

> Si le Mexique, sérieusement menacé, venait à courir le risque de voir la force d'une nation puissante réaliser sur son sol de sinistres desseins capables d'affecter toutes les républiques du continent, le gouvernement argentin adopterait l'attitude qui s'impose pour la sauvegarde de sa sécurité et des intérêts communs des républiques américaines.... Il est résolu à maintenir l'indépendance et la forme démocratique de gouvernement de ces pays, sans préjudice de conserver en même temps la paix et la bonne harmonie avec les États d'Europe et d'Amérique, sur la base du respect par tous des droits de chacun.

Le Parlement du Chili adopta, en 1864, une résolution affirmant des principes identiques et refusant de reconnaître le gouvernement impérial de Maximilien. La même année vit une inqualifiable agression de l'Espagne contre le Pérou, agression qui provoqua dans l'opinion publique chilienne un mouvement irrésistible en faveur du principe panaméricain menacé par les revendications territoriales de l'Espagne. En 1865, le Chili conclut une alliance offensive et

défensive avec le Pérou, et se lança résolument en guerre contre l'Espagne. Il faut rendre au Chili cet hommage qu'il est la seule nation qui ait jamais versé le sang de ses fils pour défendre le principe de Monroë.

Le gouvernement de l'Argentine, enfin, proclama encore une fois son adhésion à la doctrine de Monroë dans la note que M. Drago, ministre des Affaires étrangères, adressa au gouvernement de Washington le 29 décembre 1902, à l'occasion des affaires du Vénézuéla. Voici, entre autres choses, le contenu de cette note, demeurée célèbre :

> Le recouvrement militaire des emprunts suppose l'occupation territoriale pour être effectif, et l'occupation territoriale implique la subordination ou la suppression des gouvernements locaux dans les pays auxquels elle s'applique. Une telle situation apparaît comme étant visiblement contraire aux principes maintes fois proclamés par les nations d'Amérique, notamment à la doctrine de Monroë, soutenue avec tant de zèle et défendue à tout moment par les États-Unis, doctrine à laquelle la République Argentine a solennellement adhéré jadis.

Il résulte de ce qui précède que, sur le point fondamental de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Amérique, l'accord existe entre ses républiques depuis presque un siècle. La politique panaméricaine a pris cet accord pour point de départ et aspire à bâtir, sur la solidarité ainsi créée, une union indestructible d'États souverains et indestructibles.

Le panaméricanisme depuis le congrès de Panama jusqu'à la conférence de Buenos-Ayres.

Le premier homme d'État qui ait songé à mettre en pratique l'idée, alors prématurée, d'une union des républiques américaines, fut Bolivar. Il adressa dans ce but, en décembre 1824, une circulaire invitant les représentants de tous les gouvernements de l'Amérique à se réunir en un congrès à Panama. On devait discuter, entre autres questions, un projet de « traité d'union, ligue et confédération d'États américains qui aurait une durée perpétuelle ». L'étude des moyens les plus aptes à supprimer le commerce des esclaves devait aussi y être entreprise.

Une vive opposition se manifesta au Parlement de Washington contre l'idée de répondre à l'invitation de Bolivar en envoyant des délégués à la conférence qu'il proposait, et seule l'indomptable énergie de Clay put en venir à bout. Le départ des plénipotentiaires des États-Unis fut pourtant à tel point différé, qu'à l'arrivée de l'un d'entre eux dans l'isthme — l'autre mourut en route — l'assemblée était déjà close. Quant aux autres États, qui devaient prendre part au congrès, quatre seulement envoyèrent des représentants. Toutes les apparences faisaient donc croire à un véritable insuccès.

Les délégués des États-Unis avaient reçu l'ordre de leur gouvernement de ne signer aucun traité d'alliance défensive. L'avis de la Chambre des Représentants fut en cela rigoureusement suivi. Sur la proposition de James Buchanan, en effet, la déclaration suivante avait été adoptée :

Le gouvernement des États-Unis ne devrait contracter aucune alliance, offensive ou défensive, avec toutes les républiques sud-américaines ou l'une quelconque d'entre elles, ni entrer dans des négociations relatives à une telle alliance. Il ne devrait pas non plus prendre part à une déclaration conjointe avec elles ayant pour but d'empêcher une puissance européenne quelconque de porter atteinte à leur indépendance ou de changer la forme de leur gouvernement, ni s'engager par un pacte destiné à s'opposer à la colonisation sur le continent américain. Le peuple des États-Unis devrait être libre d'agir, dans telle hypothèse qui lui plairait, dans un sentiment d'amitié envers ces républiques ou suivant les principes que l'honneur ou la politique pourraient alors lui dicter.

Le traité signé à Panama par les quatre États représentés au congrès ne fut ratifié que par un seul d'entre eux. Le refus exprès des États-Unis d'une part, l'indifférence et l'organisation politique embryonnaire des républiques latines de l'autre, firent échouer en 1826 le projet grandiose de Bolivar. L'idéal de cet homme de génie était pourtant de ceux qui persistent à travers l'histoire, et le congrès de Panama marque, malgré son échec, le début véritable du mouvement panaméricain.

A partir de ce moment, et jusqu'en 1889, le panaméricanisme poursuit un but plus restreint : la constitution d'unions moins vastes, composées exclusivement d'États latins. Les États-Unis se bornent, pendant cette période, au maintien de la doctrine de

Monroë. La solidarité continentale subsiste par l'accord de tous sur le principe panaméricain de 1823, mais sans lier qui que ce soit, au cas où ce principe viendrait à être sérieusement menacé. Les projets de ligues et de confédérations alternent avec quelques guerres internationales et s'évanouissent à la suite des guerres civiles qui rendent les gouvernements prodigieusement instables. L'état d'anarchie chronique où elles se débattent fait, pendant très longtemps, des républiques du centre et du sud un objet de dédain pour l'Europe et les États-Unis eux-mêmes. Les conflits de limites, à leur tour, opposent un obstacle sérieux aux tentatives d'union et de concorde.

Avec la guerre de sécession survint un changement radical et immédiat dans l'attitude du gouvernement des États-Unis envers les pays sud-américains. La politique abolitionniste fut un facteur de ce changement. D'autre part le peuple américain, habitué à considérer les révolutions de l'Amérique latine comme une preuve d'inaptitude à l'exercice de la souveraineté nationale, apprit subitement, par sa propre expérience, que nulle nation n'est exempte de troubles internes. Le langage du gouvernement se transforma complètement. Des phrases dignes et bienveillantes remplacèrent les épithètes grossières. En un mot, les idées et les aspirations qui animaient jadis la politique de Henry Clay se firent jour à nouveau, et inspirèrent les discours des hommes d'État.

Un des premiers symptômes de ce changement d'attitude fut la médiation des États-Unis dans le conflit qui avait mis aux prises l'Espagne et le Chili en 1865. La conférence réunie dans ce but à Washington en 1870 fut présidée par un Secrétaire d'État de grande valeur, Hamilton Fish, et donna comme résultat un accord d'armistice perpétuel qui mit fin aux hostilités.

Onze ans plus tard, James G. Blaine fut nommé Secrétaire d'État. Il comprit l'intérêt manifeste qu'il y avait pour son pays à se rapprocher des autres républiques américaines, terrain incomparable pour l'expansion commerciale future des États-Unis, et songea à créer une communauté d'intérêts économiques là où il n'existait qu'une solidarité purement politique. A cet effet il invita tous les gouvernements indépendants de l'Amérique à prendre part à une conférence qui devait se réunir à Washington l'année suivante. Le but de cette conférence serait de « délibérer sur les méthodes les plus

efficaces pour empêcher la guerre entre les nations américaines ».

La durée imprévue de la guerre dite « du Pacifique », entre le Chili et le Pérou, et la sortie de Blaine du Ministère, firent ajourner indéfiniment la réunion projetée. Mais l'idée d'une conférence internationale devait reparaître, et le 24 mai 1888 le Congrès des États-Unis autorisa le Président à convoquer dans ce but tous les États d'Amérique.

La première conférence panaméricaine proprement dite tint ses séances à Washington du 2 octobre 1889 au 19 avril 1890. Son programme était fort ambitieux, mais il était celui d'un congrès scientifique où l'on ne devait émettre que des vœux. Sur les questions fondamentales que l'on discuta, l'union douanière de tous les États, et l'arbitrage général et obligatoire, l'accord unanime ne put être obtenu. Des recommandations furent votées sur la navigation fluviale internationale, la construction d'un chemin de fer panaméricain, l'arbitrage, la conclusion de traités de réciprocité commerciale, etc.

La nouvelle de la conférence fit sensation en Europe, où l'opinion fut unanime à la considerer comme le premier pas fait par les États-Unis pour étendre à tout le Nouveau Monde leur domination politique et économique. Quant aux républiques latines, qui étaient venues à Washington avec la crainte que les États-Unis ne s'efforcent d'imposer leur volonté, elles comprirent que cette crainte était en réalité chimérique. La grande république ne songea nullement à abuser de sa supériorité et se tint avec les autres États, pendant toute la durée de la conférence, sur le pied d'égalité.

Trois conférences diplomatiques panaméricaines se sont réunies dans la suite, à Mexico (1901-02), Rio de Janeiro (1906) et Buenos-Ayres (1910). La cinquième devait avoir lieu à Santiago en 1914, lorsque éclata la guerre européenne. Ces conférences, où il ne fut question que de problèmes essentiellement pratiques, donnèrent lieu à la signature de plusieurs conventions, dont la plupart sont ratifiées à l'heure qu'il est.

On a prétendu que les réunions périodiques où les républiques américaines viennent chercher la solution des nombreuses questions qui leur sont communes, sont sans valeur et ne signifient rien. On en donne pour preuve le fait qu'elles n'ont pas abouti à un « Zollverein » ni à un traité général d'arbitrage obligatoire.

Un pareil raisonnement dénote des vues absolument superficielles. Les conférences panaméricaines ont obtenu un résultat qui à lui seul vaut tous les traités d'arbitrage du monde : elles ont maintenu dans sa pleine force le principe de l'union d'un hémisphère tout entier; elles ont empêché la formation de groupes rivaux. Les hommes d'État du Nouveau Monde ont compris qu'une société de nations stable et bien organisée ne peut résulter que d'un long et patient effort éducateur. Ils ont donc attribué plus d'importance au développement de la conscience panaméricaine qu'à la signature de conventions grandioses et solennelles, mais dont l'inconvénient certain est de risquer à tout moment de devenir autant de chiffons de papier.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU NOUVEAU MONDE.

Ceux dont l'ignorance est allée jusqu'à nier la réalité du panaméricanisme devront apprendre que c'est grâce à lui que l'Amérique forme de nos jours une grande famille de nations sœurs vivant en paix et honorant la justice, au lieu d'un assemblage chaotique d'États rivaux divisés en deux camps hostiles et cherchant la garantie de leur sécurité dans l'équilibre tout matériel des forces respectives. Les amateurs d'utopie peuvent difficilement concevoir une véritable société de nations sans l'existence d'une juridiction internationale à compétence illimitée et d'une belle charte aux innombrables articles. Les Américains savent que tout cela est pour ainsi dire inutile là où n'existe pas le véritable esprit pacifique et la volonté de justice et que, là où ceux-ci existent, les traités de confédération et paix perpétuelle deviennent à peu près superflus.

La politique panaméricaine a abouti à une véritable organisation internationale. L'union des républiques américaines est un fait qui, pour être généralement ignoré, n'en est pas moins réel. Cette union fut virtuellement instituée par la conférence de Washington, confirmée et développée par les conférences suivantes. Elle ne prétend certes pas abolir complètement la guerre, mais il est notoire que depuis 1890, date de sa formation, tous les graves conflits qui ont failli troubler la paix américaine ont été résolus pacifiquement. L'union des républiques américaines est, dans toute la force du

terme, une union politique libre d'États souverains et indépendants. Nul pacte écrit ne lui donne le caractère d'une alliance ou d'une confédération. Son seul lien constitutif, certainement plus puissant que bien des conventions, est la volonté unanime d'union et de concorde, basée sur le fondement solide de l'intérêt commun.

L'union des républiques américaines a pour organe officiel l'institution connue sous le nom d' « Union panaméricaine ». Cette institution, qui n'était au début qu'un simple bureau d'informations commerciales, est devenue depuis le centre directeur d'une conscience et d'une opinion publique vraiment continentales. L'Union panaméricaine peut être comparée à un Sénat permanent ayant à s'occuper de toutes les questions qui intéressent en commun les nations du Nouveau Monde, ayant à sa charge le maintien de la bonne harmonie entre elles et devant faciliter les rapports de toute nature destinés à resserrer les liens existants, sans porter en tout cela la moindre atteinte à la souveraineté de chaque État. Le rôle politique que joue l'Union panaméricaine est purement officieux mais d'une réelle importance, car son intervention discrète et opportune a déjà réussi à empêcher plusieurs conflits armés.

La direction de l'Union est confiée à un Conseil Directeur constitué par les représentants diplomatiques accrédités auprès du gouvernement de Washington par les autres gouvernements américains et présidé *ex-officio* par le Secrétaire d'État des États-Unis. Les séances ordinaires se tiennent régulièrement une fois par mois, et les séances extraordinaires sont convoquées par le Président sur sa propre initiative ou sur la demande de deux membres du Conseil.

L'Union panaméricaine prépare le programme des conférences périodiques et remplit ainsi le rôle de commission permanente de ces conférences. Elle contribue à obtenir des divers gouvernements la ratification des conventions ou résolutions adoptées, et elle étend son organisation à toutes les républiques pour mieux pouvoir remplir sa tâche. Dans la capitale de chacune d'elles il existe, à cet effet, une commission panaméricaine, dépendant du ministère des Relations extérieures et composée en général d'anciens délégués aux conférences internationales américaines. Ces commissions ont pour objet de solliciter l'approbation des résolutions adoptées par les conférences, de fournir à l'Union panaméricaine d'une manière précise et

dans le plus bref délai possible tous les renseignements dont elle peut avoir besoin pour la préparation de ses travaux, de présenter, de leur propre initiative, les projets qu'elles jugent propres aux fins de l'Union et d'exercer toutes les fonctions qui leur seraient confiées dans ce but par les gouvernements respectifs.

Les conférences panaméricaines de l'Union panaméricaine sont les principales institutions officielles destinées à servir et à développer l'union des républiques américaines, mais elles ne sont pas les seules. Le vaste mouvement panaméricain est encore servi par des organes particuliers.

Le panaméricanisme juridique a pour organe officiel la « Commission Internationale de Juristes », instituée par une convention signée le 23 août 1906 à la conférence de Rio de Janeiro. Cette commission, composée d'un représentant par État signataire, s'est réunie pour la première fois à Rio de Janeiro en 1912; elle décida de poursuivre ses travaux en se divisant en six comités, dont quatre ont pour mission de préparer un projet de code de droit international public et les deux autres doivent faire de même pour le droit international privé. Une autre institution, non officielle mais jouissant de la faveur gouvernementale la plus manifeste, semble destinée à un brillant avenir et à rendre les plus grands services : c'est l'Institut Américain de Droit International, constitué le 12 octobre 1912 et inauguré le 29 décembre 1915[1].

Le trouble profond jeté dans la vie économique du Nouveau Monde par la guerre européenne provoqua la réunion de deux congrès financiers panaméricains, l'un à Washington en 1915 et l'autre à Buenos-Ayres en 1916. Une « Haute Commission Internationale » fut instituée par le premier de ces congrès pour étudier les questions de finances et de commerce. Elle se divise en sections nationales, comprenant chacune neuf membres au plus désignés par les ministres des Finances respectifs.

Nous ne saurions, enfin, passer sous silence ce qui semble être le résultat le plus important des délibérations du deuxième congrès scientifique panaméricain qui tint ses séances à Washington du 27 décembre 1915 au 8 janvier 1916, c'est-à-dire le projet de création

1. Voir le remarquable article de M. Charles Dupuis dans la *Revue des Sciences politiques* d'avril 1917.

d'une « Union Intellectuelle panaméricaine ». Cette Union grouperait dans une vaste fédération toutes les sociétés et institutions scientifiques du continent ; elle prendrait à sa charge l'organisation et la convocation de congrès scientifiques tous les cinq ans, et chercherait à cultiver des sentiments de coopération intellectuelle et d'amitié parmi les citoyens des différents pays, à augmenter chez eux la connaissance et la compréhension des diverses nations américaines. Elle deviendrait enfin, selon l'expression éloquente de M. James Brown Scott, « la république des lettres du monde occidental », et tendrait par là à réaliser cette fin noble et grandiose : l'unité du Nouveau Monde dans le domaine de l'esprit.

La véritable nature du panaméricanisme.

Ceux qui, avant l'année 1917, n'avaient jamais réussi à comprendre que la glorieuse nation des Lincoln et des Wilson est encore plus grande moralement que matériellement, s'imaginaient volontiers que le panaméricanisme est dans ses mobiles quelque chose d'assez analogue au pangermanisme. De même que celui-ci vise à étendre la domination de l'Allemagne sur tous les peuples de race plus ou moins germanique, sans compter les autres, le panaméricanisme tendrait à établir la domination des États-Unis sur tous les peuples qui habitent le continent américain.

C'est là une erreur capitale qui ne peut être entretenue que par des gens aveuglés par des préjugés inadmissibles de nos jours et absolument ignorants de la réalité des faits actuels.

La politique panaméricaine n'est nullement une politique personnelle aux États-Unis. Elle est, comme son nom lui-même l'indique, une politique *de toute l'Amérique*. Elle s'applique à toutes les questions d'intérêt continental sur lesquelles, à un moment donné, l'accord exprès ou tacite des vingt et une républiques du Nouveau Monde s'est librement effectué. Si, sous sa forme contemporaine, le panaméricanisme doit sa naissance à l'initiative des États-Unis, ses origines, qui remontent au congrès de Panama, sont nettement latine-américaines. Et de nos jours la politique panaméricaine est autant la politique de l'Argentine, du Brésil ou du Chili que celle des États-Unis. Cela seul suffit à prouver qu'il ne s'agit

vraisemblablement pas d'une politique destructrice de l'indépendance de ces fières républiques. Les États-Unis le prouvèrent du reste d'une manière éloquente lorsque, à la conférence de Washington, ils cédèrent sur tous les points que les autres États n'étaient pas disposés à admettre.

Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait jamais eu d'impérialisme américain. S'il en était ainsi, les États-Unis auraient miraculeusement échappé à la tentation que les forts ont toujours eue de se servir activement de leur force. Les États-Unis ont sans cesse agrandi leur territoire, ils sont devenus puissance coloniale, ils ont à plusieurs reprises porté atteinte à l'indépendance de républiques plus faibles, maintes fois pour le plus grand bien de ces républiques, d'ailleurs. Il faut bien souligner, à cette place, que l'impérialisme américain a été plus d'une fois une force irrésistible mise au service de la liberté, du progrès et de la civilisation. A la différence d'autres impérialismes il est pour ainsi dire le seul qui, tout en pouvant matériellement le faire, n'a jamais supprimé l'existence d'une nation en la faisant disparaître de la liste des États indépendants. Deux républiques américaines lui doivent par contre leur existence indépendante, et vingt nations doivent aux États-Unis d'avoir pu conserver leur indépendance en face des dangers les plus certains.

Nous ne nions pas non plus qu'il y ait aux États-Unis, tout comme en France ou en Angleterre, de véritables impérialistes dont l'ambition suprême est de voir leur patrie s'imposer par la force, à la manière allemande. Ce que nous nions, c'est que cette tendance ait quelque chose à voir avec le panaméricanisme. Elle en est précisément l'adversaire et l'exacte antithèse. Dans la mesure où les États-Unis se sont montrés disposés à s'entendre avec les autres républiques américaines, sur la base du respect qui leur est dû en tant que nations souveraines et indépendantes, le panaméricanisme a fait des progrès. Les hommes qui, dans chaque république, se sont érigés jadis et s'érigent de nos jours en champions du panaméricanisme sont ceux que l'esprit international et l'amour de la grande Amérique pousse à vouloir passionnément la justice et à pratiquer sans cesse la concorde dans les rapports internationaux.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE VERS L'UNION INDESTRUCTIBLE.

Certains litiges subsistent encore entre quelques États du Nouveau Monde, relatifs surtout à des questions de limites. Mais l'obstacle le plus sérieux aux progrès de la solidarité panaméricaine, obstacle en grande partie vaincu de nos jours, a été pendant longtemps la méfiance que certaines républiques ont nourrie à l'égard des États-Unis. Or, depuis quelques années le gouvernement de Washington s'est attaché avec une louable énergie à dissiper cette méfiance, en affirmant de plus en plus nettement son adhésion aux principes du véritable panaméricanisme.

Cette évolution date du mémorable discours prononcé par M. Elihu Root, alors secrétaire d'État des États-Unis, en présence des délégués officiels des républiques américaines accrédités à la troisième conférence panaméricaine tenue à Rio de Janeiro, le 31 juillet 1906. Le passage suivant de ce discours proclame en termes non équivoques l'égalité des États comme base de la politique panaméricaine des États-Unis :

> Nous ne souhaitons pas de victoires, si ce n'est celles de la paix, pas de territoire excepté le nôtre, pas de souveraineté excepté celle qu'on exerce sur soi-même. Nous tenons que l'indépendance et les droits égaux des membres, les plus petits et les plus faibles, de la famille des nations, ont droit à autant de respect que ceux du plus grand empire, et nous tenons que l'observation de ce respect est la garantie principale du faible contre l'oppression du fort. Nous ne réclamons ni ne désirons ni droit, ni privilège, ni pouvoir, que nous ne concédions librement à toutes les républiques américaines. Nous souhaitons accroître notre prospérité, étendre notre commerce, croître en richesse, en sagesse et en vitalité; mais notre conception de la véritable manière d'accomplir ces fins n'est pas d'abattre les autres et de profiter de leurs ruines, mais de nous aider tous amicalement en vue d'une prospérité commune et d'une commune croissance, de sorte que nous devenions plus grands et plus forts tous ensemble.

Le président Wilson s'est montré, dès le début de sa première administration et malgré de sérieux obstacles intérieurs et extérieurs, le partisan le plus résolu des principes panaméricains. Et il ne pouvait pas en être autrement, car ces principes ne sont que des manifestations de cet idéal de liberté que le grand homme d'État, à

la tête de la plus grande démocratie du monde, a entrepris de faire triompher. Voici d'abord les principaux passages de la note qui fut transmise télégraphiquement le 12 mars 1913 à tous les représentants diplomatiques des États-Unis accrédités auprès des gouvernements du centre et du sud :

Un des buts principaux de la nouvelle administration consistera à cultiver l'amitié et à mériter la confiance de nos républiques sœurs de l'Amérique centrale et du sud ; à favoriser de toute manière correcte et honorable les intérêts qui sont communs aux peuples des deux continents.... Les États-Unis ne convoitent quoi que ce soit dans l'Amérique centrale et du sud. Ils n'y cherchent que ce qui est dans l'intérêt permanent de tous les peuples américains : la sécurité des gouvernements créés pour le peuple et non pour tel ou tel groupe ou intérêt spécial, et le développement de relations personnelles et commerciales entre les deux continents, qui soient pour le plus grand profit et avantage de chacun sans porter atteinte aux droits et à la liberté de l'un ou l'autre.

Le fameux discours prononcé par le Président à Mobile le 27 octobre 1913 contient des idées analogues. Il y déclara, entre autres choses, ceci :

Je veux profiter de cette occasion pour dire que les États-Unis ne chercheront jamais plus à agrandir leur territoire au moyen de la conquête. Le véritable rapport de parenté des États-Unis avec le reste de l'Amérique est celui d'une famille de l'humanité consacrée au développement de la vraie liberté constitutionnelle. Le nom d'Amérique sonne partout aux oreilles des hommes comme synonyme d'opportunité individuelle, parce qu'il est synonyme de liberté.

En insistant sur les points qui doivent nous unir en sympathie et en communauté d'intérêt avec l'Amérique latine, nous ne faisons qu'insister sur les caractéristiques de notre propre vie politique, et nous serions indignes de nos traditions si nous ne démontrions pas que nous sommes les véritables amis de ces peuples.

Si ces paroles n'avaient pas été sincères, si elles n'avaient pas exprimé ce qui était latent dans l'âme même du peuple américain, les États-Unis auraient pu trouver plus d'un prétexte pour profiter de l'anarchie mexicaine et arracher des territoires à la république voisine. Un conflit fort grave éclata en avril 1914 entre les deux pays, conflit dans les détails duquel nous n'avons pas à entrer ici. Il nous suffira de dire que les États-Unis fournirent la preuve la plus

évidente de leur volonté de paix en acceptant la médiation conjointe de l'Argentine, du Brésil et du Chili. Ils allèrent même plus loin dans leur désir de s'unir à l'Amérique latine par les liens d'une confiance réciproque inébranlable : ils invitèrent les trois républiques méridionales à collaborer avec les États-Unis pour amener la solution du problème mexicain, ce qui équivalait à les reconnaître comme leurs égales, non seulement devant le droit, mais aussi devant les grandes responsabilités qu'entraîne le progrès et la puissance.

Les conférences réunies à Niagara-Falls, du 20 mai au 24 juin 1914, pour résoudre les difficultés mexicaines, marquent le début d'une ère nouvelle dans l'histoire du panaméricanisme. Si elles ne réussirent pas à mettre fin aux troubles du Mexique, elles prouvèrent par contre à la face du monde que la grande république ne tient pas à exercer d'une manière exclusive l'hégémonie du continent américain, qu'elle est prête à la partager avec toutes les nations du Nouveau Monde qui s'en rendent à la fois dignes et capables. Et, comme pour montrer que l'accès du concert américain n'est pas réservé aux puissants, les États-Unis invitèrent en 1915 la Bolivie, l'Uruguay et le Guatémala à délibérer avec les quatre amis de Niagara-Falls sur les affaires mexicaines, pour reconnaître collectivement le gouvernement de Carranza.

En 1916 une nouvelle crise éclata dans les rapports américano-mexicains, et, comme la précédente, elle fut pacifiquement résolue. Le 28 juin, au moment le plus critique, l'ambassadeur argentin Naon fit à la presse de Washington les déclarations suivantes, qu'il faut enregistrer à cette place :

Je n'ai formulé aucune offre de médiation pour le règlement du conflit entre les États-Unis et le Mexique, mais il est superflu de dire que le gouvernement argentin est toujours disposé à travailler pour la paix de l'Amérique.

Le panaméricanisme est un principe d'importance vitale pour toutes les nations du continent, grandes ou petites, puissantes ou faibles, et il rend inconcevable une guerre entre deux États du Nouveau Monde.

Je suis certain que la crise présente sera résolue pacifiquement, mettant ainsi en évidence que, quels que soient les différends qui puissent surgir entre deux gouvernements américains, le principe continental d'union et de concorde est suprême et incompatible avec l'emploi de la violence comme moyen de régler en Amérique les conflits internationaux.

Les dernières affirmations de la doctrine panaméricaine.

Le président Wilson, dans son message de décembre 1915, déclare :

Les États de l'Amérique ne sont pas des rivaux hostiles : ils sont des amis associés. Leur sens croissant de la communauté d'intérêts, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, est à même de leur donner une signification nouvelle comme facteurs de la vie internationale et dans l'histoire politique du monde. Dans un sens très vrai et très profond ils constituent une unité dans les affaires mondiales. Ils sont des compagnons spirituels, parce qu'ils pensent ensemble et sont animés par des idéals communs. Séparés ils seraient sujets aux courants confus de la politique dans un monde de rivalités hostiles; unis en esprit et en desseins ils n'ont devant eux qu'une destinée paisible.

Voilà le panaméricanisme. Il n'a rien en lui qui ressemble à l'esprit de l'impérialisme. Il est l'incarnation, l'incarnation effective, de l'esprit du droit, de l'indépendance, de la liberté et du service mutuel.

De nouvelles déclarations officielles viennent définir avec une précision inattendue la politique des États-Unis, la portée et la signification exacte du panaméricanisme. En ouvrant les séances du congrès scientifique de Washington, le secrétaire d'État Lansing déclare au nom de son gouvernement, le 27 décembre 1915 :

A mesure que les nations américaines sont devenues pleinement conscientes de leurs responsabilités et de leurs privilèges en tant qu'États souverains et indépendants, elles ont vu se développer le sentiment qu'elles constituent un groupe séparé des autres nations du monde, un groupe uni par des idéals et des aspirations communes. Je crois d'une manière certaine que ce sentiment est général à travers les deux Amériques, et que d'année en année il a augmenté jusqu'à devenir une puissante influence dans nos rapports politiques et commerciaux. C'est là le même sentiment qui, fondé sur la sympathie et l'intérêt réciproque, existe parmi les membres d'une famille. C'est le lien qui attire les unes vers les autres les vingt et une républiques et qui fait d'elles la famille américaine des nations.

Ce sentiment, vague à l'origine, est devenu de nos jours une force définie et certaine. Nous l'appelons « esprit panaméricain », et c'est de lui que découle la politique internationale qui est le panaméricanisme. Cette politique, notre gouvernement l'a adoptée sans hésiter, et il fera tout en son pouvoir pour l'encourager et la développer.

Je parle uniquement au nom du gouvernement des États-Unis, mais je suis sûr d'exprimer des sentiments qui trouveront un écho dans chaque

république ici représentée, lorsque je déclare que la puissance de cette nation ne s'exercera jamais dans un esprit de convoitise, pour arracher à un État voisin son territoire ou ses possessions. N'importe quand et n'importe où, lorsque cela sera en notre pouvoir, nous tendrons une main amicale à ceux qui ont besoin d'aide. Si la souveraineté d'une république sœur est menacée par un danger venant d'outre-mer, la puissance des États-Unis et, je l'espère et je le crois, la puissance unie de toutes les républiques américaines constituera un rempart pour protéger l'indépendance et l'intégrité de leur voisin contre une agression injuste.

Le panaméricanisme a été rendu possible par notre isolement géographique, par nos institutions politiques semblables et par notre commune conception des droits de l'homme. Depuis le commencement de la guerre européenne d'autres facteurs sont venus fortifier ce lien et donner une impulsion nouvelle au mouvement. Jamais auparavant nos peuples n'avaient saisi d'une manière si complète la signification des mots « paix » et « fraternité ». Jamais le besoin et l'avantage de la coopération internationale dans tous les champs de l'activité humaine n'ont apparu avec l'évidence qu'ils apparaissent aujourd'hui. Le panaméricanisme est la forme la plus avancée et la plus pratique de l'idée de l'internationalisme. L'Amérique est devenue la gardienne de cette idée, qui finira par gouverner le monde.

Dix jours plus tard, le président Wilson déclare encore, devant les représentants officiels de toutes les républiques américaines :

La doctrine de Monroë fut proclamée par les États-Unis de leur propre autorité. Elle a toujours été maintenue et le sera toujours, sous leur propre responsabilité. Mais la doctrine de Monroë demandait simplement que les gouvernements européens ne viennent pas étendre leurs systèmes politiques et leur domination sur ce côté-ci de l'Atlantique. Elle ne révéla pas quel usage les États-Unis avaient l'intention de faire de leur puissance. C'était une main levée en signe d'avertissement, mais elle ne contenait nulle promesse au sujet de ce que notre nation allait faire au moyen du protectorat partiel et implicite qu'elle s'arrogeait en apparence sur ce côté de l'océan. Et vous ne pouvez pas me contredire lorsque j'affirme que ce sont les craintes et les soupçons à cet égard qui ont empêché jusqu'ici l'existence d'une confiance et d'une intimité plus grandes entre les Amériques. Les États du Nouveau Monde n'ont pas été sûrs de ce que les États-Unis feraient de leur puissance. Ce doute doit être banni. J'espère et je crois que cela peut se faire. Cela se fera si les États d'Amérique s'unissent dans la garantie réciproque de leur indépendance politique absolue et de leur intégrité territoriale.

Conclusion.

Le panaméricanisme a devant lui, malgré ses grands progrès, une tâche plus grande que celle qu'il a déjà accomplie. Si les nations américaines constituent certainement en esprit une « unité dans les affaires mondiales », il est loin d'en être ainsi lorsqu'il s'agit de passer de l'idée à l'action. La conflagration européenne a sûrement contribué dans une large mesure à assurer l'unité du Nouveau Monde mais cette unité est encore du domaine de l'avenir. L'indépendance avec laquelle les principaux gouvernements américains ont réagi devant l'insulte germanique prouve que la solidarité continentale n'est pas toute-puissante; elle prouve aussi que, si les progrès du panaméricanisme sont lents, c'est uniquement parce qu'il respecte scrupuleusement l'indépendance des États.

Les intrigues des agents du kaiser n'ont pas réussi à scinder en deux la grande Amérique. Si toutes ses républiques n'ont pas jugé possible ou opportun de suivre immédiatement les États-Unis dans la guerre, jamais par contre leur admiration et leur sympathie pour la glorieuse sœur du nord n'ont été plus vives que depuis le moment où, malgré sa volonté de paix, elle a résolu de défendre par les armes la cause sacrée de la liberté, si passionnément chère au Nouveau Monde tout entier. Et bien des signes font prévoir, à l'heure qu'il est, la décision prochaine des républiques encore hésitantes pour dresser, contre la tyrannie germanique et à côté des vaillants Alliés de la première heure, « une ligue de la liberté humaine, unissant tous les peuples qui s'étendent de la baie d'Hudson au cap Horn en un système politique dans lequel l'Amérique tout entière agira de concert avec les États-Unis ». C'est une telle ligue qui constitua jadis le rêve de Henry Clay et qu'un nombre toujours plus grand d'Américains de toutes les latitudes désire voir instituée de nos jours, pour faire définitivement triompher dans les rapports des peuples la classique formule dont la France sera toujours la gardienne immortelle : Liberté, Égalité, Fraternité.

Orzabal de la Quintana.

II. — LE DROIT INTERNATIONAL DE L'AVENIR SELON LES VUES AMÉRICAINES

L'opinion américaine semble avoir été surprise et déconcertée lorsque la guerre éclata en 1914. Enveloppée de mille manières par la propagande germanique, sollicitée, dans la confusion d'accusations et de protestations contradictoires, de faire bénéficier l'Allemagne du doute sur les causes inavouées de la lutte, elle a été longtemps incertaine et divisée dans ses jugements sur les origines et la portée du fléau. Des esprits informés et clairvoyants ont vite discerné, malgré les brouillards venus d'Allemagne, où était la responsabilité et quel était l'enjeu. Le docteur Sa Vianna, l'éminent professeur de Rio de Janeiro, n'a pas hésité, aprés étude du dossier diplomatique, à attribuer à l'Allemagne l'entière responsabilité de la guerre [1]. M. Elihu Root a vu que les bases mêmes de l'organisation de la Société des nations, les principes du droit international, étaient mis en question, que, si les vues germaniques venaient à prévaloir « toute la structure du droit international serait sans fondement » et toute discussion du droit international deviendrait vaine, car « ce que nous avons été accoutumés à appeler droits fondamentaux deviendrait pur privilège dont on ne pourrait jouir que par une tolérance s'accordant aux convenances du plus puissant [2] ». D'autres esprits, moins prompts ou moins informés, se sont mépris d'abord sur les causes profondes et sur la signification de la guerre européenne. A plusieurs, il a paru superflu de chercher à démêler les raisons précises d'une lutte qui leur paraissait le résultat des mauvaises habitudes et des mauvaises traditions de l'Europe, de l'instable

1. Sa Vianna, *Qui a provoqué la conflagration européenne?* Rio de Janeiro, 1915.
2. Elihu Root, *The Declaration of the rights and duties of nations adopted by the American Institute of international law*, *The American Journal of international law*, avril 1916, p. 215.

et dangereux principe d'équilibre, des rivalités économiques, de la fâcheuse prédominance de l'âpre politique sur un droit international encore trop faible et trop incertain. La lutte leur apparaissait d'ailleurs comme restreinte, dans ses effets comme dans ses causes, à l'Europe. « La raison en est claire, écrivait l'un d'eux ; il s'agit de questions qui se rapportent exclusivement au continent européen, à son organisation et qui, partant, y doivent rester circonscrites[1] ! » Conflits d'intérêts et rivalités d'hégémonie européenne leur semblaient mourir aux rivages de l'Atlantique, incapables de franchir l'Océan et de porter le trouble sur le continent américain !

Mais qu'ils comprissent la portée et la gravité du péril germanique ou qu'ils se fissent illusion sur les contre-coups dont la menace allemande pourrait frapper leur continent, les Américains ont été également convaincus que la grandeur de la catastrophe appelait l'Amérique à un rôle nouveau et à de nouveaux devoirs.

« Si nous sommes de ceux, écrivait en 1916 le docteur Sa Vianna, qui croient qu'une fois la plus grande des tragédies humaines terminées, l'Europe en sortira bouleversée et affaiblie pour des dizaines d'années, pour se relever lentement, dans la suite, purifiée du Turc et du *prussianisme*, pour une vie nouvelle de progrès et de fraternité, nous sommes également de ceux qui pensent que l'axe de la civilisation tend à se déplacer vers le Nouveau Monde. C'est à lui qu'il revient de réformer les lois internationales et de jeter les bases de la réorganisation du Droit du Genre humain, car il est le continent de la Paix : il est le Continent dans les traditions duquel les idées généreuses ne trouvent aucun obstacle, le Continent qui prêche et pratique la démocratie, qui, ayant toutes les ressources, peut vivre de lui-même alors que l'Ancien Monde a recours à lui comme à son grenier, à un vaste champ d'expansion pour ses industries ; finalement, c'est le Continent qui peut recevoir les millions d'hommes trop à l'étroit en Europe[2]. »

« Nous assistons en ce moment à l'effondrement de l'Europe, écrivait peu après M. Alvarez.... Cette guerre, non seulement changera la carte politique de l'Europe, de l'Afrique et d'une partie de l'Asie,

1. Alejandro Alvarez, *Le Droit international de l'Avenir* (Institut américain de droit international, Washington 1916), p. 3, note 1.
2. Sa Vianna, *L'Amérique en face de la conflagration européenne* (Rio de Janeiro, Vasconcellos, 1916), p. 3-4.

mais, de plus, modifiera sensiblement la société internationale et la vie mondiale[1].... L'Amérique tout entière croit aussi que, dans ces instants tragiques, son devoir ne consiste pas seulement à défendre ses droits méconnus, mais que, sur elle, pèsent des obligations non moins importantes qu'elle est prête à remplir sans hésiter : parmi lesquelles se place celle d'étudier et de préparer la reconstruction de la société internationale et du Droit qui doit la gouverner, afin d'éviter, dans l'avenir, des catastrophes telles que celle qui désole actuellement l'humanité[2]. »

Sous l'empire de cette conviction, les Sociétés nationales américaines de droit international ont manifesté le désir d'avoir « pour l'orientation de leurs travaux... une vue d'ensemble sur la Société des Nations et le Droit de l'Avenir ». Pour répondre à ce désir, l'Institut américain de droit international a chargé son secrétaire général de faire une étude sur ce sujet. Cette étude a été publiée par M. Alejandro Alvarez sous le titre *Le Droit international de l'avenir*. Les conditions dans lesquelles elle a été entreprise, l'esprit dans lequel elle a été conduite lui donnent une importance particulière qui dépasse de beaucoup la simple expression d'une opinion individuelle. L'auteur écarte résolument toute idée de reconstruction purement théorique, tout système qui ne trouverait pas, dans la réalité des faits, des sentiments et des aspirations, les points d'appui indispensables à une réforme pour qu'elle soit viable. Il décrit ce qu'étaient hier — à la veille de la guerre — la société des nations et le droit international; il en montre les défauts et les lacunes. Il expose les tendances nouvelles dont témoignent, en vue de l'organisation future des rapports internationaux, les gouvernements, les associations politiques et scientifiques, les publicistes d'Europe et d'Amérique. Il indique enfin les bases qui lui paraissent essentielles ou simplement désirables pour la réorganisation de la société internationale et pour la reconstruction du droit international. Son œuvre mérite, à tous égards, d'être connue, examinée, appréciée en Europe. Sur quelques points sans doute, elle appelle des réserves. Aussi bien, puisqu'elle est destinée à orienter les travaux et les discussions des sociétés américaines de droit international, il est bon

1. Alejandro Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 1.
2. *Ibid.*, p. 5.

que l'Europe soit mise en mesure de faire connaître les objections et les difficultés qui risqueraient de rester inaperçues en Amérique, noyées, en quelque sorte, sous les mirages de perspectives trop lointaines.

I

Pour dresser le bilan de la société internationale à la veille de la guerre, M. Alvarez [1] trace une rapide esquisse des tendances et des courants qui, au cours des siècles, ont entraîné souverains et hommes d'État. Il relève que, jusqu'ici, le domaine du droit international, bien qu'il se soit élargi, n'a guère dépassé la sphère des intérêts secondaires, la politique usurpant sans cesse pour trancher, par la force ou par la ruse, les questions primordiales.

Les États, dit-il, n'ont jamais cherché, dans leurs rapports mutuels, que leur intérêt, leur développement et leur agrandissement.

De l'Antiquité au Moyen Age et jusqu'aux Temps Modernes, l'idée dominante chez les États puissants a toujours été de soumettre les autres peuples par la force. Alexandre réussit à unir, en l'assujettissant, le monde antique. L'Empire romain donne l'exemple d'une organisation mondiale, dont la caractéristique n'est pas l'absorption des pays subjugués, mais la concession à chacun d'une autonomie qui lui conserve son caractère propre. L'Empire de Charlemagne, au moyen âge, puis l'Empire germanique, offrent d'autres exemples de monarchie à tendance mondiale. Dans le même esprit, Charles-Quint, puis Louis XIV, tentèrent, plus tard, de constituer un empire universel.

L'histoire de la civilisation nous apparaît ainsi comme celle de la lutte, de la domination du faible par le fort, et, en conséquence, de la sélection des races et des nations.

Avec la naissance et l'organisation des États au sens actuel du mot, par le développement intense du sentiment de nationalité et d'indépendance, la vie intime et internationale entrent dans une phase nouvelle : les États s'organisent, mais la vie internationale se désorganise, ou plutôt, nous apparaît comme formée d'États qui, non soumis à un même souverain, sont régis, dans leurs relations réciproques, par une politique de ruse et de violence.

Dans cette nouvelle période, naît, chez certains philosophes, Sully, l'abbé de Saint-Pierre, Kant, pour ne citer que les principaux, l'idée d'*organiser* la société internationale; afin de rendre possible la coexistence pacifique de

1. *Op. cit.*, p. 67 et suiv.

tous les peuples, une idée nouvelle, déjà en germe, se forge la voie : celle de régir les relations entre États d'après des règles juridiques. Ainsi naît et se développe le Droit international, reposant sur la double base de l'indépendance des États et la croyance que les relations réciproques doivent s'appuyer, non sur l'arbitraire, mais des principes de droit. Et ces relations commencent, en effet, à prendre cette forme, sous l'action des règles tirées de la spéculation philosophique et de coutumes plus ou moins établies; mais dans les questions que l'on estime d'intérêt vital, la politique de chaque pays, et, en dernier lieu, la force, continuent à prévaloir.

L'histoire de la civilisation n'est plus, au regard des relations entre États, la seule histoire de la lutte pour la domination, mais celle du développement des rapports pacifiques et de règles juridiques dans leurs relations mutuelles. Il ne s'agit plus de sélection de races, mais de coexistence, dans la mesure du possible, sous forme d'États souverains et indépendants.

Avec les guerres de la Révolution française et de Napoléon, l'idée d'un empire universel reparaît en Europe; mais l'esprit d'indépendance et le sentiment national, réveillés et régénérés par cette même Révolution, amènent les principaux États d'Europe à oublier leurs querelles, et, se coalisant contre l'ennemi commun, à lui imposer la paix par la victoire.

A cette même époque, le Nouveau Monde, inspiré à son tour de l'esprit d'indépendance, s'émancipe. Se détachant des métropoles après une longue guerre, il s'incorpore à la Société des nations. La société internationale prend, en s'élargissant, un aspect nouveau dont nous avons, plus haut, fait l'esquisse : en Europe, comme en Amérique, on cherche la paix dans l'*organisation* de la société internationale, qui, jusqu'alors n'avait existé que dans la pensée des philosophes; mais l'organisation conçue et réalisée n'est pas la même dans l'Ancien Monde et dans le Nouveau. Et l'on arrive à ce résultat que, tandis qu'en Europe se déchaîne le cataclysme le plus effroyable qu'aient jamais présenté les annales de la civilisation, en Amérique, l'organisation créée, sous l'influence des idées et des sentiments les plus élevés, produit un rapprochement et une solidarité d'intérêts sans exemple dans l'histoire.

En ce qui concerne les normes qui régissent les relations entre États, les règles juridiques ont fait, à la fin du XIXe siècle, de grands progrès à un triple point de vue : elles dérivent uniquement du consentement exprès ou tacite des États; elles étendent, chaque jour davantage, leur champ d'action; elles s'orientent vers la voie de la solidarité internationale. Mais, dans ces règles, persistent encore d'anciennes lacunes : entre autres le manque de sanction efficace et même l'absence d'un tribunal auquel on puisse avoir recours pour imposer le respect du Droit; le défaut de moyens de solution des questions relatives aux intérêts vitaux, que l'on ne peut définir et préciser, si ce n'est comme celles où l'existence et le développement de l'État sont en jeu. Ces questions d'intérêt vital — que chaque État d'ailleurs apprécie à sa convenance — restent subordonnées à la politique.

Ainsi donc, au cours du siècle dernier, non seulement le *droit*, mais la *politique*, continuent à régir les relations internationales; sans arriver à établir l'incompatibilité absolue de ces deux facteurs, on peut affirmer, néanmoins, que l'État ne se soumet aux règles juridiques que lorsque ses intérêts vitaux, dont il est seul juge, ne sont pas en jeu; les règles juridiques, à leur tour, ne tranchent pas, et ne tentent pas de trancher, les questions qui se rapportent à ces intérêts.

Il en résulte que, si l'idée de la domination universelle a disparu de la société internationale et fait place à celle de la coexistence pacifique, celle-ci n'est pas totalement atteinte parce que subsistent, dans les rapports entre États, des conflits qui tiennent au manque d'une organisation internationale solide pour concilier ces intérêts, ainsi qu'aux défauts et lacunes des règles juridiques actuelles.

Le tableau est sombre et dur, du moins pour l'Europe. Il ne manque cependant pas de ressemblance bien que quelques traits soient trop poussés, et que d'autres ne le soient pas jusqu'au bout. Si, en effet, les États ont âprement cherché, dans leurs relations mutuelles, leur intérêt, leur développement et leur agrandissement, il paraît excessif de dire qu'ils n'ont jamais cherché autre chose. Trop rarement, quelquefois cependant, des souverains ou hommes d'État ont cherché la justice même dans les rapports internationaux. Montesquieu a écrit que « le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe que les nations doivent se faire dans la paix le plus de bien et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts[1] ». Talleyrand, en 1792, s'inspirait de principes analogues dans son mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe : « On a appris, disait-il, et un peu tard sans doute, que, pour les États comme pour les individus, la richesse réelle consiste non à acquérir ou envahir les domaines d'autrui, mais à bien faire valoir les siens; on a appris que tous les agrandissements de territoire, toutes ces usurpations de la force et de l'adresse auxquelles de longs et illustres préjugés avaient attaché l'idée de *rang*, de *primatie*, de *consistance politique*, de *supériorité* dans l'ordre des puissances, ne sont que des jeux cruels de la déraison politique, que des faux calculs de pouvoir, dont l'effet réel est d'augmenter les frais et l'embarras de l'administration, et de

1. *Esprit des lois*, l. I, chap. III, § 4.

diminuer le bonheur et la sûreté des gouvernés pour l'intérêt passager ou la vanité de ceux qui gouvernent[1]. » Si la « déraison politique » a fait oublier pendant 22 ans ce que l'élite avait appris, Talleyrand, en 1814, essaya, non sans succès, de traduire en actes les leçons qu'il avait comprises; il s'appliqua à concilier les intérêts de tous dans le respect des droits de chacun; il chercha, dans la modération et l'équité, les conditions de l'harmonie entre États, du relèvement de la France et du salut de l'Europe. Si l'histoire de l'ancien continent n'est que trop souvent celle de la lutte pour la domination du faible par le fort, il y a eu plus d'une fois, pour l'honneur de la vieille Europe, des périodes de lueurs et parfois de splendeur où la force s'est mise au service de la faiblesse et de la justice. Et c'est, sans doute, parce qu'un levain de chevalerie et de christianisme n'a jamais cessé de fermenter dans les masses, et a soulevé parfois les gouvernements, que « la sélection des races et des nations » n'a pas abouti à l'unique survivance et prédominance des races les plus fortes physiquement et des nations moralement les plus brutales.

Il est exact que le vieil esprit de domination universelle s'est assoupi depuis que les États émancipés ont prétendu vivre et coexister, drapés dans leur souveraineté sans limites et dans leur indépendance sans contrôle. Mais les vaines fumées de l'empire du monde n'ont point entièrement cessé de troubler, d'enivrer, d'aveugler souverains et peuples sujets au vertige de l'omnipotence. Louis XIV et Napoléon Ier ne sont pas les derniers qui aient sacrifié à cette idole. La guerre de 1914 ne s'expliquerait pas si l'Allemagne et son empereur n'avaient succombé au délire de l'orgueil pour parfaire « la sélection des races et des nations » au profit de la race et de la nation allemandes, maîtresses de la terre et des mers, dominatrices de l'univers asservi. Sans doute, le gouvernement impérial se défend de pareille ambition. Mais ses actes, rapprochés des écrits pangermanistes, ne permettent aucune illusion sur le sens et le but de la lutte. L'instinct populaire trahissait ce qu'un reste de prudence officielle s'appliquait à voiler, lorsque des soldats traçaient, sur les wagons qui les devaient emporter vers la mort, les mots : Wilhelm, Weltkaiser, Guillaume, empereur du monde.

1. Mémoire du 25 novembre 1792, Pallain, *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, introduction, p. XLIII.

Concours et concurrence de la politique et du droit international, prédominance de la première puisqu'il suffit à l'État d'alléguer des intérêts vitaux dont il se fait seul juge, pour s'affranchir de tout lien de droit, tel est le premier péril et le plus grand qui menace les rapports internationaux. En signalant ce péril, M. Alvarez prend le droit international en défaut d'impuissance et d'effacement; au procès de faiblesse il n'hésite pas à en joindre un second, le procès de maladresse.

Maladresse de mettre « à la base du Droit international, *les droits fondamentaux des États*, produit de l'individualisme légué par le XVIIIe siècle au XIXe, et qui, dans son essence, n'est qu'une conception exagérée de la souveraineté absolue des États, au mépris de l'intérêt général de la société des nations dont ils font partie. Dans ce concept suranné, les États n'ont que des *droits* qu'ils exercent pour leur profit exclusif; on méconnaît ou l'on renferme dans le champ de la morale la notion du *devoir* international, ainsi que les restrictions que doivent souffrir les droits en vertu de l'intérêt général et de la *solidarité* des peuples créée par la civilisation [1]. »

Maladresse — suite de la première — de « ne fournir aucun moyen de donner satisfaction aux besoins vitaux des États, tels que l'extension de leurs frontières, l'ouverture des voies de communication, ni de résoudre les conflits qui, se rapportant à ces mêmes intérêts vitaux, et repoussant l'arbitrage, restent abandonnés à la politique ou à la force [2] ».

Le Droit international « n'indique pas de moyen approprié pour changer une règle juridique existante, lorsque celle-ci ne s'harmonise plus avec les nécessités ou les situations nouvelles : le seul moyen envisagé, l'accord des États, n'est pas toujours facile à provoquer ou à obtenir. Ce qui se présente en pratique, c'est que les États entravés dans leurs besoins nouveaux par une règle juridique désuète, la violent plus ou moins ouvertement. Si, agissant ainsi, ils sont guidés non par des motifs mesquins ou des intérêts égoïstes, mais par une nécessité de caractère général, leur attitude rencontre l'approbation de l'opinion publique, et cette infraction devient un précédent dont il devra être tenu compte dans les cas à venir.

« La conséquence de la perpétuité de la règle juridique est qu'elle fait durer, sans égard aux circonstances nouvelles, toutes les situations créées sous son égide. L'intégrité territoriale, par exemple, est déclarée perpétuelle, sans que l'on reconnaisse, en dehors du consentement de l'État intéressé, aucun motif de la transformer [3]. »

Maladresse enfin et maladresse suprême! Le droit international « recon-

1. *Le Droit international de l'avenir*, p. 114.
2. *Ibid.*, p. 116.
3. *Op. cit.*, p. 129.

naît le droit des États, à la suite d'une guerre, de s'annexer des territoires ou de donner satisfaction à des revendications d'intérêt vital : il consacre, par là, juridiquement, la guerre, et, ce qui est pire, encourage ainsi le recours aux armes[1] ».

Il n'offre pas de moyen « pour donner satisfaction à certaines aspirations ou besoins sociaux, ni aux nécessités vitales des États, tels que le désir d'émancipation d'une colonie, la faculté d'une nationalité opprimée de s'émanciper et de constituer un État indépendant, l'extension des frontières d'un pays. Tout cela est abandonné à la politique individuelle ou collective des nations, surtout des grandes Puissances d'Europe, et, en dernier recours, à l'emploi de la force, unique moyen de changer ces situations, d'autant plus que le Droit international reconnaît pour légitimes et prend sous son égide les accords conclus et les faits acquis à la suite d'une guerre. Le Droit international, en les reconnaissant pour légitimes, sans leur offrir, en temps de paix, aucun moyen convenable de solution, rend inévitables les guerres. En cas d'émancipation d'une colonie, par exemple, le Droit international ne lui accorde pas, dans la paix, cette faculté ; mais, si elle s'émancipe par la guerre, ce même Droit reconnaît et respecte le fait accompli : la colonie, dès lors, se trouve en face de ce dilemme : garder la paix en continuant de rester colonie, ou déclarer la guerre à la métropole pour acquérir sa liberté.

« Il faut observer, à cet égard, que tous les progrès réalisés, au point de vue territorial, au cours du siècle dernier, dans la vie internationale, tels que l'émancipation du Nouveau Monde, celle de nombreux États européens, et la formation des trois grands empires centraux d'Europe, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, ainsi que la naissance de bien des règles ou d'institutions juridiques, ont eu, à leur origine, une guerre ou une révolution du Droit international. Si les règles juridiques avaient été rigoureusement respectées, la société internationale serait aujourd'hui la même qu'à la fin du XVIIIe siècle.

« En un mot, le Droit international n'offre aucune satisfaction pacifique à ce qu'on peut appeler une nécessité sociale, encore qu'elle soit reconnue par la société internationale tout entière ; les principes de l'indépendance et de l'intégrité territoriale perpétuelle s'y opposent. Mais, au contraire, il reconnaît et réglemente le pouvoir de tous les États de se faire la guerre et de s'annexer des portions de territoire du vaincu, sans même distinguer si la guerre est juste ou injuste, si celui qui déclare la guerre est faible ou puissant. On arrive à cette conséquence que le Droit international, qui ne reconnaît pas à un État, même en cas de nécessité, le pouvoir d'acquérir, par des moyens pratiques, et sur payement d'une indemnité, le territoire d'un autre, reconnaît le droit de s'en emparer par la force, quand bien

1. *Le Droit international de l'avenir*, p. 116-117.

même l'État n'aurait nul besoin de ce territoire et n'offrirait, en échange, aucune indemnité [1]. »

« M. Alvarez relève encore que le Droit international ne définit pas non plus l'importance et le rôle du droit dit *de nécessité*, dans les relations internationales, et particulièrement dans l'observation des traités. » Il rappelle la déclaration par laquelle M. de Bethman-Hollweg s'efforçait, le 4 août 1914, devant le Reichstag, de « justifier, en ces termes, la violation de la neutralité belge : « Nous somme en état de légitime défense et la nécessité ne connait pas de loi ». Cette déclaration, ajoute-t-il, a été corroborée depuis par tout le monde intellectuel allemand qui a fait cause commune avec le chancelier [2]. »

Le réquisitoire est vif. Ses critiques ne sont pas sans fondements; elles ne sont peut-être pas sans excès.

Que l'on mette à la base du droit international les droits fondamentaux des États, cela semble aussi naturel que de mettre à la base du droit constitutionnel les droits essentiels des citoyens. Aussi bien n'est-ce pas la méthode que peut viser M. Alvarez, puisqu'il approuve la déclaration des Droits et Devoirs des Nations de l'Institut américain de droit international [3], mais seulement l'esprit — diamétralement opposé à l'esprit international — dans lequel certains méconnaissaient que tout droit implique un devoir correspondant et que les droits établis sur les meilleures formules ne sauraient être soutenus jusqu'aux extrémités où l'interprétation d'un égoïsme exclusif les transformerait en injustices au détriment d'autrui. M. Alvarez note d'ailleurs lui-même l'évolution qui, par les unions internationales — administratives, juridiques ou commerciales — s'est accomplie au XIXe siècle « du régime individuel au régime de solidarité » c'est-à-dire « d'un régime où l'on ne tient compte que des intérêts des États, isolément envisagés, à un régime où l'on prend en considération l'intérêt général de la société internationale [4] ».

Que le droit international manque de souplesse et surtout de promptitude dans l'adaptation, à des situations nouvelles, de ses solutions et de ses règles, c'est une vérité qui ne saurait être contestée. Le droit international n'a pas d'organe législatif, chargé de

1. *Op. cit.*, p. 129-131.
2. *Ibid.*, p. 131.
3. Voir cette déclaration, *Revue des Sciences politiques*, 15 avril 1917, p. 230 et suiv.
4. *Le Droit international de l'avenir*, p. 126.

le formuler, de le réformer, de l'imposer. Droit volontaire, il suppose le consentement des États souverains soit pour les lier, soit pour les délier. Il est de sa nature conservateur et lent. Et c'est une tentation, pour les ardents que gênent ses entraves, de le briser par violence pour rompre une immobilité qui pèse ou sortir d'une impasse qui étouffe. L'inconvénient est certain, mais le droit interne qui souffre souvent de l'intempérance du législateur, souffre aussi parfois de son inertie. Il lui arrive de se gonfler de lois de violence, dictées par la passion, qui provoquent d'autres violences, et il lui arrive aussi d'attendre, en vain, des lois de réforme qui pourraient prévenir l'émeute et qui ne lui seront données que par l'émeute triomphante. Pour le droit international comme pour le droit interne, la vie et le renouvellement nécessaire dépendent moins de la procédure que de l'esprit chargés d'y pourvoir.

Faut-il reprocher au droit international de manquer de moyens pour satisfaire à des aspirations telles que le désir d'émancipation d'une colonie ou d'une nationalité opprimée? Le reproche devrait viser d'abord et surtout le droit constitutionnel, car le droit international accueille, parmi les États nouveaux, les sociétés politiques parvenues à l'indépendance aussi bien par une séparation amiable que par une révolte à main armée; son accueil est même beaucoup plus prompt et facile pour les premières que pour les secondes; il n'est nullement hostile à l'émancipation pacifique; c'est le droit constitutionnel qui, d'habitude, proscrit l'émancipation en douceur et punit les rebelles malheureux, sauf à s'incliner devant les insurgés triomphants, que l'insurrection soit séparatiste ou non.

Faut-il reprocher au droit international de n'ouvrir aux États nul moyen d'étendre leurs frontières à l'encontre des voisins récalcitrants? Et, sans doute, l'Empire allemand doit son origine à la guerre et à la dissolution de la Confédération germanique en violation du droit international en même temps que du droit fédéral. M. Alvarez pense-t-il que la fondation de cet empire ait marqué un progrès, au point de vue de la constitution territoriale des États? S'imagine-t-il que, s'il eût assuré la possibilité de transformer la Confédération germanique, le droit international aurait eu la vertu d'inspirer à la Prusse l'horreur de la violence, le culte de l'arbitrage et la crainte révérentielle du législateur international? La doctrine de Monroë

elle-même ne risquerait-elle pas d'être une bien fragile barrière contre les prétentions d'États surpeuplés, si la théorie de l'expropriation de souveraineté pour cause d'utilité internationale venait à prévaloir. Le principe de l'internationalisation des terres n'assurerait sans doute pas mieux la paix et la prospérité du monde que le principe de la nationalisation du sol n'assurerait la paix sociale et la richesse publique dans les États livrés aux périlleuses expériences du socialisme agraire.

Convient-il enfin de faire grief au droit international de n'avoir pas de doctrine sur l'importance et le rôle du droit de nécessité? Le droit de nécessité est fort prisé, depuis la guerre, en Allemagne : « Le jurisconsulte Kohler, professeur à l'Université de Berlin, a donné à cette thèse, déclare M. Alvarez, une ampleur telle qu'elle a produit, chez beaucoup, la crainte et l'irritation et provoqué, même de la part de certains professeurs allemands, de vives protestations. Il déclare notamment que « les rapports d'un État à un autre sont réglés, le plus souvent, par le droit de nécessité. L'État qui doit lutter pour son existence, agit bien lorsqu'il lèse les droits d'autres États, même les droits des neutres, car son existence est en jeu. » Il est à remarquer que les États se leurrent volontiers avec des formules illusoires à moins qu'elles n'aient pour objet de couvrir d'apparences honnêtes des ambitions sans frein. Ils prétendent volontiers lutter pour une existence que nul ne veut détruire, à moins qu'ils n'entendent par existence, la faculté de vivre au gré de leurs caprices et au mépris des droits et de la liberté d'autrui. Ils invoquent l'excuse d'une nécessité dont ils se font seuls juges pour la sauvegarde d'intérêts soi-disant vitaux dont ils n'admettent pas que le caractère puisse être mis en doute. En réalité, si nécessité ne connaît pas de loi et si chacun est juge de la nécessité, chacun est libre de s'affranchir de toute loi. L'Allemagne s'est d'ailleurs chargée de le démontrer. Mais le droit international ne saurait être blâmé de condamner, au moins par son silence, ce prétendu droit de nécessité qui serait, pour lui, le germe d'une ruine totale.

II

L'humanité, dit à juste titre M. Alvarez, éprouve aujourd'hui plus que jamais, devant les horreurs de la guerre, une suprême tristesse; elle désire à tout prix une paix durable pour l'avenir. A cet égard, on observe partout le ferme dessein de mettre en pratique toutes les innovations nécessaires en vue du but à atteindre. Et l'on croit que les belligérants devront consentir à des réformes, dont quelques-unes avaient antérieurement été rejetées par eux, par égard à des combinaisons de personnes, des raisons d'équilibre ou des prétentions qu'ils doivent, présentement, abandonner....

Gouvernements, sociétés scientifiques et publicistes s'accordent sur certaines données fondamentales qui constituent un point de départ important pour l'organisation future de la société internationale et la reconstruction du droit des gens.

Il y en a trois :

I. La société internationale européenne a reposé jusqu'ici, sur des bases que l'on croyait fermes et qui paraissaient des plus aptes à assurer la paix : équilibre politique, alliances, armements. On reconnaît aujourd'hui que ces bases ne sont pas sûres, mais instables et même dangereuses.

II. Le droit international a révélé ou laissé voir au cours du dernier siècle de graves imperfections, auxquelles il importe de remédier.

III. Par le fait même du bouleversement actuel de la vie internationale, l'époque qui suivra la guerre sera la plus favorable à l'entreprise des réformes nécesaires.

Les gouvernements belligérants ont, en diverses occasions, déclaré solennellement qu'ils luttent pour libérer les peuples de toute hégémonie et établir l'empire du droit dans les relations internationales; autrement dit, on cherche une société internationale où les peuples, grands et petits, soient libres et maîtres de leurs destinées et où leurs relations réciproques soient régies par des règles juridiques, non par la force, la perfidie ou la considération exclusive de l'intérêt national[1].

Ces idées, maintes fois affirmées par le gouvernement britannique ont trouvé une expression collective dans la réponse des dix gouvernements alliés aux « prétendues propositions de paix » des gouvernements ennemis[2].

1. *Le Droit international de l'avenir*, p. 11-13.

2. Les gouvernements alliés, y est-il dit « affirment une fois de plus qu'il n'y a pas de paix possible tant que ne seront pas assurées la réparation des droits et des libertés violés, la reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits Etats: tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde ». Note du 31 décembre 1916, *Economiste français*, 6 janvier 1917, p. 11-12.

En Amérique, le président Wilson et le gouvernement chilien ont fait connaître leurs vues sur l'organisation future du monde.

Au banquet de la « League to enforce peace » le président Wilson a fait les déclarations qui suivent :

C'est seulement lorsque les grandes nations du monde seront parvenues à quelque accord sur ce qu'elles considèrent comme fondamental pour leur intérêt commun et à quelque méthode pratique d'action de concert lorsqu'une nation ou un groupe de nations cherche à bouleverser ces choses fondamentales que nous pouvons sentir que la civilisation est en voie de justifier son existence et de prétendre qu'elle est définitivement établie. Il est clair que les nations doivent, à l'avenir, être gouvernées par le même code élevé d'honneur que nous exigeons des individus.... Des déclarations répétées des hommes d'État qui dirigent la plupart des grandes nations actuellement engagées dans la guerre ont rendu évident que leur pensée est arrivée à ceci que le principe de droit public doit dorénavant prendre le pas sur les intérêts individuels des nations particulières, et que les nations du monde doivent, de quelque manière, se liguer pour aviser à ce que ce droit prévaille contre toute sorte d'agression égoïste ; que dorénavant il ne faut plus dresser alliance contre alliance, entente contre entente, mais qu'il doit y avoir un accord commun pour un objet commun et qu'au cœur de cet objet commun doivent se trouver les droits inviolables des peuples et de l'humanité. Les nations du monde sont devenues voisines les unes des autres. Il est de leur intérêt de se comprendre les unes les autres. Pour qu'elles puissent se comprendre les unes les autres, il est nécessaire qu'elles s'accordent en vue de coopérer à une cause commune et qu'elles agissent de telle manière que le principe directeur de cette cause commune soit une justice exacte et impartiale.

Ceci est incontestablement la pensée de l'Amérique. C'est ce que nous-mêmes dirons lorsque viendra une occasion convenable pour le dire. Dans les rapports des nations les unes avec les autres la force arbitraire doit être rejetée et nous devons avancer vers la pensée du monde moderne, la pensée dont la paix est la véritable atmosphère. Cette pensée constitue une partie principale de la conviction passionnée de l'Amérique !

Nous avons foi dans ces principes fondamentaux :

Premièrement : tout peuple a le droit de choisir la souveraineté sous laquelle il veut vivre....

Deuxièmement : Les petits États du globe ont droit au même respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale qu'attendent et réclament les nations grandes et puissantes.

Troisièmement : Le monde a le droit d'être à l'abri de toute rupture de

1. *Enforced Peace, Proceedings of the first annual assemblage of the League to enforce peace*, Washington, May 26-27 1916, p. 161-162.

paix dont l'origine se trouverait dans l'agression et le mépris des droits des peuples et des nations[1].

Le gouvernement du Chili, le 30 mars 1915, a exprimé le désir que l'*Union panaméricaine* fût appelée à se prononcer sur l'opportunité de la réunion, après la guerre, d'une assemblée de plénipotentiaires de tous les pays du globe, à l'effet de : « 1° Tenter la codification graduelle et progressive du Droit international; 2° Chercher, par des sanctions efficaces, à assurer effectivement l'observation de ce droit; 3° Établir une cour permanente de justice arbitrale; 4° Chercher à obtenir la limitation des armements navals et terrestres de tous les pays; 5° Établir que, si une guerre éclate dans l'avenir, une réunion immédiate des neutres aura lieu en vue de se mettre d'accord sur les conditions de leur commerce entre eux et avec les belligérants, et sur les moyens efficaces de faire observer les dispositions adoptées ; 6° Cette conférence des neutres nommera des commissions chargées d'examiner, dans chaque pays belligérant, et d'accord avec lui, la manière dont s'observent les lois et coutumes de la guerre[2]. »

Sans aborder les problèmes d'organisation politique ou juridique, la Papauté a discrètement rappelé quelques vérités essentielles sur la nécessité de l'esprit à défaut duquel toutes les reconstructions imaginables demeureraient instables et fragiles. « L'équilibre du monde, écrivait le 28 juillet 1915 Benoît XV aux nations belligérantes et à leurs dirigeants, la prospérité et la tranquillité future des nations reposent sur la bienveillance réciproque, sur le respect des droits et de la dignité des autres, bien plus que sur le nombre des armements et la formidable ceinture des forteresses.... Quand les peuples seront revenus aux sentiments de l'amour fraternel, quand ils auront repris la poursuite pacifique des études, des arts et de l'industrie, et rétabli le règne du droit, ils décideront alors de remettre la solution de leurs différends, non pas au sort de l'épée, mais bien aux règles de l'équité et de la justice basées sur la réflexion calme à tête reposée. Voilà qui sera leur conquête la plus belle et la plus glorieuse[3]. »

1. *Enforced Peace, Proceedings of the first annual assemblage of the League to enforce peace*, Washington, May 26-27, 1916, p. 162, et Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 18.
2. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 21-22.
3. *Ibid.*, p. 24.

Les associations politiques et scientifiques d'Europe et d'Amérique ont manifesté leur activité et traduit leur zèle en projets multiples et parfois contradictoires. L'idée d'une Confédération de tous les États européens séduisait à la fois trois sociétés, l'une allemande, le « Neues Vaterland », l'autre néerlandaise, l' « Anti-Orlog Raad » et la troisième britannique l' « Union of Democratic control ». Qu'une société allemande songe à grouper l'Europe en une Confédération, cela semble indiquer qu'elle n'a pas gardé rancune à la Prusse de la violence par laquelle cet État a fait voler en éclats la Confédération germanique pour établir son hégémonie en Allemagne; il est plus surprenant qu'aux Pays-Bas et en Angleterre, les souvenirs et les leçons de 1866 aient pu être oubliés.

L'Association suisse pour l'étude des bases d'un traité de paix durable se montre, au contraire, hostile aux confédérations et aux alliances; elle propose de supprimer alliances et droit de conquête. Des neutralisations d'États ou de régions ou de voies de communication, détroits et canaux, la limitation voire même la suppression des armements, la prohibition et la nullité des traités secrets, l'abolition des douanes, donc le libre-échange absolu, les traités d'arbitrage obligatoire, l'institution d'une Cour de justice internationale ont été inscrits par elle au programme des réformes proposées à la bonne volonté des gouvernements pour assurer, avec la paix, le bonheur de l'humanité[1].

Aux États-Unis, la *League to enforce peace*, fondée en 1915 et présidée par M. Taft, s'est modestement donné pour but non de supprimer mais de raréfier les guerres en mettant obstacle aux « attaques brusquées », aux guerres fiévreusement décidées, en condamnant toute agression dont les motifs n'auraient pas été préalablement soumis à un examen et à un débat. Elle cherche à faire adopter par les États les quatre principes qui suivent :

1° Toutes les questions susceptibles d'être jugées, s'élevant entre les puissances signataires et non réglées par la voie diplomatique, seront soumises, sauf exception tirée des traités, à un tribunal judiciaire pour être examinées et jugées, tant au point de vue du fond de la cause que de la compétence du tribunal.

1. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 27-28.

2° Toutes autres questions s'élevant entre les signataires et non réglées par la voie diplomatique seront soumises à un comité de conciliation pour être débattues, examinées et faire l'objet d'un conseil en vue de leur règlement amiable.

3° Les puissances signataires uniront, conjointement et sans retard, leurs forces économiques et militaires contre celle d'entre elles qui recourrait à la guerre ou commettrait des actes hostiles à l'encontre d'une autre signataire, avant d'avoir soumis sa cause à la procédure qui précède.

4° Les puissances signataires tiendront de temps en temps des conférences afin de formuler et codifier les règles de droit international qui, sauf dissentiment notifié par un signataire dans un délai donné, gouverneront, par la suite, les décisions du tribunal judiciaire mentionné dans l'article[1].

Les publicistes ont reproduit toute la gamme des idées exprimées par les sociétés scientifiques en y ajoutant parfois quelques notes personnelles. Ainsi le sénateur belge M. La Fontaine propose de mettre à la base de l'organisation internationale une triple institution permanente : judiciaire, législative, administrative.

L'institution judiciaire se composerait d'un tribunal auquel devraient être soumis tous les conflits entre États. Les conférences de la Haye transformées en Parlement formeraient l'institution législative. L'institution administrative résulterait de la coordination des unions existantes ou futures sous une direction unique.

Un pacifiste autrichien, M. Fried, entend fonder une organisation nouvelle sur la libre coopération des États, en prenant pour modèle l'Union panaméricaine. Une union européenne devrait être instituée qui ne serait dirigée « ni contre la Russie, ni contre l'Angleterre, ni

1. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 31. Cf. *Enforced Peace*, p. 7-8. L'obligation de soumettre à l'enquête d'une commission internationale permanente tous les différends qui ne seraient pas soumis à arbitrage a été inscrite dans un grand nombre de traités signés par les Etats-Unis depuis 1913 et désignés sous le nom de traités Bryan (voir sur ces traités *Revue Générale de Droit international public*, 1915, p. 467 et suiv.). Elle a pour corollaire l'interdiction de déclarer la guerre et d'ouvrir les hostilités « pendant l'enquête et jusqu'au dépôt du rapport de la Commission, qui doit avoir lieu une année au moins après le commencement de l'enquête » (*ibid.*, p. 474). Le programme de la *League to enforce peace* ajoute aux traités Bryan : 1° la distinction très nette de deux catégories de litiges, ceux qui sont « justiciables » nécessairement soumis à un tribunal, ceux qui ne sont pas susceptibles d'être jugés, nécessairement soumis à l'examen d'un comité de conciliation; 2° l'engagement des Puissances membres de la Ligue d'user de contrainte contre celle d'entre elles qui recourrait aux armes sans avoir eu préalablement recours au tribunal ou au comité de conciliation; 3° l'engagement d'aviser à l'élaboration et à la modification des règles que devrait appliquer le tribunal international.

contre les pouvoirs centraux, ni contre ceux de l'ouest, mais seulement contre la vieille Europe et son étourderie, son amertume, sa haine et son anarchie »[1]. Elle serait en rapport et en harmonie avec l'Union panaméricaine.

Les opinions américaines se sont traduites en multiples propositions présentées à la première session de l'Institut américain de droit international. Et c'est, muni de toutes ces données, que M. Alvarez a pu tracer l'esquisse de reconstruction de la société des nations et du droit international de l'avenir, que demandaient, pour l'orientation de leurs travaux, les Sociétés nationales américaines de droit international.

III

La Société internationale doit s'organiser, dit M. Alvarez, de telle manière qu'il ne puisse y avoir de rivalités entre les États ou que, s'il en survient, elles soient pacifiquement aplanies; que les nécessités vitales des États puissent recevoir une satisfaction pacifique, conforme à la justice, sans aucune place laissée à l'arbitraire ou à la force; que les rapports entre États soient régis par les règles juridiques; que ces règles, toutes lacunes comblées et défauts corrigés, soient mises en harmonie avec les conditions de la vie moderne, et, ainsi revivifiées, soient effectivement obéies[2].

Le but ne manque pas d'élévation. Le programme ne manque pas d'ampleur. Par quels moyens le but peut-il être atteint et le programme rempli?

Fort justement M. Alvarez observe « que toute réforme sociale doit, pour se produire, être préparée par un grand mouvement d'opinion », qu'il faut donc se garder de proposer des réformes trop complètes ou trop radicales qui, séduisantes au point de vue philosophique mais dépourvues de bases positives dans la pratique des États et les aspirations des nations, risqueraient de s'écrouler dans l'hostilité ou l'indifférence générale.

Il faut, par suite, éliminer tous projets de confédération universelle. De tels projets heurteraient, en effet, le sentiment patriotique qui s'est manifesté de façon si intense dans la guerre actuelle, en

1. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 42.
2. *Ibid.*, p. 71.

montrant le prix qu'il attache à l'indépendance, à la souveraineté et à l'égalité des États. Mais « si le sentiment patriotique doit être respecté, par contre, il peut et doit être corrigé, dans l'organisation de l'avenir, par d'autres sentiments, qui existent dans toutes les consciences et dans la réalité, mais qui, jusqu'à présent, n'ont pas trouvé place suffisante : la notion du *Devoir social*, celle de coopération entre États, celle de la *Solidarité* de tous les membres de la Société des Nations. Ces notions font apparaître, à leur tour, *l'intérêt général d'un continent et celui de la Société internationale*, qui, à l'avenir, doit être reconnu par les États au même titre que l'intérêt général national est reconnu et protégé par la loi de chaque pays [1]. » Il y a donc lieu de distinguer et d'examiner successivement l'organisation de la société internationale européenne, celle de la société internationale américaine et celle de la société internationale mondiale.

La Société internationale européenne est victime « du concert européen, des alliances et des combinaisons d'équilibre, cause véritable de la catastrophe actuelle. Ce système doit faire place à la *coopération* ou au *concert*, sur la base de l'égalité juridique de tous les États du continent [2]. » Plus d'entente exclusive entre grandes Puissances usurpant sur les États secondaires; une « Union semblable à l'Union panaméricaine, pour l'examen des problèmes politiques, et la mise en communication facile, par cet organe, de l'ensemble des États d'Europe avec les États du Continent américain [3] ».

Cette « Union politique européenne aurait pour objet l'étude des intérêts généraux et des besoins du Continent, et la création des moyens les plus propres à leur donner satisfaction ». Elle examinerait « les problèmes de caractère continental non susceptibles de réglementation juridique dont la solution est, à l'heure actuelle, abandonnée à la politique arbitraire ou d'opportunité des grandes Puissances ». Elle pourrait « prendre, dans l'intérêt du Continent, toutes mesures tendant à éliminer les rivalités ou les appréhensions entre États »... Elle aurait à donner « les satisfactions voulues au

1. *Le Droit international de l'Avenir*, p. 74.
2. *Ibid.*, p. 79.
3. *Ibid.*, p. 81.

principe des nationalités ; à instituer l'administration internationale, la neutralité perpétuelle ou temporaire, le contrôle financier ou le protectorat, dans les pays ou régions où la nécessité s'en ferait sentir dans l'intérêt de la communauté ou de la paix publique ». Si un Etat récalcitrant s'insurgeait contre l'Union, violait le droit international, négligeait de remplir ses obligations « des mesures de coercition pourraient être prises contre lui : boycottage commercial, rupture des relations, voire même emploi de la force — d'une force internationale » telle que celle dont il a été fait usage en Chine et en Crète notamment [1].

L'Union, une fois affermie, ses attributions pourraient être étendues. « Les pays qui auraient un intérêt vital à porter leur souveraineté sur des régions soumises à celle d'un autre État du même continent, en cas de surpopulation par exemple, soumettraient le cas à l'*Union*, en indiquant le chiffre de l'indemnité ou toute autre satisfaction qu'ils seraient prêts à offrir audit État. L'assemblée examinerait la requête, et, à la lumière des motifs allégués, en tenant compte des compensations offertes, se prononcerait sur la pétition.... L'Union pourrait, encore, être un grand tribunal de conciliation dans les questions d'intérêt vital entre les Etats. A cet effet, elle nommerait, en cas de conflit entre ses membres, une Commission d'enquête, qui ouvrirait une information sur les faits, ensuite de quoi l'*Union* offrirait sa médiation aux parties, et, en cas de refus, renverrait le conflit, s'il est juridique, à l'arbitrage, ou s'il est politique, imposerait soit un *modus vivendi*, soit même une solution définitive. Enfin, si l'on ne désirait pas aller si loin dans la voie de la solution, par l'*Union*, de tous différends politiques, il serait, du moins, possible d'instituer une règle en vertu de laquelle aucun Etat ne pourrait, avant d'avoir tenté, devant l'Union, la conciliation, déclarer la guerre à un autre membre de l'*Union*, sous peine de se voir refuser le droit de conquête à la suite de cette guerre [2]. »

L'Amérique est en meilleure situation que l'Europe. Il ne s'agit pas pour elle de reconstruire ce qui a été détruit, mais seulement d'améliorer et de développer ce qui existe. Les attributions de l'Union panaméricaine peuvent s'élargir. Il serait souhaitable qu'une Cour

1. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 81-82.
2. *Ibid.*, p. 83-84.

internationale américaine fût instituée pour assurer la solution, par des juges américains, des différends purement américains!

La société internationale mondiale serait réorganisée sur la base d' « Unions » moins strictes que la fédération dont elles se distinguent en ce que la fédération exige une coopération générale des États associés tandis que, dans l'Union, la coopération est restreinte à un ou plusieurs objets particuliers. Ces Unions devraient comprendre une union administrative, une union législative, une union judiciaire, une union économique.

L'Union administrative aurait pour objet de coordonner les unions déjà existantes : postale, télégraphique et autres sous une direction commune qui aurait charge, en outre, de préparer les unions nouvelles qui paraîtraient désirables.

L'Union législative serait, en quelque sorte, l'héritière des conférences internationales qui, depuis le milieu du XIXe siècle, avaient commencé à substituer, en droit international, le droit écrit au droit coutumier. Mais l'héritière aurait à transformer l'héritage. Elle en devrait organiser l'exploitation méthodique et continue.

L'Union législative aurait, à sa tête, un *comité permanent* ou *conseil de direction*, chargé de donner l'impulsion et de veiller au bon fonctionnement de l'appareil législatif international. Le Comité préparerait le programme des Conférences érigées en un véritable Parlement international où des délégués, nommés non plus pour une conférence déterminée mais à titre permanent, assureraient la continuité des travaux et prépareraient la codification progressive du droit des gens.

Il faudrait, dans les délibérations des conférences, dit M. Alvarez, instituer une règle en vertu de laquelle une majorité, déterminée non seulement par le nombre, mais par l'importance des pays, calculée d'après leur population, leur commerce, etc., pourrait obliger une minorité, car il n'est pas possible d'admettre qu'un ou plusieurs petits États, sans autres motifs que leurs caprices ou le soin exclusif de leurs intérêts particuliers, empêchent la sanction et l'application générale des lois que la majorité estime d'utilité internationale. Cette mesure s'impose avec d'autant plus de raison qu'actuellement les règles établies par la coutume engagent tous les Etats, même ceux qui ne les ont pas expressément acceptées, pourvu qu'elles soient généralement reconnues par tous les autres.

1. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 86-91.

L'Union judiciaire aurait pour objet d'assurer l'examen, par un véritable tribunal international, de tous les différends d'ordre juridique qui viendraient à s'élever entre eux. Les États ont montré jusqu'ici beaucoup de répugnances à accepter l'arbitrage obligatoire pour les litiges qu'ils considèrent comme affectant des questions d'intérêt vital ou d'honneur national. M. Alvarez pense que ces répugnances pourraient être surmontées grâce au système ingénieux que propose M. James Brown Scott. Tout État pourrait saisir le tribunat dénommé Cour permanente de justice arbitrale de toute réclamation d'ordre juridique contre un autre État. La Cour examinerait si la réclamation est bien d'ordre juridique; si elle concluait à l'affirmative, elle inviterait à comparaître l'État contre qui la réclamation serait formée. Si l'État défendeur s'abstenait, la Cour n'en statuerait pas moins au fond. La sentence, en tout cas, ne serait susceptible que d'exécution volontaire par l'État condamné: elle ne pourrait être imposée par la force. La Cour internationale agirait comme la Cour suprême des États-Unis statuant sur les différends entre États américains. Ses sentences n'auraient qu'une valeur morale, mais l'expérience des États-Unis prouve que cette valeur morale a une autorité suffisante pour que des décisions judiciaires dépourvues de sanction par contrainte soient néanmoins respectées et exécutées[1]. M. James Brown Scott a montré, avec beaucoup de finesse, que l'engagement des États de prêter main-forte à l'exécution des sentences d'une Cour internationale serait une garantie médiocre qui ajouterait peu et retrancherait plutôt aux chances de succès de l'acceptation puis du bon fonctionnement de la Cour.

Si, dit-il, les nations convenaient de soumettre à la décision de la Cour leurs différends d'ordre justiciable et que, ayant des doutes quant à l'accomplissement de la parole donnée, elles concluaient une convention particulière ou faisaient insérer dans le traité ou convention original une disposition visant la réunion de leurs forces pour contraindre des nations récalcitrantes à soumettre, à la décision de la Cour, conformément à la Convention, un conflit d'ordre justiciable, nous devrions, néanmoins, nous fier à la bonne foi des nations pour l'exécution de la convention prévoyant l'emploi de la force contre les nations récalcitrantes. Même si un petit nombre de nations garantissaient l'exécution de la convention, s'engageant à

1. *Le Droit international de l'avenir*, p. 95 et suiv.

réunir leurs forces, soit pour contraindre les nations récalcitrantes à soumettre un différend, soit pour contraindre les nations, parties à la convention, à réunir leurs forces contre les nations récalcitrantes, nous devrions nous fier à la bonne foi d'un petit nombre de nations pour l'emploi de leurs forces dans ce but. Si nous devons donc, en dernier ressort, nous fier à la bonne foi des nations, il me semble que nous pourrions nous y fier tout d'abord, au lieu d'aider à la rendre inefficace, en paraissant nous en défier. Ces observations s'appliquent également à des conventions visant l'emploi de la force, le cas échéant, pour faire exécuter la sentence. Ainsi donc, si nous sommes obligés, bon gré mal gré, de nous fier à la bonne foi des nations, il faut bien que nous nous abstenions de la soupçonner et que nous fassions tout ce qui dépend de nous pour justifier la confiance en cette bonne foi et, ce faisant, fortifier la bonne foi elle-même[1].

Tous les États ne compteraient pas des représentants parmi les membres de la Cour. Le choix des juges pourrait être fait par le Conseil de Direction de l'Union législative parmi les jurisconsultes réputés pour leurs connaissances du droit international; il ne pourrait donner plus d'un siège à chaque État. Dans tout litige, les États en cause nommeraient chacun un juge qui serait adjoint au tribunal permanent.

L'Union économique et commerciale aurait pour objet d'établir un régime basé sur la coopération entre nations au lieu d'un régime basé sur l'âpre opposition des intérêts. Elle viserait à faire régner la liberté commerciale, à régler « toutes les questions relatives à la colonisation et à l'émigration, afin d'éviter le danger de surpopulation des pays et les conflits qui en résultent naturellement ». Elle provoquerait et préparerait, dans cet esprit, les traités de commerce et les accords sur les questions affectant les rapports commerciaux, telles que les « voies et moyens de communication terrestres et maritimes[2]! »

Après avoir dessiné la structure projetée pour la société internationale de l'avenir, M. Alvarez dresse l'esquisse de la reconstruction du droit international. Il ne pouvait s'agir, dans une matière aussi vaste, que de tracer quelques grandes lignes d'orientation. La plus importante sans doute des réformes proposées tend à faire dispa-

1. Institut américain de droit international. *Sa déclaration des Droits et Devoirs des Nations*, p. 71-72.
2. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 110.

raître la distinction « ou plutôt l'antagonisme entre le domaine politique et le domaine juridique »; elle vise à établir l'harmonie grâce aux *unions* de caractère mi-politique, mi-juridique, qui doivent encadrer les États; elle entend, de plus, élargir les frontières du domaine juridique et plier à l'empire de règles salutaires les orgueils politiques qui s'y refusaient; elle n'hésite pas d'ailleurs à tailler dans la souveraineté et à envahir le droit constitutionnel[1]. Ainsi, les traités d'alliance secrets seraient condamnés parce qu'ils n'ont « d'autre résultat que de créer l'antagonisme entre les Etats »; ils seraient frappés de nullité absolue; la guerre ne pourrait plus être valablement déclarée « par la seule volonté des gouvernements sans l'intervention du peuple, non seulement du peuple électoral représenté par son Parlement, mais de la nation tout entière consultée par referendum populaire ». Les armements navals et terrestres de tous les pays devraient être soumis à une limitation. « Accessoirement, il y aurait lieu d'examiner si, à l'avenir, la fabrication des armes et des munitions de guerre ne devrait pas être, dans chaque État, réservée exclusivement aux gouvernements, afin d'éviter le danger qui pourrait naître de l'intérêt de certaines industries privées aux déclarations de guerre[2]. »

M. Alvarez voit dans la Déclaration des Droits et Devoirs des Nations de l'Institut américain de droit international le point de départ d'une rénovation basée sur les droits fondamentaux que cette Déclaration emprunte à « l'ordre positif » pour les transposer dans les rapports entre États. Il demande, à juste titre, que, par l'éducation populaire, l'opinion publique soit habituée à ne pas séparer, de la notion du droit, la notion du devoir international. Il demande encore qu'il soit tenu compte, dans les questions d'intérêt universel, des désirs, des aspirations et des doctrines qui prévalent en Amérique, à l'effet d'introduire « dans la plus large mesure possible, dans le Droit international, l'esprit libéral et démocratique qui caractérise la vie politique américaine[3] ». Il demande enfin que le droit international soit partout reconnu, comme il l'est dans les pays anglo-saxons, comme faisant partie de la législation nationale et devant, par suite,

1. Alvarez, *Le Droit international de l'avenir*, p. 134.
2. *Ibid.*, p. 111-112.
3. *Ibid.*, p. 135-137.

être observé et appliqué par les autorités nationales, ce qu'il paraît d'ailleurs entendre en ce sens que le droit interne aurait à s'incliner devant le droit international, en toutes questions publiques ou privées « empreintes d'un caractère international marqué » telles « les droits internationaux des individus, les associations internationales, les emprunts publics, les contrats de colonisation, la construction, par l'initiative privée, d'ouvrages internationaux, etc. »[1].

Selon M. Alvarez, à côté des règles d'application universelle, il y a place, dans le droit international, pour des règles spéciales, d'application restreinte soit à un continent déterminé, soit à un groupe d'États liés, sur un horizon plus vaste, par cette communauté ou cette affinité d'idées, de sentiments ou d'intérêts qui est toujours la condition d'une communauté de droit solide. Cette idée a trouvé de fréquentes applications dans les unions internationales, plus ou moins générales ou restreintes; elle a inspiré la théorie du droit international américain; elle semble appelée à produire de nouveaux effets sous l'influence de la guerre qui resserre les liens entre alliés et creuse un fossé de plus en plus profond entre les groupes ennemis, moins par suite de l'antagonisme des intérêts que par suite de la contradiction de plus en plus évidente des idées et des sentiments sur les principes essentiels de la morale, de la politique et du droit.

A propos des problèmes délicats que la guerre soulève dans les rapports entre États belligérants et États neutres, M. Alvarez s'insurge contre la prédominance des droits des belligérants et l'exagération des devoirs des neutres. Il demande que, tout au moins, « les neutres aient la faculté d'intervenir d'une manière plus directe, en vue d'éviter les guerres et que, s'ils ne réussissent pas à prévenir le recours aux armes, ils puissent se réunir directement ou à l'invitation de la Cour d'arbitrage, afin de prendre toutes mesures utiles pour éviter des préjudices à leur commerce ». Dans chaque pays neutre, une commission internationale « composée de représentants des pays belligérants et présidée par un agent judiciaire du pays neutre » aurait charge de « faire appliquer dans le pays les résolutions du Congrès des neutres[2] ».

1. *Le Droit international de l'avenir*, p. 142-143.
2. *Ibid.*, p. 149-150.

IV

Le principe essentiel dont s'inspire tout le plan de M. Alvarez est que le souci de l'intérêt commun et de la justice doit prévaloir sur les fantaisies et les ambitions particulières des États, que l'anarchie des souverainetés indépendantes doit s'incliner devant les exigences de l'ordre international et se discipliner pour le bien commun de l'humanité. Le même principe a été affirmé dans un discours remarquable prononcé par M. Théodore Marburg à la première assemblée nationale annuelle de la *League to enforce peace* : « Toute société, disait l'ancien ministre des États-Unis en Belgique, implique contrainte : contrainte volontaire (*self-restraint*) ou contrainte du dehors. Dans la société des nations il ne peut y avoir liberté véritable sans abandon, dans quelque mesure, de souveraineté et d'indépendance[1]. »

Ces vues sont justes. Dans tous les rapports entre hommes, entre collectivités, donc entre États aussi bien qu'entre individus, il est nécessaire que chacun subordonne ses intérêts et ses appétits particuliers aux exigences de la justice et de l'intérêt commun. La paix, l'ordre sont à ce prix. Ils ne peuvent jamais être mieux assurés, ils ne peuvent même guère être assurés que si l'esprit de *self restraint* est largement répandu. La contrainte du dehors ne peut être efficace qu'autant qu'elle est appelée à réprimer des écarts accidentels et qu'elle trouve son point d'appui et son levier dans la prédominance de l'esprit de justice dans l'opinion générale et particulièrement chez ceux qui disposent de la puissance et peuvent mettre la force au service du droit. Il n'y a pas de sécurité là où l'opinion se montre indifférente au crime et où les gendarmes ont des âmes de brigands. Il n'y a pas d'organisation ni de mécanisme qui ait la vertu de garantir l'ordre si l'esprit de l'ordre ne les domine pas. Il n'y a pas d'association bienfaisante si les associés ne sont pas animés de l'esprit social, s'ils se laissent tous ou la plupart guider exclusivement par le sens de l'intérêt égoïste. Et la prudence commande de ne lier et de ne serrer les liens de l'union qu'avec ceux dont l'esprit justifie la confiance.

1. *Enforced Peace*, p. 138.

C'est pourquoi de graves difficultés s'élèvent contre une partie du plan proposé par M. Alvarez. M. Alvarez a bien vu que la guerre actuelle élève une grosse objection contre son projet d'Union européenne. « les Puissances en conflit n'ayant aucun désir de nouer des rapports de cette nature qui supposent la bonne entente réciproque [1] ». Il a cru répondre à l'objection en observant que « les deux groupes de belligérants seront forcés d'entrer en relations pour régler les conditions de la paix et résoudre les multiples problèmes politiques ou économiques soulevés par la guerre », que les négociations seront longues, que leur longueur pourrait ouvrir la porte à leur permanence et par suite à l'Union. Le concert européen n'a-t-il pas dû ses origines à la coalition contre Napoléon et au congrès de Vienne? Et sans doute eût-il pu en être ainsi s'il s'était agi d'une guerre ordinaire, entreprise et conduite comme les guerres du passé. Mais l'Allemagne a creusé un immense fossé entre sa kultur et la civilisation. Elle a rejeté toutes les sollicitations dont elle a été l'objet pour soumettre à un examen préalable, soit par médiation soit par arbitrage, les origines du conflit. Elle a proclamé, par les déclarations et par les actes de son gouvernement, qu'elle était au-dessus des traités, simples chiffons de papiers dont elle n'entendait pas se constituer prisonnière alors que sa puissance lui permettait de les froisser et de les déchirer. Elle a proclamé, par les écrits de ses publicistes, que la supériorité de sa kultur l'élevait au-dessus de toutes les races, que la suprématie de sa force la dispensait de tous égards pour les faibles, que la faiblesse n'a pas de droits, que la force seule en a, parce qu'elle fait le droit et qu'elle est le droit. Elle a voulu terroriser ses ennemis, les neutres, l'univers. Elle a oublié, dans sa courte psychologie, que le terrorisme, bluff criminel d'une force qui tend à faire douter d'elle-même puisqu'elle éprouve le besoin de s'enfler et de s'exagérer, risque de manquer le but et de se retourner contre ses auteurs. Elle vient par le glacis de dévastation sans excuse dont elle a pensé couvrir son *fossé Hindenbourg*, de fortifier, chez les alliés, l'opinion de plus en plus répandue que l'égalité juridique ne saurait être qu'une fiction dangereuse et insoutenable entre États séparés par un abîme moral sans cesse élargi par

1. *Le Droit international de l'avenir*, p. 84.

de nouvelles horreurs. Nations et gouvernements d'Europe sont convaincus qu'une longue défiance sera la condition nécessaire de la sécurité et qu'un système de garanties matérielles sera indispensable pour la durée de la paix, aussi longtemps du moins que l'Allemagne n'aura pas donné de gages certains d'une conversion dont aucun symptôme n'est encore apparu. L'Union des États hostiles aux principes allemands est possible; l'Union européenne semble pour longtemps impossible.

Le système des quatre Unions mondiales : administrative, législative, judiciaire et économique se heurte à des objections moins graves, par cela même que chacune d'elles n'aurait qu'un objet limité. Il est douteux qu'aucune d'elles ait chance de comprendre, dans un avenir prochain, tous les États de l'univers. Il est douteux aussi que les États soient, du moins en grand nombre, enclins à accepter certaines restrictions aux prérogatives de leur souveraineté. Mais ces Unions pourraient présenter de sérieux avantages alors même qu'elles ne s'étendraient pas à tout l'univers et qu'elles entreprendraient moins sur la liberté des États.

L'Union législative serait, sans doute, difficilement acceptée, si elle impliquait une sorte de Parlement international investi du pouvoir de prendre des décisions de majorité. M. Alvarez constate lui-même combien sont vifs le sentiment d'indépendance et l'attachement à la souveraineté des États. Les petits États ont manifesté, à maintes reprises, à cet égard une susceptibilité qui ne le cède en rien à celle des grandes Puissances. Il semble peu probable que les gouvernements se montrent disposés à accepter, si ce n'est en des questions d'intérêt très secondaire, des règles édictées sans leur assentiment.

L'Union judiciaire ne laisse pas de provoquer des appréhensions à raison de la suppression de toute réserve dans l'obligation de l'arbitrage pour les différends d'ordre juridique. Peut-être cependant les répugnances pourraient-elles être surmontées grâce à l'absence de toutes mesures de contrainte pour l'exécution des sentences. Ce serait assurément un progrès considérable de faire admettre, par les États, qu'aucun recours aux armes ne pourrait avoir lieu sans examen préalable du litige. L'attente, en effet, apaise les impulsions violentes et les colères irréfléchies ; elle enlèverait aux peuples belliqueux et aux gouvernements tendus vers la guerre

l'avantage d'une préparation supérieure! Non seulement elle éteindrait les séductions de la guerre et proscrirait le bénéfice des attaques par surprise, mais encore elle donnerait aux États spectateurs le temps de s'éclairer, de juger et d'entreprendre utilement contre les passions qui, menaçant la paix et la justice, les menaceraient, par là même, eux-mêmes. Mais, pour que l'obligation de l'attente produise tous ses effets, il est nécessaire qu'elle s'étende à tous les différends, à ceux qui ne sont pas susceptibles de décision judiciaire aussi bien qu'à ceux qui le sont. C'est ce qu'a fort bien compris la *League to enforce peace*, lorsqu'elle a inscrit à son programme l'obligation de soumettre à un conseil de conciliation toutes les questions qui échappent à la compétence des tribunaux internationaux. M. Alvarez s'en est rendu compte. Il a même été plus loin que la *League to enforce peace*, en proposant d'investir l'Union européenne d'un pouvoir de décision, sanctionné par la contrainte, pour trancher les différends d'ordre politique et en ne s'arrêtant qu'à titre subsidiaire, à la solution, moins difficilement acceptable, de *la League*.

Tout le plan de M. Alvarez mérite examen et considération. S'il paraît chimérique d'en attendre la réalisation intégrale, il faudrait se féliciter de voir les États en admettre quelques parties. Toutefois il ne suffirait point et il servirait peu de conclure des Unions législative, judicaire ou autres, si ces Unions n'étaient vivifiées par un esprit nouveau chez les peuples et les gouvernements. Les institutions ne sont que des instruments. Leurs effets dépendent de la manière dont il en est fait usage, des idées et des sentiments qui président à leur emploi[1]. « Autant que je sache, a très justement dit M. Carl Vrooman à la première assemblée nationale annuelle de la *League to enforce peace*, il n'y a qu'une méthode connue de maintenir une paix permanente, c'est avant tout, par la création d'une conscience publique prédominante en faveur de la paix[2] ». Il ne suffit pas d'ailleurs de vouloir la paix; il faut en vouloir les conditions, c'est-à-dire la justice, les égards pour les droits et les intérêts d'au-

1. « Le seul préjudice qu'une nation pourrait éprouver de l'obligation d'un examen préalable serait d'être privée de l'avantage d'une préparation supérieure ». Discours de M. Marburg, *Enforced peace*, p. 139-140.
2. *Le Droit international de l'avenir*, p. 110.

trui, la discipline de ses propres ambitions. Il ne faut plus, comme l'observe à juste titre M. Alvarez, que les États cherchent à « s'enrichir » — à plus forte raison, à s'agrandir — « à tout prix, fut-ce au préjudice des autres ». Il faut que la diplomatie élargisse son horizon, qu'elle envisage, dans toute leur ampleur, les problèmes fondamentaux de la vie internationale. Le diplomate doit « abandonner le point de vue où il se renferme et cesser de veiller uniquement aux intérêts de son pays, qu'il voit toujours en conflit avec ceux des autres États, pour considérer d'autres intérêts qu'il a traités jusqu'ici de chimériques : les uns universels et les autres continentaux[1] ». Il faut que les États renoncent à poursuivre, *per fas et nefas*, la satisfaction d'un égoïsme âpre et exclusif, que, dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts personnels, ils aient souci de concilier, d'harmoniser ces droits et ces intérêts avec ceux des autres États. Il faut qu'ils comprennent, comme le disait Talleyrand, « que la justice est l'utilité de tous »[2], que toute violation des droits de l'un deux est une menace pour les intérêts de chacun et que selon les belles expressions de M. Elihu Root « si les nations désirent réellement le maintien de la paix et de l'ordre, elles doivent prendre intérêt à l'observation du droit... et insister pour l'observation des principes de droit public parmi la société des nations[3] ».

CHARLES DUPUIS.

1. *Enforced peace*, p. 152.
2. Instructions du roi Louis XVIII à son ambassade au Congrès de Vienne, septembre 1814, comte d'Angeberg, *Le Congrès de Vienne et les traités de Vienne*.
3. *The American Journal of international law*, avril 1916, p. 219 et 221.

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE DANS LES PAYS YOUGOSLAVES (1809-1813 [1])

On dit en général que les peuples affranchis de la servitude n'ont jamais eu de reconnaissance envers leurs protecteurs. Cette sentence est à la fois vraie et fausse comme tant d'autres.

Les Allemands ne peuvent savoir ce qu'est la reconnaissance des nations : ils n'ont jamais, au cours de leur histoire, délivré une nation. Ils ont essayé de le faire pour les Irlandais ; mais pour délivrer une nation il faut un certain tact politique qui manque complètement aux prétendus Romains d'outre-Rhin : et cette tentative ne fit que déchaîner un sanglant trouble civil au lieu d'amener une révolution capable de délivrer un peuple.

La France a un peu plus d'expérience en cette matière. J'ose dire qu'il y a un exemple d'une nation reconnaissante du bien qui lui a été fait : les Yougoslaves qui, hélas ! ne jouirent que pour peu de temps des lois françaises.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis le jour où l'aigle français vint planer sur l'Illyrie yougoslave ; il a disparu en 1813 et la nation, privée de toute indépendance dans sa vie politique, ne put prouver à la France combien elle lui demeurait reconnaissante, puisqu'elle n'avait pour la guider dans ses relations internationales que ces geôliers et ces bourreaux dont elle est aujourd'hui accablée. Mais les fils des Yougoslaves établis dans l'ancienne Illyrie gardent vivant dans leur cœur le souvenir du pays de France, cette patrie des sentiments les plus généreux et les plus humanitaires.

A cette population étranglée par l'absolutisme autrichien apparut enfin le chemin qui la pourrait conduire à l'indépendance nationale,

1. Conférence faite le 25 novembre 1916 à la Sorbonne sous la présidence de M. Ernest Denis.

au régime démocratique, à la liberté. Et déjà les Illyriens commençaient à suivre cette voie quand ils furent arrêtés par la chute de Napoléon.

Une charmante légende populaire nous montre que l'amour de la France n'existait pas seulement dans les hautes classes, chez les esprits cultivés; le régime français, nous dit le conteur national, était la réalisation du parfait bonheur — bonheur trop grand pour être durable ! — Les grands expulsés, le peuple rehaussé, on ne connaissait plus ni misère, ni soucis; chacun se trouvait heureux et partout régnait la bonté. Mais la fatalité ne voulait pas que le peuple profitât longtemps d'un pareil bien-être.

Dans le traité de paix de Schœnbrunn (14 octobre 1809) on trouve énumérés ainsi les pays devant composer l'Illyrie : Gorice, le pays de Monfalcone, le Gouvernement et la ville de Trieste, la Carniole avec son littoral, la région de Beljak (Villach) en Carinthie, tous les pays à la droite de la Save, depuis la frontière de la Carniole jusqu'à la frontière turque en Bosnie; une partie de la Croatiè civile, six régiments de la frontière militaire croate, Fiume et le Littoral hongrois, l'Istrie autrichienne avec Kastav (Castua); enfin toutes les îles ressortissant de ces pays. Il va sans dire que la Dalmatie n'est pas mentionnée dans le traité de Schœnbrunn car elle était déjà une ancienne possession française, occupée après la chute de la République de Venise.

Le problème de l'unité yougoslave, c'est-à-dire de la réunion des Serbes, Croates et Slovènes en un seul État n'est pas né d'hier. Il existe une nation du Triglav dans les Alpes slovènes jusqu'à Salonique, jusqu'aux bords de la mer Égée. Mais deux cauchemars oppressent cette nation à l'époque de Napoléon Ier, deux empires fondés sur le même droit de conquête, composés d'un mélange de peuples qui ne peuvent disposer d'eux-mêmes : l'Empire autrichien et l'Empire turc. Dans quel état d'évolution se trouvent les Slovènes à ce moment ? Quels sont-ils ? Quel fut leur destin au cours des siècles ? Leur histoire est la plus simple, mais peut-être aussi la plus tragique, qu'on puisse imaginer.

L'histoire de la défaite nationale slovène peut se résumer ainsi : l'asservissement de ce peuple commence au traité de Verdun, conclu entre les successeurs de Charlemagne, qui furent les grands destruc-

teurs de l'indépendance slovène, et qui luttèrent avec un acharnement inouï contre la branche la plus occidentale des Yougoslaves, et réussirent enfin à séparer dans les ténèbres du moyen âge cette branche fidèle à sa race de l'état croate et serbe du midi. La Slovénie fut détachée de la primitive Yougoslavie du IXe siècle et unie à l'Empire allemand. Ce fut la ruine de l'indépendance politique slovène.

Le peuple slovène fut peut-être le premier à fonder une cité slave puissante, exposée aux dangers du voisin allemand et menacée de sa force militaire : dès le IXe siècle, les plus occidentaux de la race furent les premiers à succomber sous les coups du même adversaire qui menace aujourd'hui les libertés du monde.

Les Slovènes, vaincus par les Allemands, traînèrent quelque temps encore la chaîne d'un esclavage dissimulé, pour voir finalement leur vie politique s'éteindre tout à fait. C'est encore à la fin du Moyen Age que dans l'extrême nord de notre territoire actuel et dans le centre de notre patrie ancienne — la Slovénie avant Charlemagne s'étendait jusqu'au Danube et presque jusqu'aux frontières de la Suisse — dans la plaine que nous appelons Gosposvetsko polje, le prince saluait humblement en langue slovène le paysan slovène assis sur le trône de pierre et il lui donnait un cheval et un taureau, Le prince était en costume de paysan et recevait du paysan l'investiture de l'ancien empire slovène. Symbole touchant d'une conception primitive de la souveraineté nationale : C'est le peuple slovène qui fait le contrat social avec le roi qui n'est pas de son sang, l'étranger, l'allemand. Mais c'étaient là les jours funestes de la décadence, de la mort slovène. Cette plaine sainte, alors sombre et triste, attend un autre prince : le descendant de Karadjordje, qui deviendra le berger démocratique d'un peuple démocratique. Et la plaine historique tressaillera de joie et d'orgueil quand elle saluera le roi serbe, le premier qui soit de son sang, lorsqu'il montera sur le trône de pierre antique et délivrera une nation vaillante d'un joug intolérable.

La vie slovène était celle d'un peuple paria parmi ceux de l'occident européen. La langue slovène conserva jusqu'à la fin du moyen âge un certain rôle à la cour de Vienne et de Celovec. Mais l'aristocratie et les classes dirigeantes devenaient allemandes; les paysans restaient les seuls soutiens des traditions nationales. L'histoire

slovène, en ces temps sombres, est l'histoire de ces masses populaires qui vivaient une vie séparée, ne participant pas aux grands destins des États. Mais dès que des mouvements sociaux décisifs ébranlent la société, les masses slovènes affirment leurs droits à l'existence. Ces mouvements sont la Réforme et la Révolution.

Les pays slovènes sont au cœur de l'Europe et l'on conçoit sans peine que la Réforme devienne pour les Slovènes le point de départ d'une renaissance des esprits, renaissance modeste mais bien caractéristique en ce qu'elle donne une nouvelle direction à l'évolution nationale. La Réforme tire les Slovènes de leur sommeil. Des hommes de caractère comme Trubar, Vergerius, Flaccius Illyricus éveillent une nouvelle vie religieuse et intellectuelle. L'aristocratie de la Carniole soutient le mouvement. La Bible est traduite en langue vulgaire d'après le texte de Luther. La Slovénie devient le centre de la propagande évangélique chez les Croates et les Serbes et même chez les Polonais. Une grammaire, des livres slovènes paraissent au cours des années les plus orageuses de la lutte entre Rome et les protestants. Cependant cette Renaissance est vouée à une mort prochaine; la Maison des Habsbourg travaille à chasser des pays Slovènes la nouvelle religion. Les livres nationaux, toute une littérature jeune et populaire, sont brûlés publiquement et l'on assiste aux persécutions les plus cruelles, qui aboutissent à l'extinction du mouvement protestant. Pourtant l'œuvre du protestantisme ne fut pas vaine. Sous les cendres couvait le feu qui devait, dans un temps plus propice, raviver la flamme nationaliste.

La réaction catholique éteignit le nationalisme slovène. Pas d'aristocratie ni de bourgeoisie: le prêtre fut longtemps seul à représenter les classes cultivées.

Pendant les années qui précèdent la Révolution commence dans les pays slovènes un mouvement littéraire. Au généreux Zois l'on doit la formation, en Carniole, d'un petit groupe d'écrivains; il recevait dans son cénacle le prêtre libéral Vodnik, le premier véritable homme de lettres et journaliste national qui, en 1797 commence à publier le journal « Lublanske novice » dont il écrit lui-même chaque ligne. Vodnik a une grande culture, mais il est gai: c'est un humoriste, c'est le vrai « zadovoljni Kranjec », le Carnolien toujours content dont parle une de ses chansons les plus réussies. Mais quand

au château de Ljubljana fut hissé le drapeau tricolore français, quand l'aigle autrichien tomba de l'hôtel de Ville. Vodnik devint le francophile le plus enthousiaste, passant ainsi de la poésie bucolique à l'exaltation lyrique. Partisan déclaré du nouveau régime, il s'attache à organiser l'instruction publique et pour la première fois l'enseignement se fait en langue slovène. Ce prêtre patriote pressent un avenir meilleur pour sa nation opprimée, avenir qu'il exalte dans son poème *L'Illyrie ressuscitée*, le fameux chant slovène où se trouve fidèlement reflété l'état d'esprit du milieu national dirigé par les Français. Vodnik émit sous une forme sublime l'idée de l'unité yougoslave, mais il fut bientôt effacé par un homme de génie : je veux parler de Preseren, qui naquit neuf mois avant l'occupation et qui devait plus tard faire entrer la littérature slovène dans le Panthéon de l'art éternel.

Après la bataille décisive de Wagram, Vienne était à la merci du vainqueur, et c est après la paix de Schœnbrunn que naquit l'Illyrie ou plus exactement les pays illyriens. Cette paix de Schœnbrunn avait eu de curieux antécédents. Napoléon avait longtemps mûri le projet d'organiser l'Illyrie ; sa correspondance est à ce sujet fort intéressante. Elle est une source précieuse, quoique parfois un peu inexacte, des intentions impériales. Napoléon menace l'empereur d'Autriche le 19 août, et se pose en exécuteur de la Grande Révolution. Il veut réformer la justice dans les pays autrichiens, y introduire le Code, y abolir les droits féodaux.

C'est la guerre déclarée à l'ancien régime du bon empereur d'Autriche. Mais les pourparlers qui eurent lieu avant la conclusion de la paix sont caractéristiques à un autre point de vue. La note française du 29 août demande pour la France la Carinthie, la Carniole et la région qui s'étend au bord de la Save jusqu'à la frontière de la Bosnie. En cédant cette Yougoslavie à la France, l'Autriche recouvrera Vienne et la verte Styrie, à la grande satisfaction des Viennois. Il y a un tout autre ordre d'idées qui est d'actualité frappante. Napoléon favorise une solution du problème adriatique en donnant toute la côte orientale à l'Illyrie.

A Schoenbrunn la vision orientale et balkanique crée des conceptions politiques nouvelles. L'Illyrie sera la grande route de la France en Orient. Les affaires de Constantinople ne peuvent être

influencées que par la Dalmatie. L'Empereur voit dans les pays illyriens un moyen puissant de développer sa politique orientale. Napoléon à Champagny, 13 septembre 1809.) Il savait que pour convoiter la domination de l'orient il faut posséder la grande route de la Save. Mais la Save et la côte orientale de l'Adriatique délimitent une seule unité géographique.

Quel était le territoire qui fournit les provinces illyriennes créées par la paix de Schœnbrunn? C'était presque une Yougoslavie atteignant les frontières naturelles en Occident, sauf les pays soumis à la domination turque et le territoire important situé entre Save et Drave. Mais le grand avantage de cette Yougoslavie française c'étaient les côtes qui s'étendent de Trzic (Montfalcone) à Kotor (Cattaro). Napoléon donnait à l'Illyrie la région de Lienz dans le Tyrol, ancien territoire slovène, mais germanisé.

Quelques semaines après la paix, le territoire yougoslave se trouve déjà divisé en sept provinces : six provinces civiles et une militaire.

Les provinces civiles sont la Carniole, capitale Ljubjana), la Carinthie avec Beljak, l'Istrie avec Trieste, la Croatie civile avec Karlovac, la Dalmatie avec Zadar, Dubrovnik et Kotor. Les capitales des quatre provinces du sud sont situées sur l'Adriatique et les plus grandes villes de cette Yougoslavie française sont des villes maritimes. Trieste, la ville la plus populeuse, a 28,000 habitants, Koper (Capodistria) 17,000, Rovinj (Rovigno 10,000, Split 7,000, Dubrovnik 7,000, mais la capitale principale, Liubljana, en comptait seulement 13,000. Le nouvel État a une empreinte tout à fait adriatique; presque toute sa vie urbaine économique se déroule sur la côte majestueuse de l'Istrie et de la Dalmatie.

La Yougoslavie française compte en 1812 1,483,000 âmes. Presque la moitié de la population était slovène et la capitale était Ljubljana, le chef-lieu de la province la plus slovène, la Carniole. Mais laissons là la statistique pour en venir au pays lui-même.

Napoléon organisa les provinces illyriennes avec cet esprit audacieux qui lui était propre, et combien ce pays avant l'occupation française était différent de sa nouvelle condition! La Carniole, la Carinthie, le comté de Gorica-Gradiska, Trieste, l'Istrie autrichienne formés au régime réactionnaire de la Maison des Habsbourg languissaient. L'Istrie vénitienne et la Dalmatie, sauf la République de

Dubrovnik, centre d'une vie intellectuelle et politique indépendante, étaient des colonies vénitiennes exploitées par la classe gouvernante de Venise. Ce « raffinement de tyrannie » par calcul les laissait misérables. voilà l'opinion de l'agent secret de Napoléon. M. Pellenc. (Archives nationales, F^ie 66.) La Croatie civile formait une partie du royaume triunitaire croato-slavono-dalmate, orgueilleux des traditions historiques, avec son parlement, le sabor, dont la vie constitutionnelle n'avait de semblable que celle du parlement hongrois. Les Croates n'étaient pas un peuple nomade comme le prétend un Italien dans une revue française, mais c'était un pays d'anciennes mœurs aristocratiques raffinées, avec une civilisation bien slave pleine de souvenirs de son passé constitutionnel. Et ce que Napoléon ajoutait à l'Illyrie du territoire croate était la plus grande partie de la Zupanija (le Comitat) de Zagreb, où l'ancien esprit croate traditionnel était vigoureux et fort.

Enfin les confins militaires croates étaient la pépinière la plus illustre de soldats héroïques. Chacun sait quelle admiration inspirait à Napoléon le soldat yougoslave de cette région. Les régiments croates des confins militaires ont été célébrés par l'Empereur et ses généraux; c'étaient les meilleures troupes de l'Empire. Le cœur de soldat de Napoléon se réjouit en étudiant l'administration originale de cette région, qui était un rempart contre les Turcs. On ne peut tracer que dans les grandes lignes la vie de cette frontière, où l'administration était tout à fait militarisée et où gouvernait la hiérarchie des officiers : un communisme presque spartiate réglait la vie économique; la famille était militarisée. Mais la frontière militaire était le point de départ des conceptions politiques de Napoléon en ce qui concerne l'Illyrie.

Quel était le vrai caractère de l'Illyrie?

C'était la marche impériale qui devait garantir à l'Empire une plus grande sécurité. M. Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau, un des meilleurs agents secrets que la France ait jamais possédés à l'étranger, écrivait en 1811 dans un rapport qui se trouve aux Archives nationales : « La possession de ces provinces... est un gage presque assuré de la paix du continent.... Elles resserrent l'Autriche en lui opposant une barrière non moins inattendue qu'insurmontable. (Archives nationales, A. F. IV.) Quelle ressemblance avec la politique d'aujour-

d'hui! Tout comme aujourd'hui l'Europe veut faire de la Yougoslavie une sorte de rempart contre le pangermanisme. L'Illyrie de Napoléon devait servir de défense solide à l'Empire français. Tant il est vrai que le but assigné par la nature à un pays demeure invariable.

Napoléon a une idée fixe : il veut former de ces peuples qui vivaient sous des lois extrêmement différentes une nation, la nation illyrienne, yougoslave comme on dirait aujourd'hui. La tâche est grande. Marmont, le plus habile administrateur de l'Illyrie, le montre en énumérant les divers éléments qui doivent être soumis aux mêmes lois : les soldats de la frontière militaire, les commerçants de Trieste. les grands seigneurs de la Carniole, les mineurs de Idrija et de Pliberk, les marins de la Dalmatie et de l'Albanie. Tous seront égaux devant la loi française. On en constituera un nouveau peuple. Napoléon ne voulait plus de Carnioliens. ni de Carinthiens, ni de Goritziens, ni d'Istriens, ni de Triestins, ni de Dalmates. ni de Croates; il voulait une seule et unique nation : la nation illyrienne de Yougoslavie, que n'étouffera plus l'esprit régionaliste de l'ancien régime réactionnaire. Cette nation forte et homogène remplira un véritable devoir international, imposé par une situation géographique exceptionnelle; elle accomplira une mission humanitaire en répandant les idées occidentales à travers les immensités du monde slave.

Pour former cette nation, il faut réaliser deux buts essentiels : créer une frontière naturelle au nouvel État, et lui donner un système administratif qui unifie réellement les diverses régions.

Il n'y a aux yeux de Napoléon qu'une seule frontière occidentale naturelle capable de délimiter le territoire yougoslave, encore qu'elle sacrifie une partie de la population slovène : c'est la ligne de l'Isonzo. Napoléon, avec son génie militaire, voit en ce fleuve la vraie frontière stratégique : il l'écrivait lui-même de Fontainebleau à Champagny. Il préfère les fleuves comme frontières et il fait de la Save la frontière du nord; Marmont partage son avis à ce sujet et c'est lui qui, dans ses mémoires, fera là-dessus une thèse stratégique et politique. L'histoire militaire de la grande guerre prouve que l'Isonzo est un excellent moyen de protection.

La frontière illyrienne de l'est est celle de la Croatie et de la Dal-

matie. La Bosnie est turque, car si Napoléon a détruit un des grands adversaires des Yougoslaves, l'Autriche, il n'a pas anéanti la Turquie. Mais il n'est pas douteux que la Bosnie et la Serbie devront entrer dans la sphère d'influence de l'Illyrie si le nouvel État est consolidé. Une fatalité inévitable veut que qui est maître de la côte adriatique orientale soit maître de la Bosnie et de la Serbie, et la réciproque est vraie. M. Pellenc se moquait de ces Illyriens qui pensaient que le royaume d'Italie... ira toucher la « Bosnie ». Il ajoutait : « On voit par là que les Carnioliens ne sont pas encore de grands politiques. » Et l'ancien secrétaire de Mirabeau affirmait : « Les provinces illyriennes aiment mieux être françaises que d'appartenir au royaume d'Italie ». (Archives nationales, A. F. IV.)

Le second moyen essentiel pour former la nation c'est le régime administratif. Napoléon introduisit le régime administratif français. Centraliser est le mot d'ordre. Le Gouverneur général, de caractère avant tout militaire, dirige l'Illyrie et contrôle l'administration, mais sans administrer lui-même. Le chef en matière administrative est l'Intendant général des Finances; c'est à lui que sont subordonnés les intendants, les chefs des six provinces. Les agents de l'ancien régime centraliste sont ainsi transportés en pays yougoslaves. On ne prend pas la peine de les baptiser d'un nom plus moderne; ils restent les intendants qui ont fait de la France la nation la plus unifiée. Mais si ces fonctionnaires se sont débarrassés de leur passé royal, ils sont les agents qui représentent le mieux la centralisation française et des agents tout à fait modernisés; ils sont les constructeurs de l'Empire.

Ce conseil d'État français, qui envoie dans les provinces éloignées les auditeurs et maîtres des requêtes les plus capables et les plus adroits, est composé des talents les plus divers. La France envoie dans la Yougoslavie des hommes habiles, exercés à observer les faits sociaux, connaisseurs admirables de l'âme des peuples. Il y a des noms célèbres parmi ces administrateurs : c'est parmi eux, Marmont, le créateur de l'Illyrie, Bertrand qui « aimait les habitants et s'en faisait aimer », Junot, Las Cases, Chabrol, Fouché, l'homme de la Convention et le ministre de la Police qui, par amour pour ce pays, revint aux jours de la Restauration autrichienne à Trieste et y mourut. N'oublions pas Nodier qui, dans ses œuvres délicates,

esquisse le paysage slovène comme peut-être personne ne l'a fait ni ne le fera.

Mais l'œuvre de ces serviteurs dévoués de l'Empire fut entravée par des difficultés presque insurmontables. En peu d'années les conséquences d'un régime détestable, qui avait duré des siècles, ne purent pas être abolies.

Il est impossible de retracer en détail les actes de l'administration française. L'analyse du décret du 15 août 1811, qui fut la base juridique de l'administration nouvelle, serait une œuvre bien intéressante. Nous devons nous borner à constater quelques traits essentiels.

Il y eut, dans le système administratif illyrien, un dualisme dangereux : on voit naître entre le militaire et l'agent civil des conflits causés par le décret qui créa un chef militaire mais centralisa toute l'administration dans les bureaux de l'Intendant Général des Finances, qui exerçait les fonctions d'un Préfet de l'Empire. Un des traits principaux est celui-ci : le Gouvernement de Paris s'immisce dans les détails les plus minutieux de l'administration illyrienne. Le budget de Kranj, petite ville provinciale de la Carniole, a dû être sanctionné à Paris et le bureau parisien a dû décider si le garde de nuit mérite vraiment 100 francs par an. (Archives nationales, F^le 63, 67. 69.)

Ce qu'on doit reprocher à l'administration de l'Empire c'est qu'elle était centraliste à outrance, imbue de la conception d'un homme abstrait qui serait le même dans tous les pays. Les administrateurs français étaient pleins d'un mépris sincère pour tout gouvernement local. La commune n'avait aucune liberté d'action ; elle était l'humble servante de l'État. La nomination des maires était contresignée par le Gouverneur général. Les villes chefs-lieux des provinces n'étaient pas administrées par leurs citoyens élus, mais par des commissions communales que nommait l'Empereur lui-même. Napoléon ne voulait pas d'un régime fondé sur l'énergie propre du peuple et sur sa capacité de gérer ses affaires. Un gouvernement local bien organisé eût été le contrepoids nécessaire de l'administration centralisée.

Les agents français qui vinrent organiser l'Illyrie étaient imbus de l'esprit égalitaire de la Révolution. Cet esprit tua le féodalisme autrichien et les États de la Carniole et de Gorice périrent sous les coups des nouvelles idées politiques. Les États de Gorice disparu-

rent pour toujours. Ceux de la Carniole, rétablis après la chute de l'Empire par l'Autriche traînèrent une existence languissante jusqu'en 1848.

Les Français créèrent l'égalité de tous devant la loi, fait inouï pour ces pays opprimés par l'ancien régime de l'Autriche et de Venise. Les privilèges de l'aristocratie furent abolis. L'administration fut arrachée aux mains des possesseurs féodaux des terres. Elle passa sous l'autorité de l'État. Ce fut un coup terrible pour les représentants de l'ancien régime, du féodalisme agraire. Le servage de caractère purement personnel fut aboli. La grande tâche de l'abolition complète des droits féodaux ne pouvait pas être réalisée tout de suite. Les Français étaient bien convaincus de ne trouver un véritable appui que dans les masses paysannes et Fouché pouvait écrire à l'Empereur : « Les grands seigneurs seuls regrettent en Illyrie la fin de la domination autrichienne ». Les intendants conseillaient de tout faire pour le paysan qui avait été exploité sous les Autrichiens par l'aristocratie étrangère. Il fallait anéantir la prépondérance économique de l'aristocratie. Le peuple devait avoir ses droits. La voix des agents français fut entendue à Paris. On forma en Croatie une commission qui jugea les contestations entre seigneurs et paysans. Un des Intendants écrit dans son rapport : « Bientôt les gens seront libres de la servitude, ils deviendront des hommes vivant dans la société humaine[1]. » Le grand but de la domination française était de fonder une société empreinte des idées de la Révolution. Le Gouvernement central ne perdit jamais de vue ces idées et si quelque agent voulut favoriser les seigneurs il le rappela aussitôt à l'ordre.

L'introduction du Code Napoléon marqua une réforme législative dans les conditions sociales de l'Illyrie. L'individualisme du Code fut en contradiction avec les traditions légales et économiques de ces pays. Le régime foncier fut profondément altéré par les nouvelles lois.

Les relations entre l'État et l'Église subirent un changement sérieux. Le mariage n'était plus indissoluble comme sous le régime autrichien; le mariage civil fut introduit. Tous ces changements renversèrent l'ancien ordre des idées sociales et religieuses.

1. Archives nationales, F[1c] 62.

Rien ne saurait mieux cimenter une nouvelle nation que des communications bien développées et une vie économique homogène. Les Français continuèrent dans ces pays les traditions des anciens Romains. Ils construisirent des grandes routes qui devaient rapprocher des provinces autrefois dépourvues de communications entre elles. Ce fut l'œuvre impérissable de la domination française, et qui prouve aujourd'hui encore ses efforts.

Les Intendants français admiraient les grandes richesses naturelles des pays yougoslaves. Chabrol fit connaître à Paris les grandes forêts s'étendant en Croatie sur le territoire de trois départements français et pouvant fournir la moitié du bois nécessaire à l'Empire. Si l'agriculture est encore bien peu développée, si le blé ne suffit pas, par contre les vins, les fruits méridionaux sont des produits d'exportation. Les mines peuvent devenir une source de richesse nationale ; de leur exploitation dépend l'avenir de la Carniole et de la Carinthie, dont elles sont le véritable trésor ; aussi Napoléon leur porte-t-il le plus vif intérêt. Le Gouvernement devra s'attacher à favoriser leur développement afin d'augmenter les ressources du pays.

Pour ces régions le bien-être vient du commerce. Les grandes voies de commerce entre l'Occident et l'Orient passent par l'Illyrie. Les Français en occupant la contrée en ont tout de suite compris le vrai caractère. Elle est l'intermédiaire naturel entre la France et l'Orient. Sa situation géographique est unique : les Français savent que l'Adriatique est pour ces pays le principal moyen de communication. Sans l'Adriatique pas de prospérité possible pour l'Illyrie. Ce furent les Français qui fondèrent les premières Chambres de commerce en copiant les institutions de leur pays. Leurs administrateurs français étaient persuadés de la grande importance que pourrait avoir le commerce illyrien comme trait d'union entre la France méridionale de l'Illyrie.

Mais leurs vues sont encore plus larges. La vision de l'Orient les séduit. Par l'Illyrie on aura accès dans les Balkans et en Asie. C'est la pénétration pacifique qu'envisage Napoléon. Il veut créer le trafic commercial entre Ljubljana et la Bosnie et les intendants prévoient le jour où les produits de la mer Noire seront transportés en Illyrie par le Danube et la Save. Les Indes profiteront de cette nouvelle voie commerciale et le coton indien sera importé en Europe par

Ljubljana. Tels sont les plans grandioses que l'on trouve exposés dans les rapports des Intendants. (Archives nationales, F^ie 62.)

La France faisait tout pour attirer les Balkans dans sa sphère d'influence. On créa des bureaux de poste français à Travnik, Sarajevo, Skoplje, Andrinople. Il y avait des communications postales entre l'Illyrie et Constantinople par Sarajevo et Pristina pour l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. Quand on pense aujourd'hui à faire de la Yougoslavie la porte entre Orient et Occident il ne faut pas oublier que l'Illyrie d'autrefois a réalisé déjà le même but il y a cent ans. Nouvelle preuve que l'idée de l'unité yougoslave n'est pas seulement robuste et naturelle mais qu'elle est aussi ancienne.

La langue allemande, qui dominait exclusivement toute la vie politique, qui était l'idiome de l'administration et des tribunaux, dut, sous la domination napoléonienne, céder le pas à la langue française et aux langues du pays. Changement radical : le pays, soustrait à l'influence tudesque, voyait naître, sous le patronage français, l'aube d'une civilisation autochtone nouvelle.

L'esprit du nouveau temps n'est visible dans aucun domaine aussi clairement que dans la réforme scolaire. L'Université française fut transplantée en terre yougoslave, la langue nationale fut introduite dans les écoles, les tendances germanisatrices des Autrichiens furent étouffées. Les nouveaux maîtres protégèrent la langue nationale qui fut enseignée dans les écoles primaires et les lycées. C'est Vodnik, le poète de l'Illyrie ressuscitée, de la chanson peut-être la plus francophile écrite en pays slave, qui organisa le système scolaire. Les Français voulaient offrir aux Illyriens tous les degrés de l'instruction publique. On voulait fonder une Université du type français, mais on se décida à créer une Académie, qui procurerait aux Illyriens l'instruction universitaire. Cependant Dubrovnik, l'ancienne ville des muses, demanda aussi qu'on fonde dans ses murs une seconde Académie qui serait nommée Académie illyrique.

A Ljubljana on fit des cours universitaires français de morale, d'histoire de l'Église, de droit, du Code Napoléon, d'anatomie, de physique, de mathématiques, de philosophie, etc... vaste programme universitaire. Ce fut en vain, après la chute de la domination française, que Ljubljana s'efforça de devenir ville universitaire. Les Français avaient affranchi l'école du patronage de l'Église catholique : le

premier acte des Autrichiens fut de remettre l'école entre les mains du clergé. La réaction et la germanisation s'affirmèrent partout.

Les idées politiques nouvelles apportées par les Français causèrent des modifications profondes dans les rapports entre les autorités civiles et les citoyens. L'ancien esprit servile des Autrichiens disparut, la confiance dans les agents de l'autorité s'accrut : le Gouvernement s'efforça d'établir un régime public, il prit sous sa garde la vie et la propriété; en un mot il restaura l'ordre et la paix civile « Pax Gallica ».... Ce régime fut de courte durée. La défaite de Napoléon dans la campagne de Russie marqua la chute de la Yougoslavie française.

Le 31 août 1813, comme l'ennemi serrait de près Ljubljana, on transporta le Gouvernement illyrien à Trieste; mais là encore, le dernier gouverneur, Fouché, ne se sentit pas en sûreté; aussi se hâte-t-il de passer la frontière italienne. Les Français durent se retirer, guidés dans leur triste exode par Chabrol. Il faut lire les documents officiels, les rapports sur la chute de la domination française pour voir quelle fut la tristesse des réformateurs français quand ils se virent obligés d'abandonner l'Illyrie. On eut juste le temps de sauver les archives et les caisses publiques, d'organiser le départ des fonctionnaires français qui allèrent chercher un refuge en Italie, émigrant de ville en ville. Tragique odyssée de ces administrateurs fidèles, conscients d'avoir semé dans un terrain encore inculte tout ce que l'administration française avait de meilleur et de nouveau. Hélas! l'Autriche ne tarda pas à établir de nouveau ses vieux principes politiques, et ainsi se termina l'épopée illyrique.

Avec la Restauration autrichienne, c'est la suppression de l'égalité sociale, l'aristocratie élevée au pouvoir, l'autorité confiée derechef à la féodalité : c'est le seigneur qui administre et qui juge. Le régime autrichien, qui étouffe le courage civique, continue à germaniser les sujets; et c'est le retour au servage. Les États de la Carniole reprennent leurs réunions dans leur grotesque apparat.

De l'effort entrepris par les Français il reste bien quelques vestiges matériels, des routes et des ponts; mais les projets économiques hardiment conçus par eux sont maintenant anéantis; car les Autrichiens, tout en admirant cette œuvre, se gardent de la poursuivre. Leur mesquinerie, leur étroitesse d'esprit ne soupçonnent pas l'im-

portance énorme de l'Illyrie au point de vue international, et ne se doutent pas qu'elle est la porte ouverte sur l'Orient.

Que resta-t-il de l'œuvre française en Illyrie? je mentionnerai d'abord ce qui est le plus délicat dans les relations de deux races dont l'une domine l'autre. Ce sont les souvenirs d'un régime énergique, doux et progressif. Gouverner une nation jeune et la gouverner en bon maître, est une tâche fort difficile; la France y réussit pourtant et d'une manière admirable. Aussi bien, les Yougoslaves évoquent-ils comme une vision sacrée le souvenir de la domination française; dans la cabane du paysan comme au sein de la bourgeoisie, on se souvient avec douceur du temps où les Français établis en Illyrie, ne voulaient que le bonheur de ce pays. Le tempérament national fougueux et vif s'accordait admirablement avec les gouvernants français. Le goût, le savoir-vivre, le sens des aménités harmonieuses de la vie unissaient Yougoslaves et Français. L'esprit un peu rude d'un jeune peuple ne mettait pas obstacle aux sympathies communes. Les Français n'en restaient pas moins les maîtres dans l'art de la politique pratique. Cet art fut exercé en Illyrie avec une rare habileté.

Les Autrichiens, s'ils ont tué l'esprit français, ont du moins conservé la forme extérieure de l'Illyrie. Les provinces illyriennes ne furent pas séparées mais restèrent jusqu'en 1848 une unité administrative : le royaume d'Illyrie. De même les réformes françaises ne purent pas être complètement anéanties : c'est ainsi que le système féodal administratif renaquit, mais affaibli et dégénéré.

La Yougoslavie de 1809-1815 ne fut pas tout à fait une création napoléonienne, mais une création française. Les institutions dont on la dota furent d'ancienne origine française, forgées à la fois par la monarchie et par la Révolution, et on ne peut pas dire qu'elles aient été seulement l'œuvre de ce grand propagateur des idées et des mœurs démocratiques que fut l'Empereur.

La Yougoslavie française se modela sur l'âme française qui l'avait créée. Lorsque dans l'avenir la nation yougoslave sera devenue, comme nous l'espérons, forte et puissante, elle ne pourra jamais oublier l'âme française qui donna la première aux Yougoslaves le goût de la vie moderne, de la libre évolution des énergies nationales. Napoléon lui-même disait de l'Illyrie : « Enfin j'ai voulu y introduire

nos principes, notre administration européenne. » (*Mémorial*, 20 juillet 1816.) — Ce même problème de la rénovation européenne se pose encore aujourd'hui, avec cette différence qu'en 1809 l'Autriche était détruite, démembrée, et la Turquie intacte, tandis qu'aujourd'hui c'est la Turquie balkanique qui est divisée et l'Autriche qu'il s'agit de dépecer. En 1809 on créa la Yougoslavie à l'est de l'Isonzo, aujourd'hui on commence à Bitolje (Monastir).

Un autre titre de reconnaissance de la nation yougoslave envers la France c'est que son nationalisme a une de ses sources dans la formation de l'Illyrie française.

Ce fut Napoléon Ier qui déjà, après la Révolution, prépara l'unité italienne, et ce fut l'impérialisme français qui engendra pour ainsi dire, le nationalisme yougoslave. Rien ne put faire oublier aux Slovènes et aux Croates l'idée nationaliste propagée par Vodnik et réalisée grâce au régime français. Le souvenir de l'Illyrie française où, Serbes, Croates et Slovènes après tant de siècles, se trouvaient enfin réunis, fut un des facteurs principaux du mouvement yougoslave qui commença vers 1830 et qui voulait l'unité intellectuelle autant que politique de tous les Yougoslaves, aussi le Sabor croate demanda-t-il en 1848 l'incorporation de tous les pays slovènes jusqu'à l'Isonzo à la Croatie.

Les romantiques yougoslaves de 1830 ont deux chefs : Gaj né sur la frontière croato-slovène et le Slovène Stanko Vraz. Vraz écrit dans le dialecte de Bosnie dont les Illyriens veulent faire la langue commune de tous les Yougoslaves. Propagateur fanatique de l'idée illyrienne il parcourt le Zagorje, le pays des vignes, allant de village en village, d'une curie de noble à l'autre et de paroisse en paroisse, chez les prêtres catholiques. Partout hospitalièrement reçu, il répand avec enthousiasme l'évangile de ce nationalisme yougoslave très ancien qui, dans les circonstances les plus tragiques attire l'intérêt de l'Europe, et dont les rapports avec l'Illyrie française sont plus qu'évidents.

L'Illyrie française avait une population d'un million et demi; la Yougoslavie de demain en aura presque dix fois plus. Elle sera grande dit-on; elle sera heureuse; l'ambition de vouloir être la plus grande, l'élue entre les nations, ne la tentera pas: elle ne succombera point à cette folie dont l'Allemagne, d'après Bismarck, s'est laissée

aveugler. Sœur démocratique des autres nations, sans jamais prétendre au premier rang, renonçant aux velléités des faux impérialismes, elle sera démocratique. Elle pourra se donner à l'œuvre de sa renaissance intérieure, à l'idéal de communauté internationale poursuivi par les nations progressistes et paisibles.

Il y a dans les pays yougoslaves un trésor d'intelligences qui ne se lasseront pas de rechercher une beauté nouvelle, une vie meilleure.

Les Yougoslaves demandent l'unité.

L'Empereur dit un jour en parlant de l'Illyrie : « Un de mes plus beaux projets était de réunir les nations qui forment une unité géographique mais que sépara la Révolution et la politique. » (*Mémorial*, 7 novembre 1816.) Et qui donc, parmi les peuples a plus que les Yougoslaves, souffert d'une séparation artificielle? Le jour où sera signée la paix européenne s'imposera la réalisation du principe des nationalités, principe qui régit la démocratie moderne et que l'on ne saurait violer sans commettre un crime contre l'avenir d'une vie internationale.

Tous les pays yougoslaves réunis sous une souveraineté, animés d'un feu ardent de patriotisme formeront une nouvelle unité avec des nouveaux buts, de nouveaux idéals. Une nouvelle patrie renaîtra des sacrifices, des malheurs et des luttes si longtemps supportées.

Une nouvelle génération assumera la grande tâche d'organiser cette Cité, bâtie par la volonté inébranlable des trois parties d'une même nation : Serbes, Croates et Slovènes. Et cette création originale, forte et saine, on la devra à un peuple qu'une nation criminelle avait presque condamné à l'anéantissement. Entreprendre la formation d'une nouvelle nation est une grande œuvre; c'est à la fois simplifier les relations entre les hommes et rapprocher l'humanité d'un avenir plus fraternel, d'un régime d'où sont bannies la contrainte et la force. La création de l'Illyrie française était un fait significatif de son temps, la preuve du bon sens politique français; celle de la Yougoslavie de demain sera le gage d'un avenir plus noble, plus européen, plus humain.

BOGUMIL VOSNJAK.

DE LA DÉCLARATION DE LA NATIONALITÉ

DES

ACQUÉREURS DES BIENS SITUÉS EN FRANCE

L'une des premières questions d'administration intérieure qui se posèrent, à l'ouverture des hostilités, fut celle du régime des biens appartenant aux sujets des nations ennemies. Le décret du 27 septembre 1914 fut le point de départ d'une mise sous séquestre. La mesure engloba tous les biens appartenant à des étrangers, sujets ennemis, et situés en France, dans les colonies et pays de protectorat.

Mais dès qu'il fallut passer à l'application, on se trouva en présence des plus sérieuses difficultés pratiques. Pour saisir ces biens, meubles ou immeubles, il fallait les connaître, et précisément cette donnée préalable faisait défaut aux Parquets. La recherche des biens étrangers devint un problème difficile à résoudre par tâtonnements. On s'aperçut, non sans surprise, que les investigations manquaient de base, aussi bien pour les biens immobiliers que pour la fortune mobilière, et ce furent, en définitive, certains biens meubles de leur nature qui furent saisis les premiers. Des enquêtes dirigées par les officiers de police judiciaire permirent d'appréhender, principalement chez les commerçants, des créances de caractère commercial. Encore s'en fallut-il de beaucoup que les procédés employés aient donné, dès la première heure, tous les résultats que l'on était en droit d'escompter.

On a tenté, depuis, de se procurer des moyens d'informations plus efficaces et plus complets. La loi du 22 janvier 1916 fut, à cet égard, l'un des textes les plus généraux se rapportant aux séquestres. L'article premier déclare :

Tous détenteurs à titre quelconque, tous gérants, gardiens ou surveillants de biens mobiliers ou immobiliers appartenant à des sujets d'une

puissance ennemie, tous débiteurs de sommes, valeurs ou objets de toute nature envers lesdits sujets, pour quelque cause que ce soit, doivent en faire la déclaration détaillée dans la quinzaine à compter de la date du décret à intervenir. Cette obligation incombe, dans les sociétés, à tous associés en nom, gérants, directeurs ou administrateurs.

Les actions, parts de fondateurs, obligations, titres ou intérêts appartenant à des sujets d'une puissance ennemie dans les sociétés doivent être déclarés par les personnes désignées au paragraphe précédent.

L'obligation de déclarer s'étend à tous intérêts de sujets d'une puissance ennemie dans les maisons de commerce, entreprises ou exploitations quelconques, ainsi qu'à toutes ententes ou conventions d'ordre économique..., etc....

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus compréhensif que ces dispositions d'ordre exceptionnel, que la circulaire du 29 février 1916 compléta fort heureusement.

Il est à présumer que, malgré ces textes, une quantité notable de biens étrangers ont pu échapper à l'emprise des séquestres. Néanmoins, l'ensemble de ces mesures a permis à l'administration de se former une connaissance assez complète de la pénétration, dans notre domaine économique, de certaines catégories d'étrangers, prises parmi les plus intéressantes. On est en droit d'espérer que les renseignements inattendus fournis par ce vaste recensement, ne seront pas perdus pour notre politique financière. Il y a là, pour les enquêtes à venir, une documentation précieuse, qui permettra d'éclaircir certains chapitres obscurs de notre histoire industrielle et commerciale, et fournira des armes pour la lutte à venir. Cet aspect de la question, beaucoup plus étendu que l'horizon administratif limité à la gestion des séquestres, n'échappera pas aux esprits pratiques, aptes à l'utiliser.

Mais de tels procédés d'informations sont des mesures de guerre, qui, en raison de leur rigueur même, ne peuvent survivre aux hostilités. Elles disparaîtront tout naturellement avec le régime des séquestres. Dès que sera rétablie la liberté des transactions, les Pouvoirs Publics se trouveront à nouveau dans l'impossibilité à peu près complète de mesurer l'emprise des étrangers de toute origine dans notre fortune nationale.

Cette ignorance n'est pas sans dangers, la leçon du passé suffit à nous l'apprendre. Mais il faut bien reconnaître que le recensement

méthodique, par nationalités, des éléments des fortunes domiciliés sur notre territoire constitue un problème d'une solution malaisée et d'une efficacité hypothétique. La fortune mobilière échappera toujours assez facilement à une telle inquisition, qu'il y aurait d'ailleurs inconvénient à vouloir pousser trop loin. Il faut donc renoncer à des investigations visant un objectif aussi vaste.

Mais ces objections et difficultés disparaissent si l'on se propose un programme beaucoup plus limité qui consisterait à connaître seulement la nationalité des propriétaires de notre sol. Ainsi posée, la question se restreint au cas de la propriété immobilière, beaucoup plus facile à identifier de façon certaine et durable — et dont on pourrait très aisément tenir le répertoire, lorsqu'elle passe en des mains étrangères.

C'est précisément l'établissement d'un répertoire de ce genre qui va être examiné. On remarquera à cette occasion que certains biens, qui sont les fonds de commerce, meubles de leur nature, mais tout aussi intéressants à suivre que les immeubles, peuvent être aussi facilement connus et répertoriés.

*
* *

On n'a jamais songé à interdire aux étrangers le droit d'acquérir la propriété de notre sol. Il n'est pas question non plus, dans l'état actuel des choses, de subordonner ce genre d'appropriation à des autorisations préalables. La propriété est seulement soumise, au voisinage immédiat des places fortes et du rayon frontière, à un régime de servitudes militaires correspondant à des conceptions surannées, et qu'il y aura grand intérêt à reviser. — Mais on peut se demander, en présence des événements, si l'État, tout en reconnaissant à tous le droit de posséder librement des biens situés en France, peut pousser le désintéressement jusqu'à vouloir ignorer systématiquement l'existence de la propriété étrangère. Il est exorbitant qu'un pays qui admet avec la libéralité que l'on sait, la liberté des transactions, ne dispose d'aucun moyen de surveiller la pénétration étrangère par acquisitions de terrains, soit dans un but de police générale, soit dans l'intérêt de sa sécurité, soit en vue d'une information d'ensemble, statistique et économique. On devrait tout au

moins posséder, par circonscriptions administratives, un état énumératif et évaluatif de toutes les parcelles du sol détenues par des étrangers.

On croit communément dans le public que ces renseignements existent dans les administrations. Nul n'ignore, en effet, que la Direction Générale de l'Enregistrement fait tenir dans chaque bureau une série de comptes, répertoriés par fiches, où sont minutieusement analysés par actif et passif tous les éléments légalement recueillis sur la fortune des particuliers. On sait encore, généralement, que ces comptes sont servis chaque jour au vu des actes de toute nature produits aux fins de « formalité » dans les bureaux d'enregistrement.

Un système de « renvois » de bureau à bureau, ingénieusement centralisé, permet aux agents de se renseigner les uns les autres. Un document méthodique et formidable s'est constitué de la sorte, où les résultats de la vie juridique se coordonnent au jour le jour, et qui fournit à la longue, par un classement ininterrompu, les éléments principaux de la fortune individuelle.

Comment se fait-il dès lors que ce « Répertoire Général », chef-d'œuvre de la méthode administrative, et qui fournit à l'égard des nationaux un contrôle efficace, nécessaire et légitime, ne renseigne nullement l'État sur la qualité des étrangers et la consistance de leurs biens? C'est que, faute de renseignements, cette qualité d'étranger n'y pouvait être consignée. Le seul procédé dont l'Administration dispose pour servir le Répertoire est l'analyse des actes. Or ni les actes des notaires, ni les actes sous seing, ni, d'une manière générale, aucun acte emportant mutations de propriété, n'indiquent la nationalité des parties. Et si certaines déclarations de succession impliquent nécessairement mention de la nationalité étrangère des successibles, ce sont là des cas rares, dont on ne pouvait tirer aucun parti d'ensemble pour l'établissement du Répertoire.

En tout état de cause, et toutes mesures exceptionnelles dérivant de la guerre étant mises de côté, il n'y aurait rien d'anormal à exiger que toutes mutations immobilières, quelle qu'en soit la forme ou la nature, toutes constitutions et cessions de droits réels sur biens immobiliers (emphytéoses, usufruits, hypothèques... etc.), déjà soumises à déclarations à l'Enregistrement, soient obligatoirement accompagnées, lors de ces déclarations, d'une déclaration de natio-

nalité, lorsque cette mention ne figurerait pas dans l'acte. Ces obligations seraient sanctionnées par des pénalités plus ou moins rigoureuses, suivant le plus ou moins d'intérêt que l'on aurait à les imposer.

Il est bien évident que ce régime, qui n'a rien de bien compliqué ni de vexatoire, devrait dériver d'un texte législatif. Ce serait déjà un grand progrès que de l'étendre à toutes acquisitions immobilières. Mais il y a toute une catégories de biens, meubles de leur nature, et qu'il y aurait tout avantage à soumettre aux mêmes obligations : ce sont les fonds de commerce qui sont un élément de pénétration offert à l'influence étrangère, et qu'il est, à d'autres égards, tout aussi intéressant de surveiller. Or, les cessions de fonds de commerce et leur remise en nantissement sont soumises, vis-à-vis de l'enregistrement, à un régime assez analogue à celui de la propriété immobilière. Il serait donc logique et très facile de les assujettir aux mêmes obligations, en ce qui concerne la déclaration de nationalité des acquéreurs, bénéficiaires ou subrogés.

C'est ainsi que l'on pourrait, à l'occasion du fait de l'enregistrement des actes, mutations ou conventions verbales, tenir répertoire distinct des biens immeubles ou fonds de commerce possédés par des étrangers. Tout bureau pourrait en quelques minutes donner l'état descriptif et évaluatif des biens de cette nature ressortissant à sa circonscription. Il y aurait très peu de chose à changer aux pratiques administratives de la tenue du Répertoire, et, une fois les détails de l'application bien mis au point, on aurait en main une statistique générale dont on pourrait tirer des informations utiles et variées.

***

Ce principe étant admis, comment en préciser l'application?

Devraient en premier lieu être assujetties à ces déclarations, toutes transmissions en propriété ou en usufruit, gratuites ou onéreuses, d'immeubles situés en France et dans les colonies[1], toutes constitutions ou cessions de droits réels sur les mêmes biens. En conséquence et notamment tous actes civils, judiciaires ou publics,

1. Et éventuellement dans les pays de protectorat.

translatifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles, constitutifs ou translatifs de droits réels sur les mêmes biens, devraient mentionner la déclaration faite par l'acquéreur bénéficiaïre ou subrogé, de ses noms, prénoms, lieu et date de naissance, nationalité et date de naturalisation s'il y avait lieu.

Seraient astreints aux mêmes déclarations à raison des mêmes biens :

Tous actes sous seing privé comportant mutations immobilières en propriété ou en usufruit, constitutifs ou translatifs de droits réels ;

Toutes déclarations de succession comprenant des immeubles ;

Tous partages de biens indivis dépendant de successions, sociétés civiles et commerciales, et plus généralement tous actes entraînant fin d'indivision sur un ensemble de biens comprenant des immeubles ou droits réels, tels que visés ci-dessus.

Il y aurait lieu d'assujettir aux mêmes dispositions toutes conventions verbales ou faits acquisitifs dont l'effet dérive de la loi, soumis à enregistrement, et toutes concessions domaniales, même à titre précaire.

Enfin ces mêmes dispositions seraient applicables à toutes cessions de fonds de commerce, situés en France, et nantissements sur lesdits fonds, lorsque soumis à l'enregistrement, et tels qu'autorisés par la loi du 17 mars 1909. Il convient de rappeler que les actes ou faits relatifs aux fonds de commerce ne sont pas astreints aux formalités d'enregistrement dans des conditions aussi rigoureuses qu'en matière de propriété immobilière — mais le régime fiscal applicable à cette catégorie de biens est déjà assez étendu pour fournir, dans la majorité des cas intéressants, un contrôle particulièrement utile.

Ainsi toute l'économie du système consisterait à exiger des déclarations de nationalité à l'occasion du fait de l'enregistrement, obligatoire ou volontaire. Ces déclarations seraient produites et enregistrées en même temps que les actes où elles figureraient, ou en même temps que la déclaration des faits auxquelles elles se rattacheraient naturellement. Mais en cas d'omissions ou de déclarations incomplètes l'administration ne pourrait refuser l'enregistrement des actes ou déclarations tels qu'ils lui seraient présentés, sauf à en référer dans le délai le plus bref aux autorités chargées de la répres-

sion des infractions. Enfin il pourrait être accordé des délais pour présenter et parfaire les déclarations manquantes ou incomplètes. Ce sont là des détails d'applications à bien prévoir, et l'on a tout intérêt à rester libéral.

Il convient enfin de rappeler que ces déclarations n'ont rien de plus vexatoire que les obligations imposées aux parties pour l'enregistrement des actes et conventions de toute nature. — Elles sont même beaucoup plus faciles que certaines des obligations imposées aux individus par notre droit fiscal. Il n'est guère d'actes de la vie civile où l'on ne soit obligé de fournir son acte de naissance, casier judiciaire... etc. On ne saurait donc tirer argument du surcroît de formalités qu'une réglementation de ce genre pourrait imposer au public.

Quelles pourraient être, enfin, les sanctions pratiques de cet ensemble de mesures? Elles devraient se référer à deux ordres d'idées. Il faudrait tout d'abord qu'elles aboutissent à des pénalités plus ou moins rigoureuses, suivant la bonne ou la mauvaise foi des déclarants, et le plus ou moins d'intérêt qui s'attache à la gravité d'une série d'infractions qu'il faut prévoir assez variées.

Il faudrait également que les omissions, erreurs ou inexactitudes plus ou moins volontaires puissent aboutir à l'éclaircissement des situations mal définies, puisqu'en définitive ce qu'on se propose c'est d'obtenir de gré ou de force des renseignements circonstanciés sur la condition exacte des détenteurs de biens domiciliés sur notre sol.

Il conviendrait donc de frapper les omissions simples de peines légères, amendes de principe, et dont la quotité pourrait varier suivant que l'acquéreur serait ultérieurement reconnu français ou étranger. Totales ou partielles, les omissions seraient poursuivies contre les délinquants, qui seraient mis en demeure de produire ou compléter leurs déclarations. Il va de soi que le refus de déclaration donnerait de plein droit ouverture à des pénalités beaucoup plus rigoureuses ainsi qu'à une instruction tendant à déterminer la véritable qualité des acquéreurs, de la résistance desquels on devra triompher. Les Tribunaux ordinaires seraient qualifiés pour suivre ces instances, sur l'initiative des Parquets.

Les fausses déclarations de nationalité seraient réprimées de façon sévère, du moment où elles seraient reconnues intentionnelles; on pourrait même aller jusqu'à leur appliquer la présomption de mauvaise foi, sauf la recevabilité du délinquant à apporter la preuve contraire. — En cas de connexité de fausses déclarations avec des crimes ou délits contre la sûreté extérieure de l'État, l'éviction pourrait être prévue, et les biens mis aux enchères, aux risques du délinquant, à titre d'aggravation des mesures prescrites par les art. 29 et 30 du Code pénal.

Quant aux contre-lettres si difficiles à saisir, et qui auraient pour but de masquer la qualité véritable de l'acquéreur étranger, il y aurait lieu de se montrer particulièrement sévère. Déclarées nulles de plein droit, elles devraient en outre constituer le délit de fausse déclaration pour tous les signataires, même au préjudice des droits du vendeur, en cas de collusions frauduleuses. Les dispositions maîtresses d'une législation de ce genre devraient en effet réprimer impitoyablement toutes interpositions de personnes.

Il y aurait lieu de se montrer tolérant à l'égard des déclarations simplement inexactes, lorsqu'il serait établi qu'elles n'incriminent pas la bonne foi des parties. Des erreurs ou confusions peuvent très bien se produire en matière de nationalités, et l'objectif à atteindre est d'obtenir sur les situations douteuses ou des éclaircissements définitifs, ou des éléments d'information aussi précis que possible. Les inexactitudes involontaires devraient donc aboutir surtout à des enquêtes.

***

Quelles sont les objections de fait à l'application d'un tel système? On n'en aperçoit guère que deux, mais elles méritent spécialement examen.

L'une se réfère aux incertitudes qui peuvent, dans bien des cas, s'attacher à la nationalité. L'autre se rapporte à la nationalité tout artificielle des sociétés, qui doivent bien entendu être soumises aux mêmes obligations, sous peine d'enlever à ces dispositions tous leurs effets pratiques.

On sait que la nationalité d'un individu peut, dans bien des cas,

demeurer incertaine. Tout d'abord il existe entre les législations des conflits d'ordre théorique que des incidents récents ont rappelés à l'attention du public. Sans examiner ici ces cas très variés, on peut admettre qu'un particulier peut, de très bonne foi, ignorer sa nationalité véritable, ou s'attribuer par erreur une qualité qui ne lui appartient pas. Certains autres peuvent se trouver virtuellement en possession de plusieurs nationalités : exemples trop célèbres pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Ces difficultés ne sont pas de nature à faire abandonner le régime des déclarations obligatoires. Tout d'abord ce régime doit comporter, dans son principe même, une appréciation libérale des infractions dérivant de simples inexactitudes lorsqu'elles impliquent la bonne foi. On ne court qu'un risque limité à se montrer assez large, puisque, s'il s'agit bien d'erreurs involontaires, ces erreurs doivent constituer des cas exceptionnels. Dans ces conditions, compte tenu de ces erreurs, et au point de vue de l'information que l'on recherche, la situation sera très supérieure dans son ensemble à ce qu'elle était antérieurement, en période d'ignorance absolue. Puis les redressements d'inexactitudes auront toujours pour résultat de donner prétexte à des enquêtes instructives, et il n'est pas exorbitant de demander, sur ses origines, à un étranger possesseur de biens fonds, et reconnu mal qualifié, des renseignements que l'on serait par ailleurs fondé à exiger de lui, par l'intermédiaire de la police, à raison du simple fait de sa présence sur notre territoire.

Il ne saurait être question, d'autre part, d'exiger d'un acquéreur quelconque, sous la menace de pénalités, la déclaration ferme d'une nationalité, s'il n'a lui-même la certitude de la posséder de façon incontestable. On peut et doit prévoir, dans l'économie du projet, le cas des « nationalités incertaines ». Il suffirait que de telles déclarations fussent suffisamment circonstanciées pour fournir à l'autorité des renseignements ultérieurement utilisables. Le cas des nationalités multiples serait à traiter à part. Pour toutes ces situations un comité de spécialistes aurait vite fait de déterminer les principales questions à poser, suivant l'origine des individus, et les dispositions des lois dont ils se réclameraient. Et comme l'acquisition des biens ne serait nullement subordonnée à l'identification préalable des personnes, que des délais pourraient être accordés pour la

réunion des pièces et justifications, aucune objection ne subsiste contre les déclarations de nationalités incertaines. On gagnera toujours à les imposer.

Le problème de la nationalité des sociétés soulève au contraire des difficultés plus sérieuses.

Si la fixation de la nationalité d'un individu est parfois malaisée, cette même détermination, à l'égard d'une société commerciale, sera très souvent hypothétique et artificielle. Nul n'ignorait autrefois les difficultés déjà considérables de cette question complexe. Mais elles se sont posées depuis la guerre avec d'autant plus d'acuité que des considérations nouvelles se sont imposées aux esprits, et qu'une évolution s'est faite dans la doctrine juridique, pratiquement représentée en cette matière par les décisions de la jurisprudence.

Quel est le critérium de la nationalité d'une société? Le législateur s'est sagement refusé à le définir, entendant laisser aux Tribunaux le soin de statuer suivant les faits et les espèces. Il faut donc demander aux principes la solution de la difficulté.

On ne saurait s'attacher, comme on l'avait autrefois proposé, au lieu où l'acte a été passé ou à la nationalité des souscripteurs. — Un second système, plus rationnel, considère le pays où la société possède son principal établissement. On a dit que ce système, à peu près abandonné en jurisprudence, était celui de la loi belge de 1886, confirmé en 1913. Cela n'est pas absolument certain. L'art. 172 de la loi du 22 juillet 1913 déclare : « Toute société dont le principal établissement est en Belgique est soumise à la loi belge... » ce qui n'implique pas nécessairement reconnaissance de nationalité. On commence à distinguer entre ces idées, et l'on a pu dire récemment que « l'assujettissement des sociétés à une législation est une chose, la nationalité des sociétés en est une autre ». Il est probable que l'avenir ne fera que confirmer l'exactitude de ce point de vue[1].

Un troisième système fait dépendre la nationalité du lieu du siège social. C'est là, dit-on, que se trouve le principal établissement, puisque c'est là que la direction est exercée, et que se décident les opérations sociales.

1. Landry, La nationalité des sociétés, *Revue Politique et Parlementaire*, 10 novembre 1916.

Tel était, avant la guerre, le système auquel s'était arrêtée la jurisprudence. Il correspondait assez bien aux idées du moment. On n'était pas très préoccupé, à cette époque, de se défendre contre l'infiltration étrangère, et la plupart des litiges avaient pour but d'imposer à des sociétés la nationalité française qu'elles tentaient d'éluder, soit pour se soustraire à la législation générale, soit pour échapper au fisc, soit quelquefois pour éviter la faillite.

Les hostilités posèrent le problème sous un tout autre aspect, celui de l'assujettissement aux séquestres. Les idées s'en trouvèrent modifiées. On aperçut plus clairement que la nationalité d'une société était chose encore plus complexe. De nouveaux critères, jusque-là négligés, apparurent avec leur importance de circonstance : d'abord la nationalité des administrateurs, puis celle des capitaux appelés à bénéficier de la gestion sociale.

Des arrêts souvent cités ont récemment donné des solutions qui tendent à mieux dégager la valeur de ces notions quelque peu oubliées. Ils se sont généralement placés, d'ailleurs, au point de vue assez spécial des séquestres. L'opinion des doctrinaires s'est également émue de ces questions. On peut citer à cet égard un important rapport de la Chambre de Commerce de Paris du 5 juillet 1916. Ce rapport étudie les conditions qu'il serait légitime d'imposer pour qu'une société puisse se constituer en France. Entre autres obligations il faudrait que le quart au moins du capital fût français, à la constitution ainsi qu'à l'émission des obligations. Le personnel devrait être français jusqu'à concurrence des trois quarts, de même que les administrateurs. L'emploi du qualificatif de « française » ou de « nationale » serait interdit aux sociétés formées entre étrangers, ou entre Français et étrangers. Enfin les sociétés étrangères par actions, constituées conformément aux lois de leur pays, ne seraient autorisées à fonctionner en France qu'en se conformant aux mêmes obligations de publicité que celles imposées aux sociétés françaises. Ce projet est d'ailleurs loin de résoudre la question. Il n'éviterait pas tous les abus contre lesquels on veut se prémunir. Il soulèverait des difficultés considérables, et l'on a enfin remarqué qu'il ne prévoit nullement les interpositions de personnes. Il n'en apporte pas moins une contribution importante à l'étude du régime des sociétés anonymes après la guerre, et méritait d'être signalé. Mais on n'en peut

tirer parti pour l'étude de la question restreinte des déclarations à exiger des sociétés acquérant la propriété immobilière.

On ne saurait demander aux sociétés de s'attribuer, sous la sanction de pénalités, une nationalité qui peut reposer sur des bases aussi artificielles, fragiles et contestables. Il suffit d'exiger d'elles, à l'occasion de leurs acquisitions de biens, une déclaration détaillée des faits et circonstances qui peuvent servir à déterminer, à leur égard, une présomption d'extranéité. Ce système aurait l'avantage de se concilier aussi bien avec les lois et jurisprudences actuelles qu'avec les dispositions à venir.

Toute société se trouverait ainsi très suffisamment identifiée si elle avait à faire connaître, pour toutes acquisitions de biens situés sur le territoire : les lieu et date de son acte constitutif, le lieu de son siège social, celui de son principal établissement, et les noms et nationalités de tous ses administrateurs Pour les sociétés étrangères on y pourrait ajouter très utilement l'indication du régime auquel elles sont soumises au point de vue de l'autorisation dérivant de la loi de 1857. Enfin, comme il y a lieu de prévoir notamment que la composition d'un Conseil d'administration est chose essentiellement variable, il importerait de faire renouveler ces déclarations tous les ans. Rien de plus facile que d'affecter à ces déclarations un bureau spécial.

Ces obligations n'auraient rien de plus lourd que celles qui sont déjà imposées aux sociétés étrangères, par l'Enregistrement, lorsque leurs titres sont cotés, émis, négociés ou exposés en vente en France. On aurait même, lorsque ces sociétés seraient propriétaires de biens, des moyens d'action plus efficaces que ceux que l'on possède à l'égard des sociétés débitrices de droits et amendes à l'occasion de la circulation de leurs titres, puisque l'immeuble répondrait de l'exactitude des déclarations et des pénalités encourues.

***

En résumé, des déclarations, soit de nationalité, soit d'éléments déterminés tendant à renseigner l'État au cas de nationalités incertaines, et exigées à l'occasion d'acquisitions immobilières, présenteraient de grands avantages si l'on se décidait à les imposer aux

particuliers : elles seraient bien plus utiles encore si on les demandait aux sociétés, dans les conditions qui viennent d'être indiquées.

Ce régime ne permettrait évidemment de mesurer que très partiellement l'importance de la pénétration étrangère dans nos entreprises nationales : mais il réaliserait déjà un grand progrès, et il pourrait devenir le point de départ de quelques dispositions plus générales, dans le même ordre d'idées.

Il ne faut pas se dissimuler, pour finir, que la question du régime des sociétés étrangères, et de l'influence économique et politique qu'elles peuvent exercer chez nous est l'une des plus importantes de toutes celles qui se proposent à l'attention du législateur en matière commerciale. Sans vouloir entrer le moins du monde dans l'exposé général de cette question, il n'est peut-être pas inutile, à l'appui de ce qui précède, de faire connaître comment l'Angleterre, pays des libertés traditionnelles, a jugé possible de conserver sous son influence exclusive, dans un cas particulier, une entreprise à laquelle il fallait garder un caractère entièrement national.

En 1903, préoccupé à juste titre d'empêcher certaines compagnies de navigation de faire partie d'un groupement étranger tel que le Trust de l'Océan, le Gouvernement anglais consentit à la Cie Cunard une avance importante. En retour il fut entendu que les bureaux et siège des affaires devraient être situés en Angleterre, que les lignes devraient rester sous pavillon anglais, et soumises à une direction anglaise. Pour assurer l'exécution de ces dispositions il fut stipulé : 1° que les fonctions de directeur, administrateurs et officiers principaux (dont listes détaillées furent dressées devaient être exercées par des sujets britanniques; 2° qu'aucune action ne pourrait être possédée, même à titre de fidéicommis, par un étranger, ni placée sous le contrôle d'un étranger, d'une société étrangère, ou soumise à un contrôle étranger.

On détermina la portée de l'expression « contrôle étranger », qui désigne : 1° toute société dans laquelle la majorité des directeurs est étrangère; 2° toute société dont les actionnaires sont des étrangers ou des personnes possédant directement ou indirectement pour le compte d'étrangers ou de sociétés étrangères ; 3° toute société

qui, de quelque façon que ce soit, se trouve soumise en fait, à des étrangers ou à des sociétés étrangères.

Au cas ou les Directeurs auraient des raisons de croire qu'une action est possédée par un étranger, ou est sous le contrôle étranger, ils devront, après en avoir fait la déclaration écrite, inviter le porteur à faire la preuve que l'action n'est pas dans ce cas, et le cas échéant, lui enjoindre de transférer l'action à une personne approuvée par eux, faute de quoi elle sera vendue d'office à une personne de leur choix.

Les transferts d'actions furent assujettis à une surveillance étroite. Tout cessionnaire doit déclarer qu'il est sujet anglais, et n'a jamais prêté hommage à un souverain étranger; — qu'il n'est pas devenu citoyen ou sujet de nations étrangères; — ou qu'il a été naturalisé par le Parlement; et que, dans aucun cas, il n'existe de convention par laquelle il s'engage à disposer des actions pour le compte d'un étranger, ou d'une société étrangère, ou d'une société sous contrôle étranger.

Si le transfert s'effectue en faveur d'une société, un officier principal de cette société, dûment autorisé par elle, doit déclarer qu'elle n'est pas étrangère, ni soumise à une autorité étrangère, et qu'il n'a connaissance d'aucun accord obligeant le cessionnaire à conserver ces parts pour le compte d'un étranger ou d'une compagnie étrangère[1].

Ces dispositions sont sans doute singulièrement facilitées en Angleterre par le régime des titres nominatifs. Mais il n'en est pas moins intéressant de constater par quels procédés on a su conserver le caractère national à une entreprise déterminée, qu'il fallait maintenir anglaise. On ne peut s'empêcher d'admirer la logique et la hardiesse d'un ensemble de mesures aussi exceptionnelles, surtout si l'on envisage que ces dispositions ont été prises en pleine période de paix, et douze années avant les événemeuts auxquels nous assistons.

A côté de ces précautions, les mesures infiniment plus modestes qui viennent d'être étudiées sont réellement peu de chose. Elles paraissent compatibles avec l'esprit le plus libéral.

L. Quesnot.

1. Georges Michon, *Les Grandes Compagnies anglaises de navigation*. Paris, Rousseau, 1913.

VERS L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Au terme de sa première année d'existence, l'Association Nationale d'Expansion économique vient de présenter au public un travail d'ensemble des plus considérables sur *la production française et la concurrence étrangère*. Cet ouvrage est la synthèse de nombreuses enquêtes particulières consacrées chacune à une branche nettement spécialisée de notre activité économique.

Aucun groupement analogue n'avait encore abouti, si peu de temps après sa constitution, à des résultats aussi importants et d'un intérêt aussi immédiat.

Née de l'initiative éclairée de M. David-Mennet, l'éminent président de la Chambre de Commerce de Paris, l'Association d'Expansion économique a dû à l'intelligente et active direction de M. J.-C. Dupeyrat le succès dont l'accueil fait à sa vaste publication d'aujourd'hui vient nous donner la preuve. M. Dupeyrat était préparé de longue date à de tels travaux par l'expérience des hommes et des choses, acquise au cours d'une brillante carrière administrative et diplomatique. Il peut être fier de l'œuvre accomplie, fruit de longues, patientes et méthodiques investigations entreprises sous son impulsion par une phalange de collaborateurs dont le choix, dans les circonstances actuelles, n'était pas l'une des moindres difficultés de l'entreprise.

On doit distinguer nettement deux parties dans cette enquête, l'une consacrée aux opérations industrielles et commerciales, l'autre réservée à l'agriculture.

*
* *

La partie industrielle et commerciale, confiée à l'éminente direction de M. Henri Hauser, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, a été conduite selon des méthodes

toutes nouvelles, et dont il faut savoir gré à l'Association Nationale d'avoir donné l'exemple. On a procédé ici par voie d'enquêtes personnelles auprès des commerçants et industriels intéressés; sans négliger l'étude des documents, toujours indispensables, les collaborateurs de M. Hauser se sont surtout attachés à recueillir de la bouche des compétences ces précieuses indications qu'une conversation seule peut fournir. Aussi cette enquête ne nous présente-t-elle aucunement les conclusions d'une étude doctrinale, mais les résultats d'une année de démarches actives dans les milieux économiques les plus divers. Évidemment il reste dans chaque rapport un coefficient personnel qu'on ne pourrait songer à éliminer. Mais, dominée et régularisée par la pensée directrice, la ferme volonté de M. Hauser, l'enquête constitue réellement un « tout ». Le lecteur y trouvera l'état très exact de la production française et de la concurrence étrangère, tel que le voyaient en 1913 notre monde industriel et commercial. Dans son rapport général, M. Henri Hauser a très justement fait ressortir l'utilité d'une enquête de ce genre. La guerre clôt une période économique, la paix rouvrira une période nouvelle.

Dans la reconstruction qui fera surgir une France nouvelle des ruines amoncelées par des années de guerre, une chose importe avant tout : savoir ce que nous sommes, connaître nos ressources, nos richesses, nos énergies; connaître aussi nos faiblesses, nos défauts, les mérites et les chances de nos rivaux. Un tel travail était nécessaire pour devenir en quelque sorte le « substratum » des négociations économiques de demain.

Parmi les plus importants des rapports réunis dans l'enquête industrielle, signalons les suivants : ceux de M. Lucien Romier sur l'industrie lainière et la soie; de M. Pierre Grillet sur l'industrie cotonnière, la bonneterie, le lin et le chanvre; de M. Lambert sur les industries chimiques; de M. Maurice Dewavrin sur la banque et le crédit; de M. Jean Duhamel sur le régime colonial; de M. Henri Schuhler sur la construction mécanique et sur la construction du matériel électrique; de M. Charles Robert-Muller sur le commerce du charbon.

Il appartenait à M. Hauser de dégager de la diversité de ces quarante-cinq rapports particuliers, les conclusions d'ensemble qui devaient constituer les résultats essentiels de l'enquête. Ce sont ces

conclusions qu'il présente dans son Rapport général. Il faut y louer tout de suite la qualité maîtresse de toute cette vaste entreprise : le sens des réalités. M. Hauser s'est affranchi de tout préjugé doctrinal; il s'est voire même abstenu de discussions théoriques auxquelles une semblable étude aurait pu prêter. Un examen minutieux et sincère des faits, voilà tout ce qu'on trouvera dans l'œuvre de M. Hauser.

En face de quelle situation nous trouverons-nous au lendemain de l'armistice, se demande l'auteur? D'une situation sans exemple dans l'histoire, assurément, car si « ce n'est pas la première fois qu'une guerre est engagée en grande partie pour des causes économiques, c'est peut-être la première fois qu'une paix aboutira à un état de guerre économique ». M. Hauser est tout le contraire d'un exalté et ce qu'il entend par ces mots « guerre économique », est très différent de la conception que l'on se fait parfois chez nous de nos relations futures avec l'Allemagne. On ne s'isole pas d'un voisin aussi actif, aussi riche; au lendemain de la paix l'Allemagne restera une réalité économique dont nous devrons tenir compte et même dont nous aurons besoin. Que l'on se préoccupe d'empêcher nos ennemis d'écouler leurs stocks en masse dès la signature de l'armistice, — que l'on songe à les faire contribuer matériellement à la reconstruction des pays envahis, rien de plus juste. Mais pouvons-nous nous passer des houilles westphaliennes? Mais renoncerons-nous de gaîté de cœur, pour notre commerce d'exportation, au marché allemand qui constituait ces derniers temps. — M. Hauser insiste sur ce point — un débouché croissant? Supprimerons-nous d'un trait de plume les liens de toute nature qui unissent maintenant, en dépit de toute considération sentimentale, l'Allemagne et l'Alsace-Lorraine?

La véritable lutte économique, pense l'auteur, n'est pas une ignorance mutuelle, pas davantage une abstention réciproque. Elle est positive, non pas négative. La domination économique allemande succombera devant l'expansion économique française. « Développer les cultures ou les travaux d'extraction, créer des lignes de navigation, ouvrir des marchés, constituer une organisation bancaire adéquate, tout cela est moins facile et moins séduisant que de prêter, sur une collection de produits « boches » un moderne serment

d'Annibal. Cela nous paraît plus utile, plus efficace, plus conforme à l'intérêt national. »

Ainsi M. Hauser rappelle nos industriels, nos commerçants, tous les Français en général, au grand devoir de demain, le devoir de l'expansion. On songe, en lisant cet appel, à la définition de Leibniz : « Être, c'est agir, et ce qui n'agit pas n'est pas. » La France de demain, pour être, doit être sans cesse agissante, vivante, en développement. L'expansion au dehors ne sera pas moins — demain — un devoir patriotique qu'une nécessité personnelle pour faire de bonnes affaires.

Alors se posent une série de problèmes dont la solution conditionnera tout mouvement sérieux d'expansion économique, et que M. Hauser examine successivement selon les données que lui ont fournies les enquêtes particulières de ses collaborateurs : éducation professionnelle — nécessité d'assurer nous-mêmes notre outillage national, pour lequel nous sommes jusqu'ici dépendants de l'étranger — organisation industrielle — méthodes commerciales de publicité ou de vente en commun — organisation bancaire — problème des transports, etc.

Après avoir fait ainsi appel à l'initiative privée et avoir montré son rôle, M. Hauser se pose une dernière question : dans l'organisation économique de demain quelle sera la part de l'État? Le rôle des pouvoirs publics, grandi énormément par les circonstances anormales que nous traversons, restera-t-il prépondérant? M. Hauser ne le souhaite pas plus que ne le souhaitent les différents intéressés visités par ses collaborateurs. Est-ce affaire de tempérament ou d'habitude? Le commerçant français se méfie de l'administration et redoute son ingérence. La France est un pays de liberté. Les relations de l'industrie et de l'État devront revêtir la forme d'une collaboration plus que d'une intervention. Que la vie publique se débarrasse de la politique de parti et soit dominée de plus en plus par les questions économiques, il faut le prévoir et le souhaiter. Aider l'effort national sans prétendre le diriger, tel paraît être le rôle de l'État dans un pays tel que le nôtre.

Pratiquement, le moyen pour le Gouvernement de s'acquitter de cette tâche consiste pour beaucoup dans l'établissement d'un régime douanier adéquat aux besoins du pays. Notre monde des affaires

désire beaucoup ne voir toucher que d'une main très légère au régime dont il jouit actuellement et qui, dans l'ensemble, lui donne satisfaction. M. Hauser, comme c'était son rôle, s'est fait son interprète en réclamant seulement l'extension de l'admission temporaire et la simplification des formalités administratives.

La véritable question douanière, ce n'est pas chez nous qu'elle se pose, c'est au dehors : l'obtention de tarifs favorables, chez nos Alliés comme chez les neutres, sera la grande *prérogative* de notre diplomatie de demain, qui devra se considérer, sans regret pour des traditions surannées, comme une diplomatie économique.

Arrivé ainsi à la fin de sa remarquable étude, M. Hauser s'autorise de son titre d'historien pour apporter dans sa conclusion l'absolu respect de la vérité qui est la loi de l'histoire : « Assis au bureau de l'Enquête, lisant, voyant, entendant, recevant de partout les renseignements les plus divers, une conviction s'est faite en mon esprit, lumineuse, irrésistible : la question économique est, pour une large part, une question morale et intellectuelle. »

Des hommes d'affaires qui étudient et qui lisent, qui voient grand et large, qui s'affranchissent des préoccupations mesquines, de la timidité héréditaire d'un peuple de paysans, qui comprennent ce grand devoir patriotique de l'expansion et qui sachent le remplir : voilà ce qui nous a peut-être manqué hier, voilà ce qu'il nous faut demain. Cette nouvelle génération se révèle déjà, elle naît dans la sublime fraternité des tranchées qui, dit M. Hauser, ne sera pas « une aurore sans lendemain ». Nous l'espérons comme lui en constatant avec quelle activité, de tous côtés, l'on se prépare à la vie laborieuse de demain.

***

L'agriculture là-dessus ne le cède en rien à l'industrie. C'est ce que nous voyons en lisant le rapport général de la section agricole. Cette intéressante étude, due à la plume autorisée de M. Hitier, maître de Conférences à l'Institut National Agronomique, membre de l'Académie d'Agriculture, condense un travail entrepris sur des bases et effectué dans des conditions un peu différentes. Tout se tient en agriculture, alors que dans le domaine industriel et commercial

règne, sinon une extrême diversité, du moins une division en des branches multiples. Afin d'établir dans l'enquête relative aux produits du sol l'unité exigée par les circonstances, il a fallu instituer, avant que de l'entreprendre, une *Commission des Questions Agricoles*, de 39 membres, sous la présidence de M. Fernand David, actuellement ministre de l'Agriculture. Après avoir, au cours de séances échelonnées sur une période de six mois, fait en quelque sorte l'inventaire des forces économiques de l'agriculture française, cette assemblée s'est séparée, laissant à son éminent rapporteur général le soin de résumer, dans un aperçu d'ensemble, les monographies détaillées et précises qu'avaient rédigées, chacun sur un point particulier du problème agricole, dix-huit de ses commissaires.

Comme le montre M. Hitier au début de son étude, on avait déjà conscience, vers la fin de la période d'avant-guerre, que l'agriculture française devait, sous peine de décadence, transformer radicalement ses méthodes, ses procédés de production et son organisation de vente. Ces modifications, dans d'autres circonstances, auraient pu s'effectuer à la faveur d'une évolution à marche lente; les événements les condamnent à s'opérer presque brutalement, aussitôt la paix restaurée.

Parmi les profanes, peu de personnes se rendent exactement compte de la place occupée par l'agriculture dans l'ensemble de notre économie nationale. D'après la statistique des exportations, on serait fondé à la juger secondaire. Mais cette donnée ne peut être qu'un mauvais guide, parce que le gros de la production rurale française, à la différence de ce que l'on observe en Russie, en Argentine, en Roumanie, va à la consommation indigène. Notre agriculture s'est assigné comme premier objectif de pourvoir aux besoins du pays lui-même, et à l'aube du XXe siècle ce programme était en bonne voie de réalisation. Accessoirement, elle s'est préoccupée de trouver des débouchés pour ses produits fins (fruits, primeurs, vins, fromages, etc.) à l'étranger; grâce à l'effort combiné des producteurs, des commerçants et des compagnies de chemins de fer, elle y était parvenue, bien que l'organisation encore défectueuse des exportations permît à nos adversaires d'aujourd'hui, en s'imposant comme intermédiaires, de démarquer nos produits.

L'exportation, malgré tout, ne prend qu'une part infime de notre

production agricole. Cette dernière s'élève au total à 20 milliards par an, chiffre très supérieur au volume d'affaires de la spécialité manufacturière la plus favorisée. D'autre part, on peut évaluer à 70 milliards la valeur de la propriété rurale, et à 20 milliards celle du capital d'exploitation agricole, soit un ensemble de 90 milliards, qui représente — M. Hitier ne fait toutefois point ce rapprochement — environ le *tiers* de la richesse publique nationale.

Telle était la situation d'avant la guerre. La catastrophe d'août 1914 a causé une perturbation profonde dans notre économie agricole comme dans les autres branches de l'activité du pays. Elle a développé les besoins de la consommation de certains produits, au moment précis où nous nous trouvions privés des ressources fournies par nos départements de la région du Nord. Il a fallu, pour combler le déficit, importer de l'étranger pour des milliards et des milliards de denrées et autres marchandises.

Mise en présence de cette situation sans précédent, notre agriculture s'est vue dans la nécessité inéluctable d'intensifier sa production, d'abord pour la ramener rapidement à son niveau d'avant-guerre, puis pour dépasser cette norme et devenir largement exportatrice. C'est à la détermination des mesures à prendre en vue d'aboutir à ces deux fins nécessaires que tendait précisément l'enquête agricole de l'Association Nationale d'Expansion économique.

Ces considérations générales exposées, M. Hitier passe à l'étude sommaire de tous les rapports particuliers. Parmi ces derniers, il convient de citer tout spécialement, parce qu'ils sont consacrés aux branches maîtresses de notre agriculture métropolitaine, les suivants : ceux de M. Hitier sur la culture des céréales, de MM. Vacher, Lucas, Berge, Moussu et de Lapparent, consacrés au problème de l'élevage du bétail sous ses divers aspects, de MM. Hérubel, Verneuil, Larnaude, sur les vins et eaux-de-vie, de MM. le comte Jean de Nicolaÿ et Roulleau de la Roussière sur la question forestière. Notre agriculture d'outre-mer a été l'objet d'un intéressant travail de M. Jean Morel, ancien ministre des Colonies : *Les ressources agricoles de la France coloniale*. En faisant dans l'enquête agricole une place à cette question, bien qu'elle ait été déjà abordée d'une manière plus sommaire il est vrai dans un rapport de la section industrielle et commerciale consacré à l'étude d'ensemble de notre

régime colonial, l'Association Nationale a voulu marquer l'intérêt tout particulier que lui inspirait la France d'outre-mer et souligner la nécessité de relations plus étroites entre celle-ci et la métropole. Enfin, les auxiliaires indispensables de la production ont été passés en revue dans deux rapports, l'un de M. Henry Girard, consacré au matériel agricole, l'autre de M. Auguste Souchon, le distingué titulaire de la chaire de Législation et Économie rurale à la Faculté de Droit de Paris, sur la main-d'œuvre agricole.

La production des *céréales*, à laquelle est consacré le quart de la superficie totale du pays, représente une valeur annuelle de 3.700 millions dont les deux tiers environ sont pris par la culture du froment. En moyenne, nous moissonnons suffisamment de blé et de seigle pour pourvoir à nos besoins. Au cas d'insuffisance, nous nous adresserons désormais aux seuls pays alliés : Russie, Roumanie, États-Unis, pour combler le déficit. C'est aux mêmes que nous demanderons le complément d'avoine qui nous est annuellement nécessaire, et le maïs, puisque nous n'en récoltons pas. Quant à l'orge, nous aurions intérêt à donner plus d'extension à notre culture d'orges de brasserie, qui trouverait un bon débouché à l'étranger, quitte à importer la variété fourragère. D'une manière générale, il faudra développer par tous les moyens possibles notre récolte de céréales. Les principales mesures susceptibles de conduire à ce résultat sont une meilleure adaptation des différents types aux sols et aux climats, la pratique des assolements avec les plantes fourragères légumineuses, enfin un emploi plus général des engrais.

L'élevage et ses dérivés donnent un rendement annuel (animaux vivants, viandes, produits de l'industrie laitière) de près de 5 milliards et demi de francs. Dans ce domaine, une triple tâche incombe à nos agriculteurs et à leurs collaborateurs, les commerçants : reconstitution du cheptel, réorganisation du marché de la viande, réforme de l'industrie laitière.

La guerre a trouvé nos cheptels en pleine prospérité pour trois races : la chevaline, la bovine et la porcine : en quarante ans d'importateurs nous étions devenus exportateurs. Seul l'élevage du mouton était en décadence. Il faudra pour l'après-guerre se consacrer particulièrement à l'élevage du cheval de trait, subsidiairement à celui du cheval de guerre. Pour les autres races, la reconstitution du

cheptel exigera des mesures communes : choix soigneux des reproducteurs, amélioration des méthodes d'alimentation, et nouvelle orientation des concours, ayant pour objet d'encourager plutôt l'ensemble de la production individuelle des entreprises d'élevage que l'obtention de quelques sujets brillants. La mortalité ovine devra être combattue par de sévères prescriptions prophylactiques.

Le marché de la viande devra être complètement transformé. D'une manière générale, il faudra substituer le transport de la viande abattue à celui des animaux vivants, non seulement dans le trafic intérieur, mais encore dans le trafic entre la France et ses colonies. Désormais, nous devons importer de l'Afrique du Nord de la viande de mouton frigorifiée. D'autre part, il conviendrait d'encourager l'engrais du bétail à Madagascar et d'y développer immédiatement l'industrie des conserves.

L'industrie laitière, elle non plus, ne devra pas être négligée. L'amélioration des méthodes d'élevage nous donnera un plus grand nombre de sujets de choix; la multiplication des beurreries et fromageries coopératives permettra d'étendre les débouchés des produits à l'étranger, en rendant possible l'organisation, dans des conditions abordables, d'un système de représentation à l'étranger, l'achat d'un matériel commun, etc.

La viticulture fournit pour plus de deux milliards de produits par an. Avant la guerre, malgré la crise phylloxérique, la France était le plus grand producteur de vins du monde, et nos vins fins comme aussi nos alcools de marque s'étaient conquis un débouché important à l'étranger. Malheureusement le *vignoble de Hambourg*, c'est-à-dire le laboratoire du contrefacteur germanique, nous faisait une concurrence impudente et de mauvais aloi. L'authentification des vins et alcools de crus, le respect par tous et l'adhésion forcée de l'Allemagne à la convention de Madrid sur les marques d'origine, qu'elle n'a point signée, sont les principales mesures qui permettront à notre exportation de vins et spiritueux fins de conquérir de nouveaux débouchés. Il conviendrait aussi de favoriser, en utilisant les ressources algériennes, l'exportation des vins ordinaires.

Le problème de l'industrie forestière est l'un des plus graves que nous aurons à résoudre, dans l'ordre agricole, après la cessation des hostilités. Le *bois à brûler* ne nous manquera point, mais notre défi-

cit d'avant-guerre en *bois d'œuvre* sera notablement aggravé par suite des destructions et de la consommation exagérée pendant la guerre. Nous demanderons de quoi parfaire la différence entre notre consommation et notre production aux bois coloniaux, ce qui nécessitera un abaissement de fret, et surtout à ceux des trois pays suivants : Russie, Canada, États-Unis. Pour l'avenir, notre sylviculture devra, par le vieillissement des taillis, s'efforcer d'augmenter le rendement en bois d'œuvre aux dépens de celui en bois à feu.

Le travail de MM. le comte Jean de Nicolaÿ et Roulleau de la Roussière se place au point de vue de la production. Celui de l'utilisation même de nos ressources forestières de toute provenance a été examiné d'une manière approfondie et avec une grande compétence dans un autre rapport classé à la section industrielle; l'auteur de cette nouvelle monographie est M. Rouget.

Les ressources agricoles de la France coloniale n'ont éte que très insuffisamment mises à contribution. En 1913, nous avons importé pour 4 milliards et demi de matières premières, dont une notable partie aurait pu, comme le constate M. Jean Morel, « être demandée à la plus grande France ». Nos colonies pourraient nous fournir *immédiatement* des bois, des produits oléagineux, des céréales, des poissons, des viandes abattues; dans un *délai de cinq à dix ans*, des laines, du coton, des minerais, des peaux, du café, du caoutchouc. Au lendemain de la paix, il faudra s'en souvenir. C'est ce que montre le remarquable rapport de M. Jean Morel, et, dans celui sur le régime colonial, déjà signalé, M. Jean Duhamel généralisant la question, expose toutes les ressources, agricoles ou autres que nous pourrions nous procurer dans ce réservoir inépuisable que constitue notre domaine colonial.

Pour le matériel agricole, une triple initiative s'imposera dans l'après-guerre, aux cultivateurs, aux constructeurs et à l'État. La devise des premiers devra être « minimum de main-d'œuvre bien payée; maximum de travail par machines ». Celle des seconds sera « spécialisation permettant la fabrication par séries, et préférence donnée au matériel à moteurs électriques ». La tâche de l'État sera complexe : il devra notamment organiser la propagande en faveur du machinisme agricole, l'emploi de la houille blanche qui fournira la force motrice, etc.

La question de la *main-d'œuvre* n'est pas moins préoccupante. Des effets entrepris à la fois dans l'ordre moral vaudront sans doute à l'agriculture de récupérer une partie de ses effectifs; l'immigration étrangère qui devra être organisée, fera le reste. L'avenir sera favorable à deux formes de propriété : la petite, exploitée par le propriétaire et sa famille, et la grande, à matériel perfectionné.

L'enquête proprement dite est complétée par une série d'études statistiques sur le commerce extérieur des produits agricoles entre la France d'une part, ses alliés, ses ennemis d'aujourd'hui et les neutres de l'autre.

Parmi les conclusions auxquelles aboutit l'enquête sur l'agriculture, il convient notamment de signaler les suivantes : pour intensifier notre production et accroître nos débouchés extérieurs, nombreuses sont les réformes qui devront être introduites dans notre économie rurale. Les principales sont la diffusion de l'usage des engrais, l'amélioration de l'organisation du travail, l'extension de l'association entre agriculteurs, qui seule permet à la production de s'industrialiser; la spécialisation, la recherche plus méthodique des débouchés étrangers et des goûts des consommateurs; la liaison entre industriels et producteurs agricoles succédant à l'ordre dispersé actuel, état d'esprit dont bénéficierait en particulier notre commerce d'exportation et de produit manufacturés d'origine agricole. Mais il ne faut pas se le dissimuler, ces efforts seraient vains si nous ne parvenions pas à obtenir un pourcentage annuel de naissances plus élevé : en effet, le problème de la natalité domine toute la question de notre expansion économique.

En second lieu, on peut prévoir pour l'après-guerre une hausse sensible du prix de revient des produits. Or la hausse des prix de vente ne sera probablement pas aussi considérable. Il importe donc que les producteurs, en se groupant, cherchent à réduire la rançon actuellement payée par suite d'une mauvaise organisation à de multiples et coûteux intermédiaires.

Le rapport général de M. Hitier se termine en rappelant, outre l'importance de la question du capital humain, c'est-à-dire de la natalité, la nécessité de continuer l'union sacrée après la guerre et de remettre en état, sitôt leur libération du joug de l'envahisseur, nos riches régions agricoles du nord et de l'est.

*
* *

Du double travail mené sous la conduite de MM. Hauser et Hitier, l'impression maîtresse qui se dégage est l'étendue de la tâche sans précédent que nos combattants d'aujourd'hui, dès qu'ils auront rallié le gros de l'armée de la production, auront demain à accomplir. Mais la principale difficulté ne réside pas dans l'effort matériel à fournir; elle consiste dans l'organisation même de cet effort. C'est à un changement radical dans nos méthodes de production, dans nos procédés de vente, à l'intérieur d'abord, à l'extérieur ensuite et surtout, que nous invitent l'un et l'autre. Entendons cet appel et faisons confiance, pour y répondre, au peuple dont trois longues années d'une pénible guerre n'ont ni ébranlé le courage ni épuisé la vitalité.

D. D.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE

Joseph Reinach. — *Histoire de Douze Jours (23 juillet-5 août 1914). Origines diplomatiques de la Guerre.* — Paris, Alcan, 1 vol. in-8.

Ceci n'est point un ouvrage auquel on puisse faire, dans des comptes rendus bibliographiques, la place à laquelle il aurait droit. L'analyser reviendrait à résumer toute l'histoire des négociations qui aboutirent, en août 1914, aux premières déclarations de guerre. Or, un pareil résumé exigerait, pour le moins, un ou deux articles de fond. A l'heure actuelle, après tout ce qui a été écrit déjà, il serait en outre superflu, et d'autant plus que M. Reinach n'a nullement entrepris de verser au dossier des documents nouveaux.

Il s'est contenté de reproduire dans son volume les pièces déjà officiellement publiées par les divers gouvernements, s'abstenant de les accompagner du moindre commentaire et se bornant à les relier, çà et là, par quelques phrases très brèves qui rappellent des dates ou des faits dont le souvenir est indispensable à l'intelligence des textes. Nous sommes donc en présence d'une pure compilation, mais d'une compilation qu'on ne saurait trop remercier M. Reinach d'avoir menée à bien car elle rendra d'inappréciables services. Les documents ont été, en effet, classés avec le soin comme avec l'intelligence historique qu'on était en droit d'attendre du signataire du volume et finalement groupés, jour par jour, sans tenir compte de leur provenance, en un certain nombre de chapitres très logiquement déterminés. Au 24 juillet, par exemple, on trouve d'abord les pièces, figurant aux Livres jaune, bleu, rouge, orange, blanc ou gris, qui se rapportent à la communication aux Puissances de l'ultimatum autrichien; ensuite viennent les diverses pièces relatives à la démarche faite à Paris par l'ambassadeur allemand, enfin celles qui ont respectivement trait au premier projet de médiation, à la proposition russe de prolonger le délai de l'ultimatum et à la sauvegarde éventuelle de la neutralité belge.

Toutes ces pièces étaient évidemment connues déjà; toutes aussi ont été déjà amplement commentées. Mais nul doute que leur rapprochement matériel ne conduise à des constatations qui demeuraient difficiles lorsqu'on devait se reporter successivement à cinq ou six recueils différents. Ceux-là mêmes qui ont lu et relu ces divers recueils trouveront donc encore profit à lire le volume de M. Reinach et nul ne pourra étudier désormais les origines immédiates de la Grande Guerre sans avoir recours à lui.

CHRISTIAN SCHEFER.

Th. F. A. Smith. — *L'âme allemande jugée par un Anglais.* Trad. de Mme Jean Périer. Préface de M. Emile Boutroux. Paris, Belin, 1 vol. in-12 de 391 p., 1917.

La haine que nous inspirent les Allemands nous paraît en ce moment si naturelle et si fondée que nous ne songeons guère à nous en donner des raisons. Et même si nous voulions en chercher pourrions-nous rassembler nos souvenirs de sang-froid quand nous apprenons chaque jour quelque atrocité nouvelle sur les traitements qu'ils font subir à nos soldats, à nos prisonniers, à nos pays envahis?

Et cependant n'est-ce pas un devoir pour nous que d'essayer de nous éclairer sur l'âme allemande? N'entendons-nous pas encore parfois des pessimistes ou

des découragés qui, lassés de la longueur interminable de cette guerre, inquiets des imperfections qu'ils voient dans notre pays, s'en vont chantant avec dépit sans doute, mais tout de même avec admiration, les louanges de l'Allemagne, de son organisation, de son patriotisme, de sa force?

Pour répondre à ces esprits désabusés, pour nous confirmer dans le jugement sévère que nous voulons porter sur nos ennemis, il est agréable d'entendre l'opinion d'un étranger, qui ne partage pas nos haines héréditaires, qui connaisse bien le pays et qui ait su réfléchir sur tout ce qu'il a vu.

C'est pourquoi le livre du professeur Thomas Smith est d'une lecture réconfortante. M. Smith est Anglais; il a vécu douze ans en Allemagne, il a été professeur à l'université d'Erlangen en Bavière. Il y passa en 1910 un doctorat à la suite duquel l'Etat bavarois lui accordait une pension et le titre de citoyen honoraire; il vécut dans l'intimité d'un grand nombre d'Allemands. Son opinion est donc fondée. Et pourtant les tableaux qu'il nous trace nous semblent parfois presque incroyables tant ils montrent un état social différent du nôtre.

M. Smith a particulièrement étudié les principes de l'éducation allemande; il y a reconnu partout cette méthode militaire qui fait de toute école allemande une caserne intellectuelle. De bons soldats prêts à obéir aveuglément aux ordres de l'Etat souverain, voilà sans doute ce que fait l'école allemande; mais leurs gestes sont mécaniques : aucun sentiment réel de chevalerie, de politesse, de simple savoir-vivre. On apprend aux enfants à se courber devant leurs supérieurs, mais ils ne savent pas les respecter.

Dans tous les aspects de leur vie sociale, on retrouve la même servilité, la même crainte superstitieuse devant la force, devant l'Etat, et la même immoralité, la même brutalité, dans la vie privée, dans la vie de famille, dans la vie publique même. Comment s'étonner des crimes commis par les soldats en campagne quand on voit la statistique des condamnations prononcées par les tribunaux en temps de paix? Comment s'étonner de la déloyauté allemande quand on connaît le type du *Bauernfänger*, du fourbe qui « attrape » et qui trompe presque pour le plaisir? Comment s'étonner de la folie d'orgueil teutonne quand on étudie les enseignements des grands maîtres, des Nietzsche, des Treitschke! Comment avoir la moindre confiance dans les promesses du Kaiser, dans les déclarations de la Socialdémocratie quand on voit les affirmations autocratiques de l'un, la fourberie de l'autre?

Les faits cités par le professeur Smith sont accablants pour l'Allemagne. « Que de telles vues soient les conclusions auxquelles une expérience intime de douze années a conduit notre auteur, écrit M. E. Boutroux dans sa préface, c'est ce qui ne peut manquer de frapper un lecteur désireux de voir les choses, non d'après des idées préconçues, mais dans leur réalité. »

J. P. B.

Louis Dumur. — *Les Deux Suisse (1914-1917)*. Paris. Éditions Bossard, 1 vol. in-8 de 320 p., 1917.

M. Louis Dumur, déjà connu par divers volumes de poésie, de romans et de pièces de théâtre, a réuni sous le titre qu'on vient de lire vingt et un articles publiés par lui, au cours des deux dernières années, dans le *Mercure de France*. Ces chroniques constituent l'histoire anecdotique du rôle joué par la Suisse dans la suite d'événements qui se déroulent depuis bientôt trois ans sur le théâtre du monde. Citoyen de la Confédération helvétique, M. Dumur ne s'est point laissé entraîner dans ses appréciations par un esprit de solidarité exagéré envers ses compatriotes : bien au contraire, il n'a pas craint d'assurer la tâche ingrate d'avocat du diable, et dans l'exercice de ces fonctions improvisées, ne ménage point à son pays les critiques comme les accusations. La petite république de l'Europe centrale, jadis profondément unie contre l'étranger, était, dit-il, devenue le satellite de l'Allemagne dès le début du xxe siècle, et ce n'est pas sans scandale qu'on l'avait vue, à la seconde Conférence de la Haye, voter, à la suite de ce grand empire, contre l'arbitrage obligatoire. La guerre européenne l'a automatiquement séparée en deux camps inégaux : la Suisse alémanique germanophile; la Suisse latine, en majorité francophile, mais, hélas,

avec une minorité agissante neutraliste, voire même dévouée à nos ennemis. L'auteur rappelle qu'en 1870, au moins durant les premières semaines de la lutte, la Suisse alémanique était francophile et la Suisse romande prussophile. *Quantum mutatæ ab illis.... Helvetiis!*

Mais — c'est toujours M. Dumur qui parle — si l'opinion publique de nos voisins du Jura est divisée, en sorte que l'on voit se dresser l'une contre l'autre deux Suisse, mues par des sympathies sociales opposées, le monde officiel, lui, sous le manteau commode de la neutralité, dissimule un parti pris non équivoque pour l'Allemagne : « La formule était : le gouvernement neutre, la Constitution respectée, l'opinion libre. Or le gouvernement n'est pas resté neutre, la Constitution a été violée et l'opinion n'est pas libre. » Muni par la faiblesse des Chambres de pleins pouvoirs non prévus par la Constitution, donc illégaux, le Conseil Fédéral a abusé de la dictature dont on l'avait investi; il s'en est servi dans l'intérêt de nos ennemis toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Le grand état-major n'a pas fait preuve d'une moindre partialité. Et la plume vengeresse de M. Louis Dumur retrace, l'une après l'autre, toutes les actions contraires à l'esprit de justice internationale commises ou tolérées par les autorités fédérales. Tour à tour elle expose maints faits convaincants : l'interdiction des conférences de M. Euglister sur le sac de Louvain; la saisie de toutes les brochures favorables à l'Entente, comme celle intitulée *J'accuse* et celle de M. William Vogt; le procès intenté devant le tribunal fédéral à M. Maurice Millioud, éditeur de la Bibliothèque Universelle; la scandaleuse attitude, encouragée en haut lieu, du colonel de Loys — un Romand, celui-là, pourtant, — venant après le simulacre de procès intenté aux colonels Egli et von Wattenwyl; la condamnation, révoltante d'iniquité, prononcée contre un journaliste romand coupable d'avoir dit la vérité, M. Froidevaux.

Certes, aucun de ces griefs ainsi articulés contre le gouvernement de Berne n'est contestable. Le Conseil Fédéral Suisse a, en bien des circonstances — il nous coûte d'avoir à le rappeler, mais dans certains cas, contrairement au dicton connu, toute vérité est bonne à dire — laissé violer la neutralité. Mais, et il est regrettable que M. Dumur ne l'ait point rappelé, cette coupable faiblesse est en partie rachetée par certaines initiatives officielles suisses. N'est-ce pas le gouvernement confédéral qui a organisé ou du moins encouragé des œuvres admirables telles que celle de la correspondance des prisonniers de guerre? N'est-ce pas grâce à lui que plusieurs milliers de soldats blessés ou malades, appartenant aux deux camps, ont pu, soit regagner leurs foyers, soit du moins échanger la triste existence des captifs contre la vie plus douce et plus large des internés? De nouveaux efforts ne sont-ils pas faits dans cette même voie, en vue d'obtenir l'échange ou l'internement en Suisse des prisonniers de la première heure? Sur ces divers terrains, du moins, la neutralité dans la *bienfaisance* a été strictement observée et cela notre pays, sous peine d'ingratitude, ne devra jamais l'oublier.

MAURICE DEWAVRIN.

Mme Adam (Juliette Lamber). — *Guillaume II (1890-1899)*, Paris, Alcan, 1 vol. in-16 de 253 p., 1917.

Voici de rétrospectives chroniques qu'il est bon de lire, car elles offrent un exemple peu fréquent de lucidité politique. Les années qu'elles font revivre (1890-1899) semblaient indiquer une détente dans les relations franco-allemandes. L'opinion se montrait parfois indulgente, sinon favorable, au « jeune empereur », qualifié même de « penseur humanitaire » par un journaliste parisien; tandis que nos chefs d'Etat ne reculaient pas devant de significatives démonstrations comme l'envoi de la flotte française à Kiel, et laissaient envisager la possibilité d'une impériale visite à l'Exposition de 1900.

Loin de se laisser entraîner par ce mouvement, Mme Adam en voyait le danger et s'efforçait de le signaler.

Que de sujets de craindre, en effet! que d'avertissements à relever dans les actes de Guillaume II : ses déclarations fréquentes, où s'affirmait, indissoluble, l'union de l'Alsace-Lorraine à l'Empire; l'accroissement, le perfectionnement de

l'armée, réalisés par tous les moyens, fut-ce la dissolution du Reichstag récalcitrant: la création de la flotte, œuvre personnelle du Kaiser, condition essentielle de la politique mondiale; enfin son attitude en Turquie, où il se substitue à l'oublieuse Russie et à la France anticléricale, apparaissant déjà comme « l'inspirateur et l'arbitre de tout ce qui se fait en Orient... ».

Mme Adam pouvait donc crier à la France : « Prenez garde à cette Allemagne, dont la force, la richesse, le nombre vont croissant et se multipliant. » Elle sentait, malgré toutes les menaces, l'éternelle et funeste illusion ressaisir les cœurs : « Comme nous avons cru au libéralisme des libéraux allemands avant 1870, les socialistes français croient à l'internationalisme des socialistes allemands ». A tous les esprits de chimère, elle montrait la cohésion de l'Empire dans le Germanisme, et, malgré les apparences, l'union autour du chef, qui, à travers les manifestations d'une personnalité bruyante, faisait pourtant preuve de « l'entêtement tenace » d'un Bismarck.

C'est aussi une mentalité nouvelle et qui effraie : Guillaume II est imbu de la puissance allemande, « sa folie de pouvoir est complète, son orgueil sans mesure. Il ne voit que Dieu et Lui. »

Et l'auteur de demander angoissé : « A quand la coalition résolue contre le Germanisme? » C'est que, déjà, rien ne manque à la menace ainsi dévoilée : ni l'envahissement de notre marché par la production allemande; ni surtout l'espionnage, dont « tout Allemand » s'honore.

Tels étaient les avertissements que l'on pouvait lire, dès avant 1900, dans « Les lettres sur la Politique Extérieure » de la *Nouvelle Revue*. D'aucuns, qui nous frappent maintenant, ont allure de prophétie. Et pourtant, quelle épreuve n'a-t-on pas attendue pour en comprende toute la valeur!

GUY DE PRÉAUDEAU.

Maurice Muret. — *L'Evolution belliqueuse de Guillaume II.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 308 p., 1917.

Fils d'un prince sentimental et sincèrement pacifique, allemand à l'ancienne mode, d'une mère anglaise qui avait en horreur le militarisme, élevé dans un milieu prussien, Guillaume II développe sa personnalité parmi des influences opposées. Elles expliquent la complexité de sa physionomie et comment les étrangers, voire les Français, plus intéressés que tous autres à le bien connaître, se sont trompés sur son véritable caractère. A quinze ans, il formule devant Francis Aymé, idéologue jacobin chargé de lui enseigner notre langue, des propos hostiles à la guerre qui enchantent ce précepteur ingénu et il lui vante les bienfaits du rapprochement franco-allemand. C'est mot pour mot le langage que l'Empereur tiendra dans la première décade du XXe siècle aux voyageurs français qu'il rencontrera dans les fjords de Norvège, à ses hôtes des régates de Kiel, aux généraux que le hasard de grandes manœuvres mettra en sa présence. Un peu plus tard, il évolue suivant la tradition des princes de sa maison et, prenant le contre-pied de la politique paternelle, s'annonce comme un souverain belliqueux. Aussi bien il est soldat dans l'âme et le manifeste par l'intérêt très sincère qu'il porte aux choses de l'armée. Le jour de son avènement, il affirme ses sentiments. « Alors que son père, Frédéric III, avait adressé en montant sur le trône sa première proclamation à son peuple, et la seconde à son armée, écrit M. Maurice Muret, le nouvel empereur adopta l'ordre inverse. Il parla d'abord à son armée le 15 juin 1888, en second lieu à sa marine, en troisième lieu à la nation. L'Allemagne avait failli posséder en Frédéric III un empereur civil, l'avènement de Guillaume II rejeta l'Empire dans les bras de la féodalité et de l'armée » (p. 31). Ce ne fut pourtant pas la guerre, comme beaucoup l'appréhendaient, surtout en France. La sagesse de l'Empereur démentit les intempérances du Kronprinz et ramena la quiétude en Europe.

Mais sous l'impulsion de Guillaume II, l'Empire évolue. L'intelligente acquisition d'Héligoland qui lui est due personnellement, le développement de la marine de guerre, l'accroissement du domaine colonial, l'extension prise par l'industrie et son corollaire le commerce international éveillent en Allemagne, hier encore satisfaite dans ses limites territoriales, une vocation mondiale. Ell

était la première dans l'Europe bismarckienne, il ne lui suffit bientôt plus d'être le « primus inter pares » dans l'Europe nouvelle. Dans quelle mesure Guillaume II partage les ambitions de son peuple, comment les événements réagissent sur lui, c'est ce que M. M. M. analyse avec une remarquable objectivité. Restreignant la part de l'intuition, plus large dans certains autres de ses ouvrages, il se pose en magistrat qui demande aux faits le secret des responsabilités et l'étude du règne l'amène à la condamnation de l'Empereur. *L'Évolution belliqueuse de Guillaume II* n'est donc pas une étude de psychologie individuelle, mais un essai d'histoire politique, et, dans une certaine mesure, une vue générale sur l'histoire d'Allemagne de 1888 à 1914, considérée surtout sous le rapport de l'esprit public. Signé d'un nom qui commande le respect, c'est un ouvrage de haute conscience et d'indiscutable autorité.

R. D.

René Pinon. — *François-Joseph. Essai d'histoire psychologique (1838-1916).* Paris, Perrin, 1 broch. in-16 de 70 p.

Au lendemain de la déclaration de guerre, un publiciste exécutait François-Joseph par ce jugement sommaire : ce fut un mauvais époux, un mauvais père, un mauvais souverain. Dans le remarquable essai publié par M. Pinon, quelques semaines après la mort de l'empereur-roi, le jugement n'est pas rédigé en termes aussi laconiques : mais diffère-t-il sensiblement du précédent ? Sur la vie privée de François-Joseph, sur ses rapports avec l'infortunée Elisabeth et l'étrange Rodolphe, il rappelle les faits essentiels qui suffisent à confirmer la condamnation; sur le prince, il convient qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif; l'œuvre du vieil Habsbourg n'est pas encore tout entière accomplie : il faut attendre au moins la fin de la guerre pour se prononcer.

M. Pinon, qui en maints endroits, renvoie pour les développements au bel ouvrage de M. Steed, dresse de ce souverain, qui fut toujours au-dessous de sa tâche, une silhouette finement découpée. Il montre comment cet homme, peu riche d'idées, allemand « uber alles », a pourtant travaillé à grossir son empire de terres non allemandes, quitte à le dégermaniser, et comment par une suite ininterrompue de lâches complaisances il a réussi à placer son trône sous l'absolue dépendance de Berlin.

Couronné au lendemain d'une révolution, il a toujours eu la hantise des révolutions; plus heureux que son oncle le vieux François Ier, il est mort en serrant encore son sceptre en main; mais quel sceptre dérisoire ! Pour éviter des troubles il a réussi à s'appuyer toujours sur une armée fidèle et disciplinée : il a toujours eu le culte de la force, ce qui l'a conduit dès Sadowa à s'agenouiller devant le Hohenzollern : cinquante ans durant il a conservé la même posture, chaque jour un peu plus courbé par l'âge et l'humiliation.

Nul prince ne fut plus directement l'artisan de la ruine de sa dynastie : imagine-t-on ce qu'eût pu tirer de la situation de 1870 un Habsbourg intelligent : d'un même geste il pouvait venger Presbourg et Sadowa, rendre à sa dynastie la couronne perdue au lendemain d'Austerlitz, restituer à l'Allemagne une unité qui ne fût pas factice, une grandeur qui eût eu d'autres bases que la force, instaurer en Europe un équilibre qui eût eu quelques chances de durée.

Mais toute la politique de ce souverain, telle qu'elle est lumineusement résumée par M. Pinon, montre que François-Joseph fut tout le contraire d'un Habsbourg intelligent. Il faudrait que son successeur lui fût de cent coudées supérieur pour réussir, en quelques mois, à réparer les erreurs d'un règne de soixante-huit ans !

Pierre Rain.

C. Andler. — *Le Pangermanisme colonial sous Guillaume II. Le Pangermanisme philosophique.* Paris, Conard, 2 vol. in-8, 1916-1917.

Nous avons ici même, l'an dernier (15 juin 1916), longuement commenté les deux premiers volumes de la collection de documents sur le Pangermanisme si habilement et si minutieusement mis en œuvre par M. Andler. Nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans les mêmes détails à propos des deux volumes

parus depuis lors : ils ne le cèdent pourtant aux premiers ni en intérêt ni en talent de présentation : les deux longues préfaces du savant historien méritent à tous égards d'être lues et méditées; elles forment le tableau le plus édifiant du mouvement pangermaniste au XIXe siècle et surtout depuis les vingt-cinq dernières années : « c'est un esprit de prodigieuse jalousie » qui a éveillé les ambitions coloniales allemandes; M. Andler n'a pas de peine à le montrer : l'Allemagne unifiée de 1871, ou même l'Allemagne en mal d'unification de 1860, s'émeut de voir l'expansion outre-mer de tous les grands États de l'Europe : plusieurs pangermanistes précurseurs rêvent autant, en 1870, de prendre à la France ses colonies africaines que l'Alsace-Lorraine. Cette âpre jalousie se développe fatalement sous Guillaume II, à la vue des nouvelles conquêtes coloniales de la France la vaincue, de l'Angleterre la rivale, et des critiques violentes sont adressées à Bismark déchu pour avoir toléré ou même encouragé l'expansion coloniale des voisins de l'Allemagne.

Des ligues se forment, entre autres la ligue maritime qui, suivant le mot d'ordre impérial « Notre avenir est sur l'eau », vont travailler en faveur d'un mouvement d'idées, puis d'affaires, puis d'opérations militaires et politiques en faveur d'une expansion systématique et rapide de l'Allemagne outre-mer.

Les textes choisis soigneusement et présentés par M. Andler, aussi bien ceux de Sprenger que ceux de Stengel, de Zimmerman, de Schæffle, de Lange, de Dernburg, sont d'une éloquence et d'une précision qui ne laissent rien à désirer; après cette lecture on est édifié et instruit à fond sur les méthodes préconisées et sur l'étendue des ambitions de ces mégalomanes : le monde entier devait, dans leur programme, en moins d'une génération, devenir une colonie germanique pour son plus grand bonheur.

Car le pangermanisme est dans son fond une doctrine philosophique : « Toute guerre est guerre de religion en son impulsion la plus profonde » a dit une victime française de cette guerre. M. Andler, en se défendant de généraliser cette pensée, en reconnait la justice par rapport aux événements actuels; la préface de son dernier volume démontre en effet péremptoirement que les théoriciens du pangermanisme, convaincus de la supériorité de la race allemande, ont entrepris leur campagne aux buts très réalistes et concrets en se basant sur des affirmations tout abstraites et quasi théologiques : la doctrine de la prédestination métaphysique du peuple allemand, flatteuse pour leur orgueil, légitime leurs plus folles ambitions! Fichte et Hegel, avec deux natures très différentes, s'érigent l'un et l'autre en apôtres très « religieux » du germanisme, et appuient leurs ambitions sur l'Évangile. Depuis Jésus, un seul homme, dit Fichte, a eu la révélation de la liberté et c'est « notre Luther ». Gœrre et Schlegel, pour être catholiques, n'en vantent pas moins la supériorité de la culture germaine sur la latine et basent sur cette comparaison l'ambition qui les dévore. Ratzel et Dix établissent la prédestination anthropogéographique et géographique de leur patrie, et Lamprecht sa détermination historique; Reimer, disciple de Ranke, écrit gravement « notre race avec sa culture est supérieure à toutes les races et à tous les peuples de la terre » et Klaus Wagner, partant de ce même point de vue, conclut tout naturellement : « Organisons donc de grandes migrations forcées des peuples inférieurs; la postérité nous en sera reconnaissante! » et plus loin : « Le cantique des cantiques de la guerre éternelle, — cri d'alerte, appel à la joie pour les forts, glas strident pour les faibles — retentira comme un tonnerre jusqu'au dernier jour. »

Ivres d'un tel orgueil, les Pangermanistes ne pouvaient rêver que la domination du monde. Leur chef, Guillaume II, les sacrait ouvriers divins quand le 31 août 1907, à Brême, il proclamait : « Le peuple allemand sera le bloc de granit sur lequel notre seigneur Dieu pourra édifier et parachever l'œuvre civilisatrice qu'il se propose dans le monde. »

Il faudra donc que de longs jours encore retentisse comme un tonnerre l'artillerie alliée pour pulvériser le bloc de granit des nouveaux Lucifer, et réduire leur rêve à néant.

PIERRE RAIN.

Pierre Alype. — *L'Ethiopie et les convoitises allemandes.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8 de 284 p., avec 9 illustrations et 2 cartes hors texte, 1917.

Cet ouvrage est, à notre connaissance, le plus complet que nous possédions sur l'histoire diplomatique et la situation internationale actuelle de l'Éthiopie.

Cet Empire, grand comme la France, est aujourd'hui le seul État resté indépendant de tout le continent africain. Séduite autant par les richesses naturelles de l'Abyssinie que par sa situation géographique, entre la route des Indes et le cœur de l'Afrique, l'Allemagne devait naturellement jeter sur elle son dévolu. Mais ici comme ailleurs elle trouva la place prise et bien gardée.

Ce n'est pas sans peine que les trois grandes puissances limitrophes de l'Ethiopie, la France, l'Angleterre et l'Italie, s'étaient entendues pour mettre un terme à leurs anciennes compétitions. Tel a été l'objet de l'accord du 13 décembre 1906, qui a garanti l'intégrité de l'Éthiopie et la souveraineté du Négus, tout en déterminant les parts d'influence et les zones d'actions réservées à chacune des nations intéressées dans cet Empire. L'accord venait à temps pour continuer les visées austro-allemandes. En 1906, Berlin et Vienne avaient signé avec Ménélik des traités de commerce, qui, dans l'esprit des Allemands, devaient constituer les prodromes d'une véritable mainmise. Dans l'espoir de communiquer directement avec l'Abyssinie, la Wilhelmstrasse cherche tout à tour à nous évincer du chemin de fer de Diré-Daoua à Addis-Ababa, puis à « négocier » à son profit la cession de notre colonie des Somalis. En même temps, le gouvernement du Kaiser s'évertuait, par tous les moyens, mais toujours sans succès, à semer la méfiance et la division entre les signataires de l'accord de 1906. Il trouvait un actif concours dans son « brillant second » autrichien. Les progrès du trafic des deux Empires centraux avec Djibouti, qui est le vrai port de l'Éthiopie, entre 1906 et 1914, étaient à eux seuls de nature à retenir notre attention.

Depuis la guerre, nos ennemis ont profité des graves difficultés intérieures qu'a traversées l'Abyssinie après la mort de Ménélik (survenue en décembre 1913) pour essayer de rompre l'accord de 1906. Mais tout paraît indiquer que leurs manœuvres n'aboutissent point. Les rapports de l'Éthiopie avec la France — aussi bien qu'avec l'Angleterre et l'Italie — sont restés nettement amicaux.

« Nous ne devons pas perdre de vue — écrit M. P. A. — qu'après avoir été, avant la guerre, un véritable carrefour d'ambitions, l'Éthiopie sera, après la paix, un des champs où les concurrences internationales s'exerceront âprement. Nous serions impardonnables si par ignorance ou par impéritie nous y laissions péricliter notre prestige et nos intérêts. »

On trouvera dans l'ouvrage de M. P. A. le texte de tous les actes et documents diplomatiques concernant l'Éthiopie — accompagné, pour certains d'entre eux, des commentaires les plus caractéristiques dont ils ont été l'objet.

ANGEL MARVAUD.

Pierre Alype. — *Le provocation allemande aux colonies et les problèmes coloniaux de la guerre.* Préface de M. Albert Sarraut. 2e édition revue et augmentée. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8 de 285 p., avec 10 cartes dans le texte, 1916.

Cet ouvrage contient deux parties, parfaitement distinctes et qui auraient pu faire chacune l'objet d'une étude spéciale.

La deuxième partie, la plus copieusement traitée et qui, à notre avis, devrait être la première, car elle constitue, en quelque sorte, la tête et le corps du volume, est un aperçu très clair et sérieusement documenté de l'impérialisme colonial allemand. Après avoir tracé, dans ses grandes lignes, l'évolution de la politique coloniale de nos ennemis de 1884 à 1914 — un peu trop rapidement, à votre avis, et sans marquer suffisamment les différents facteurs d'ordre économique ou politique qui ont présidé à cette évolution — M. P. A. consacre un certain nombre de chapitres, dont le lien entre eux n'est peut-être pas assez apparent, à des sujets qui ont particulièrement attiré l'attention dans les années qui ont précédé la guerre, mais dont il ne souligne pas non plus suffisamment l'importance respective. C'est ainsi qu'il nous parle successivement : d'une tentative coloniale de rapprochement franco-allemand (il s'agit de la conférence faite à Berlin en mars 1907 par le sénateur Lucien Hubert), de

l'impression produite outre-Rhin par le traité congolais du 4 novembre 1911, de la politique des chemins de fer poursuivie par l'Allemagne en Afrique, des visées germaniques sur le Congo Belge et sur l'Angola, enfin des intrigues de la Wilhelmstrasse dans le Libéria.

Dans un chapitre très suggestif et d'actualité, intitulé : « La guerre sainte et nos pays d'Islam », M. P. A. nous montre la vanité de toutes les tentatives faites, depuis le début de la guerre, par Berlin, avec la complicité de Constantinople, pour soulever contre nous nos sujets musulmans non seulement d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, mais aussi de l'Afrique Occidentale et Equatoriale et de Madagascar. Il y a cependant une leçon à dégager de cette tentative. Le simple fait que l'Allemagne a pu y recourir montre que nous devons avoir à l'avenir une « politique musulmane » plus méthodique et mieux coordonnée. Cette politique « ample, agissante, réalisatrice » ne pourra, selon M. P. A., « efficacement se développer » que si on lui donne un instrument particulier, qui serait « le Ministère de l'Islam », organe supérieur d'impulsion et de contrôle, dont l'action déborderait sur le terrain diplomatique.

M. P. A., revenant aux ambitions germaniques d'avant-guerre, nous parle, dans un chapitre qui aurait mérité de plus amples développements, des visées de l'Allemagne en Extrême-Orient. Il nous semble que pour être complet, il aurait dû rappeler également l'emprise de nos ennemis en Asie Mineure et aussi leurs ambitions au Brésil at ailleurs.

La première partie du volume, qui, je le répète, aurait pu servir logiquement de conclusion, montre très succintement les résultats de notre propre action coloniale pendant les vingt-cinq dernières années. Si nous avons réalisé tant en Afrique qu'en Asie une œuvre de civilisation « qu'il n'est pas excessif de qualifier d'admirable », cela ne veut pas dire, cependant, que notre organisation coloniale soit parfaite. La machine est trop compliquée, « les solutions les plus urgentes sont lentes à venir », la meilleure volonté ne peut rien contre « un formalisme, qui étouffe toutes les affaires »... A qui la faute? au Ministère des Colonies? au Parlement? Bien plutôt, croyons-nous avec M. P. A. et avec M. Albert Sarraut — qui consacre sa préface au développement de cette idée — à notre propre ignorance, à notre indifférence à l'égard des colonies.

ANGEL MARVAUD.

The problem of the Commonwealth. London, Macmillan, 1 vol. in-8 de XII-248 p., 1916.

L'auteur de cette étude, qui n'a pas mis son nom en tête de l'œuvre, mais qui signe la préface et nous donne en même temps d'utiles indications sur les origines et la composition de son travail, est M. L. Curtis. Il appartient au groupe d'hommes, d'opinions politiques diverses, qui, à partir de 1910, s'unirent dans l'étude commune du « problème impérial ». Ces hommes sont dispersés dans les diverses parties de l'Empire : ils étudient sur place les questions locales en même temps qu'ils se préoccupent des solutions générales. C'est à l'activité de leur plume que l'on doit la publication de la revue trimestrielle *Round Table*, si précieuse pour ceux qui suivent le mouvement de la politique impériale anglaise. C'est d'après ce nom que leurs groupes locaux s'intitulent « Round Table groups ». Il n'est pas douteux que parmi ces hommes curieux et actifs, M. Curtis compte comme l'un des plus actifs et des plus curieux. Sa contribution à l'étude des questions impériales est considérable. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement au sujet d'un ouvrage dont il poursuit actuellement la publication. Pour ne parler que de celui qui nous occupe aujourd'hui, il nous suffira de dire qu'il remplit bien la promesse de son titre, en posant avec clarté et détail toutes les questions qui touchent à l'Empire anglais. M. Curtis est un chaud partisan des solutions impériales. Il en montre en même temps l'ampleur et les difficultés. Le plan des institutions qu'il voudrait voir adopter dans l'Empire est celui-ci : « Un « Cabinet impérial », responsable devant un « Parlement impérial » élu par les Dominions. Ce Cabinet groupant les détenteurs des portefeuilles suivants : Affaires étrangères, Amirauté, Guerre, Inde, section des Colonies compétente pour les Crown Colonies, Finances impériales.

Le Royaume-Uni serait administré par un Parlement et un Cabinet spécial compétents pour les affaires locales. Le gouvernement impérial aurait le droit de taxer directement les sujets de l'Empire, dans toute l'étendue de celui-ci. Et M. Curtis pose nettement la question : « Pour l'Angleterre, le changement est sans doute considérable. Peut-elle le faire? Peut-elle renoncer à la vie qu'elle a connue, pour trouver, dans un Commonwealth large comme le monde entier une vie plus grande et plus noble? Echouera-t-elle dans cette seconde et dernière crise de ses destinées, comme elle échoua dans la première? » (lors de l'indépendance américaine).

Lysis. — *Vers la démocratie nouvelle.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 282 p., 1917.

L'œuvre de Lysis mérite une mention spéciale dans la liste des ouvrages si nombreux, dont les auteurs se sont donné pour tâche, depuis la guerre, d'esquisser les traits de la Cité future. Elle est originale. Les vues personnelles y abondent. Elles se groupent harmonieusement autour d'une conception centrale, qui ne manque ni de force ni d'ingéniosité. Lysis a des partis pris. Il juge avec une sévérité qui nous paraît excessive la France d'avant la guerre. Il attend, de la grande crise, des conséquences bienfaisantes dont il s'exagère la portée. — Le monde marche plus par l'habitude que par le raisonnement; l'impulsion traditionnelle y commande plus impérieusement que le sens des réformes nécessaires. Après de grandes commotions comme celle-ci, le geste naturel et la coutume de vie s'imposent aux volontés fatiguées avec une autorité nouvelle. — Lysis voit encore sous un jour trop favorable ce qu'a fait l'étranger. La question des canaux n'a pas été résolue en Allemagne aussi complètement ni aussi aisément qu'il le croit (p. 32); le trust n'a pas donné, en Amérique, les seuls résultats avantageux qu'il indique (p. 229) et l'arbitrage n'a pas fonctionné en Angleterre, où il l'observe (p. 236), et en Australasie, dont il ne dit rien, avec le succès constant qu'il lui prête. L'esquisse qu'il donne du système des « actions de travail » est insuffisante et ne laisse rien entrevoir des difficultés d'application qu'une innovation de ce genre ne peut manquer de provoquer. Ces quelques observations permettent de discerner le caractère du présent ouvrage. C'est une œuvre écrite d'un seul jet, sous l'impression d'une idée très prenante, dans l'émotion d'une crise formidable. La pensée maîtresse domine tout le sujet; elle se développe, foisonnante et drue, au-dessus des objections, qu'elle étouffe, et sans souci des menus faits de détail, qu'elle ignore. Mais cette idée maîtresse est intéressante; elle porte en elle beaucoup de vérité: elle éveillera sûrement chez les lecteurs de salutaires réflexions et ceci est l'essentiel.

Voici la thèse : « L'idéal démocratique est notre but... mais il faut reconnaître que nous avons employé pour le réaliser des moyens qui reposaient sur une grossière illusion. Cette erreur fondamentale a consisté à penser qu'il était possible de transformer profondément la situation matérielle de la classe pauvre en se servant de la puissance politique pour modifier la répartition des revenus.... Nous avons fait dépendre l'amélioration sociale d'une affaire de partage alors qu'elle est avant tout une question de production... (p. 10-12) ». Il faut s'élever à la conception d'une « technique nationale » qui sera favorisée par un « Etat économique, qui met au premier plan de ses préoccupations le développement matériel, la création de la richesse et du bien-être au lieu de les ignorer et de les négliger » comme le faisait autrefois « l'ancien Etat purement politique » (p. 37-38). De là « une doctrine démocratique nouvelle, prenant comme base non plus la répartition, mais la production... théorie essentiellement moderne qui s'appuie sur l'observation des faits économiques actuels et se présente beaucoup moins comme une donnée du sens commun que comme une vérité d'ordre scientifique. L'expérience de ces vingt dernières années permet en effet de constater le fait curieux que l'évolution industrielle peut, quand elle est favorisée, se développer rapidement et transformer la situation d'un peuple. » Exemples : les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, le Japon, etc., (p. 88). « La prospérité du pays, l'importance de sa population, son bien-être et toutes ses chances d'amélioration dépendent de la

production, laquelle est, à son tour, une question de science et d'organisation... (p. 161). Nous sommes donc tenus d'avoir au pouvoir des techniciens et des gens d'action ayant fait leurs preuves; nous ne pouvons nous en passer, aucune usine ne marche sans un directeur capable.... Nous devons avoir au sommet de l'État la compétence, la stabilité du pouvoir, la responsabilité, ne craignons pas d'ajouter l'autorité » (p. 196). Cet Etat économique ne pourra remplir sa fonction sans le concours du capitalisme. L'observation scientifique le prouve : « Depuis une cinquantaine d'années le capitalisme a transformé le monde, et son action reste aussi puissante; elle est plus vigoureuse que jamais. Prenant conscience de ce grand fait, nous devons y adapter notre politique. Si le capitalisme est, dans la phase historique où nous sommes, un facteur indispensable du progrès, non seulement nous considérerons comme « réactionnaire » de le paralyser dans sa fonction, mais il sera de notre devoir de le soutenir et de l'encourager, en partant, remarquons-le bien, des idées les plus avancées » (p. 276).

Comme toute thèse du même genre, celle de Lysis mêle la vérité à l'erreur. Elle nous paraît être dans le vrai lorsqu'elle réclame une organisation plus méthodique de la vie nationale et une place éminente, dans la cité, pour le technicien. Elle incline dangereusement vers l'erreur en montrant dans l'organisation technique de la production le grand remède aux difficultés économiques et sociales du temps présent. On n'organise pas la production, on ne l'intensifie pas si aisément que cela et tous les techniciens les plus savants du monde n'y sauraient réussir sûrement. L'auteur fait ici la part beaucoup trop large à la volonté humaine, et il oublie le facteur essentiel : la circonstance de fait, dont l'homme peut profiter s'il est habile, mais qu'il est impuissant à provoquer. Et, pour ne parler que de ceux-là, trois facteurs essentiels dominent le problème de la production; ce sont les matières premières, la main-d'œuvre et les débouchés. Quand il nous parle de la remarquable organisation industrielle de l'Amérique, Lysis oublie de nous dire au prix de quel effroyable gaspillage elle donne ses merveilleux résultats : cantons tondus de leurs forêts en un tour de main, puits de pétrole vidés à 50 ou 75 p. 100 de perte, et ainsi du reste, à tel point que, depuis vingt ans environ, le gouvernement fédéral cherche à assurer la conservation des richesses naturelles du pays, sans y réussir beaucoup. Quand il parle de l'Allemagne, l'auteur oublie de signaler les ressources de ce pays en fer autant qu'en houille et le bas prix dont la main-d'œuvre a été payée jusqu'à présent. En citant le Japon, il faudrait le montrer placé tout près des plus grandes agglomérations humaines du monde : la Chine, l'Insulinde et, depuis la guerre, l'Inde elle-même qui ne reçoit plus dans les mêmes quantités les produits anglais; autant de débouchés immenses que la concurrence européenne et américaine ne peut atteindre qu'à grands frais. Les facteurs que nous venons d'énumérer ne paralysent pas toujours complètement l'initiative individuelle ni l'effort national. Ils les dominent souvent et les impressionnent toujours. On ne doit jamais les perdre de vue dans une étude qui met en cause les phénomènes économiques et c'est eux qui expliquent bien souvent les insuffisances, les défaillances ou les imperfections qu'un observateur superficiel serait tenté d'imputer à la maladresse des hommes.

Lysis est socialiste, mais il répugne à toute systématisation doctrinaire et les « principes » ne lui cachent pas le sens profond des réalités. Il dit à ce propos beaucoup de choses justes et nouvelles qui recommandent encore son livre à tous ceux qui pensent.

M. C.

Ruy Barbosa, membre du Sénat brésilien, représentant du Brésil à la Conférence de la Haye. — *Le Devoir des Neutres.* Préface de Graça Aranha, de l'Académie brésilienne. Paris, Alcan, 1 broch. de 91 p., 1917.

Le Comité France-Amérique vient de faire publier une élégante brochure contenant le texte intégral d'une conférence faite par le sénateur brésilien Ruy Barbosa, à l'Université de Buenos-Aires, lors du centenaire de la formation constitutionnelle de la République Argentine.

C'est un beau reflet d'une pensée claire et forte; l'auteur, internationaliste

éminent, après avoir dégagé d'une façon lumineuse les principes directeurs des théoriciens allemands de la guerre, démontre victorieusement l'inanité de cet assemblage de sophismes cruels auquel la déduction germanique avait donné une apparence de consistance. Aux affirmations absolues d'un Clausevitz, d'un Hartmann, d'un Bernhardi, le juriste latin oppose le concept du droit basé sur la justice et non pas sur la vigueur du poing. Les moralistes allemands sont arrivés à concevoir l'existence de deux morales, une à l'usage des forts, une autre à l'usage des faibles.

Une telle conception conduit à l'amoralisme. Ce serait l'inversion du Droit, l'écroulement des assises sur lesquelles s'est élevée la pensée moderne. A la conception de l'État absolu, négation du Droit International, le jurisconsulte brésilien oppose la notion latine de l'État sujet de droit, élément de la communauté juridique que forment les différentes nations.

M. Ruy Barbosa cependant ne se borne pas à condamner de semblables doctrines; il aborde le problème des Droits et Devoirs des Neutres et c'est là un sujet d'importance capitale, car en définitive, aux Neutres incombe l'obligation de maintenir les prescriptions du Droit; ils doivent y veiller comme sur un dépôt sacré.

Les Conventions de la Haye sont l'expression d'un pacte entre quarante et quelques nations; pacte inviolable, non unilatéral. Toute infraction à ce pacte intéresse chacun des contractants; ce pacte a été violé et ceux qui se seront tus devant l'attentat, ceux-là l'auront sanctionné tacitement.

Et le fin juriste qu'est Ruy Barbosa posera cette question : « Que vaudra demain le vénérable instrument de cet acte juridique après que les uns l'auront foulé aux pieds et les autres l'auront laissé fouler? »

D'autre part, la neutralité confère à ceux qui se trouvent dans cette situation le droit et le devoir de constituer un tribunal de conscience, une instance d'opinion, un pouvoir juridique moral sur les États en guerre pour y apprécier leurs actes et réprouver leurs excès.

Les Neutres ont-ils agi de la sorte?

Ont-ils eu la notion de la force qu'à eux tous ils représentaient, et cette force même, l'ont-ils mise au service de la légalité internationale?

En définitive, Ruy Barbosa en appelle aux Neutres et en même temps qu'il définit rigoureusement leur position, il les somme d'agir de par le Droit et pour le Droit, car le Droit n'est pas mort; il vit dans la conscience universelle. D'ailleurs l'idéal chrétien est là pour encourager les hésitants et orienter l'homme. Demain, les États réaliseront le Droit; l'humanité purifiée par un holocauste immense regardera vers la justice; les peuples organiseront la paix et des temps meilleurs régneront sur la terre. Et cet espoir réconfortant est celui que font luire les nobles paroles du sénateur brésilien Ruy Barbosa.

F. de Serpa Pimentel.

Impressions de Guerre de Prêtres soldats, recueillies par Léonce de Grandmaison (2e série). Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 404 p., 1917.

Depuis tant de longs mois qu'elle prodigue toute sorte de dangers, la guerre devrait nous avoir habitués non seulement à toutes les sortes d'héroïsmes mais encore à leurs récits publiés par un aussi grand nombre de chroniqueurs du front. — Et cependant il ne se passe guère de semaines que nous ne découvrions les hauts faits nouveaux, la plupart d'une espèce inconnue aux hommes jusqu'alors.

Cette deuxième série « d'impressions », miroir implacable de la guerre, nous prouve que pour les actes héroïques il n'existe point de récits monotones ni de lassitude dans l'admiration. Ces poignantes anecdotes nous apparaissent dans le cadre d'une admirable unité : celle qui nous représente le moral, les croyances, les sentiments, les habitudes d'esprit des combattants. Les prêtres qui se représentent eux-mêmes en pleine bataille ont pris goût au métier nouveau. La tranchée se révèle soudain comme un champ d'action. Ils y trouvent tous les périls mais aussi des âmes. Ils s'absorbent en elles c'est-à-dire dans quelque chose de plus grand et de plus durable que l'homme, s'acheminant pour une fin située hors de lui-même.

Et dans cet ensemble tumultueux la nouvelle église avec ses ministres toujours maîtres d'ordre, encourage et voit se multiplier dans une richesse inouïe sans cesse renaissante, les efforts magnifiques de ces pauvres machines humaines, qui, pour l'instant passent d'une torpeur lasse à une hyperesthésie hallucinée, mais grâce à la discipline deviennent placés et combinés par une intelligence créatrice.

Tous ceux qui viennent parler ici sont des aumôniers militaires, des brancardiers, des combattants. Mêlés à la troupe de choc, ils ont lutté, souffert avec elle, regardant, entendant, cherchant à saisir à l'affût et avec tous leurs sens, le spectacle mouvant dont avec un rare bonheur ils ont su exprimer les enseignements, les aspects et toutes les horreurs.

Ainsi défilent devant nous les images de la Grande Guerre d'abord en Champagne, puis en Artois, dans « la fournaise de Verdun » ou les chapitres « du cadre et la vie », « Ses actions militaires » contiennent un modèle de récit, sombre, serré, étouffant. En aucun épisode de repos ne peut se détendre même quelques instants l'étreinte du cœur.

C'est « sur la route de Bruxelles à Salonique » que le lecteur est initié aux souffrances indicibles de la Belgique sous le joug, à la coopération des Anglais dans les Flandres de septembre 1914 à avril 1916. Enfin les lettres d'Orient nous font errer à Salonique, en Serbie, sur la frontière grecque.

Et l'on ferme le livre, Pâques étant passé, la Trinité s'approchant, sans avoir rien vu venir tandis que le soleil monte plus chaud à l'horizon. Mais qu'importe, nous pouvons être rassurés et croire en la vérité de cette dernière phrase qui nous paraît résumer toute l'œuvre : « si l'on grogne parfois, l'on est prêt à marcher toujours, par le chemin que l'on ignore, qui sera bon dès lors qu'il mène à la victoire ».

H. DE MONTARDY.

Alcide Ramette. — *Au Secours de la Serbie. Le retour d'un blessé.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 332 p., 1917.

Ce livre nous rappelle le tragique épisode de notre expédition dans les Balkans et l'impression aussi douloureuse que prolongée produite sur les âmes par l'effondrement de la Serbie. Certaine de ces heures sanglantes nous est contée ici grâce à la juxtaposition de deux récits. Le premier nous rapporte le départ pour l'Orient, les péripéties de la traversée, le débarquement à Salonique, la vie nomade des camps, les combats le long du Vardar. Le second a trait « au retour d'un blessé ». M. Ramette transcrit quotidiennement sur son carnet de campagne les impressions, les scènes dont ce blessé est le patient et l'acteur pendant la campagne, surtout pendant cette célèbre retraite des 20.000 de Krivolak à Salonique.

Peut-être le lecteur trouvera-t-il, en admirant dans ce journal, qu'il s'agisse de l'adjudant Lefranc ou du lieutenant Robert, le patriotisme qui anime toutes les pages, que l'auteur se complaît un peu trop dans des peintures d'extrême minutie. Peut-être préférerait-il au milieu de tant d'angoisses, de mélancolies, d'une si admirable volonté de sacrifice, qu'on l'affranchisse du multiple exposé de tant de détails, d'analyses aussi prolongées. Ce même lecteur comprendra aussi que quand on combat et qu'on souffre, il est impossible de s'attarder à ciseler des phrases et à dépeindre en périodes harmonieuses et savamment balancées des impressions pleines de délicates nuances. La rudesse du style, le choc des phrases indique le lieu d'origine de l'ouvrage qui se ressent des cahots de la route et des éclats de la mitraille. Mais que toutes les réalités qu'il contient sont instructives et douloureuses!

Il demeure un document vécu et très précieux venant s'ajouter à l'ensemble déjà si considérable de ceux qui permettront d'écrire l'histoire de ce temps.

H. M.

Henry Bordeaux. — *La Jeunesse nouvelle.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 333 p., nouvelle édition, 1917.

Ce livre, qui contient la biographie de trois jeunes gens héros de la Grande Guerre et quelques épisodes, est un magnifique chant dédié à la jeunesse qui

s'immole, dans lequel tour à tour se répondent en strophes alternées les morts et les vivants.

Dès avant la guerre s'opérait dans l'élite de nos jeunes gens une simplification de la vie comme un grand recueillement. A ceux qui atteignaient leurs vingt ans en 1890 on avait pu reprocher d'être la proie trop désintéressée de toutes les fantaisies de toutes les effervescences intellectuelles. Ceux de 1910 précocement mûris sentant venir la tempête se durcissaient physiquement et moralement, s'adonnaient au stoïcisme, à la résignation religieuse. De ce qu'a été cette jeunesse miraculeuse pendant la guerre M. Henry Bordeaux, nous en retrace le parfait et bien consolant tableau. Il se hâte de recueillir les témoignages pour en représenter les traits généraux et en décorer notre histoire. Avec les lettres écrites, avec celles reçues on peut suivre non seulement le défilé des événements mais encore et surtout l'ascension des pensées de ces jeunes gens pendant la campagne qui n'ont cessé de monter jusqu'à la mort. En effet, les préoccupations de leur âme devenaient si puissantes qu'elles paraissaient avoir remis au second plan, presque dans l'infime détail, les événements de la guerre. Et ceux-ci, y compris les plus violentes attaques n'étaient plus que des occasions de vie intérieure des formes sensibles sur lesquelles venaient se poser les idées. Atteignant, ainsi, les plus hauts sommets de l'héroïsme, en pleine possesssion de la plus enthousiaste ardeur, ils jouissaient des fortes joies qui germent sur les tombes.

Pour eux, les douleurs elles-mêmes sont transformées et deviennent matière pour l'action: ils en tirent une perfection de vie où tout devient acceptable. Les saintes exigences de la patrie sont la grande dévotion de toute cette jeunesse. « Et ils continuèrent de conduire une troupe, la troupe de tous ces jeunes morts qu'ils auront laissés en chemin et qui n'ayant pu réaliser leur vie que d'un seul coup par le sacrifice, leur auront légué la charge de les représenter. Ils hériteront de toutes ces âmes, ils auront à exprimer les battements suspendus de tous ces cœurs. Ils seront les poètes d'une vie collective, de notre vie nationale. »

C'est une grande douceur, un encore plus grand profit que de pénétrer dans le large et héroïque destin de cette jeunesse dont beaucoup avaient pressenti les mérites et qui s'anéantit dans le prestige de l'immolation avec ses blessures, ses citations, ses croix.

La Jeunesse nouvelle a trouvé dans M. Henry Bordeaux son plus admirable, son plus délicat, son plus passionné historien. Il a su en pénétrer tous les sentiments, toutes les variations, toutes les grandeurs.

Grâce à lui nous ressentons ce que peut créer en une seconde le voisinage de l'infini, de même que l'heureuse action que peut exercer sur les âmes une semblable publication.

Débordant ses trop courts feuillets elle atteindra bien des cœurs désolés, bien des esprits incertains, bien des courages flottants. Et dans ces heures tragiques où la France pouvait succomber elle les aura relevés, convaincus, enflammés faisant des croyants et des héros.

H. DE MONTARDY.

E. S. P. Haynes. — *The Decline of Liberty in England.* London, Grant Richard, 1 vol. in-8 de 238 p., 1916.

De son propre aveu, M. Haynes passe, parmi ses compatriotes, pour un esprit « avancé » (p. 8). Il n'a point de religion (p. 72). Il déteste le puritanisme (p. 103). Tout cela peut lui donner, dans son pays, une allure bien radicale. En somme, il paraît avoir la tête un peu montée et il se laisse aller souvent à des exagérations qui sont plus d'un agitateur populaire que d'un penseur politique, par exemple lorsqu'il déclare que « les pires attentats commis aujourd'hui contre la liberté sociale sont ceux du riche contre le pauvre. Je n'ai pas besoin (ajoute-t-il) de démontrer une fois de plus que le riche traite, et a besoin de traiter le pauvre, le plus souvent, comme des animaux inférieurs. Les pauvres doivent être abstinents, ils doivent faire des enfants autant et toutes les fois que les nécessités industrielles et militaires l'exigent, et ils doivent mener une vie absolument décolorée et servile. » Ce ton n'est pas fait pour nous mettre en

confiance. Il ne dénote pas un jugement très rassis ni très sûr; et il fait pressentir les défaillances de l'œuvre que nous étudions. Que M. Haynes professe en matière politique, religieuse ou sociale, les idées les plus avancées, cela lui est tout à fait loisible et s'il se contente de conceptions un peu troubles, cela ne regarde que lui. Mais s'il prétend développer ces idées devant le public, on lui demandera des justifications satisfaisantes, des raisonnements liés, des déductions qui s'enchaînent, en un mot de l'ordre et de la clarté. Et certes nous sommes loin de trouver tout cela dans le présent volume, où l'auteur se propose de démontrer que l'Angleterre actuelle ne possède plus, de la liberté, que des apparences fallacieuses. Il y a là, à n'en pas douter, une exagération manifeste qui fait éclater la justesse du vieil aphorisme : « Qui veut trop prouver ne prouve rien ». L'auteur ne réussit à soutenir cette proposition pendant plus de deux cents pages qu'à la faveur d'un désordre de composition fantastique et d'un développement réellement par trop capricieux. Son travail n'est pas composé : c'est ainsi que l'historique des libertés anglaises ne vient qu'à la page 198, tout à la fin du volume, alors que sa place logique était au début. Cet exemple suffit à donner une idée des imperfections du développement. Dans une pareille matière, l'ordre et la méthode font presque toute la valeur de l'œuvre. Il suffirait sans doute, pour convaincre le lecteur, de laisser parler les faits. Mais pour cela il faudrait les classer logiquement. La liberté, dites-vous, diminue en Angleterre. Montrez-nous donc ce qu'elle était hier, et ce qu'elle est aujourd'hui. Vous n'aurez presque rien à ajouter pour nous aider à établir la balance en plus ou en moins. Il n'est pas un chapitre du livre où l'auteur ait appliqué cette méthode, et, faute de nous avoir dit ce qui était hier, il s'épuise en un effort très vain pour nous faire comprendre la gravité de la situation d'aujourd'hui. Aussi bien, son effort n'est pas si grand. Il a peu médité son sujet et s'égare dans des considérations assez mal liées, où les citations d'autres auteurs tiennent une large place.

Pour toutes ces raisons, l'étude de M. Haynes est loin d'être concluante. Cela ne lui enlève pas toute valeur. Le lecteur n'y trouvera rien de décisif sur le déclin de la liberté en Angleterre, mais il pourra y glaner çà et là des observations de détail qui méritent d'être notées, en particulier sur la constitution de la famille, le divorce et la condition de la femme mariée.

Au front de France, Lettres d'un officier anglais. Paris, A. Colin, 1 vol. in-18, 294 p., 1917.

L'officier dont on publie ici les lettres n'est pas un officier de métier. Quand lord Kitchener a demandé des volontaires, il s'est engagé, lui qui était employé de commissaire priseur à Londres, comme simple soldat. Bientôt son commandant le distingua et lui conseilla de concourir pour le grade d'officier et c'est comme lieutenant en second qu'il a fait campagne en France.

Les lettres qu'il écrivait de la tranchée ou du cantonnement à sa mère et à sa sœur, n'étaient certainement pas destinées à la publication. J'ignore par quel accident elles sont tombées entre les mains d'un libraire; en tout cas, il a eu raison de les donner au public, car elles sont intéressantes et singulièrement instructives. Elles sont intéressantes parce que l'auteur, qui n'a d'ailleurs reçu aucune préparation littéraire et qui écrit sans prétention, a le don de faire passer en autrui ses propres impressions et d'évoquer chez autrui les spectacles qu'il a eus sous les yeux. Pour nous elles ont ceci d'instructif qu'elles révèlent l'état d'esprit de la *nouvelle armée* anglaise.

On observera que le jeune officier n'a pris part à aucune bataille; il n'a été ni à Ypres ni à Loos; des séjours aux tranchées, des affaires d'avant-postes, une attaque où il fut blessé, voilà le sujet de ses lettres. C'est l'existence monotone de loin, très variée en réalité, de la plupart des soldats d'infanterie dans la guerre de position. Mais cette existence où la part d'imprévu est moins grande que dans une série de batailles rangées, laisse à l'officier le temps de réfléchir.

Il devrait éprouver, au moins par intervalles, de la mélancolie à l'idée qu'il risque chaque jour sa vie. S'il a eu ce sentiment, il n'en laisse pas voir de trace dans ses lettres. C'est à peine s'il a une parole de regret pour ses camarades qui tombent. Mais il n'est pas insensible : il cache aux autres, peut-être à lui-

même, le côté horrible de la guerre. Nous avons pu remarquer cette espèce de pudeur chez des hommes du peuple qui revenaient du combat. S'il fallait résumer en un mot l'idée qu'il a de cette campagne, je crois qu'il l'appellerait, en anglais, « a grand experience ». Ce n'est pas tout à fait de la joie qu'il éprouve, c'est la satisfaction d'obéir à l'antique instinct qui depuis les origines du monde pousse les hommes à s'entre-détruire. Comme il est anglais il voit dans la guerre un « sport », quelque chose comme une interminable partie de football.

« Nous sommes redescendus très bas cette fois, et la compagnie craint plus que jamais. Je ne doute pas que la compagnie D, notre plus sérieuse rivale, n'ait mis à son actif quelque chose d'extraordinaire quand nous y retournerons. Ils sont résolus à battre nos records dans toutes nos opérations de châtiment, et je dois reconnaître qu'ils y réussissent souvent. Ils ont deux officiers de plus que nous maintenant... »

Quand un homme pareil est blessé, il ne comprend pas plus qu'on le plaigne qu'un champion de boxe dont un coup de poing vient de briser la mâchoire.

Comme tous ceux qui aiment passionnément leur métier, il croit que la guerre transforme les hommes. Dans les soldats qui sont sous ses ordres il ne reconnaît plus les gens plats et vulgaires qu'il a coudoyés à Londres. La vie militaire a fait surgir chez eux des qualités insoupçonnées.

« Vous savez que je ne suis pas un homme à m'émouvoir, mais vraiment il y a quelque chose d'indéracinablement beau dans le rude Anglais moyen qui, superficiellement, n'a point d'amabilité. Vous savez ce que je veux dire. La délicatesse est chez lui une qualité intérieure. Elle résiste à toutes les épreuves qu'il vous plaît de lui faire subir. Elle ne varie pas. Je ne suis pas d'une nature émotive, mais cela ne me fait rien de vous dire, entre nous, que, depuis que je suis dans les tranchées, mes yeux se sont mouillés, non pas une fois mais plusieurs, de simple admiration et de respect en voyant les actions de types grossiers, sans aucun raffinement, que vous n'auriez jamais regardés deux fois dans les rues de Londres, des hommes qui, bien loin d'être des exceptions, représentent exactement la moyenne des bas quartiers. »

Pour l'ennemi, il n'a que des sentiments de mépris, de détestation et d'horreur; ce sont des gens qui ne jouent pas au jeu de la guerre en « gentlemen », tandis que Français et Anglais sont des « aristocrates ».

« Quand je viens à les comparer aux types que nous avons contre nous de l'autre côté, à ces pauvres diables de Boches conduits comme des machines, et qui en Belgique se sont montrés des criminels et des goujats, eh bien, il n'y a pas une ombre de doute, dans mon esprit que vraiment ce sont des aristocrates, nos hommes! La guerre a aidé à les faire ce qu'ils sont naturellement. Mais quelle que soit la cause, ils sont avec les inimitables braves poilus de France, de vrais aristocrates, postés sur cinq cents milles de la mer du Nord à la Suisse, devant les Boches abusés, brutalisés, traités comme des machines. Il n'y a ni officier, ni machine pour mener nos hommes, ou les joyeux, joviaux soldats français. Ils sont contenus, dirigés, oui, mais menés, non. Une obéissance passive à une machine toute puissante peut être utile. Je connais mieux pourtant, et c'est une détermination convaincue, volontaire, ardente, que guident — que ne traînent pas — les officiers qui la partagent. Et voilà ce qu'on trouve sur notre front de la mer à la Suisse. »

La fusion s'est faite entre les défenseurs de la même forme de civilisation qu'ils croient supérieure parce qu'elle leur permet le libre épanouissement de leurs facultés. L'autre civilisation, celle qu'ils combattent, a des mérites; mais elle asservit. Cette vision nette de l'idéal, explique la ferveur avec laquelle ils ont pris les armes.

La guerre est devenue l'unique préoccupation de ces hommes. L'auteur de ces lettres trouve frivoles les discussions qu'il lit dans les journaux sur la politique intérieure de son pays. « Ici en France, je puis vous assurer que tous, hommes, femmes et enfants, s'accordent à ne pas avoir de vie en dehors de la guerre. Toutes leurs pensées, tous leurs actes sont dans la guerre et pour la guerre : c'est que les réalités se font sentir ici. »

Tel est l'état d'esprit de ce soldat. Il monte à l'attaque sans arrière-pensée, ayant fait abnégation de sa vie et il tue avec satisfaction. Ayant eu l'occasion de pénétrer la nuit par surprise dans la tranchée ennemie, il en bombarde les abris à la grenade. « De ces abris, dit-il, nous fîmes des abattoirs. » Ce n'est ni de l'insensibilité ni de la vantardise, mais une disposition d'esprit inconnue aux soldats de métier d'autrefois, une exaltation de tout l'être qui évoque le croisé ou le volontaire de notre Révolution.

On a été heureusement inspiré en donnant une version française de ces lettres qui projettent une vive lumière sur la psychologie de l'armée anglaise. La traduction en est généralement bien faite, mais quelques anglicismes déparent l'avant-propos [1].

CH. BASTIDE.

Georges Weill. — *L'Alsace française de 1789 à 1870.* Alcan, 1916.

Ce petit volume nous donne un bon aperçu de l'évolution de l'Alsace sous le régime français depuis l'époque révolutionnaire. Nous y voyons comment les tendances françaises du pays annexé, plutôt latentes sous l'Ancien régime, se sont affirmées au cours des guerres de la Révolution et de l'Empire pour se développer franchement pendant un demi-siècle de paix et de renouveau économique.

Quelques traits remarquables ont été bien notés, par exemple le mouvement industriel, l'Alsace trait-d'union entre les civilisations française et germanique (p. 129). D'autres méritaient d'être davantage mises en relief, comme la question de l'enseignement primaire et de l'usage de la langue française (p. 116). Comment ne pas admirer la persistance des sentiments français de l'Alsace, alors que les efforts du gouvernement pour y développer notre langue avaient été si timides et couronnés d'un si maigre succès? L'auteur n'a pas négligé de nous entretenir de l'antisémitisme alsacien. Il aurait pu insister même davantage, puisque encore au milieu du siècle le pillage de quelques synagogues amena les communautés juives à intenter aux municipalités une action en responsabilité qu'elles gagnèrent sur une plaidorie de Crémieux.

Pour avoir voulu rendre un complet hommage à l'Alsace et à ses enfants, M. W. a été amené à citer un trop grand nombre de noms propres, si bien que le récit tourne parfois au catalogue, sans que les quelques lignes consacrées à chaque célébrité suffisent toujours à la caractériser. L'avouerons-nous? On sent que l'auteur est pénétré de son sujet et qu'il l'aime. Et cependant, le ton est parfois bien sec. On voudrait un peu plus d'air, plus de vie : songeons que, publié dans une collection « rouge », une collection de guerre, l'ouvrage s'adresse au grand public qui, tenu volontairement dans une demi-ignorance, pendant quarante-quatre ans, demande à mieux connaître et à aimer la province dont on lui promet le retour.

La correction typographique est presque absolue (p. 16, lire Kœnigsegg, et non *Koeniggsegg*), et si nous avons noté quelques petites négligences dans le récit, qu'on n'y voie que la preuve de l'intérêt que nous y avons pris.

Pour la période si intéressante de 1848, pourquoi dire, à propos des élections pour la Présidence, que Louis-Napoléon obtint une majorité *écrasante* (p. 87)? Les chiffres cités par l'auteur lui-même démentent ce qualificatif, surtout si on les compare à ceux de l'ensemble de la France. — La manifestation contre le prince-président qui eut lieu à Mulhouse en 1850 (p. 90) fut républicaine, mais surtout socialiste. Les ouvriers chantaient :

« Zimboum rataplan
Vivent les rouges! A bas les blancs! »

Page 3. — Les zones franches comprennent, outre une partie de la Haute-Savoie, le pays de Gex. L'Alsace n'était pas « pays étranger effectif » mais

1. *École de jour* pour *external*, *maîtresse d'école* pour *institutrice*, le pays est *impréparé*, etc. *Journal des jeunes gens* traduit probablement et d'une façon bizarre *Boys' Own Paper*.

« à l'instar de l'étranger effectif ». Les cahiers montrent qu'elle tenait beaucoup au maintien de cet état de choses. Notons combien la situation s'est retournée au XIXe siècle. N'a-t-on pas constaté, depuis 1871, la relative décadence de l'industrie mulhousienne dont le marché français constituait le grand débouché, et, par ricochet, la fortune croissante de Belfort?

Page 15. — Une grande partie du clergé alsacien relevait de l'archevêque de Besançon qui, quoique membre nominal du collège des princes de l'Empire, était pourtant, depuis Nimègue, un prélat français.

JULIEN REINACH

PHILOSOPHIE. — SOCIOLOGIE

Charles de Rouvre. — *Auguste Comte et Clotilde de Vaux*, 1 vol. in-8, Paris, Calmann-Lévy, 1917.

M. Charles de Rouvre publie sur *Auguste Comte et Clotilde de Vaux* un curieux volume. Ce volume est curieux au point de vue psychologique, et curieux au point de vue de l'évolution du cœur qui a conduit Comte au second positivisme, c'est-à-dire à la religion positiviste. M. de Rouvre est le petit-neveu de Clotilde de Vaux et par héritage se trouve en possession de documents précis sur elle, et notamment d'une partie de la correspondance de Comte. Elle avait déjà été reproduite par des disciples brésiliens dans le *Volume sacré* (Comte gardant les copies numérotées de chacune de ses lettres, même de ses plus insignifiants billets), mais le *Volume sacré* n'a pas été répandu dans le public. En tous cas le commentaire dont le nouvel éditeur l'accompagne est des plus complets et des plus précieux. Il a, en outre, puisé dans les papiers de mon père, que j'ai mis sous ses yeux, une note importante au sujet de la profondeur de la tranformation qui s'est opérée dans la mentalité de Comte à la suite de sa rencontre avec la jeune femme qui devait avoir sur les destinées du positivisme une si extraordinaire influence. Mon père, qui avait été dans sa jeunesse élève de Comte — lequel lui enseignait les mathématiques — puis qui avait suivi de près le développement de ses idées philosophiques et s'était étroitement attaché à lui, comme le prouve leur correspondance en 1824, pendant un voyage d'études que le disciple fit en Allemagne[1], mon père s'était séparé de Comte au moment du saint-simonisme vers lequel l'attirait le caractère religieux et la nouvelle doctrine, tandis que Comte s'en éloignait définitivement, précisément à cause de ces tendances religieuses que l'auteur de la *Philosophie positive* répudiait ouvertement. Dans une lettre (inédite) à Lamoricière, comme lui, ancien élève de Comte, Gustave d'Eichthal disait de celui-ci (15 janvier 1830) : « Comte est certainement un homme d'une grande capacité scientifique. — Mais la culture exclusive des idées scientifiques l'a réduit à un véritable abrutissement.... Tout ce qui est sentiment est quelque chose dont il fait complètement abstraction, ou plutôt qui lui est complètement inconnu. Aussi, a-t-il tout l'égoïsme que l'on peut attendre d'une pareille disposition du cœur. »

Lorsque, par suite de circonstances que M. de Rouvre explique en détail, Comte, âgé de quarante-six ans, séparé de sa femme, vivant très isolé, fit la connaissance, en 1844, de Clotilde de Vaux, plus jeune que lui de dix-sept ans, elle-même séparée d'un mari qui avait dû, après des fautes professionnelles, disparaître à l'étranger, laissant sa femme sans enfants et avec de très minimes ressources qu'elle cherchait à augmenter par sa plume, il se fit dans tout l'être du philosophe une révolution soudaine qui le conduisit à la plus brûlante passion. Elle se heurta à une résistance obstinée de la jeune femme qui, ne pouvant devenir la compagne légitime de Comte, à cause de leur double lien conjugal, voulut que leur amitié amoureuse ne se changeât pas, malgré les supplications, singulièrement insistées, du philosophe, en un lien plus étroit. Les péripéties

1. Reproduite par fragments dans le livre de Littré sur Aug. Comte et intégralement dans la *Revue d'Occident*, 19e année.

de l'attaque et de la défense revivent en détail dans leur correspondance, en termes que jamais roman n'égala : à la fois clairs et voilés d'expressions charmantes sous la plume de Clotilde, appuyés, lourds et ardents sous le style pâteux et souvent frisant l'indigeste, de Comte. Le drame finit au bout de quelques mois par la maladie, puis par la mort de la jeune femme, au milieu d'incidents de famille pénibles et où Comte joua un rôle qu'explique seule l'intensité de sa passion. Elle se tranforma peu à peu dans son esprit et dans son cœur en une sorte de culte mystique qui probablement n'aurait jamais existé sans le refus de se donner de Clotilde. La chasteté qui lui avait si résolument résisté devint pour lui la vertu divine de la femme (au point que plus tard il admit dans l'avenir religieux de l'Humanité l'hypothèse de la maternité exclusive de la femme vierge). Il institua toute espèce de prières et de rites autour du nom de la bien-aimée et au pied de son autel (le fauteuil où elle s'était assise en lui rendant visite). Elle devint l' « immaculée inspiratrice » de son œuvre et de la réforme de l'Humanité, et il fit de quelques essais de littérature (assez insignifiants) par lesquels elle avait tenté de gagner sa vie, d'incomparables chefs-d'œuvre proposés à l'admiration des disciples. Il faut évidemment tenir compte dans tout cela des crises cérébrales que le philosophe avait subies dans sa jeunesse (1826) et qui laissèrent dans son organisme des traces dont lui-même se préoccupait à plusieurs reprises dans sa correspondance. Il sortit de cet état de choses, dans la deuxième période de la vie de Comte, quelques grandes idées, beaucoup d'imitations stériles du catholicisme[1], — du catholicisme sans résurrection ni vie future, ce qui était le décapiter, — et beaucoup de rites ridicules qu'un petit nombre d'hommes distingués cependant pratiquèrent : le tout couronné par le souvenir d'une jeune femme simplement vive d'esprit et gracieuse, morte poitrinaire à trente-deux ans après s'être refusée à Comte dans des lettres exquises et qui aurait résolument repoussé l'idée d'être la prêtresse de l'Humanité, probablement même aurait trouvé cette idée risible. M. de Rouvre a tracé d'elle un portrait définitif et par là jeté une vive lumière (avec quelques digressions superflues), sur la genèse du second positivisme. Il aurait pu rappeler, pour éclairer encore mieux son sujet, une lettre de Comte à S. Mill, de juillet 1843 (un an avant la rencontre), où le philosophe français déclarait : « La biologie me semble déjà pouvoir solidement démontrer... que dans presque toute la série animale, et surtout chez notre espèce, le sexe femelle est constitué en une sorte d'état d'enfance radicale. L'idée d'une *reine*, par exemple, même sans être *papesse*, est maintenant devenue presque ridicule, tant elle avait besoin (pour être admise) de l'état théologique[2]. » Bien que Comte ait toujours maintenu « l'infériorité radicale » des femmes au point de vue biologique, on ne peut pas dire cependant que l'influence de Clotilde de Vaux n'ait pas fait profondément évoluer la conception de son système social et religieux.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

Félix Le Dantec. — *Savoir*, dans la Bibliothèque de Philosophie scientifique. Paris, Flammarion, 1 vol. in-12 de 250 p.

M. Le D., que la mort vient d'enlever si prématurément à la science, était un apôtre, un apôtre de la foi scientiste. Au nom de la science en général, et de la biologie en particulier, il s'acharna en d'innombrables livres à pourfendre la divinité, le spiritualisme et la morale. Il a dû faire sienne la maxime de Guillaume le Taciturne qu'il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer, car il était le premier à penser et à dire que la croyance au spiritualisme, à Dieu et à la morale survivra éternellement aux coups qui seront dirigés contre eux, et cependant, en ce qui le concerne, infatigablement, prenant prétexte de tout, polygraphe intarissable, il lança à l'assaut, l'une après l'autre, les vagues de ses ouvrages à couverture rouge.

1. « Je viens, écrivait-il à S. Mill, de faire des études spéciales sur le catholicisme du moyen âge, notamment en lisant St Augustin » (juillet 1844). On sait qu'il lisait constamment l'*Imitation*.

2. *Lettres de S. Mill et d'Aug. Comte*, publiées par Lévy Bruhl, p. 231.

Son dernier ouvrage s'intitule *Savoir!* avec pour sous-titre : *Considération sur la méthode scientifique, la guerre et la morale*. Ce n'est, en fait, qu'un pot pourri déconcertant d'exposés scientifiques remarquables — je pense à certains paragraphes du ch. VI et du ch. V. Ces deux chapitres forment la troisième partie de l'ouvrage, intitulée Vérités Physiques, — et de fantaisies paradoxales.

Le fond de la théorie de M. Le D. est qu'il n'y a qu'une vérité que l'on trouve par la méthode scientifique, et qu'en dehors de cette vérité, tout ce que l'on appelle ainsi n'est que verbiage ou convention.

La manière dont M. Le D. démontre le déterminisme par l'histoire de la visite que lui a faite son ami Fulgence (p. 160 et suiv.) ne laisse pas que d'être fort réjouissante... pour les partisans de la liberté.

Un grammairien du XVIIe siècle voulait proscrire la conjonction car de la langue française. M. Le D. voulait proscrire la conjonction : Pourquoi, parce-qu'elle présuppose l'idée philosophique de cause et qu'elle peut conduire à l'idée de cause première, et par conséquent à l'idée de Dieu. La seule interrogation scientifique est : Comment? dans quelles circonstances? M. Le D. était un lyrique et un homme d'une parfaite bonne foi, c'était également, dit-on, un remarquable biologiste, mais à se mêler de vouloir jouer le rôle de philosophe matérialiste et d'apôtre scientifique de l'immoralisme, il ne gagna — il nous l'avoue lui-même — que de passer pour « un maniaque inoffensif ».

G. L.

René Worms, docteur es lettres et ès Sciences, agrégé des facultés de droit, directeur de la *Revue Internationale de Sociologie*. — *Natalité et Régime successoral*. Paris, Payot et Cie, 1 vol. in-16 de 220 p., 1917.

Bien que l'objet de son étude fut relativement restreint, M. René Worms a eu l'heureuse idée d'y poser le problème de la natalité dans son ensemble. Après avoir constaté la diminution de la population française et les dangers qui en résultent, il passe en revue les principales causes de ce phénomène inquiétant, et donne sans hésiter sa préférence aux causes psychologiques. M. Worms entend par là : le recul des principes de morale, l'abandon des idées religieuses, et l'affaiblissement de l'esprit de famille. Au fond, d'ailleurs, les éléments du problème de la dépopulation se ramènent tous à un principe unique, à un individualisme de mauvais aloi, qui porte l'homme à s'affranchir de toutes les charges, de toutes les contraintes et de tous les devoirs, et qui engendre ainsi la « désintégration » de la société.

Si telle est la source du mal, il est probable que le régime successoral n'a qu'une influence très faible sur la natalité, et que l'accomplissement du devoir social de procréation dépend surtout de la discipline des volontés. C'est à la démonstration lumineuse de cette vérité que tendent les pages de M. Worms. Sans doute, l'auteur est moins affirmatif, et s'efforce très sagement de choisir entre les différents remèdes que les jurisconsultes et les moralistes ont offerts au législateur : peines à la natalité, modifications de détail des lois existantes, atténuation des charges militaires et fiscales des familles nombreuses. Tous ces palliatifs peuvent être bons; mais la conclusion de l'ouvrage n'est pas douteuse : le législateur n'a, en la matière, qu'un rôle accessoire.

Le grand mérite de M. Worms est d'avoir contribué à détruire une illusion dangereuse, dont Le Play fut le premier responsable malgré l'excellence de ses intentions : cette illusion, c'est l'idée que la solution du problème de la natalité dépend surtout du régime successoral.

Le Play accusait le code civil et la règle du partage égal d'avoir provoqué le phénomène de la dépopulation; il réclamait, par contre, la liberté testamentaire qui, en restaurant l'autorité du père, devait empêcher le morcellement des héritages et la destruction de la famille-souche. Or, comme le démontre M. Worms, le Code civil, en consacrant le principe du partage égal, n'a fait que généraliser une règle adoptée par beaucoup d'anciennes coutumes; d'autre part, s'il est la cause de tout le mal, comment admettre que la décroissance de la natalité ait été progressive et non immédiate, et que son intensité ait varié et varie encore suivant les régions? Comment expliquer, enfin, que le fléau ait épargné certains pays, tels que la Roumanie, qui vivent sous l'empire

de la même législation? L'argument paraît irréfutable. Et M. Worms n'aurait pas de peine à découvrir certains arrondissements du Midi de la France où la règle du partage égal n'est jamais observée, et qui, pourtant, sont classés bons derniers dans la statistique des naissances.

Au surplus, la liberté testamentaire serait inutile et inefficace : inutile, car le *paterfamilias* désireux de perpétuer sa lignée est, par définition, conscient de son devoir, et n'a pas besoin d'un nouveau stimulant; inefficace, car nos mœurs égalitaires s'opposeraient en fait à l'exercice d'une faculté légale inconciliable avec les droits des enfants.

Est-ce à dire que le Code civil soit parfait? Non. Des réformes partielles sont possibles, souhaitables même. Le législateur pourrait, par exemple, modifier l'article 815 et permettre les partages amiables dans tous les cas; il pourrait aussi préciser le sens de l'article 832 et se contenter d'un partage en valeur. Mais, comme le demande avec beaucoup de raison M. Worms, en quoi ces réformes seraient-elles une influence sur le peuplement?

Il faut observer la même réserve à l'égard de certaines institutions, telles que les habitations à bon marché et le bien de famille insaisissable : les lois des 12 avril 1906 et 12 juillet 1909 dérogent aux règles du partage successoral en facilitant le maintien de l'indivision; mais ces œuvres sociales ont-elles un rapport quelconque avec le problème de la population envisagé dans son essence, c'est-à-dire sous l'angle de la quantité?

Que penser, alors, des réformes beaucoup plus radicales, inspirées par des principes absolument opposés à ceux de Le Play, et qui, réalisées directement en vue de la repopulation, transformeraient le régime de la succession ab intestat?

L'objet de ces réformes consisterait à proportionner l'émolument au [illegible] assumées; à donner un supplément à l'héritier qui aurait largement [illegible] M. Worms nous cite et analyse les propositions Doucet et Toutée. Le colonel Toutée voulait, notamment, attribuer à chaque héritier autant de part en sus qu'il aurait d'enfants vivants ou représentés : ce serait une sorte de partage entre petits-enfants. Mais, sans insister sur le caractère brutal de pareilles réformes, on peut les juger difficilement praticables. Et puis, elle ont le tort d'imposer des devoirs au delà de la première génération et de ne pas tenir compte des charges qui pèsent sur les ménages, abstraction faite des enfants. Tout au plus, conclut sagement M. Worms, pourrait-on faire l'essai de ces combinaisons en permettant au *de cujus* de les réaliser par voie testamentaire.

Plus dangereuses sont les propositions qui tendent à instituer l'État héritier des enfants rares, soit par prélèvement fiscal, soit par vocation héréditaire proprement dite : l'État succéderait lorsque le nombre des enfants n'atteindrait pas un chiffre déterminé, quatre par exemple d'après M. le député Bokanowski. M. Worms rejette très nettement cette idée. Il semble bien, en effet, que son application aggraverait le péril de la dépopulation. Les familles y verraient avec raison le prélude de bouleversements redoutables et d'une mainmise générale sur les biens. Et puis, que dire d'une loi qui punirait sans récompenser? Ce n'est pas sous la menace du fouet que les Français se multiplieront, surtout si la menace ne doit cesser qu'à partir du quatrième enfant.

Discipline des volontés, sécurité du lendemain, aidées et favorisées par les pouvoirs publics; telles sont bien, semble-t-il, les conditions auxquelles M. René Worms rattache l'espoir d'un renouveau de fécondité. Il compte avec raison pour les réaliser sur l'avenir prochain où la victoire nous apportera le stimulant du succès. Son excellent ouvrage est digne à tous égards d'obtenir les suffrages du public après ceux de la Faculté de Droit, et le critique, en même temps que l'ami, est heureux de s'associer à ses conclusions.

RAPHAEL ALIBERT.

HISTOIRE

A. Debidour. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Berlin jusqu'à nos jours.* Paris, Alcan, 1916-17, 2 vol. in-8.

C'est en 1891 que M. Debidour fit paraître son *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin.* Il y résumait, d'après les documents officiels publiés, les Mémoires des principaux hommes d'État et les monographies les plus sérieuses, l'ensemble des négociations que les grandes puissances avaient poursuivies, durant la période considérée, pour le règlement des affaires de l'Europe. Aucune théorie aventurée n'avait trouvé place dans cet exposé; nul artifice de forme n'y masquait jamais non plus la solidité compacte de la structure : l'ouvrage ne visait ni à séduire ni à surprendre. Mais il offrait une abondante collection de faits judicieusement choisis et rigoureusement classés. Il pouvait donc devenir un guide, à la fois commode et sûr, capable de rendre des services immenses aux étudiants en histoire. Ceux-ci eurent tôt fait de s'en apercevoir. Tous ceux qui se sont succédé depuis vingt-cinq ans sur les bancs des Facultés ou de l'Ecole des Sciences politiques ont constamment et consciencieusement compulsé les deux volumes appelés couramment « le Debidour », désignation familière qui marque à elle seule le grand et légitime succès d'un travail destiné sans nul doute à rester longtemps encore classique, au sens primitif et scolaire du terme.

Ce succès même devait inciter l'auteur à poursuivre son entreprise. Quand survint l'immense conflit actuel il jugea peut-être nécessaire aussi de dégager les origines premières de la lutte afin de faire bien apprécier son caractère et sa portée. Mais pareil dessein obligeait à retracer les relations entre les puissances à partir du moment où l'Allemagne, désireuse d'assurer son hégémonie, s'associa l'Autriche, tout en se préparant à entraîner l'Italie. Il fallait dès lors remonter jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin, c'est-à-dire exactement à la date qui avait marqué le terme des volumes précédemment publiés. Dans ces conditions la tentation devenait évidemment forte de rattacher les deux ouvrages l'un à l'autre : M. Debidour n'y sut point résister. Il entendit que son histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Berlin fût la suite de l'Histoire diplomatique du Congrès de Vienne au Congrès de Berlin. Et, de fait, l'une et l'autre ont été conçues dans le même esprit, puis exécutées par les mêmes méthodes et sur le même plan.

Il s'en faut cependant que l'unité soit parfaite. Des disparités existent, comme aussi, dans les raccordements, des incertitudes qu'il était d'ailleurs impossible d'éviter. Deux remarques suffiront à le montrer.

Les diplomates ont longtemps voulu maintenir entre les diverses catégories d'affaires une sorte de hiérarchie que les historiens formés à l'école des Affaires étrangères respectaient aussi. Les questions dites de « grande politique » leur paraissaient seules dignes d'une attention soutenue, et ils consacraient, dès lors, au moindre incident oriental des développements plus amples qu'à une importante négociation commerciale ou à un grave conflit d'ambitions extra-européennes. Quand il dépouillait les documents du Quai d'Orsay pour son *Histoire de la Restauration*, Vieil-Castel sautait la plupart des dépêches relatives aux différends coloniaux et qui, cependant, remplissent à certains moments des volumes entiers de la correspondance de Londres. De même Albert Sorel étudiait les traités de paix de 1815 en glissant sur les conventions financières et jugeait légitime d'exposer les débuts de la Restauration sans tenir compte du problème que posaient alors les jeunes Républiques espagnoles d'Amérique. Au moment où il commença d'écrire sur l'histoire diplomatique, M. Debidour ne pouvait se dégager complètement de telles influences. Si donc il mentionna entre 1815 et 1878 des négociations traditionnellement considérées comme secondaires, ce fut toujours le plus brièvement possible et comme à regret. Mais, quand il en vint ensuite à la dernière partie du XIXe siècle, sa conscience ne lui permettait pas de nier que les contestations au Maroc, en

Afrique Equatoriale ou dans le Pacifique dominassent complètement parfois toute la politique. Force lui était, dès lors, de leur donner le premier rang. Seulement leur origine était à rechercher le plus souvent dans des incidents antérieurs à 1878 et qui n'avaient point été exposés à leur date. De là, l'obligation de recourir à des exposés rétrospectifs, de rompre en un mot dans le second ouvrage l'ordre strictement chronologique qui avait été si scrupuleusement respecté dans le premier.

Ce n'est pas tout. Je crois que nous pouvons d'ores et déjà établir dans ses grandes lignes l'histoire de la diplomatie jusqu'au début du conflit actuel; mais non pas sans doute en recourant exactement aux mêmes procédés que pour les époques plus reculées. Reprenons, en effet, à titre d'exemple, le cas des affaires coloniales. Il s'en faut que les documents officiellement publiés suffisent à faire connaître leur marche ni à expliquer toujours leur aboutissement. Or, les dossiers d'archives n'étant pas accessibles pour les dernières années, force est alors de tenir compte des informations de source privée ou même de ces renseignements qui ne sont imprimés nulle part mais que tout le monde connaît cependant dans les milieux spéciaux. Ce n'est pas à dire que de pareilles données puissent toujours être accueillies sans réserves et, même incontestables, des motifs d'ordre divers empêchent parfois de les utiliser complètement. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, elles servent grandement, soit qu'elles attirent l'attention sur des facteurs qui risqueraient de demeurer inaperçus, soit qu'elles montrent les lacunes qui subsistent dans l'enchaînement des faits patents, soit aussi qu'elles fassent éviter les conclusions trop simplistes auxquelles conduirait l'étude des seuls documents publiés.

Or, c'est de ceux-ci que M. Debidour s'était contenté pour son premier ouvrage : après le succès obtenu, il lui parut tout naturel de s'en contenter aussi pour le second. Mais, de là une conséquence forcée. Si donc les deux volumes de l'*Histoire diplomatique depuis le Congrès de Berlin* paraissent moins substantiels que leurs devanciers, moins nuancés aussi, parfois même moins rigoureusement exacts, il n'en faut point conclure à un affaiblissement de l'auteur ni à une hâte trop grande dans le travail. La faute en est dans l'emploi d'une méthode mal appropriée au sujet nouveau, de même que les incertitudes qui s'aperçoivent dans le plan résultent surtout du désir de raccorder coûte que coûte le second travail au premier.

Ces constatations ne sauraient d'ailleurs porter atteinte à la réputation d'un historien qui demeura jusqu'au bout profondément consciencieux. Elles ne visent pas, non plus, à nier la très réelle valeur de son dernier ouvrage. Celui-ci ne fournira point, sans doute, aux étudiants le guide parfaitement sûr et toujours suffisant sur lequel ils comptaient peut-être, mais il sera consulté avec beaucoup d'intérêt, comme avec grand profit, par tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de l'histoire diplomatique contemporaine.

CHRISTIAN SCHEFER.

John Finley. — *Les Français au cœur de l'Amérique*. Traduction française de Mme Emile Boutroux. Préface de M. Gabriel Hanotaux. Paris, A. Colin, 1 vol. in-16 de XIV-520 p. avec une carte, 1916.

L'œuvre de M. Finley sort absolument de l'ordinaire. Elle est personnelle, originale, vivante, à un degré peu commun. Elle présente des traits de caractère qu'on n'a pas vus ailleurs, et qui, s'ils ne doivent pas toujours plaire, ne laisseront personne indifférent. Cette originalité n'est pas seulement superficielle. Elle imprègne l'ensemble de l'œuvre, la pénètre jusque dans son fond le plus intime et c'est elle, en somme, qui l'anime d'un bout à l'autre.

La forme de M. Finley est déjà très personnelle. C'est peut-être elle qui provoquera les critiques les plus sévères. Elle est vive jusqu'à l'agitation, primesautière jusqu'à friser l'obscurité. L'auteur sent vivement. Il veut traduire aussi vite et aussi profondément qu'il sent. D'où, parfois, des transitions un peu hâtives et des touches, par allusion, un peu trop légères. Mais c'est là l'exception. Le récit se développe habituellement avec ampleur, dans des vues bien esquissées, avec une belle vigueur de coloris. Au fond, M. Finley est un lyrique, et il ne prend pas la peine de s'en cacher. Qu'on relise sa description de l'expédition de

Cartier (p. 8), ou ce qu'il dit de la prise de possession du Mississipi par les Français (p. 93), et l'on s'en convaincra sans peine. S'il ne soutient pas constamment ce ton, son esprit reste toujours plein d'images. Voyez, par exemple, sa description des pistes indiennes (p. 220). Et il écrit de la sorte, non par goût de dilettante, ni par excès d'imagination, mais parce que, réellement, il a vu ce dont il parle.

Et ceci accentue l'originalité de l'œuvre. M. Finley n'a pas vu l'Amérique du temps de Cartier ni de Cavelier de La Salle, mais il a longuement parcouru les sites que les explorateurs des premiers temps ont fréquentés. Il a recherché avec passion les aspects primitifs, sous les apparences actuelles. — Vastes plaines où les partages des eaux demeurent incertains, portages serpentant à travers les forêts, ruisseaux voisins des sources et glissant peu à peu vers la grande rivière, qui coule vers le fleuve immense qui va se perdre dans l'Océan, falaises du Saint-Laurent, vastes mers des lacs intérieurs, il a vu tout cela ; il s'est arrêté aux points historiques, sur la tombe d'un Marquette, sur les ruines d'un vieux fort français. Il peut recourir constamment à ce procédé simple et saisissant du narrateur qui arrête son récit pour dire : « J'ai vu... » et suspend un instant la marche de l'histoire pour décrire le théâtre de l'action, d'où il revient. M. Finley use souvent de ce procédé, et avec beaucoup de talent. Il sait situer une description, en plaçant le tableau sous le ciel et dans l'impression du moment. Et il faut bien comprendre qu'il y a là autre chose qu'un procédé ; qu'il doit sortir de ce contact permanent de l'auteur avec tout ce que son sujet garde encore de vivant, autre chose qu'un simple effet littéraire. Ces descriptions si réelles, ce récit historique animé de constantes réminiscences personnelles, cette émotion à peine contenue nous dévoilent un auteur en pleine intimité avec son sujet, et vibrant à la moindre impression qu'il en reçoit.

Et cette émotion doit nous toucher d'abord, nous autres Français, car elle éclate au sujet de nos grands ancêtres, les explorateurs de l'Amérique. M. Finley s'est donné pour tâche de rappeler la part qu'ils ont prise à la découverte et à la mise en valeur du Nouveau Monde. Il le fait avec un soin pieux, qui, chez un de nos compatriotes serait déjà digne de louange, et qui, de la part d'un étranger, nous émeut profondément. Il faut que ces Français découvreurs de terres aient été réellement de grands cœurs, de beaux caractères, des vaillants, des intrépides, des forts, pour que le souvenir de leurs exploits allume tant d'enthousiasme chez un observateur qui ne leur tient pas par le lien du sang, ni par la communauté d'esprit. C'est ici qu'on trouvera le mérite essentiel de ce livre, qui est une œuvre de justice posthume, où un noble et généreux esprit décrit et glorifie la grande entreprise des Français de jadis.

Je viens de prononcer le mot d'étranger. Le terme est injuste à l'égard d'un auteur qui a su écrire si bien une des plus belles pages de notre histoire coloniale, qui sent si profondément la grâce de nos sites, les élans spontanés de notre caractère, l'ampleur lucide et fougueuse de nos desseins, la conception toute gauloise qui pousse l'homme isolé, presque sans moyens, à la conquête épique d'un monde. Celui qui a su décrire tout cela est sûrement un bon Américain. Il n'est séparé de la France que par l'épaisseur d'un papier de naturalisation.

M. Caudel.

Henri Grappin. — *Histoire de la Pologne des origines à 1900.* Édition de la *Revue de Pologne*, 12, rue de l'Université. Paris, 1916. 188 p. in-8° avec une carte.

La guerre qui bouleverse le monde nous met aujourd'hui en présence de bien des problèmes. Quelques-uns sont très graves, mais si difficiles qu'ils nous paraissent, nous devons nous dire que l'Europe ne trouvera l'équilibre dont elle a besoin que lorsqu'ils auront été résolus. La question polonaise, est comme la question du Rhin, une de celles qui pèsent le plus lourdement sur notre vieux continent. Hier encore elle paraissait bien épineuse. Les événements qui viennent de se produire en Russie nous permettent aujourd'hui de pressentir l'heureux dénouement que les hommes de cœur appellent de tous leurs vœux. La restauration de la Pologne est assurée. La guerre actuelle va rendre aux Polonais la terre de leurs pères, la terre où se sont déroulées pendant des siècles

leurs glorieuses destinées. Elle effacera l'un des plus grands crimes qui aient jamais été perpétrés au cours de l'histoire.

La restauration de la Pologne soulèvera en pratique quelques difficultés. La délimitation du pays ne sera pas aisée. Pour en parler avec compétence et autorité il sera nécessaire de connaître l'histoire de cette contrée. Le livre que vient de publier M. Henri Grappin rendra à ce point de vue de grands services. L'auteur explique fort bien comment la Pologne s'est formée, du xe au xive siècle, et montre quelle place elle a tenue en Europe. Il nous parle des dangers auxquels elle fut exposée, et des luttes terribles qu'elle dut soutenir contre d'ambitieux voisins. La Pologne parvint à un tel degré de puissance et de civilisation que l'un de ses souverains, le roi Casimir, était, à la fin du xive siècle, l'un des plus grands princes de l'Europe. Le rapprochement de la Pologne et de la Lithuanie donna un nouvel essor à la vie politique et économique du pays. Les Polonais surent se défendre énergiquement contre les violentes attaques des Allemands et des Hongrois, qui étaient déjà à cette époque leurs principaux ennemis. M. Grappin a finement analysé les causes qui amenèrent le déclin progressif de ce malheureux royaume. Il s'affaiblit faute d'avoir su acquérir un esprit national plus homogène, dirigé par une autorité énergique. Ses malheurs ont été d'ailleurs en grande partie le résultat de son alliance avec l'Autriche. Et ce fut pourtant un héros polonais, cet intrépide Sobieski, qui, en faisant lever le siège de Vienne, sauva la chrétienté menacée par les Turcs.

Grâce à la politique astucieuse des Habsbourg, la Pologne fut prise peu à peu dans un engrenage de fatalités impitoyables : elle fut un jour définitivement broyée. Les iniques partages du xviiie siècle ont eu des conséquences néfastes. L'équilibre du système européen fut rompu. On comprit alors que la Pologne, par le seul fait de son existence, rendait à la France un très grand service. Les trois complices, liés désormais par la solidarité du forfait qu'ils avaient commis, formèrent une alliance qui, après avoir été d'abord l'ennemie acharnée de Napoléon, chercha ensuite à dominer l'Europe et obtint, après des alternatives diverses, une situation qui se prolongea jusqu'à la fin du siècle dernier. Le partage de la Pologne est une des raisons qui expliquent pourquoi le germanisme, dont nous voyons présentement l'œuvre néfaste, a dominé dans l'Europe centrale. S'il a engagé avec le slavisme une lutte à mort, c'est, comme dit M. Grappin, parce que la terre de Pologne a été déchirée. Sa disparition a amené en effet une nouvelle distribution de forces qui a été néfaste à la paix des peuples et le crime perpétré dans l'indifférence générale a engendré peu à peu d'inextricables problèmes. La lecture du chapitre consacré à la nation polonaise au xixe siècle inspire en même temps qu'un sentiment de tristesse, un sentiment d'admiration pour les efforts réalisés par ce peuple énergique, qui, voyant que la violence était inutile, prit le parti d'organiser ses forces, et de développer toutes les formes de sa civilisation, afin de conserver intacte sa nationalité, et d'être prêt pour le moment où la justice de l'histoire lui apporterait les réparations finales. La résistance des Polonais, la force de leur vouloir vivre, leur inflexible fidélité aux souvenirs du passé et aux espérances de l'avenir, sont vraiment pour ceux qui ont l'amour de la liberté et du droit l'un des plus émouvants spectacles que nous offre l'époque contemporaine.

Les Polonais recevront bientôt la récompense de leur patriotisme et de leur ténacité. Hier encore on marchait à tâtons. Mais le gouvernement provisoire russe a fait le geste libérateur. Il a solennellement proclamé l'indépendance de la Pologne « unifiée ». Les promesses qu'avait faites le grand-duc Nicolas s'étaient heurtées à l'opposition d'une odieuse bureaucratie. Et les Allemands avaient cru pouvoir jouer la comédie d'un soi-disant royaume, auquel ils n'auraient laissé en fait aucune indépendance. Déjà il y a quelques semaines le président Wilson reconnaissait les droits de la Pologne, de toute la Pologne. Ce sont les révolutionnaires de Pétrograd qui ont prononcé la parole décisive. Elle a comblé de joie tous les Polonais. Elle est comme l'aurore de jours meilleurs. Nous pouvons espérer qu'elle effacera à jamais la grande iniquité qui fut jadis commise.

GEORGES BLONDEL.

B. Combes de Patris. — *L'affaire Fualdès.* Paris, E. Paul, 1 vol. in-16 de XII-260 p., avec gravures, 1914.

L'apparition de ce petit volume, aux jours mêmes du centenaire du célèbre drame, contribuera sans doute à lui valoir un succès que l'intérêt même du récit, l'habileté de l'auteur à mettre en scène les plus curieux personnages de l'affaire et surtout l'atmosphère mystérieuse qui l'imprègne, plus encore aujourd'hui que naguère, suffisent à lui assurer. Si le nom de l'affaire Fualdès, la première en date de ces faits divers qui ont passionné l'opinion au XIXe siècle, a survécu jusqu'à nos jours, peu nombreux étaient ceux de nos contemporains qui, en dehors de l'Aveyron, s'en rappelaient la genèse et les péripéties. M. C. de P. en renouvelle l'intérêt en en sondant le mystère, grâce à plusieurs documents inédits, et en concluant, avec un faisceau de pièces troublantes, à une erreur judiciaire.

Après l'avoir lu, on est en effet bien obligé d'avouer que rien ne prouve la culpabilité de Bastide « le gigantesque » ni de Jausion « l'insidieux » : si leurs concitoyens, au lendemain du 20 mars 1817, accusèrent avec une féroce énergie les deux beaux-frères du meurtre de leur ami — et dans des circonstances particulièrement dramatiques, — les lettrés du Rouergue en 1917 sont beaucoup moins affirmatifs : une étrange série de circonstances, de nombreuses irrégularités dans la procédure, le rôle fort énigmatique de Clarisse Manzon, qui fut en passe, pendant quelques mois, d'être la personne la plus connue de France, les rétractions solennelles des accusateurs les plus formels, y compris celles de la même Mme Manzon, tout concourt à épaissir le mystère, ou du moins à décharger les condamnés. L'affaire Fualdès est un épisode typique de la vie de province sous la Restauration; c'est une page de la petite histoire qui a sa date bien marquée, au lendemain de la terreur blanche, dans ce Midi où les passions politiques aux alentours de 1815, s'étaient si intensément réveillées : de ce fait que la victime avait joué un rôle sous la Révolution, qu'elle avait été administrateur du Directoire du département, puis juré au tribunal révolutionnaire, on concluait que le drame ne pouvait avoir que des origines politiques; les uns y voyaient la main des francs-maçons, les autres des royalistes; Mme Manzon, fille du prévôt Enjabrand, tour à tour témoin au premier procès, inculpée au second, tenait un salon politique dans sa prison, où chaque soir la venait visiter le président de Faydel, durant les débats d'Albi : étrange situation, étranges mœurs dont pourraient s'étonner ceux qui seraient tentés de vouloir attribuer toutes les vertus aux institutions du passé!

L'affaire Fualdès, contée par M. C. de P., c'est un roman de Balzac, une « Ténébreuse affaire » en action.

PIERRE RAIN.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Pierson. — *Traité d'Économie Politique.* Traduit du hollandais par Louis Suret, d'après la seconde édition, t. I, Paris, Giard et Brière, 1 vol. in-8 de 496 p., 1916.

Le *Traité d'Économie Politique* de Pierson est un des plus célèbres de la littérature économique contemporaine, il était depuis plusieurs années traduit en anglais. Le voici enfin traduit en français, d'après la seconde édition hollandaise qui date de 1896, dans la Bibliothèque internationale d'économie politique. L'ouvrage sera complet en deux volumes; nous n'avons ici à rendre compte que du premier, le second, bien qu'imprimé, n'étant pas encore publié.

Ce premier volume comprend une introduction de 52 pages et la première des trois parties dont se compose le traité.

Pour Pierson, l'économie politique a pour objet l'étude de l'échange, entendez de toutes les transactions commerciales. Elle est proprement « la science des transactions impliquant un échange et de la manière dont ces transactions affectent les valeurs ». Une démonstration économique est toujours consacrée, pour une part très considérable, à la recherche de la création, de la transfor-

mation ou de la disparition des avantages impliqués par l'échange, et tout raisonnement économique comporte comme un de ses éléments fondamentaux une démonstration, soit de l'origine, soit du déclin des intérêts liés à l'échange. La connaissance des intérêts de cette nature et la notion que les hommes doivent faire effort pour sauvegarder ces intérêts sont impliqués dans l'étude des phénomènes économiques.

Mais, remarque fort justement notre auteur, si l'existence de tels intérêts est incontestable, tous ces intérêts ne sont ni également tangibles ni également certains. L'économie mathématique peut, dans certains cas, mener à une connaissance précise de ces intérêts, mais comme elle est incapable de nous renseigner sur les efforts que l'homme doit faire pour les sauvegarder, sa méthode ne nous permet pas de découvrir toutes les lois économiques. L'auteur en conclut à l'impossibilité d'admettre le bien-fondé de l'économie pure. L'économie politique est donc une science où l'étude des problèmes pratiques ne peut se séparer de l'étude de la théorie. Sa conclusion dernière, aussi juste que prudente, à notre avis, c'est que la tâche de l'économie politique ne consiste pas à faire connaître *toutes* les règles dont l'observation accroît la prospérité matérielle, mais, uniquement, à projeter sur ces règles la lumière que peut procurer l'étude de l'échange.

Passant de là à la valeur des lois économiques, Pierson note qu'elles gouvernent toutes les transactions commerciales, étant donnée la psychologie humaine d'un certain groupe social d'un état donné de civilisation, et il démontre (p. 32 et 19) pourquoi, bien que leur existence soit certaine, elles ne jouent pas dans beaucoup de cas d'une façon certaine.

Voilà, résumée dans son essence, l'Introduction de l'ouvrage.

Le traité est divisé en trois parties : dans la première est élucidée l'idée de valeur d'échange; la seconde est consacrée à l'étude des instruments d'échange, la troisième à celle de la production.

Nous voici loin des divisions classiques, mais combien plus près d'une science pleinement maîtresse de son sujet et en connaissant la véritable portée et les limites !

La première partie est divisée en sept chapitres : *origine de la valeur d'échange, rente du sol, loyer des maisons, intérêt du capital, profit de l'entrepreneur, salaire du travail, prix des marchandises exprimés en monnaie.* La chapitre le plus original nous paraît être celui qui est consacré au loyer des maisons. Nous n'avons pas l'intention de faire ici une analyse critique d'un ouvrage que nous ne connaissons pas encore dans son ensemble. Qu'il nous suffise de dire que Pierson expose ses idées dans un style aisé et d'une manière claire et limpide. L'auteur appartient à l'école néo-orthodoxe dont Marshall est aujourd'hui le principal représentant. G. L.

Rudolf Kobatsch. — *La politique économique internationale*, adapté et mis à jour par Guido Pilati, dans la Bibliothèque internationale d'économie politique. 1 vol. in-8 de 496 p., Paris, Giard et Brière, 1913.

Le temps n'est plus où l'on étudiait, à propos de l'économie politique sans épithète, tous les problèmes de la politique économique, qu'ils concernassent la politique nationale ou la politique économique internationale. L'économie politique tend à se fractionner en branches distinctes : aux yeux du professeur R. K. la politique économique internationale est une « science indépendante. » Il en donne plusieurs raisons qui sont loin d'avoir, du point de vue proprement scientifique, la même valeur. On souscrira difficilement à cette idée que le fait de l'accroissement de la « littérature » d'un sujet justifie à lui seul le morcellement de ce sujet scientifique en branches scientifiques diverses *indépendantes*. C'est bien là « une raison extérieure »: mais nous prétendons que par cela même qu'elle est extérieure elle n'est pas une raison scientifique. On saisit là sur le vif l'infirmité congénitale de la science allemande qui croit indispensable, pour posséder complètement le sujet qu'elle étudie, d'en faire une matière d'érudition.

La raison intérieure, à savoir que la politique économique internationale se

distingue de l'économie politique sans autre qualification parce qu'elle poursuit la recherche scientifique d'un but autre que celui de l'économie politique et qu'elle doit puiser pour atteindre ce but non seulement dans l'économie politique, mais aussi dans d'autres sciences (géographie, ethnographie, droit international, histoire politique), est d'une tout autre valeur; elle est l'expression d'un argument pertinent. Elle a, toutefois, le tort de ne pas trancher la question de savoir si l'économie politique internationale est effectivement une science ou si elle n'est pas plutôt et seulement un art. R. K. s'en est parfaitement rendu compte. Il répond à l'objection en disant qu'une pratique d'art repose forcément sur une théorie. Or qui dit théorie dit science. R. K. se propose d'étudier sous forme de synthèse les problèmes fondamentaux de la théorie politique économique internationale.

C'est là le sujet des neuf chapitres dont se compose son livre.

Le premier est consacré à rechercher la définition qu'il convient de donner à l'économie politique internationale. C'est « la science qui étudie l'évolution, les lois de développement des idées, des tendances et des mesures de l'État et des particuliers concernant les relations économiques — trafic des marchandises, commerce des capitaux, mouvement de migration des voyageurs, des étrangers, etc., d'un pays (unité économique) avec l'étranger et tendant à influer sur ces relations et à les réglementer. »

L'étude des méthodes (ch. II) traite principalement des méthodes statistiques et de la théorie classique des prix de revient comparés que K. considère comme [illegible]ronées.

[illegible]tre III est l'exposé du fond de la doctrine de notre auteur, qui repose [illegible]ception de l'évolution historique de l'économie politique internatio[illegible] [illegible]hapitre contient dans sa troisième partie (C) l'analyse des concepts fondamentaux.

Les chapitres IV et V sont consacrés au mouvement économique international des personnes et des choses.

La politique douanière fait l'objet du chapitre VI (arguments pour et contre, effets, questions des droits sur les produits agricoles et des coalitions industrielles et des droits de douane).

Les chapitres VII, Lois d'évolution de la politique économique internationale, VIII, Stades évolutifs de la politique économique internationale, IX, Système des ententes internationales sont certainement avec le chapitre III les plus originaux de l'ouvrage de K., essai des plus intéressants, mais à tout prendre simple essai, car la politique économique internationale n'est pas encore une science véritablement et complètement indépendante.

Nous avons tardé longtemps à donner le compte rendu de cet ouvrage vieux déjà de quatre années, nous ne regrettons pas cependant ce retard, car, dans les circonstances présentes, l'ouvrage de R. K. doit être considéré comme d'un intérêt particulièrement actuel.

G. L.

Arthur Girault, professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers. — *The Colonial Tariff Policy of France*. Ouvrage publié par les soins de Charles Gide dans la collection de la Fondation Carnegie pour la Paix Internationale, Oxford University Press, 1 vol. in-8 de 305 p., 1916.

Le présent ouvrage n'est que la traduction d'un ouvrage paru, tout d'abord, en français en 1914. Il était d'assez grande valeur scientifique pour mériter d'être traduit en langue étrangère, mais peut-être n'aurait-il pas obtenu cet honneur si la Fondation Carnegie ne s'était avisée que concluant contre le protectionnisme douanier il dénonçait ce protectionnisme comme un des motifs les plus dangereux de guerre.

Qu'il en soit ainsi ou non — et pour nous, nous croyons que c'est une thèse fort exagérée — l'ouvrage du professeur Girault est un des livres les mieux faits et les plus complets qui aient jamais été écrits sur la question de la politique française en matière de tarifs douaniers des colonies.

Il comprend deux parties : la première traite de l'Évolution de cette politique (158 pages), — la seconde examine les Résultats (129 pages). La première partie

comprend, après une introduction, six chapitres : 1. L'Ancien Régime (système de l'exclusif). 2. La Révolution (système de l'assimilation). 3. La première partie du XIXe siècle (retour du système de l'exclusif). 4. Le Second Empire (liberté commerciale et autonomie douanière). 5. La Troisième République (le système d'assimilation), 6. Les Tendances Nouvelles (la personnalité douanière).

Les quatre premiers chapitres n'ont plus aux yeux des lecteurs qu'un intérêt purement historique, mais M. G., qui connaît à fond les questions coloniales, a sû esquisser les lignes générales de son sujet et en faire un exposé philosophique qui ne laisse rien à désirer. Les causes de l'évolution de notre politique douanière coloniale sont exposées ici de façon magistrale. L'intérêt du sujet grandit avec l'extension même de notre empire colonial qui a été réalisée par la troisième République. Les lecteurs qui n'ont d'autre souci que celui des événements contemporains trouveront dans les chapitres v et vi un exposé très clair du problème douanier de nos colonies depuis la fondation de la troisième République jusqu'à la veille de la guerre.

Dans la seconde partie, les résultats de cette politique sont examinés dans huit chapitres, précédés d'une introduction où l'auteur élucide la question des divergences des chiffres donnés d'une part pour les statistiques de la métropole et de l'autre pour les statistiques des différentes colonies. Les Petites Colonies, l'Indo-Chine, Madagascar et ses dépendances, les Possessions françaises de l'Afrique Occidentale, les Possessions françaises de l'Afrique Equatoriale, l'Algérie, les Protectorats de Tunis et du Maroc sont étudiés successivement dans les sept premiers chapitres. Le développement économique et l'évolution commerciale des différentes parties de notre Empire colonial ressortent très nettement de la lecture des chapitres de la seconde partie. Nous n'exprimerons qu'un regret, c'est que quelques diagrammes ne viennent pas résumer aux yeux du lecteur cette double évolution.

Nous n'hésitons pas à recommander chaudement la lecture du livre de M. G. à tous ceux que préoccupe l'avenir de notre empire colonial. La victoire prochaine, nous n'en doutons pas, l'agrandira encore, mais elle ne suffira pas pour qu'il soit mis en complète et rationnelle exploitation : elle y contribuera cependant puisqu'elle écartera définitivement le danger que nous courions d'en être dépouillés par nos éternels ennemis.

Nous devrons, sans doute, persévérer dans les nouvelles tendances qui se manifestaient depuis quelques années en faveur d'un système de personnalité douanière à octroyer à nos diverses colonies, mais il serait dangereux d'aller jusqu'à l'autonomie douanière. M. G. nous paraît quelque peu imprudent en condamnant aussi sévèrement qu'il le fait le principe de l'assimilation. Ce n'est pas au moment où les Dominions britanniques se préparent à resserrer les liens économiques qui les unissent au Royaume-Uni, qu'il convient à la France de relâcher ceux qu'elle a formés avec les différents pays qui composent son empire colonial.

G. L.

Marcel Labordère. — *L'Or et la vie chère. — L'Or et les prix; une date monétaire : 1890* (éditions Scientifica, 1 vol. in-8 de 163 pages, 1917).

Notre confrère M. Marcel Labordère est un esprit curieux qui ne craint pas de s'attaquer aux problèmes les plus difficiles, en les étudiant en toute conscience. Et il a pensé intéressant, dans une période de cherté, de montée terrible des prix (il est vrai sous des influences toutes particulières) de réunir des documents sur cette question de l'or, de sa production, en comparaison avec les prix, les dépôts dans les banques, la production de diverses marchandises, les émissions de titres, etc. Son ouvrage est essentiellement ouvrage documentaire, car le texte proprement dit n'occupe qu'une quarantaine de pages, tandis que tout le reste du volume est représenté par des appendices, et sur le stock monétaire en or du monde, de ce qu'il appelle le « monde conventionnel », le monde dans lequel des statistiques exactes ou à peu près peuvent être recueillies : et sur les usages industriels de l'or ; et sur les billets de banque circulant à découvert ; et sur l'extraction des principales mines aurifères ; et sur une série de phénomènes se rapportant plus ou moins directement au grand phénomène dominant qu'il a eu la curiosité d'étudier.

D'après le titre même de son étude, qui est le développement d'articles parus dans la *Revue de Paris*, on pressent bien que notre collègue se préoccupe de la fameuse théorie quantitative, en faveur de laquelle — du reste — il n'ose point se prononcer de façon très ferme : il hésite, et la chose se comprend, car si elle contient une part de vérité, elle contient aussi une très grosse part d'erreur. Dans ses hésitations, il dit bien que l'abondance de l'or permet la hausse des prix, mais sans la faire: d'ailleurs, comme il l'indique, il a voulu chercher s'il y avait un rythme répondant à l'usage propre de l'or comme monnaie, placé en regard et comme en balance de toutes les marchandises. Ses conclusions sont forcément un peu contradictoires, précisément parce qu'il se sent tiraillé par des arguments divers. Et c'est ainsi qu'il montre l'exploitation des champs d'or du Transvaal découverts par hasard, exploitation entamée sans que la baisse des prix ait joué le moindre rôle. De même en un autre endroit de son étude il affirme que la production de l'or n'est pas restée indifférente aux prix; mais on avouera que ce n'est point une conclusion ferme, comme nous le laissions entendre.

Son travail est très intéressant, en raison même de l'accumulation des documents qu'il renferme. En terminant il arrive à dire tout simplement qu'un certain état d'abondance de l'or rend possible un certain niveau des prix. Il y a évidemment beaucoup de complexité dans ces phénomènes: mais nous croyons bien néanmoins que la théorie quantitative est définitivement battue en brèche.

D. B.

ANALYSES

Joseph Reinach. — *Les Commentaires de Polybe*, 9e série. Paris, Fasquelle, 1 vol. in-16 de XII-432 p., 1917.

Ce volume couvre la période qui s'étend du 28 août au 3 novembre 1916. Il est consacré surtout à la guerre balkanique : l'intervention de la Roumanie; ses succès du debut; ses premiers revers. Toute la « politique orientale » de la guerre actuelle revient dans ces pages. Ce n'est point un développement didactique qui se compose sur un plan médité et se prolonge en déductions logiques. Chaque jour, sous le choc d'un événement nouveau, une idée étincelle dans un article, une conviction s'affirme, une vue d'ensemble se révèle, brève et vaste, comme dans un éclair. De toute la belle série des Commentaires, ce livre est le premier qu'on lise avec l'impression nette que les faits tournent bien dans le sens de ces idées. Le retour de Venizelos à Athènes a marqué le tournant de cette histoire.

Général **de Lacroix.** — *L'effort de la Roumanie.* Paris, Alcan, 1 broch. in-8 de 20 p., 1917.

On retrouvera avec plaisir, sous cette forme nouvelle, le bel article dont les lecteurs de notre *Revue* ont eu la primeur dans son numéro du 15 avril. Le grand public appréciera comme eux la science très sûre et la forme parfaitement claire de l'auteur. Ces pages sobres et brèves donnent une vue d'ensemble remarquablement nette du rôle militaire de la Roumanie dans la Grande Guerre.

Edmond Perrier, de l'Institut, **Joseph Reinach**, ancien député, **Mil. R. Vesnitch**, ministre de Serbie. — *L'effort serbe.* Paris, Alcan, 1 broch. in-8 de 40 p., 1917.

Ce sont les discours prononcés à la Sorbonne le 8 février 1917 dans la conférence organisée par le Comité « pour l'effort de la France et de ses alliés ». Ces discours ont paru d'abord dans notre *Revue*, qui se félicite d'avoir pu donner la première au public d'aussi remarquables morceaux. Il faut souhaiter que, sous cette forme nouvelle, ils atteignent le plus grand nombre de lecteurs possible. Ils y verront monter vers l'admirable effort de la vaillante Serbie le triple hommage d'un savant illustre, d'un grand écrivain politique et d'un bon patriote.

Iovan M. Zujović. — *Les Serbes. — Population rurale et urbaine. Vie intellectuelle. Religion. Politique.* Paris, impr. Lahure, 1 broch. de 46 p., 1917.

M. Zujović est président de l'Académie royale de Serbie et ancien professeur à l'Université de Belgrade. C'est à Lyon, le 28 mai 1917, qu'il a parlé de ses compatriotes, dans une conférence dont on retrouve ici le texte, éclairé d'une carte. Nul n'était plus qualifié que lui pour le faire et son travail, plein d'informations substantielles et d'aperçus intéressants, sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent des questions balkaniques.

Marcel Nadaud. — *En Plein Vol.* Souvenirs de guerre aérienne. Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 200 pages, 1916.

Le livre tout entier écrit « en plein vol » se ressent des grands remous de l'espace, des tempêtes de l'air et de la fougue des combats. vingt et un très courts récits, d'impressions, de faits divers nous apprennent les disparitions, les promotions, les actions d'éclat, les accidents, les coups d'audace de l'escadrille VB 102.

Tout cela nous est conté en phrases

pleines de heurts, de brusqueries, subitement arrêtées, avec points d'exclamations et constants sous-entendus, espaces vides qu'on pourrait croire taillés à dessein par les ciseaux d'une très vigilante censure.

Si le laisser aller et la « blague qui est de mise dans l'aviation » animent cette œuvre pleine de spontanéité, d'insouciance et d'élan jamais contenu par contre une grande impression de mélancolie et de très noble renoncement se dégage de chacun de ces feuillets. Une immense admiration monte sans réserve vers « ces derniers mousquetaires » pleins de griserie, qui sont les seuls à se battre loin de la boue des tranchées, de la caverne, de la taupinière, loin de la terre.

Et l'auteur ajoute comme conclusion et comme haute moralité à retenir de tous ces récits :

« Pour beaucoup nous sommes des fous, des acrobates, des têtes brûlées : on dit que nous avons reçu un coup de soleil.... C'est un coup d'aile!... »

« Enfin et surtout voyez en nous les condamnés à mort que nous sommes, qui le savons et « ne s'en font pas. »

H. M.

Jean Destrée. — *Villes meurtries de Belgique. Les Villes wallonnes*, Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 1 vol. in-16 de 63 pages, 32 pl. hors texte.

Pierre Nothomb. — *Villes Meurtries de Belgique. Villes de Flandre*, Bruxelles et Paris. Van Oest. 1 vol. in-16 de 57 pages, 32 planches hors texte,

Bien instructifs et singulièrement touchants sont ces deux petits volumes composés non seulement par des amateurs épris de la vue de beaux paysages ou de l'étude de monuments riches d'histoire et de beauté, mais aussi et surtout par des patriotes exilés, ayant vécu dans ces villes dont beaucoup ne sont plus aujourd'hui que des amoncellements de ruines.

Ainsi, M. Jules Destrée compose son œuvre pendant les heures d'un dur exil pour se rappeler les charmes et les malheurs d'une terre souillée et détruite. Liége, Verviers, Spa, Namur, Dinant, Chimay, Charleroi, Mons, Tournay, nous apparaissent heureuses cités wallonnes avant la désolation tragique de leurs cendres et de leurs ruines.

Par ailleurs, M. Pierre Nothomb parcourt son rêve sans contrainte à travers les villes des Flandres, percevant dans les sites, les agglomérations diverses, auprès des habitants et de leurs usages, l'âme de la Nation qu'il nous découvre et nous fait de plus en plus aimer.

Gand, Audenarde, Courtrai, Termonde, Bruges, Ypres, l'Yser, Nieuport, Dixmude, Poperinghe, autant de sanctuaires profanés ou se conservaient intacts au milieu des paysages si bien dépeints par l'auteur, la gloire, l'art et la pensée d'un peuple.

De nombreuses photographies forment le véritable commentaire du texte surtout rehaussé par une inspiration pleine de douceur et de recueillement.

H. DE MONTARDY.

G. Blanchon. — *Aux heures d'angoisse.* Paris, E. de Boccard, 1 vol. in-16 de 241 p., 1917.

Ce petit volume se divise en quatre chapitres intitulés : « l'Agression », « l'Equilibre », « Pourquoi nous vaincrons », « les Étapes ». Des articles écrits au jour le jour, aux heures les plus sombres et sous la rude étreinte des faits sont donc ainsi groupés, quoique infiniment variés, sous ces quatre idées maîtresses dont pas une ne s'appelle désespoir ou découragement. Hâtivement écrits, ils reflètent à merveille les pensées, parfois même les illusions que pouvaient susciter, chez une âme d'élite, les formidables événements qui se déroulèrent du 1er août 1914 jusqu'au 1er novembre 1916. Les écrivains auxquels l'avenir réserve la tâche de réunir et de préciser les visions éparses dans un si grand nombre d'écrits sur l'histoire de la guerre, trouveront dans ce livre particulièrement précieux et inspiré, des témoignages qui pour eux demeureront toujours animés du frisson et colorés pour ainsi dire de la lumière de l'heure où ils furent notés.

H. M.

J. de Morgan, ancien directeur général des antiquités de l'Égypte, ancien délégué général en Perse du ministère de l'Instruction publique. — *Essai sur les nationalités.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8 de IX-136 p., 1917.

Cet ouvrage se compose de deux

parties : des réflexions sur les nationalités et la nationalité; un abrégé d'histoire d'Arménie. Je ne suppose pas que M. de M. ait prétendu en l'écrivant faire autre chose qu'un travail de vulgarisation à l'usage du grand public. Il a su toutefois l'agrémenter de souvenirs personnels empruntés à ses longs séjours en Orient et qui ne sont pas tous sans intérêt. Son rappel d'histoire arménienne en particulier, procède d'une ingénieuse pensée. Quelle manière plus éloquente d'affirmer le caractère indestructible des nationalités que de retracer les annales de la plus douloureuse d'entre elles et qu'une longue suite de persécutions n'a pu détruire!

R. D.

Gabriel Carrière. — *La représentation des intérêts et l'importance des éléments professionnels dans l'évolution et le gouvernement des peuples.* Paris, Félix Alcan, 1 vol. in-8 de 334 p., 1917.

M. G. Carrière n'a pas craint d'aborder un des problèmes les plus délicats de l'organisation politique et administrative : la représentation des intérêts professionnels. Faisant appel, pour mieux étayer sa thèse, favorable à l'institution considérée, aux leçons du passé, il montre, dans une première partie, le rôle considérable des influences professionnelles dans la vie des peuples; il insiste spécialement sur l'antiquité méditerranéenne et sur le moyen âge.

La deuxième partie est consacrée à l'étude de la période contemporaine. Depuis cent ans, l'on observe dans notre organisation économique une tendance à la concentration, et ce phénomène a provoqué un retour à l'association professionnelle, jadis frappée à mort par les interdictions de l'époque révolutionnaire. La deuxième République proclame la liberté d'association, la troisième, entre autres mesures analogues, accorde leur charte aux syndicats professionnels (loi du 21 mars 1884). Mais l'on n'a point assez fait pour les intérêts de métier, non plus que pour les intérêts généraux professionnels Les conseils et comités institués au cours des trente dernières années (Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, Comité consultatif des arts et manufactures, Conseil supérieur du travail) n'ont aucun pouvoir, et les Chambres de commerce elles-mêmes ne sont pas investies d'une autonomie suffisante.

M. Carrière traite ensuite de l'évolution future. La paix enfin conquise, « la lutte économique devra succéder, aussi ardente et tenace, à la lutte militaire ». Pour que notre pays renaisse de ses ruines, trois conditions s'imposent : persistance de l'union sacrée, intensité de l'effort professionnel, coordination, en un plan précis, de l'action professionnelle. Ce plan comporte notamment la collaboration des gens de métier, comme tels, à la gestion des affaires publiques. Le cadre serait l'assemblée régionale, qui serait créée dans des conditions à déterminer et investie par une large décentralisation d'attributions administratives et financières étendues. D'autre part, les syndicats professionnels jouiraient désormais de pouvoirs plus considérables, et recevraient notamment le droit de posséder des immeubles.

La création d'une représentation régionale professionnelle coïncidant avec la rénovation de la représentation et du pouvoir politique, assagis par les leçons de l'expérience, permettrait de réaliser « l'harmonieuse synthèse de la cité future » condition de notre résurrection économique.

MAURICE DEWAVRIN.

La réparation des dommages de guerre, recueil de conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales (novembre 1915 à janvier 1916). Paris, Alcan, 1 vol. in-16 de 254 pages, 1917.

L'Ecole des Hautes Etudes sociales a pris une heureuse initiative en faisant appel à d'éminentes personnalités, pour leur demander d'exposer du haut de la chaire les idées générales dont devra s'inspirer la préparation des reconstitutions nécessaires au lendemain de la guerre européenne. Tour à tour MM. Larnaude, doyen, H. Berthélemy, J. Barthélemy, Weiss, professeurs à la Faculté de Droit de Paris, L. Rolland, professeur à la Faculté de Droit de Nancy, ont abordé les différents aspects du problème si complexe de la réparation des dommages. Après une étude historique très poussée, due à M. Joseph Barthélemy, et un exposé très précis de l'évolution jurisprudentielle sur la question, fait par M. H.

Berthélemy, l'un des maîtres du droit administratif, les conférenciers ont préconisé des mesures libérales, destinées à rendre possible l'application du principe de la réparation complète : réforme de la loi de 1831 sur les pensions militaires, aide aux orphelins de guerre, rejet de la règle draconienne du remploi obligatoire. Succédant aux précédents, M. J. Hermant, président de la Société des Architectes diplômés, s'est occupé des difficultés architecturales de la reconstruction des localités détruites. Il critique avec raison les procédés d'évaluation des dommages, parmi lesquels une part plus large aurait dû être faite à l'expertise, et diverses autres décisions maiencontreuses.

MAURICE DEWAVRIN.

Gabriel Arbouin. — *Les nations d'après leurs journaux.* Paris, éditions Bossard, 1 broch. in-16 de 103 p., 1917.

M. G. A., qu'une fin glorieuse et prématurée est venue ravir à la carrière littéraire, avait publié dans *Les Ecrits français*, quelques mois avant la guerre européenne, une suite d'articles, consacrés à une étude très fouillée et très vivante de la presse italienne, puis de la presse germanique, envisagées à un triple point de vue. Successivement l'auteur examinait la direction vers laquelle se portait l'attention du public, la nature de l'information donnée à ce dernier, enfin la forme sous laquelle les idées lui étaient présentées. Après la mort de cet écrivain, M. Paul Lombard a pris l'heureuse initiative de réunir ces essais en une brochure. La lecture de celle-ci nous fait regretter la disparition d'un littérateur qui avait fait preuve, dans sa courte carrière, des plus belles et des plus rares qualités.

MAURICE DEWAVRIN.

Jules Duhem. — *La Question d'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.* Paris, Félix Alcan, 1 vol. in-16 de 116 p., 1917.

L'auteur montre comment l'Allemagne, la France et les Alsaciens-Lorrains eux-mêmes ont compris la question d'Alsace-Lorraine. Son étude ne fait donc pas double emploi avec celles de MM. Reuss et Lichtenberger qui retraçaient simplement les étapes de la résistance des annexés. Des trois personnages du drame les vainqueurs n'ont en réalité jamais employé d'autre méthode que celle de la force. La constitution de 1911 n'a pas été une récompense mais un acte de défiance. L'alliance des Alsaciens-Lorrains avec la Social-démocratie a toujours été une duperie. Pour les annexés l'autonomie était beaucoup plus un moyen qu'un idéal. D'ailleurs la nouvelle génération revenait à l'ancienne protestation. Ce sont les vaincus qui varièrent le plus, bien qu'aux heures d'alarme la conscience française se soit toujours ressaisie. L'auteur critique enfin la solution d'une Alsace-Lorraine autonome et montre pourquoi le retour à la France sans referendum est la seule solution légitime. P. VAUCHER.

Henri Stein. — *Notre frontière de l'Est. La France et l'empire à travers l'histoire et les origines du pangermanisme.* Paris, Félix Alcan, 1 vol. in-16, 1916.

Cet exposé rapide mais précis et impartial fait comprendre comment l'Allemagne a su tirer parti de son histoire ; de quels souvenirs lointains s'est formé le pangermanisme, et l'erreur sur lequel il repose. La France peut aussi invoquer une histoire glorieuse ; mais, logique et scrupuleuse, elle réclame seulement ce qui fait partie de son domaine par des droits certains et imprescriptibles. Le passé nous rappelle d'autre part la menace constante des convoitises germaniques. Pour qu'elle cesse nous devons obtenir des garanties. L'auteur demande alors le retour à la mère patrie de l'Alsace-Lorraine et de la région minière de la Sarre. P. VAUCHER.

The Industrial Development and Commercial Policies of the Three Scandinivian Countries, dans la collection de Carnegie Endowment for International Peace. Oxford, Clarendon Press, 1 vol. in-8 de 124 p., 1915.

Ce sont d'utiles études économiques, particulièrement précieuses dans les circonstances présentes, que des monographies industrielles et commerciales des divers pays, quand elles sont composées suivant les bonnes méthodes scientifiques. Celles que M. P. D. vient de consacrer aux trois pays scandinaves (son livre a été écrit en 1912) sont excellentes.

Son livre comprend trois chapitres, le premier (22 p.) est consacré au Danemark, le second (50 p.) à la Suède, le troisième (33 p.) à la Norvège. Un index très détaillé complète l'ouvrage. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas cru bon de donner une conclusion d'ensemble sur les trois pays, c'eût été, à notre avis, un complément utile à ses trois études. G. L.

Rodolfo Mondolfo, traduction **S. Jankélévitch.** — *Le Matérialisme historique d'après Frédéric Engels.* Paris, Giard et Brière, 1 vol. in-8 de VII-428 p., 1917.

Cet ouvrage a pour objet l'étude des origines philosophiques et de la portée juridico-sociale de la doctrine du matérialisme historique. Bien qu'écrit par un Latin il n'est rien moins que clair. L'auteur, tout imprégné des méthodes allemandes d'exposition scientifique, n'apporte aucune clarté nouvelle sur les deux problèmes qu'il entend exposer. La lecture de ce livre est fort ardue et le profit scientifique qu'on en peut tirer assez mince eu égard à la fatigue qu'il impose au lecteur.

MM. Baillaud, Boutroux, Chailley, Doumic, Gérard, Langlois, de la Sizeranne, de Launay, Lecomte, Lemoine, Raphaël-Georges Lévy, Painlevé, Perrier, Picard, Poincaré, Richet, Schneider, Strauss, Viger, Widor. — *Un demi-siècle de civilisation française* (1870-1915). Paris, Hachette, 1 vol. in-8 de 472 p., 1916.

Les noms des auteurs qui ont pris part à la composition de cet ouvrage sont de sûrs garants de son intérêt et de sa valeur. Il eût été difficile de réunir, en un espace si mesuré, plus d'informations précises et plus de vues d'ensemble qu'on en trouve dans ce manuel de l'histoire des progrès de la France pendant les cinquante dernières années.

P. P. de Sokolovitch. — *Le problème italo-slave dans la guerre actuelle* (Édition de la *Revue Hebdomadaire*, 30 p., in-16).

Cette petite brochure, si mince soit-elle, mérite d'être signalée; l'auteur qui connaît à fond et l'histoire des peuples serbes et croates, et la position du problème actuel, s'efforce de déterminer quelle est la véritable proportion des éléments slaves et des éléments italiens dans les provinces de la monarchie autrichienne que les deux alliés revendiquent également.

De toutes les statistiques qu'il présente on doit conclure que l'élément italien ne subsiste que dans quelques villes du littoral; que sa qualité fait trop souvent croire à une quantité inexistante. L'auteur estime d'ailleurs qu'au jour de la paix les alliés vainqueurs n'auront pas de peine à mettre d'accord les justes revendications des deux peuples riverains de l'Adriatique : « Pour la sécurité d'une paix durable en Europe, écrivait en même temps que M. de S., l'éminent publiciste italien Salvemini, il est nécessaire que les peuples qui habitent l'Adriatique se tendent la main par-dessus ses vagues, en amis et même en frères, tout en restant chacun maître chez soi. » P. R.

G. Jollivet. — *Trois mois de guerre* (nov.-déc. 1915-janvier 1916). Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 250 p., 1917.

M. G. J. poursuit la bonne besogne qu'il a déjà faite dans quatre précédents volumes dont nous avons déjà dit ici tout le mérite. Cette collection bien composée et ordonnée avec méthode sera d'une utilité inappréciable pour tous ceux qui auront à parler plus tard de la guerre. L'auteur en augmenterait encore la valeur en la complétant par une Bibliographie de la guerre.

Augustin Bernard. — *La France au Maroc.* Paris, 1 broch. in-8 de 21 p. avec une carte en couleur, 1917.

Cette étude, très brève et très substantielle, donne des détails excellents sur l'œuvre de pénétration et de pacification de la France au Maroc. Elle caractérise bien la politique du général Lyautey. La belle carte qui l'accompagne, œuvre du service topographique du Maroc, est mise pour la première fois à la portée du grand public. Elle illustre bien le texte très clair et si suggestif de l'auteur.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

LES ARMÉES BRITANNIQUES EN FRANCE

I. — En Belgique et en France.

Concentration du corps expéditionnaire. — Au début de la campagne, le corps expéditionnaire anglais, commandé par le maréchal French, comprenait trois corps d'armée et un corps de cavalerie. Les six divisions d'infanterie étaient à l'effectif d'une vingtaine de mille hommes chacune; le corps de cavalerie était formé par les 1re et 2e divisions de cavalerie, que la 3e ne devait rejoindre que plus tard. Le total du corps expéditionnaire représentait une force d'environ 130,000 hommes, équivalente à celle d'une de nos armées.

Rapidement mobilisée et transportée en France, l'armée britannique se trouvait, le 20 août 1914, déployée de l'Escaut à la Sambre, sur le front général : Condé, Mons, Buiche, couverte à sa gauche par sa cavalerie et quelques détachements français échelonnés entre Lille et Valenciennes. A droite, elle se reliait vers Fontaine-l'Évêque, à l'ouest de Charleroi, avec la gauche de la 5e armée commandée par le général Lanrezac.

Charleroi et la Marne. — Le 23 août, les armées de gauche des alliés étaient attaquées par des forces considérables. L'armée anglaise, placée à l'aile extérieure du dispositif, était menacée d'enveloppement par la cavalerie allemande du général von Marwitz et la Ire armée du général von Kluck. Après une résistance opiniâtre de plus de deux jours, elle dut se conformer au mouvement général de repli des forces françaises et se reporter d'abord entre Valenciennes et Maubeuge, puis entre Cambrai et Landrecies. Vivement pressée sur son front et harcelée sur sa gauche, elle tint vaillamment tête à l'orage; sa cavalerie fit des prodiges de valeur et son artillerie contribua puissamment à contenir les efforts de l'ennemi.

Le 27 août, en arrivant aux environs de Saint-Quentin, l'armée

anglaise trouva, sur sa gauche, notre 1er corps de cavalerie commandé par le général Sordet, les premières troupes disponibles de l'armée en formation du général Maunoury (6e armée) et un groupe de divisions territoriales disposées entre Roisel, Bapaume et Arras. Encadrée à l'ouest, elle put, dès ce moment, concentrer toutes ses forces sur son front de combat et atteindre la région : Changis, Coulommiers, où elle reçut communication des projets et des instructions du général Joffre pour la reprise de l'offensive. Elle y joua un rôle important sur le Petit-Morin, la Marne et l'Ourcq, entre la 5e et la 6e armée.

Sur l'Aisne. — Le 11 septembre, l'armée anglaise atteignait l'Aisne en amont de Soissons et y engageait de nouveaux combats contre l'ennemi retranché sur la rive droite. Elle demeura dans cette situation jusqu'au 1er octobre.

Pendant le mouvement de repli vers la Marne, sa base d'opérations avait été reportée à Saint-Nazaire. Il y avait intérêt à la rapprocher de la Grande-Bretagne, pour réduire la longueur des lignes de communication et être en mesure de recevoir plus rapidement les renforts attendus de l'Inde et des Dominions. Il fut décidé, de concert avec le général Joffre, que l'armée anglaise serait transportée dans la région : Hazebrouck, Saint-Omer, et remplacée sur l'Aisne par des troupes de la 5e et de la 6e armée.

A partir du 1er octobre 1914, les troupes anglaises s'embarquèrent en chemin de fer au nord de Paris pour leur nouvelle destination. Le 1er corps de cavalerie commença le mouvement et fut suivi à courte distance par les 2e, 3e et 1er corps d'armée. Les débarquements furent terminés le 19 et les unités reconstituées étaient à pied d'œuvre le 22 octobre. Le transport des troupes britanniques avait été compliqué et retardé pendant la période active des opérations qu'on a appelée « la course à la mer », les deux partis cherchant mutuellement à déborder l'aile extrême de leur adversaire.

Les événements avaient en effet nécessité à la fin de septembre et au commencement d'octobre, la concentration par voies ferrées ou en automobiles de l'armée de Castelnau en Picardie, de l'armée de Maud'huy en Artois et de l'armée d'Urbal en Flandre.

Anvers avait capitulé le 10 octobre. L'armée belge avait échappé à

l'étreinte des armées allemandes et s'était retirée sur l'Yser. La 7e division d'infanterie et la 3e division de cavalerie anglaises avaient été débarquées à Ostende dans le but de coopérer avec cette armée; mais devant les faits accomplis, elles avaient rejoint l'armée britannique en voie de concentration au sud d'Ypres. Des troupes françaises, encadrant l'armée belge, devaient opérer, à la gauche des Anglais, entre la mer et Ypres.

II. — En Flandre.

Bataille des Flandres. — L'action ne tarda pas à s'engager. Précédées d'une nombreuse cavalerie, de nouvelles armées allemandes débouchaient entre la mer et la Lys, en direction générale de Calais, opérant en masses profondes, sur un front étroit, avec un élan et une violence qui semblaient irrésistibles. La défense de Dixmude par une brigade belge, des tirailleurs sénégalais et nos fusiliers marins fut l'un des épisodes les plus glorieux des combats livrés sur l'Yser au nord d'Ypres.

Le 25 octobre 1914, les dispositions de l'armée britannique, au sud de cette ville, étaient les suivantes : Appuyées à gauche au 9e corps français commandé par le général Dubois, les 1re, 2e et 7e divisions anglaises tenaient le front : Zonnebecke, Houthem, le corps de cavalerie qui venait d'être complété à trois divisions gardait l'intervalle entre Houthem et Saint-Yves. Le 3e corps anglais allait de ce point par Armentières à Bois-Grenier et le 2e corps, avec le concours de notre 1er corps de cavalerie, prolongeait la ligne jusqu'au canal de la Bassée, en liaison avec l'extrême gauche de l'armée de Maud'huy.

Le 1er novembre, les Allemands menèrent, au nord de la Douve, une furieuse attaque contre le front anglais. Une partie de la cavalerie de nos alliés est rejetée sur Messines. Toutes nos troupes disponibles sont lancées dans les directions de Becelaere et de Zandwoorde, à la droite et à la gauche du 1er corps anglais. Ces efforts combinés des alliés arrêtent un moment l'offensive allemande et donnent à de nouveaux renforts le temps d'intervenir.

A peine débarqués en arrière du théâtre de l'opération, les premiers détachements marchent à l'attaque. Celui du général Moussy,

composé en grande partie de groupes cyclistes, de chasseurs à pied et de zouaves, pousse une pointe vigoureuse au sud de Saint-Éloi, entre Wytschaete et Hollebecque. Le lendemain, 3 novembre, les assauts de l'ennemi redoublent devant Wytschaete et la Kapellerie. Une deuxième ligne de défense est rapidement organisée et notre 16e corps remplace dans son secteur le 1er corps anglais qui a supporté le choc principal des forces adverses. Le 20e corps donne à son tour. La lutte bat son plein, du 8 au 11 novembre, depuis Armentières jusqu'à Nieuport.

Malgré les succès locaux remportés par nos adversaires à Dixmude, à Bixschoote et à Messines, Ypres reste au pouvoir des forces franco-britanniques. Les projets de nos ennemis s'effondrent. Notre gauche est définitivement fixée à la mer du Nord, couvrant les communications directes de l'Angleterre avec son armée du continent.

Pendant toute cette période, l'une des plus mouvementées de la guerre, les troupes britanniques avaient combattu côte à côte avec les nôtres, parfois au milieu d'elles, animées du même esprit d'offensive et donnant les preuves de la plus belle confraternité d'armes, grâce à l'intime collaboration du général Douglas Haig et du général Foch.

Déploiement vers le sud. — Malgré des difficultés sans nombre, les troupes anglaises et françaises avaient assuré la retraite de l'armée belge et arrêté l'invasion des Flandres, au seuil même de la Belgique. Elles avaient immobilisé, en face d'elles, leur adversaire commun de Nieuport à Noyon, sur une ligne qu'il ne pourra plus dépasser et qu'il devra même abandonner dans la suite, malgré le nombre et la valeur des travaux de défense qu'il y avait élevés.

Une longue période d'accalmie relative va s'écouler pendant laquelle l'armée britannique, tout en combattant, pourra se refaire et recevoir de nouveaux contingents qui lui permettront de s'étendre vers le sud. Peu à peu, aux environs de Loos, au nord d'Arras, sur l'Ancre et sur la Somme, les troupes françaises pourront céder aux armées britanniques une partie de leur front de combat, dont les garnisons deviendront ainsi disponibles, au fur et à mesure du déploiement de leurs alliés.

Les Anglais venus en France au début de la campagne avaient

pris leurs dispositions en vue d'une guerre qui, dans leur conviction, devait durer au moins trois ans. Contrairement aux prévisions de l'ennemi et aux nôtres, l'avenir leur a donné raison. La marche des armées allemandes sur Paris et leur irruption sur Calais ont été enrayées. Par leur résolution, leur vaillance et l'habileté de leurs dispositions, les armées franco-britanniques ont triomphé d'un adversaire qui, après une longue préparation, avait réuni en sa faveur la supériorité du nombre, celle de l'armement et celle que lui donnait la violation préméditée de la Belgique.

Sous l'impulsion de lord Kitchener, la « misérable petite armée anglaise » va devenir une des plus forminables du monde. Un effort industriel inouï va pourvoir les deux armées des munitions nécessaires et les doter d'un matériel d'artillerie au moins égal et souvent supérieur à celui des armées allemandes. Alors les rôles seront renversés.

Nos adversaires assisteront, impuissants, au renforcement progressif du front occidental. Ils emploieront pour nous réduire toutes les armes déloyales, qui ne feront qu'exciter l'ardeur et augmenter le nombre de leurs ennemis. Ils verront enfin les alliés prendre l'initiative des opérations et les armées allemandes être condamnées à la défensive absolue et même à la retraite.

III. — De l'Yser a la Somme.

Neuve-Chapelle et Festubert. — Après l'échec des Allemands au nord de la Lys, la guerre de positions se substitue dans cette région à la guerre de mouvements. Nos adversaires s'étaient retournés hâtivement contre la Russie et la Serbie, dont les armées avaient obtenu des succès importants dans les derniers jours de septembre 1914. Un moment suspendue, la lutte, entre Ypres et la mer, avait repris, mais avec une moindre intensité. Des opérations, très vives cependant, avaient lieu sur certains points de l'Yser, à la Maison du Passeur, aux abords de Dixmude et aux environs immédiats d'Ypres. De notre côté, à l'ouest de Wimy, nous enlevions le château de Vermelles et la majeure partie du bois de Berthonval, d'où devait partir l'attaque du 25 septembre 1915 sur Neuville-Saint-Waast.

Entre temps, les renforts anglais arrivent régulièrement et nos alliés s'étendent dans la région de la Bassée, en contact avec les troupes qui forment notre gauche. Le 25 septembre 1915, ils repoussent cinq attaques successives des Allemands entre Cuinchy et Givenchy-les-la-Bassée.

Le 10 mars, pendant que nous poursuivions nos attaques contre les hauteurs de Notre-Dame-de-Lorette, ils livraient une bataille en règle de trois jours devant Neuve-Chapelle, dont ils s'emparaient et où ils s'organisaient solidement, malgré une vive résistance de l'ennemi. Ce succès fut important. De nouvelles unités anglaises y avaient fait leurs preuves; elles avaient montré au feu le même calme et le même élan que les divisions régulières ; les volontaires, alertes et résolus, avaient triomphé de tous les obstacles. Pour la première fois, l'artillerie anglaise n'avait pas épargné ses munitions; la puissance de son tir avait causé dans les lignes ennemies un véritable désarroi et grandement facilité les opérations de son infanterie. Les contre-attaques opérées par deux divisions fraîches ne purent rendre aux Allemands la position importante qu'ils venaient de perdre.

Un combat de même nature eut lieu le mois suivant, un peu plus au sud, vers Festubert, où les Allemands bombardèrent les lignes anglaises avec des obus à gaz empoisonnés. Les troupes britanniques cédèrent au premier choc, mais revinrent à la charge jusqu'à ce qu'elles eussent obligé les assaillants à la retraite.

Neuve-Chapelle et Festubert avaient affirmé la solidité des nouveaux contingents britanniques.

Nouvelle bataille de l'Yser. — Le 18 avril, nos alliés s'emparent, dans le voisinage de la route d'Ypres à Menin, de la colline 60, après deux jours d'une lutte implacable, qui fut comme le signal d'une reprise violente des opérations dans ce secteur, sur tout le front de l'Yser. L'emploi de nappes asphyxiantes par les Allemands entraîna le repli d'une partie de nos divisions territoriales, des contingents canadiens et des troupes anglaises au nord d'Ypres; nos adversaires en profitèrent pour franchir le canal et occuper des passages importants. Les réserves entrèrent rapidement en ligne et arrêtèrent les progrès de l'ennemi; mais pendant plus d'un mois,

les deux partis se disputèrent pied à pied le terrain. A la fin, les troupes alliées rentrèrent en possession de toutes les positions qui leur avaient été enlevées par surprise.

Offensive en Artois. — Au début de mai 1915, la droite des armées britanniques s'arrêtait à hauteur de Grenay, au nord de Loos.

Le 9, nous prenions l'offensive sur le front compris entre Roclincourt, au nord-est d'Arras, et Notre-Dame-de-Lorette. Les Allemands avaient étonnamment fortifié toute cette région. Les villages d'Ablain-Saint-Nazaire, de Souchez et de Carency, les ouvrages blancs entre Carency et Neuville-Saint-Waast, le Labyrinthe entre Neuville et Roclincourt formaient un ensemble fortifié dont il fallut aborder et enlever successivement tous les réduits.

Un premier assaut nous livra le sommet de l'éperon de Notre-Dame de-Lorette, Ablain-Saint-Nazaire, une partie de Carency et nous porta au delà des ouvrages Blancs. Neuville-Saint-Waast et le Labyrinthe durent être l'objet d'un véritable siège et ne tombèrent en notre pouvoir qu'à la fin du mois de juin.

Offensive simultanée en Artois et en Champagne. — La date du 25 septembre 1915 est à retenir. Les armées russes, après leur retraite en Pologne et en Courlande, avaient repris l'offensive. Les Italiens avaient déjà remporté d'importants succès sur l'Isonzo. Les Serbes, deux fois victorieux des Autrichiens l'année précédente, étaient menacés par les forces réunies de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Bulgarie. Un corps expéditionnaire franco-britannique était en route pour Salonique. L'occasion était opportune pour un effort violent sur le front occidental.

En Champagne, nous nous rendons maîtres de la ferme de Navarin, de la butte du Mesnil et de Maisons-de-Champagne. En Artois, nous reprenons une troisième fois l'offensive, nous enlevons Souchez, nous progressons encore vers la crête de Wimy et nous achevons, au sud de Thélus, la conquête du Labyrinthe. A notre gauche, les Anglais s'emparent d'Hulluch, enlèvent Loos et occupent le mamelon 70, au nord de Lens. Le terrain conquis par nos alliés et par nous est l'objet d'incessantes contre-attaques de la part de l'ennemi

et la lutte, après des alternatives diverses, se prolonge jusqu'à la fin d'octobre.

Cette double offensive subite et prolongée, avait immobilisé sur le front occidental une partie des forces de l'ennemi ; elle avait démontré la valeur du matériel et l'importance des approvisionnements dont les armées franco-britanniques pouvaient disposer; elle avait enfin établi, d'une manière frappante, la supériorité et l'ascendant moral que celles-ci avaient su prendre sur leurs adversaires.

A la fin de 1915, un conseil de guerre réunissait, à Chantilly, les chefs ou les représentants des armées alliées. Le général Joffre était appelé au commandement de toutes les armées françaises, avec le général de Castelnau pour chef d'état-major général. Le maréchal French prenait la direction de toutes les forces territoriales de la Grande-Bretagne et le général Douglas Haig celle des armées britanniques en France. Toutes ces dispositions faisaient prévoir le moment où les efforts étroitement combinés de tous les alliés triompheraient de la résistance des puissances de l'Europe centrale.

Les Allemands le comprirent et l'attaqne de Verdun, destinée à frapper un coup retentissant et décisif, fut décidée.

Avant la bataille de la Somme. — Le 21 février 1916, le Kronprinz jeta quatre corps d'armée contre les trois divisions françaises qui défendaient le nord de Verdun. En même temps les attaques se multipliaient sur tout le front occidental et particulièrement sur l'Yser et en Artois, où les contingents britanniques avaient remplacé les nôtres.

Préparés de longue main, les événements se précipitent, mais les efforts de l'ennemi ne peuvent venir à bout de la force de résistance de l'armée de Verdun. Douaumont et Vaux sont pris; Souville et Thiaumont résistent jusqu'au moment où nous serons en état de reprendre l'offensive. Sur la rive gauche de la Meuse, les troupes assaillantes ne peuvent dépasser le front tracé par le réduit d'Avocourt, la côte 304, le Mort-Homme et Cumières.

A l'autre extrémité du front, nos alliés poursuivaient leurs opérations. Assaillis avec violence, à la fin de mai 1916, à l'est d'Ypres et en face de Wimy, ils repoussaient toutes les attaques. Le 1er juillet, les armées franco-britanniques, concentrées aux environs d'Albert,

commençaient la série des opérations offensives, connues sous le nom général de bataille de la Somme.

Dans le même temps, l'Italie avait jeté un corps expéditionnaire en Albanie et occupé Vallona. L'armée serbe, recueillie et reconstituée avec notre concours à Corfou, allait rejoindre à Salonique notre armée d'Orient. Les Autrichiens repoussés du Trentin par le général Cadorna se repliaient et reportaient une partie de leurs forces en Galicie et en Bukovine, où le général Broussilof était victorieux.

IV. — Sur l'Ancre et au nord de la Somme.

Bataille de la Somme. — Le front occupé au sud d'Arras, à la fin de juin 1916, par les troupes franco-britanniques, se dirigeait presque en ligne droite des faubourgs d'Arras à Hébuterne, qu'elles occupaient, atteignait l'Ancre à Anthuille, passait à l'ouest de Fricourt (à 6 kilomètres d'Albert) et aboutissait au coude que fait la Somme en face de Curlu. De ce point, notre ligne s'infléchissait à angle droit vers le sud, dans la direction de Lihons, Chaulnes et Roye.

Le 1er juillet, les troupes britanniques et les troupes françaises attaquèrent en même temps la ligne allemande, de Serre à Montauban et de Montauban à Chaulnes. Nous nous emparions de Fay, Becquincourt, Dompierre, Hardecourt et Curlu, pendant que nos alliés enlevaient Montauban et Mametz. A leur gauche, les Anglais rencontraient une vive résistance sur les deux rives de l'Ancre, de Contalmaison à Serre. Les préparatifs de l'offensive n'avaient pu échapper aux Allemands qui avaient notablement renforcé toutes les défenses de cette région et en particulier celles de la ligne de hauteurs qui court parallèlement à la route d'Albert à Péronne, entre Thiepval et Rancourt.

Les premiers résultats de la bataille engagèrent les alliés à porter leur principal effort à l'ouest de la route de Péronne à Bapaume, à la faveur des vallons sinueux qui ouvrent des débouchés couverts vers Pozières, le bois des Foureaux (High Wood des Anglais) et Combles. La lutte promettait d'être longue et difficile, dans un terrain dont toutes les ressources avaient été organisées en vue d'une défense opiniâtre.

Le 14 juillet, nos alliés avaient pris les points importants des lignes avancées de l'ennemi : la redoute Leipzig au sud de Thiepval, la Boisselle et les abords d'Ovilliers, le bois de Mametz et le bois des Trônes. Nous tenions Biaches en face de Péronne et Hardecourt-aux-Bois sur la Somme.

Dès lors commença une série d'opérations de détail relevant plutôt de la guerre de siège et consistant à tourner les points forts de l'ennemi pour les faire tomber successivement.

Guerre de mines et de siège. — Il fallut aux troupes franco-britanniques près de trois mois de combats et d'assauts presque continuels pour renverser tous les obstacles opposés à leur marche. La prise de Pozières, du bois des Foureaux, de Longueval et de Guillemont donna lieu à de brillants faits d'armes où les deux armées alliées rivalisèrent de solidité dans les attaques de vive force et d'habileté manœuvrière dans l'emploi du terrain. Toutes les défenses entre la ferme du Mouquet, située à l'est de Thiepval et le village de Guillemont étaient au pouvoir des Anglais le 9 septembre et à cette date, nous avions enlevé Maurepas et Bouchavesnes au nord de la Somme, tandis qu'au sud, notre front s'étendait de Biaches aux abords de Chaulnes. Le 26 septembre, Thiepval et Combles, enveloppés de trois côtés, étaient évacués par les Allemands.

Ce résumé sommaire de la bataille de la Somme permet d'en apprécier l'importance. Cette lutte sans répit avait demandé aux alliés des efforts considérables, mais elle avait épuisé rapidement les réserves dont l'ennemi disposait, de la frontière belge à l'Ancre et au nord de la Somme. Dès le milieu de juillet, les grandes attaques avaient cessé à Verdun, où nous avions repris l'offensive tactique dans la direction de Thiaumont. Peu à peu, l'armée du Kronprinz dirigeait vers la Somme des canons, du matériel d'aviation et la valeur de trois divisions. De même, l'offensive de Broussilof avait déplacé le centre de gravité du front oriental, attiré en Galicie les réserves allemandes de la Courlande et de la Volhynie et ramené sur les Carpathes une partie des forces austro-hongroises qui avaient envahi le Trentin.

La défense de Verdun, la bataille de la Somme et l'offensive russe ont été les premiers résultats marquants de l'unité d'action des forces

de l'Entente. Elles ont contraint nos adversaires à reculer sur les théâtres d'opération où ils avaient précédemment l'avantage.

Vers Bapaume et Péronne. — Dans les derniers mois de 1916, les troupes franco-britanniques continuèrent leur marche progressive vers Bapaume et vers Péronne.

Sur la rive gauche de l'Ancre, les hauteurs qui se développent au nord et au nord-est de Thiepval, sur un front de trois kilomètres, avaient été hérissées de fortins et de redoutes puissamment armés et reliés par une triple enceinte de tranchées. Cette région fortifiée, qui dominait le village de Thiepval, était la clé des positions de l'Ancre : elle tenait sous son canon tous les débouchés entre la rivière et la route de Bapaume. Elle fut emportée par nos alliés dans les premiers jours d'octobre, après un long cheminement à la sape et à la mine. La prise de cette position centrale leur donnait un point d'appui indispensable à leurs opérations dans la vallée même de l'Ancre.

La région au nord de Courcelette et le terrain compris entre les deux routes de Bapaume, depuis le Sars jusqu'à Morval, tombaient bientôt après, sous les efforts combinés des deux armées. Le 13 novembre, les Anglais conquéraient Saint-Pierre-Divion, Beaumont-Hamel et Beaucourt-sur-Ancre, pendant qu'à l'aile opposée, nous enlevions Sailly, puis Saillisel. A partir de ce moment, les forces alliées, en possession du terrain dominant, étaient maîtresses de la situation. Les Allemands essayèrent vainement de la rétablir par une suite de contre-attaques violentes.

Au commencement de décembre, le mauvais temps persistant interrompait momentanément les opérations. Les Anglais étendirent leur front jusqu'à la route de Péronne à Bapaume où ils nous remplaçaient à Bouchavesnes, au bois de Saint-Pierre-Waast et dans Sailly-Saillisel.

Retraite allemande. — L'Allemagne, victorieuse en Roumanie, en profitait pour proposer l'ouverture immédiate de négociations en vue de la paix. Cette offre ayant été déclinée, elle cherchait à rompre le blocus par la guerre sous-marine à outrance, qu'elle déclarait aux belligérants et aux neutres, à la fin de janvier 1917.

Quelques jours après, le 10 février, les Allemands évacuaient Grandcourt et les positions avoisinantes dans la vallée de l'Ancre. Nos alliés, en effet, depuis la prise de Beaumont-Hamel avaient progressé au nord, à l'ouest et au sud de Serre et menaçaient déjà directement les hauteurs au nord de Miraumont.

L'évacuation de Grandcourt fut le début de la retraite des Allemands vers le Nord. Après six mois de défense acharnée, ils abandonnaient, *par ordre*, une région qui leur avait été funeste.

Sentant la partie irrévocablement perdue, inquiets du développement continuel des armées britanniques et menacés d'une offensive générale enveloppante, ils avaient pris la résolution d'évacuer le saillant dangereux que formait leur ligne à Noyon et de se retirer vers le Nord. Ils ne laissaient devant nos alliés et nous que des arrières-gardes appuyées d'artillerie de campagne et de *détachements de destruction* qui procédèrent à la ruine complète du terrain abandonné.

Le 17 mars 1917, les Anglais entraient dans Bapaume et nous pénétrions dans Roye et Lassigny.

La retraite des Allemands nous livrait, presque sans combats, toute la région comprise entre Arras, Bapaume, Péronne, Noyon, Vailly, Saint-Quentin et Croisilles. A la guerre de tranchées succéda une période de poursuite qui dura environ trois semaines. La résistance de l'ennemi ne s'accentua qu'à certaines coupures du terrain; elle avait pour principal objet de garder le contact, d'observer nos mouvements et de reconnaître nos dispositions.

Dans les premiers jours d'avril, nos alliés tenaient tout le pays entre Arras et Saint-Quentin; à leur droite, nos lignes allaient de Saint-Quentin, à travers la vallée de l'Oise, le massif de Saint-Gobain, la vallée de l'Ailette et les plateaux du Soissonnais, rejoindre, vers Vailly, notre ancienne ligne de l'Aisne.

Le 5 avril, le Congrès américain, approuvant la rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne, déclarait les États-Unis en état de guerre avec cette puissance. Quelques jours plus tard, les troupes britanniques prenaient l'offensive en Artois et les nôtres au nord de l'Aisne et en Champagne.

V. — En Artois et en Flandre.

La Crête de Wimy et le Bassin minier de Lens. — Les Allemands, en se retirant, n'avaient pas dégarni leurs positions sur la Scarpe, à l'est d'Arras; ils les tenaient depuis plus de deux ans. Les Anglais, après une violente préparation d'artillerie les attaquaient, le 9 avril, entre le Cojeul et la Souchez. Sur la rive droite de la Scarpe, ils enlevaient les hauteurs que traverse la route de Cambrai, pénétraient par surprise dans le village de Monchy-le-Preux et s'y maintenaient malgré de vives contre-attaques. Sur la rive gauche, ils assaillaient les fameuses positions de la crête de Vimy, qui avaient jusque-là résisté à de nombreuses attaques, et les enlevaient. Les Canadiens eurent la meilleure part de ce brillant fait d'armes.

Au bout de quelques jours, nos alliés étaient établis sur le front : Monchy-le-Preux, Vimy; mais la lutte n'en continuait pas moins dans la partie tourmentée de la vallée supérieure de la Souchez, au sud-ouest de Lens; elle s'étendait bientôt jusqu'à Loos.

Les Allemands, à leur tour, attaquaient le 15 avril, au sud de la Scarpe, sur un front de dix kilomètres, entre Marquion et Bapaume. Ils pénétraient dans Bourries et reprenaient Lagnicourt. Mais les réserves anglaises intervinrent et, dans une vigoureuse contre-attaque exécutée en terrain découvert, repoussèrent l'ennemi et rentrèrent en possession du village et de ses abords.

Les 16 et 17 avril, les troupes françaises prenaient aussi l'offensive au nord de l'Aisne, entre Berry-au-Bac et Prunay et de Prunay à Aubérive-sur-Suippes. Elles s'élevaient sur le plateau de Craonne jusqu'au chemin des Dames; à l'est de Reims, elles s'emparaient des hauteurs boisées au sud de Moronvillers.

Bientôt par suite de nouveaux événements, la bataille devait reprendre plus vive et plus acharnée sur le front britannique et sur le front français.

De Lens à Saint-Quentin. — La révolution survenue en Russie avait suspendu les opérations sur le front oriental. Les armées russes étaient en partie désorganisées. Nos adversaires se hâtèrent d'en profiter pour dégarnir un front devenu passif et

amener de puissantes réserves sur les fronts de France. Les deux offensives menées par les troupes britanniques et les forces françaises étaient nettement déterminées. Les Allemands s'attachèrent non seulement à en arrêter les progrès, mais encore à nous rejeter sur nos anciennes positions.

Déjà, le 24 avril, sur les deux rives de la Scarpe, ils engageaient contre nos alliés, plus de neuf divisions. Les Anglais les arrêtèrent et même, sur la rive droite, ils poussaient leur front jusqu'à la Sensée, vers Fontaine-les-Croisilles et Chérisy.

Le 3 mai, les forces britanniques attaquaient sur un front de 25 kilomètres, depuis le sud de la Sensée jusqu'à la route d'Acheville à Wimy. La bataille fut violente aux deux ailes, vers Bullecourt et Fresnoy, où les Allemands eurent d'abord l'avantage. Mais nos alliés, avec leur ténacité habituelle, répondirent aux assauts répétés de l'ennemi par de nouvelles contre-attaques. Le 12 mai, ils avaient rétabli leur situation à l'ouest de Fresnoy, enlevé les dernières défenses de Roeulx, progressé sur la route de Cambrai jusqu'à la ferme de la Cavalerie et occupé la majeure partie de Bullecourt.

Le communiqué britannique du 21 mai était plus explicite encore : « Les positions allemandes entre Arras et un point situé à 1,500 mètres à l'est de Bullecourt sont entre nos mains, sauf un secteur de deux kilomètres immédiatement à l'ouest de Bullecourt. » Ce secteur a été enlevé le 15 juin dernier.

Pour mieux assurer leur gauche, nos alliés commençaient, le 3 juin, sur les deux rives de la Souchez, au nord de Wimy, une série d'opérations locales qui devaient dégager la tête du bassin minier de Lens et prolonger leur front au nord d'Acheville par Avion, Lens et Loos, jusqu'à la Bassée.

Les batailles livrées à l'est d'Arras ont été le prolongement naturel des actions engagées au nord de la Somme. Parties de la ligne : Péronne, Bapaume, Arras, Souchez, à la poursuite des armées allemandes en retraite, les armées britanniques avaient, malgré toutes les résistances de l'ennemi, porté leur front presque en ligne droite de Saint-Quentin à Lens. A Saint-Quentin, elles étaient en jonction avec les nôtres ; à Lens, elles rejoignaient leur ligne primitive des Flandres et de Belgique

Wytschæte et Messines. — Depuis la bataille de l'Yser, la lutte n'avait guère cessé sur tout le front nord, d'abord occupé par nous, puis par nos alliés. Autour de Loos et d'Ypres, les actions avaient été fréquentes; mais sauf quelques fluctuations de détail généralement à l'avantage des Anglais, le tracé général de la ligne était resté sensiblement le même.

Le 7 juin dernier, les troupes du général Plumer se portèrent à l'assaut du saillant d'Ypres. L'opération, minutieusement préparée de longue date, fut brillamment exécutée. Après l'explosion de 19 mines puissantes dans les premières lignes ennemies, les troupes britanniques encadrant les troupes australiennes et les contingents néo-zélandais enlevaient Wytschaete et Messines, poussaient d'un côté vers Ostaveme et de l'autre vers Warneton, rejetant leurs adversaires vers le canal d'Ypres à Comines et vers la Lys. Malgré les réactions de l'adversaire, elles ont conservé et même amélioré les positions nouvellement conquises qui étayaient leur droite en réunissant directement les défenses d'Ypres à celles d'Armentières.

Les Anglais opérèrent d'une manière analogue à leur gauche, qui est appuyée à la mer. L'inondation défend les approches de l'Yser canalisée depuis Steenstraete jusqu'à Nieuport. Toute cette région est tenue, actuellement, à partir de Drie Grachten par l'armée belge. Les troupes britanniques occupent la partie comprise entre Saint-Georges et la rade de Nieuport. Sur la côte même s'étend la région des Dunes. C'est dans cette étroite bande de terrain que les Allemands sont parvenus récemment à repousser les bataillons anglais qui défendaient la rive droite de l'Yser, aux environs mêmes de son embouchure, et à les rejeter sur la rive gauche. Mais les défenses au sud de Lombaertzyde et de Saint-Georges sont restées intactes; elles prennent à revers le territoire que l'ennemi a pu enlever, mais où il lui sera difficile de se maintenir.

VI. — Nouvelle bataille des Flandres.

Dans le courant de juillet, une armée française, transportée de Champagne en Flandre est venue, au sud de Dixmude, s'intercaler entre l'armée belge et les forces britanniques, opérant au nord d'Ypres.

Le 31 juillet, toutes ces forces ont assailli simultanément et enlevé les lignes allemandes entre la Lys et l'Yser. A gauche, les troupes du général Anthoine ont occupé Steenstraete, obligé l'adversaire à évacuer Bixschoote et conquis tout le terrain entre la route de Dixmude et le cabaret Kortekeert. En même temps nos alliés anglais prenaient Pilkem, Saint-Julien et Westhoek après avoir occupé Hollebeke sur le canal de Comines et Basse-Ville sur la Lys, à quelques kilomètres au nord-ouest de Lille.

Le mauvais temps persistant des premiers jours d'août n'a pu arrêter l'essor des troupes franco-britanniques. Le 10, nos troupes se développaient au nord et à l'est de Bixschoote pendant que celles de nos alliés enlevaient la crête de Westhoek et le bois de Glencorse, malgré les contre-attaques redoublées de l'adversaire.

Plus au sud, les tentatives de l'ennemi, aux abords d'Armentières et de Neuve-Chapelle, étaient déjouées par les troupes portugaises. Le 15 août, les Canadiens, qui s'étaient déjà illustrés devant Wimy, enlevaient au nord-est de Loos les formidables défenses de la côte 70 et pénétraient dans les cités ouvrieres, s'étendant vers le nord de Lens.

Le lendemain, 16, les troupes françaises étaient maîtresses de la tête de pont de Drie Grachten et les troupes britanniques du village de Langemarck, enlevé de haute lutte, après de brillants combats. En vain, l'ennemi renouvelle ses contre-attaques, sans parvenir à arrêter ni les progrès de nos alliés, ni les nôtres.

Une nouvelle bataille des Flandres se développe, mais en sens inverse de celle de 1914 et avec des moyens nouveaux, dont l'adversaire est obligé de reconnaître la puissance. Le plan offensif dont les forces alliées ont pris l'initiative s'exécute avec une méthode rigoureuse et des pertes minimes, obligeant nos adversaires à jeter incessamment, dans la lutte, de nouveaux contingents et de nouvelles réserves.

La lutte se poursuit de même au sud de Lens, à l'est d'Arras, aux abords de Saint-Quentin, sur le Chemin des Dames, en Champagne et à Verdun, où nos troupes, d'un élan admirable, ont presque complètement reconquis aujourd'hui les positions importantes que nous avions perdues au moment de la grande offensive allemande du 21 février 1916.

VII. — Résumé et situation a la fin d'aout.

L'armée britannique nous a, dès le début de la guerre, largement prêté son concours. Elle s'est donnée sans compter, et l'on peut dire que jamais union de deux armées alliées n'a été ni plus facile, ni plus complète.

Engagée, avant d'avoir pu réunir tous ses moyens d'action, elle a partagé notre sort et vaillamment combattu à nos côtés. Elle est venue avec nous au secours de l'armée belge, menacée d'une destruction complète, et elle a puissamment contribué à la reconstitution de ses ressources et de ses unités combattantes.

Attaquées plus tard, en pleine concentration entre la Lys et la mer, l'armée française des Flandres, l'armée belge et l'armée britannique se sont soutenues, entr'aidées et défendues contre l'envahisseur. Elles ont fait bloc et leur résistance opiniâtre a triomphé de l'ennemi commun. Dans ce succès mérité, chacune d'elles a eu sa part de gloire et de sacrifices.

Pendant la longue formation de l'armée Kitchener, les forces françaises et les divisions britanniques ont seules fait tête à l'adversaire sur la totalité du front occidental, dans des combats pour ainsi dire incessants et avec un matériel insuffisant. Maîtrisant l'ennemi, elles ont donné le temps aux unités nouvelles de se constituer, de s'organiser, de s'instruire et de s'entraîner.

Au mois de mai 1915, les armées anglaises occupaient déjà 50 kilomètres du front de France. « Au bout de huit mois de guerre, l'armée anglaise est passée du chiffre de 6 à celui de 36 divisions, à 20,000 hommes chacune, soit 720,000 hommes, presque tous volontaires. C'est un magnifique triomphe d'organisation[1]. » Et ce splendide effort s'est continué.

Peu à peu des unités nouvelles sont venues prendre le contact, en arrière du front, où elles devaient remplacer les troupes françaises en première ligne.

Nous avons parcouru rapidement la série des opérations auxquelles les armées britanniques ont pris part, soit seules, dans les

1. Discours de M. Lloyd George à la Chambre des Communes.

secteurs qui leur étaient confiés, soit de concert avec les troupes françaises. Ces opérations ont, en toutes circonstances, mis en relief la vaillance et l'ardeur des troupes britanniques, leur stricte discipline, une habileté manœuvrière vite acquise, la perfection des services, le degré d'instruction des armes spéciales, le savoir des états-majors et la valeur du haut commandement.

Les armées nouvelles, improvisées, mais formées à la rude école de la guerre, se sont promptement élevées à la hauteur de leurs devancières. Après trois années de lutte sur le sol français, de collaboration intime et de sacrifices réciproques, les armées alliées du front occidental voient leurs efforts en partie réalisés et leurs ressources s'accroître. Elles n'en sont que mieux préparées et plus résolues à poursuivre leur action commune jusqu'au triomphe définitif de leur cause, qui est celle de l'humanité tout entière.

Général de Lacroix.

NOS COLONIES ET LA GUERRE

VI. — MADAGASCAR

Bien que n'atteignant pas en étendue l'Indochine, l'Afrique Occidentale ou l'Afrique Équatoriale, Madagascar n'en mérite pas moins de figurer au nombre de nos grandes colonies[1]. On a volontiers de tout temps appelé Madagascar la Grande Ile, et c'est une appellation très justifiée, l'île ayant une superficie de plus de 592,000 kilomètres carrés, qui dépasse celle de la France, de la Belgique et de la Hollande réunies; elle est l'une des plus grandes îles du monde, n'étant surpassée que par la Nouvelle-Guinée et Bornéo, l'Australie étant mise à part.

Si la France a occupé depuis longtemps des positions stratégiques aux abords mêmes de la grande terre et y a également pris pied, celle-ci n'en est pas moins une colonie nouvelle, car les populations étaient demeurées indépendantes et jamais la France n'avait pu exercer d'une façon effective les droits qui lui avaient été reconnus. Il a fallu faire la conquête de l'île et c'est seulement par une loi du 6 août 1896 qu'elle fut avec ses dépendances déclarée colonie française.

De ce jour la France avait dû travailler à sa mise en valeur. L'œuvre fut délicate et elle est encore en pleine évolution, car elle rencontra des difficultés qui n'ont pu entièrement disparaître, mais

1. De nombreux travaux ont été consacrés depuis longtemps à Madagascar et peuvent être utilement consultés, mais on doit mettre en première ligne le monumental ouvrage publié, avec le concours de savants spécialistes, par MM. Alfred et Guillaume Grandidier, qui ont longuement exploré l'île : *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* (Paris, Imp. Nationale, libr. Hachette). L'ouvrage comprendra environ 52 vol., gr. in-4 et il en a déjà paru près d'une trentaine; les deux derniers, qui traitent de l'ethnographie, datent de 1908 et 1914.

grâce aux efforts accomplis, de grands progrès avaient été réalisés lorsque la guerre vint à éclater.

La colonie n'est pas de celles qui ont eu le plus à souffrir des terribles événements qui se sont déroulés, et elle a vu au contraire s'accroître son mouvement commercial. Ainsi que toutes nos autres possessions, Madagascar a montré vis-à-vis de la mère patrie, depuis le début des hostilités, le plus parfait loyalisme, et lui a apporté son aide et son concours avec le plus entier dévouement.

Nous nous proposons de montrer à quelle situation notre grande île africaine avait pu être conduite à la veille des hostilités, quelle a été la répercussion de la guerre sur son évolution et quelles perspectives d'avenir on peut envisager pour elle. A cet effet, nous examinerons successivement quelles sont les ressources de Madagascar et les causes qui ont gêné sa colonisation ; quelle a été l'œuvre administrative accomplie pour améliorer sa situation ; enfin quelle a été sa vie économique et quel paraît devoir en être l'essor[1].

*
* *

Séparée du continent africain par le canal de Mozambique qui présente des profondeurs de plus de 3,000 mètres, l'île de Madagascar constitue comme un petit continent à part. C'est une terre montagneuse dont le socle, fait surtout de gneiss, a été bouleversé par des

1. Nous citerons comme donnant l'exposé le plus complet de la situation de la colonie à la veille de la guerre : *Madagascar. Étude économique*, publiée sous la direction de M. Loisy, inspecteur des Colonies (Paris, Aug. Challamel, 1914), ouvrage dû à la collaboration de spécialistes très compétents. — On peut consulter aussi : Charles Humbert, *L'Œuvre française aux colonies* (Paris, E. Larose, 1913), chap. IV : Madagascar, p. 123-158 ; Francis Mury, *L'Œuvre française à Madagascar* (*Le Courrier colonial*, 25 septembre 1912) ; *Conférences publiques sur Madagascar faites à l'École coloniale pendant l'année scolaire 1912-1913* (Paris, Chaix, 1913) ; id., *1913-1914* (*ibid.*, 1914) ; *Guide-Annuaire du Gouvernement général de Madagascar et dépendances, 1913* (Tananarive, Impr. Offic.) ; *Annuaire général de Madagascar et dépendances, 1914* (*ibid.*) ; *Bulletin économique*, publié trimestriellement par les soins du gouvernement général (*ibid.*) ; *Rapport annuel. Situation générale de la colonie* (Extrait du *Journal Officiel de la République française*). Le dernier Rapport qui ait été imprimé concerne l'année 1912. — On doit citer parmi les travaux ayant enregistré les indications les plus récentes sur les productions de Madagascar, l'article de M. Gaston Pelletier, délégué de Madagascar à l'Office colonial, dans Ministère des Colonies. Office colonial. *Les Colonies françaises à la Foire de Lyon* (Melun, Impr. admin., 1917), p. 37-61. Nous devons aussi à l'obligeance de M. Pelletier divers renseignements et chiffres qui ont complété notre documentation et nous lui en exprimons toute notre gratitude.

éruptions volcaniques. Son relief est surtout caractérisé par un plateau central très accidenté, que coupent de nombreuses vallées. Une zone montagneuse borde ce plateau à l'est, tandis qu'à l'ouest et au sud il domine une vaste région de plaines; sur ses parties les plus hautes sont creusées de grandes cuvettes alluvionnaires, telles que l'Imerina et le Betsileo.

Le climat est tropical dans son ensemble, tout en présentant des variations qui sont en rapport avec la disposition du relief et de l'altitude, et tiennent aux influences inégales des vents dominants. On peut distinguer à Madagascar deux climats, celui des plateaux qui se rapproche des climats tempérés, celui du littoral, qui est plus chaud, mais variable comme humidité. La côte orientale, directement exposée aux vents alizés, est très pluvieuse et c'est la plus malsaine. La côte occidentale a des saisons très tranchées et la pluie ne tombe qu'en été. La sécheresse est beaucoup plus grande dans la zone méridionale.

La végétation présente nécessairement des caractères très différents suivant la nature du sol et le climat des diverses parties de l'île.

Le sol de gneiss qui domine dans la partie centrale donne, par sa décomposition sous l'action des pluies, une terre rougeâtre dépourvue de fertilité, qui ne peut se prêter facilement aux cultures et ne porte guère naturellement qu'une végétation herbacée. Mais les fonds des vallées et les dépressions du plateau, comme l'Imerina et le Betsileo, renferment des terres très fertiles. Sur les côtes, c'est la zone de l'est qui est la mieux favorisée et elle convient pour les cultures tropicales auxquelles il faut à la fois de la chaleur et de l'humidité. La côte de l'ouest, à raison de la sécheresse qui y règne une partie de l'année, est surtout une contrée de savanes, et le sud-ouest de l'île est subdésertique.

Le sol de Madagascar est donc d'une fertilité très variable, mais comme l'a dit avec raison M. Garbit, délégué dans les fonctions de gouverneur général de la colonie, il est à peu près partout utilisable[1]. Dans les premières années qui ont suivi la conquête, Madagascar passa pour un pays d'une remarquable fertilité; puis, les exploitations agricoles entreprises déclinèrent et l'on se rendit compte que l'on s'était fait une trop haute opinion des avantages de l'île. Il y eut à ce

1. Loisy, *Madagascar*, *op. cit.*, p. 2.

moment un revirement fâcheux, et un pessimisme exagéré succéda à l'enthousiasme du début. En réalité, l'île présente des ressources naturelles et des possibilités de culture très importantes, et l'on a pu à l'heure actuelle, obtenir déjà des progrès très marqués. Jetons un coup d'œil sur ces ressources.

Les forêts couvrent, à Madagascar, de 10 à 12 millions d'hectares[1]. L'est est la région véritablement boisée, tandis que l'ouest ne présente que des massifs isolés. Le centre est presque dépourvu de végétation forestière, et le sud ne possède qu'une brousse à plantes cactiformes et étranges.

Parmi les principaux produits forestiers de Madagascar, il faut citer les bois d'ébénisterie, qui, nombreux et variés, sont susceptibles d'une exploitation plus importante. Les plantes à caoutchouc sont abondantes aussi bien dans les forêts de l'ouest que dans celles de l'est. Les forêts malgaches produisent aussi du copal, des matières colorantes, des matières résineuses, du crin végétal que donne un palmier. Les forêts de l'ouest[2] offrent ce caractère de posséder presque exclusivement des espèces à feuilles caduques, et parmi elle le palétuvier qui fournit des écorces à tan. Dans le centre, on rencontre le tapia, qui nourrit la chenille du ver à soie indigène. Dans les parties marécageuses de la zone forestière des basses altitudes se trouve le raphia dont les fibres sont susceptibles de nombreux emplois.

Les productions agricoles sont riches et variées[3]. Un certain nombre d'entre elles alimentent le commerce d'exportation : vanille, pois du Cap, manioc, riz, café, cacao, canne à sucre, tabac, etc. Le riz est cultivé sur le littoral en rizières de marais. Il l'a été beaucoup aussi par les indigènes en rizières de montagnes, occupant des emplacements de forêts qu'ils détruisaient par le feu. Des cultures vivrières diverses sont également à mentionner : maïs, haricot, sorgho, sésame, plantes fruitières, pommes de terre, etc. Le

1. Fauchère et Galtié, Les Forêts de Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 153-172; *Guide-Annuaire du Gouvernement général de Madagascar et Dépendances*, 1913, p. 46; R. Badin, Les Forêts de Madagascar (*Bulletin économique*, t. XIV, 1914, p. 33-53 : Em. Perrot et A. Gérard, Notes sur quelques essences forestières de Madagascar (*Ibid.*, 1er sem. 1915, p. 73-79).

2. Louvel, Les forêts de l'Ouest de Madagascar (*L'Agriculture pratique des pays chauds*, 13e année, 2e sem., 1913, p. 15-30, 84-105).

3. A. Fauchère, L'agriculture à Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 69-108.

blé a pu être aussi cultivé. Dans le centre de l'île, la culture des légumes d'Europe réussit très bien.

L'élevage constitue l'une des grandes richesses de la colonie, et surtout celui des bovidés[1]. Madagascar a été réputé de tout temps pour son bétail appartenant à la race zébu, et l'élevage, qui avait toujours joué un grand rôle dans l'existence des Malgaches, s'est répandu dans l'île entière. Il est presque exclusivement pratiqué par les indigènes; ceux-ci utilisent à cet effet les immenses espaces des plateaux du centre qui constituent pour le bétail d'excellents pâturages où on le laisse vivre en liberté. Le cheptel de Madagascar a toujours été en s'accroissant d'année en année, et l'on peut dire que le nombre des bovidés y dépasse certainement aujourd'hui 6 millions. Il faut ajouter encore comme animaux d'élevage le cheval, le porc, les moutons et chèvres, la volaille qui est abondante, l'autruche.

Un autre produit qui a une importance de premier ordre à Madagascar c'est la soie[2]. Jadis elle provenait exclusivement de vers à soie indigènes qui vivaient dans les forêts sur diverses espèces d'arbres. Le ver à soie du mûrier fut introduit plus tard et c'est cette espèce qui est répandue aujourd'hui. Le mûrier s'adapte aux divers climats de l'île et il a pu être propagé; il vient aisément dans les divers sols, mais seuls les terrains latéritiques du centre de l'île ne peuvent lui convenir. Si la sériciculture n'a pas encore donné à Madagascar tous les résultats qu'on en peut attendre, néanmoins la production en est déjà très importante. On estime que les cocons du ver du mûrier obtenus en 1914 avaient pu atteindre un total de 100 tonnes dans la province de Tananarive.

Enfin, dans le domaine de la faune, une autre ressource très notable est fournie par les produits de la pêche[3]. Madagascar présentant, en plein Océan Indien, un développement de côtes d'environ 5,000 kilomètres, est à cet égard dans une situation très favorable,

1. Carougeau, L'élevage à Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 123-151.
2. Nous signalons sur ce sujet une étude récente, très complète et très documentée, *La Sériciculture en pays tropical. Étude pratique d'acclimatation du ver à soie du mûrier et du mûrier à Madagascar*, par A. Fauchère, inspecteur d'agriculture (Paris, Augustin Challamel, 1917). — Voir aussi : Étude sur la sériciculture à Madagascar (*Bulletin économique*, 1er sem., 1915, p. 1-17).
3. A. Gruvel, L'industrie des pêches à Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 173-187.

mais ses richesses ichthyologiques, qui sont considérables, ont été jusqu'ici beaucoup trop négligées par les Européens.

Madagascar possède des ressources minérales dont la haute importance est aujourd'hui de mieux en mieux démontrée, grâce à de nombreuses explorations spéciales[1]. L'or existe à Madagascar en filons quartzeux, mais ce sont surtout les alluvions fluviales qui l'ont jusqu'ici fourni à l'exploitation. L'île possède de fortes réserves de minerai de fer. On y trouve aussi, en plus ou moins grandes quantités, de l'argent, du cuivre, du plomb, du zinc, du nickel. ainsi que diverses pierres précieuses.

En dehors des minerais métalliques, il faut mettre aussi au rang des principales richesses minières de l'île, le graphite et les combustibles minéraux. L'exploitation du graphite, très abondant dans les gneiss et les micaschistes de la colonie tout entière, n'a commencé que depuis un petit nombre d'années, mais elle a toujours été en s'accroissant, et elle est loin d'avoir atteint son maximum. La zone reconnue comme étant graphitifère, s'étend du nord au sud de la colonie, sur toute la région orientale, et sa longueur mesure près de 1,400 kilomètres.

On a pu constater l'existence de gisements de charbon et l'on a tout lieu de penser aujourd'hui qu'ils seraient assez nombreux. Des sondages ont révélé aussi la présence de zones pétrolifères. Les lignites et surtout la tourbe sont très abondants dans la région de l'Imerina. Il existe à Antsirabe des eaux thermales dont les qualités curatives sont déjà très bien connues.

On peut se demander comment un pays doté de tant de ressources naturelles n'a pas de suite répondu aux espérances que l'on avait fondées sur lui dès sa conquête et pourquoi sa colonisation s'est trouvée ralentie au lieu de fournir ce rapide essor sur lequel on avait compté. C'est qu'il existait dans le pays lui-même des causes de faiblesse qui devaient retarder sa mise en valeur et dont il n'était pas possible de triompher en peu de temps.

1. A. Lacroix, *Les Richesses minérales de Madagascar* (*Conférences publiques sur Madagascar faites à l'École coloniale pendant l'année scolaire 1912-1913*, p. 9-18); Olivier Rœhrich, Les richesses minières de Madagascar, d'après les travaux de MM. Lacroix et Bonnefond, dans Loisy, *Madagascar*, p. 189-207; *Guide-annuaire de Madagascar*, 1913, p. 641-653; A. Pétré, *Vade Mecum à l'usage des prospecteurs de Madagascar* (1917); A. de Bergues, Les richesses minérales de Madagascar (*La Dépêche coloniale*, 6 avril 1917).

Les terres de l'île sont loin d'être toutes fertiles et bien des améliorations étaient à introduire pour rendre l'agriculture prospère. D'autre part, l'exploitation des richesses minières est plus lente encore à s'établir que la colonisation agricole et elle exige beaucoup d'études préalables. Mais, pour l'une comme pour l'autre, une condition essentielle faisait défaut : on manquait de main-d'œuvre, la population de Madagascar étant très faible par rapport à sa superficie, et c'est cette insuffisance de population qui a le plus entravé sa mise en valeur rapide. Jetons un coup d'œil sur cette population[1].

Avec sa superficie qui approche de 600,000 kilomètres carrés, Madagascar n'a pas beaucoup plus de 3 millions d'habitants. On peut faire un rapprochement avec l'Indochine : notre grande colonie d'Asie, qui ne dépasse guère 700,000 kilomètres carrés, en compte plus de 16 millions. D'après le recensement du 1er janvier 1913, la population indigène de l'île était de 3,170,823 individus, non compris les Comores. La densité se trouve être d'un peu plus de 5.30 par kilomètre carré, densité très faible, étant donné que dans le département le moins peuplé de la France, il y a 18 habitants par kilomètre carré.

Et encore cette population est-elle très inégalement répartie. Tandis que l'Imerina et le Betsileo sont très peuplés et renferment plus du tiers de la population totale, les régions côtières et les plateaux du sud présentent d'immenses étendues inhabitées. Il se trouve très regrettable que la population soit clairsemée précisément dans la zone littorale qui est la plus productive.

Les habitants de Madagascar ne constituent nullement une unité ethnique; on compte parmi eux une vingtaine de peuplades présentant des caractères distincts. Les plus intéressants de tous ces peuples sont les Hovas, qui habitent l'Imerina; intelligents et travailleurs, ils sont les plus aptes à participer à l'œuvre de colonisation, mais les hautes contrées où ils se trouvent sont les moins riches en produits d'exportation. Sur la côte orientale, très favorable aux cultures, vivent les Betsimisaraka, qui sont paresseux et réfractaires au progrès.

Ce qui manque à Madagascar, c'est donc surtout la main-d'œuvre;

1. Voir Dr Gallay, La population de Madagascar (*Bulletin économique*, t. XIII, 1913, p. 415-456).

or, c'est le premier capital nécessaire pour mettre en valeur une colonie. Ce qui lui a fait entièrement défaut au début, ce sont aussi les voies de communication. Il n'en existait d'autres que les pistes sur lesquelles les transports s'effectuaient à dos d'hommes et dans ces conditions aucune intensité nouvelle ne pouvait être donnée à la production, faute de routes commerciales.

Comment a-t-on pu parer à ces conditions défavorables et mettre le pays à même de tirer un parti plus fructueux de ses richesses naturelles? C'est ce que nous allons voir en exposant sa situation administrative et sa situation économique; nous pourrons enregistrer les principales réformes accomplies et les progrès réalisés.

*
* *

L'administration de Madagascar[1] est confiée, depuis le 31 juillet 1897, à un gouverneur général, dépositaire des pouvoirs de la République, qui n'est pas assisté de lieutenants-gouverneurs et qui administre directement tout l'ensemble du territoire. Les administrateurs et officiers qui sont à la tête des diverses circonscriptions territoriales ne disposent d'aucune autorité effective.

Le premier gouverneur général fut le général Gallieni qui avait eu auparavant le titre de résident général. Il obtint la pacification complète du pays à la fois par la manière forte et par une habile politique indigène, et il fonda sur des bases solides et judicieuses l'organisation de la colonie[2]. Mais il était d'un esprit trop clairvoyant pour n'avoir pas pressenti les causes de faiblesse qui pouvaient retarder son essor.

Ses successeurs, MM. Augagneur et Picquié, s'attachèrent, en administrateurs prudents et pratiques, à prendre toutes les mesures susceptibles de relever progressivement le pays et de l'amener à vaincre à la longue les obstacles qui entravaient sa mise en valeur. La guerre arrriva qui interrompit leur œuvre, mais les progrès en

1. A consulter notamment sur l'administration de Madagascar : André You, *Madagascar. Histoire, organisation, colonisation* (Paris, Berger-Levrault, 1905); Gustave Julien, *Institutions politiques et sociales de Madagascar* (Paris, E. Guilmoto, 2 vol.).

2. Voir G. Grandidier, *Gallieni (1849-1916)*. Extrait de la *Revue scientifique*, n° 2, 1917.

cours ne furent que ralentis. M. Garbit qui, au début des hostilités, prit en mains l'administration de Madagascar comme délégué dans les fonctions de gouverneur général, sut avec beaucoup de fermeté et d'initiative surmonter les difficultés créées par les événements et donner un élan nouveau à la vie économique. M. Garbit, ancien élève de l'École Polytechnique et lieutenant-colonel d'artillerie, ayant demandé à venir prendre sa place sur le front français, son départ a entraîné la nomination comme gouverneur général, à la date du 15 mai 1917, de M. Merlin, alors gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française. On sait quels éminents services ont été rendus dans cette colonie par ce distingué administrateur[1], et l'on peut être assuré qu'il continuera avec sagacité et énergie l'œuvre poursuivie par ses prédécesseurs, et qu'il apportera au développement de la colonie de Madagascar une nouvelle et vigoureuse impulsion.

Très sagement M. Augagneur, puis M. Picquié, avaient, avant la guerre, pratiqué une politique d'économies. C'était la première de toutes les conditions pour maintenir la vitalité d'une colonie dont les productions étaient restées insuffisantes et pour réaliser un programme d'améliorations.

Certes, les recettes avaient beaucoup augmenté depuis les premières années de la conquête, mais elles n'étaient pas susceptibles d'une extension très considérable, surtout dans une colonie soumise au régime douanier de l'assimilation en vertu de la loi du 11 janvier 1892, ce qui ne lui laisse pas la faculté de taxer librement les importations[2]. Madagascar a assuré sa prospérité financière en ménageant ses ressources, et n'a jamais connu de déficit[3]. Ses excédents de recettes ont été versés annuellement à une caisse de réserve, dont l'actif a été toujours en s'accroissant et qui a fourni à la colonie des disponibilités pour entreprendre elle-même de grands travaux publics ou pour gager des emprunts destinés à en effectuer. Trois emprunts déjà ont été faits, avec la garantie de la métropole, l'un de 30 millions en 1897, le second de 60 millions en 1900, le troisième de 15 millions en 1906.

1. Voir notre précédent article sur l'Afrique Équatoriale Française dans la *Revue des Sciences politiques*, 15 février 1917, p. 62-82.

2. Charles Humbert, *L'Œuvre française aux colonies*, p. 139 et suiv.

3. Voir Léon Jacques, Les finances de Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 265-277.

Le chiffre des dépenses prévues au budget local ordinaire qui, de 1897 à 1903, passa de 9 à 23 millions, fut de 24 millions de 1905 à 1910, et s'éleva ensuite à 26,675,700 francs en 1913. Les recettes furent en réalité cette année-là de 31,936,381 francs. Leur principale source est la taxe personnelle, puis viennent les droits de douane et taxes diverses. Les travaux publics figurent parmi les dépenses les plus notables.

Comme sommes affectées aux travaux publics, il faut compter aussi aujourd'hui une deuxième section du budget local; cette section remplace, depuis 1914, un budget extraordinaire qui, institué en 1897, avait reçu alors le bénéfice résultant de la conversion d'un ancien emprunt malgache de 1885, et fut doté ensuite de fonds provenant des emprunts suivants. Ce budget extraordinaire avait fait 5,746,371 francs de recettes en 1913. Enfin s'ajoute encore un budget spécial dénommé Budget annexe du chemin de fer, établi en 1905, et dont les recettes ont été de 2,936,894 francs en 1913.

Un autre budget annexe est celui de l'Assistance médicale indigène, alimenté par une taxe spéciale, qui en 1913, a donné 2,491,310 francs de recettes.

Enfin, depuis le décret du 9 avril 1908, qui avait rattaché l'archipel Mayotte-Comores à Madagascar, il y avait un budget spécial dans ces possessions qui était soumis à l'approbation du gouverneur général de la Grande Ile. Mais l'archipel ayant été définitivement incorporé à Madagascar en vertu de la loi du 25 juillet 1912 et du décret du 23 février 1914 portant règlement d'administration publique, il est désormais administré comme une province de la colonie.

Madagascar avait reçu au début, de 1897 à 1902, des subventions de la métropole; désormais, non seulement la colonie ne reçut plus rien d'elle, mais encore elle apporta son concours à certaines dépenses de la mère patrie. Sa caisse de réserve, alimentée par les excédents de recettes de ses divers budgets, comptait au 31 mai 1913, c'est-à-dire à la fin de l'exercice 1912, un actif de 15,354,983 francs. Le budget local ordinaire de 1913 s'est liquidé par un excédent de recettes sur les dépenses de 5,859,042 francs. Sur l'ensemble des budgets, non compris celui des Comores, l'excédent total des recettes a été, pour cette même année, de 7,233,700 francs.

Avec la guerre[1], les recettes subirent nécessairement tout d'abord un fléchissement, lequel porta surtout sur les droits de douane et les taxes de consommation. Pour l'exercice 1914, qui prenait fin au 31 mai 1915, elles furent inférieures à celles du précédent exercice; puis, la reprise de l'activité économique releva la situation en 1915, et les recettes globales de cet exercice, clos le 30 juin 1916[2], furent supérieures à celles de 1914.

Le budget local ordinaire s'est chiffré pour l'exercice 1914, par 30,410,990 francs de recettes et 28,589,852 francs de dépenses; pour l'exercice 1915, respectivement par 32,123,200 francs et 28,204,333 francs. Ces deux exercices 1914 et 1915 se sont ainsi liquidés pour cette première section du budget, l'un par 1,821,137 francs d'excédents de recettes, l'autre par 3,918,816 francs.

Pour la deuxième section du budget local (recettes et dépenses extraordinaires), les recettes ont été en 1915, de 7,793,429 francs, et les dépenses de 4,033,873 francs, ce qui représente un excédent de 3,759,555 francs.

Pour le budget annexe du chemin de fer, les recettes ont été, la même année, de 3,314,452 francs et les dépenses de 2,140,071 francs, ce qui donnait un excédent de 1,174,381 francs. Enfin, pour le budget annexe de l'Assistance médicale indigène, les recettes ont été de 1,906,700 francs et les dépenses de 1,791,349 francs, soit un excédent de 115,350 francs.

Dans leur ensemble, les budgets réunis ont présenté en 1915, un excédent de recettes de 8,968,105 francs, qui dépassait les chiffres atteints durant les années normales. Une progression encore plus accentuée s'est produite durant le premier semestre de l'exercice de 1916, et l'on peut prévoir que ses résultats totaux seront sensiblement supérieurs à ceux de 1915. Au 1er octobre 1916, toutes opérations faites après la clôture de l'exercice 1915, la caisse de réserve de la colonie possédait un actif total de 19,887,966 francs. Au point de vue financier, la guerre est donc loin d'avoir été défa-

1. Voir Ch. Jamin, La situation financière à Madagascar pendant la guerre (*La Dépêche coloniale*, 30 décembre 1916); Lucien Hubert, *Comment « ont tenu » nos colonies* (Paris, Augustin Challamel, 1917), p. 21-22.

2. L'exercice, en vertu des règlements financiers, est clos le 31 mai de l'année suivante, mais, en raison des circonstances actuelles, un décret a été rendu chaque année, à partir de 1915, pour reporter à un mois plus loin, c'est-à-dire au 30 juin, la clôture de l'exercice du cours.

vorable à Madagascar, et comme le dit M. le sénateur Lucien Hubert, « elle lui aura même été profitable en lui donnant l'élan nécessaire qui lui avait fait jusqu'ici défaut ».

En tenant compte de l'ensemble de ses ressources financières, la colonie avait pu, avant la guerre, fournir par ses propres moyens à toutes les dépenses desquelles on pouvait attendre un relèvement de la force productrice de l'île. Elles devaient viser la population, qu'il s'agissait d'accroître et de régénérer, les produits naturels dont il fallait améliorer les procédés d'exploitation, l'outillage économique qu'il fallait créer. A ces œuvres de colonisation se consacrèrent avec activité et méthode les gouverneurs qui se succédèrent à Madagascar.

La population de Madagascar est peu nombreuse, comme nous l'avons dit. On a pu constater, depuis l'occupation de l'île, que la mortalité y était élevée et la natalité peu considérable, que le Malgache est exposé à de nombreuses maladies et qu'il se préoccupe peu des règles d'hygiène. Tels sont les dangers qu'il a fallu combattre pour sauver le capital humain de la colonie. L'Assistance médicale indigène a été créée à Madagascar par le général Gallieni ; puis d'efficaces décisions des gouverneurs généraux Augagneur et Picquié sont venues développer cette œuvre sociale[1]. Dès 1897, le général Gallieni créa à Tananarive, avec un grand hôpital indigène, une École de médecine destinée à former des médecins indigènes. Des écoles officielles ont été instituées pour les sages-femmes et une Maternité a été créée à Tananarive en 1899. Un arrêté de 1909 a rendu la vaccination obligatoire ; des léproseries ont été organisées, ainsi que des asiles d'aliénés ; l'établissement de postes médicaux et la circulation de médecins et de sages-femmes assurèrent le service de santé. Un décret, en date du 22 décembre 1916, porte réglementation de la médecine indigène et de l'exercice de la profession de sage-femme à Madagascar.

Ces mesures successives ont amené une progression de la population qui, sans être très rapide, n'a pas cessé d'être constante. Depuis 1904, année où l'on comptait 2,628,150 habitants, l'accroissement s'est trouvé atteindre en 1913 le chiffre de 542,673 individus.

L'œuvre sociale à Madagascar impliquait, en même temps que la

1. J. Bounafous, Hygiène et assistance médicale à Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 221-233.

question médicale, l'organisation de l'enseignement[1]. En développant le savoir de l'indigène, on l'amenait à collaborer plus utilement à la colonisation, on faisait naître chez lui des besoins nouveaux qui ne pouvaient qu'accroître les importations, on le rendait plus prévoyant au point de vue de sa santé, et en faisant mieux pénétrer dans son esprit les idées de civilisation française, on l'attachait plus intimement à la mère patrie.

Il a été créé des écoles de trois degrés différents. Celles du 1er degré, dirigées par des maîtres indigènes, sont les plus élémentaires, et comportent autant que possible, un jardin agricole. A la date du 1er juillet 1913, 609 de ces écoles fonctionnaient dans la colonie. Les écoles du 2e degré, dites écoles régionales, créées dans les centres importants, comportaient une section d'enseignement général et une d'enseignement professionnel. Les écoles du 3e degré, sises toutes à Tananarive, comprennent les écoles supérieures indigènes, l'école normale, l'école administrative, l'école de médecine et la Maternité officielle. L'enseignement professionnel, partagé entre les cours des écoles et des sections d'apprentissage, a donné d'excellents résultats. C'est une véritable conquête qui a été faite à Madagascar par l'école.

Par cette heureuse politique indigène, la France a de plus en plus intimement lié à elle la population de Madagascar, et celle-ci lui a donné depuis la guerre des preuves constantes de son attachement[2]. La tranquillité la plus parfaite a régné partout, même dans les régions habitées par des races qui se sont laissé moins pénétrer par nos idées. De Madagascar sont venus des volontaires combattre dans nos rangs et des travailleurs qui ont trouvé à utiliser leurs aptitudes dans les services du génie et de l'intendance. En même temps, la population a apporté un concours empressé aux œuvres de guerre; à la date du 31 décembre 1915, on avait déjà recueilli 4 millions environ parmi les Malgaches, en même temps que la colonie coopérait de son côté aux dépenses de la défense.

Mais il ne suffit pas d'utiliser les races existant sur place, il faudrait encore attirer l'immigration, l'île étant loin de pouvoir

1. Ch. Renel, L'enseignement à Madagascar (dans Loisy, *Madagascar*, p. 209-220).
2. F. Jamin, Madagascar pendant la guerre (*Dép. col. ill.*, 15 juin 1917).

fournir par elle-même toute la population qui serait nécessaire pour assurer sa mise en valeur. Cet apport de population est encore un problème qui reste à résoudre. Néanmoins le nombre des Européens ou d'origine européenne est assez nombreux, 14,382 en 1913, bien qu'on ne puisse considérer l'île comme une colonie de peuplement. On y comptait aussi en 1913, 14,825 Asiatiques ou Africains.

L'accroissement et l'amélioration de la production des ressources naturelles du pays étaient le second point dont avaient à se préoccuper les organisateurs de la colonie.

En ce qui concerne l'agriculture[1], de grands efforts ont été faits pour assurer son développement. L'un des premiers soins du général Gallieni avait été de lui imprimer une vive impulsion. Il fut procédé à la création de stations d'essais, à l'ouverture d'une école d'agriculture à Tananarive, à l'organisation de concours agricoles, à la distribution de plants et de graines. En 1908, fut institué, au service de colonisation du gouvernement général, une section de l'hydraulique agricole, et une législation des eaux fut établie par un décret du 3 juin 1913. On a commencé à creuser des canaux d'irrigation qui ont déjà largement étendu la surface des terres cultivées. On a interdit les incendies de forêts et de brousse qui, pratiqués pour la culture du riz en montagne, causaient au pays de terribles dommages.

Quant aux richesses du sous-sol, une réglementation minière fut établie en 1896 et à plusieurs reprises remaniée en ce qui concerne l'or et les pierres précieuses. Une station thermale a été créée à Antsirabe, dont certaines eaux rappellent celles de Vichy, et un premier établissement de bains, construit par la colonie, a été ouvert à l'exploitation le 1er juillet 1916[2].

Enfin l'une des questions qui s'imposait d'urgence à l'administration de l'île était celle des voies de communication. De grands

1. G. Carle, Les améliorations et l'hydraulique agricole à Madagascar, dans Loisy, *Madagascar*, p. 109-119; A. Fauchère, *La mise en valeur de nos territoires coloniaux. Problèmes spéciaux à Madagascar* (Paris, Augustin Challamel, 1917). — Dans ce dernier et récent ouvrage, M. Fauchère, inspecteur d'agriculture, a montré avec beaucoup de sagacité et en homme expérimenté, quelles méthodes doivent être appliquées pour assurer le développement de l'agriculture à Madagascar. — D'autre part, viennent de paraître, sous la direction de M. Georges Carle, les premiers numéros d'une *Revue agricole et vétérinaire de Madagascar*, qui est appelée à rendre de grands services.

2. *La Dépêche coloniale*, 3 avril 1917.

travaux avaient été déjà exécutés, et l'une des préoccupations de M. Garbit fut de les poursuivre, malgré l'état de guerre[1].

Les premières études pour l'établissement de voies ferrées furent faites dès 1896. La ligne de Tananarive à Brickaville, d'où par la rivière Vohitra et le canal des Pangalanes on pouvait atteindre Tamatave, fut achevée en janvier 1909. Son prolongement de Brickaville à Tamatave a été ouvert le 8 mars 1913. On ne s'est pas contenté de cette ligne mettant en relation Tananarive avec la côte orientale, on a voulu aussi créer une ligne pénétrant de la capitale de l'île dans les provinces du centre, où se développent de nombreuses entreprises agricoles et industrielles, afin de faciliter le trafic de leurs produits. Une loi du 31 décembre 1912 a autorisé sa construction jusqu'à Antsirabe. Les travaux étaient commencés en 1914, mais ils se sont trouvés retardés par la guerre. On peut prévoir que la ligne sera par la suite prolongée plus au sud, vers Ambositra, puis Fianarantsoa, la capitale du Betsileo.

Avant que l'on eût commencé à entreprendre la construction de voies ferrées, on s'était efforcé de développer les moyens de transports à l'intérieur de la colonie en améliorant les routes et aussi en créant des services réguliers de voitures automobiles. Ces sortes de travaux ont toujours été activement poursuivis et avec un réseau ferré encore très insuffisant, ils ont servi à compléter l'outillage économique de la colonie.

Les premiers essais de transports par voitures automobiles datent de 1900. Ils suppléèrent d'abord sur la route de l'est à l'absence de voie ferrée. Aujourd'hui, un de ces services qui, en 1909, reliait Tananarive à Antsirabe, atteint Fianarantsoa depuis février 1912 et a été quelques mois après prolongé jusqu'à Mananjary. Un autre est établi entre Tananarive et Mevatanana, d'où un service régulier de chaloupes à vapeur sur la Betsiboka conduit jusqu'à Majunga; néanmoins ce port ne possède pas encore des communications suffisantes avec l'intérieur du pays. Un tramway, allant de Moramanga au lac Alaotra, par la vallée du Mangoro, inauguré le 29 mai 1915, dessert le riche pays Sihanaka[2].

1. J. Moret, Madagascar. Les travaux d'intérêt général (*La Dépêche coloniale*, 22 mai 1917).
2. *La Dépêche coloniale*, 23 juillet 1915.

De nombreux travaux ont été faits aussi pour l'aménagement des ports. Des sommes importantes ont été dépensées pour faire de la magnifique rade de Diego-Suarez, un point d'appui de nos flottes. Des ouvrages ont été exécutés à Majunga depuis 1904 pour arrêter l'envahissement de la mer. Des travaux pour la protection des quais ont dû être faits aussi à Tamatave. On a commencé à aménager, au cours de 1909, le port de Tuléar, tête de navigation avec l'Afrique du Sud. A Mananjary, des travaux d'agrandissement des quais ont été exécutés en 1914 et 1915.

***

La vie économique de Madagascar devait nécessairement se ressentir d'une façon favorable de ces améliorations diverses apportées dans son organisation; elles ont amené un accroissement de sa force productrice et une augmentation du mouvement commercial. S'il y a eu au début quelque lenteur dans ce développement, et si l'on a pu enregistrer des fluctuations, il est venu un moment où la colonie est définitivement entrée dans la voie du progrès économique.

De nombreuses productions agricoles et industrielles avaient déjà pris dans les années qui ont précédé la guerre une importance croissante et beaucoup d'entre elles ont continué, même depuis, à voir progresser leur rendement[1]. Quelques-unes d'entre elles ont même pris un développement exceptionnel parce qu'elles se trouvaient fournir à la mère patrie des ravitaillements de première nécessité.

Parmi les cultures alimentaires de la colonie, celle du riz[2] qui ne suffisait pas à sa consommation jusqu'en 1900, prend une extension chaque jour plus grande. Il en a été exporté en 1915 19,323 tonnes, ce qui représente une valeur de 3,839,286 francs, et pour les trois premiers trimestres de 1916, le chiffre est déjà monté à 27,219 tonnes. Madagascar peut devenir, comme l'Indochine, un véritable grenier à riz.

La culture du manioc a été beaucoup développée. Tandis que l'on

1. Voir l'article de M. Gaston Pelletier dans les *Colonies françaises à la Foire de Lyon*.
2. Voir Maurice Raoult, L'avenir de la Grande Ile (*Le Courrier colonial*, 12 janvier 1917).

n'en avait exporté que 25 tonnes en 1908, le chiffre s'était élevé à 20,000 en 1913, valant 2,500,000 francs. Le pois du Cap a été beaucoup propagé depuis quelques années; la valeur de l'exportation, qui atteignait seulement 23,544 francs en 1897, a été de 3,692,088 francs en 1915. La culture maraîchère a pris une grande extension autour des villes de l'Imerina.

La vanille, culture riche, a suivi depuis quelques années une progression rapide. Le chiffre des exportations, qui était de 172,314 francs en 1904, est passé à 3,941,529 en 1912, et à 4,671,740 francs en 1915. L'exportation du café a été sans cesse en augmentant; elle s'est élevée à près de 443 tonnes en 1915. Le cocotier est répandu sur tout le littoral, mais la première exportation de coprah n'a eu lieu qu'en 1915 et a été de 92 tonnes. L'exploitation du caoutchouc a donné jusqu'ici des résultats variables.

On pourrait citer encore bien des végétaux utiles dont la culture a fait des progrès à Madagascar, mais il en est aussi un certain nombre qui seraient susceptibles de recevoir un développement plus étendu, tels que le maïs, les patates, le cacao, la canne à sucre et aussi certaines plantes fibreuses qui pourraient servir à fabriquer du papier.

Les produits forestiers ont occupé une place variable dans les exportations, mais leur mise en valeur a déjà beaucoup gagné par suite de l'amélioration des voies de communication. Les indigènes ont malheureusement porté de graves atteintes au domaine forestier et c'est une source de richesses pour la conservation de laquelle on ne saurait prendre trop de mesures de protection. Les exportations des produits forestiers ont atteint, en 1912, la valeur de 13,800,000 francs, ce qui représente près de 1/5 des exportations totales. En dehors des bois, qui ont donné 832.262 francs à l'exportation en 1913, certains produits accessoires ont pris un grand développement comme l'écorce à tan, dont il a fallu réduire la production par mesure de sauvegarde.

L'élevage, qui avait déjà fait depuis quelques années des progrès considérables à Madagascar, a vu encore son rendement s'accroître depuis la guerre. L'exportation du bétail se fait sous la forme d'animaux vivants et sous celle de viandes conservées ou frigorifiées; puis s'ajoutent les peaux. Cinq usines frigorifiques sont en pleine exploitation depuis 1915. Les divers produits de l'élevage tiennent

ensemble la tête des exportations et ont donné en 1915 une somme de 29 millions de francs dont 13 millions pour le seul commerce des peaux. Durant les trois premiers trimestres de 1916, le chiffre a été de 17,482,294 francs, dont 8 millions et demi environ pour les peaux et autant pour les viandes, le reste provenant de la vente des bovidés.

Si certaines exploitations minières ont vu leur rendement ralenti par les événements actuels, il en est au contraire qui leur ont dû une forte extension. L'or, dont l'exportation avait atteint son maximum en 1909 avec 3,647 kilogrammes (soit 10,937,225 francs), avait subi un recul jusqu'en 1914, année dans laquelle la colonie n'en avait plus exporté que 1,625 kilogrammes. En 1915, le chiffre s'est relevé et a atteint 2,093 kilogrammes; il ne s'est cependant pas maintenu à ce niveau et n'a été, pour les trois premiers trimestres de 1916, que de 1,125 kilogrammes, soit 3,373,344 francs. L'exploitation du graphite a pris un développement extrêmement rapide, qui a été en s'accentuant encore depuis deux ans, à raison de son emploi dans les usines de guerre. De 19 tonnes en 1909, l'exportation du graphite est passée à 6,314 en 1913 et à 7,750 en 1914. Les mines exploitées en ont fourni en 1915 près de 15,000 tonnes, dont 12,000 ont pu être exportées, et en 1916, pendant les trois premiers trimestres seulement, il en a été exporté 17,416 tonnes.

Si nous envisageons maintenant les chiffres généraux du mouvement commercial de Madagascar, nous pouvons constater que depuis 1896, date à laquelle l'île est devenue colonie française, ils n'ont cessé de progresser, malgré quelques fléchissements passagers.

Le chiffre total du commerce de Madagascar qui, envisagé à partir de 1872, oscillait entre 3 et 4 millions de francs, avait commencé à s'élever vers 1883 et avait pu, une année, dépasser 10 millions; dès 1896, il atteignit 17,593,882 francs et, en cinq années, il avait déjà plus que doublé. En 1912, le chiffre monta à 109,879,142 francs. En 1913, il subit une baisse, n'étant plus que de 102,801,833 francs, dont 46,747,456 aux importations et 56,054,377 aux exportations. Les principaux produits exportés avaient été, par ordre d'importance, dans cette année, les écorces à tan, le manioc, le riz, les légumes secs, les peaux brutes, le graphite et la plombagine, le raphia, les bois d'ébénisterie, les viandes salées ou conservées. Les

plus importants des produits importés avaient été les tissus de coton, les ouvrages en métaux et les métaux, les vins, les eaux-de-vie diverses.

Le commerce fut forcément atteint au début des hostilités. En 1914, il ne se chiffra plus que par 94,039,918 francs, dont 47,356,698 aux importations et 46,683,220 aux exportations. Mais, malgré les difficultés qui résultaient de l'état de guerre, mobilisation, rareté du fret, resserrement du crédit, le chiffre du commerce remonta dès l'année suivante.

En 1915, en effet, le commerce global de la colonie atteignit 109,833,460 francs, ce qui le ramenait à peu près au chiffre de 1912. Les importations avaient diminué, n'étant plus que de 43,767,345 francs, ce qui était la conséquence des entraves existant pour l'industrie européenne et des difficultés des transports. Mais, par contre, les exportations montèrent à 66,066,115 francs, présentant ainsi une plus-value de 19,382,895 francs sur l'année précédente et de près de 11 millions sur 1913, année normale. On devait cet accroissement aux nombreuses fournitures faites par Madagascar pour satisfaire aux besoins de la métropole, viandes frigorifiées et conserves, haricots et riz, bois, or et surtout graphite.

En 1916, le commerce s'est encore accru, atteignant le chiffre de 186,970,844 francs, mais cette fois les importations prenaient la tête avec 101,955,637 francs, les exportations n'étant plus que de 85,015,207 francs. Ces dernières n'en présentaient pas moins une très forte plus-value par rapport à l'année précédente, les envois à la métropole n'ayant cessé de progresser. Les approvisionnements divers qui lui avaient été fournis par la colonie depuis le début des hostilités jusqu'à la fin d'août 1916, c'est-à-dire dans l'espace de deux années, avaient atteint la valeur de 84,456,653 francs. Sur ce chiffre, le ravitaillement de la population civile entrait pour 13,771,673 francs, les fournitures à l'industrie privée pour 30,664,400 francs.

C'est sous pavillon français que s'est toujours faite la plus grande part du commerce de Madagascar, mais il s'y faisait aussi, sous pavillon allemand, un très grand mouvemement d'affaires, qui allait toujours en augmentant[1]. La proportion de cette part allemande

1. Ch. Jamin, Le commerce allemand à Madagascar (*La Dépêche coloniale*, 9 et 12 janvier 1917).

par rapport au chiffre général du commerce s'était de plus en plus élevée, tandis que la proportion de la part de la France avait diminué[1]. En 1913, les marchandises transportées sous pavillon allemand comptaient pour 13,450,535 francs, soit 13,1 p. 0/0 du commerce total, après avoir été de 6,8 p. 0/0 en 1908. Pendant ce même espace de temps, le commerce sous pavillon français était passé de 47,606,458 francs en 1908, à 84,326,007 en 1913, soit de 89,8 p. 0/0 à 84,9 p. 0/0. L'importance du commerce des Allemands à Madagascar portait surtout sur les exportations; leur pavillon y avait chargé à lui seul, en 1913, pour 10,702,149 francs de marchandises sur les 56,054,377 francs de produits expédiés cette année-là; la presque totalité, 10,073,444 francs, avait été à destination directe de l'Allemagne.

L'état de guerre a amené une grande augmentation de la part de la France dans les échanges commerciaux avec sa colonie et elle a porté surtout sur les exportations; c'est principalement dans la métropole elle-même et dans les colonies françaises et anglaises de l'Océan Indien que les produits de l'île ont été dirigés à partir de ce jour. En 1915, la part de la France dans le mouvement commercial a été de 76,448,324 francs, dont 24,766,286 francs à l'importation et 51,682,038 à l'exportation. Ces chiffres marquaient une augmentation totale de 7,927,963 francs sur 1914, mais traduisaient à la fois une diminution de 12,720,720 francs à l'importation, et une augmentation de 20,648,683 francs à l'exportation.

Le chiffre élevé des exportations en 1915, que la colonie a réalisées malgré la suppression du marché allemand qui attirait à lui une part notable de ses produits, témoigne de l'ampleur de ses facultés et montre que son commerce n'a pas à craindre aujourd'hui de manquer de débouchés. Si depuis la guerre, Madagascar a largement coopéré à l'œuvre de ravitaillement sous l'active impulsion de M. Garbit, il y a tout lieu de croire qu'au retour de la paix, la métropole et nos alliés feront encore appel à la colonie pour se procurer les matières premières et les productions diverses qui leur feront défaut et que celle-ci sera à même de leur fournir. C'est ainsi que la Grande Ile pourra, grâce à ses nombreuses ressources naturelles, conserver tout le bénéfice de l'élan qui lui a été donné.

GUSTAVE REGELSPERGER

1. Loisy, *Madagascar*, p. 283 et suiv.

VII. — L'AVENIR DE NOS COLONIES

UN DÉBOUCHÉ POUR LES CAPITAUX ET LES SAVANTS

I

La France, au cours de cette guerre, a appris qu'elle a des colonies. Cette découverte tardive ne fait pas l'éloge de l'activité du Service de la propagande, ni au ministère ni dans ces sociétés et ligues, dont ce serait l'objet spécial de renseigner la métropole sur leurs beautés et leurs ressources, ni celui, non plus, de l'Enseignement primaire et même secondaire, au ministère de l'Instruction publique, dont ce serait l'objet de les enseigner, non pas en passant, mais en appuyant, à la foule des élèves qui leur sont confiés par la nation. Mais le fait est là : la France, évidemment, ne se doutait pas jusqu'à ces années-ci du trésor qu'elle possédait. Des marins, qui s'étaient, au cours de voyages de circumnavigation, arrêtés aux escales de la côte d'Afrique ou de notre Extrême-Orient; des officiers de l'armée coloniale qui, au hasard des « tours », avaient, çà et là, tenu garnison dans nos divers territoires coloniaux; les fonctionnaires de carrière, qui, trop souvent, passent, d'aventure et sans méthode, de l'un à l'autre; un petit nombre de planteurs et de marchands qui y ont fondé des exploitations ou des établissements; enfin quelques industriels qui, à Bordeaux ou à Marseille, utilisent leurs matières premières, et quelques commerçants qui y échangent les produits locaux contre les produits « d'Europe » : c'est là, à peu près, tous ceux, en France, qui connaissent, non pas nos colonies, mais quelque chose de nos colonies. Quant au grand public — et cela comprend le commerce, l'industrie, la banque (à plus forte raison l'agriculture), l'administration, les carrières libérales, les gens du monde, etc., — ils en savaient ce qu'on sait quand on a appris un peu de géographie, lu quelques livres de voyage, jeté les yeux sur quelques statistiques, ou reçu à sa table quelque « colonial »; ils ignoraient et la grandeur du

domaine, et le chiffre et les aptitudes de la population, et la variété et le développement possible des ressources, et l'importance politique, dans la lutte entre nations, de cette Plus Grande France[1].

Mais voici que la guerre a éclaté : notre 19e corps et les autres troupes qui concourent à la sécurité de l'Afrique du Nord ont pu, avec tous leurs auxiliaires indigènes, passer, sans difficulté, d'Algérie, de Tunisie et du Maroc sur le continent; les tirailleurs, improprement appelés sénégalais, ont envoyé à temps leur contingent à la frontière; puis, quand on a su à quelles forces nous nous heurtions et qu'il faudrait, pour en venir à bout, faire appel à tout ce qui, en France, serait en état de tenir les armes, de manier un outil, de fabriquer des munitions, etc., ce sont successivement l'Indochine, Madagascar, les deux Afrique Occidentale et Équatoriale et jusqu'à la plus humble de nos possessions qui ont acheminé sur la France une fraction notable de leurs hommes valides; travailleurs ou combattants, elles nous ont envoyé un demi-million d'hommes, qui, sur le front, dans les camps d'instruction ou de relève, dans nos arsenaux et dans nos grandes villes ont donné aux ennemis de la France des leçons très rudes et aux Français une leçon de choses qui vraisemblablement ne sera pas oubliée.

Enfin, la guerre durant et devant durer, quand il est apparu qu'il ne suffirait pas de forger des armes et de dresser des combattants, mais qu'il importait désormais d'assurer l'alimentation et du front et de l'arrière, derechef la Métropole a dû recourir à ses colonies et leur demander de combler le déficit dans la production « des vivres »; et les colonies, toutes les colonies se sont mises à l'œuvre : elles ont cultivé davantage et plus vite, afin d'assurer la « soudure » entre deux années culturales forcément déficitaires. Et l'on a vu et l'on voit arriver des quatre continents le blé, le riz, le mil, le foin, l'avoine, le maïs, la viande frigorifiée, l'arachide, le caoutchouc, le fer, le nickel, le chrome, etc.

1. Bien entendu, je mets à part de nos autres possessions celles de l'Afrique du Nord : colonie d'Algérie, protectorats de Tunisie et du Maroc. Celles-là sont connues : elles ont beaucoup de visiteurs venus de France. Mais la nomenclature officielle ne les comprend pas sous le vocable « colonies ». L'Algérie relève du ministère de l'Intérieur, la Tunisie et le Maroc, de celui des Affaires étrangères. Et la statistique les rejette hors du groupe colonies. Pourquoi cette anomalie, les conséquences fâcheuses qu'elle entraine, et comment on pourrait y remédier, c'est ce que je ne me hasarderai pas à traiter ici en quelques lignes.

Ainsi, une seconde fois et sur un nouveau domaine, les colonies se révèlent; après les hommes, elles fournissent les matières. Elles gagnent ainsi des droits à la gratitude de la mère patrie. En même temps, elles apportent un bien puissant argument — celui que précisément on les avait déclarées incapables de fournir — aux partisans. longtemps raillés, de la politique coloniale A vingt ans de distance, elles répondent, avec quel à-propos, à l'un des plus redoutables adversaires de cette politique, le duc de Broglie, qui, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* vigoureusement construit et demeuré dans les mémoires, leur avait prédit qu'elles ne seraient jamais pour la Métropole qu'une cause de faiblesse. Mais le duc de Broglie est mort, et ceux qui, jadis — combien nombreux — l'avaient soutenu dans ses attaques contre la politique coloniale, n'ont pas eu la franchise de confesser son erreur — et la leur propre — aujourd'hui démontrée. En sorte que cette démonstration par le fait, qui eut dû être si profitable, risque d'être perdue.

D'autant plus que les amis des colonies, loin de triompher du succès de leurs doctrines, osent à peine le mentionner. Au contraire, ils souffrent que ces colonies, prônées par eux, ne soient pas en état de faire davantage pour la métropole. Leur foi impatiente aurait voulu qu'elles fissent dix fois, vingt fois autant. Ils dressent le compte de ces quintaux et de ces tonnes d'articles de toutes sortes que chaque possession s'enorgueillit de diriger sur la France; et, au lieu d'en tirer vanité, ils gémissent sur des totaux si faibles, qui révèlent, — ce que plus d'un avait publiquement et inutilement déploré, — que nos colonies n'ont pas été convenablement exploitées, et que d'un domaine si vaste, par places fertile et suffisamment peuplé, gouvernement, administration, particuliers, planteurs, colons, marchands, etc., n'ont tiré qu'un contingent médiocre et, à le comparer à l'étendue de l'Empire colonial, humiliant.

Cette constatation et le fait qui la motive méritent d'être exposés avec quelques détails, parce qu'un enseignement peut s'en dégager et qu'une pratique différente s'impose à nous décidément.

II

Pour nourrir sa population et alimenter ses industries, la France, chaque année, achète à l'étranger plus de 5 milliards de produits

divers. Tous ou presque tous, elle pourrait les tirer de son sol ou de celui de ses colonies.

Je n'apprendrai rien à personne, en disant que notre sol métropolitain est, à l'ordinaire et sauf en quelques régions d'élection, cultivé médiocrement. Un enseignement agricole, assez bien recruté, mais mal payé, mal réparti, trop peu nombreux et écrasé sous la paperasserie ou les besognes purement administratives ; un sol déplorablement morcelé par l'effet de lois, jadis utiles, aujourd'hui dangereuses, qu'on n'a su ni abréger ni corriger par des mesures à côté (abornements généraux, etc.); une population agricole non pas pauvre, mais, dans l'ensemble, à peine ou seulement à l'aise et rarement assez riche pour introduire les expériences tentées ailleurs, à cause de cela conservatrice, routinière et parfois ignorante au point de dédaigner de faire apprendre à ses enfants les principes d'une culture fondée sur la science; des écoles professionnelles, d'ailleurs, hors de toute proportion comme nombre avec celui des Français qui vivent de l'agriculture (18 millions) et incapables, faute de crédits, de distribuer à leurs deux ou trois milliers d'élèves autre chose, à l'ordinaire, qu'un enseignement largement théorique; tout cela (et mainte autre cause que j'omets), fait que notre pays, qui pourrait nourrir aisément 50 millions d'habitants, n'arrive qu'à en nourrir 39 et que, dans l'ensemble, et sauf le cas de rares régions privilégiées, à le juger sur ce qu'il produit, notre agriculteur vient très loin sur la liste des agriculteurs d'Europe, après celui de Danemark, d'Écosse, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, etc.

Quant à nos colonies, d'ailleurs d'origine récente, elle sont encore à peine exploitées. L'Afrique du nord, au climat tempéré, l'Afrique Occidentale et Équatoriale et l'Asie, au climat tropical, pourraient nous fournir toutes les céréales, tous les textiles, tous les corps gras, tous les métaux, etc., que réclame la France qui travaille et qui produit. Au lieu de cela, nous achetons au dehors et nous payons très cher, et ce ne sont là que des exemples, 570 millions de coton, 488 millions de céréales, 280 millions de minéraux, 260 millions d'oléagineux, 220 millions de peaux, 100 millions de caoutchouc, 80 millions de cacao, etc. Statistiques très modérées.

Et non seulement la métropole n'a pas tâché que nos colonies, qui

le pourraient, ayant pour elles le climat et la main-d'œuvre, lui fournissent tout ou partie de ce qu'elle achète à l'étranger, mais du peu qu'elles produisent, elle, métropole, ne se réserve encore qu'une fraction presque insignifiante : céréales et légumineuses (riz, maïs, pois du Cap, etc.) nos colonies, toujours l'Afrique du Nord mise à part, en produisent pour 180 millions de francs : la France en prend pour 45 millions, l'étranger pour 135; minerais (cuivre, plomb, zinc, nickel), nos colonies, d'après des statistiques, d'ailleurs, très contestables, en produisaient pour 14 millions : à peine 4 millions entreraient en France, le reste irait hors de France; des bois, dont l'Afrique Équatoriale abonde, 3 millions seraient utilisés par nous, 12 millions par nos concurrents, allemands surtout. Et l'on pourrait indéfiniment allonger cette liste.

Tout ce qui précède se résume en une formule : insuffisance dans la production et dans la distribution.

Les causes, tout le monde les connaît. Je dis les principales. Elles sont de deux sortes : intrinsèques, elles tiennent à la production; extrinsèques, elles tiennent à l'emploi et au mode de transport.

Emploi : sous diverses influences : extrême division de la richesse, timidité des capitaux, influence du régime douanier, habitudes héritées des prédécesseurs, nombre d'industriels métropolitains, peu entreprenants parce qu'ils travaillent avec des capitaux trop faibles, et qui, produisant peu, sont de petits acheteurs, se voient forcés d'aller s'approvisionner aux marchés — souvent étrangers — les plus proches, et ne sont de taille ni à créer, dans la métropole, des marchés dont ils deviendraient facilement les maîtres, ni à être, dans nos colonies, leurs propres producteurs de matières premières.

Transports : à cause des lois absurdes qui régissent la matière et d'habitudes déplorables passées en force de lois, nos instruments de navigation, insuffisants en nombre, ne desservent, dans nos colonies, que les points d'embarquement les plus importants ou les plus faciles d'accès, ou ne s'y présentent qu'à d'assez longs intervalles, en sorte que le producteur, qui a amené ses produits au rivage, ne peut pas toujours les réserver au pavillon national, trop heureux de les voir accepter par le premier transporteur qui passe : belge, anglais, allemand, italien.

Production : c'est là la principale cause. Les colonies, par la faute

surtout des métropolitains : entrepreneurs, capitalistes, commerçants (mais nous verrons ce qui allège leur responsabilité), par la faute aussi de l'administration coloniale, ne produisent pas, de bien loin, ce qu'elles pourraient produire.

L'administration coloniale, — comme presque toute l'administration française — n'est pas (sauf ce qu'a imposé la guerre et sauf les conséquences durables qu'elle pourra avoir) intéressée à produire. Elle ne s'inquiète que de l'équilibre du budget et, plus particulièrement, du chiffre des recettes. Pour plaire au gouverneur, qui veut être loué par le ministre, qui veut n'avoir pas à subir les observations de son collègue des Finances, lequel redoute par-dessus tout les critiques de la Commission du budget, l'administrateur colonial type songe à peu près uniquement — sur le terrain économique — à faire rentrer l'impôt. C'est là-dessus qu'il sera jugé, blâmé ou loué, promu ou arrêté dans l'avancement. Et comme, dans beaucoup de nos colonies, le principal impôt direct — dont la perception incombe à l'administrateur — est la capitation, qui se paie par tête et non proportionnellement à la richesse acquise ou produite, l'administrateur n'est pas intéressé par la production. Naturellement, en bon Français et en homme intelligent, il s'efforce, au début de sa carrière, de la développer ; mais peu d'années de séjour sous ces latitudes et quelques déconvenues, dont son amour-propre et son intérêt personnel s'accommodent mal, ralentissent son zèle et le déterminent à se cantonner strictement sur le terrain auquel se borne sa responsabilité. Il n'est donc pas amené à se dire qu'il administre des centaines de mille hommes et des millions de kilomètres carrés ; que le sol peut être fertile et le sous-sol garder en sommeil des richesses inutiles ; que les habitants, noirs, bruns ou jaunes, peuvent devenir et sont peut-être déjà des travailleurs et que certains gouvernements européens, à Java, à Ceylan, au Gold Coast, même au Cameroun, les ont transformés en d'utiles auxiliaires ; que l'intérêt de la politique indigène, — facteur essentiel, — et l'intérêt économique de la métropole comme des colonies seraient de dresser cette main-d'œuvre et de l'offrir comme collaboratrice aux planteurs surtout ; ou, si les Européens sont absents et si la qualité de la race le permet, de les ériger, sous le contrôle d'agents experts du Service de l'agriculture, en producteurs autonomes, qui feront là leurs premiers pas

sur le chemin qui mène au travail, à l'aisance, peut-être, au progrès sûrement. Non! l'administrateur colonial ordinaire n'envisage pas son rôle de ce point de vue; il ne prend pas souci de ce facteur économique et humain si précieux qu'est l'indigène : il le laisse là où il est et comme il est. Il en reste, sans avoir la même excuse, au stade où se tenaient les Hollandais quand ils redoutaient d'enseigner leur langue à leurs indigènes, de crainte qu'elle ne les initiât à des pensers dangereux. Et toute une production en puissance attend encore celui qui la fera surgir de terre.

Les entrepreneurs de la métropole établis aux colonies sont — la plupart — moins excusables encore. Eux, non plus, ne jugent pas utile d'accroître la production. Ils s'en tiennent au pur commerce. Ils se targuent d'un progrès réalisé, parce que leurs prédécesseurs n'en étaient arrivés qu'au troc et faisaient double bénéfice sur la valeur difficilement mesurée du produit du pays échangé contre le produit d'Europe. Eux, aujourd'hui, ont introduit la monnaie et ne font plus que des gains, qui se peuvent calculer aisément et défendre sur ce qu'ils achètent et sur ce qu'ils vendent. Mais ils ne poussent pas à la production. Ils se contentent d'acquérir de l'indigène les produits spontanés de la forêt ou ceux qu'une agriculture rudimentaire tire du sol. Ils n'ont pas encore compris qu'ils pourraient, avec leurs capitaux, leurs méthodes, leurs agents formés, s'il en est besoin, aux choses de l'agriculture, leurs directeurs, aux connaissances variées et à l'intelligence déliée, — tous, s'ils le voulaient, appuyés efficacecement par l'administration locale — doubler, tripler et, avec le temps, décupler la production et la richesse du pays. Ou, si cette conception leur est venue, ils l'ont écartée, parce que l'agriculture est une entreprise aléatoire, un art difficile et périlleux,

Longique perit labor irritus anni,

qui veut trop de surveillance, d'expérience et de patience. Acheter conduit, neuf fois sur dix, à vendre et à gagner. Semer n'implique pas nécessairement récolter. Aussi, ç'a été, parmi les coloniaux de tous pays, un axiome respecté pendant longtemps en colonies anglaises, jusqu'à hier au Congo belge, jusqu'à aujourd'hui en colonies françaises, qu'il est ordinairement profitable d'acheter et de vendre, mais périlleux de semer ou de planter.

C'est en vain qu'ils avaient sous les yeux l'exemple magnifique des Hollandais qui ont, depuis trois quarts de siècle, fait, par des procédés que je ne juge pas, de Java et de bien d'autres îles, un jardin abondant en trésors, et celui, plus récent, des Anglais — des commerçants, cependant — qui, en Inde, en Égypte, à Ceylan, en Malaisie, en Afrique Occidentale, ont développé des plantations luxuriantes. Il a fallu cette guerre et ses enseignements pour les amener à concevoir que leur abstention fut peut-être critiquable et les incliner à modifier (bientôt, on peut l'espérer) leur pratique.

Tel est, en peu de mots, le concept qui domina notre production agricole tropicale. Mais il serait injuste de rendre nos contemporains seuls responsables d'une erreur qui a, dans l'organisation sociale de notre pays, des excuses et dans l'histoire même des précédents, mieux que cela des causes qui ne leur sont pas imputables.

III

Ceux de nos concitoyens qui vont aux colonies ne sont, à l'ordinaire, pas des agriculteurs. Leur recrutement n'est pas, comme il le fut sous l'Ancien Régime, organisé par une administration ayant des vues d'ensemble et des mesures d'exécution concertées, qui, entendant fonder, par delà les mers, de Nouvelles-France, comme on disait alors, et des Sociétés construites à l'image de celle de la Métropole, prenait soin de tirer des provinces — grâce à des encouragements efficaces — des représentants de toutes les classes : noblesse, magistrats, marchands, capitalistes, propriétaires fonciers, et, sous le nom d'*engagistes*, cultivateurs, ouvriers de la terre, artisans des diverses corporations, etc. Le résultat de cette prévoyance était que, dès le débarquement, ces colonisateurs se mettaient à défricher et à ensemencer : cultures du vieux pays, cultures du pays nouveau, tout était essayé, et bientôt des richesses créées, qui, plus tard, devenaient immenses.

Au contraire, l'émigration contemporaine vers les colonies — outre que pas une de ces colonies n'est un Canada, accueillant aux races européennes — est un phénomène spontané et individuel. Chacun agit à sa guise, ou poussé par son humeur ou ses besoins,

ou s'inspirant — fréquemment — d'exemples proches. C'est ainsi que la plupart de nos émigrants proviennent ou de villes maritimes, comme Marseille, Bordeaux, le Havre, Nantes, la Rochelle, centres d'affaires et points de départ pour les colonies: ou de grandes villes industrielles dans lesquelles ou bien les capitaux sont plus entreprenants ou les esprits plus inquiets à la fois et plus aventureux : Paris, Lyon, Nancy; ou enfin de régions que l'émigration temporaire a enrichis, comme le Pays Basque ou les Basses-Alpes. Joignez à ces contingents des soldats libérés par les divers corps de conquête ou d'occupation. Ces émigrants sont assez souvent, ou des oisifs mécontents en quête de situations, ou des employés de commerce au service d'importantes maisons, ou plus rarement de hardis trafiquants qui s'établissent à leur compte, avec de modiques ressources. Tous, s'ils réussissent, visent à faire plus grand et se fixent dans la colonie; s'ils échouent, se font rapatrier ou se glissent, par la petite porte, dans les rangs de l'administration locale et constituent, trop souvent, dans la colonie, un prolétariat européen, parfois préjudiciable à la politique coloniale tout entière, plus particulièrement à la politique indigène. De tous ceux-là, presque aucun n'est un agriculteur d'origine, qui songe à demander à la terre le pain quotidien et plus tard l'aisance de la famille, encore moins à produire pour alimenter la métropole et ses industries.

Joignons à cela qu'en pays tropical le climat lui-même s'oppose, sauf exception, au labeur continu de l'Européen. Le rôle de cet Européen n'y est pas de fournir son travail (sauf en ses bureaux ou ses comptoirs), mais de diriger le travail de l'indigène, plus résistant. Il doit donc arriver muni de capitaux, de savoir, d'outils et demander à la population indigène le concours rétribué de son activité.

Par malheur, cet indigène ordinairement n'a pas le goût du travail. Non pas, le plus souvent, pour des raisons d'ordre social et par protestation contre une organisation qui ne lui assurerait pas sa due part. En maints endroits de l'Afrique, des populations, pures de tout contact européen, ni ne savent travailler ni ne le veulent. La forêt leur dispense de quoi vivre, et un climat amollissant et une nonchalance héréditaire les détournent de tout effort. Résultats : dans des régions immenses et qui seraient fertiles, plus d'un meurt de faim, faute d'avoir voulu demander ses aliments au travail. Tous

les voyageurs savent qu'en Afrique l'indigène souffre de la faim; pour partie, l'anthropophagie est née de là.

Suivant les temps et les milieux, on a cherché à combattre chez l'indigène ce dégoût de l'effort.

L'Ancien Régime avait trouvé l'esclavage et l'avait maintenu. L'esclavage fut la richesse de nos anciennes colonies. Les plantations de Saint-Domingue alimentaient un commerce d'exportation qui dépassait, dit-on, 600 millions de francs de l'époque; mais les excès de l'esclavage et surtout de la traite et le progrès foudroyant des idées de liberté en amenèrent, devaient en amener la suppression. Il fut, au moins en théorie, aboli tout d'un coup, avant que ses procédés abominables fussent oubliés et que l'esclave émancipé eût consenti à substituer au travail forcé le travail libre. Aussi, à peine la liberté proclamée, la production de nos colonies a décliné : la ruine partout succéda à l'opulence.

Puis la politique et ses théories systématiques s'en sont mêlées. Des erreurs notables de psychologie ont, dès le début du XIXe siècle, amené le législateur à croire que quelques années d'école pourraient modifier suffisamment l'esprit et la manière de penser de populations vouées depuis des siècles à l'inaction intellectuelle comme à la paresse physique. Des programmes généraux et utopiques d'éducation ont formé des indigènes, quelques-uns (en vérité, un très petit nombre) solidement instruits et bien raisonnants, la plupart, insuffisamment cultivés, peu aptes à acquérir ce savoir mûri qui est un guide à travers la vie, mais déjà dégoûtés de tout travail manuel, qui se sont portés aussitôt vers les bas emplois de l'administration, les fonctions publiques et les situations électives. Et aussitôt les partis se sont constitués; des querelles de factions ont surgi. La lutte des classes a dressé les noirs contre les blancs et bientôt contre les métis. Le *spoils system* a prévalu. Pendant une longue période, le travail dans les plantations a diminué et parfois même disparu. La direction des Européens a été critiquée et ébranlée. Beaucoup ont liquidé leurs intérêts; ceux qui les ont conservés ont, trop souvent pratiqué l'absentéisme.

D'autres nations, les Hollandais, par exemple, ont, l'esclavage aboli, introduit, parmi les populations prétendues libres, non pas le travail forcé, mais la production obligatoire. L'indigène avait sa

terre à lui, mais il la cultivait selon les directions de l'administration, qui lui en achetait le produit à des prix fixés par elle. Ce fut le système bien connu de van den Bosch. Profondément injuste dans son principe, il n'est pas douteux qu'il ait, à la longue et après beaucoup d'abus intolérables, dégagé des conséquences heureuses. L'indigène, certes, n'a pas pris le goût de ce travail acharné qui caractérise le paysan, par exemple, de France, de Piémont et de la Huerta de Valence. Mais il a appris d'abord que sans travail pas de nourriture. Il ne répugne pas à louer à autrui une partie de son temps; dans certaines provinces, il a développé un certain sens de l'entreprise; il produit, économise, s'enrichit. Ceux qui ont visité l'est de Java, la province de Sœrabaja, y ont vu une population laborieuse, aisée, pleine d'initiative, ayant le goût de la propreté et du confort et la conscience de la dignité humaine.

Les Belges, au Congo, les Allemands, au Cameroun, ont, sous des formes diverses et avec des procédés et des résultats variés, inspiré à leurs indigènes l'habitude, je ne dis pas le goût, du travail et de la production.

Chez nous, notre éducation, les principes hérités de la Révolution se sont opposés à quoi que ce soit de semblable.

D'une manière générale, on peut dire que nos indigènes ont été officiellement avertis qu'ils sont libres de ne rien faire et que nul n'a le droit de les contraindre à travailler. Une juste réaction contre des excès monstrueux nous a amenés à cette doctrine. Elle constitue un dogme. Pour qui n'a pas médité sur l'évolution des Sociétés et envisage le travail du seul point de vue de la *Case de l'Oncle Tom*, cette conception est intangible et la seule défendable. J'ose dire que, si justifiée qu'elle soit par d'abominables expériences, elle est déplorable. Contraints, comme l'ont été, puis habitués, comme le sont devenus nos propres aïeux, au cours de l'histoire, à faire effort, nos indigènes auraient été inclinés et initiés et convertis à l'admirable « loi du travail », de la pratique de laquelle est sortie toute notre civilisation de liberté et de progrès.

Ce n'est pas toutefois, à notre époque, à la contrainte que je conclurais. J'inclinerais au travail enseigné et conseillé. Ce fut la méthode anglaise, particulièrement en certaines colonies africaines. L'enseignement, de sages conseils donnés par l'administration, voire

une certaine pression exercée par les « chefs », y ont orienté les esprits vers le travail régulier, habituel, et des salaires raisonnables et des encouragements ingénieux à la production et les profits qui en furent la conséquence en ont acclimaté et généralisé la pratique.

Chez nous, l'enseignement aux colonies a rarement été technique et professionnel. Comment l'eût-il été aux colonies quand il l'était si peu dans la métropole? Nous avons distribué un savoir riche en principes entièrement étrangers au passé des populations, dont l'application médiocre et frelatée n'a jamais conduit les élèves au travail, aux métiers, à la production, mais, avant tout et principalement, au fonctionnarisme et à la politique. C'est ce qui explique, a égalité d'avantages naturels, l'inadmissible infériorité des Antilles françaises en face des Antilles anglaises. La mission de Mr (aujourd'hui sir Edward) Grey, aux *West-Indies* en 1898, accompagné d'un des plus hauts fonctionnaires du Jardin de Kew, et les réformes qu'elle conseilla et obtint dans l'administration des colonies et ses créations et ses recherches si intéressantes d'ordre technique, d'où est sorti le renouveau de l'agriculture de ces colonies, eût été impossible sous notre régime et avec nos préjugés.

Tout cela connu, on s'explique que les entrepreneurs et les capitaux de la métropole se soient jusqu'ici abstenus de s'engager dans les affaires d'agriculture coloniale. On le leur reproche; on en fait grief aux Sociétés coloniales et aux Banques. Supposons le directeur d'un établissement de crédit à qui l'on vient proposer une affaire de plantation de canne à sucre ou de caoutchouc. Il consulte ceux qui savent : qui osera, sachant ce que nous savons, l'encourager sans réserve? Conséquence : jusqu'ici peu de capitaux dans nos colonies se sont voués aux entreprises agricoles.

En Indochine, pays exceptionnellement fertile, que peuplent des habitants ingénieux, patients, suffisamment laborieux, rompus aux travaux de la terre, il n'est (à dépouiller les listes du *Répertoire des Entreprises Coloniales*, que l'*Union Coloniale* publie), sur 100 à 110 sociétés de tout genre, qu'une dizaine au plus qui s'intitulent agricoles. Et encore, à y regarder de près, 2 s'occupent de forêts, 7 plus particulièrement de caoutchouc (j'y reviendrai plus loin), 1 ou 2 de thé et de café, 1 ou 2 de riz. Joignez à cela quelques colons, dont les entreprises n'ont pas revêtu la forme de sociétés.

Au Maroc, qui a vu, durant les années qui précédaient la guerre, la plus riche floraison d'affaires, sur 70 ou 80 sociétés, 8 ou 10 seulement se prétendent agricoles. Et, quand on scrute leur objet, on s'aperçoit qu'elles sont surtout immobilière, foncière, entreprise de culture et de commerce, de construction et d'exploitation. A la vérité, il existe un nombre déjà satisfaisant d'individus qui sont de véritables colons agricoles.

Dans toutes nos autres colonies, il en est à peu près de même : le régime de l'entreprise peut se résumer comme suit : commerce, un peu d'industrie, un peu d'industrie et d'agriculture mêlées. Je ne parle pas ici de l'Algérie (ni de la Tunisie). L'Algérie à elle seule mériterait tout un article. La proximité de la France, les énormes armées qui en ont fait la conquête ou en ont assuré la pacification pendant soixante-dix ans, les capitaux immenses que la métropole y a dépensés, font qu'elle a une population européenne de 7 à 800,000 âmes, dont 350,000 Français d'origine et presque autant de naturalisation, qui y ont développé une belle agriculture, céréales, vigne, élevage, oliviers, etc. Cela s'explique par des causes qui n'ont opéré nulle part ailleurs.

Pour toutes ces raisons, alors que les Français en masse sont passionnés d'agriculture et d'horticulture, la France métropolitaine ne peut pas tirer de ses propres colonies les denrées et les matières premières qu'elles seraient aptes à produire.

IV

Pendant ce temps, l'étranger a trouvé le moyen d'enrichir ses colonies et de s'enrichir avec elles, non pas par le seul moyen du commerce, mais encore et peut-être surtout par le développement de la production agricole.

Je ne veux pas m'étendre sur la production de Java et Sumatra (sucre, café, tabac, épices, caoutchouc), ni de l'Australie et du Cap (laine, viande, etc.), ni même de l'île minuscule de San-Thomé qui, par la culture du cacao, distribue des revenus importants aux capitaux portuguais, ni enfin sur ceux du Cameroun et de l'Afrique Orientale, où les Allemands, les derniers venus de la colonisation, ont, en quelques années, obtenu ou préparé de très remarquables

résultats par l'exploitation des ressources locales ou l'introduction de cultures riches. J'aimerais à tirer un enseignement de quelques entreprises, toutes contemporaines, des Anglais sur plusieurs points de leur immense empire, qui ont leurs similaires exacts dans le nôtre.

Les Anglais, autrefois, ne passaient pas pour de grands clercs en agriculture. Certes, ils ont eu leurs savants : agronomes, chimistes, botanistes, qui, par leurs études et leurs expériences, et leurs grands propriétaires, qui, poussés par leur ingénieuse curiosité et le juste sentiment de ce que la richesse doit à la communauté, ont donné au monde d'admirables spécimens de ce que peut le savoir appuyé sur l'opulence. Mais qu'était-ce autrefois, sur le terrain de l'agriculture, que l'Anglais moyen, paysan ou bourgeois, comparé au nôtre, avec sa passion de travail et de gain? Et qu'était-ce autrefois que l'administrateur colonial anglais auprès de ceux qu'avaient recrutés ou formés les Richelieu, les Colbert, et les Choiseul, lesquels ont développé sous les Tropiques de si merveilleuses richesses. Or, ce sont les Anglais qui, au cours des quinze dernières années, viennent, sous des climats et dans des sols comparables à ceux de notre empire, de tenter et de réussir deux entreprises d'introduction et de développement de cultures riches, qui s'imposent à nos méditations et à notre exemple. L'une est la culture du cacao, au *Gold Coast*, l'autre celle du caoutchouc, en Malaisie.

La culture du cacao est un trait mémorable de l'administration coloniale anglaise. C'est une entreprise moins de capitalistes que d'administrateurs, qui, encouragés par leurs supérieurs, conseillés par des techniciens anglais, s'appuyant sur les chefs indigènes et disposant de crédit suffisants, ont, en peu d'années, initié toute une population indigène à la culture, en somme assez facile et devenue bientôt générale, d'un arbuste, le cacaotier, qui enrichit la colonie et fournit à la métropole un contingent important d'une matière première qu'elle tirait jusqu'alors entièrement de l'étranger.

Au fond, cette entreprise économique est surtout une entreprise de politique indigène.

En 1891, le Gold Coast ne produisait pas de cacao : la statistique mentionne le chiffre insignifiant de 80 livres anglaises,

(à 460 grammes) : 36 kilogrammes environ. En 1896, ce chiffre avait passé à 86,000 livres; en 1901, à 2,195,000; en 1906, à 20 millions de livres; en 1911, à 89; en 1913, à 113; en 1916, à plus de 200 millions de livres (92 millions de kilogrammes). Et cela continue. Au début, le cacao se payait 3 francs le kilogramme; l'abondance en a fait baisser le prix. Fût-il tombé à 1 fr. 25 ou à 1 franc le kilogramme pris sur place, quel succès pour le producteur, et quelle aubaine pour une colonie, qui ne compte pas plus de 1 million d'habitants répartis sur 45,000 milles carrés (72,000 kilomètres carrés).

Ce qui est plus intéressant encore que le résultat, c'est la méthode. Elle relève de la politique indigène, cette politique indigène, qui doit être désormais le pivot de toute la politique coloniale (au moins chez nous).

L'Européen, à qui la latitude défend le travail physique continu, apporte son savoir, ses capitaux, son esprit de direction; l'indigène fournit le travail, souvent même la terre; l'État (ou la colonie) fournit la sécurité et parfois la terre aussi. Cette triple association engendre : des revenus pour le trésor colonial; des matières premières pour l'industrie métropolitaine; des salaires, puis de l'aisance pour les indigènes; enfin, des dividendes pour le capital. Mais ce n'est là que le premier stade; par delà ces résultats immédiats, d'autres s'annoncent. L'indigène apprend le travail et ses conséquences innombrables, notamment l'économie et la constitution du capital; il s'instruit par l'expérience autant que par l'enseignement; il apprend le mécanisme de la vie commerciale et économique; il comprend les affaires publiques et s'y intéresse et prépare à la longue la formation et l'avènement d'une population digne d'être libre, capable un jour de s'administrer elle-même et, plus tard, peut-être de se gouverner seule. Toute l'histoire est là pour attester ce qu'il y a de réalité possible sous cet exposé sommaire. C'est quelque chose de plus lent assurément, mais d'autrement efficace que la pure Déclaration des droits de l'homme, suivie même de la collation des droits d'électorat et d'éligibilité. Ainsi l'ont pensé les autorités de la Côte d'Or; de là leur initiative et l'introduction parmi leurs indigènes de la culture du cacao.

Ce fut une œuvre de longue haleine : au total une quinzaine

d'années. L'initiative est venue du gouverneur de la colonie, qui avait adopté les suggestions de quelques-uns de ses conseillers. Il faisait savoir à ses collaborateurs de tout grade l'utilité et sa volonté de développer dans le Gold Coast la culture du cacao, avec le concours de la population indigène. Très rapidement des jardins d'essais, des plantations, des stations agricoles étaient créés de place en place. Des professeurs et des moniteurs d'agriculture, accompagnés des fonctionnaires locaux (Administration politique, Administration du revenu), se rendaient dans les différents centres de population et y procédaient, sous les yeux de tous, en terrains choisis, à des essais d'aménagement du sol et à des semis. Les chefs indigènes étaient, par séries, convoqués aux stations et plantations de leur région; là, on leur expliquait le but de l'entreprise, on les y intéressait; on leur enseignait de cette culture tout ce qu'on pouvait et on les renvoyait dans leurs tribus répandre ce qu'ils avaient appris. Les maîtres d'école aussi, étaient chaque année, à tour de rôle, invités à suivre, pendant les six semaines de vacances, un cours de culture, aussi approfondi que possible, sous la direction des professeurs et des moniteurs, et il leur était enjoint d'enseigner à leurs élèves ce qu'ils avaient appris, en le mettant à leur portée. Rentrés chez eux, les chefs indigènes avaient ordre de surveiller, de guider, d'encourager, au besoin de réprimander leurs administrés. Enfin des *Manuels* de culture du cacao, en anglais et dans les divers idiomes qui se parlent dans la colonie étaient distribués en abondance, et même à plusieurs reprises. Cela fait, — qui était le point de départ, — le gouverneur, les administrateurs, les professeurs et moniteurs d'agriculture, procédaient — durant des années — à des tournées d'inspection, d'encouragements, de conseils, de redressement, de réprimandes. Sur place, sous le regard des indigènes propriétaires des terrains cultivés, les professeurs, durant des séjours qui se prolongeaient tout le temps nécessaire, démontraient, par le fait, ce que devait être la taille de l'arbuste, l'aménagement du sol, la disposition et l'élaguage des plantations de protection, qui, suivant les saisons et l'âge du cacaotier, doivent lui distribuer l'ombre ou le soleil. Enfin, quand la récolte s'annonçait, plus abondante chaque année, des courtiers-acheteurs arrivaient de la métropole, enlevant tout ce qui était acceptable, offrant — grâce au concours de la colonie — des prix parfois

supérieurs aux cours, de façon à encourager les producteurs et à convaincre les réfractaires. Ces prix ont, naturellement, décru, avec l'abondance locale du produit ; mais l'expérience a réussi : l'enseignement a porté. Demain, toute entreprise nouvelle, que patronnera l'administration, appuyée sur les chefs indigènes intéressés, est assurée d'être essayée avec zèle et même enthousiasme et, dès la première probabilité de succès, étendue, sur une vaste échelle, par une population confiante, disciplinée, récompensée déjà par l'épreuve tentée. Et cela a retenti sur la vie économique et même sur la vie administrative et politique : l'indigène s'initie chaque jour davantage aux transactions avec les Européens; les esprits inclinent à se comprendre.

L'autre entreprise anglaise est celle du caoutchouc. Le cacao fut une œuvre d'initiative gouvernementale d'abord ; le caoutchouc fut une œuvre d'initiative de la science et du capital.

Dès 1873, le gouvernement de l'Inde et le Jardin de Kew — dont trop peu de monde en France sait le rôle fécond et réparateur — s'étaient préoccupés d'acclimater dans la Péninsule divers arbres à caoutchouc, notamment le *ficus*. Mais, pour des causes trop longues à exposer, leurs efforts étaient demeurés à peu près stériles. Plus tard, au début de ce siècle, des particuliers et surtout des sociétés anonymes, appuyés sur des capitaux d'importance croissante, ont repris la tentative dans d'autres régions et avec d'autres essences, et l'ont conduite à bien.

Jusqu'en 1900, la Malaïsie ne produisait, pour ainsi dire, pas de caoutchouc ; Ceylan n'en donnait que 3 ou 4 tonnes. Encore en 1906, Ceylan ne produisait que 146 tonnes et les États Malais que 430. Les essais sérieux de plantations, constituées avec des essences soigneusement choisies et expérimentées, suivant les méthodes dégagées à la longue, sous le contrôle d'experts autorisés, avec une main-d'œuvre instruite et sévèrement surveillée, commencèrent à porter leurs fruits vers 1908-1910. En 1915, Ceylan donnait 22,000 tonnes, les États Malais, 44,300, Singapour (avec les entreprises anglaises de Java et de Sumatra) et les États Malais non fédérés, 35,000. En 1916, le caoutchouc de plantation produisait 150,000 tonnes. On y avait engagé

2 milliards 225 millions, qui recevaient un bénéfice annuel de 600 millions de francs.

Les sociétés de plantation sont nombreuses; quelques-unes sont puissantes. On cite notamment les suivantes :

Anglo-Java,	avec	17,748 acres[1],	dont	8,881	plantés.
Anglo-Malay,	—	6,554	—	4,430	—
Grand-Central,	—	20,684	—	13,626	—
Malacca	—	24,717	—	16,000	—
Malayalam	—	20,997	—	12,640	—

Ces plantations rendent à leurs actionnaires de gros dividendes. En 1916, voici quelques-uns de ces dividendes :

Malayalam	8	p. 0/0.
Rubana	12	—
Anglo-Java	20	—
Anglo-Malay	60	—
Vallombrosa	100	—
Selangar	162	—
Patalang	225	—

Deux des plus importantes plantations, *Malacca* et *Grand-Central*, quoiqu'elles ne soient encore qu'à leurs débuts, donnent :

Malacca	avec une production de	3,540	tonnes.	40	p. 0/0.
Grand-Central	—	3,458	—	12	—

Ces sociétés ont été constituées, suivant des formes nouvelles, aujourd'hui très répandues dans l'Empire Britannique, en actions dont le montant nominal varie de 2 shillings à 1 livre sterling. Voici les prix cotés de quelques-unes d'entre elles.

Anglo-Malay	(action de 2 shillings)	11/6.
Grand Central	(— d'une livre)	£ 1.6.
Malacca	(— —	£ 4.6.
Selangar	(— de 2 shillings)	£ 1.7.

Ici encore, c'est à la méthode et à la coopération de facteurs ou d'agents, qui ailleurs trop souvent s'ignorent ou se heurtent, que revient l'honneur du succès.

L'afflux des capitaux d'abord et leur confiante persévérance;

Puis la science : consultation et personnel demandés à toutes les autorités scientifiques (à Kew notamment et aux jardins, stations, laboratoires de l'Inde);

1. Un acre = 40 1/2 ares.

Rôle marqué du Colonial Office, qui a créé à Londres, notamment, un Institut Impérial d'Entomologie;

Surtout initiative, énergie, sacrifices, ténacité et des associations de planteurs et de chaque entreprise individuellement. Ni l'argent, ni l'emploi d'experts consommés, ni les expériences continuées et modifiées durant des années n'ont été ménagés. Nombreux sont les savants (botanistes, agronomes, jardiniers, chimistes, entomologistes) amenés et fixés sur place; nombreux et supérieurement outillés les laboratoires et stations d'essais fondés soit dans chaque plantation, soit dans les centres communs. Sur ce double chapitre, aucune économie n'a été admise ou tolérée. On sait trop que, sous ces latitudes, d'innombrables maladies ou dangers menacent les plantes et qu'il n'y aura pas trop de médecins pour veiller sur leur santé. Enfin, les entreprises ont pour chefs des hommes de tête et d'une bonne moralité, chèrement payés, assistés de tous les auxiliaires, et munis de tout le confort et de tous les instruments qui assurent à la fois la santé, le travail et le contrôle : maisons hygiéniques, médecins, automobiles, téléphone, réseau routier développé, etc.

Après des années d'efforts, on s'aperçoit que l'effort individuel des sociétés n'est pas encore à lui seul suffisant; les intéressés vont créer à Londres un Institut Central, où aboutiront les observations venues du monde entier, pour que des savants d'élite, appuyés sur l'expérience universelle, arrivent à dégager ou des méthodes plus sûres — préventives ou curatives — ou des procédés de culture et d'exploitation et des rendements plus fructueux.

Joignez à cela le concours d'une administration bienveillante parce qu'elle est éclairée, qui accueille et conseille les entrepreneurs, leur épargne les formalités ou leur en abrège les lenteurs; l'attitude du Parlement britannique qui, loin d'être jaloux de cette richesse qui se crée, attache à ces entreprises tant de prix qu'il se fait, par des rapports à lui adressés chaque année, rendre compte des essais tentés, des méthodes employées, des obstacles rencontrés, des résultats obtenus; enfin l'entente, féconde au delà de ce qu'on peut imaginer, des producteurs des colonies et des consommateurs et industriels de la métropole, dont les uns énoncent leurs besoins, font la critique, scientifique et expérimentale, des produits à eux offerts, et

vont jusqu'à suggérer des remèdes et des procédés, et dont les autres, tenant compte de ces observations ou, souvent, les devançant, améliorent sans cesse leurs produits.

V

En face de ce tableau, plus exactement de ces deux traits de l'immense tableau de la production agricole de l'Empire britannique, qu'avons-nous à opposer?

Il y a toute une école qui dit : « Si vous connaissez quelque imperfection ou quelque lacune dans notre pays, ne la révélez pas. » Ce n'est pas mon système. On n'écrit pas pour écrire; on écrit pour défendre ce qui est à tort attaqué, ou pour amender ce qui est défectueux. Mais cacher le mal par je ne sais quelle vanité patriotique est contraire au devoir. Ce n'est pas dénigrement de son pays que de louer chez le voisin tout le bien qu'on peut lui emprunter. Tâchons seulement que la supériorité d'autrui ne nous décourage pas.

Pour nous comparer aux autres avec quelque justice et quelque profit, sachons d'abord où nous en sommes par rapport à eux et par rapport à nous-mêmes. N'oublions pas que nous avons presque entièrement perdu nos colonies de jadis : Canada, Louisiane, Inde, Ile de France, Saint-Domingue, etc., et que nous ne sommes revenus aux colonies, à la reconstitution de l'Empire colonial, à l'art de le gouverner et de l'administrer, que depuis trente-cinq ans, aux environs de 1882, tandis qu'Anglais et Hollandais ont fondé, possédé et administré des colonies pendant trois siècles ininterrompus, accroissant sans cesse leur expérience et leurs talents. Pour nous, la plupart de nos traditions sont oubliées; les rares précédents dont le souvenir ait survécu sont, le plus souvent, sans application dans des colonies si différentes de celles qui constituaient notre domaine d'autrefois. Nous avons une double gloire : d'abord la reconstitution d'un nouveau et magnifique empire, en moins de quarante ans, parmi les difficultés inouïes, d'ordre intérieur tout le temps et extérieur, surtout durant la dernière période; et ensuite, la colonisation de l'Afrique du Nord, de l'Algérie surtout, où nous avons su mêler, en groupes importants, les Européens aux indigènes. C'est une œuvre profondément originale, sans exemple chez les peuples con-

temporains, sans précédent dans notre propre histoire, très décriée par les uns, très ignorée par les autres, accomplie en un temps où tout : ignorance et préjugés, semblait la condamner à échouer, et que, malgré les plus justes critiques, l'étranger admire et que nous devons admirer. Quand on a à son actif, en un temps si court et malgré tant d'obstacles, de pareils hauts faits, on a le droit d'avouer ses échecs et de demander à l'étranger, sur l'art de la colonisation, des exemples et des leçons et le devoir de faire son inventaire et son examen de conscience.

Sur le terrain de l'agriculture tropicale, l'inventaire est bref : ni assez de monde, ni assez d'argent. Nos entreprises — celles des colons européens — se bornent à de petites plantations de café, de poivre, de vanille, à quelques autres plus importantes, de manioc, de maïs, de riz. Certains gouverneurs ont fait des efforts persévérants pour acclimater dans leurs colonies des produits nouveaux : M. Angoulvant, par exemple, le cacao, à la Côte d'Ivoire. Des capitaux associés ont créé, en Cochinchine, des plantations de caoutchouc : sept ou huit, dont une anglaise, au capital de 5 millions, représentant ensemble un capital de 17 à 18 millions. Ce sont des plantations la plupart bien constituées, aménagées, dirigées, avec le personnel scientifique, l'outillage convenable et une main-d'œuvre formée et guidée.

Nos indigènes en Indochine cultivent très bien le riz, d'une qualité assez médiocre, que nous n'avons pas jusqu'ici entrepris, avec assez de persévérance, d'améliorer surtout par la sélection des semences, comme on le fait avec succès au Siam, en Birmanie, aux Indes Néerlandaises. En Afrique Occidentale, nos Sénégalais et Soudanais cultivent des arachides, en quantités croissantes, dont ceux qui les achètent et les exportent ne prennent pas un soin suffisant de surveiller la production par le contrôle de la qualité des semences et des procédés de culture et de préparation. Joignez à cela quelques rares plantations de palmiers à huile. Et c'est à peu près tout. Le reste n'est encore que tentatives et début.

Partout ailleurs, c'est la simple exploitation de la forêt et de la brousse. C'est trop peu étant donné notre passé, nos possibilités, nos besoins. Que nous manque-t-il donc pour faire mieux, beaucoup mieux? Rien, que de vouloir. La science, l'argent, l'expérience même

de succès derrière nous, rien ne nous fait défaut, que la volonté et l'art de mettre tout cela en œuvre.

On pourrait exposer ici et notre grandeur déchue et les causes de nos insuccès présents et toutes nos chances futures et prochaines de les réparer amplement. Mais il semble que ce serait prématuré. L'*Union coloniale française*, grand centre d'études, a pris l'initiative de préparer et d'organiser, pour mars 1918, un *Congrès d'Agriculture tropicale*, dans lequel tout cela : manque d'initiative, erreurs de méthodes, origine de ces erreurs, probabilités de succès, va être recherché, étudié, discuté. Attendons-en les résultats. Ses principaux objets seront l'étude :

1° Des principaux produits de l'agriculture coloniale, par autant de sections consacrées à chacun d'eux ;

2° De ce qui a été tenté, pour en acclimater ou en développer la culture dans nos colonies ; des succès obtenus, des échecs subis ; des causes des uns et des autres ;

3° Des méthodes à suivre pour en accroître la production, soit par l'effort direct de l'entreprise européenne, soit plutôt par l'effort associé du capital et du savoir européens, du travail et de l'expérience indigènes ;

4° De l'emploi, plus ou moins considérable, de la main-d'œuvre indigène, soit recrutée sur place, soit importée ; des règles d'hygiène qui assurent la santé des travailleurs rassemblés et le développement de la population aborigène ;

5° Du concours que la science peut et doit apporter aux entrepreneurs de cultures tropicales, et des mesures à prendre pour former les savants idoines et les munir du matériel convenable ;

6° Du concours que le capital peut et doit apporter à ces entreprises, concours qui sera déterminé par l'exemple des succès qu'ont obtenus nos concurrents des autres pays ;

Enfin de mainte autre question dont la solution importe à l'avenir de nos colonies.

Cette importante entreprise, encouragée par le gouvernement (ministres des Colonies et du Commerce) et dont le Président de la République ouvrira ou clôturera les travaux, si même il ne se réserve d'en démontrer la portée ou d'en dégager les conclusions, apportera aux intéressés un ensemble précieux d'enseignements.

Mais ces enseignements, consignés dans des rapports et dans les procès-verbaux des discussions, ne sont pas, quelle qu'en soit la valeur, toute l'ambition des promoteurs. Ils espèrent, à la suite de ce congrès, voir se former des entreprises, sociétés ou d'études ou d'exploitation, qui, avec des capitaux suffisants et une direction expérimentée, s'appliquant chacune soit à un produit, soit à une colonie, développeront dans tout notre domaine des intérêts, sans lesquels — l'expérience universelle l'a démontré — rien ne peut aboutir qu'à de vaines aspirations et à des indignations douloureuses. Une bonne administration, une juste politique indigène, un ensemble d'institutions efficaces, un corps de savants et d'experts, semeurs d'idées fécondes et donneurs de conseils pratiques, rien de tout cela ne peut exister indépendamment d'entreprises puissantes et durables qui, seules, déterminent et soutiennent les créations indispensables et les doctrines généreuses, base de toute politique coloniale digne d'un grand pays. Quoi qu'en disent les ignorants et les envieux, la richesse, fruit de l'effort, est, en dépit de ses crimes et même de ses fautes, le plus rapide véhicule et le plus puissant soutien de la civilisation et du progrès. Sans elle rien ne se crée ni rien ne dure. Tout le reste n'aboutit qu'à de la déclamation.

JOSEPH CHAILLEY.

L'EMPIRE BRITANNIQUE ET LA GUERRE

Une *Conférence impériale* vient d'étudier, à Londres, les problèmes posés aux divers membres de l'Empire britannique par la guerre. Le moment est favorable pour observer le rôle que joue l'Empire dans la grande guerre, les intérêts qu'il y défend, les desseins qu'il y poursuit, comment il s'y prépara, les expériences qu'il en a recueillies, l'influence qu'il en doit subir.

I

Dans la grande guerre, l'Angleterre a mené et mène encore sa guerre à elle : une *guerre britannique*, qui ne ressemble point à celles que mènent ses alliés. Ceci ne veut pas dire que la Grande-Bretagne poursuive à l'écart, et au loin, des opérations militaires particulières, dans des buts égoïstes. Ceci signifie seulement que, la guerre ayant provoqué violemment la tension de toutes les énergies nationales sur les frontières de chaque État menacé, de même que l'effort français donnait toute sa vigueur sur la ligne courte et dense de notre frontière de l'Est, où nos destinées sont attachées, de même que l'effort italien se rassemblait sur une ligne de même apparence, de même que l'effort russe s'exerçait sur une ligne plus longue et plus souple, en tendant vers Constantinople et en cherchant des diversions en Arménie et en Perse, de même l'effort anglais, dès le premier jour de la guerre, est allé, avec la sûreté d'un instinct naturel, là où il avait affaire : il a couru au secours des intérêts, à la rescousse des desseins anglais et, ces intérêts et ces desseins étant dispersés sur la surface du globe, l'effort envahit le monde entier.

Cette *guerre britannique* a commencé par balayer les mers. La flotte formidable et superbe qui veillait sur l'Empire a, d'un geste bref et souverain, nettoyé les océans des croiseurs allemands.

L'opération fut exécutée avec tant d'exactitude, de vigueur et de rapidité qu'elle passa presque inaperçue. Elle se fit avec l'aisance de la parfaite maîtrise. Les puissants bull-dogs de la *Home Fleet* n'eurent point à se déranger. Quelques couples de lévriers rapides et souples suffirent pour casser les reins aux roquets que l'Allemagne laissait traîner dehors. Opération capitale qui, en maintenant ouvertes les routes maritimes du globe, affirmait la puissance navale de la Grande-Bretagne et garantissait aux Dominions la régularité et la sûreté de leurs relations. Le « sea-power » est la force et le lien de l'Empire. Il est le fluide magnétique qui en unit et en anime toutes les parties. Que le fluide s'épuise, l'Empire périt sans un soubresaut, sans même le geste instinctif et aveugle d'un mouvement réflexe.

Dans l'automne de 1914 le fluide fut répandu à sa plus haute tension. Il n'a pas cessé depuis de courir dans tous les membres de l'Empire. L'Allemagne voit si bien là le nerf vital de son adversaire qu'une fois balayée de la surface des mers, elle a cherché à se glisser dessous pour poursuivre la lutte.

Mais, dans les océans nettoyés, émergeaient des îles où le pavillon allemand flottait encore; dans certains continents, de vastes possessions allemandes, en dépit de leur isolement, s'armaient et pouvaient devenir dangereuses. Ce fut encore l'affaire de la guerre britannique de détruire ces forces adverses et d'effacer de la carte du monde les couleurs germaniques. Les archipels lointains de l'Océanie : Samoa, Carolines, Palaos, Nouvelle-Guinée, Mariannes, tombèrent presque immédiatement. Il fallut une campagne en règle pour enlever le sud-ouest africain allemand. La campagne conduite contre l'Est africain dure encore. En certains cas, la Grande-Bretagne fut aidée, dans son entreprise de déblaiement, par ses alliés : le Japon se chargea de Kiao-Tchéou; la France donna son concours pour la conquête du Togo et du Cameroun. Mais ces opérations ne furent pour nous que des affaires de détail. Pour l'Angleterre c'étaient des affaires d'importance. Ces fronts souples et mobiles balayant mers et continents assuraient aux Dominions la sécurité. Ils éveillaient en eux un sens nouveau : en leur ouvrant des desseins d'agrandissement, en réalisant des conquêtes, ils leur donnaient conscience et allure de grands États. Ils en faisaient des puissances

adultes. Les lionceaux (c'est ainsi qu'on aime à les appeler en Angleterre) commençaient à humer l'air autour d'eux, à détendre leurs griffes indolentes et à chasser pour eux-mêmes.

Cependant les taches germaniques se rétrécissent peu à peu et s'effacent de la carte. La guerre britannique se déplace, se resserre sur des fronts plus étroits, se rapproche de l'Europe. Hors de ce continent elle frappe maintenant sur deux points : aux frontières de la Palestine, elle écarte la menace germano-turque sur le canal de Suez; au bord du Tigre, elle la refoule loin de Bagdad : toujours la préoccupation des routes de commerce et du maintien des libres relations entre les parties de l'Empire. A Bagdad, il s'agit de la route des Indes. A Suez passe la voie majestueuse, cent fois parcourue chaque jour par les vastes paquebots, qui conduit à Bombay et à Calcutta, dans le domaine immense, savamment aménagé, largement exploité, fabuleusement opulent des Indes, dans les domaines que l'avenir ouvrira en Extrême-Orient, dans les lointaines Australies. C'est la grande route impériale.

Mais l'adversaire principal n'est ni à Gaza ni à Diarbékir. Il faut le chercher et l'atteindre là où il a mis sa plus grande force. Et voilà pourquoi, se resserrant de plus en plus, le principal front anglais vient se condenser sur quelques lieues de terre française, pourquoi les soldats canadiens y sont arrivés tout de suite, les Australiens et les Néo-Zélandais un peu plus tard, pourquoi les Sud-africains y seront peut-être demain. La guerre britannique, après avoir parcouru le globe, vient étreindre et étouffer en Europe l'adversaire européen qui prétend lui disputer la suprématie du monde. Ceci ne fait de doute pour personne dans toute l'étendue des possessions britanniques : La Somme est le bastion des Indes, et de tous « les domaines de S. M. au delà des mers ». Le Canadien tombé héroïquement à Ypres savait fort bien qu'il y défendait ses forêts de l'Ontario et ses prairies du Manitoba, et l'Australien y vient pour que la rivière Murray continue à arroser de libres terres anglaises.

Et voilà tout justement où est, quand on considère l'Empire britannique, le grand fait de cette guerre mondiale, et sa conséquence désormais acquise. Que des Canadiens, des Australiens, des Néo-Zélandais soient venus en Europe regarder dans les yeux les soldats de Guillaume II, cela signifie que le monde colo-

nial britannique, hier encore bigarré, éparpillé, lent à penser, disposé à la nonchalance politique et divisé en petites et vigoureuses autonomies locales, se prépare, sous les coups de la réalité, sous le martelage parfois cruel des faits, à devenir l'organisme politique, économique, militaire le plus vaste et le plus puissant que le monde ait jamais vu. Il n'avait point de dispositions dans ce sens. Son apparence, ses origines, ses traditions les plus enracinées, ses préjugés les plus chers l'en détournaient. C'est l'Allemagne qui, dans son aberration d'hégémonie, l'y précipite de toute la force de ses 420, de ses zeppelins et de ses sous-marins. Il n'avancera dans cette voie qu'auss loin qu'il y sera poussé, mais les premiers pas en provoqueront d'autres et l'avenir est désormais orienté de ce côté.

Nous voudrions esquisser ici l'étrange destinée de cet Empire qui, à l'inverse de ce qu'on a vu jusqu'ici, fut consolidé par la pression du dehors et qui devra sa cohésion finale aux attaques de l'ennemi qui méditait sa ruine.

II

Sur les cartes anglaises, les « possessions de S. M. au delà des mers » sont toujours teintées en rouge. La riche et orgueilleuse couleur éclabousse tous les continents : En Asie, le triangle immense et régulier de l'Empire des Indes, lourd de peuples : plus de 300 millions d'habitants; en Afrique, un damier incohérent et envahissant, qui éparpille ses cases de tous côtés, de l'Egypte aux grands lacs, de Zanzibar au Niger, de la Rhodésie au Cap, avec des hiatus inquiétants, des cases d'autres couleurs qui semblent « en prise » et dont certaines le sont en effet maintenant; en Amérique, dans le continent de Monroë, d'où la Russie s'est retirée en 1867, où les autres puissances européennes ne détiennent plus que des îles ou des lambeaux de terre sans conséquence, l'immense Canada; en Océanie, l'Australie, où tiendrait l'Europe, et la Nouvelle-Zélande qui semble, aux antipodes, d'autres îles britanniques. Ce ne sont là que les taches principales, celles qui couvrent des mondes. La carte est mouchetée de beaucoup d'autres plus petites dont l'énumération serait fastidieuse.

Ces taches, grandes ou petites, sont éparpillées partout. Rien qui donne moins l'idée d'un Empire au sens qu'évoque en nous habi-

tuellement ce mot : Pour nous, un empire est une vaste étendue de territoires d'un seul tenant, assemblés par l'effort d'un conquérant, et réunis par des routes que ses soldats parcourent aisément. Mais l'Empire anglais n'est point la création d'un homme, ni l'épanouissement d'un dessein politique. Il est né de l'effort aventureux, désordonné et indépendant de toute une race, pendant des générations. Il est le fait de marins qui l'ont essaimé, aux quatre coins de la planète, en courant les vastes mers. Les conquérants continentaux, las d'assembler des terres, s'arrêtaient devant le désert, comme Alexandre en Transoxiane ou dans l'oasis d'Ammon, ou devant l'océan, comme Okba ibn Nâfi en face de l'Atlantique. Les conquérants anglais sont venus de la mer; ils ont, d'abord, à peine effleuré la terre ferme. Leur première acquisition, au XVIIe siècle, est une île, et bien petite, la Jamaïque. Leur première conquête, au début du XVIIIe siècle, est une presqu'île, Gibraltar. S'ils s'établissent sur la marge d'un continent, ils l'entament à peine. Plus tard seulement les marchands, les colons le pénètrent peu à peu par lente infiltration. On ne trouverait pas, dans toute cette histoire coloniale, sauf dans l'Afrique du sud et peut-être aux Indes, une expédition militaire conçue, organisée, poursuivie avec le déploiement de forces et la continuité de vue de notre conquête algérienne. Ici l'entreprise individuelle fait presque tout l'effort, soutenue par l'esprit d'aventure.

Celui-ci est grand et d'une nature particulière. Il est fait surtout du goût de courir les mers. C'est un esprit essentiellement marin. Nos Français, qui furent, à leur manière, de grands chercheurs d'aventures, ont plus souvent sillonné les continents que les mers. L'Anglais insulaire a naturellement couru les chances de la navigation. Son individualisme ombrageux ne se serait pas volontiers perdu dans le flot d'une armée conquérante; il préféra l'entreprise de mer, risquée avec quelques compagnons, sur un bon navire où ils se sentaient leurs maîtres. Pour ces hommes, les distances ne comptaient pas; l'océan était à tout le monde et à eux d'abord, et peu importait où fût l'aventure si elle était belle et fructueuse. R. Kipling a décrit avec une rare puissance l'attraction irrésistible que le bercement des grandes houles exerce sur les âmes de chez lui. Rappelez-vous dans *The light that failed* l'émotion de son héros en voyant passer, du haut de la falaise anglaise, les grands steamers

au souffle profond et lent qui vont loin, si loin, tout là-bas, à travers les embruns, dans l'air salé, sous les soleils éclatants.

Le marin anglais jeta ainsi, de par le monde, des germes de colonies qui fructifièrent plus ou moins, au gré du sol, des hommes et des circonstances. De là l'étonnante variété d'aspect de l'Empire actuel. Il est fait d'éléments profondément disparates. Vous y trouvez toute la gamme des organisations de race blanche outre-mer, depuis l'Empire des Indes, avec ses 315 millions d'habitants, soumis à un régime local quasi despotique et relevant d'un ministre parlementaire responsable devant une démocratie, jusqu'à la petite société primitive de l'île Tristan da Cunha, qui groupe sur un rocher perdu dans le ressac de l'Atlantique-sud soixante-quinze êtres humains, que gouverne le plus âgé. Rien d'ordonné ni de symétrique dans cet ensemble grandi au hasard, sous les poussées de sève de la vie, avec la souplesse, la vigueur et l'inconséquence d'une croissance naturelle. Le secrétaire d'État des colonies est loin d'avoir sous son autorité tous les domaines de la Couronne au delà des mers. L'Inde, de beaucoup le plus vaste, lui échappe, avec Aden et Perim; la Rhodésie et North Bornéo ne sont pas sous son contrôle absolu; l'Égypte et Zanzibar relèvent du Foreign Office; l'Ascension dépend de l'Amirauté, les îles normandes sont rattachées au Home Office. Dans les dépendances qui relèvent de son autorité la variété des institutions est grande. On trouve, dans les *Colonies de la Couronne*, toutes les formes de gouvernement, depuis l'autocratisme du Gouverneur administrant sans Conseil législatif (Gibraltar, Sainte-Hélène) jusqu'au régime représentatif avec une Chambre d'Assemblée élue (Bahamas, Barbade, Bermudes), en passant par le Conseil législatif élu partiellement (Guyane, Chypre, Jamaïque, Malte, Maurice) et par le Conseil nommé par la Couronne (Ceylan, Grenade, Hong-Kong). Les noms cités ici ne le sont qu'à titre d'exemples. Il y a, au total, trente-huit colonies de la Couronne. Mais ce ne sont en général que des îles de proportions restreintes ou des territoires peuplés de races indigènes et dont le développement commence à peine. Lorsqu'on parle de l'Empire, quand on cherche où sont ses destinées, c'est vers les colonies autonomes, les *Dominions* à *self government* que l'on se tourne. C'est de ces Dominions que nous parlerons dorénavant.

Les Dominions sont au nombre de cinq : le Canada (7,206,000 hab.), le Commonwealth d'Australie (4,931,000 hab.), la Nouvelle-Zélande (1,095,000 hab.), l'Union de l'Afrique du Sud (5,175,000 hab), Terre-Neuve (254,000 hab.), soit au total 18,665,000 habitants. Cela paraît peu dans la masse des possessions anglaises, mais les Dominions n'en sont pas moins la moelle et l'espoir de l'Empire. On trouve dans leurs immenses territoires, qu'on n'a pas fini d'explorer, les *possibilités*, les *potentialités* de l'avenir. (Ce sont les termes dont usent les impérialistes anglais en parlant de ces choses) : terres à blé, à coton ou à bétail, vergers à fruits, mines d'or, de fer, de nickel, de cuivre, de diamants, gisements de pétrole, pêcheries. Là s'amassent les ressources qui alimentent déjà la métropole : blé, viande, sucre, poisson, fruits pour les hommes, matières premières de toute nature pour les machines, et c'est là qu'il faudra de plus en plus aller les chercher dans l'avenir, quand hommes et machines exigeront davantage et voudront moins demander au reste du monde, peuplé d'ennemis ou de concurrents.

Les Dominions ne sont pas seulement le grenier de l'Angleterre. Ils en sont, par le vaste monde, comme autant d'émanations. Ce sont des Angleterres en puissance, établies sur des sols plus vastes et plus favorisés, et qui assoiront un jour, dans tous les continents, la prospérité, la liberté, la puissance anglaises. Ce sont des colonies de race blanche; sauf dans l'Afrique du Sud, où l'élément de couleur tient une large place, le Blanc y domine seul. Il a apporté d'Angleterre, dans son bagage, les « droits de naissance du sujet anglais » et, à peine installé dans sa nouvelle demeure, il en a réclamé l'exercice. Le gouvernement de Londres n'y a pas vu d'inconvénients. Ces colonies, qui n'avaient commencé à prendre conscience d'elles-mêmes que dans la première moitié du XIXe siècle (le Canada seul est plus ancien), parvinrent à l'autonomie dès le milieu du siècle : le Canada de 1841 à 1867, la Nouvelle-Zélande en 1852, le Cap en 1853, la Nouvelle Galles du sud, Victoria, l'Australie du sud en 1855-1856. Et s'il est exact que les Dominions constituent réellement la charpente, l'épine dorsale (*the backbone*) de l'Empire, voici le second caractère essentiel de celui-ci : Cet empire marin est encore un empire de liberté. Né de la libre initiative des sujets, il est fondé sur le principe indestructible de l'autonomie locale. Il ne progresse que

par la force intérieure qui anime chaque communauté, et, dans chaque communauté, cette force joue à sa guise. La délibération des intéressés décide du sort commun et pousse la colonie vers l'avenir de son choix. Point de relations entre les Dominions, que les océans séparent. Les colonies les plus proches les unes des autres et que la géographie rassemblait sur un sol réellement homogène se sont constituées en fédérations. Ce ne fut pas sans peine. La fédération canadienne date de 1867; Terre-Neuve n'y entra point. La fédération australienne date de 1900; la Nouvelle-Zélande s'en est tenue à l'écart. L'Union sud-africaine a été constituée en 1910. — Peu de relations avec la métropole. Le gouverneur que celle-ci envoie pour représenter la Couronne fait figure de grand personnage et de vice-roi constitutionnel. Ainsi chacun de ces petits mondes, préoccupé de ses intérêts, soucieux de ménager ses « possibilités », furieusement jaloux de son indépendance, évolue sur lui-même, et chaque colonie semble un radeau parti à la dérive sur les océans. Tel est le résultat du « self government ».

Mais le « sea-power » est là qui veille. Dans l'empire marin, la force navale est toujours aux aguets. Elle a patiemment tendu, entre les innombrables petites taches rouges de la carte, les fils ténus et solides des câbles télégraphiques; elle a disposé partout les stations de charbon qui alimenteront ses lévriers de la mer; partout elle a, au point voulu, ses équipages prêts à être découplés sur l'imprudent coupeur de route. La flotte est, pour la métropole, la force souveraine, toujours prête, toujours supérieure, indiscutable, irrésistible. Depuis Cromwell, les fastes militaires de la Grande-Bretagne ont été variés, mais la haute figure de ses trois-ponts et de ses dreadnoughts a toujours dominé les mers. La vigueur du « sea power » explique et corrige le laisser-aller du « self-government ».

Ainsi l'Empire grandit et se développa, balancé entre ces deux forces contraires.

III

Pendant très longtemps les tendances centrifuges furent à peu près seules maîtresses. L'Angleterre n'avait pas de rivaux dangereux dans le monde. La France seule possédait une marine et un domaine

colonial qui pussent lui porter ombrage, mais la politique européenne absorbait presque toute l'attention de notre pays. Le pavillon britannique flottait presque seul sur les océans. Ce fut, dans l'Empire, le triomphe de l'autonomie et du laisser faire.

Les colonies se développent et s'organisent à leur guise. La métropole n'en prend pas de souci. Elles les estimerait volontiers trop nombreuses et encombrantes. A une époque où il restait tant à prendre, elles s'abstient de conquêtes nouvelles. Elle est saturée. Pour un peu, elle abandonnerait certaines possessions. En 1783, il fut question de rendre Gibraltar à l'Espagne. A la même époque Lord Saint-Vincent aurait voulu qu'on renonçât au Canada. En 1839, Lord Brougham déplore l'acquisition de ce domaine. La métropole tient peu à ses colonies et ne pense pas que ses colonies tiennent beaucoup à elle. En écrivant, en 1841, son ouvrage célèbre *On Government of dependencies*, sir George Cornwall Lewis émet l'opinion qui va prévaloir pendant vingt ans : toute colonie évolue naturellement vers la pleine indépendance; une bonne politique coloniale consiste à prévoir et à faciliter l'inévitable séparation.

A partir de 1846, le triomphe du Libre-échange dans la métropole accentue la tendance. L'Angleterre découvre décidément sa voie dans la grande production industrielle. Elle cherche, de tous côtés, des débouchés pour celle-ci. Les marchés de ses futurs dominions, qui sont encore bien restreints, la préoccupent peu. Cobden est indifférent, sinon hostile, à l'idée coloniale, qui lui paraît étroite en comparaison des conceptions économiques mondiales auxquelles il se complaît. C'est ainsi qu'avec le temps, et par les formules de l'autonomie, on en arriva à cette apparence paradoxale d'un Empire qui groupe des colonies protectionnistes autour d'une métropole libre-échangiste.

Ce libéralisme indifférent, insouciant et confiant commença à réfléchir à partir de 1885.

Il lui suffit, pour cela, de regarder la carte du monde. De 1885 à 1900, en quinze années, laps de temps bien court pour l'histoire, cette carte change d'aspect, presque subitement. C'est comme la transformation à vue de quelque féerie. Tout à l'heure, sauf en Europe et en Amérique, sauf encore les taches rouges des colonies anglaises, qui n'avaient point partout la consistance ni l'étendue

d'aujourd'hui, la carte portait encore, surtout en Afrique, de vastes espaces blancs, ou de teinte indécise. C'étaient autant de territoires non appropriés ou restés en des mains hésitantes. La carte de 1900 montre à leur place des taches vigoureuses et multicolores. Ce sont les empires coloniaux français, allemand, américain, japonais qui viennent de se partager ce qui restait dans le monde de terres vacantes. Quelques dates suffiront à marquer la rapidité et l'exactitude de l'opération :

En 1885 la France est installée au Tonkin et en Annam. En 1881, elle est entrée en Tunisie, et elle commence la pénétration saharienne qui joindra, par des lignes de postes, notre Afrique du Nord à l'Afrique Occidentale française. Celle-ci a été définitivement soumise de 1894 (occupation de Tombouctou) à 1898 (reddition de Samory). En 1895 Madagascar est annexé. En 1900 la conquête des régions du Congo-Tchad est achevée.

L'Allemagne a acquis la Nouvelle-Guinée en 1883. En 1884 elle occupe coup sur coup, en Afrique, le Togo, le Cameroun, le Sud-Ouest africain, l'Afrique orientale. En 1898 elle prend à bail Kiaou-Tchéou. En 1899 elle profite de la liquidation du domaine colonial espagnol pour acheter les Carolines, les Mariannes, les Palaos. En 1899 elle partage avec les États-Unis l'archipel des Samoa.

En 1898, après leur guerre heureuse contre l'Espagne, les États-Unis fondent également un empire colonial, en acquérant Porto Rico dans les Antilles, les Philippines dans les mers de Chine, l'île de Guam dans les Mariannes, et en s'assurant un protectorat étroit sur Cuba. En 1899 ils s'établissent aux Samoa et aux Hawaï.

Le Japon, enfin, de 1895 à 1910, a occupé Formose, une partie de Sakhaline et la Corée.

Dans un monde si profondément transformé, la position de l'Empire britannique ne peut manquer d'être modifiée. Beaucoup de colonies qui n'avaient jadis autour d'elles, au delà d'une frontière souvent indécise, que le vide, ont maintenant des voisins. Les coloniaux européens traînent derrière eux, à travers le monde, un cliquetis d'armes. Des pavillons autrefois inconnus sillonnent les océans ou l'Union Jack flottait auparavant à peu près seul. Les surfaces de friction, qui naguère étaient presque nulles, se sont démesurément développées. Bien avant que la grande transformation soit

achevée, le Foreign Office s'en est aperçu. Les affaires coloniales l'encombrent. En mars 1892, Lord Rosebery, secrétaire d'État des Affaires étrangères, le constatait déjà : « Notre politique étrangère est devenue une politique coloniale et, en fait, elle est plus souvent dictée des confins de l'Empire que de Londres même. »

Une autre circonstance, qu'on ne trouve pas écrite sur la carte, éveilla, à la même époque, le sens impérialiste. Les grandes puissances, industrialisées à leur tour, commencèrent à concurrencer avec vigueur, chez elles d'abord, puis un peu partout au dehors, les produits manufacturés britanniques. Elles y réussirent d'autant mieux que leurs ouvriers travaillaient derrière une ligne de tarifs protectionnistes. La conception grandiose d'un libre-échange mondial comme l'avait rêvé Cobden perdit ses dernières chances de réalisation, et certains Anglais commencèrent à dire tout haut qu'un système de droits protecteurs judicieusement dosés, avec des tarifs préférentiels entre les colonies et la métropole, serait évidemment bien préférable au Cobdenisme.

IV

L'*Impérialisme* naquit de ces deux faits. Le souci politique des frontières, le souci économique des tarifs, le souci militaire de la défense forcèrent beaucoup d'esprits à se demander d'où venait l'Empire, et où il allait. Ils comprirent que le phénomène de croissance naturelle, qui avait jusqu'alors tout ménagé et tout expliqué, ne pourrait plus suffire aux nécessités nouvelles. On peut laisser croître à sa guise l'arbre planté au milieu d'une prairie dont il absorbe à loisir toute la substance, et qui n'a à craindre que l'orage et les coups de vent. Il faut émonder, tailler, écheniller l'arbre de charmille, qui dispute sa vie, sous terre et dans l'air, à des voisins envahissants. Pour préciser les disciplines futures, on voulut déterminer avec exactitude les conditions passées et présentes du monde anglais. On chercha à expliquer « l'inexplicable Empire ». Sir Charles Dilke, Seeley, Froude avaient déjà abordé le problème et en poursuivaient l'étude. Des sociétés étaient fondées et dotées de larges moyens pour soutenir et propager leur effort : en 1884 l'*Imperial Federation of Great Britain and her Colonies*, devenue en 1895 la

British Empire League; en 1886, l'*Imperial Institute*. Le gouvernement conservateur de ce temps-là suivait le mouvement avec attention. Il prenait même parti. Mais il était divisé : si tous ses membres étaient favorables à l'idée impériale, les uns allaient jusqu'à la réforme douanière, tandis que les autres restaient fidèles au Free Trade. Le secrétaire d'État, Joseph Chamberlain (1895-1903) fut le promoteur le plus ardent de la réforme. Après la guerre du Transvaal, il était revenu d'un voyage d'études dans l'Afrique du Sud plus convaincu que jamais de la nécessité d'une union militaire, politique et économique des diverses parties de l'Empire.

Dès lors, l'Impérialisme devient une doctrine théorique, un programme politique et une passion nationale. La doctrine a ses adeptes, répandus dans tout l'Empire et qui poursuivent un véritable apostolat; le programme groupe de nombreux hommes politiques et tend à se concrétiser en projets pratiques; la passion nationale saisit beaucoup d'esprits dans les masses populaires. Sous cet aspect émotif, instinctif et bruyant elle devient la *jingoïsme*, et est une grande force.

Cependant les projets impériaux ne prenaient point de corps. En 1903 Joseph Chamberlain avait démissionné, abandonnant un cabinet qui ne voulait pas se décider à la réforme du tarif. La question impériale ébranlait les ministères, mais ne mûrissait pas. Au fond, elle était extrêmement complexe. Les faits récents, considérables, impressionnants que nous venons de passer en revue pouvaient bien conseiller des résolutions nouvelles; ils pouvaient même frapper l'imagination, fouetter la passion de la foule jusqu'à provoquer de bruyantes manifestations, et comme un continuel et sourd grondement d'impatience. D'autres facteurs, plus anciens et plus considérables, agissaient en sens contraire.

Le voisinage et la concurrence des nouveaux empires coloniaux, les complications et les menaces de la politique mondiale, la transformation des conditions de la vie économique poussent sans doute l'Empire vers la cohésion. Ces raisons paraissent décisives et il semble qu'il doive, sans une hésitation, céder à l'attraction, renoncer aux conceptions locales de jadis, obéir au fluide mystérieux que le « sea power » fait courir dans ses fibres. Mais l'autre force, qui a fait chaque colonie de l'Empire, qui lui a donné sa forme, son caractère,

son attitude et qui règle sa vie de chaque jour, reste toujours prédominante. Quand le calcul politique parle d'union, l'instinct traditionnel répond : autonomie. Le caractère de la race, l'indépendance de l'esprit colonial, le libéralisme même de la métropole retiennent le monde anglais dans ses anciennes voies. Il n'en sort que lentement, à regret, sous la pression de l'évidence. Il n'en était pas encore dégagé quand éclata la grande guerre.

L'étude des Conférences coloniales nous fera bien comprendre cela.

V

Les Conférences coloniales ont réuni, à plusieurs reprises, à Londres, de 1887 à 1911, autour des membres du Cabinet métropolitain, les premiers ministres des colonies autonomes. On en compta cinq en tout, qui furent le plus souvent assemblées à l'occasion d'une solennité nationale : en 1887, pour le premier jubilé de la reine Victoria, en 1897 pour le second, en 1902 pour le couronnement d'Édouard VII, en 1911, pour celui de Georges V. Seule, la conférence de 1907 fut réunie pour elle-même[1].

Les trois premières conférences furent dénommées « coloniales ». Le titre parut bientôt un peu mince et terne. On en chercha un autre qui reflétât mieux l'ampleur et la portée du problème posé. En 1905, le secrétaire d'État des colonies, M. Lyttelton, proposa, dans une circulaire adressée aux Dominions, le titre d'*Imperial Council*. Cette discussion de mots est significative. Le Canada éleva une objection absolue contre le mot « Conseil » qui fleurait, à son sens, la centralisation et la suprématie métropolitaines. Le terme de « colonial » ne plaisait guère davantage. Il a, dans la langue courante, un sens un peu faible et évoque l'idée d'une hiérarchie. Finalement on adopta le titre de « Conférence impériale ».

Les Conférences coloniales avaient délibéré sous la présidence du secrétaire d'État des Colonies, qui était demeuré l'intermédiaire nécessaire entre les Premiers coloniaux et ceux de ses collègues du

1. Une conférence *inter-coloniale* fut en outre réunie à Ottawa, en 1894, sous la présidence du ministre canadien du commerce. Elle se prononça en faveur d'arrangements douaniers dans l'Empire. Elle n'étudia ni le problème de la défense, ni celui des institutions communes.

Cabinet avec lesquels ils devaient traiter quelque affaire. La Conférence impériale de 1907 fut présidée par le Premier Ministre anglais, et les Premiers coloniaux purent discuter directement toute affaire avec le ministre métropolitain compétent. Ce ne fut point là un simple changement de titre, ni une modification de pure forme. Les Dominions entendaient être placés, dans le cérémonial et dans la discussion d'affaires, sur le même pied que la métropole. Dès la séance d'ouverture, sir Wilfrid Laurier, Premier du Canada, posa le principe dans toute sa vigueur : « Ceci, dit-il, n'est pas une conférence des Premiers Ministres des Dominions avec le Secrétaire d'État (des colonies). C'est une conférence entre gouvernements. C'est une conférence entre le gouvernement impérial et les gouvernements des colonies anglaises autonomes. »

En 1907 encore on décida que la Conférence se réunirait dorénavant tous les quatre ans.

Quelle fut l'apparence de ces réunions? — Les conférences, rassemblées généralement à l'occasion d'une grande joie nationale, eurent sans doute un caractère d'apparat. Leurs séances s'espacèrent à travers les cérémonies royales, les réceptions splendides et les banquets somptueux. Leurs membres entendaient constamment au dehors le claquement des drapeaux et les accents des hymnes nationaux. Le discours académique y tint une grande place. Mais on y travailla aussi. Les délibérations occupèrent de longues séances. Les procès-verbaux qu'on en a publiés démontrent que, si le résultat immédiat et pratique ne fut pas toujours atteint, les questions avaient été, du moins, observées attentivement sous tous leurs aspects.

Et que le résultat pratique n'ait pas toujours suivi la délibération attentive, cele se comprend quand on observe l'ampleur et la nouveauté des questions étudiées.

Les Conférences voyaient se dresser devant elles tout le problème de l'Empire. Comment se posait-il?

En cette affaire, la métropole ne discute qu'avec les Dominions. Elle tient solidement dans sa main les autres possessions britanniques. Elle dispose à sa guise des ressources et des forces des 372 millions de sujets qui peuplent l'Inde et les colonies de la Couronne. Elle réglemente à sa guise leur statut politique et leur régime

économique, et assure leur défense. Là-dessus, point de question : l'Empire est fait. Ce qu'il faut maintenant, c'est rapprocher de la Grande-Bretagne, pour un effort commun, les cinq Angleterres qui ont essaimé au delà des mers ; il faut amener, par une démonstration patiente, par un effort constant et discret, un grand nombre des 45 millions de métropolitains et les 18 millions de coloniaux à comprendre l'immense intérêt qu'ils ont à délibérer, s'organiser et agir désormais en accord intime. Le monde de 1860 est mort. Un autre le remplace, qui est tout différent, et dans lequel « l'Empire ne peut être maintenu que par le sacrifice ». Et d'abord il faut défendre l'Empire. Le « sea-power » de la métropole y suffisait jadis. Il lui faut aujourd'hui de l'aide, et que les Dominions qui ont grandi à son ombre y collaborent, soit en participant aux dépenses navales de l'Amirauté, soit en construisant eux-mêmes une flotte. Des forces de terre sont également nécessaires. Chaque Dominion devra se constituer une armée. Si l'on veut s'assurer une défense efficace, il ne faut pas que chacun prenne ses mesures au hasard. L'effort doit être fait sur un plan concerté, qui prévoie la coopération des forces et leur interchangeabilité, au cas où les Dominions participeraient à une lutte générale.

Cette éventualité découvre un autre aspect de la question. Le conflit auquel la sagesse conseille de se préparer éclatera avec d'autres puissances, que les Dominions connaissent mal et avec lesquelles ils n'ont point de rapports réguliers. Les fils de la diplomatie sont aux mains de l'Angleterre. Celle-ci pourra-t-elle, quand et comme il lui plaira, entraîner les Dominions dans une guerre dont ils ne connaîtront ni la cause, ni le but, ni la portée et où ils ne verront point leur intérêt personnel ? Pourra t-elle de même, et ceci est plus grave encore, négocier la paix à son gré, en disposant des intérêts et peut-être des territoires des Dominions sans leur aveu ? Rien ne répugnerait davantage à l'autonomie locale. Mais, pour éviter ces fâcheuses conséquences, il faut que l'Empire se resserre en une fédération, avec des organes particuliers : un conseil exécutif et une assemblée représentative par exemple, dont les attributions seront constituées par voie de prélèvement sur les pouvoirs actuels du Parlement de Londres et des gouvernements locaux. Et ceci encore répugne à l'autonomie aussi bien métropolitaine que coloniale.

Enfin, la politique d'armements entraîne de lourdes dépenses. Le bon sens conseille, pour alléger l'effort financier, de mettre en commun les ressources économiques par une union douanière, ou au moins par un jeu de tarifs préférentiels.

En somme, le problème de l'Empire se présentait sous trois aspects différents : militaire, politique, économique. Ces trois aspects étaient nouveaux aux yeux des métropolitains et des coloniaux; sachant cela on comprendra l'esprit qui se manifesta dans les conférences, le langage qu'on y tint et la médiocrité au moins apparente de leurs résultats.

VI

L'esprit qui anima les conférences fut fait d'abord du sentiment de l'indépendance réciproque. Le sens traditionnel de la liberté, la tendance naturelle « à ne pas céder » animèrent les métropolitains comme les coloniaux. Chez ces derniers le particularisme ombrageux, les vues démocratiques avancées (c'était le cas surtout pour l s Australiens et les Néo-Zélandais) exagéraient encore leur attachement au self-government. Un autre sentiment redoublait leur prudence. Lorsqu'ils discutent sur l'avenir de l'Empire, les coloniaux, convaincus de l'abondance de leurs possibilités, voient l'Angleterre telle qu'elle est maintenant et leur petite patrie telle qu'elle sera dans dix ou dans vingt ans. Le merveilleux épanouissement de la société américaine ne quitte pas leur imagination. Leur petit monde d'aujourd'hui leur paraît déjà la grande puissance de demain. S'il faut négocier et conclure, ils ne le veulent faire que sur le pied de grande puissance. Mais à tout prendre et pour se garder les mains libres, ils préfèrent ne pas conclure.

Les métropolitains nourrissaient des sentiments assez semblables. A côté d'impérialistes convaincus, on en voyait beaucoup qui professaient à l'égard du « colonial » un sentiment assez voisin de l'indifférence et très proche de la condescendance. Eux aussi gardaient une prédilection pour la politique des mains libres. Le changement ministériel de 1906, qui porta au pouvoir les libéraux, fut, sur ce point, plein de conséquences.

De plus, l'esprit que nous observons n'était point homogène. Chez

les coloniaux, on discernait aisément deux courants opposés : l'un poussait dans le sens impérialiste. Il venait de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les deux Dominions les plus lointains, qui se sentaient isolés aux antipodes et craignaient le Japon et l'Allemagne. L'autre était nettement anti-impérialiste. Il vint parfois de l'Union sud-africaine, qui a, dans le monde politique anglais, une figure et une vie particulières, sur lesquelles nous n'avons pas le loisir d'insister ici. Il venait surtout et constamment du Canada, qui, tout proche des États-Unis, attendait peut-être quelque protection de la doctrine de Monroë et dont le premier ministre d'alors, sir W. Laurier, Canadien français, ménageait l'opinion de ses compatriotes.

Les premiers coloniaux, réunis autour du tapis vert, ne sont donc point d'accord. Livrés à eux-mêmes, ils ne trouveront évidemment pas la formule précise et définitive de l'Empire. Les ministres métropolitains vont-ils la trouver pour eux, et leur en démontrer — il ne peut être ici question d'imposer — l'excellence? A cet égard le changement de cabinet qui suivit, en Angleterre, les élections générales de janvier 1906 a eu une importance capitale. Le parti conservateur, qui exerça le pouvoir jusqu'à la fin de 1905, n'avait peut-être pas, sur la politique impériale, des vues très homogènes; il sentait du moins la nécessité d'une politique de cette nature et il n'attendait que des événements l'occasion de préciser et de réaliser sa doctrine. Le parti libéral, qui lui succéda avec la majorité écrasante que l'on sait, pensait tout différemment. Il était resté beaucoup plus proche des idées de 1860. Il n'avait pas la foi impérialiste. Bien loin de méditer la transformation du vieux régime de laisser faire, il persistait à voir dans ce dernier la condition essentielle et suffisante de tout progrès. Il tenait ferme, en Angleterre, pour le libre-échange, et il attendait beaucoup de l'action du pacifisme pour l'amélioration des relations internationales. Il ralentissait ses constructions navales et n'attendait qu'un acquiescement de l'Allemagne pour les ralentir davantage encore. Des ministres métropolitains animés d'un pareil esprit ne devaient évidemment rien faire pour rassembler, convaincre et concilier leurs collègues coloniaux. A partir de 1907, la mère patrie abandonne l'attitude directrice qu'elle semblait vouloir prendre auparavant. On ne sent pas, dans la salle

des conférences, les dispositions résolues, l'esprit déterminé qui préparent les grandes péripéties. Chacun se réserve et parle pour soi. De là le langage qui s'y tient.

C'est un langage plein de prudence et de restrictions. Faute d'une conviction impériale vigoureuse et unanime, le vieil esprit autonomiste reprend le dessus. Il n'attend même pas l'ouverture des séances pour se déclarer. En 1907, le Premier australien, M. Deakin, a peine arrivé à Londres, déclare à des journalistes : « Les Australiens se sentent capables d'exercer le goût et l'aptitude naturels des Anglais pour le self-government, sans supporter la plus légère tutelle... » et, au cours de la Conférence, en parlant des tarifs préférentiels, M. Asquith, chancelier de l'Échiquier, donna la formule de l'Empire : « Le caractère essentiel de l'Empire consiste dans le fait qu'il unit le plus loyal attachement de chacun de ses membres aux autres avec la plus complète indépendance de chacun dans le règlement de ses propres affaires. »

En 1911, le même homme d'État, ouvrant en qualité de Premier Ministre les séances de la Conférence, revient sur ces *caractères essentiels de l'Empire* : le règne de la Loi, la combinaison de l'autonomie locale avec la solidarité; et il vante la vieille liberté britannique. Sir W. Laurier, aussitôt, lui fait écho, et l'on sent tout de suite que, depuis 1907, l'air de la salle n'a pas été changé.

VII

Cet esprit et ce langage laissent entrevoir déjà les résultats des Conférences. A s'en tenir à la simple analyse des procès-verbaux, ils ont été médiocres.

La Conférence de 1887 posa la question de la défense sans la résoudre. Elle put constater que, sur ce point, le gouvernement métropolitain n'avait pas de programme arrêté.

La conférence de 1897 posa de même, sans la résoudre, la question des tarifs préférentiels. Elle constata que le système existant des rapports politiques entre colonies et Métropole était satisfaisant et observa que, avant de modifier ce système il conviendrait de grouper d'abord en fédérations locales les colonies que leur position géographique préparaient à cette forme d'organisation politique. (En 1897

ni le Commonwealth d'Australie ni l'Union sud-africaine n'existaient encore.)

En 1902, on aborda le problème de la défense pour constater une fois de plus le défaut d'unité de vues entre le War Office et l'Amirauté. On obtint, toutefois, un résultat : toutes les colonies, sauf le Canada, consentirent à verser dorénavant des subsides à l'Amirauté. Pour l'armée de terre, on fut moins heureux : Le Canada fit opposition à l'organisation d'une force commune « de service impérial ». Il considérait cette mesure comme contraire aux principes de l'autonomie locale. — Au sujet du régime douanier, on se borna à voter des résolutions toutes platoniques et qui n'engageaient pas l'avenir. On constata : 1° qu'un tarif différentiel *serait* avantageux à l'Empire ; 2° que les colonies *devraient*, *autant qu'il se pourrait*, accorder aux produits métropolitains un tarif préférentiel ; 3° *qu'il serait désirable* que la métropole leur accordât la réciprocité.

En 1909, une « Conférence impériale de la Défense » fut réunie à Londres. Elle tint des séances secrètes du 28 juillet au 12 août et aboutit à des résultats restreints, mais positifs dans le domaine limité qui lui avait été réservé : Elle élabora un plan d'organisation des forces militaires de tout l'Empire qui prévoyait l'unification des formations d'unités, des moyens de transports, des modèles d'armes et permettait d'incorporer rapidement les forces de chaque Dominion qui voudrait prendre part à une guerre. Elle résolut, dans deux sens différents, au gré des Dominions, la question de leur participation à la défense navale de l'Empire, soit que, comme l'Australie, ils se constituassent une flotte particulière, soit que, comme la Nouvelle-Zélande, ils contribuassent par le versement d'un subside aux dépenses de la flotte métropolitaine.

La Conférence de 1911 jeta les bases de conventions navales entre la métropole d'une part, le Canada et l'Australie de l'autre, en uniformisant l'instruction, prévoyant l'interchangeabilité des forces, réglementant les rapports entre les officiers. La flotte locale devait être incorporée dans la flotte métropolitaine si le Dominion dont elle battait le pavillon décidait de prendre part à la guerre. En somme, cette conférence de 1911 resserra le lien militaire ; elle tint, pour étudier les questions de ce genre, une séance secrète avec le Comité métropolitain de Défense et une autre avec l'Amirauté. Par contre,

elle ne voulut pas resserrer le lien politique. Elle repoussa deux propositions de sir Joseph Ward, le Premier néo-zélandais, relatives à la création d'un Conseil d'État impérial et d'un Secrétariat d'État des Dominions.

VIII

Avant la guerre, des résultats précis ont donc été atteints : Les Dominions ont compris la nécessité de s'organiser pour la défense. Ils ont voté des lois militaires et navales. L'Australie a eu, en 1910, son *Defence Act* et a constitué définitivement, en 1913, sa flotte locale. En 1910, la Nouvelle-Zélande a eu son *Compulsory service Act* et elle participe de plus en plus largement aux dépenses navales de la métropole. En 1913 le Canada étudie, à travers un débat parlementaire très animé, un bill naval. A la même époque l'Union sud-africaine organise sa défense locale.

Ces mesures sont prises, presque toujours, après avis préalable de compétences métropolitaines. En décembre 1910, le maréchal French a étudié le problème militaire canadien, et en 1913, le général sir Ian Hamilton a fait de même. En 1910, lord Kitchener, quittant son commandement des Indes, est allé étudier sur place le problème australien ; en 1911, l'amiral Henderson a étudié la défense navale du Commonwealth. C'est sur les rapports de ces officiers généraux que les projets de loi locaux ont été élaborés, et leurs avis sont, finalement, mieux écoutés aux antipodes que dans la métropole, puisqu'on ébauche là-bas un service militaire obligatoire que le Royaume-Uni n'adoptera qu'après de longs mois de guerre.

Mais ces mesures ont une signification plus profonde. Elles ne disent pas seulement que les Dominions se sont ouverts aux conceptions d'une défense nationale bien comprise et soigneusement préparée. Elles prouvent que, dans les diverses parties de l'Empire, un véritable esprit militaire s'est éveillé, qu'on y comprend les nécessités de l'heure, que l'on soupçonne toute proche l'explosion formidable et que l'on veut être prêt. L'idée politique de l'Empire est peut-être hésitante. On ne sait pas bien quelle forme cet Empire devrait prendre ni même s'il est bien nécessaire qu'il en prenne une plus précise que la présente, mais l'on sent l'odeur de la poudre

envahir petit à petit le monde entier, et les continents tressaillir sous les bottes des bataillons. Avant-hier en Mandchourie, hier dans les Balkans, l'*ultima ratio* du canon a renvoyé brutalement les pacifistes à leurs rêveries oiseuses. Elle prouve que, pour être maître sur sa terre, il faut rester fort. Les Dominions, qui possèdent des terres immenses et s'y sentent faibles, ont compris la leçon.

De là le superbe élan « impérial » du mois d'août 1914 et l'effort immense et soutenu qui l'a suivi. Toutes les colonies autonomes vinrent se ranger autour de la mère patrie dressée pour la guerre, et leur autonomie, ce jour-là, ne pesa pas lourd, ni ne leur fut un prétexte pour hésiter ou se refuser. Ces Dominions si jaloux de leurs privilèges et de leur indépendance sont entrés de plain-pied et d'un seul mouvement dans la guerre que la métropole a déclarée sans les consulter. Ici point de débat, ni de calcul, point de mots pesés, ni de formules alambiquées, pas d'indécision, ni de remise comme autour du tapis vert des conférences impériales : on ne discute plus l'avenir de l'Empire à coups de formules et de protocoles : on le défend à coups de canon.

L'effort des Dominions a été considérable. On ne peut, en pareille matière, citer de chiffres et le moment n'est pas venu d'écrire cette histoire. Les hauts faits des *Anzacs* nous sont déjà connus et en resteront le trait le plus beau. Les contingents militaires et les contributions financières ont été accordés avec empressement par les Parlements locaux. La Nouvelle-Zélande et le Canada viennent d'établir le service militaire obligatoire outre-mer. Après un moment d'hésitation, le referendum a adopté, en Australie, la même solution. Décisions essentielles, qui portent en elles-mêmes l'avenir de l'Empire : les hommes qui ont donné si généreusement leur or et leur sang savaient ce qu'ils faisaient.

Ils l'ont fait, du reste, en pleine indépendance. L'Empire, galvanisé par la menace extérieure, ne s'est point surchargé, tout d'abord, d'une institution nouvelle. Les anciens organes politiques ont continué de jouer et ont suffi aux tâches essentielles. Ceci est le trait le plus remarquable de cette histoire : elle se poursuit, à travers toutes les péripéties, avec une continuité parfaite, sur le plan de vie accoutumé. L'innovation y trouve peu d'emploi. L'improvisation s'y pare volontiers des couleurs de la tradition.

IX

Il fallut, cependant, coordonner les efforts, ou, au moins, tenir conseil. Car tout s'était fait d'abord par correspondances télégraphiques ou dans de rapides conversations entre les membres du cabinet de Londres et quelque ministre colonial de passage dans la capitale. Ici encore la coutume établie prévalut. De même qu'on avait réuni des Conférences coloniales ou impériales en temps de paix, on résolut d'en assembler une en temps de guerre.

La « Conférence impériale de guerre » s'est réunie à Londres au printemps de 1917. Elle rassemblait des représentants de toutes les colonies autonomes, sauf l'Australie, et de l'Inde. — Les ministres australiens avaient été retenus chez eux par les conditions de la politique locale. — En rendant compte des travaux de la Conférence, le Secrétaire d'État des colonies annonça que quelques-uns des sujets traités sont d'un caractère très confidentiel et qu'il ne serait probablement pas possible de publier les résolutions ou les débats relatifs à ces questions avant la fin de la guerre. Nous en savons cependant assez sur l'œuvre de la Conférence pour en déterminer au moins l'orientation générale.

La Conférence s'est préoccupée de la Constitution future de l'Empire. Elle a réservé l'étude de cette question à une Conférence impériale qui devra être réunie aussitôt que possible après la cessation des hostilités, mais elle a déclaré acquis désormais les trois principes suivants : 1° La reconnaissance des Dominions comme nations autonomes d'un Commonwealth impérial, et de l'Inde comme une partie importante du même, 2° le droit pour les Dominions et pour l'Inde de prendre part à la politique et aux relations extérieures de l'Empire, 3° l'organisation d'une consultation constante et d'une action concertée entre les divers gouvernements dans toutes les affaires d'intérêt commun impérial.

Cette dernière proposition émane de sir Frédéric Borden, le premier ministre canadien. Elle fut vivement appuyée par le général Smuts, représentant de l'Union sud-africaine, qui s'éleva contre toute solution *fédérale* du problème : « La proposition de sir Frédéric Borden, dit-il, écarte la solution fédérale, et à mon avis,

très sagement, car il me semble que les conditions de l'Empire la rendent impraticables. Nous constituons un groupe de nations disséminées dans le monde entier, parlant des langues différentes, appartenant à différentes races, placées dans des conditions économiques absolument différentes, et vouloir traiter, même des intérêts communs de ce groupe de nations, par le moyen d'un Parlement central et d'un pouvoir exécutif de même nature serait, à mon sens, courir droit à un désastre. »

Le débat sur la résolution relative à la Constitution de l'Empire donna lieu à des manifestations de loyalisme à l'égard de la Couronne : « La monarchie, dit un des orateurs, est le clé de voûte de l'édifice impérial. »

Les résolutions relatives à l'Inde sont capitales. La première propose que l'Inde soit dorénavant représentée dans les Conférences impériales. La seconde accepte le principe de la réciprocité de traitement des ressortissants entre l'Inde et les Dominions. Ce dernier point avait donné lieu, au cours des années qui précédèrent la guerre, à de nombreuses difficultés, les colonies autonomes opposant toutes sortes d'obstacles à l'entrée des sujets britanniques de l'Empire des Indes dans leur territoire.

Au sujet de la défense, la conférence a résolu que l'Amirauté soit invitée à préparer, aussitôt après la fin de la guerre, le plan qu'elle considérera comme le plus efficace pour la défense de l'Empire. Elle a signalé, en se basant sur l'expérience de la présente guerre, la nécessité de développer, dans toutes les parties principales de l'Empire, les facultés de production du matériel de guerre naval et terrestre, des munitions et des approvisionnements, et recommandé l'établissement de modèles uniques dans l'Empire pour tous les objets d'équipement.

Le temps est venu où tous les encouragements doivent être donnés pour le développement des ressources de l'Empire, et surtout en vue de rendre l'Empire indépendant des autres pays pour les vivres, les matières premières et les industries essentielles. En conséquence, la Conférence se déclare en faveur :

1° du principe que toute partie de l'Empire, tout en ayant la considération voulue pour les intérêts de nos alliés, accorde un traitement particulièrement favorable et des facilités aux produits bruts et manufacturés des autres parties de l'Empire;

2° d'arrangements par lesquels les sujets du Royaume-Uni qui voudraient émigrer soient encouragés à s'établir dans des pays ou flotte le pavillon britannique.

En considération de l'expérience acquise dans la présente guerre, la Conférence émet l'avis que la sûreté de l'Empire et le développement nécessaire de ses parties composantes exigent une étude attentive et prompte et une action concertée, en ce qui touche aux questions suivantes :

1° La production d'un ravitaillement convenable en vivres et des mesures pour son transport dans les directions et au moment nécessaires, dans toutes les conditions qui peuvent être raisonnablement prévues;

2° le contrôle des ressources naturelles de l'Empire, particulièrement de celles qui présentent un caractère d'intérêt national, en temps de paix, comme en temps de guerre;

3° l'utilisation économique de ces ressources naturelles par une transformation industrielle opérée dans l'Empire.

X

Au moment où siégeait la Conférence, une autre institution impériale avait fait son apparition dans la vie politique anglaise.

Les ministres des Dominions et les représentants de l'Inde, en même temps qu'ils discutaient, dans la Conférence, les problèmes de l'Empire, du ton académique qui fut toujours celui des assemblées de ce genre, furent invités à participer aux travaux du « Cabinet de guerre », où un petit nombre de membres du ministère métropolitain assumaient les responsabilités de la politique actuelle. Le « Cabinet de guerre impérial » tint ses séances du 21 mars au 1er mai. Il en eût en tout quatorze. Dans son sein, les ministres coloniaux furent initiés à toutes les grandes affaires du moment; ils les discutèrent; ils prirent des résolutions. Un Cabinet ne publie pas ses débats, ni même les conclusions auxquelles ceux-ci ont abouti. On ne sait pas ce qui se dit ni ce qui se fit dans le Cabinet de guerre impérial. On sait toutefois, par une déclaration de M. Bonar Law à la Chambre des Communes, le 27 avril, qu'il émit, en faveur de la préférence impériale, la résolution que la Conférence fit sienne un peu plus tard et qu'on a vue plus haut. Mais ce que l'on comprend sans peine, et ce qui est d'une importance décisive, c'est que le seul fait de la réunion de ce Cabinet, de ses séances prolongées, de ces discussions d'affaires, constitue un événement

décisif. Le Roi l'a dit à Windsor, le 3 mai, en recevant ses membres : « Votre réunion marque un pas de géant dans la voie du progrès et du développement de l'Empire... » En rendant compte de ses travaux, à la Chambre des Communes, le 17 mai, sur une question de M. Mac Kenna, M. Lloyd George déclara que la réunion du Cabinet impérial de guerre constituerait une date mémorable dans l'histoire constitutionnelle de l'Empire. Il ajouta :

Le Cabinet britannique devint pour le moment un cabinet de guerre impérial. Tant qu'il fut en session, ses membres d'outre-mer reçurent toutes les informations qui étaient à la disposition du Gouvernement de S. M. et furent sur un pied d'égalité absolue avec les membres du cabinet de guerre britannique. Le cabinet discuta longuement les questions les plus importantes de la politique impériale et aboutit à d'importantes décisions à leur égard, décisions qui nous permettront de poursuivre la guerre avec plus d'unité et de vigueur, et qui auront la plus grande valeur quand nous arriverons aux négociations de paix.

Le Premier Ministre annonça encore à la Chambre qu'il avait proposé, au nom du gouvernement britannique, que le Cabinet impérial se réunît dorénavant tous les ans.

XI

A l'heure où nous écrivons, le problème de l'Empire en est là, et la crudité des faits actuels le met dans la vraie lumière où il doit être vu :

D'une part, des résolutions platoniques, des vœux de Conférence, le jeu interminable, fastidieux, stérile du tapis vert, des promesses et des projets : « On étudiera la Constitution de l'Empire après la guerre; on fera un plan de défense navale après la guerre. » Rien de posé, de précis, de fixe, qui mette un principe en avant et, sur ce principe, tente d'édifier quelque chose. On ne voit pas, dans tout cela, s'esquisser l'ombre d'une silhouette du palais impérial où les diverses nations de l'Empire pourraient se loger.

D'autre part, pour la défense de l'Empire, un effort prodigieux. Ces nations, si paresseuses à la combinaison théorique d'une Constitution, ont donné à plein collier pour tirer l'Empire du danger. Il

serait difficile et peu opportun d'apprécier, en chiffres précis, l'effort de chacune d'elles. Il paraît avoir été presque égal à celui de la métropole. Il a sûrement, en plus d'un cas, touché au sacrifice. Il a fait trouver, presque sans hésitation, et parfois avec bonheur, les solutions pratiques des questions urgentes. La réunion du Cabinet de guerre impérial en est une des meilleures preuves. A l'heure même où les représentants les plus qualifiés des diverses parties de l'Empire réservent leur avis sur la Constitution future de ce dernier, ils entrent dans un nouveau Conseil qui délibère, décide et agit. Leurs résolutions entraîneront des conséquences pour l'Empire. Ainsi les fils se nouent, la vie se poursuit et s'affirme. Ces agissants, qui ont comme une prévention instinctive de l'œuvre spéculative, s'engagent, se décident, se compromettent, bien plus que des spéculatifs, du seul fait qu'ils agissent.

Il y a, cependant, des spéculatifs dans l'Empire, et qui voient les problèmes de plus haut. Ils tirent de l'histoire et des faits présents des conclusions précises et pressantes. Ils voient dans l'imprécision, l'indécision, l'hésitation actuelles de graves dangers. Ils sont impatients d'aboutir. Ce sont des esprits constructeurs. Ils rêvent d'un Empire homogène, cohérent, charpenté, bien armé, et surtout logique, tenant en réserve, pour l'avenir, à côté de ses ressources matérielles, une provision d'idées. Ils considèrent le passé, qui a amené le monde colonial britannique au point où il est actuellement, comme une suite d'heureux accidents, où le hasard eut une trop large part pour qu'on puisse, à l'avenir, compter autant sur son concours. Ils n'attendent plus beaucoup de la « fortune britannique ». Ce sont des hommes pratiques à leur manière, qui croient que le vrai réalisme ne consiste pas à régler les affaires au jour le jour, mais qu'il faut songer encore à l'an prochain. Ces hommes pensent beaucoup. On a rarement remué plus d'idées avec plus d'entrain et un plus vif souci d'aboutir[1].

La pensée de ces hommes, quand on la pénètre un peu attentive-

1. On trouvera les théories et les projets impérialistes développés avec beaucoup d'ampleur et de talent dans le périodique trimestriel *Round Table* (Macmillan, éd.). Consulter encore l'ouvrage de M. Curtis, *The Commonwealth of Nations* (Macmillan, 1916) et *The Problem of the Commonwealth* (id., id.).

ment, fait naître deux réflexions, qui nous ouvriront peut-être quelques vues sur les destinées prochaines de l'Empire britannique :

Et d'abord, de la conception impériale de ces penseurs aux conceptions actuelles des masses populaires et des hommes politiques, nous observons un hiatus énorme. Les constructeurs rêvent un Empire solidement bâti. Ils parlent de Conseils, de Cabinet permanent, de Parlement, de Ministère impérial. Tranchons le mot : ils voudraient une Fédération. Nous venons de voir tout à l'heure comment le représentant de l'Afrique du sud à la Conférence appréciait un pareil projet ; si la place ne nous avait pas été mesurée, nous aurions pu citer une opinion non moins tranchante du représentant de la Nouvelle-Zélande. Fait grave : les récentes délibérations des hommes d'État, sous le coup si impressionnant des faits actuels, n'ont pas ménagé la pente à mi-côte où pourraient se concilier les vues terre à terre de la masse et les ambitions des théoriciens.

En second lieu, nous observons que les penseurs, en remuant dans leur tête le problème impérial, en ont singulièrement modifié l'aspect. Peu à peu, le tour naturel de leur réflexion les a ramenés dans la métropole, et les voici maintenant qui constatent que la réforme essentielle ne réside point tant dans une combinaison constitutionnelle de portée impériale, que dans une modification profonde des mœurs politiques de la mère patrie. Sur ce point, la guerre les a fait beaucoup et profondément réfléchir.

Ils ne le disent pas toujours, car l'idée n'est pas encore établie solidement dans leur esprit, mais on sent qu'ils sont tout proches de pensées comme celles-ci : Pour assurer, dans le monde moderne, la vie d'un grand Empire il faut à celui-ci un centre d'attraction puissant où passe un large courant de vie. Si l'on veut un Empire discipliné et bien allant, il faut une métropole menée de haute main, sur des principes fermes. — Or, ceci n'est pas le cas pour l'Angleterre de nos jours. Les penseurs le voient bien, et ils le disent hautement : ils déplorent les lenteurs et les faiblesses de la politique de parti. Ils critiquent vivement la politique de Cabinet, qui rétrécit toutes les questions à la mesure des vues d'une majorité parlementaire, et engendre les « séparatismes », qu'il faut ensuite sarcler comme de mauvaises herbes, tenaces et toujours renaissantes. Ils ne veulent pas de « party issues » dans la politique de l'Empire. Ils voudraient y

voir au contraire un « esprit de délibération en commun et de compromis ». Mais comment fonder cet esprit dans l'Empire s'il ne vivifie pas déjà la métropole? Or, celle-ci est une « clubable country » où, jusqu'à présent, les partis, étroits d'esprit peut-être, mais vigoureux, entreprenants et maîtres des choses, ont « pris l'État à la remorque ». C'est donc l'État central, le noyau plein de substance et d'où, finalement, viennent toute vie et toute impulsion, qu'il faudrait refaire. Mais la notion de l'État est, en Angleterre, très faible. Elle souffre de deux grands maux : le défaut de direction en haut, le manque d'esprit public en bas : *want of leadership*, *want of citizenship*. Les faits récents, l'intervention constante du gouvernement, depuis la guerre, dans la vie économique de la nation, les obligations de toutes natures qu'il a imposées au citoyen modifieront peut-être très vite cet état d'esprit. C'est sûrement à ces profondeurs que se cache la solution du problème impérial. Elle dépend moins, comme on le croyait jusqu'à présent, des dispositions plus ou moins favorables des petites filiales essaimées à travers le monde, de la vigueur du fluide entretenu par l'activité des lignes de commerce et de la puissance défensive de la flotte de guerre, que de la discipline sociale, de l'idéal politique des masses métropolitaines et de la hauteur de vue de leurs chefs. — Il n'y a rien là qui dépasse le talent de ceux-ci, ni le génie de la race, mais c'est une grande entreprise, qui exigera d'eux tout ce dont ils sont capables.

MAURICE CAUDEL.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL DES PARTIS POLITIQUES

DE 1789 A 1914

UN PAYS DE DROITE CONSERVATRICE : LA GUYENNE[1]

A côté de sa clientèle cléricale, la droite a une autre clientèle électorale, une clientèle conservatrice, pour laquelle république est synonyme de révolution, et révolution synonyme de désordre matériel, de perturbation économique et de domination de la plèbe, toutes choses éminemment désagréables à cette clientèle. La Guyenne offre un bon spécimen de ce type conservateur, et j'entends par ce nom la presque totalité des pays qui composaient autrefois les gouvernements de Guyenne et Gascogne, de Béarn, d'Angoumois et de Saintonge. D'une façon générale cette région s'étend sur les départements de Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente, Charente-Inférieure, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées. Or si nous jetons les yeux sur la carte électorale de 1885, à une époque où la droite, éloignée du pouvoir depuis huit ans, a contre elle tous les efforts de l'administration préfectorale, nous voyons que cependant elle conserve la majorité dans six départements sur neuf, la gauche ne l'emportant que dans la Gironde, la Dordogne et le Lot-et-Garonne, c'est-à-dire dans la vallée de la Garonne. Si nous remontons de quelques années en arrière et si nous considérons les résultats des élections sénatoriales de 1876, nous constatons que tous les sénateurs élus dans cette région appartiennent à la droite. Si des départements nous passons aux arrondissements, nous voyons, par exemple, aux élections de 1877, que sur les quarante-deux arrondissements que compte la Guyenne, la droite est en majorité dans trente-deux. Sans doute à cette date la droite a pour elle l'appui de l'administration, mais la pression électorale compte pour fort peu dans ces résultats, car si on les compare à ceux de 1876 où l'ingé-

1. Cf. le numéro du 15 avril 1917.

rence préfectorale a été à peu près nulle, on constate que c'est tout au plus si dans deux ou trois circonscriptions cette pression a pu amener des changements, tous les autres changements qui se sont produits devant être attribués à l'union électorale des partis de droite, union qui n'existait pas en 1876. La simple énumération des dix arrondissements républicains nous montre que les forces du parti sont concentrées, comme je l'ai déjà dit, dans les vallées de la Garonne et de ses affluents : c'est là qu'ils sont situés pour les trois quarts : Bordeaux, Libourne, Marmande, Nérac, Agen, Lectoure. Les autres constituent de simples îlots, comme Oloron, Marennes et Rochefort, ou sont en réalité extérieurs à la Guyenne, comme Confolens.

L'étude des élections cantonales va nous permettre de préciser encore cette géographie électorale.

En nous plaçant après les élections de 1886 et de 1889, nous voyons que dans la Gironde la gauche est maîtresse de la vallée de la Garonne et des cantons maritimes, tandis que la droite ne conserve qu'une quinzaine de cantons situés sur les frontières du département et se rattachant plutôt aux régions voisines (Saint-Ciers, Saint-Savin, Pellegrue, Auros, Pujols, Langon, Grignols, etc.) et quelques cantons du Médoc (Pauillac, Saint-Vivien). Dans la Charente-Inférieure la gauche possède les cantons maritimes de Royan, Saujon, la Tremblade, Cozes[1], la partie maritime des cantons de Mirambeau et de Saint-Genis, et les îles de Ré et d'Oleron. Dans le reste du pays, défalcation faite des cantons urbains, comme la Rochelle-ouest, Rochefort-nord, Saint-Jean-d'Angély, Saintes-nord, Pons, Montlieu, chef-lieu de district en 1790, Marans, elle n'est en majorité que dans quatre cantons ruraux, Archiac, Burie, Surgères et Aulnay, tandis que la droite, unie aux boulangistes, est en majorité dans cinq cantons urbains et dans quinze cantons ruraux. Dans la Charente, la gauche possède un groupe de cantons sur la frontière limousine où elle est en majorité, puisque des cantons de Confolens, Saint-Claud, Montembeuf, la Rochefoucauld, Mansle, Montbron et Chabanais, celui-ci est le

1. Ce canton élit, en 1871, Dufaure comme candidat de gauche : si en 1889 il figure parmi les cantons de droite, c'est que dans l'intervalle la famille Dufaure a évolué de gauche à droite et que ses électeurs lui sont restés nonobstant fidèles, du moins pendant quelques années.

seul qui élise un conseiller général de droite, tandis que sur les vingt et un cantons que comprend le reste du département la gauche n'en possède que trois ou quatre. Dans la Dordogne, les onze cantons de la frontière limousine, Nontron, Bussières, Saint-Pardoux, Thiviers, Jumilhac, Excideuil, Lanouaille, Hautefort, Thenon, Terrasson, Montignac, forment un bloc compact de cantons de gauche, tandis que dans le reste du pays la droite conserve quinze sièges sur trente-six, et que si on retranche de ce nombre les chefs-lieux d'arrondissement et les anciens chefs-lieux administratifs et judiciaires des districts, Périgueux, Bergerac, Sarlat, Belvès, Montpazier, Monpont et Mussidan, c'est-à-dire les cantons urbains, il lui reste encore un peu plus de la moitié des cantons ruraux. Dans le Lot-et-Garonne, la gauche tient de façon complète la vallée de la Garonne, tandis qu'un certain nombre d'îlots de droite apparaissent soit dans la partie septentrionale, soit dans l'angle sud-ouest et dans l'angle sud-est, au voisinage du Quercy, du Bazadais et du Comminges. Dans le Gers, la gauche est également réduite à la partie centrale du département, comprise entre les vallées du Gers et de la Baise, Condom, Valence, Montréal, Lectoure, Auch, Fleurance, Miclan et Mirande : dans la partie orientale qui touche au Comminges elle ne possède que le canton urbain de l'Isle-Jourdain; dans la partie occidentale qui touche à la Chalosse, elle ne possède aucun canton. Les Landes se divisent en trois régions bien distinctes : 1° un prolongement de la côte bordelaise, comprenant les cantons de Mimizan, Parentis, Pissos, Sabres, et Sore, et votant comme elle pour la gauche; 2° une zone cléricale, la Chalosse, comprenant le reste de l'arrondissement de Mont-de-Marsan et la plus grande partie de l'arrondissement de Saint-Sever, où sur treize cantons, la droite en conserve neuf; 3° la région de Dax, qui se rapproche du type béarnais et où la droite, malgré deux succès qu'elle doit peut-être à l'appoint des radicaux boulangistes, ne conserve que trois cantons sur huit. Dans les Basses-Pyrénées, tous les cantons du Labourd ou pays basque sont représentés par des conseillers généraux de droite, sauf les deux cantons urbains de Bayonne et le canton urbain de Saint-Palais, tandis que dans le Béarn la droite ne conserve que six cantons sur vingt-six. Remarquons toutefois que des quatorze cantons qui composent l'arrondissement de Pau et la partie de

l'arrondissement d'Orthez située au nord du gave de Pau, et qui correspondent à peu près à l'ancien diocèse de Lescar, tandis que le reste du Béarn faisait partie du diocèse d'Oleron, la droite conserve cinq cantons, Lescar, Montaner, Morlaas, Pontacq et Thèze, regagne Nay-est, en 1898 et Orthez, en 1904, de sorte qu'on peut normalement lui attribuer cette région et restreindre la gauche à la région d'Oleron. Enfin si dans les Hautes-Pyrénées les résultats des élections cantonales sont loin de correspondre à la réalité, puisque la droite, qui y conserve la majorité, n'obtient que six sièges sur vingt-six, du moins en a-t-elle cinq sur huit dans l'arrondissement d'Argelès et les cantons voisins de Bagnères, Campan et Ossun, ce qui indique que là se trouxe la région où elle est le plus solidement établie.

*
* *

Si la Guyenne est un pays de droite, les électeurs de cette région n'appartiennent pas au même type social que leurs congénères politiques de la Flandre, de l'Ouest ou des Cévennes. La proportion des éléments cléricaux est beaucoup moins considérable. Leur tempérament est dans une beaucoup plus large mesure opportuniste et gouvernemental. Ils se cabreront donc moins longtemps qu'ailleurs contre le régime établi et contre les hommes qui le représentent, puisqu'ils défendent des intérêts plus que des idées, et qu'il est plus facile de transiger sur des intérêts que menacent de moins en moins les républicains passés de l'opposition au pouvoir. Lorsque les habitants de la Guyenne cherchent dans le passé le régime de leurs rêves, ils ne remontent pas à la royauté légitimiste ou orléaniste, mais au second Empire, d'abord parce que ce régime fonctionnait il y a peu d'années, puis parce que la prospérité matérielle y était grande et que les gens comme il faut n'étaient pas exclus des fonctions publiques, peut-être aussi parce que le régime napoléonien prétend concilier les aspirations novatrices de la France moderne et les principes immuables d'ordre et d'autorité. Aussi aux élections de 1885, où les partis ont combiné leur effort, les bonapartistes occupent sur les listes communes une place presque toujours prépondérante. Ils sont deux sur quatre dans les Hautes-Pyrénées, trois sur

six dans les Basses-Pyrénées, trois sur cinq dans les Landes, quatre sur six dans la Charente, et ils composent à eux seuls la totalité de la liste dans le Gers et la Charente-Inférieure. Leur importance réelle est encore plus grande que cette proportion ne le laisse supposer : presque tous leurs candidats sont anciens députés ou même députés sortants, comme les quatre bonapartistes de la Charente, tandis que les représentants de la droite légitimiste ou orléaniste sont pour la plupart nouveaux venus dans la vie politique et n'apportent par conséquent que des espérances et non des réalités.

J'ai dit que dans la Guyenne le recul électoral de la droite s'était produit beaucoup plus promptement que dans les pays cléricaux. Lors du vote de la loi de séparation en 1905, les quarante-deux arrondissements qui composent la Guyenne sont représentés par trente sept députés partisans de la loi et vingt adversaires; or, comme dans cette question, les représentants de trois ou quatre circonscriptions centre gauche votent avec la droite. on peut mesurer tout le terrain qu'elle a perdu depuis 1877. Le recul s'accentue encore aux élections de 1906. Lors du vote des lois complémentaires de la loi de séparation, les mêmes arrondissements sont représentés par quarante-trois partisans, onze adversaires et trois abstentionnistes. Ce recul peut se mesurer également au chiffre des voix. Dans la Dordogne, la droite qui obtenait 68,000 voix en 1877 tombe à 58,000 en 1885 et à 46,000 en 1902, tandis que la gauche monte de 48,000 à 60,000, puis à 70,000 voix. Dans la Gers, de 1885 à 1902, la droite tombe de 45,000 à 32,000 voix et la gauche monte de 16,000 à 34,000. Dans les Hautes-Pyrénées, la droite tombe de 32,000 à 18,000 entre 1885 et 1902 et la gauche monte de 21,000 à 32,000. Dans la Charente, la droite tombe de 48,000 à 39,000, la gauche monte de 40,000 à 52,000. Dans la Charente-Inférieure, la droite qui avait en 1877, 65,000 voix, tombe en 1885 à 62,000, pendant que la gauche monte de 51,000 à 62,000, gagnant ainsi 3,000 voix perdues par la droite et 8,000 voix qui précédemment s'étaient abstenues; et si en 1902, la gauche se borne à conserver son effectif, la droite tombe à un chiffre qui ne peut être supérieur à 45,000. Il est impossible de comparer les chiffres des différents partis dans l'ensemble du département de la Gironde; mais dans la plupart des arrondissements où nous pouvons faire la comparaison, nous constatons ce même recul de la

droite. Entre 1877 et 1902, elle perd 4,400 voix à Blaye, 2,000 à Bazas, et 900 à Libourne (2e circ.) qui sont, et au-delà, gagnées par la gauche. Pour être moindre dans les Landes et dans les Basses-Pyrénées le recul électoral de la droite n'en existe pas moins. Entre 1877 et 1885, la gauche passe dans les Landes de 29,000 à 34,000 voix, tandis que la droite tombe de 38,000 à 37,000 voix, sur lesquelles 3,000 voix passent à gauche aux élections de 1886. Où la pression administrative s'est exercée avec une intensité toute particulière. Dans les Basses-Pyrénées, la droite tombe, entre 1877 et 1885, de 47,000 à 46,000 voix, tandis que la gauche monte de 34,000 à 39,000. Le Lot-et-Garonne est le seul département où les deux partis semblent maintenir à peu près leurs forces respectives d'environ 41,000 voix à la droite, contre environ 44,000 voix à la gauche.

Les élections uni-nominales de 1877 et les élections départementales de 1885 nous ont montré les vallées de la Garonne et de ses affluents constituant une zone républicaine dans la Guyenne conservatrice. Les résultats combinés des élections de 1902 et de 1906 comparés aux résultats de 1877 nous permettent de délimiter dans la Guyenne conservatrice les deux zones qui la composent. La zone cléricale continue à élire des hommes de droite, des républicains cléricaux, ou à tout le moins des députés qui, même lorsqu'ils appartiennent à la gauche gouvernementale, n'osent pas voter avec le gouvernement dans les questions religieuses; elle comprend le Labourd ou Pays Basque, la Chalosse, l'Armagnac occidental et le Bas-Comminges. Au contraire, dans la zone conservatrice proprement dite, qui comprend le Bordelais rural, le Périgord, l'Angoumois et la Saintonge, la droite a été à peu près complètement éliminée dès 1893, au profit de candidats indifférents ou hostiles en matière religieuse. Il existe entre ces deux zones une autre différence. Quand les circonscriptions cléricales passent à gauche, elles le font presque toujours au profit d'un candidat de nuance avancée, par exemple en 1914, d'un radical-socialiste. Les circonscriptions conservatrices au contraire, à deux ou trois exceptions près, ne dépassent guère la gauche démocratique ou gauche modérée, qui est d'ailleurs la nuance générale de la zone anciennement républicaine. C'est ainsi qu'en 1914, les arrondissements de Pau, Oloron, Orthez, Argelès, Jonzac,

Saintes, Cognac, Confolens, Angoulême, Ruffec, Périgueux, Ribérac, Bergerac, Sarlat, Bordeaux, Blaye, la Réole, Lesparre, Libourne, Bazas, Villeneuve et Marmande donnent la majorité de leurs suffrages à la gauche modérée.

***

Si de l'époque contemporaine nous remontons à l'époque révolutionnaire, nous constatons d'abord en 1789 qne les députés du clergé de Guyenne appartiennent presque tous à l'opinion conservatrice. Sur trente députés je ne compte que quatre assermentés, Laporterie (de Saint-Sever), Julien et Saurine (du Béarn) et Joubert (d'Angoulême); encore faut-il remarquer que ces trois derniers figurent seuls sur la liste Alquier, Julien, comme coupable au troisième chef, Saurine et Joubert comme coupables au deuxième chef. Les bailliages les plus conservateurs sont évidemment ceux où le clergé a élu des évêques comme Bordeaux, Bazas, Saintes, Oloron, Condom, mais, même dans ceux où le clergé avait d'abord montré des sentiments démocratiques, comme à Périgueux et à Tarbes, les élus qui représentent cette tendance s'arrêtent dans la voie révolutionnaire au point où celle-ci se détourne de l'orthodoxie. D'ailleurs dans le clergé l'exemple des députés n'est pas suivi par les électeurs. Il semble bien que les prêtres de la Guyenne aient prêté en majorité le serment schismatique, soit que les électeurs fussent animés d'un esprit opportuniste et gouvernemental dans les bailliages conservateurs, soit qu'ils fussent plus révolutionnaires que leurs députés dans les bailliages démocrates.

Les assermentés sont certainement en majorité dans tous les districts de la Charente et probablement, quoique les chiffres soient incomplets, dans tous les districts de la Dordogne. Dans la Gironde et dans la Charente-Inférieure les insermentés ne sont en majorité que dans les districts épiscopaux de Bordeaux, de Saintes et de la Rochelle et dans les districts de Cadillac et de Pons qui subissent l'influence, l'un de Bordeaux, l'autre de Saintes. Dans les Hautes-Pyrénées les assermentés sont en majorité dans les quatre districts du Bigorre et les insermentés dans le district de la Barthe qui se rattache en réalité au Toulousain. Le seul département où les inser-

mentés soient certainement en majorité est celui des Landes : encore cette majorité n'existe-t-elle que dans les districts de Mont-de-Marsan, de Tartas et de Saint-Sever, car les assermentés sont en majorité dans le district de Dax. Nous n'avons pas de statistique pour les quatre autres départements. On pense généralement que les insermentés sont en majorité dans les districts basques du département des Basses-Pyrénées; mais on ne sait rien de précis pour le Béarn, pour le Gers et pour le Lot et-Garonne, quoique l'on sache que le clergé schismatique y a tenu une place importante [1].

Clergé réfractaire et clergé constitutionnel sont plutôt l'un et l'autre empreints d'opportunisme. Les émeutes cléricales sont rares. Le clergé constitutionnel, à le juger d'après les évêques qu'il se donne, peut se diviser en deux groupes. Cinq des nouveaux prélats, Sanadon, Molinier, Barthe, Constant et Lacombe[2], appartiennent au clergé régulier et sont étrangers au département où ils exercent : ils abdiquent leurs fonctions pendant la Terreur et l'orage une fois passé, ils reprennent l'exercice de leur ministère. Les quatre autres appartiennent au clergé séculier. Joubert et Pontard apostasient et se marient, Robinet livre ses lettres de prêtrise et ne reprend pas ses fonctions. Saurine mêle de façon intense une politique assez avancée et une attitude religieuse relativement correcte.

La faible mesure dans laquelle le clergé de la Guyenne est atteint par la persécution qui suit le 18 fructidor nous montre à la fois l'esprit pacifique d'un clergé qui fait peu parler de lui et celui des administrations qui autant que possible ferment les yeux sur ses agissements. Parmi les onze départements les moins éprouvés figurent cinq départements de la Guyenne, la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes et les Basses-Pyrénées. On n'y compte que deux condamnations à mort et huit condamnations à la déportation. On a quelquefois expliqué ce chiffre peu élevé par le voisinage de la frontière espagnole; mais l'explication n'est certainement pas exacte, car le département des Hautes-Pyrénées, qui devrait se trouver dans le même cas que celui des Basses-Pyrénées, est beaucoup plus éprouvé. Sans être parmi les départements les plus atteints, les cinq

1. Pisani. *L'épiscopat constitutionnel*, p. 387 et 444.
2. Sous le nom de Pacareau vieux et infirme, Lacombe est en réalité dès le début le véritable archevêque de Bordeaux.

autres départements de la Guyenne présentent le chiffre assez élevé de quarante-neuf condamnations à la déportation, sur lesquelles le Gers en fournit vingt, mais ces départements sont justement situés, soit sur la frontière languedocienne, soit sur la frontière poitevine : le type spécial à la Guyenne y est donc beaucoup moins accentué.

Cette modération dans les opinions politiques caractérise également les représentants de la noblesse. De ses trente députés, deux seulement figurent sur la liste Alquier, d'Aiguillon, comme coupable au deuxième chef, Bourron comme coupable au quatrième chef; les représentants de la noblesse agenaise sont donc les seuls que l'on puisse classer à gauche. Sur les vingt-six que nous pouvons suivre après la clôture de l'Assemblée Constituante, onze seulement ont émigré, quinze n'ont pas émigré. Parmi les onze émigrés deux seulement, Fumel, à l'armée de Condé, et Saint-Simon à l'armée espagnole, ont appartenu à l'émigration vraiment militante. Sans doute de nombreux représentants de la noblesse de Guyenne figurent dans les rangs des régiments émigrés, mais ce ne sont que des individus, très probablement une minorité, le gros de la noblesse ne semble pas être avec eux[1].

La Révolution ne rencontra à ses débuts qu'un appui très limité dans la bourgeoisie de la Guyenne. En groupant d'un côté les députés du Tiers État qui figurent dans les trois premières catégories de la liste Alquier, et de l'autre ceux qui figurent dans la quatrième catégorie et ceux qui en sont absents, on arrive à vingt-six représentants de nuance avancée contre trente-cinq de nuance modérée, quatre coupables au premier chef : Alquier (de la Rochelle), Lamarque (de Dax), Barère et Dupont (de Tarbes) ; trois au deuxième chef : Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), Garat (du Labourd), Brostaret (de Nérac), et dix-neuf coupables au troisième chef contre vingt coupables au quatrième chef, dix députés qui ne figurent ni sur la liste Alquier ni parmi les signataires des protestations de la droite, et cinq réac-

1. La non-émigration est certaine pour Culant, Richier, d'Angosse, Lusignan, Leberthon, Lavie, Piis, Hardouin de Chalon, de Batz père et fils, et Barbotan; probable pour Lasalle de Roquefort, Duhart, Gramont d'Aster, Laroque de Mons. A Fumel et à Saint-Simon il faut ajouter comme émigrés, Malartic, Brémond d'Ars, Beauchamp, Luppé, Verthamon, Foncault, Ségur, Monbreton, Macaye, en notant que ces quatre derniers figurent sur la liste des membres du club monarchique, c'est-à-dire appartiennent à la droite modérée. On ne sait ce que sont devenus Gonnès et d'Esquille.

tionnaires militants : Griffon (de la Rochelle), Roy et Augier[1] (d'Angoulême), Gontier (de Périgueux), Pérez (de Mont-de-Marsan). Dans le Bordelais, par exemple, il n'y a que trois députés avancés contre neuf modérés. Mais au fur et à mesure que les révolutionnaires prennent le dessus, certains députés de Guyenne se détachent du groupe modéré. Parmi les vingt coupables au quatrième chef de 1789, cinq sont inscrits dès 1790 sur la liste du club des Jacobins : Augier (de Saint-Jean-d'Angély), Brunet (d'Agen), Basquiat (de Dax), Castaignède (de Tartas), Pémartin (d'Oloron). Deux autres Agenais, François et Terme, et un autre Béarnais, Darnaudat, s'y font inscrire postérieurement et figurent par conséquent sur la liste du club des Feuillants.

*
* *

Si la Guyenne se trouve en 1789 à l'arrière-garde du mouvement révolutionnaire, elle se place à l'avant-garde dès que ce mouvement a réussi. Le premier syndic de la Gironde, Barenne, est un Girondin ; le premier syndic de la Charente-Inférieure, Garnier, et le premier syndic des Landes, Dyzez, sont des Montagnards. Les élections de 1791, qui d'une façon générale donnent en France la majorité au centre gauche, donnent en Guyenne la majorité à la gauche. Sur les onze députés de la Charente-Inférieure, je compte six révolutionnaires et un opportuniste, sur les neuf députés de la Charente six révolutionnaires, sur les dix de la Dordogne six révolutionnaires, sur les neuf du Gers six révolutionnaires et un opportuniste, sur les douze de la Gironde sept révolutionnaires, sur les six des Hautes-Pyrénées quatre révolutionnaires et un opportuniste ; tous les députés des Landes appartiennent au parti révolutionnaire ; enfin parmi les rares députés modérés il y en a au moins cinq, deux de la Dordogne et trois de la Gironde, qui ont voté avec la gauche lors du débat sur la mise en accusation de Bertrand de Molleville, et deux députés de la Charente, dont on ne sait rien de précis et qui, par conséquent,

1. Il règne une certaine confusion entre Augier (d'Angoulême) et Augier (de Saint-Jean-d'Angély) : le premier figure comme coupable au quatrième chef, comme membre du club des Jacobins et comme signataire des protestations de la droite : cette dernière mention est la seule qui lui convienne.

appartiennent plutôt par leur silence que par leurs actes au parti modéré. La proportion n'est renversée que dans deux des neuf départements de la Guyenne, le Lot-et-Garonne où il y a six centre gauche contre un opportuniste et deux révolutionnaires, et les Basses-Pyrénées où il y a au moins cinq centre gauche sur six députés.

C'est seulement au point de vue électoral que la Guyenne est entrée à fond en 1791 dans la voie révolutionnaire. Elle montre beaucoup moins d'ardeur à défendre la Révolution par les armes qu'à la pousser en avant par ses votes. Seul le département de la Gironde avec ses six bataillons de volontaires figure parmi les quatorze départements qui donnent plus d'un bataillon par 100,000 habitants. Les trois bataillons des Basses-Pyrénées, des Landes et de la Charente constituent encore un contingent assez notable; mais la Charente-Inférieure ne fournit qu'un seul bataillon en 1791, et c'est seulement en juin ou juillet 1792 que la Dordogne, le Gers et le Lot-et-Garonne arrivent à mettre sur pied l'unique bataillon de leur contingent, se plaçant ainsi parmi les neuf départements où la levée des volontaires s'opère avec le moins d'enthousiasme.

Les élections de 1792 donnent en Guyenne les mêmes résultats que les élections de 1791. Je compte huit régicides et un indécis sur onze députés dans la Charente-Inférieure; sept régicides dont un avec sursis sur neuf députés dans la Charente; six régicides, deux indécis et un régicide avec sursis sur douze dans la Gironde; sept régicides sur neuf dans le Gers; cinq régicides, dont deux avec sursis, sur six dans les Hautes-Pyrénées; neuf régicides sur dix dans la Dordogne; trois régicides sur six dans les Landes. Cette fois encore le Lot-et-Garonne et les Basses-Pyrénées se distinguent des autres départements de la Guyenne. La députation du Lot-et-Garonne comprend trois régicides, un régicide avec sursis et cinq non-régicides; les Basses-Pyrénées ne comptent pas un seul régicide dans toute leur députation; c'est avec les Hautes-Alpes le seul département français qui soit dans ce cas.

Si l'élément avancé était alors en majorité en Guyenne, c'était plutôt sous la forme girondine que sous la forme montagnarde. Le parti girondin y comptait en effet non seulement la plupart des non-régicides, les régicides avec sursis comme Guadet, ou les indécis

comme Vergniaud, Duplantier et Dechezeaux[1]; mais parmi les régicides les plus prononcés, un certain nombre appartenaient à ce parti, comme Gensonné, Fonfrède, Ducos et Deleyre dans la Gironde; Boussion et Vidalot dans le Lot-et-Garonne; Brun, Ribereau et Crevelier dans la Charente; Laplaigne et Deschamps dans le Gers. Aussi quand éclata en province le mouvement fédéraliste, après la victoire parisienne de la Montagne sur la Gironde, les départements de la Guyenne s'empressèrent de s'associer au mouvement girondin. Il est vrai que la plupart n'allèrent pas très loin dans cette voie. Les Bordelais eux-mêmes, qui dans la région avaient pris la tête du mouvement, ne montrèrent ni la ténacité des Lyonnais, ni l'élan intermittent des Marseillais. L'armée qu'ils avaient levée n'alla pas plus loin que Langon et, après bien des négociations et des tergiversations, Bordeaux finit par se soumettre sans avoir brûlé une amorce. Les pénalitées réclamées par le conventionnel Julien dans son rapport sont un baromètre exact du plus ou moins grand degré de résistance rencontré par les montagnards dans les départements de la Guyenne. Il ne propose aucune mesure répressive contre l'administration de la Charente-Inférieure, qui n'a donné aucune suite à son adresse girondine du 13 juin 1793 et, avant de sévir contre le district de Pons, il propose d'en examiner la conduite avec attention. Dans cinq départements il se contente de destitutions; le syndic et deux administrateurs dans la Dordogne, six administrateurs dans la Charente, les administrateurs du Lot-et-Garonne, ceux des Hautes-Pyrénées et du district de Neste, les autorités constituées qui ont participé à l'arrêté des sections de Pau dans les Basses-Pyrénées. Pour le Gers il va un peu plus loin, il réclame qu'on éloigne du département l'évêque constitutionnel Barthe, qu'on incarcère pendant trois mois les deux Amade, l'administrateur départemental et l'administrateur du district d'Auch, ainsi que le président et les secrétaires de la commission populaire et qu'on poursuive devant le tribunal de la Haute-Garonne les auteurs de la dénonciation faite au mois de mai 1793 contre le conventionnel Ichon. Il réserve toutes ses sévérités pour la Gironde et pour les Landes. Dans la Gironde, il réclame l'envoi de onze personnes au

1. Quelques-uns cependant, comme Cappin et Paganel, soutiennent mollement, la Gironde ou passent à la Montagne.

tribunal révolutionnaire, l'incarcération pendant six mois de onze autres personnes et pendant trois mois des membres du district de Bourg. Dans les Landes, il demande l'envoi de huit personnes au tribunal révolutionnaire. Ici, comme partout, la répression dépasse de beaucoup ce qu'avait proposé Julien. Sans doute tous ceux qu'il voulait envoyer au tribunal révolutionnaire ne purent être arrêtés. Cinq des victimes désignées dans la Gironde échappèrent ainsi à la mort, et dans les Landes on ne put saisir et envoyer à l'échafaud que le seul Méricamp. Mais des hommes comme Grangeneuve jeune et Ardouin-Tranchère contre lesquels il ne réclamait que l'emprisonnement, Ducourneau et Saige dont il ne demandait que la destitution, n'en furent pas moins guillotinés. La députation de la Gironde fut tout particulièrement éprouvée. Des seize titulaires ou suppléants qui la composaient, huit furent guillotinés, deux furent mis hors la loi et n'échappèrent à la mort que par la fuite.

Jusqu'à ce moment il y avait eu peu de sang versé en Guyenne. La grande peur de 1789 ne paraît pas y avoir dégénéré en jacquerie. Les paysans ne se soulevèrent qu'au début de 1790, lorsqu'ils s'aperçurent que l'Assemblée Constituante avait décrété non pas la suppression, mais simplement le rachat de la plupart des droits féodaux. Un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 20 février 1790, signale les pillages qui se produisent dans le Périgord, l'Agenais et le Condomois; mais à la séance de l'Assemblée Constituante du 28 avril 1790, Mathieu de Montmorency affirma que ces pillages, loin d'avoir entraîné les 800 meurtres dénoncés par l'abbé Maury, n'avaient amené qu'un accident mortel, un coup de fusil qui avait tué une femme[1]. Deux mois après, on signale une émeute rurale à Saint-Thomas de Cosnac, dans le district de Saintes (avril 1790)[2], puis le 21 octobre une autre émeute du même genre occasionnée par le refus de payer les droits féodaux non supprimés, à Varaize, près de Saint-Jean-d'Angély : le chef des émeutiers est arrêté après une bagarre qui coûte la vie à quatre personnes; mais le lendemain les émeutiers reviennent en force et le maire est assassiné par eux. Deux gentilshommes, M. de Bar, tué en Périgord, et M. d'Alespée, tué

1. Carré, *La Fin des Parlements*, p. 197.
2. Taine, *La Révolution*, t. I, p. 375.

à Nérac[1], deux prêtres tués à Bordeaux en 1792, un prêtre tué à Clairac (Lot-et-Garonne), le 20 juillet 1792, et six personnes tuées à la Rochelle les 21 et 22 mars 1793, composent, je crois, le bilan complet des victimes contre-révolutionnaires en Guyenne pendant les quatre premières années de la Révolution[2]. La levée des 300.000 hommes qui provoqua en tant de provinces de nombreuses émeutes se fit sans difficulté en Guyenne et c'est seulement en septembre 1793, lors de l'application des lois complémentaires de cette levée qu'eut lieu dans la commune de Lauzun (Lot-et-Garonne) une tentative de soulèvement, laquelle n'amena qu'une seule condamnation à mort.

Sans le soulèvement girondin, la Guyenne n'aurait donc fourni qu'un contingent relativement peu important aux tribunaux révotionnaires. Les Hautes-Pyrénées qui ne comptent que onze condamnés sont peut-être le département français qui compte le moins de condamnations. Le Gers avec ses vingt-cinq condamnés, soit huit pour 100,000 habitants, figure parmi les cinq départements les moins éprouvés. Le Lot-et-Garonne avec trente-sept condamnés, les Landes avec trente-deux, les Basses-Pyrénées avec cinquante-six, la Charente-Inférieure avec cinquante-neuf, qui représentent respectivement, dix, onze et douze condamnés pour 100,000 habitants, figurent plutôt dans la moitié la moins atteinte des départements français. La Dordogne qui a soixante-dix condamnés et la Charente qui en a soixante-deux, soit quatorze et seize pour 100,000 habitants, sont plus éprouvés, mais le sont fort peu, en égard à la Gironde, avec ses deux cent cinquante-cinq condamnés, soit quarante-six pour 100,000 habitants, et la Gironde elle-même est beaucoup moins atteinte que les autres départements fédéralistes. le Rhône-et-Loire, les Bouches-du-Rhône et le Var, qui comptent de cent soixante à cent quatre-vingts condamnés pour 100,000 habitants. Les fédéralistes comptent pour une large part dans le chiffre des condamnations; mais ici comme dans toute la France elles tombent principalement sur la catégorie des suspects,

1. Taine, *La Révolution*, t. I, p. 372 : — Forneron, *Histoire de l'Émigration*, t. I, p. 125.

2. Six officiers périgourdins ou béarnais, les trois d'Adhémar, MM. Gérard, de Luppé et de Pargade, périrent à Versailles dans les massacres de septembre.

prêtres et nobles, auxquels on reproche leur état ou leur situation sociale, ou roturiers accusés de paroles imprudentes. Les révolutionnaires avancés sont peu nombreux, à part quelques hébertistes, les deux Grammont père et fils (de la Rochelle), Mousnier (de Saint-Jean-d'Angély), Desfrieux (de Bordeaux), l'israélite Pereira (de Bayonne), ce sont des révolutionnaires locaux auxquels les représentants en mission font expier les difficultés qu'ils leur suscitent ou même simplement leurs propos irrespectueux. En fait de véritables contre-révolutionnaires, je ne trouve guère que l'insurgé de Lauzun, dont j'ai parlé, car il est assez difficile de prendre au sérieux ce que racontent Pinet et Cavaignac sur le soulèvement royaliste qu'ils prétendent avoir prévenu à Saint-Sever[1]. La façon bizarre dont aurait été saisie la lettre révélatrice du complot, les termes énigmatiques de cette lettre, le fait qu'elle émane d'un agent national, tout concourt à rendre suspect le récit des deux conventionnels. Quant aux condamnations de droit commun, je n'en compte que six, elles sont donc beaucoup plus rares qu'ailleurs.

***

De même que les Bordelais avaient montré moins d'ardeur en faveur de la cause girondine que les Lyonnais et les Provençaux, de même la réaction thermidorienne fut beaucoup moins sanglante en Guyenne qu'à Lyon ou en Provence. Cela tient peut-être à ce que les deux membres les plus actifs de la commission révolutionnaire de Bordeaux, Lacombe et Rey, avaient été guillotinés dès la fin de 1794. Cette satisfaction donnée si promptement aux parents des victimes les avait peut-être apaisés. Le meurtre de l'ancien maire de Bordeaux, Goursac[2] et celui d'un jacobin d'Ustaritz, le 18 mars 1796[3] sont les deux seuls faits de ce genre que je trouve à signaler. Pour la période qui s'étend de 1795 à 1804, je relève soixante condamnations à mort contre des émigrés, dont cinquante-huit pour l'affaire de Quiberon et deux sous le Directoire, le plus gros contingent étant fourni par la Charente-Inférieure et par la Dordogne qui ont chacun

1. *Moniteur*, t. XX, p. 117.
2. Caudrillier, *L'Institut philanthropique à Bordeaux*, p. xv.
3. Haristoy, *Les paroisses du pays basque*, 38.

seize condamnés à mort; je compte également une condamnation à mort dans l'affaire de Grenelle, trois condamnations à la déportation en 1795 contre des députés terroristes dont une seulement fut exécutée, celle qui concernait Billaud-Varennes, les condamnations contre Barère et contre Peyssard étant restées lettre morte, deux condamnations dans l'affaire de Grenelle (1796), une dans l'affaire de Babeuf (1797), quatre dans l'affaire de la machine infernale (1801), et deux à la fin du Consulat (1804). Le nombre des incarcérations est plus considérable. Je compte par exemple dix députés révolutionnaires incarcérés en 1795, Panis, Pinet, Lacoste (Dordogne), Bernard, Crassous, Pautrizel, Ruamps (Charente-Inférieure), Dubarran, Montaut (Gers), Dartigoeyte (Landes), mais l'amnistie vint, après quelques semaines de détention, leur rendre la liberté.

La réaction de 1795 ne fut pas plus intense en Guyenne au point de vue électoral. Les départements de cette région acceptent, au moins tacitement, les décrets sur la réélection obligatoire des deux tiers des conventionnels sortants. Pratiquement ils font à leurs anciens députés une place assez large, trois sur cinq dans le Lot-et-Garonne, trois sur six dans la Charente, trois sur sept dans la Dordogne. Dans la Charente-Inférieure, le Gers, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, les choix des électeurs se portent en totalité sur des membres de l'ancienne députation du département. La Gironde et les Landes sont les seuls départements qui font exception. La députation girondine avait été tellement décimée par les exécutions que les survivants, même en les réélisant tous, n'auraient pas atteint le chiffre exigé par la loi; mais en en réélisant un seul, Bergoeing, le plus combatif des girondins survivants, et en lui donnant pour collègues huit conventionnels choisis parmi les chefs du parti modéré, les électeurs affirment bien leurs sentiments d'hostilité contre la faction montagnarde. Dans les Landes, ce sentiment est encore plus vif, aucun des députés sortants n'est réélu, et les choix des électeurs se portent exclusivement sur quatre noms de conventionnels réputés pour leur modération. En Dordogne, les électeurs qui ont sept conventionnels à réélire ne trouvent que trois de leurs anciens députés qui n'appartiennent pas à l'extrême gauche : mais pour compléter les chiffres requis, ils ne font appel qu'à un seul des chefs du parti modéré : ils vont chercher deux girondins dans

les départements voisins, Corrèze et Lot-et-Garonne, et complètent leur choix par celui d'un représentant de la Haute-Saône récemment envoyé en mission dans leur département. La Dordogne nous apparaît donc plutôt à cette date comme un pays gouvernemental.

Les conventionnels sortants qui bénéficient de la réélection ne sont pas seulement ceux qui n'ont pas voté la mort du roi. J'y trouve des régicides, soit avec sursis, comme Picqué (Hautes-Pyrénées), soit même sans sursis, comme Lamarque et Cambert (Dordogne), Ribereau (Charente), Lacrampe (Hautes-Pyrénées), Vidalot (Lot-et-Garonne), Bouillerot, Descamps, Laplaigne (Gers). Dans la Charente-Inférieure, les électeurs éliminent à la fois les éléments les plus avancés et les éléments les plus modérés de leur députation sortante; aussi Tallien dans son rapport sur les élections, le cite-t-il parmi les très rares départements qui méritent les éloges de la gauche thermidorienne. Dans les Basses-Pyrénées, où la députation sortante appartenait tout entière à l'élément le plus modéré, c'est dans son sein que sont choisis les députés titulaires; mais afin de contenter tous les partis, les électeurs choisissent comme députés suppléants un grand nombre de thermidoriens.

Les nouveaux élus appartiennent généralement à la même catégorie; ils viennent du centre gauche ou de la gauche modérée, et quatre ans après, ils aideront de toutes leurs forces au coup d'État du 18 brumaire. Tels sont : Cholet et Duchâtel (Gironde), Depère et Lacuée (Lot-et-Garonne), Malleville (Dordogne), Darracq (Landes), Ozun (Hautes-Pyrénées), Pougeard (Charente). Ceux que l'on proscrit au 18 fructidor comme contre-révolutionnaires ne méritent guère cette épithète : Ladébat (Gironde) est un banquier protestant, député centre gauche en 1791; Duprat (Landes) trouve des défenseurs, même parmi les fructidoriens, et n'est définitivement proscrit que pour son attachement au clergé réfractaire; tous deux se soumettent à la loi de proscription et ne cherchent point à s'enfuir, l'un de la Guyane, l'autre d'Oléron où ils ont été incarcérés.

Ce même esprit gouvernemental se manifeste dans toutes les élections de la période directoriale. En 1797, il n'y a que quatre départements, Charente, Dordogne, Gers, Gironde, dont les choix soient considérés par le gouvernement comme suffisamment hostiles pour qu'il en réclame l'invalidation en bloc. Dans les cinq autres il

considère les résultats comme lui étant favorables. En 1798, les révolutionnaires modérés qui détiennent le pouvoir font, il est vrai, casser tout ou partie des choix électoraux dans la Dordogne, le Gers, les Landes, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées, mais cela tient à ce que les électeurs se sont ici encore imaginés que le coup d'État du 18 fructidor avait rendu le pouvoir aux révolutionnaires avancés. Ce qui le prouve, c'est qu'en 1799, la Dordogne reste seule fidèle à l'extrême gauche; les choix du Gers et des Hautes-Pyrénées, peut-être hostiles au gouvernement, ne traduisent du moins leur hostilité que dans une note modérée, les autres départements restent fidèles ou reviennent à leur opinion de 1795.

Ce n'est pas que sous le Directoire le parti royaliste n'ait essayé de s'organiser en Guyenne. Il a même reçu deux organisations, composées d'éléments communs et d'éléments distincts, l'une émanant de Louis XVIII, l'autre du comte d'Artois. La première en date se rattache aux groupements royalistes de l'ouest qui correspondaient avec le comte d'Artois à Londres et avec l'agence royaliste de Paris; elle remonte probablement à 1796, car Duverne de Praille y fait allusion dans ses révélations de février 1797; elle paraît s'être réduite à un comité dont Mme de Donnissan, MM. Dudon père et fils, le duc de Lorge étaient les membres principaux; elle survécut à l'Institut philanthropique et c'est elle que l'on retrouve dans le complot de 1804. La seconde se rattache aux groupements royalistes de l'est et du midi dont Louis XVIII s'était réservé la direction. Elle eut pour cheville ouvrière un créole de Saint-Domingue, M. Dupont, établi comme agent de change à Bordeaux et passa par trois phases successives[1]. Il y eut d'abord, au printemps de 1797, sous l'impulsion

1. Dupont a raconté l'histoire de cette organisation dans deux ouvrages : un *Mémoire historique*, édité en 1814 et un *Essai sur l'Institut philanthropique*, édité en 1823. M. Caudrillier, qui a publié en 1908 un intéressant ouvrage sur l'*Association royaliste de l'Institut philanthropique à Bordeaux*, a signalé certaines contradictions entre les dates du *Mémoire* et celles de l'*Essai* (p. XVI, note 3). Il n'a pas remarqué que dans l'*Essai* les faits sont antidatés d'un an : ainsi il place en 1797 l'organisation de 1798, postérieure au 18 fructidor, et en 1798 l'échauffourée du 20 thermidor an VII qui est de 1799. Donc, lorsqu'il parle dans l'*Essai* du voyage de Pourquery comme ayant eu lieu en 1796, il faut lire 1797, et lorsqu'il met en 1798 la nomination de Papin, il faut lire 1799. De même M. Caudrillier n'a pas suffisamment distingué les deux agences que les contemporains ont parfois confondues. Comme l'agence du comte d'Artois prêta son concours, particulièrement son concours militaire, à l'Institut philanthropique, ceux qui en faisaient plus particulièrement partie, comme Ceris, Rollac, Papin, s'expriment comme si les deux groupes étaient identiques.

du commissaire royaliste du Languedoc, Pourquery du Bourg, une organisation comprenant un agent principal, un comité directeur de trois personnes, et un cercle royaliste de plus de quatre cents membres; puis quand l'ancien constituant d'André eut centralisé à Paris la direction électorale du parti royaliste et envoyé à Bordeaux, dans l'été de 1797, Caire, le chef des royalistes de Marseille, le groupe royaliste de Bordeaux se conforme à l'organisation générale de l'Institut philanthropique, avec ses sociétés des Fils légitimes et des Amis de l'Ordre, ses conseils directeurs, ses présidents, etc. Enfin lorsque six mois environ après le 18 fructidor, c'est-à-dire au printemps de 1798, l'Institut philanthropique fut réorganisé sur de nouvelles bases sous la direction de l'abbé de la Combe en France, et de l'agence de Souabe hors de France, avec un visiteur par arrondissement ou région, un administrateur par département, un affidé par district rural ou par section urbaine et un adjoint par commune rurale ou par quartier urbain, cette organisation civile se doublant, partout où cela se pouvait, d'une organisation militaire distincte, la région que j'étudie en ce moment fut divisée en deux arrondissements : 1° la Guyenne, comprenant le Bordelais, l'Angoumois, la Saintonge, l'Agenais, le Périgord et aussi le Limousin; 2° les Landes, comprenant les Landes, le Béarn, le Bigorre et l'Armagnac. Nous ne connaissons guère l'histoire de l'arrondissement des Landes que par des renseignements de police, mais celle de l'arrondissement de Guyenne nous a été retracée par Dupont. Son brevet de visiteur fut signé à Mittau par Louis XVIII, le 1er décembre 1798 : le 27 août 1799, l'armée royale du Bordelais recevait pour chef un ancien officier républicain, Papin, né à Bordeaux, ancien lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires de la Gironde, adjudant général en 1794, et retiré du service en 1795. L'Agenais, l'Angoumois, la Saintonge, le Bigorre reçurent également une organisation militaire, et les écrivains royalistes contemporains prétendent qu'en un an le nombre des royalistes disposés à prendre les armes s'élevait de 20,000 à 30,000 hommes dans les deux arrondissements de la Guyenne et des Landes.

Les républicains se montraient partout fort inquiets. Sur les avis qui lui parvenaient des différents départements du Sud-Ouest, le Directoire avait ordonné par son arrêté du 19 thermidor (20 août 1799)

de nombreuses arrestations, notamment dans la Gironde et les Basses-Pyrénées. Le rapport du commissaire de police chargé de suivre cette affaire était fort inquiétant en ce qui concernait Bordeaux[1]. La haute bourgeoisie, comme à Lyon et à Marseille, et pour les mêmes raisons, gardait rancune au gouvernement républicain des sanglantes persécutions qu'on lui avait infligées en 1793 et 1794 au nom de la République. Comme la guerre à outrance était un des articles du programme du parti révolutionnaire et que cette guerre ruinait le commerce bordelais, les intérêts s'unissaient aux rancunes pour accroître l'hostilité de la bourgeoisie bordelaise. La jeunesse ne répugnait pas moins à Bordeaux que dans les autres grandes villes à la loi de conscription qui l'obligeait à combattre pour la défense d'un régime ruineux et d'un personnel politique méprisé. Le commissaire de police ne voyait que la classe populaire qui fût attachée au gouvernement, encore exagérait-il cet attachement, comme le prouvent divers faits qui attestent que Dupont n'avait pas tort en parlant des sentiments royalistes d'une grande partie du petit peuple, car dans une ville comme Bordeaux dont le commerce est la grande richesse, la partie laborieuse du peuple comprend très vite que ses intérêts sont solidaires de ceux des négociants. Les députés de la région dénonçaient à l'envi la propagande royaliste; Desprez le faisait pour la Charente, à la séance du Conseil des Cinq-Cents du 1er fructidor (18 août 1799), et Lemercier pour la Charente-Inférieure, à la séance du Conseil des Anciens du 6 fructidor (23 août).

Il ne faut cependant pas s'exagérer l'importance de cette propagande. En Dordogne par exemple Dupont fut obligé de confier les pouvoirs civils et militaires à une même personne, ce qui prouve que l'organisation militaire y était complètement nulle. Dans les Basses-Pyrénées, les royalistes, ne trouvant point parmi eux de chefs militaires, offrirent ce poste à un officier républicain en activité, le général Launay, qui s'empressa de tout révéler au gouvernement[2]. Sauf dans la partie du Gers et du Lot-et-Garonne qui subit l'influence de Toulouse et dont par conséquent je n'ai pas à m'occuper ici, l'agitation ne dégénéra jamais en insurrection, et les rapports de police, malgré leur tendance générale à voir partout des

1. Arch. Nat., F. 7, 3820.
2. Lavigne, *L'Insurrection royaliste de l'an VII*, p. 72.

crimes politiques, sont les premiers à reconnaître, par exemple le rapport détaillé de vendémiaire an VIII, que ce sont plutôt des actes de brigandage proprement dit que des actes de royalisme, et que les assassinats commis par les déserteurs ne font aucune « distinction de personne ». Les actes de rébellion se restreignent dans le bulletin de vendémiaire à la région où se rencontrent les départements de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (cantons de Sainte-Foy, Eymet, etc.), à la partie méridionale du Lot-et-Garonne (canton de Bruch), à quelques communes des Landes et des Basses-Pyrénées. L'impression générale que laisse le rapport de Fouché en date du 4 octobre 1799, est plutôt optimiste : « Les Basses et Hautes-Pyrénées n'ont été témoin d'aucun délit en haine de la Révolution ; ces départements sont très paisibles. » Dans les Landes où règne cependant « un esprit d'insubordination nourri par le fanatisme, les autorités constituées ont néanmoins su conserver la tranquillité publique ». Dans la Gironde où l'échauffourée royaliste du 20 août a été promptement réprimée[1] « il n'y a pas de troubles imminents », et c'est seulement parce que Bordeaux, comme toutes les grandes villes, offre aux ennemis du gouvernement de plus grandes facilités pour dissimuler leur présence, que le ministre juge utile de ne pas perdre de vue ce point du territoire. « Un seul canton du département du Lot-et-Garonne a essuyé des troubles : ils ne se sont pas communiqués au reste du département qui a été préservé de tout événement désastreux. » Dans la Dordogne, l'agitation est restreinte à quelques communes. Dans la Charente-Inférieure, il a suffi de quelques précautions administratives et militaires pour maintenir le calme. « Le département de la Charente est tranquille. » Le rapport du 15 décembre 1799 se montre également optimiste dans l'ensemble et ne se plaint guère que du département de la Dordogne. Aucun département de la région que j'étudie ne fut compris parmi ceux où l'arrêté consulaire du 4 ventôse an IX (23 février 1801) jugea nécessaire d'établir des tribunaux spéciaux pour la répression du brigandage politique, et les faits de ce genre que l'on trouve cités au *Moniteur* sont ici encore restreints aux cantons déjà cités des départements des Landes, du Lot-et-Garonne et de la

1. D'après Dupont la perte des royalistes ne fut que de deux tués.

Dordogne[1]. Les rapports administratifs de l'an IX sont en général optimistes. « Le département de la Charente-Inférieure est calme, attaché au gouvernement et à la constitution. Dans la Gironde, on est attaché au gouvernement et on a confiance en lui. Dans le Lot-et-Garonne, tout le monde désire la prospérité du gouvernement et son affermissement. Dans les Basses-Pyrénées, la disposition des esprits est aussi bonne qu'on puisse le désirer. Le département des Hautes-Pyrénées est attaché à la Révolution. » On ne se plaint des royalistes que dans la Charente et dans la Dordogne et des anarchistes que dans la Charente et dans le Gers. Les évêchés dont les titulaires refusèrent de donner leur démission en 1801 et qui forment à peu près le tiers du territoire, six sur dix-huit, la Rochelle, Angoulême, Périgueux, Agen, Aire et Lombez, eurent presque tous leur schisme anti-concordatiste, mais au début l'attitude des prêtres qui avaient refusé de faire la promesse de soumission n'inspirait d'inquiétudes que dans les Landes et le Lot-et-Garonne; partout ailleurs on vantait leur tranquillité; encore faut-il ajouter que le Conseil général des Landes était le seul qui dans sa première session émit un vœu en faveur des mesures de rigueur, les conseils généraux du Lot-et-Garonne et de la Dordogne affirmant au contraire que la pacification religieuse ne résulterait que du plus large esprit de conciliation possible.

***

La guerre avec l'Angleterre, qui ne cessa pas un instant pendant toute la durée de l'Empire, ayant ruiné le commerce maritime, les intérêts lésés firent de Bordeaux comme de Marseille, et pour les mêmes raisons, une ville aussi antibonapartiste qu'elle avait fini par devenir anti-républicaine, et par contre-coup une ville royaliste. Le 12 mars 1814, près d'un mois avant l'abdication de Napoléon, les Bordelais, appelant à eux l'armée anglaise, arborent le drapeau blanc. Le retour de l'île d'Elbe y fut accueilli avec mécontentement, sinon dans toute la population, puisque le 31 mars 1815 le général Harispe déclarait à la duchesse d'Angoulême que près de 2,000 habitants étaient disposés à soutenir par les armes la cause de l'Empereur,

1. *Moniteur*, 11 pluviôse, 17 et 25 germinal an IX.

du moins dans la majorité des Bordelais, car le même jour les volontaires royalistes se considéraient comme assez forts pour diriger sur Saint-Vincent un détachement de cinq cents hommes destinés à défendre le passage de la Dordogne contre les troupes bonapartistes du général Clausel. Il est vrai qu'en 1815 comme en 1793, les Bordelais montrèrent plus d'ardeur que de ténacité. Après avoir échangé avec leurs adversaires campés sur l'autre rive une fusillade peu meurtrière, qui ne leur coûta qu'un blessé, ils abandonnèrent leur poste, sans avoir été attaqués, et se replièrent le 1er avril sur Bordeaux où Clausel entra le lendemain sans coup férir. Pour être occupée, la ville n'était cependant pas soumise. Le 5 mai, le poste des Chartrons doit faire usage de ses armes contre un rassemblement de deux cents émeutiers; un homme est tué, deux sont blessés Le 11 mai, les conscrits rappelés sous les drapeaux se jettent sur les membres du conseil de révision en criant : « Vive le roi ». Il faut les baïonnettes du 62e d'infanterie pour les maîtriser. Cette fois encore le royalisme bordelais est moins actif que le royalisme marseillais : alors que depuis plus de trois semaines Marseille a chassé sa garnison bonapartiste, Clausel se maintient à Bordeaux jusqu'au 21 juillet, si bien que la capitale de la Guyenne est l'une des dernières villes de France où ait flotté en 1815 le drapeau tricolore. Dans ce milieu modéré la réaction royaliste est moins violente qu'en Provence, aucun assassinat ne s'y commet, et le procès des frères Faucher est le seul acte où la passion politique l'emporte sur l'esprit de justice. Autour de Bordeaux quelques villes partagent les mêmes sentiments, Libourne où pendant les Cent-Jours les officiers sont insultés dans les rues, Saintes où les partis sont très divisés mais où paraissent dominer les royalistes[1]. Agen où dès le 29 juin 1815 on signale des manifestations royalistes à la nouvelle de Waterloo[2]. Mais dans le reste du pays les bonapartistes dominent. Un officier d'ordonnance de Napoléon écrit d'Angoulême en avril 1815 que les fonctionnaires ont besoin d'employer leur autorité pour protéger les nobles qui sans cela ne seraient pas en sûreté. Le sous-préfet de Barbezieux déclare que l'exaltation pour l'Empire est si forte qu'il est prudent de la calmer.

1. Houssaye, *1815*, t. I, p. 363.
2. Arch. Nat., A. F. IV, 1935.

et le capitaine de la gendarmerie d'Angoulême écrit au mois de juin que si les royalistes osaient bouger, ils seraient écrasés par les paysans qui sont très montés. Le préfet royaliste des Hautes-Pyrénées écrit le 10 mars 1815 que la classe aisée se réjouit du retour de Napoléon, et au début d'avril il est obligé de prendre la fuite après avoir failli être massacré par la population. Le 25 avril, la nouvelle de l'assassinat de l'Empereur s'étant répandue à Tarbes, cinq cents tanneurs et dinandiers s'assemblent pour attendre l'arrivée du courrier de Paris, en déclarant que si la nouvelle est confirmée, ils feront justice des royalistes. D'Auch le 28 juin, de Pau le 29, de Mont-de-Marsan le 30, on écrit que la nouvelle de Waterloo n'a pas abattu les courages, que l'esprit public se soutient, que le département est tranquille[1]. C'est surtout en Périgord que les bonapartistes sont en nombre. Déjà le 25 août 1814 la musique de la garde nationale de Périgueux avait refusé de prêter son concours au *Te Deum* de la Saint-Louis. Ce sont les Périgourdins qui les premiers, dès le 30 mars, émettent l'idée de renouveler en 1815 la fédération de 1790 : il est vrai qu'ils ne se pressent guère de passer des paroles aux actes, et c'est seulement le 24 mai, un mois après que leur idée a déjà été réalisée ailleurs, qu'ils la mettent à exécution.

*
* *

Sous la Restauration l'esprit conservateur est le grand ressort des élections en Guyenne, et le centre droit en est le grand bénéficiaire. En 1815, les députés élus appartiennent pour la plupart à la minorité de la Chambre introuvable qui soutient le ministère modéré du duc de Richelieu. Le seul département franchement à droite est le Gers, dont une partie se rattache en réalité à la région toulousaine. Après avoir glissé vers la gauche avec les ministères qui se succèdent de 1816 à 1819, les électeurs suivent comme les ministres un mouvement inverse et se reportent vers la droite jusqu'en 1824 où l'opposition n'obtient la majorité que dans un seul des vingt-neuf collèges d'arrondissement. Effrayés de l'intransigeance de la droite, les électeurs se reportent en 1827 vers l'opposition, à laquelle ils

1. Arch. Nat., A. F., IV, 1935.

donnent la majorité dans seize arrondissements électoraux. Encore faut-il remarquer que des treize circonscriptions restantes, quatre élisent des membres du centre droit assez voisins du centre gauche, que quatre autres ne votent pour les candidats de la droite que par opportunisme gouvernemental, parce qu'ils sont soutenus par le ministère (Landes et Hautes-Pyrénées), que celle de Lombez appartient en réalité à la région toulousaine[1] et que la Réole, Saintes, Auch et Condom sont par conséquent les seules circonscriptions qui appartiennent formellement à la droite. La partie septentrionale de la Charente-Inférieure où domine un élément protestant, anti-royaliste aux époques où il y a solidarité entre le trône et l'autel, qui élit par exemple dès 1815 deux députés du centre gauche, l'un de nuance modérée, Jouneau, l'autre de nuance avancée, Admirauld, et où le collège de département composé des plus imposés est un des quatre ou cinq qui nomment des candidats de l'opposition, l'arrondissement de Confolens qui vote pour la gauche en 1821, le pays basque qui est la seule circonscription restée en 1824 fidèle à l'opposition, parce qu'en cette région, c'est le peuple qui est clérical et la bourgeoisie anti-religieuse, sont les seules régions qui électoralement forment la clientèle de la gauche.

L'esprit conservateur domine également en Guyenne sous le règne de Louis-Philippe. En 1842, par exemple, les légitimistes n'y ont que deux députés, l'un à Tarbes, l'autre à Lombez : encore ce dernier arrondissement, comme je l'ai déjà fait remarquer maintes fois, appartient-il à la région toulousaine. Les mécontents ne sont en majorité que dans neuf circonscriptions, Angoulême, Ruffec, Saintes, Nontron, Villeneuve, Marmande, Libourne et deux des trois circonscriptions de Bordeaux.

Tous les autres députés sont des partisans du ministère Guizot. Les républicains n'ont aucun représentant. Ils sont cependant nombreux et actifs dans la Guyenne méridionale. En 1835, lorsque le

1. M. Mater, dans l'article déjà cité, considère Gautier (Gironde) et Martignac (Lot-et-Garonne) comme appartenant en 1824 au centre gauche. En réalité, Gautier et Martignac appartiennent au centre droit. Il considère comme appartenant en 1827 au centre gauche Martignac, Saint-Cricq (Basses-Pyrénées), Hennessy (Charente) et Saint-Légier (Charente-Inférieure); or, ils appartiennent tous quatre au centre droit, Hennessy et Saint-Légier par exemple ayant été élus contre les candidats de la gauche, Martell et Duchâtel. Il fait élire en 1827 Lamarque (Landes) qui ne fut élu qu'en 1828.

procès des insurgés d'avril fut pour eux l'occasion d'une sorte de mobilisation, on vit figurer sur les bancs de la défense trois délégués de Tarbes, deux d'Auch, un de Dax et un de Bayonne, ce qui constitue, surtout pour le Gers et les Hautes-Pyrénées, un contingent fort important.

Les élections de 1849 ne donnent de résultats précis que dans cinq départements. Dans les pays bonapartistes, comme la Charente et la Charente-Inférieure, et dans les pays de gauche modérée, comme la Gironde et le Lot-et-Garonne, la coalition de tous les éléments modérés assure la victoire complète des listes de concentration. En sens inverse l'extrême gauche l'emporte complètement dans la Dordogne où le plus favorisé de ses candidats, Chavoix, obtient 62,000 voix, ce qui est à peu de choses près le chiffre que son neveu obtient en 1885 (61,000 voix). Dans les quatre autres départements les résultats sont beaucoup moins nets. Dans le Gers deux candidats seulement obtiennent la majorité absolue, 40,000 et 38,000 voix; or tous deux appartiennent à la gauche. Le plus favorisé des élus de droite, Panat, représente avec 31,000 voix la région toulousaine de Lombez : il est donc probable que de nombreux électeurs de gauche ont continué pendant longtemps à voter pour les candidats bonapartistes. Dans les Landes les candidats du centre gauche et de la gauche modérée, Lefranc, Duprat, arrivent en tête avec un chiffre variant de 27 à 34,000 voix; après eux viennent le légitimiste Dampierre et le centre gauche Bastiat; les deux derniers élus appartenant à la droite n'ont pas la majorité absolue; il y a donc eu de nombreuses abstentions parmi les électeurs de droite dont le chiffre normal, celui de 1885, est de 37,000. Dans les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées l'indiscipline des électeurs de droite fait élire à la majorité relative dans les Basses-Pyrénées un député de gauche avec 30,000 voix, et dans les Hautes-Pyrénées deux députés de gauche avec 20,000 voix, ce qui est le chiffre de la liste de gauche en 1885 : la droite bonapartiste arrive en tête dans ces deux départements avec 25,000 voix dans les Hautes-Pyrénées, avec 39,000 dans les Basses-Pyrénées.

Le parti républicain avancé était donc en droit de se considérer comme suffisamment fort dans le sud-ouest pour ne pas s'incliner sans combat devant le coup d'État bonapartiste de 1851. De fait cette

région fut une des plus agitées. A Bordeaux, à Bergerac, à Pau, à Bayonne, à Bagnères-de-Bigorre, tout se borna, il est vrai, à des manifestations hostiles promptement réprimées par de nombreuses arrestations, mais dans le Gers et le Lot-et-Garonne ce fut une véritable insurrection. Auch et Agen attaquées par des bandes de plusieurs centaines d'hommes furent sur le point d'être emportées, Marmande, Villeneuve, Condom, Lectoure, Mirande restèrent pendant plusieurs jours au pouvoir des insurgés.

Comme les élections du 8 février 1871 se font sur la question de la guerre et que les électeurs de la Guyenne ne veulent ni des bonapartistes qui l'ont déclarée, ni des républicains avancés qui veulent la continuer, leurs choix doivent naturellement se porter sur les républicains modérés, les orléanistes et les légitimistes, et de fait la Charente-Inférieure est le seul département qui élise comme tels trois députés bonapartistes, Eschasseriaux, Vast-Vimeux et Roy de Lonlay; encore ne sont-ils nommés qu'à la majorité relative, avec un chiffre variant de 47,000 à 42,000 voix, chiffre inférieur de 15,000 à 20,000 voix à celui qu'ils obtiendront en 1885. Les deux seuls députés appartenant véritablement à la gauche, Mestreau (Charente-Inférieure et Ducuing (Hautes-Pyrénées), sont élus les derniers et à la majorité relative. Les départements de la Guyenne se répartissent en trois groupes : d'abord ceux où triomphent les républicains modérés, la Charente-Inférieure où les trois candidats qui obtiennent seuls la majorité absolue, Bethmont, Thiers et Duchâtel, appartiennent à la gauche modérée et au centre gauche et bénéficient en partie des voix de la droite puisque Duchâtel, par exemple, obtient alors 71,000 voix, chiffre supérieur de 9,000 à celui qu'il obtiendra en 1885; les Landes où les premiers élus, Lefranc, Duclerc, Thiers, de Maleville, appartiennent eux aussi au centre gauche et à la gauche modérée; les Basses-Pyrénées, où Lacaze, Barthe, de Lestapis (passé plus tard au centre droit, mais élu comme centre gauche), ont 58, 53 et 51,000 voix, c'est-à-dire 19, 14 ou 12,000 voix de plus que la liste républicaine n'en obtiendra en 1885; puis les départements où la concentration des éléments modérés se fait de façon anormale en faveur de la droite, la Gironde qui sur quatorze députés en compte neuf appartenant à la droite ou au centre droit, et donne au dernier de ses élus, Johnston, 94,000 voix, soit 22,000 de plus

que la liste de droite n'en obtient en 1885; le Lot-et-Garonne qui élit, avec Thiers considéré uniquement comme partisan de la paix, trois députés de droite et deux indécis, accordant aux derniers élus, de Cazenove et de Bastard, deux légitimistes d'extrême droite, 55,000 voix, soit 15,000 de plus que le chiffre normal du parti conservateur, la Dordogne, qui, après avoir élu deux membres du centre gauche, nomme huit députés de la droite ou du centre droit, dont le moins favorisé obtient 74,000 voix, soit 16,000 voix de plus que le plus favorisé des candidats de droite en 1885; enfin les départements qui donnent à la droite soit la totalité des sièges, comme la Charente, qui élit sept députés de droite et deux ralliés, soit la part prépondérante, comme le Gers et les Hautes-Pyrénées qui accordent un siège au centre gauche sur la liste conservatrice, de sorte que dans les Hautes-Pyrénées, par exemple, Desbons obtient 30.000 voix, chiffre supérieur de 10,000 à celui que le plus favorisé des candidats républicains obtiendra en 1885. Le chiffre de voix obtenu par les candidats légitimistes est en général hors de proportion avec les forces réelles du parti; j'en ai déjà fait la remarque pour le Lot-et-Garonne; si dans la Gironde M. de Carayon-Latour, un légitimiste d'extrême droite, est élu le deuxième par 103.000 voix, ce n'est pas à cause de ses opinions particulières, mais à cause de sa popularité personnelle d'ancien officier de mobiles; si dans les Hautes-Pyrénées un autre légitimiste d'extrême droite, M. de Franclieu, obtient 28.000 voix, soit 1.000 voix seulement de moins que le minimum de la liste conservatrice en 1885, c'est qu'il bénéficie de son inscription sur une liste de concentration. Leurs succès partiels ne doivent être envisagés que comme indiquant la persistance du parti royaliste dans les cantons où nous avons déjà plusieurs fois signalé son existence, dans le pays entre Bordeaux et Bazas (de Carayon-Latour et de Lur-Saluces), à Marmande (de Cazenove), dans l'ouest du Gers, l'est des Landes, et le sud-ouest du Lot-et-Garonne (Dumon, d'Abbadie, de Dampierre, de Bastard), à Lombez (de Rességuier).

De même que la désunion des républicains avait exagéré en février 1871 le succès électoral de la droite, de même la désunion des conservateurs exagère en sens inverse, aux élections partielles de juillet 1871, le succès électoral de la gauche.

Les deux candidats républicains, Mestreau et Denfert-Rochereau

ne sont élus dans la Charente-Inférieure qu'à la majorité relative, 35,000 voix sur 83,000 votants. Duprat n'est élu dans les Landes qu'avec 33,000 voix, chiffre avec lequel les républicains sont battus dans ce département en 1885. Les 49,000 voix obtenues par Faye dans le Lot-et-Garonne, les 37,000 obtenues par Boucau dans les Landes, dépassent notablement l'effectif normal de la gauche. La Gironde républicaine, la Charente et la Dordogne bonapartistes sont les seuls départements qui rentrent alors dans leur tempérament politique réel[1].

Comte DE CALAN.

1. Dans l'article du 15 avril 1917, page 248, il faut remplacer les lignes 31, 32, 33, 34 et 35 par le texte suivant : L'arrondissement de Bar-sur-Aube, où la gauche n'avait en 1877 que 83 voix de majorité sur 10,000 votants, formerait une circonscription de droite si on y ajoutait les cantons voisins de Lusigny, Bar-sur-Seine, Essoyes et Mussy.

VARIÉTÉS

LES PUBLICISTES ANGLAIS ET LE PROBLÈME SUD-SLAVE[1]

Parmi les publicistes anglais qui se sont attachés à la solution des problèmes ethniques soulevés par la guerre actuelle figurent en première ligne sir Arthur Evans et le publiciste qui signe, tantôt de son vrai nom Seton Watson, tantôt sous le pseudonyme de Scotus Viator où se retrouvent ses deux initiales. Rappelons brièvement leur carrière et leurs titres à notre confiance et à notre sympathie.

Sir Arthur Evans est bien connu en France du monde des hellénistes et des archéologues. Il est né voyageur. Dès l'année 1873 il visitait la Finlande et la Laponie. En 1875 il poussait jusque dans les Balkans. En 1882 le gouvernement autrichien l'arrêtait à propos de l'insurrection des Serbes de Dalmatie, désigné sous le nom de Krivosciens (soit dit en passant, c'est un sobriquet ironique qui veut dire les cous tordus). A ses observations ethnographiques il ajoutait des recherches archéologiques, notamment dans l'île de Crète, qui lui ont valu il y a quelques années le titre de correspondant de notre Académie des Inscriptions. Rappelons quelques-uns de ses travaux, tous écrits en anglais : *A travers la Bosnie* (1895). *Recherches archéologiques dans l'Illyricum* (1883-85). *La pictographie crétoise et l'écriture préphénicienne* (1896). *Nouvelles découvertes d'inscriptions crétoises et égéennes. Le culte mycénien des arbres et des piliers et ses analogues méditerranéens* (1901). *Rapports sur les fouilles du palais de Knossos*, etc.

1. *The Southern slav question and the Habsburg monarchy by R. W. Seton Watson* (*London. Constable and C° 1911*). *German, Slav and Magyar. by Seton Watson* (*London, Williams and Norgate* 1916). *Absolutism in Croatia by R. W. Seton Watson* (Londres Constable and C°. 1912) *Arthur Evans, les Slaves de l'Adriatique et la route Continentale de Constantinople.* (Londres, *The near East Limited*, 1917).

Si j'ai rappelé les titres de ces diverses publications étrangères au sujet qui nous occupe, ce n'est pas pour faire preuve de pédantisme bibliographique, mais pour attester l'esprit rigoureusement scientifique dont sir Arthur Evans est animé dans tous ses travaux.

M. Scotus Viator, autrement dit Seton Watson, est, comme l'indique son pseudonyme, d'origine écossaise. Il est né en 1879. Après avoir étudié la philosophie et les sciences politiques à Oxford, à Boston, à Paris et à Vienne il a voyagé dans l'Europe centrale et, comme beaucoup de ses compatriotes, il a commencé par être un chaleureux partisan des Magyars. Mais il a résidé chez les Slovaques[1] il a pu observer leur oppression, constater le revers du prétendu libéralisme magyar et ses idées premières se sont singulièrement modifiées. Il es a consignées dans ses livres sur *Le problème des races en Hongrie* 1908), *La Persécution politique en Hongrie* (1908). *La corruption et la réforme en Hongrie*, étude de mœurs électorales (1911), ouvrage traduit en allemand. *La question sud-slave et la monarchie des Habsbourg* (1911, également traduit en allemand avec de nombreuses additions). *La Roumanie et la Grande guerre* (1915). *Les Balkans, l'Italie et l'Adriatique* (1915), sans compter une foule d'articles qu'il ne nous est pas toujours facile de suivre dans les revues d'outre-Manche, mais dont quelques-uns seront sans doute réimprimés.

La doctrine politique de l'Angleterre, c'était naguère la méfiance envers la Russie, le maintien de la Turquie intégrale. Depuis que l'Allemagne s'étant assuré le vasselage de la Bulgarie et de l'empire ottoman, menace Bagdad et par suite l'Inde, les idées de nos voisins et alliés ont singulièrement changé. Ils ont compris que la Russie, qui ferait nécessairement obstacle à l'expansion de l'Allemagne, était décidément beaucoup moins dangereuse qu'elle et qu'à défaut de la Russie les peuples, s'ils savaient s'entendre, pouvaient suppléer à la disparition des Osmanlis. Ils ont compris que, pour barrer le chemin à l'Allemagne, les peuples slaves de l'Autriche, notamment la Bohême augmentée de la Slovaquie et le groupe iougoslave fédéré autour de la Serbie, appuyés sur la France, la Russie et l'Angleterre étaient appelés à jouer un rôle considérable.

Ils ont fait ces constatations un peu tard; mais c'est bien le

1. Sur les Slovaques consulter ma brochure sur *La liquidation de l'Autriche-Hongrie* (Paris, Alcan, 1915).

cas de répéter l'adage : mieux vaut tard que jamais. On m'a naguère traité de panslaviste : je m'aperçois hélas ! en vieillissant que je n'avais que trop cruellement raison de m'intéresser à tout l'ensemble de la race slave et de souhaiter l'harmonie de tous ses groupes. On retrouvera toutes les conclusions de ma brochure sur *La liquidation de l'Autriche-Hongrie* dans le volume de M. Seton Watson sur *Les Germains, les Slaves et les Magyars*. Il y expose tour à tour le mécanisme du dualisme autrichien, la constitution hongroise, la politique magyare vis-à-vis des peuples allogènes, la genèse de la Serbie et l'idée de l'unité slave.

La seconde partie du volume est consacrée au plan pangermanique, à l'idée de l'Europe centrale et à la ligne Berlin-Bagdad. L'auteur démontre comment la Bohême est le rempart nécessaire contre le pangermanisme et quels sont les moyens de conjurer ce fléau. L'ouvrage est accompagné de deux cartes, l'une qui représente l'Europe nouvelle, fondée sur le principe des nationalités, avec les États polonais, tchèque et iougoslave et la *Mittel Europa* des Allemands englobant soit dans une réunion politique, soit dans un formidable Zollverein la Suède, la Norvège, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les pays serbo-croates, la Bulgarie, l'Albanie, la Grèce, la Pologne, les provinces baltiques, l'Ukraine, y compris Odessa et la Turquie d'Asie jusqu'à Bagdad. On sait avec quelle inlassable énergie notre compatriote M. Cheradame s'est plu à insister sur le danger de ce plan formidable qui paraît déjoué du moins en partie par l'occupation de Bagdad par les troupes britanniques. Un chapitre de M. Seton Watson est consacré à démontrer que la Bohême tchèque est le boulevard de l'Europe contre le pangermanisme. Il y a plus d'un demi-siècle que j'ai commencé à prêcher cette doctrine et je suis heureux de constater les progrès qu'elle a réalisés dans les milieux intellectuels de l'Angleterre. Dans le chapitre consacré au *plan pangermanique et à son antidote*, M. Seton Watson arrive à cette conclusion : L'Allemagne ne peut être défaite que si nous sommes préparés à soutenir les Slaves, à libérer les démocraties slaves de l'Europe centrale. Le but principal des Alliés doit être d'affranchir 35 millions de Slaves et de Latins que l'Allemagne exploite sans merci. Ce n'est qu'en les émancipant qu'on peut créer un obstacle réel au *Drang nach Osten* et que l'Allemagne doit être restreinte à

ses limites naturelles dans lesquelles elle cessera d'être un danger pour la paix de l'Europe. Le préliminaire nécessaire de cette opération, c'est l'expulsion des Turcs de l'Europe et la dissociation de la monarchie des Habsbourg en ses parties constitutives. Sur ces ruines s'élèveront des États nationaux et vigoureux. Les grands souvenirs historiques du passé seront adaptés aux exigences économiques de la vie moderne; la Pologne, la Bohême, la Serbie seront restituées à la république des nations et sous leur nouvelle forme elles constitueront une chaîne de solides obstacles sur la route des agressions germaniques.

Dans l'hypothèse de la dissolution de l'Autriche-Hongrie on se demande ce qu'il adviendra des parties purement allemandes de l'ex-empire, autrement dit de l'Autriche proprement dite. Les pessimistes voient avec terreur ces provinces faire retour à l'Allemagne et augmenter ainsi les forces d'un ennemi que notre but doit être de diminuer par tous les moyens en notre pouvoir. De tels arguments sont purement spécieux. D'abord il n'y a point sur la terre un pouvoir qui pourrait isoler les Allemands autrichiens de ceux de l'Empire s'ils sont bien résolus à s'unir; d'autre part il nous est tout à fait impossible de prendre pour base le principe des nationalités et d'en refuser l'application à la plus puissante et la plus compacte des nations européennes. Mais l'accroissement que la masse du *Deutschthum* recevrait par l'acquisition du groupe autrichien serait largement compensé par la perte de l'Alsace et de la Posnanie. D'autre part, grâce à la restitution du royaume de Bohême-Slovaquie, du royaume de Pologne, de l'État sud-slave, et à la constitution d'une Roumanie intégrale, d'une Belgique, non plus neutre mais alliée nécessaire de la Triple Entente, l'Allemagne se trouverait, nécessairement, entourée d'un groupe d'États également intéressés à la contenir dans les limites d'où elle ne devrait plus sortir.

La brochure de M. Arthur Evans sur *Les Slaves de l'Adriatique et la route continentale de Constantinople* a été traduite de l'anglais par un Français qui a vécu longtemps en Serbie, M. P. de Lanux. M. Evans n'est pas de ces explorateurs superficiels qui se laissent duper par les apparences. Il cite, pour la réfuter, la récente dépêche d'un marin français parlant de la *population italienne* de Raguse et il ajoute ironiquement : au cours d'un séjour de plusieurs années

dans cette ville, je n'ai pas su découvrir l'existence de cette population. En effet la Dalmatie est foncièrement slave, de langue serbe ou si l'on veut serbocroate. L'italien c'est la *lingua franca*, la langue nécessaire chez un peuple maritime, pour s'entendre avec les étrangers, mais en réalité, c'est à peine un peu plus de 3 p. 0/0 des Dalmates qui peuvent réellement se réclamer du nom d'italien. La seule ville où prédominent les éléments italiens, c'est celle de Zara où sur 13,000 habitants les deux tiers sont réellement italiens. La Dalmatie est un véritable foyer du mouvement nationaliste sud-slave qui tend à l'union de toutes les provinces slaves avec la Serbie pour la formation d'un État iougoslave. C'est la thèse que nous avons exposée ici même il y a deux ans dans notre étude sur la Confédération illyrienne[1]. La brochure de M. Evans est accompagnée d'une carte ethnographique. Comme celle qui accompagne le livre capital de M. Seton Watson, *The Southern Slav question* (Londres, 1914), cette carte adjuge à l'Italie la côte occidentale de l'Istrie avec Trieste et Pola et réserve tout le reste du littoral adriatique jusqu'à la frontière de l'Albanie pour l'État sud-slave dont il faut souhaiter l'organisation sous la tutelle de la Serbie définitivement émancipée. Ce sont aussi nos conclusions.

LOUIS LEGER,
Membre de l'Institut.

1. Voir la *Revue* du 15 août 1915.

L'IDÉE DU BLOCUS

En juin dernier le Gouvernement des États-Unis a décidé de mettre « l'embargo » sur toutes les exportations de vivres et de divers autres produits, celles-ci ne pouvant plus avoir lieu qu'en vertu d'une « licence » délivrée dans de telles conditions qu'elle ne procure à l'ennemi aucun avantage, même indirect. Cette mesure complète celles que les Alliés avaient prises pour assurer le blocus de l'Europe centrale. La presse a souvent discuté l'efficacité de la guerre économique ou, plus brièvement, « du blocus ». On ne saurait résoudre cette question, mal posée d'ordinaire, sans remonter au point de départ. A ce sujet il sera rappelé simplement ici comment s'est présenté le problème du blocus, quelles ont été les grandes lignes de l'opération. C'est par un tel examen qu'ont naturellement commencé tous ceux qui, cette année, ont voulu se rendre compte sérieusement des nouvelles mesures qui devraient être prises contre le commerce germanique et des effets qu'elles pourraient produire [1].

Le blocus appliqué maintenant avec une extrême rigueur aux pays ennemis a une double origine. Cette dualité n'a pas été pour accélérer les débuts. Les Gouvernements alliés, et en particulier celui qui avait la plus grande part dans la maîtrise des mers, n'ont eu d'abord en vue que d'opposer strictement au commerce de l'ennemi les obstacles autorisés par le droit international (pour la défense duquel ils subissaient la guerre), obstacles qui étaient définis dans la déclaration de Paris de 1856, dans les conventions de la Haye et dans la déclaration de Londres de 1909. Textes et usages consacrés dérivaient de cette idée que les belligérants n'ont le droit d'arrêter le commerce des neutres que dans la mesure où il bénéficie

1. Discours du commandant Bellairs et de Lord Robert Cecil à la Chambre des Communes, de MM. Denys Cochin et A. Tardieu à la Chambre des députés française (fin mars 1917), article de M. Victor Boret dans la *Nouvelle Revue* du 15 mai, et surtout *France-Allemagne*, par M. de Launay, membre de l'Institut (A. Colin, édit.). Les éléments du présent article leur sont empruntés.

aux armées ennemies. La police des mers et des frontières, à l'égard des marchandises provenant de pays neutres ou dirigées vers eux, ne semblait donc devoir porter que sur les courants commerciaux présentant un intérêt militaire direct : commerce d'armes, de vêtements militaires, de matières destinées à l'entretien des troupes, etc.

A cette conception s'en opposait une plus moderne mais moins précise. D'une part les écrivains allemands, tant économistes que publicistes militaires, (dont la collaboration fut toujours étroite), ont signalé maintes fois avant l'ouverture des hostilités les risques de famine ou de pénurie de matières premières qu'une guerre impliquerait soit pour leur pays, soit pour l'Angleterre; d'autre part le grand public français était naturellement porté par son imagination et ses sentiments les plus respectables à concevoir la guerre économique sous une forme absolue. Il se croyait en mesure de réduire l'Europe centrale à merci par une prompte famine. Cet idéal de la guerre économique ne tarda pas à se déformer, sous l'influence d'un « réalisme » plus ou moins scientifique emprunté à l'école allemande d'économie nationale. La guerre était une bonne occasion pour « conquérir » des débouchés et des sources d'approvisionnement. Et le blocus, permettant d'arrêter le commerce extérieur germanique, devait être pour les Alliés un instrument d'expansion commerciale et, par conséquent, d'expansion industrielle. Divers groupes d'intérêts insistèrent sur ce point. Un vaste programme d'« après-guerre » émergea et se mit à flotter dans les rêves d'hommes d'affaires, d'écrivains et de brillants orateurs. Des maisons anglaises, américaines, japonaises et scandinaves commencèrent à prendre, surtout dans les pays neufs, la place laissée libre par les maisons allemandes. En France et en Italie, des ligues, des associations et des comités se formèrent afin d'étudier un tarif douanier susceptible de favoriser l'essor économique des pays alliés en élevant des barrières contre l'invasion future des produits germaniques.

Ainsi le rôle assigné au blocus par l'opinion publique s'étendit et se compliqua rapidement. Il était bien difficile pour les organes chargés de sa réalisation pratique de disperser dès le début leurs efforts sur des objets si variés, étant donné surtout le caractère forcément réduit des premiers moyens d'exécution. Tant que les événements ne parurent pas motiver un abandon des anciens prin-

cipes du droit international et tant qu'il ne fut pas possible d'amener les neutres à notre point de vue, la restriction du commerce ennemi ne consista qu'à arrêter la contrebande directe en cherchant à la démasquer lorsqu'elle s'opérait sous le couvert du transit et des connaissements à ordre. Quant à l'interdiction faite aux sujets des nations alliées de commercer avec l'ennemi, elle constituait pour ces nations un droit absolu d'action unilatérale, qui fut rapidement appliqué, en France du moins, comme il l'est à présent aux États-Unis. Malheureusement cette mesure prise par des pays qui, sauf exceptions, produisent beaucoup moins que l'Amérique et n'ont plus que de faibles excédents à exporter, ne pouvait exercer qu'une influence partielle. On se hâta de l'améliorer en complétant les listes de prohibition et en attirant sur le danger des « fissures » l'attention de tels ou tels alliés. Mais ce n'était là qu'un élément du problème d'ensemble, la situation juridique artificielle maintenue aux neutres leur permettant de multiplier leurs importations d'outre-mer. Le principe du pavillon couvrant la marchandise, la distinction entre contrebande absolue et contrebande conditionnelle avaient laissé subsister des prétextes de trafic dont l'ennemi et ses complices firent l'usage que l'on sait.

Avant tout il faut se rappeler que le blocus n'a pas existé, — même pas de nom, — pendant les premiers mois de la guerre : l'idée d'un blocus complet, tel que nous le comprenons aujourd'hui, ne s'est présentée comme réalisable qu'à raison d'événements amenés par le cours des hostilités, à raison aussi du caractère général imprimé à celles-ci; et l'on peut dire que ce sont les Allemands qui, dans l'hiver 1914-15, ont levé les dernières objections de notre délicatesse juridique, lorsqu'ils déterminèrent, — une première fois, — une zone dite infranchissable autour des côtes de la France et de l'Angleterre. Le décret et l'ordre en Conseil de mars 1915 ont répondu à ce défi et à d'autres violations du droit international en étendant, d'après la présomption du « voyage continu », les règles de la contrebande au sujet des cargaisons transportées sous pavillon des neutres.

On sait comment la diplomatie de l'Entente obtint des concessions progressives des nations neutres. La tâche était des plus délicates puisque, à côté du droit qui nous était sacré, les néces-

sités de notre propre ravitaillement, de notre crédit et du transit vers la Russie nous obligeaient à ménager ces États. Il fallait, au reste, non seulement nous mettre d'accord avec eux, mais encore collaborer avec nos alliés et chercher à coordonner l'action de nos ministères dont M. Tardieu rappelait, au printemps dernier, les anciennes divergences. C'est en vue de centraliser et d'accélérer les efforts qu'a été créé en France par décret du 22 mars 1915 le Comité de Restriction ayant pour pendant en Angleterre le War Trade Advisory Commitee. La centralisation resta d'ailleurs incomplète et l'on ne peut que s'étonner des avantages positifs dont le Comité, improvisé à la hâte, fit bénéficier la Défense Nationale, dès les premiers temps où il fonctionna. Il sut découvrir de suite et faire mettre à exécution les mesures les plus urgentes. Simple organe consultatif, il ne pouvait procéder que par vœux et n'avait d'autorité que celle de la persuasion. Dans le courant de 1916, M. Denys Cochin, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a été mis à même de défendre devant le Conseil des Ministres les solutions préconisées par le Comité de Restriction qu'il présidait et d'augmenter la convergence de vues chez les divers organes d'action économique. A cette époque a commencé une nouvelle phase du blocus, caractérisée extérieurement par le succès de nos négociations avec la Suisse et, d'une façon moins spéciale, avec certains pays scandinaves, mais dont le travail le plus fécond peut-être a consisté à unifier l'action restrictive des Alliés. Beaucoup plus nombreux que chez nous sont en Angleterre les services participant à l'application du blocus. Leur accord est d'autant plus laborieux à obtenir. Un observateur bien informé a pu, sans intention critique, qualifier d' « un peu compliquée et lourde » cette machine de guerre moderne. Il était difficile d'en réduire les rouages, eu égard notamment à la multiplicité des éléments auxquels le blocus touche par sa nature même : marine, douanes, politique extérieure, vie économique générale, etc. Des comités analogues ont été créés en Italie et en Russie. Tels ont été les principes et l'organisation en 1915 et 1916. Sur quels points principaux a porté l'action du blocus?

C'était avec l'Amérique, surtout par l'intermédiaire des neutres du Nord, après l'entrée en guerre de l'Italie; c'était, plus tard, avec la Roumanie, que nos ennemis faisaient le commerce le plus actif. Ce

fut donc sur les courants commerciaux de ces pays que la surveillance se porta le plus. Mais nombre d'autres points restaient à préciser. Ne pouvait-il pas y avoir avantage, par exemple, pour agir sur le change, à se contenter d'arrêter les exportations austro-allemandes et à favoriser au contraire les importations, du moins celles de marchandises qui n'étaient pas strictement nécessaires aux Empires du Centre? L'hésitation, si elle sembla possible dans certains milieux, ne fut pas de longue durée, d'autant que des ordonnances allemandes et autrichiennes prohibèrent dès la seconde année de guerre toutes les importations superflues. En réalité celles-ci n'étaient relativement pas nombreuses, les besoins d'un peuple qui combat sont énormes. La difficulté consiste beaucoup moins à savoir quelles marchandises lui sont utiles qu'à trouver le moyen de les arrêter. Il fallut beaucoup de temps et de pourparlers, des conventions compliquées et délicates pour obtenir, dans la mesure du possible, des neutres voisins de l'Allemagne et de l'Autriche une renonciation plus ou moins satisfaisante aux importations excessives et frauduleuses. Nous voulions nous adresser à eux, comme l'a dit M. Denys Cochin, « avec les égards que l'Entente a tenu à honneur de montrer vis-à-vis des petites nations ». C'est spontanément que plusieurs d'entre elles ont fait les premiers pas dans la voie des accords qui régirent par la suite leur commerce d'outre-mer. Après divers tâtonnements quant au meilleur moyen de reconnaître la destination ennemie d'une cargaison, les Alliés ont adopté en 1915 le système des arrangements collectifs avec les représentants du commerce neutre, puis du « contingentement » imposé avec un succès croissant à une grande partie de l'importation européenne. Cela ne pouvait suffire. Tenant compte des excédents de production, les Alliés ont été amenés aussi à monopoliser par une politique d'achats certains produits surabondants des pays neutres qui devaient nécessairement chercher un débouché soit chez nous, soit chez nos ennemis et qui prenaient d'autant plus cette dernière direction que le pays producteur était plus proche des Empires du Centre et plus exposé à leur pression politique ou économique. L'Allemagne achetait au prix fort. En même temps que se perfectionnait l'organisation des Alliés, l'ennemi s'ingéniait à renforcer la contrebande; il stimulait les protestations de certains pays

neutres, déjà naturellement portés à s'irriter de la gêne imposée à leur commerce, et nous suscitait, par exemple en Suède et aux États-Unis, des oppositions qui prirent à certains moments un caractère de réelle gravité. On a pu craindre la formation d'une « ligue des neutres contre l'Entente ». Ces nuages se sont heureusement dissipés : c'est contre notre ennemi lui-même que s'est tournée de plus en plus l'opinion des principaux pays restés d'abord en dehors de la conflagration et qu'il provoquait par ses violations du droit des gens. Or ces méthodes de guerre brutales lui ont été précisément suggérées par la gêne exaspérante qu'il subissait dans son ravitaillement extérieur. L'idée première de compromettre la politique allemande par la désorganisation du commerce germanique s'est donc trouvée justifiée.

Les vrais organisateurs du blocus ne semblent pas s'être promis à l'origine ces résultats rapides et définitifs que l'on ne rencontre guère dans la vie économique; leurs prévisions s'accordaient plutôt avec celle de M. Victor Boret d'après laquelle « on ne pouvait affamer en quelques mois un peuple disposant d'un territoire national de 540.000 kilomètres carrés[1]; d'autant que ce territoire n'a pas été diminué, que l'ennemi a pu tirer des ressources des pays envahis... ». Ils prévoyaient cependant que de graves difficultés alimentaires se produiraient, de celles qui poussent les peuples à l'émeute, si disciplinés soient-ils. Depuis 1915 les grandes villes allemandes sont soumises à un rationnement rigoureux; encore n'est-il pas toujours possible aux ouvriers d'obtenir les quantités que les règlements leur font espérer.

L'alimentation de l'Europe centrale n'était d'ailleurs pas seule ni même principalement visée au début par la politique restrictive des Alliés. Dans le domaine industriel, sauf dans la métallurgie, généralement prospère, et dans quelques autres spécialités germaniques, la désorganisation, faute de certaines matières premières, se produit d'une manière lente mais croissante, malgré l'emploi de succédanés. Si l'Allemagne continue cependant à disposer, pour sa défense, d'un

1. Il s'agit de l'Allemagne seule; la superficie de l'Autriche-Hongrie est de 626,000 kilomètres carrés. Il faut, bien entendu, tenir compte du degré de culture et de la fertilité; malheureusement les Empires du Centre et les régions envahies, en particulier la Roumanie, comptaient parmi les grands producteurs agricoles en temps de paix.

matériel très puissant, c'est au prix d'efforts de plus en plus pénibles. Au reste, comme le fait observer M. de Launay dans une étude d'ensemble du problème, pour apprécier le blocus il ne suffit pas de considérer « ce que l'Allemagne bloquée a réussi à faire; calculez plutôt ce qu'elle eût fait avec la liberté de ses mouvements... Aurions-nous alors gagné progressivement l'égalité, puis la supériorité de munitions et d'armement? Il est trop évident que l'Allemagne, formidablement armée industriellement et préparée à une mobilisation de son industrie pour la guerre, aurait maintenu son avance du début... Le blocus n'amènera peut-être rien d'absolu, rien de sensationnel; mais on peut attendre de lui un ensemble de résultats partiels exerçant, malgré tout, une influence décisive sur la durée de la guerre. »

Cette conclusion modérée mais confiante semble la plus sage, alors même que, selon les craintes de l'auteur, elle devrait, « dans quelques années, faire sourire par ses illusions ou, au contraire, par sa modestie. C'est un danger impossible à éviter quand on prétend devancer les événements. » Si le blocus ne justifie pas les espérances que le public français fondait sur lui au début de la guerre et si quelques désenchantés le relèguent aujourd'hui « avec le rouleau écraseur des Russes, avec le facteur formidable de Lord Kitchener, avec l'offensive du printemps, etc., dans un magasin d'accessoires démodés... », cela tient aux difficultés qu'a rencontrées cette immense expérience économique et sociale.

On a pu se faire une idée du nombre d'éléments et d'intérêts très divers que l'organisation du blocus mettait en jeu. On devine la multiplicité des renseignements qu'elle a dû réunir et des accords qu'elle a dû provoquer. En pleine guerre s'est improvisé l'instrument subtil et solide qui, dans toutes les parties du monde, sans léser aucun droit, arrête à peu près tous les capitaux et toutes les marchandises que l'Europe centrale voudrait attirer ou exporter. Les initiateurs de cette grande combinaison ont prévu qu'elle tendrait à développer chez l'ennemi une crise matérielle et morale que le renforcement oppressif de l'autorité centrale allemande pourrait atténuer pour un temps, mais en augmentant les responsabilités gouvernementales envers une population rendue de plus en plus irritable par la misère.

E. B. D.

A PROPOS DES CONSULATS ANGLAIS

Le *Times* a publié, dans ses numéros du 31 août et du 1er septembre, quatre articles, relatifs aux conditions actuelles et à la réforme du service consulaire britannique. Le premier de ces articles (31 août) donne le texte d'un Memorandum sur la transformation des services des attachés commerciaux et des Consulats et à la création d'un service plus développé d'informations commerciales. Le second article, publié à la même date, commente le précédent. Le troisième (même date) et le quatrième (1er septembre), rédigés par un correspondant, donnent des détails nombreux sur l'organisation actuelle des services consulaires de nos alliés. Nous donnons ici le résumé de cet ensemble. Il pourra intéresser ceux qui étudient les conditions des services similaires français.

***

On critiquait, depuis longtemps, en Angleterre, une organisation qui confiait au Foreign Office le service consulaire et celui des attachés commerciaux, tandis que le soin d'utiliser les résultats de leurs enquêtes économiques incombait au Board of Trade. Ce dualisme offrait de graves inconvénients, par suite des conflits d'attributions soulevés constamment entre les deux départements compétents : le service d'informations commerciales du Board of Trade d'une part et le service du commerce à l'étranger du Foreign Office, d'autre part. En janvier 1917, un comité spécial fut constitué pour étudier les moyens d'y remédier. Il était composé de Lord Faringdon, *Président*, de M. Dudley Docker, président de la Fédération des industries britanniques, de M. Pennefather, membre de la Chambre des Communes, représentant l'Association des Chambres de Commerce du Royaume-Uni, de Sir William Clark, représentant le Board of Trade et de M. Wellesley, du Foreign Office.

Les conclusions de ce Comité ont été consignées dans le Memorandum publié le 31 août et le Cabinet les a sanctionnées en prenant des résolutions conformes.

Le Comité fut unanime pour laisser au Foreign Office le contrôle des attachés commerciaux en spécifiant que ce service, de même que le service consulaire, devra être développé et amélioré et que le département devra agir d'accord avec le Board of Trade pour la nomination des agents et pour les instructions qui leur seront données. Le Foreign Office vient de constituer un nouveau comité, où figurent des représentants du Trésor, du Board of Trade, de l'Association des Chambres de Commerce et de la Fédération des industries britanniques, pour étudier les modifications désirables dans la répartition des postes et les traitements des agents. Le travail de ce comité est déjà très avancé et, si le Trésor approuve ses conclusions, un autre comité procédera immédiatement au choix du personnel nécessaire.

Par contre, l'accord ne put se faire, dans le sein du Comité, sur la question de savoir si le soin de communiquer au commerce les informations économiques recueillies sur les pays étrangers serait confié, comme précédemment, au service d'information commerciale du Board of Trade, ou à un service spécial, de nouvelle création, et dépendant du Foreign Office. Trois des commissaires furent d'avis que les enquêteurs économiques à l'étranger devaient être surveillés, au moins dans une certaine mesure, par l'agent diplomatique anglais accrédité dans le pays étudié. Deux membres, le Président et le représentant du Board of Trade, furent, au contraire, d'avis que ce dernier département était le seul qui fût en mesure de connaître les nécessités et les capacités industrielles du Royaume-Uni, que les attributions spéciales du Foreign Office étaient d'un ordre absolument différent et que son personnel, recruté dans des conditions spéciales, nécessitées par ses fonctions diplomatiques, n'était point qualifié pour le rôle économique qu'on voulait lui faire jouer.

Cette divergence d'opinions aboutit à la combinaison administrative suivante : le service des informations commerciales sera confié dorénavant à un Commercial Intelligence Department, placé sous la direction d'un nouveau Secrétaire parlementaire qui sera à la fois secrétaire au Board of Trade et sous-secrétaire au Foreign Office. Ce

Secrétaire parlementaire sera responsable, devant le Président du Board of Trade pour toutes les questions de la compétence de ce dernier, et devant le Secrétaire d'État des Affaires étrangères pour les questions concernant le Foreign Office. Ces dernières seront toutes celles relatives à la direction et à l'organisation du service des attachés commerciaux et du service consulaire, aux travaux économiques des agents de ces services et du service diplomatique, dans la mesure où ces matières ne seront pas traitées par les autres services du Foreign Office. Toutes les instructions seront données aux attachés commerciaux et autres agents diplomatiques et consulaires au nom du Secrétaire d'État des Affaires étrangères. — Pour toutes les autres questions la compétence appartiendra au Board of Trade. — Le nouveau service sera dirigé par un agent nommé d'un commun accord par le Président du Board of Trade et par le Secrétaire d'État des Affaires étrangères. Il sera assisté par un comité consultatif composé d'hommes d'affaires et l'on espère pouvoir constituer un sous-comité émanant du précédent et se réunissant assez souvent pour prêter son concours au service dans sa besogne courante.

Ce régime dualiste est une nouveauté dans l'administration anglaise.

***

La réforme partielle introduite ainsi dans le service consulaire britannique donne au correspondant du *Times* l'occasion de critiquer assez sévèrement l'organisation de ce dernier. Voici, en résumé, ce qu'il en dit :

La question essentielle pour la bonne marche du service est celle du recrutement des agents. Elle attend encore une solution satisfaisante. « La carrière ne doit pas seulement être ouverte aux talents; elle doit les attirer. »

Le service consulaire britannique est divisé actuellement en trois sections : Levant, Extrême-Orient, Service général, entre lesquelles il n'y a pas d'échange d'agents. — Les conditions d'admission dans chacun des services sont tout à fait différentes. Seuls, les candidats pour le Levant reçoivent une préparation spéciale. Ils suivent des cours à Cambridge pendant deux ans et séjournent à Constantinople

pendant deux autres années en qualité d'élèves-interprètes. Ils sont ensuite nommés vice-consuls. Le service d'Extrême-Orient ne possède pas d'organisation de ce genre mais, en fait, il exige généralement des candidats des études linguistiques. Le Service général n'a pendant longtemps demandé à ses candidats qu'un stage de trois mois partagé entre le Foreign Office et le bureau d'informations commerciales du Board of Trade. En 1914, on exigea un autre stage dans un consulat à l'étranger.

La répartition des postes dans les divers services est très arbitraire. La Havane est classée dans le service d'Extrême-Orient, tandis que Saint-Domingue et Haïti relèvent du Service général. La Bulgarie et la Serbie appartiennent au service du Levant: la Roumanie relève du Général.

Tandis que le service du Levant exige de ses agents des connaissances linguistiques considérables (français, allemand, italien, espagnol et langues orientales), le Service général n'exige que la connaissance du français et, depuis peu, une teinte de russe. Il affecte et déplace ses agents sans tenir compte des langues qu'ils pratiquent.

Les déplacements sont fréquents et arbitraires. Ils entraînent pour les consuls des dépenses inutiles, les tiennent dans une impression d'insécurité qui éloigne beaucoup de candidats, et influent sur le confort et la dignité des agents, qui hésitent à passer des baux pour leur logement et à s'installer convenablement. Les changements de poste sont en outre très contraires au bien du service, qu'ils désorganisent constamment. Même au cours de la guerre, la « fièvre de changement » n'a pas diminué et les déplacements ont continué sans la moindre considération pour la difficulté, l'incommodité et les dépenses des voyages, ni pour la nécessité d'un bon service en ce temps de guerre sous-marine et de blocus économique.

Les agents consulaires non rétribués ne peuvent être déplacés. Il y en a deux catégories : 1° ceux qui sont employés par un consul, dans ses bureaux, et qui sont en fait, appointés directement par lui. Ils reçoivent, pour des raisons de convenance, le titre de vice-consul ou de pro-consul; 2° ceux qui occupent un poste distinct, auquel ils sont nommés par le Secrétaire d'État, sur la présentation du consul de la circonscription. Ce sont habituellement des commerçants, parfois des étrangers. — Les vice-consuls de la première

catégorie sont des agents précieux. Leur stabilité leur donne une compétence et une importance souvent supérieures à leur rang dans la hiérarchie. Mais ils dépendent trop étroitement du chef de poste qui peut, à son gré, renoncer à leurs services ou diminuer leurs émoluments.

Le Service général se recrute par concours depuis 1904, mais il réussit de moins en moins à trouver le type de candidats souhaité. Durant les deux premières années, les limites d'âge avaient été fixées de vingt-deux à trente ans, et les candidats étaient classés en deux groupes : commercial et non commercial, le premier comprenant des hommes d'âge plus mûr, possédant déjà une certaine expérience des affaires, qui concouraient entre eux pour un nombre déterminé de places. On abandonna plus tard cette division et la limite d'âge fut abaissée à vingt-sept ans. Le concours est tombé, dès lors, de plus en plus et est devenu la proie des préparateurs de profession, dont les élèves prennent les premières places. La plupart des candidats ayant l'expérience des affaires échouent devant leurs jeunes concurrents frais émoulus du collège et dûment « bourrés » par leurs répétiteurs.

Dans toutes les enquêtes ouvertes sur le service consulaire les représentants du monde commercial ont signalé l'insuffisance des traitements en comparaison des profits que peuvent espérer, dans les affaires, des hommes de capacité égale C'est cette raison qui a causé l'échec du plan combiné pour attirer dans la carrière les jeunes gens de bonne famille et ayant l'expérience du commerce. Durant le stage les vice-consuls reçoivent un traitement de 150 livres par an. Une fois nommés à l'étranger ils sont mis à solde entière : 300 livres avec augmentation annuelle de 20 livres. Ce traitement est souvent entamé par des dépenses extraordinaires. La fréquence des déplacements entraîne de lourdes charges. Le Ministère les notifie par câblogramme, sans avertissement préalable. A partir de cette date jusqu'à celle de son arrivée dans son nouveau poste, l'agent subit, sur son traitement, une retenue d'un quart. Il touche, il est vrai, une indemnité de déplacement et des frais de voyage, mais tardivement, et après un échange considérable de correspondance. En attendant, il a dû se procurer les fonds nécessaires par ses propres moyens. « Une maison de commerce n'exigerait pas de

ses représentants qu'ils se mettent en route sur une mise en demeure aussi brève, ni qu'ils fassent des avances aussi considérables sur un traitement de 3 ou 400 livres. »

En matière de congés le consul est beaucoup moins bien traité que les agents coloniaux ou ceux de l'Inde. Il n'a droit qu'à un mois par an. Toutefois, trente mois de résidence continue comptent pour trois ans, sauf dans certains postes peu salubres, pour lesquels le délai est plus court. Mais la continuité doit être absolue. Un congé de dix jours, nécessité, au bout de deux ans, par un mauvais état de santé, suffit pour en faire perdre le bénéfice. La suppléance des agents en congé n'est pas assurée convenablement. Dans les postes secondaires elle incombe à un employé subalterne (unsalaried officer) choisi par l'agent lui-même.

Ce n'est que le 1er avril 1914 qu'un règlement a décidé que tout mobilier et tous accessoires de bureau achetés depuis cette date deviendraient la propriété de l'État. Tous les mobiliers achetés avant cette date sont encore la propriété de l'agent qui en a fait l'acquisition, soit de son prédécesseur, soit près des commerçants locaux. « On a cité à la commission royale des cas dans lesquels l'agent entrant en fonctions, n'ayant pas à sa disposition les fonds nécessaires, s'est trouvé dans un consulat vide, sans une table ni une chaise, sans un écritoire pour remplir ses fonctions. » Les consulats sont, en général, mal meublés.

Ils ne sont pas mieux logés. Les agents, n'ayant point à rendre compte des fonds qui leur sont accordés pour leur installation, vont à l'économie. Le consulat n'a pas très bonne apparence. Il est, en outre, presque constamment plein de matelots du commerce, qui y viennent pour la régularisation de leurs papiers et dont l'attitude n'est pas toujours conforme à la bienséance. Le Consulat tend à devenir ainsi une agence de la marine marchande. Dans quelques postes importants seulement, à New-York par exemple, ce service est installé à part.

Les affaires maritimes occupent d'autant plus les consuls qu'ils touchent, dans beaucoup de cas, des droits dont une part leur reste acquise. C'est le cas, par exemple, lorsqu'ils restent à leur bureau après les heures régulières d'ouverture ou lorsque, à une heure quelconque, ils vont instrumenter hors du bureau. Certains agents,

en déplaçant de la sorte les heures ou le lieu de leur activité, augmentent sensiblement leur revenu. La commission constata, par exemple, qu'une certaine année, le Consul-général de la Nouvelle-Orléans avait touché de la sorte 546 livres d'*extra fees*, alors que celui de New-York, en dépit du mouvement considérable du pavillon britannique dans ce port, n'en avait touché que 42. Ces pratiques ne servent pas le bon renom du corps. Elles sont contraires à sa prospérité et ne facilitent pas le recrutement de jeunes gens « d'un bon calibre ».

***

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Ivan Krek. — *Les Slovènes*, traduit par A. U., Paris, Alcan, 1 vol. in-12 de 85 p., 1917.

L'auteur de cet ouvrage est un Slovène originaire de la Carniole. Il est prêtre catholique, professeur au séminaire de Lublania (Laybach). Il est député de la Diète locale de cette ville et au Reichsrat de Vienne. Toutes ces circonstances sont bonnes à noter. Le traducteur nous apprend que l'ouvrage original a paru en 1916 en langue allemande à Iéna et faisait partie d'un ouvrage plus vaste intitulé : *Les Croates et les Slovènes*. Cet ouvrage a été saisi, d'abord pour la durée de la guerre seulement et plus tard sans restriction, — évidemment nous dit M. A. U. par ce qu'il tend à accentuer l'unité slovène-croate-serbe. Il est pourtant bien inoffensif et au fond il ne nous dit rien qui n'ait été dit bien des fois, même en Autriche, soit en allemand, soit dans les diverses langues slaves, notamment en tchèque et en serbo-croate.

Pour ce qui concerne la partie ethnographique nous sommes déjà suffisamment documentés par le livre de M. Niederle sur la race slave (Paris, Alcan). Rappelons seulement que les Slovènes constituent un total d'environ 1 500 000 âmes.

La population des régions qu'ils habitent n'est pas très dense à cause de la structure accidentée du pays, que les Allemands appellent le Karst et les Italiens le Carso. Tel arrondissement ne peut nourrir que 52 habitants par kilomètre carré. Cette structure fournit en revanche des paysages alpestres qui, avec le temps seront de plus en plus recherchés par les touristes. M. Krek fournit sur l'agriculture et les régions du pays des renseignements assez nouveaux. La partie agricole et économique de son petit volume est certainement la plus intéressante. L'ouvrage se termine par quelques pages sur la littérature. Ces pages ne sont pas toujours très claires et je ne sais si la faute en est à l'auteur ou au traducteur. Ainsi le grave traducteur de la Bible réformée Georges Dalmatin est traité de poète *chansonnier*. Chansonnier est un mot tout à fait incorrect quand il s'agit d'un auteur de cantiques religieux. L'auteur, écrivain catholique, s'intéresse moins naturellement à la Réforme qu'à l'œuvre de la contre-réformation. Mais il s'exprime dans un style sybillin qui ne laissera pas d'embarrasser le lecteur; témoin cette phrase : « La décadence intellectuelle de l'empire allemand portait ses fruits dans le sud éloigné, si bien qu'après un court et intéressant épisode de Thomas Chrön, l'activité littéraire perdit toute sa vigueur. »

Qu'est-ce que ce Thomas Chrön? Est-ce un réformateur? Je défie le lecteur de répondre à cette question. Apprenons-lui donc que ce Thomas Hren ou Chrön (1560-1630) fut un des chefs de la contre-réformation; qu'il mérita le titre d'apôtre de la Carniole et qu'il publia à Gratz en 1613 une traduction des Évangiles et des Épîtres qui n'eut pas moins de sept éditions. Tout ceci aurait mérité d'être dit. Notre auteur continue : « Les résultats de cette activité n'apparurent que bien longtemps après dans la période de « l'éclaircissement » où fut publiée, etc... ». Le mot *éclaircissement* est évidemment la traduction de l'allemand Aufklärung. Je crois qu'il serait plus exact et plus intelligible de traduire par « la période des lumières ». Un peu plus loin je lis (p. 63) : « Kopitar

écrivit *à la base* de la langue populaire une grammaire slovène. » Il faudrait dire *en se fondant sur*. Évidemment certaines nuances de notre langue échappent au traducteur. Les notices sur les écrivains slovènes sont fort incomplètes, surtout au point de vue du public français. Par exemple, dans celle qui concerne Vodnik l'auteur — évidemment par égard pour la censure austro-allemande, — ne fait même point allusion à l'Ode célèbre en l'honneur de Napoléon : *L'Illyrie ressuscitée*[1]. C'était le cas ou jamais pour le traducteur de compléter son original. Le chapitre final, consacré à l'instruction publique, mérite toute notre attention. Sait-on dans quel ordre se rangent — au point de vue de la lecture et de l'écriture — les populations de l'Autriche-Hongrie ?

L'ouvrage de M. Krek se termine par un tableau comparatif des différents peuples qu'il est intéressant de reproduire ici

1° Les Tchèques : savent lire et écrire	96.64	p. 0/0.
2° Les Allemands	96.20	—
3° Les Italiens	88.72	—
4° Les Slovènes	80.40	—
5° Les Polonais	65.14	—
6° Les Magyars	62.02	—
7° Les Roumains	39.06	—
8° Les Ruthènes (ou Petits Russes)	37.25	—
9° Les Serbo-Croates	35.38	—

Si donc réussit à s'organiser sur les ruines de l'Autriche cette confédération illyrienne dont j'ai tracé ici même le plan (voir la *Revue* du 15 août 1915[2]) les Slovènes y tiendront au point de vue de la culture primaire, sans conteste le premier rang. Depuis 1848 ils n'ont cessé de réclamer une université que le gouvernement de Vienne s'est obstiné à leur refuser en dépit de l'article de la constitution qui garantit à tous les peuples de l'Empire les bienfaits de l'enseignement secondaire, primaire et supérieur dans leur langue maternelle. Si incomplet qu'il soit, l'opuscule de M. Krek pourra intéresser quelques lecteurs à la destinée de ce peuple encore si peu connu chez nous.

LOUIS LEGER.

Amiral Degouy. — *La guerre navale et l'offensive.* Paris, Chapelot, 1 vol. in-8 de XXIV-330 p., 1917.

Sous ce titre, l'auteur a réuni une série d'articles parus dans diverses revues depuis 1914. On ne s'étonnera donc pas que certaines pages datent aujourd'hui; il en ressort cependant une impression nette, de la doctrine que l'amiral Degouy prêche depuis le début de la guerre, et qui consiste dans l'affirmation que les marines alliées n'ont pas suffisamment manifesté d'esprit offensif. « A ne considérer que les opérations maritimes. Le parti le plus faible, dit-il, y a toujours pris l'initiative et a réussi c'est un fait indéniable, à imposer ses méthodes de guerre au parti le plus fort. » Ce manque d'esprit offensif serait, à son avis, la conséquence des mentalités d'avant-guerre en Grande-Bretagne et en France, mentalités qui peuvent être changées.

Cette affirmation a été peu goûtée de nos alliés d'outre-Manche qui ont fort malmené l'auteur dans plusieurs de leurs revues; au surplus, l'amiral donne lui-même, dans son avant-propos et au cours de l'ouvrage, de fortes raisons pour justifier la prudence de l'Amirauté britannique : car, en disant ce qu'il aurait fallu faire, il montre que l'action qu'il préconise aurait exigé de nombreuses conditions et une préparation qui n'existaient pas, une situation de

1. On en trouve la traduction dans mon volume *Le monde slave* (Paris, Hachette, 1897), p. 32-33. L'ouvrage de M. Krek ne fait qu'une allusion très vague à l'Illyrie napoléonienne. Le traducteur aurait dû renvoyer aux ouvrages français qui ont traité cette question. Il paraît les avoir complètement ignorés.

2. L'article a été réimprimé dans la brochure sur la Liquidation de l'Autriche-Hongrie (librairie Alcan, 1915).

politique intérieure différente de celle qui régnait. Sous ces réserves, on lira avec fruit les intéressants exposés stratégiques de l'auteur.

L'Amiral fait un tableau flatteur de la préparation allemande. Cependant il reconnait que la perspicacité des chefs de l'Amirauté s'est trouvée en défaut sur presque tous les points : guerre d'escadre où ils n'ont pas conquis l'égalité des forces ainsi qu'ils espéraient le faire en harcelant l'ennemi, guerre de croisière où le manque de points d'appui les a menés à la disparition rapide de leurs croiseurs, guerre sous-marine qu'ils ont préparée trop tard. Nous croyons, d'ailleurs, que l'auteur se trompe en disant que l'Amirauté allemande avait prévu la guerre sous-marine telle qu'elle la pratique aujourd'hui. Tout nous montre, au contraire, que cette méthode sauvage est née de la déception causée par la guerre de croisière et comme riposte au blocus britannique.

D'intéressants chapitres sont consacrés à la guerre de côtes dont l'Amiral s'est toujours fait le champion. Il pense que, même à l'heure actuelle, cette guerre pourrait être engagée dans des conditions particulières. Il soutient avec talent une thèse qui n'est pas généralement admise; mais à la guerre il n'y a pas de doctrine absolue, tout est affaire de circonstances

La bataille du Jutland est décrite par l'auteur d'après les documents qu'il a recueillis, et avec de sages réserves sur l'exposé d'un événement encore peu connu dans ses détails.

La Guerre navale et l'offensive intéressera tous ceux qui se tiennent au courant des questions maritimes, le livre s'adresse aux spécialistes, ou tout au moins aux lecteurs très avertis, plus qu'au grand public.

Edouard Herriot. — *Agir*. Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 471 p., 1917.

L'ouvrage de M. Herriot n'est pas un docte cours de science politique et économique, sec et aride; c'est une succession d'articles de journaux groupés d'après leur sujet et les sujets, sont nombreux à l'heure tragique que nous vivons.

Agir, c'est la conclusion de l'examen de notre situation militaire, politique, économique surtout. Agir pendant la guerre, agir après la guerre.

Agir pendant la guerre d'abord :

Nous payons aujourd'hui les fautes commises par nos devanciers, par nos diplomates ensuite, — par nos fonctionnaires enfin. Assez de phrases; le tracé d'une ligne de chemin de fer, l'ouverture d'une mine de potasse sont plus avantageux qu'un splendide discours à la tribune. Nous mourrons de notre éloquence parlementaire.

Nos diplomates ne doivent pas oublier que l'avenir de la France est non seulement dans la victoire des armes, mais aussi dans une victoire économique.

Enfin, il faut, dès maintenant, changer notre vieille administration publique, « poussive, uniquement attachée aux questions de forme, généralement insensible aux intérêts de fond ».

Des œuvres sont nées de la guerre. Il faut les aider, car elles sont indispensables à l'avenir du pays et elles demandent un secours immédiat : Renseignements aux familles dispersées, reconstruction de leurs foyers, service de santé, secours aux prisonniers, lutte contre la tuberculose, rééducation des mutilés.

En matière de politique extérieure, nous nous sommes trouvés pendant longtemps « dans la forêt obscure » mais peu à peu le jour s'est levé sur la situation politique du monde et nous voyons clair. Des nations qui, par ignorance et même par faiblesse étaient restées éloignées de nous, se sont rapprochées; elles ont compris que leur intérêt était de se ranger à nos côtés. Nous sommes unis par des liens solides avec nos alliés.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier avant toute chose, c'est que la guerre actuelle est surtout une guerre économique et cela en dépit même des apparences dont l'Allemagne l'a couverte. Demain, toute influence politique, si elle ne s'appuie pas sur une solide organisation économique, sera nulle.

Et alors, après la guerre, c'est le premier but auquel nous devons tendre : une entente économique entre les alliés, que nous permettra la suppression de la clause de la nation la plus favorisée dans le traité de Francfort. De la dépen-

dance économique à la dépendance politique, il n'y a qu'un pas. L'Italie devra se dégager du contrôle bancaire allemand; la Russie devra fermer la porte aux importations allemandes; un Zollverein devra être établi entre les alliés.

En France, notre politique d'économie intérieure sera difficile. « Il faudra d'abord enrichir la race, prendre au sérieux cette politique sanitaire dont les nations jeunes peuvent se passer peut-être, mais dont les vieux peuples ont le plus impérieux besoin... A tout prix, nous devons enrayer la dépopulation et la mortalité infantile. »

Nous devons ensuite faire produire à la terre française tout ce qu'elle est capable de produire. Il faut concéder des mines, développer la houille blanche, encourager l'industrie des matières colorantes et produits chimiques pour lesquels nous étions entièrement tributaires de l'Allemagne, — donner au commerce toutes facilités pour ses transactions, — lancer dans notre pays les foires d'échantillons qui s'adaptent aux conditions des conventions commerciales modernes et qui ne sont plus des expositions, ni des foires de l'ancien régime.

Mais l'industrie, pour se développer, a besoin d'argent : les banques françaises ont un grand rôle à jouer après la guerre, car l'emploi des capitaux français n'a pas toujours correspondu, avant la guerre, à l'intérêt national. « Notre épargne a fait une part trop large aux placements étrangers... A la veille de la guerre, le portefeuille français, sur 110 à 115 milliards de valeurs mobilières, renfermait plus de 40 milliards de titres étrangers. » Les banques ont cherché le maximum de gain par le minimum d'effort en dirigeant l'argent français vers des entreprises à gros rendement, mais qui concurrençaient les nôtres. « Un grand pays ne vit pas de rentes et de placements, a dit M. Ribot. Il vit de travail et d'industrie; il se tromperait s'il croyait que l'abondance des capitaux qu'il peut exporter est une mesure de sa richesse; il s'appauvrit s'il ne développe pas son outillage, son esprit d'entreprise, ses exportations. »

Enfin, nous devons aussi fournir à la France des esprits qui, sans rien perdre des qualités et des traditions de la race, soient armés pour maîtriser les événements et d'abord pour les comprendre. « Le monde futur sera dirigé par la science; pour le maîtriser, les hommes de demain auront besoin d'une forte initiation scientifique. Les composantes du monde ont été jadis d'ordre politique ou d'ordre moral; elles seront désormais d'ordre économique. »

« Agir », c'est tout un programme de gouvernement, c'est une leçon d'éducation civique. La science désormais et une action économique intense, sauveront la France abattue par la guerre, abattue même victorieuse. « Ce n'est point la confiance dans le Destin qui nous sauvera, nous en avons assez de cet optimisme béat qui n'est qu'une forme de l'abandon. Les nations ont le sort qu'elles se font. Après trois ans de guerre, le pays proteste énergiquement contre les « bourreurs de crâne », contre ces optimistes forcenés qui sont les snobs de l'arrière, qui ont tout oublié et qui n'ont rien appris.

Agir sans doute et agir vite. Et pourtant la partie n'est pas perdue, au contraire, car l'auteur de l'ouvrage croit en une France immortelle, faite de tradition et de liberté. Le Français garde de son passé l'individualisme qui est la caractéristique de sa race, un individualisme intelligent, actif, qui s'oppose tellement au caporalisme prussien.

Et l'intelligence de notre race nous permettra de comprendre qu'après la guerre la France a besoin d'une politique vivante, claire, méthodique, ordonnée. La politique nationale, qui nous a été imposée par la guerre, survivra à la guerre. Et cet espoir imprègne toutes les pages du livre, forme l'arrière-plan de tout son programme, et c'est en cela que l'ouvrage laisse une impression d'optimisme et de réconfort pour l'avenir, malgré les tristesses de l'heure présente.

Quelques jours après l'apparition d' « Agir » M. Herriot était appelé au pouvoir comme pour mettre en application les principes et le programme qu'il avait énoncés. Il était chargé du plus vaste ministère qui ait encore été organisé, ministère de circulation et de consommation nationale : travaux publics, ravitaillement civil, intendance, chemins de fer, marine marchande, groupaient toutes les difficultés du moment et deux mois après l'Allemagne déclarait les côtes de France en état de blocus. L'hiver exceptionnellement rigoureux aggra-

vait encore la situation économique déjà grave. Des mesures urgentes, énergiques, s'imposaient. L'histoire jugera l'œuvre de ce ministre pendant les quatre mois de son ministère, elle saura distinguer son action personnelle et les fautes de ses collaborateurs, et elle dira si jamais homme d'État a mis en application son programme avec autant d'honnêteté, de loyauté et d'énergie.

A. T.

Santiago Alba. — *Un programa económico y financiero.* Madrid, un vol. in-8 de XCIII-241 p., 1916.

Sous ce titre, M. Santiago Alba, qui fut ministre des Finances dans le dernier cabinet espagnol présidé par le comte de Romanones, a réuni les divers projets qu'il a présentés aux Cortès en juin et en septembre 1916. Ces projets, « destinés à équilibrer le budget et à favoriser l'essor économique de l'Espagne », sont au nombre de 22: ils traitent les questions économiques, financières et administratives les plus diverses. En voici le détail, dans l'ordre où ils sont exposés : budget de 1917; modification de divers impôts : foncier, revenu, successions, titres nobiliaires, sucres, transports et timbre; création d'un monopole de vente des alcools; impôt spécial sur la fabrication et la vente des explosifs; tabacs; allumettes; cadastre; pensions; affermage des mines d'Almaden; administration des Finances; édifices publics; charges de justice; administration des contributions locales; droits spéciaux pour les services des douanes; dépenses extraordinaires destinées à la reconstitution nationale; régime fiscal de la propriété immobilière et impôt sur sa plus-value; constitution d'une Banque agricole nationale; aide à l'industrie; création d'une Banque espagnole du commerce extérieur; modification et prorogation du privilège de la Banque d'Espagne; domiciliation en Espagne du paiement des dividendes des sociétés ayant des établissements dans ce pays; liquidation des dettes de l'État vis-à-vis des municipalités et des conseils généraux; établissement d'une contribution directe sur les bénéfices extraordinaires réalisés par les sociétés et les particuliers; interdiction de l'introduction en Espagne de valeurs étrangères sans l'autorisation du gouvernement; modification de la loi de 1911 relative à la suppression des droits d'octroi sur le sel et les alcools.

Ce simple énoncé suffit à donner une idée de l'ampleur du programme tracé par M. Santiago Alba. On peut dire qu'avant lui aucun ministre espagnol des Finances — pas même Villaverde ni Camacho — n'avait osé s'aventurer dans une œuvre de réformes et de transformations aussi étendues et, à certains égards, aussi audacieuses, aussi révolutionnaires.

De l'autre côté des Pyrénées, tout en rendant hommage à la puissance de travail et à l'esprit d'initiative que dénote un tel programme, la plupart des économistes, parmi les plus qualifiés, n'ont pu s'empêcher d'émettre quelques doutes sur sa possibilité d'exécution. Les circonstances actuelles semblent inviter à davantage de prudence et de modération. D'autre part, si le désir manifesté par le ministre de faire face aux besoins urgents du budget, si sa ferme intention de donner une impulsion nouvelle à la vie économique du pays sont également dignes d'éloges, on n'en relève pas moins une contradiction manifeste entre ses vastes projets de réformes, qui nécessiteront de grandes dépenses et qui se traduiront, par suite, soit par de nouveaux impôts, soit par un appel au crédit, c'est-à-dire au capital, et les tendances étatistes, voire socialistes, dont s'inspirent la plupart de ces projets et qui ne sont guère de nature, on en conviendra, ni à faciliter le concours de ce même capital, ni à encourager, en fin de compte, le développement de l'économie nationale, que l'on prétend avoir principalement en vue.

Sans vouloir entrer ici dans un examen détaillé de ce gigantesque programme, on nous permettra d'insister seulement sur deux des projets de M. Santiago Alba, parce qu'ils intéressent plus particulièrement les relations franco-espagnoles et aussi parce qu'ils ont déjà obtenu force de loi.

C'est ainsi qu'un décret royal en date du 14 juin 1916, publié dans la *Gaceta de Madrid* du 23 juin, a déclaré que « les dispositions du projet de loi » interdisant l'introduction en Espagne de valeurs étrangères et de valeurs

espagnoles domiciliées à l'étranger sans l'autorisation du gouvernement entreraient aussitôt en vigueur. Exceptionnellement, ces dispositions ne s'appliquent pas aux valeurs étrangères qui sont déja domiciliées en Espagne, ni aux valeurs également étrangères déposées hors du royaume par des citoyens espagnols, si ceux-ci demandent leur introduction dans le pays. Enfin, il est déclaré que le Conseil des ministres pourra, sur la proposition du ministre des Finances, accorder toutes exceptions qu'il jugera convenables. Cette dernière disposition constitue un tempérament indispensable à une mesure, dont le caractère absolu tendrait à nuire aux véritables intérêts de l'Espagne. L'interdiction en question vise, en effet, non seulement l'émission, la mise en circulation et en vente, mais aussi toutes opérations et prêts sur les effets publics et sur les titres « de n'importe quelle classe de sociétés ou corporations non espagnoles ». Une telle prohibition, si elle était appliquée dans toute sa rigueur, aurait pour résultats, d'une part d'empêcher les capitalistes espagnols de profiter de la hausse actuelle de la peseta par rapport aux autres devises pour s'intéresser à nombre de valeurs étrangères avantageuses, et, d'autre part, de faire obstacle, dans une certaine mesure, aux projets de régularisation des changes, destinés à profiter à la péninsule, en assurant une plus grande stabilité de ses transactions commerciales.

En second lieu, le projet de M. Santiago Alba, « en vue de favoriser la création de nouvelles industries en Espagne et le développement de celles existantes », est devenu loi à la date du 2 mars 1917. Cette loi, dite « d'autorisation au gouvernement », présente cette particularité que toutes ses dispositions ont un caractère d'application facultative laissée à la discrétion du pouvoir exécutif. Elle éveille dès lors et immédiatement à l'esprit la crainte de deux dangers possibles : celui de l'instabilité et celui de l'arbitraire. Cette loi a pour objet d'accorder *facultativement* à certaines sociétés déjà existantes ou à créer en Espagne un régime spécial de protection, sous forme de privilèges ou d'exemptions fiscales. Mais pour prétendre au bénéfice de ces avantages, les sociétés en question devront remplir des conditions très rigoureuses, en ce qui concerne à la fois la nationalité des personnes composant et administrant les sociétés ou propriétaires du capital social, la nationalité du personnel et la nationalité des produits employés. Jamais, on peut le dire, aucun État n'était allé aussi loin dans la voie de la « nationalisation » des sociétés et entreprises opérant sur son territoire. Sans doute, les dispositions de la loi du 2 mars ne constituent pas un obstacle à la création de nouvelles sociétés en dehors des conditions stipulées : mais ces sociétés, de même que les sociétés déjà existantes, qui ne remplissent pas ces conditions, se trouvent vis-à-vis de leurs concurrents privilégiés dans une situation nettement défavorable, et il est à craindre même que si l'Etat espagnol avance plus loin dans la voie où il vient si imprudemment de s'engager, il n'arrive, à l'occasion de lois fiscales ou autres, à grever de façon différente les sociétés dites espagnoles de celles qu'il considère comme étrangères.

Cette voie est éminemment dangereuse, à la fois pour les intérêts bien entendus de l'Espagne et pour l'avenir de ses relations avec notre pays. L'Espagne offre de grandes ressources, qui font bien augurer de son avenir économique, mais elle aura longtemps besoin encore, pour les mettre en valeur, de l'aide de l'étranger et en particulier de la France. Si nos voisins sud-pyrénéens laissaient se développer chez eux les tendances « nationalistes » prématurées et aveugles, dont la loi du 2 mars 1917 apparait comme l'inquiétant symptôme, le résultat le plus certain auquel ils aboutiraient serait d'éloigner de leur territoire nos capitaux et de priver la Péninsule du concours des personnalités françaises, qui, par leur situation ou leur compétence, peuvent rendre de grands services à ce pays.

ANGEL MARVAUD.

Paul Giraud. — *Un prophète. Edgar Quinet*. Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 380 p., 1917.

M. Paul Giraud réunit ici les divers articles, ou des extraits des brochures les plus significatives, publiés par Quinet de 1831 à 1877, sur l'Allemagne ou

sur des sujets très voisins. Cette édition paraît faite avec tout le soin désirable. Un historique précède chaque morceau. Ce dernier est rétabli dans sa forme primitive, lorsqu'elle avait été modifiée pour la publication en volume. Une large introduction explique tout l'ensemble. Le lecteur est guidé avec une sollicitude attentive et éclairée, qui ne va jamais jusqu'à l'obsession et lui laisse toute sa liberté de pensée.

Il trouve, dans la prose de Quinet, largement matière à penser, et surtout à admirer. Cet homme a merveilleusement compris l'Allemagne. Ce ne fut pas, de sa part, intuition, ni parti pris, ni système. Il parvint à la connaissance complète par l'expérience. Il observa, étudia et comprit. Il était parti plein d'enthousiasme, tout prêt à admirer. Mme de Staël et Cousin lui avaient monté la tête. Il vécut dans le pays; il fréquenta beaucoup de monde; il fit mieux : il pénétra dans la famille allemande, il épousa une Allemande. Il ne fut pas le voyageur qui passe, échange quelques mots rapides, et s'en va sur un sourire. Il recueillit l'expérience lentement accumulée des longues conversations où la pensée se livre, des regards surpris, des silences éloquents. Derrière les visages il surprit les idées : le matérialisme envahissant, l'infatuation, le mépris du voisin et particulièrement du Français, les ambitions formidables et farouches.

Dès 1832, Quinet dénonce les visées allemandes sur l'Alsace et la Lorraine (p. 103) et annonce l'unité : « Oui, l'unité, voilà la pensée profonde, continue, nécessaire, irrévocable, qui travaille ce pays et le sillonne en tous sens » (p. 109).

En 1836, il écrit : « Une transformation profonde travaille aujourd'hui les peuples allemands.... La génération spiritualiste s'efface et disparaît (p. 203).... Sous le manteau percé de la philosophie, on commence à remarquer d'étranges plaies (p. 243).... La science allemande séduit d'abord par son caractère de grandeur et d'unité; mais si, en sortant de cet étonnement, vous l'étudiez davantage, vous trouvez tant de fois la chimère à la place de la réalité, la conjecture à la place de la certitude, que vous tombez dans une extrémité contraire : il vous semble que cet édifice si vanté va s'écrouler comme un rêve (p. 216). » Cette date de 1836 est décisive dans la vie intellectuelle de l'auteur. C'est à ce moment qu'il a compris. Il abandonne ses anciens guides, Mme de Staël et Cousin. De ce dernier il écrit à sa mère : « Sous le héros j'ai entrevu de bonne heure l'arlequin ».

En 1841 il relève vivement le geste imprudent de Lamartine dans sa *Marseillaise de la paix*. En 1842, il dénonce la *Teutomanie* : « Il y a quelques jours que, voyageant sur le Rhin avec un Allemand fort distingué, écrivain comme ils le sont tous, homme d'ailleurs plein de modération, je me hasardai à lui demander quel était, selon lui et ses amis, le but politique vers lequel tendait l'Allemagne : à quoi il me répondit, du plus grand sang-froid du monde : « Nous voulons revenir au traité de Verdun entre les fils de Louis le Débonnaire. »

Voici ce qu'il dit, en 1867, des libéraux prussiens : « Ils vous affirment que ce grand mouvement d'hommes sur le Rhin et au delà se fait tout à votre avantage : que c'est pour protéger votre sommeil qu'un million de soldats allemands sont debout ou prêts à se lever, à votre seuil, sur le pied de paix. Ces mêmes libéraux vous invitent à dormir. Ils vous répondent de l'événement; ils vous garantissent l'avenir comme si, du moins, le présent leur appartenait. Je consentirais à accepter leur garantie s'ils étaient les maîtres. Mais le sont-ils? ont-ils fait les événements? Non, ils y étaient opposés. Ont-ils dirigé les armées? Ils protestèrent contre la guerre. Disposent-ils des volontés? Ils ont obéi à celles d'autrui. Tout s'est fait sans eux, malgré eux. Qui vous dit qu'il n'en sera pas de même demain ou après-demain? Singulière garantie que celle d'hommes qui ont été eux-mêmes dominés, maîtrisés, emportés par les entreprises de leurs adversaires. Ils se sont mis en tutelle, et ils vous assurent de leur toute-puissance. Ils se sont convertis au plus fort, et ils vous promettent leur faveur auprès de la fatalité à laquelle ils se résignent. Mais si cette même fatalité voulait un jour votre déclin, rien n'empêche qu'ils ne s'y résignent avec plus de philosophie et de patience encore. » Certains de nous peuvent faire aujourd'hui leur profit du conseil donné il y a exactement cinquante ans.

Ce petit livre est intéressant encore pour l'étude de la forme du maître. On voit celle-ci évoluer, à travers la série des articles, de l'abondance un peu

trouble des débuts, fortement marquée de romantisme (voir le passage : « Gœthe mort, c'est le dernier pouvoir, etc. », p. 143) à la plénitude sonore de la maturité.

Victor Cambon. — *États-Unis, France.* Paris, Roger, 1 vol. in-8 écu de 288 p. avec 26 photogr. et 2 cartes, s. d. (1917).

Le titre de cet ouvrage est trompeur. Si l'auteur y parle longuement des États-Unis, il ne dit presque rien de la France. Il s'y tient à de rapides comparaisons entre notre pays et la République américaine. Ces comparaisons n'ont pour but que de démontrer l'infériorité française. Elles sont établies sans mesure et sans méthode et n'aboutissent pas à des conclusions équitables. — En réalité, ce volume est un recueil d'impressions de voyage. On y trouvera quelques détails intéressants sur certains aspects de la vie économique américaine. L'auteur décrit avec verve ses visites d'usines et de manufactures. Il donne, sur certaines industries, comme celle de la soie, des précisions. Sur beaucoup d'autres points son information reste vague et ne repose évidemment pas sur une étude assez attentive des questions envisagées. Elle devient tout à fait insuffisante lorsque l'auteur touche à l'histoire et à la politique générale. Il fait du *Mayflower* le *May-Floor* et nous montre ses passagers occupés à discuter au cours de la traversée les bases d'une constitution. Le Mayflower Compact n'a pas du tout ce caractère, pas plus que les descendants des Pilgrim fathers ne constituent aujourd'hui « la seule aristocratie des États-Unis » (p. 3).

Les puritains, chassés dans l'hinterland, auraient fondé des républiques (p. 3), à une date qu'on ne précise pas du reste, et qu'il serait en effet difficile de retrouver dans les annales des treize colonies. L'auteur donne, de la constitution actuelle de l'Union, une idée très insuffisante (p. 5-7). Il y voit un « admirable système de gouvernement » et le régulateur suprême du magnifique développement économique du pays. Il ne soupçonne ni les imperfections du régime fédéral, ni les insuffisances des gouvernements d'États, ni les difficultés dans lesquelles se débattent les *Cities* (p. 44). La description qu'il fait de la transformation des immigrants, débarqués, « hâves, hirsutes et loqueteux » et qu'il montre au bout d'un an « vêtus d'un complet sans taches, rasés de frais... et habitant une petite maison fort bien tenue, ma foi, et pourvue d'un cabinet de bains » (p. 10) fera sourire tous ceux qui savent à quel point la question de l'immigration préoccupe les gouvernants et les philanthropes de l'Union. — La phrase sur le bureaucrate qui s'exposerait à être broyé par la course aux dollars s'il s'avisait de se placer en travers (p. 19) n'est pas plus heureuse. En Amérique comme ailleurs, les pouvoirs constitués ont surveillé, réglementé et souvent gêné le libre jeu des initiatives individuelles. Si leur action fut moins sensible dans un pays neuf où le gouvernement arriva parfois sur le terrain après le citoyen, elle n'en fut pas moins sensible, et prit parfois l'apparence curieuse, inconnue chez nous, d'une intervention du pouvoir judiciaire, dont le rôle est bien connu de ceux qui ont un peu approché ces questions. — L'auteur n'accorde à l'Union naissante que onze États composants, ce qui lui fait bien injustement tort de deux (p. 50). Il croit que les territoires, non constitués en États formaient tous des réserves indiennes, et méconnait ainsi une des pages les plus significatives de l'histoire de la République (p. 50). — Le travail de M. V. Cambon est semé de très nombreuses erreurs de ce genre. En voici une dernière, très caractéristique : « Les Américains, dit l'auteur, ne connurent pas cette phase des diligences de la première moitié du XIXe siècle, *pour la raison péremptoire qu'à cette époque ils ne possédaient aucunes routes.* » (p. 105). Et comment M. V. C. s'imagine-t-il que voyageaient les contemporains de Hamilton, de Jefferson, de Clay ou d'Otis? Suppose-t-il par hasard qu'ils allaient par caravane, et croit-il que de New-York à Philadelphie et à Washington il n'y eut que des pistes à peines tracées? N'a-t-il pas lu, à défaut d'information plus précise, Fenimore Cooper qui nous montre, dans les *Pionniers*, le sleigh du juge Temple glissant si gaillardement sur la route qui le ramène au settlement? et cela se passe en 1793, dans une région à peine ouverte à la colonisation.

Les Américains de ce temps avaient, dans les treize vieux États, de belles

et bonnes routes, sillonnées à vive allure par des véhicules qui ressemblaient à s'y méprendre aux diligences et aux chaises de poste de l'Europe. Ils avaient même des canaux, sur lesquels ils voyageaient dans des « coches d'eau » qui rappellent notre « Corbeillard » français. *The plain Story* de J. P. Bassett nous donne à sa p. 249, la gravure d'un *stagecoach* du Kentucky et p. 254, celle d'un *canal boat*, en 1825. — C'est ici l'erreur constante de ceux qui, regardant l'histoire américaine de trop loin, ne distinguent pas entre l'ouest, pays de colonisation rapide, où la vie prit un tour particulier et des allures improvisées, et l'Est, civilisé d'ancienne date, et qui semble une portion de l'Europe transportée dans le Nouveau Monde.

L'Université de Harvard date de 1636; Yale a été fondé en 1701. Vers 1776 Montesquieu est lu en Amérique autant qu'en Europe. On observe là-bas, dès cette époque, une activité intellectuelle égale à celle de l'ancien continent. A la fin du XVIIIe siècle, la vie d'un homme du monde de Boston ou de Philadelphie ne diffère en rien de celle de nos pères de la même époque. — On est réellement confus d'avoir à rappeler des faits si simples et qui devraient être bien connus, et il faut cependant le dire, ne fût-ce que pour effacer l'impression pénible qui ne peut manquer de naître dans l'esprit des Américains en voyant travestie aussi fâcheusement leur histoire nationale.

M. Caudel.

L'Armée allemande à Louvain en août 1914 et le Livre blanc allemand du 10 mai 1915. Deux Mémoires publiés par les soins du Gouvernement belge, 1 vol. petit in-4 de 170 p., édité par l'Institut Militaire des Invalides et Orphelins de la Guerre, Port-Villez, 1917.

Le Gouvernement belge publie deux Mémoires qui décrivent par le menu et avec un absolu souci d'impartialité les hauts faits des armées allemandes à Louvain et opposent la vérité aux déclarations enregistrées par le Livre blanc allemand du 10 mai 1915.

La partie descriptive, émanant de témoins très qualifiés, est en tous points parfaite. Pas de témoignages indirects qui peuvent être mal rapportés ni d'affirmations hypothétiques dont la conviction ne peut naître. La vérité crue, sans apprêts, cruelle; des faits précis, attestés par ceux qui ont vu ou entendu. Ainsi doivent procéder des juges. Les commissions internationales qui devront mesurer un jour toute l'infinie bassesse des bourreaux allemands consulteront ces mémoires et en confirmeront toutes les conclusions.

Le Livre blanc du 10 mai 1915 est analysé pièce par pièce, disséqué sans pitié et condamné justement. Les juges qui en fournirent la matière étaient choisis sans discernement. Richard Grasshoff dont un sot libelle — *Belgiens Schuld* — documente les haines entendit plusieurs témoins (Numéros 38 et 46). Quatorze témoignages furent recueillis par le Dr. Ivers, *Justizrat* dans le civil et *Feldgerichtsrat* (conseiller de conseil de guerre) dans l'armée. Le métier de juge est un métier redoutable qui entraîne de lourdes responsabilités morales. *Quis judicem judicet?* Le 29 novembre 1916, la septième Chambre correctionnelle du Tribunal régional n° 1 de Berlin jugea le juge Ivers et le condamna à neuf mois de prison pour tentative d'extorsion de fonds dans une malpropre affaire de femmes. Sans alcool, sans morphine, sans véronal : le cachot doit lui être cruel. L'œuvre du Dr. Ivers fut complétée par les Stempel, les Steengrafe, les Greeven et autres Czarnikow qui rendirent les services qu'on leur demandait et non pas les arrêts qu'on ne leur demandait pas.

Une douzaine de magistrats professionnels ou d'occasion convièrent les tortionnaires des Louvanistes à salir leurs victimes. Il y a 49 militaires sur 51 témoins entendus. Deux civils seulement : le médecin Lemaire, professeur à l'université de Louvain, et Hubert Sittart, membre du Reichstag allemand. Aucune mention n'est faite, et pour cause, des dépositions des Belges qui furent entendus à Louvain. Admirez cette impartiale justice : les auteurs et les complices des crimes sont entendus en leurs dénégations, et la parole n'est pas donnée aux victimes.

Le professeur Lemaire hébergea, pendant quelques heures de l'après-midi du 25 août 1914, des soldats allemands « qui se conduisirent de façon tran-

quille et convenable ». Le Livre blanc est donc autorisé à conclure que, de l'aveu des Belges eux-mêmes, « les troupes allemandes se conduisirent d'une manière exemplaire ». *Latius quam praemissæ conclusio non vult*, dit un vieux brocard. La logique n'a que faire en cette matière. Hubert Sittart a appris, le 31 août 1914, « d'un certain nombre de femmes en pleurs » et d'une veuve de médecin, qu'il ne nomme pas, « que des civils ont pris part à la fusillade ». — C'est vrai, mais en qualité de gibier. — Le vice-recteur de l'université de Louvain lui a appris aussi que « des coups de feu ont été tirés sur des soldats allemands ». Informée du fait, la caution a démenti la sotte allégation. Le député du Reichstag a fait un faux serment.

Les parjures abondent parmi les témoins militaires, il serait intéressant de rechercher les quelques parcelles de vérité qui peuvent subsister dans les témoignages du Livre blanc. Tout comme les humbles soldats qui exécutèrent leurs ordres, le général Max von Boehn, commandant du IXe corps, le lieutenant-colonel Schweder, le major von Klewitz, d'autres encore commettent le péché mignon dont Maximilien Harden vanta les bienfaits.

Le bouffon de la troupe infâme est certainement l'exquis médecin en chef Berghausen, du IIe bataillon d'infanterie de Landsturm mobile de Neuss. Ce menteur appartient à l'histoire; il fut médecin de l'illustre m'bret d'Albanie et de sa noble épouse. Arrivé à Louvain, dans l'après-midi du 24 août 1914, il descend à l'hôtel « De la ville », qui n'existe pas, et s'assure, par un pourboire de 50 francs, pris sur son pécule personnel, les bonnes grâces de l'hôtelier et du personnel. Il fait libérer les prisonniers de droit commun de nationalité allemande, traduit les sermons des pères dominicains, s'empare au combat d'une mitrailleuse belge, fait assassiner MM. David-Fischbach père et fils, vole une voiture automobile. Les francs-tireurs belges visent l'illustre personnage; sottement leurs balles évitent le trottoir où il déambule et s'égarent sur le trottoir d'en face où il n'y a personne. Il voit « tirer violemment » de la maison Mertens, 120, rue de la Station, où les sbires ne découvrirent aucun franc-tireur et n'exercèrent aucune vengeance.

La nouvelle publication belge éclaire d'une lumière crue l'infâme parodie de justice allemande qui était destinée à noircir Abel et à innocenter Caïn. Nous ne connaissons pas de meilleur ouvrage sur les atrocités allemandes.

G. W.

J. Mélot. — *La propagande allemande et la question belge* (de la collection des cahiers belges), 1 br. in-16 de 48 p., Van Oest et Cie, 1917.

M. J. Mélot à qui nous devons ce premier fascicule des Cahiers Belges représenta jadis le gouvernement du Roi auprès de la cour de Grèce. Il dirige, depuis la guerre, le bureau de propagande belge au Havre, où ses efforts sont excellemment secondés par M. Fernand Pelzer, l'un des meilleurs connaisseurs du monde allemand.

Disposant d'une documentation abondante qu'il sait merveilleusement coordonner et interpréter, M. J. Mélot démontre, dans le présent opuscule, « qu'à chaque changement des desseins politiques de l'Allemagne sur la Belgique a correspondu une nouvelle manœuvre allemande ».

Pendant l'épouvantable ruée du début, « les provinces belges sont des foyers d'assassins dignes d'être châtiés. » Lisez plutôt le fameux télégramme de Guillaume II au président Wilson, les déclarations de Théobald von Betmann-Hollweg aux journalistes américains, le Manifeste des 93....

Après la Marne et l'Yser, le fusil est changé d'épaule : l'envahisseur tente de se montrer conciliant, les bienfaits de l'occupation fraternelle sont vantés. Le cœur de Friedrich Wilhelm von Bissing, fils du défunt tortionnaire, déborde de bonté : « Comment un pays de civilisation encore rudimentaire ne serait il pas ravi de la bonne fortune qui lui échoit de pouvoir se pénétrer des méthodes et des admirables procédés de la civilisation allemande, la plus avancée du monde ? »

Ingrats, butés, les Belges demeurent « indécrottables ». Triste matière humaine! On tente de diviser pour régner. Des poignées de zizanie sont jetées au vent pour que la discorde naisse entre Belges émigrés et Belges restés en

pays envahi, puis entre Flamands et Wallons. Le geste du semeur est aperçu en Belgique où quelques rares mécontents fléchissent, en Hollande où l'on pourrait profiter de quelque avancement d'hoirie, dans les pays neutres qui s'intéressent au sort d'une sœur infortunée. L'université flamande de Gand est mise au monde; peu ou prou de professeurs flamands, pas d'étudiants de nationalité belge. « Le peuple flamand, dit le 24 octobre 1916, le recteur Hoffmann, ne souffrira pas que plus tard on porte la main sur son université. » Admirable candeur d'un serviteur à gages! M. J. Mélot constate « qu'il y a dans le monde une université allemande de plus ».

Les déportations ont rendu l'occupation plus féconde; en procurant une main-d'œuvre servile, elles ont renforcé l'armée allemande. Le bloc belge a résisté.

En rédigeant ce très bon petit livre, M. J. Mélot a très utilement servi sa noble patrie.

G. W.

G. de Waële. — *Flamands et Wallons*, 1 brochure in-8 de 24 p., Félix Alcan, 1917.

M. G. de Waële, industriel à Bruxelles, nous fait connaître son opinion sur la question flamande en Belgique. Nous avons goûté médiocrement les considérations tirées de l'histoire ancienne et de l'anthropologie qui forme la première partie de la présente brochure. La phrase de César : *Omnium Gallorum fortissimi sunt Belgii*, fait décidément commettre trop d'erreurs; les Belges de l'époque habitaient la région de Beauvais. Il y a, dans notre triste xxe siècle, de la gloire pour tous, comme il y a pour tous des deuils et des douleurs.

Nous nous rallierions de grand cœur à l'opinion raisonnée qu'émet l'auteur sur la querelle flamande, si des questions de politique intérieure dont l'opportunité n'apparait point n'y étaient mêlées. Qu'il est donc malaisé, même après l'enseignement de saint Paul, de dépouiller le vieil homme et ses faiblesses! C'est par l'union sacrée que la Belgique grandira. Regardant l'avenir, M. de Waële évoque des problèmes et suggère des idées dont l'étude s'impose.

G. W.

Marguerite Augustin Féraud. — *Un problème féminin. Apprendre à vouloir*. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 212 p.

Ce livre constitue un petit essai sur l'éducation des filles. Celle que l'on pratique en ce moment présente, selon l'auteur, le grave défaut de ne point s'occuper suffisamment de la volonté. Il en résulte chez les élèves une véritable infirmité morale, lourde de conséquences; c'est parce qu'on ne leur a pas appris à vouloir que bien des femmes ne jouent pas dans la vie leur rôle normal. Il est donc de toute urgence d'accorder dans l'éducation générale une part beaucoup plus large à ce qu'on appelait jadis l'apprentissage du vouloir.

Voilà le problème posé et tout le plan du livre va consister à critiquer d'abord la mentalité féminine actuelle pour exposer ensuite une méthode d'éducation de la volonté.

Après un premier chapitre, tout à fait diffus et fastidieux, consacré à de bien inutiles considérations psychologiques, l'auteur entre franchement dans son sujet; et c'est le tableau, bien facile à peindre, de ce que révèle à l'attention la moins prévenue l'observation quotidienne : une hâte générale vers les plaisirs d'une vie facile, le délaissement du foyer dont les séductions sont inaperçues, la religion réduite à l'accomplissement de certaines pratiques.

Au mariage, il arrive qu'aucun des époux n'apporte d'amour — et la jeune femme possède de plus en plus rarement le goût de cette vie simple que Verlaine a chantée en deux grands vers :

> « L'humble vie aux devoirs ennuyeux et faciles
> Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour. »

Est-il besoin d'ajouter que trop de femmes redoutent, pour des raisons diverses, d'être mères — et que, parmi celles qui ont accepté l'enfant, il s'en

trouve plus d'une ayant le triste courage de le confier, pour le nourrir et l'élever, à des mercenaires.

Nous venons d'examiner la femme à son foyer. S'agit-il de son rôle dans la Cité, aussitôt nous contemplons de nouvelles erreurs; le problème est mal posé : on parle de concurrence entre l'homme et la femme, on parle d'égalité absolue des droits politiques.

En somme, presque partout nous trouvons une compréhension médiocre de la vie, une méconnaissance des vrais devoirs ou une répugnance à les accomplir. Le remède à ce mal, Me Féraud le reconnaît en une éducation qui formera la volonté, qui éclairera la conscience. Elle sera principalement l'œuvre des parents — et essentiellement chrétienne.

Je passe ici sur de longues pages, relatives au choix des maîtres et des écoles, pour n'insister que sur un point : la formation des habitudes chez l'enfant. L'auteur considère comme capital de munir la petite fille de bonnes habitudes de tous genres; de très bonne heure aussi, on la munira de fortes et saines maximes qui seront comme des habitudes de penser. Ainsi, quand l'enfant sera en condition d'agir par elle-même, elle aura déjà reçu le « préjugé du Bien » et sa conscience s'en trouvera éclairée.

Il était très naturel de se poser, après cela, cette question : Que faut-il vouloir? Mais l'auteur nous déçoit fort en n'y répondant que par ces trois propositions : Ce qui se doit, ce qui convient, ce qui est utile — auxquelles de longs développements n'apportent aucune précision. Le dernier chapitre est bien meilleur; il a trait au rôle que pourra jouer la femme après la guerre : multiplication des nombreuses familles, collaboration puissante au travail formidable qui sera nécessaire, lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme. Le livre s'achève par un panégyrique de la vie des champs; dans la pensée de l'auteur, le retour à la terre constitue le salut.

Il voit en lui, non seulement une obligation économique, mais encore un des moyens les plus puissants pour transformer le plus vite la mentalité féminine qu'il a décrite.

Tel est ce livre, dont il y a beaucoup de bien à dire, mais qu'encombre malheureusement une copieuse et lourde phraséologie. Des développements touffus et de caractère parfois enfantin étouffent souvent les idées et leur enlèvent toute force.

Par ailleurs on ne saurait s'empêcher de penser que si l'auteur a su peindre avec vigueur — et peut-être même avec exagération — une certaine mentalité féminine, le système qu'il propose comme remède, basé sur l'éducation en famille, l'habitude de la Foi, n'a rien de bien original.

Reprochera-t-on encore à l'auteur de n'avoir fait souvent qu'effleurer son sujet? Assurément, non. Certes, bien des questions ne sont qu'indiquées, mais on ne voit pas qu'il en ait été omis quelqu'une de quelque importance — et c'est tout ce qui importe. Les conclusions sont pleines de bon sens et ne tombent pas dans le travers de trop faciles illusions.

Ceci dit, il n'est pas douteux que la partie purement pédagogique du livre soit de beaucoup la mieux venue; elle semble bien plus de la compétence de l'auteur que les autres points du sujet qu'il a été amené à envisager. Il se trouve là quelques pages, relatives à la création des bonnes habitudes, chez l'enfant, qu'on ne lira pas sans un très réel intérêt.

V. L.

François Olyff. — *La Belgique sous le joug. 1914-1915. L'invasion.* Paris, Perrin 1 vol. in-16 de VIII-274 p., 1916.

Ce livre est un assemblage de récits et de documents relatifs à la conduite qu'ont eue les troupes allemandes pendant l'invasion de la Belgique en 1914.

Quelque répugnance que nous éprouvions à reconnaître que des hommes, fussent-ils nos ennemis, ont pu s'avilir à ce point, le doute ne nous est pas permis en présence des garanties dont s'est entouré l'auteur dans la moindre de ses accusations. Documents officiels, rapports de commissions d'enquête, témoignages nombreux et sûrs, aveux consignés dans les carnets de route — forment un faisceau de preuves irréfutables.

Il est fort malaisé de réduire ce livre aux proportions d'un compte rendu. Parmi tous les actes de sauvagerie qu'ont accomplis les Allemands, lequel choisirions-nous comme exemple qui révélât le mieux leur mentalité ? Si des carnages comme ceux de Visé ou de Tamines nous indignent d'une façon aussi profonde, c'est surtout en raison de leur ampleur ; mais nous n'y trouvons pas plus de cruauté raffinée que dans l'acte isolé de soldats ivres crucifiant, puis brûlant, des paralytiques.

Il faut parcourir entièrement l'ouvrage pour avoir une idée du martyre qu'a subi la population belge.

On reconnaîtra que là où le pillage et la destruction ont été exercés d'une manière systématique et comme en exécution d'un plan établi à l'avance, ils n'ont pas revêtu un caractère moins cruel que dans les localités où ils ont succédé à un engagement vif ou malheureux.

On remarquera aussi que les contingents militaires de presque toutes les régions de l'Empire ont leur part dans ces atrocités — et qu'il n'est pas possible d'en faire supporter la responsabilité à quelques-uns seulement d'entre eux.

Enfin, à la lecture de leurs carnets de route, on constatera avec quel cynisme et quelle complaisance les Allemands relatent leur attitude vis-à-vis de la population. Il est fort rare de trouver l'expression d'un remords; le plus souvent au contraire, on devine un sentiment étrange d'orgueil. Ainsi, dans l'esprit obscur de la soldatesque, régnait aussi cette idée, érigée en doctrine majestueuse par leurs penseurs, que les Germains sont les instruments de la volonté de Dieu. Il était méritoire de frapper de terreur une civilisation qu'ils jugeaient vermoulue et mûre pour la déchéance, et, en poursuivant avec une méthode féroce une guerre d'extermination, ils avaient cette prétention d'accomplir les plus hauts desseins de la Providence.

V. L.

J. Tribot-Laspière. — *L'Industrie de l'acier en France*, Paris, Vuibert, 1 volume in-8 de 355 pages, 1916.

Nous n'en sommes plus au temps où il fallait rompre une lance pour démontrer l'utilité des monographies d'industries

L'ouvrage de M. Tribot-Laspière, ingénieur civil des Mines, présente l'heureuse juxtaposition d'une étude technique et d'une étude économique, jusqu'ici trop souvent séparées, une documentation que l'auteur était mieux placé que quiconque pour avoir de première main, une forme strictement objective, et un souci remarquable de la précision et du fini qu'on apprécie davantage depuis qu'on le voit disparaître de tant de publications. Par là, il offre plus qu'il ne promet : ce « Simple exposé technique et économique » est en réalité un véritable petit traité tant à l'usage des spécialistes que du public cultivé qui s'intéresse à ces questions. Tout au plus pourra-t-on regretter que l'auteur, pour des raisons qui lui appartiennent, n'ait guère cru devoir faire une place, dans son ouvrage, à tant de débats qui se sont engagés autour des grandes questions économiques ou sociales relevant de la métallurgie, et dont certaines intéressent la nation tout entière. Une description de la lutte entre les intérêts supérieurs en cause eût permis de montrer telles réalités profondes, et de rétorquer plusieurs préjugés courants. Tel qu'il est, ce livre reste un guide précieux et un répertoire de premier ordre traitant d'une industrie qui rénumère en France près de 1 milliard de francs de capitaux, livrant annuellement 675 millions de francs de produits finis, consommant près de 200 millions de francs de charbon et de coke et de 60 millions de francs de minerai.

Comme on le voit, parmi les deux matières premières essentielles, celle qui intervient au premier rang n'est pas celle qu'une impression superficielle nous porterait à croire. Les dépenses en *minerai de fer* ne représentent que 30 p. 100 de celles qu'exigent les *combustibles*.

Le développement de notre extraction houillère et de notre fabrication de cokes a été de tous temps une des préoccupations essentielles, sinon même la principale, du maître de forges français. Car le prix normalement élevé de la tonne de fonte dans notre pays est en grande partie fonction du coût de la tonne de combustible. On a calculé que le prix de revient de la tonne de fonte

est majoré en France de 7 francs par rapport à la Belgique, et respectivement de 14, 21 et 25 francs par rapport à l'Allemagne, à l'Angleterre et aux États-Unis.

Le métallurgiste, presque toujours concessionnaire ou exploitant de mines de fer, possède plus rarement des fours à coke, à plus forte raison des mines de houille.

On conçoit donc aisément qu'il fasse de plus en plus tous ses efforts pour exploiter, voire acquérir lui-même des cokeries et même des houillères. Ces concentrations d'entreprises ont été renforcées par des essais de mise en exploitation de charbonnages nouveaux, non seulement en France mais partout où cela était possible, et particulièrement en Allemagne et en Belgique. Enfin les métallurgistes se sont intéressés de toutes manières à la création de fours à coke.

La main-d'œuvre de la métallurgie française comprenait, avant la guerre, sans compter les 23,000 ouvriers des mines de fer, 105,000 ouvriers métallurgistes qui se répartissaient suivant les diverses fabrications à raison de 19,500 pour la fonte, 15,500 pour le fer, et 70,000 pour l'acier.

On sait que ce problème de la main-d'œuvre se pose d'une manière toute différente dans les trois grandes régions métallurgiques françaises, l'Est travaillant surtout en vue du tonnage, le Centre au contraire en vue du fini, et le Nord suivant une formule intermédiaire. Si bien qu'avec un nombre très comparable d'ouvriers, le rendement individuel est extrêmement variable de l'une de ces régions à l'autre : la production annuelle d'un ouvrier de la sidérurgie est de 86 tonnes en Meurthe-et-Moselle, tandis qu'il tombe à 35 tonnes dans le Nord et à 20 tonnes dans le Centre. L'est, avec ses 15 p. 0/0 d'Italiens, dont beaucoup de nomades, se trouvait aux prises avec des difficultés bien plus constantes que le Centre, possesseur d'une population ouvrière anciennement stabilisée sur le sol et se léguant de génération en génération les habitudes et les tours de main nécessaires pour ces productions finies.

Les *capitaux* dont disposaient les 63 producteurs d'acier faisant partie du Comité des Forges de France (ils représentent 95 p. 0/0 de la production française) s'élevaient à 631 millions de francs, actions et obligations étant comptées au pair. « Si on compare ce chiffre à la valeur totale des produits en acier vendus la même année, valeur qui a été de 748 millions de francs, nous voyons, constate l'auteur, que nous sommes en présence d'une industrie dont le chiffre annuel de ventes est supérieur d'un tiers environ au capital, ce qui montre que son volume d'affaires est peu considérable au regard des sommes investies, surtout par comparaison avec d'autres industries. »

L'ouvrage se poursuit par une rapide revue des principaux producteurs, des données sur l'organisation syndicale et commerciale de la sidérurgie française et se clôt par des statistiques.

On pourra se reporter également, sur ce même sujet, entre autres, aux quelques études dues à différentes signatures et publiées sous la direction de M. Paul Doumer sous le titre *La métallurgie du fer*; à la claire et substantielle conférence de M. Théodore Laurent sur *l'Industrie métallurgique* (Musée social, avril 1912, mémoires et documents, n° 4); à l'article de M. L. de Launay sur *Les Réserves mondiales en minerai de fer* (*Annales de géographie*, 15 mars 1912) et à ses beaux livres : *La Conquête minérale* (1908) et *France-Allemagne* (1917); à la suggestive étude de M. Fernand Engerand sur l'*Allemagne et le fer*; *les frontières lorraines et la force allemande* (1916) [1].

C. Robert-Muller.

N. Wallez. — *La Belgique de demain et sa politique*. Paris, van Oest. 1 vol. in-16, 157 p., 1916.

La guerre présente est-elle la dernière guerre? C'est la question que se pose M. N. Wallez au seuil de son petit ouvrage et il conclut avec Proudhon qu'il cite

1. Nous nous permettons de renvoyer également le lecteur à notre étude sur l'*Approvisionnement de la Lorraine métallurgique en combustibles* (Ch. IV de notre enquête sur *Le charbon, nos besoins et certains moyens d'y satisfaire*. (Publications de l'Association nationale d'expansion économique, 1917).

volontiers : « La guerre est inhérente à l'humanité et doit durer autant qu'elle ». Ces prémisses posés, voyons quelles conclusions il en tire pour la Belgique, son pays. D'après lui, elle devra renforcer sa situation internationale par l'acquisition de meilleures frontières en s'établissant puissamment sur l'Escaut, la Meuse et le Rhin et contracter des alliances : il lui faut devenir un État avec lequel ses voisins aient l'obligation de compter. Mais elle ne sera vraiment forte que si elle est unie et les pages qu'il consacre à le démontrer et qui s'éclairent par un examen clairvoyant des fautes du passé, sont selon moi, les meilleures du livre. M. Wallez veut accroître l'autorité gouvernementale qu'il distingue de l'étatisme, mettre fin à l'antagonisme de la Flandre et de la Wallonie, auquel s'est juxtaposé fâcheusement pour l'aggraver le cléricalisme, à l'ouest, et l'anticléricalisme, à l'est. Et il indique la nécessité de relever le caractère de l'enseignement. On a voulu faire, dit-il, de la Belgique un pays de culture mélangée — culture française et culture allemande — comme si elles pouvaient s'équilibrer ou se concilier. Il faut choisir. La guerre a montré que la civilisation réside chez les peuples de l'Entente, héritiers de la tradition latine. L'enseignement belge de demain doit s'inspirer de cette tradition et se montrer moins utilitaire que l'enseignement de l'avant-guerre. Cette opinion est aussi la nôtre. Un peuple ne vaut que par la qualité de ses idéaux et des sentiments qui l'animent. L'avenir de la Belgique tient pour une large part dans la qualité des biens que ses fils recevront demain. Et c'est seulement par la culture des plus hautes parties de l'âme nationale que se confirmeront son unité et sa grandeur. R. D.

En mission à Vienne, Sofia, Constantinople, Nich, Belgrade et en Asie Mineure, par Celui qui a dîné avec le Kaiser. Traduit de l'anglais par Marc Hélys. Paris, Perrin, 1 vol. in-16, 213 p., 1917.

A l'automne de 1915, le bruit s'était répandu d'une grave maladie de Guillaume II. Déjà la presse alliée discutait autour d'un tombeau qui paraissait plus qu'entr'ouvert quand soudain on apprit que l'Empereur était à Nich où il venait d'assister à un banquet que lui offrait le tsar des Bulgares. Et peu de jours plus tard, un publiciste neutre, témoin fortuit de cet événement historique, en publiait le récit dans le *Daily Mail*. C'est ce témoin anonyme qui nous donne aujourd'hui le journal du voyage singulièrement audacieux qu'il entreprit en novembre 1915, pour le compte du grand organe londonien à Vienne et dans le proche Orient. Le récit du banquet de Nich en reste la page essentielle; d'autres déjà sont un peu fanées. N'est-ce pas d'ailleurs la rançon des livres de ce genre qu'ils doivent être lus au lendemain des événements ou beaucoup plus tard? Celui-ci enchantera les successeurs de M. Lenôtre quand le temps aura fini d'en détacher les feuilles mortes. R. D.

Edgard Milhaud. — *La Société des Nations*. Paris, Bernard Grasset, 1 vol. in-16, 268 p., 1917.

« La Société des Nations, ce n'est pas seulement le régime futur du monde, c'est la condition actuelle de la paix. » Telle est l'opinion émise par M. Milhaud à la fin de sa préface; il nous permettra de penser que la conclusion de la paix dépend plutôt de la victoire des Alliés. Par contre nous nous associons sans réserve à l'auteur lorsqu'il remarque que la signature de l'Allemagne ne mérite plus aucune foi.

Puisqu'un traité avec la nation au « chiffon de papier » n'offrirait aucune garantie, il faut chercher d'autres « garanties, absolues, décisives, souveraines »; elles existent ou peuvent être créées par la Société des Nations, écrit M. Milhaud. Le Droit des Gens survivra. On avait oublié de lui donner la consécration des sanctions. Le Droit International de demain sera armé de sanctions : amende pécuniaire, suspension des avantages résultant de traités de commerce, boycottage, blocus, et, même, en cas de nécessité, action militaire. M. Milhaud demande en effet l'institution « d'une force armée internationale »; il prévoit la création d'une Police des Nations.

Cette force armée dont disposerait la Société des Nations, cette Société des Nations elle-même, comment seront-elles organisées? Cela, l'auteur ne nous le

dit nulle part avec précision. Il est question d'une « mutuelle des Nations », d'un « Grand Syndicat International pour la Sauvegarde du Droit ».

Certes créer dès la paix ce « Grand Syndicat International pour la Sauvegarde du Droit » réalisé spontanément par les Alliés pendant la guerre ; s'efforcer ainsi de rendre impossible le retour d'un pareil conflit, c'est le vœu de tous, c'est, nous semble-t-il, le but que poursuivent les hommes d'État de l'Entente. Ces aspirations M. Milhaud, les exprime avec chaleur et conviction ; il y a dans son livre des idées intéressantes, généreuses; nous ne partageons cependant pas son enthousiasme pour sa Société des Nations, car s'il nous vante avec éloquence les bienfaits de l'Ordre nouveau il a omis d'indiquer les moyens de le réaliser. G. M.

COLONIES

Bernard Luc, docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Toulouse, juge au Tribunal civil de Lombez. — *Le droit Kabyle*. Lettre-préface de M. Rouard de Card. Préface de M. Camille Sabatier, Paris, Augustin Challamel, 1 vol. in-8 de 256 p., 2e édition, 1917.

Les Kabyles, de race berbère, qui vivent sur les pentes abruptes de Djurdjura, entre Alger et Bougie, constituent un peuple tout spécial, qui a gardé ses caractères primitifs, ses mœurs et ses traditions, au milieu des populations arabes qui l'entourent Le droit kabyle, basé sur des coutumes traditionnelles, démesuré à travers les âges comme un témoignage de la mentalité et des tendances de ce peuple. L'exposé que vient d'en donner M. Bernard Luc, qui a pu l'étudier sur place, mérite de fixer l'attention, car il importe d'assurer aux Kabyles, contre tout projet d'unification de droit musulman, le maintien de leurs anciennes coutumes, si pleines d'originalité et qui dénotent l'esprit d'indépendance de ce peuple, chaque village ayant ses coutumes distinctes

Malgré cette diversité de règles juridiques locales, le droit kabyle présente dans son ensemble des principes fondamentaux, qu'il importait de dégager. C'est ce travail de synthèse qu'a entrepris M. Luc et qu'il a mené à bonne fin. Prenant successivement les principales matières du droit civil relatives aux personnes et aux biens, et ensuite celles qui concernent le droit criminel et la procedure, il met en relief les caractères généraux de cette législation, citant en note de nombreuses dispositions particulières des Kanoun, ou coutumes locales. De ces textes ressortent le caractère vigoureux et logique du droit kabyle, et le génie propre de ce peuple, « génie individualiste, démocratique, égalitaire libéral et rationaliste », comme le dit M. Camille Sabatier dans sa Préface. Une bibliographie complète le volume.

G. Regelsperger.

Georges Hardy, inspecteur de l'enseignement de l'Afrique Occidentale française. — *Une conquête morale. L'enseignement en A. O. F.* Préface de M. J. Clozel, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française. Paris, Armand Colin, 1 vol. in-8, xvi-356 p. 1917.

Après la conquête territoriale de l'Afrique Occidentale française, il fallait effectuer sa conquête morale. L'un des principaux moyens pour y parvenir devait être une organisation rationnelle et appropriée de l'enseignement. C'est cette organisation qu'expose M. Georges Hardy dans ce livre ; il explique les raisons qui justifient les méthodes suivies et il montre les résultats obtenus. Nul plus que lui n'était qualifié pour traiter ce sujet, car à raison de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement de l'Afrique Occidentale française, il a joué un grand rôle dans l'œuvre accomplie.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler dans la *Revue*[1] combien il importait d'ameliorer et de développer l'enseignement des indigènes en Afrique Occidentale. Mais il fallait se garder d'y introduire le genre d'instruction de la métropole. Il convenait d'adapter l'école comme le dit fort justement M. Georges

1. *Revue des Sciences politiques*, décembre 1913, p. 341.

Hardy, aux facultés actuelles des élèves, c'est-à-dire de mettre son enseignement à leur portée, et de l'adapter en même temps aux besoins du pays, c'est-à-dire de préparer à l'œuvre gouvernementale les meilleurs auxiliaires possibles. C'est le plan fort sage qu'ont suivi les gouverneurs généraux qui se sont succédé dans la colonie, et qui a trouvé en M. Hardy un metteur en œuvre des plus avisés et des plus zélés.

Dans son ouvrage il indique les principes qui doivent guider l'organisation de l'enseignement, il montre l'application qui en a été faite et les difficultés, même administratives, qui ont pu être rencontrées dans le fonctionnement. Les statistiques données montrent que les résultats obtenus sont déjà assez encourageants.

M. Hardy passe en revue les diverses catégories d'écoles qui ont été créées dans l'Afrique Occidentale, et il montre le rôle de chacune et la façon dont il faut y enseigner pour apprivoiser l'élève et conquérir son attachement. Les écoles de village et les écoles régionales jouent le plus grand rôle, car elles sont la base première de cette conquête morale. M. Hardy fait ressortir tout l'intérêt qu'il y a, pour la mieux assurer, à développer l'enseignement des filles. Puis viennent les écoles auxquelles a préparé la première instruction, et notamment les écoles professionnelles qui forment les auxiliaires de notre colonisation, et celles qui préparent des instituteurs indigènes.

Les écoles étant connues, que sont les maîtres, que doivent-ils être ? C'est ce qu'examine M. Hardy, qui nous parle successivement des instituteurs européens et indigènes, et de leur recrutement.

Les enseignements occupent dans l'ouvrage une place importante. C'est qu'en effet le succès obtenu dépendra de la proportion juste que l'on aura su donner entre les matières enseignées et les aptitudes réelles de l'élève indigène. Sur chaque matière, l'auteur indique d'une façon très judicieuse l'esprit des programmes adoptés et le caractère général des méthodes observées. Les maîtres africains ont d'ailleurs été munis, par les soins du service de l'enseignement d'ouvrages leur donnant les directions nécessaires. Ces ouvrages sont des éditions du *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale française*, que dirige M. Hardy, et c'est à lui-même que sont dues quelques-unes de ces publications, qui d'ailleurs comptent au nombre des meilleures, telle la *Géographie de l'Afrique Occidentale française*, qui doit être citée en première ligne.

Après les maîtres viennent les élèves. De curieux détails sont donnés sur eux également, sur le recrutement, sur les races qui fournissent le plus aux écoles, sur la vie de l'écolier.

Comme conclusion, M. Hardy en arrive à constater que le rôle social de l'école s'affirme de plus en plus, que le nombre des écoles et le chiffre des élèves augmentent avec rapidité, que le niveau des études progresse, qu'une tradition scolaire, conforme aux besoins du pays, se précise.

Le livre de M. Hardy est de ceux dont on ne saurait trop recommander la lecture dans la métropole pour instruire le public de ce que sont véritablement nos colonies. On trouvera d'ailleurs plaisir à le lire, car il n'a pas la sécheresse d'un traité de pédagogie, et c'est en un style plein de finesse et d'humour qu'il dépeint la vie coloniale et la vie de l'indigène, si exactement jugée par lui.

G. Regelsperger.

ANALYSES

Joseph Reinach. — *Le village reconstitué.* — Paris, Van Oest, 1 brochure in-16 de 26 pages, 1917.

De la politique que son verbe revêt de beauté, Polybe émigre dans l'art qui naît de la bonté et crée la beauté. Nous lui devons cette plaquette qui reproduit les considérations admirables dont la société des Architectes diplômés eut la primeur. En termes émus, l'auteur décrit le charme changeant de la belle France, l'amour du Français pour sa ville, son village, sa maison. Le poignard allemand est allé droit au cœur de l'ennemi abhorré. Le jour viendra où il faudra guérir a blessure et réédifier les localités dévastées. Comme ce travail devra être fait rapidement, il importe de le préparer à l'avance. M. Joseph Reinach a parlé et écrit dans ce but; son plaidoyer est à la fois noble et plaisant.

G. W.

J. Reinach. — *Les commentaires de Polybe*, 10e série. Paris, Fasquelle, 1 vol. in-16 de 365 p., 1917.

Ce sont les deux derniers mois de l'année 1916. L'auteur y poursuit, avec sa verve habituelle, l'admirable labeur qu'il s'est imposé. Il suit, sur la carte, du même coup d'œil attentif et sûr, les opérations militaires. Il les résume toujours dans des formules heureuses. Il trouve, pour les mieux caractériser, des comparaisons historiques qui sont des traits de lumière. En outre, cette fois, il aborde plus souvent, me semble-t-il, le problème intérieur, et là encore, il caractérise, et qualifie, et juge.

M. C.

André Siegfried. — *Deux mois en Amérique du Nord, à la veille de la guerre* (juin-juillet 1914). Paris, A. Colin, 1 vol. in-16 de 140 p., 1916.

Notes de voyage, rapides, sans prétention, mais d'un homme qui savait déjà, avant de partir, où il allait, et qui sait voir. Sa description de l'Ouest américain et canadien est particulièrement frappante. Au seuil de la guerre, qui aura pour ces régions comme pour le reste du monde tant de conséquences, elle fixe une date.

V. Giraud. — *La troisième France.* Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de IV-224 p., 1917.

L'auteur réunit ici des études et articles publiés à des dates diverses, parfois déjà lointaines, mais qui sont d'une très réelle actualité. Il estime, avec Émile Faguet, qu'il existe « une troisième France, qui n'est ni la France noire, ni la France rouge, et qui veut être uniquement la France française ». Pour le moment, il prend nettement parti pour la France noire, contre la rouge.

Lysis. — *Pour renaître.* Paris, Payot, 1 vol. in-12 de 252 p., 1917.

Cette nouvelle œuvre de Lysis ne présente pas l'intérêt de la précédente, *Vers la Démocratie nouvelle*, dont il a été rendu compte dans notre numéro du 15 août, p. 151. Lysis se tient, cette fois, à des considérations économiques d'un ordre plus technique. Il les traite dans une forme facile, qui fait de son livre une lecture abordable à tous, mais il effleure seulement les questions, sans nous en dire rien de nouveau. En somme, un travail de vulgarisation qui rassemble, en de petits chapitres bien présentés, les éléments essentiels de chaque problème et qui, s'il déçoit un peu les esprits avertis, peut apprendre beaucoup au grand public.

G. Laurentie. — *Les lois de la guerre.* Marchal et Godde, 1 vol. in-16, 273 p., 1917.

Faisant partie d'une série de volumes intitulée « Petite bibliothèque pratique », le livre de M. Laurentie ne cherche pas à établir des doctrines nouvelles; les grandes théories ne sont pas son fait. L'auteur n'a eu d'autre ambition, semble-t-il, que de donner un exposé clair des « lois de la guerre » telles qu'elles s'étaient dégagées des Congrès de la Haye et des Conférences Internationales. Chemin faisant, il nous montre les violations continuelles du Droit, dont se rendent coupables nos ennemis. Il dresse ainsi un réquisitoire plein de force dans sa simplicité, qui n'est pas le moindre intérêt de son œuvre.

G. M.

A. Belevsky et B. Voronoff. — *Les organisations publiques russes et leur rôle pendant la guerre*, avec une préface d'E. Denis. Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de XXXII-336 p., 1917.

Les auteurs de ce livre, correspondants du grand journal libéral de Moscou *Rousskiia Védomosti*, exposent avec beaucoup de précision et de clarté le rôle des « organisations publiques » russes pendant la guerre. Cette expression n'est peut-être pas très claire pour un lecteur français. C'est une traduction assez inexacte du russe *obstchestvenniïa outchrejdéniïa*. Le mot « public » veut dire « social » et s'oppose à « bureaucratique ». Il s'agit des *zemstvos* ou assemblées provinciales, des *doumas* ou assemblées urbaines, des représentants du commerce et de l'industrie, des coopératives, etc... Ces organisations sociales ont efficacement suppléé à l'insuffisance de la bureaucratie en matière de défense nationale (service de santé, secours aux populations, mobilisation industrielle, etc.). Le chapitre XVII nous montre bien comment, à la veille de la Révolution, elles réclamaient, d'accord avec la Douma, la constitution d'un ministre social, jouissant de la confiance publique. Comme l'écrit dans sa préface M. Denis, auquel rien de slave ne peut rester étranger, ce livre « n'est guère que la réunion et le résumé des rapports officiels des *Unions des Zemstvos et des Villes* » — livre consciencieux où l'on pourra puiser, sans risque d'erreur, une documentation de première source sur le rôle actif de la société russe pendant la guerre.

P. Ch.

S. R. — *Histoire de la Révolution russe* (1905-1917), collection des « Pages d'histoire ». Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1 broch. in-12, 1917.

Cette brochure, malgré son titre, parle surtout de la Russie avant la Révolution de mars 1917. La documentation, puisée aux sources anglaises, suisses, françaises, etc., n'est jamais de première main. Certaines lignes sur le conseil d'Empire (p. 65), sur le rôle de la Douma (p. 70), sur l'élection des délégués ouvriers (p. 72), sur le grand-duc Nicolas Nicolaïévitch (p. 80), etc. sont manifestement erronées.

P. Ch.

M. Noir et Z. L. Zaleski. — *L'effort vital de la Pologne contemporaine*, avec une préface de Charles Richet, Paris, Fischbacher, 1 broch. in-16, 1917.

Intéressante brochure, d'excellente vulgarisation, sur les souffrances et la vitalité de la Pologne — sujet qu'avant la Révolution russe, nous ne traitions en France qu'avec une excessive pusillanimité.

P. Ch.

Charles Rivet. — *Le dernier Romanov.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de VIII-336 p., 1917.

Le livre de M. Rivet, correspondant du *Temps* en Russie, nous expose, d'une façon à la fois très vivante et très exacte, la situation de la Russie et de la Cour à la veille de la Révolution, la tragi-comédie de Raspoutine, l'explosion révolutionnaire. Les derniers chapitres sur les fautes françaises en Russie nous paraissent très justement pensés. Malheureusement beaucoup de pages, rapidement écrites, n'ont pas une forme à la hauteur du fond. Il reste que l'ouvrage de M. Rivet, paraissant à son heure, est de l'excellent journalisme.

P. Ch.

Maurice Duclos, courtier assermenté au Tribunal de Commerce de la

Seine : *L'impôt et la richesse* (1 brochure de 32 pages, avec diagrammes).

Dans cette étude, l'auteur, après avoir montré les progrès simultanés des dépenses publiques et de la richesse en France, examine si les impôts actuels ont été combinés de manière à frapper toutes les sources de richesse et à les atteindre chacune dans la mesure même de leur importance. A cette question, il est amené à répondre par la négative : pendant longtemps, nos lois fiscales ont ignoré la richesse mobilière, et aujourd'hui encore elles sont loin d'en avoir suivi les progrès. Dans son opinion, le meilleur impôt est celui qui frappe les mutations de la richesse sous toutes ses formes, au besoin en taxant plus lourdement les objets de luxe qui changent de mains. A titre subsidiaire, il propose le doublement des impôts directs, sans expliquer comment les propriétaires éprouvés par le moratorium feront pour supporter la charge supplémentaire qui leur incombera de ce chef. M. Duclos est mieux inspiré quand il fait la critique du système actuel d'impôt sur le revenu, comme aussi quand, passant à l'autre face de la politique budgétaire, il exhorte le Parlement « à ne jamais engager une dépense sans savoir comment on la paiera ».

A côté de certaines idées contestables, il y a, dans cet opuscule, des appréciations et des opinions intéressantes à retenir.

MAURICE DEWAVRIN.

G. Lenôtre. — *La petite histoire. Prussiens d'hier et de toujours.* 2e série, Paris, Perrin, 1 vol. in-16, 340 p., 1917.

La grande histoire se garde de l'anecdote; la petite histoire en vit. Mais il y a la manière et celle de M. Lenôtre est incomparable. On ne rendait peut-être pas assez justice avant la guerre à cet écrivain, parce qu'il passait pour ne pas travailler suivant les modes nouvelles inspirées des canons d'outre-Rhin. Le grand public l'avait vengé d'ailleurs, je ne dirai pas du dédain, mais d'une certaine méfiance des spécialistes.

Il me paraît bien que maintenant les anciennes préventions seront atténuées. On reconnaît qu'une suite d'essais, comme le second volume de *Prussiens d'hier et de toujours* est mieux qu'un recueil d'articles, qui ne doit son unité qu'à l'unité du sujet. De leur ensemble se dégage ce que j'appellerai, reprenant à M. Barrès un beau titre : « les traits éternels de la Prusse ». Et il suffit de les comparer aux traits éternels de la France pour discerner dans quels camps se trouvent la civilisation et la barbarie.

R. D.

Vicomte de Ternas. — *La réforme monétaire au Maroc.* Paris, 1 broch. in-8, Louis de Soye, imprimeur, 1917.

Après avoir décrit le système monétaire du Protectorat, insisté sur ses vices et ses lacunes, l'auteur préconise, pour assainir la circulation métallique, la substitution progressive du franc à la peseta et pour organiser la circulation fiduciaire, l'installation au Maroc de la Banque de l'Algérie.

Cette seconde proposition le conduit à exposer le fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie. Faute de regarder les choses d'assez loin et d'assez haut, personne n'avait apprécié avec exactitude le concours que prête le compte courant au développement économique de l'Afrique du Nord. On le considérait comme un expédient administratif qui facilitait les règlements entre la métropole et la colonie; on ne s'avisait pas qu'il les allégeait d'un change qui eût été par moments fort lourd. — L'auteur, sans abuser des détails techniques pour lesquels son « aversion » est avouée, démonte sous les yeux du lecteur le mécanisme du compte courant, fait voir quel est son jeu, quel est son rôle et en même temps indique quel est son frein modérateur : l'élévation du taux de l'escompte. Incidemment, ayant scrupule de rien laisser d'obscur, il donne l'explication du change et réussit à ouvrir sur « ce phénomène touffu » des perspectives très nettes. C'est la partie la plus originale de l'œuvre. Questions complexes sinon ardues, mais traitées d'une plume concise, facile, élégante, par un initié qui, loin de faire étalage de ses connaissances, cherche à éclairer le profane plutôt qu'à l'éblouir.

Paul Crokaert. — *La surprise. Les jours épiques de Liége* (de la collection

des cahiers belges). 1 brochure in-16 de 47 p., Van Oest et Cie, 1917.

Cette brochure comprend deux ou, si l'on veut, trois parties distinctes : la surprise morale (p. 1-18); — la surprise militaire (p. 19-26); — Liége (p. 27-47). La première abonde en considérations de politique intérieure et en remarques d'apparence philosophique qui ne sont pas particulièrement plaisantes. La deuxième rattache le plan allemand de 1914 aux idées de Clausewitz et aux leçons de 1870. La troisième est excellente. En termes émus, l'auteur célèbre la Cité ardente et le grand chef militaire qui la défendit. Trop de préciosité, à notre avis, dans le style. « Liége va en voir de drôles », dit un député belge dans la noble journée du 4 août 1914. Expression triviale, légèrement déplacée. « Les choses, écrit M. Crokaert, allaient être plus drôles encore qu'on ne s'y aurait pu attendre » (p. 18). Consultez Littré : Drôle, adjectif, « qui a quelque chose de singulier et de plaisant ». Appliqué à Liége, le terme est choquant.

G. W.

Fernand Passelecq. — *Y a-t-il une nation belge?* 1 plaquette in-16 de 23 p., Van Oest et Cie, 1917.

En quelques pages fortement charpentées, le savant directeur du bureau documentaire belge étudie la redoutable question que les pédants d'outre-Rhin dédaignent même de poser. Pas de vaine phraséologie ni de périodes ronflantes : l'argumentation sévère de M. Passelecq ne rappelle en rien les sots dithyrambes des poètes improvisés historiens. Il y a une nation belge dont l'histoire enregistrera les hauts faits. Des Belges parlent français; d'autres lisent Conscience. Wallon et Flamand sont des prénoms. L'État prussien a unifié l'Allemagne en broyant les particularismes épars; l'unité belge est cimentée par les particularismes et les libertés régionales.

Von Bissing tenta, en créant l'université germano-flamande de Gand, de liquéfier ce ciment; il mourut sans gloire. L'Allemagne lui doit une découverte : les Belges ne sont pas assimilables. Connu de tous ceux qui ont étudié de près les fastes de notre glorieuse alliée, le fait fut embrumé parfois par les phrases creuses de panégyristes mal informés.

L'opuscule de M. Passelecq vient à son heure. Que la gloire belge coexiste avec la gloire des patries grandes et nobles qui apprécient le geste du 3 août 1914 et qui ont juré d'en réparer toutes les conséquences!

G. W.

Owen Spencer Watkins. — *Avec les Français, en France et en Flandre* (traduit de l'anglais par Henri et Jeanne Dupré). Paris, Berger-Levrault, in-8, 115 p., 1915.

Le Rév. Owen Spencer Watkins, qui avait suivi les expéditions de Crète, du Nil et du Sud-Africain, retrouva son poste d'aumônier de l'armée anglaise dès le mois d'août 1914, et, dans ces pages sobres et précises, il nous donne ses impressions sur les premiers mois de la campagne. Il accompagna les troupes britanniques en Belgique et dans le Nord de la France, assista à la retraite des Flandres, à la bataille de la Marne, à la bataille de l'Aisne, aux grandes luttes d'Ypres-Armentières : son récit est celui d'un témoin fidèle et exact.

C. de P.

Paul Louis. — *La guerre d'Orient et la crise européenne.* Paris, Alcan, 1 broch. in-8 de II-122 p., 1916.

En réunissant une série d'articles parus dans la *Revue Bleue*, en 1915-1916, tout en leur conservant leur forme initiale, M. Paul-Louis a montré quel rôle capital la question d'Orient a joué dans la crise européenne. — Cette crise se relie étroitement à la série des crises balkaniques qui l'ont précédée et l'on sait que c'est de l'Orient qu'est parti l'incendie qui dévore encore l'Europe presque entière. M. Paul-Louis, après nous avoir montré comment la Bulgarie a été utilisée par les Empires du centre pour la réalisation de leur politique, étudie le problème de l'équilibre des Balkans, celui des ambitions asiatiques de l'Allemagne, celui des rapports entre Italiens, Austro-Hongrois et Slaves dans l'Adriatique et, comme chacun de ces articles se rapporte à une date précise de la guerre, le lecteur peut envisager la

crise d'Orient, telle qu'elle s'est développée, au cours de cette guerre, en suivant, d'étape en étape, son évolution.

C. de P.

A. Chervin. — *L'Allemagne de demain.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. gd in-8 de 171 p., 1917.

L'ouvrage de M. A. Chervin est une étude minutieuse de l'Allemagne d'hier, au double point de vue démographique et linguistique, qui permet à l'auteur de donner à ses conclusions sur l'Allemagne de demain une base vraiment scientifique. Reprenant les buts de guerre des Alliés et la formule des « restitutions, réparations et garanties », il s'applique tour à tour à établir pour la rive gauche du Rhin, le Slesvig et la Pologne un statut fondé sur le principe même des nationalités. Quelques-unes de ses conclusions pourront être discutées par des diplomates réalistes, mais les statistiques qu'il a recueillies et mises en œuvre seront des documents précieux à consulter, lors de la prochaine conférence de la paix.

C. de P.

Marcel Dunan. — *L'été bulgare (juillet 1915-octobre 1915)* Paris, Chapelot, 1 vol. in-8 de VIII-396 p., 1917.

Sous ce titre, M. M. Dunan a rassemblé les notes qu'il recueillit de Juillet à Octobre 1915, au cours d'un voyage d'information en Bulgarie. Ses télégrammes au *Temps* et son journal de route en forment la partie essentielle : il y a joint des résumés quotidiens d'interviews et de conversations privées, des fragments de lettres écrites à des amis de France, et, en conservant à chacune de ces notes sa date propre, il a dressé la chronologie même de la crise bulgare. La forme de ce volume lui donne, malgré quelques longueurs, de la vie et de l'attrait. Nous suivons avec sympathie l'auteur dans les milieux de la diplomatie, de l'armée et de la presse et voyons se dessiner les symptômes de la trahison prochaine Il est trop tôt pour juger la politique bulgare de l'Entente, mais nul doute que l'ouvrage de M. Dunan, écrit au jour le jour, ne serve à jeter quelque lumière sur cette face de la question balkanique.

C. de P.

Eugène Pic. — *Dans la Tranchée. Des Vosges en Picardie (Tableaux du front).* Préface de Georges Blondel. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 156 p., 1917.

Ce livre est l'œuvre d'un peintre — et d'un peintre qui est tout près d'être excellent lorsqu'il se borne à faire du paysage.

Dans ce qu'on a déjà écrit sur cette guerre on a peut être trop négligé de parler du décor — dans une hâte louable à se pencher sur l'âme du combattant, pour en découvrir les détresses et la grandeur incomparables. L'originalité du livre de M. Pic est que la description de la nature y tient la première place.

Dans une série de chapitres, l'auteur nous promène par les régions où il a combattu; la plupart de ses petits tableaux sont très réussis. Montés en quelques phrases, les décors surgissent, toujours pleins de vie : collines d'Alsace hérissées de pins, plaines mornes de la Picardie, étendues rousses de la Champagne, campagnes mélancoliques du Verdunois; et partout ressuscitent avec leur âme, embroussaillées de fils de fer, griffées par les balles, écorchées par les obus et richement engraissées de cadavres, les glèbes de la France du front.

D'autres pages racontent avec émotion la vie grise des tranchées et cette pesante et monotone misère qu'y subissent les hommes. Je trouve beaucoup moins de mérite aux chapitres où l'auteur entreprend des récits de combats; ce ne sont que d'honnêtes tentatives qui ne servent guère qu'à mettre en valeur les pages voisines.

V. L.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

PAROLES PRONONCÉES PAR M. E. D'EICHTHAL

DE L'INSTITUT
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

AUX OBSÈQUES DE M. DANIEL BELLET

(14 octobre 1917).

Messieurs,

La douleur du directeur et des professeurs de l'École libre des Sciences politiques est profonde en accompagnant à sa dernière demeure l'un de leurs collaborateurs les plus dévoués, les plus actifs, les plus appréciés et aimés de ses élèves et de ses collègues. Quel merveilleux professeur et directeur de conférences était Daniel Bellet! Quelle science toujours prête, quelle animation dans son exposition constamment appuyée sur des faits et des documents précis, quelle sympathie communicative vis-à-vis de ses auditeurs, qui le suivaient avec un vif intérêt dans des matières parfois arides, tant il y répandait de vie, de clarté, d'amour de la vérité et de haine du sophisme! J'ai toujours été étonné que Bellet, qui consacrait tant de temps et de forces à ses nombreux et remarquables ouvrages, à ses multiples articles, à sa propagande ardente pour la liberté des échanges, à ses fonctions absorbantes de secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, pût encore sembler se donner tout entier à ses élèves et à son enseignement. Cet enseignement, il l'aimait. Il en avait sensiblement aggravé le poids l'année dernière en acceptant, en surplus de ses cours habituels, la charge du cours et de la conférence faits aux officiers blessés, pour lesquels nous avons à l'École organisé un enseignement spécial. Il avait tout de suite, par patriotisme, répondu à notre appel. En quelques leçons, il avait pu initier ses auditeurs à une science qu'ils ignoraient en général, faire de la lumière dans leur esprit sur les grands phénomènes de la vie économique, où règnent tant de préjugés et d'idées erronées. Je

ne me doutais pas, en le voyant si plein de flamme, il y a quelques mois, dans sa chaire de la rue Saint-Guillaume, dans ses leçons et ses interrogations, qu'il s'épuisait lui-même en se prodiguant. Oui, il s'est prodigué et il s'est brisé. Il s'en va à un âge où il recueillait en notoriété, en distinctions, les fruits d'un labeur déjà immense qui avait encore devant lui de vastes champs à défricher, de grands auditoires à conquérir : car on sentait que Bellet ne se serait jamais de lui-même reposé tant qu'il aurait eu à apprendre, à enseigner et à réfuter. Le repos que la maladie lui a imposé a dû être une de ses plus cruelles souffrances : les autres ne lui ont pas été épargnées. Malgré les tendres soins qui ont entrepris de les alléger, elles ont assombri la fin prématurée d'une existence qui semblait promettre une longue carrière encore de travail et de succès. L'École qui comptait sur Bellet, qui lui avait vu prendre une place de plus en plus grande parmi ses collaborateurs, est cruellement déçue dans ses espérances. Nous le sommes tous dans notre affection pour le savant, le collègue, l'ami, le champion des bonnes causes, que nous perdons au moment où le pays aurait tant besoin de ses meilleurs serviteurs, et auquel nous apportons un dernier adieu, bien douloureusement affligé!

L'ŒUVRE DE DANIEL BELLET

La contribution de Daniel Bellet à l'étude des sciences et des faits économiques a été trop considérable pour que nous puissions nous flatter de donner ici, dans le peu de temps et d'espace dont nous disposons, la liste complète de ses travaux. On trouvera ci-dessous les titres de ses principaux ouvrages, qui reçurent du public éclairé l'accueil le plus empressé, et dont un grand nombre recueillirent des sociétés savantes, et de l'Institut en particulier, de brillantes récompenses. Une énumération complète devrait mentionner les nombreux articles donnés par l'auteur, dans une infatigable collaboration, à la *Revue des Sciences Politiques*, qui en publie encore un dans le présent numéro, au *Journal des Économistes*, à *La Nature*, à *Engineering* et à diverses revues françaises et étrangères. Daniel Bellet fut encore

un des collaborateurs les plus appréciés de *La Vie Politique dans les Deux Mondes*. Il n'abandonnait la plume que pour prendre la parole dans des conférences pleines de savoir et d'entrain. Il fut un orateur très écouté des *Conférences de province* de l'École des Sciences Politiques et des *Grandes Conférences* de la Société des anciens élèves et élèves de la même École.

Voici la liste de ses principaux ouvrages :

Les grands ports maritimes de commerce. Paris, Alcan, 1 vol. in-32, 1893 (T. CX de la *Bibliothèque utile*).

Les dernières merveilles de la science. Paris. Garnier, 1 vol. in-4 ill., 1899.

Réédition, revue et augmentée du *Savant du foyer*, par L. Figuier. Paris, Hachette, 1 vol. in-4 ill., 1902.

Promenades amusantes à travers la science. Paris, Hachette, 1 vol. in-8 ill., 1905 (*Bibliothèque des écoles et des familles*).

Les grandes Antilles. Études de géographie économique. Paris. Guilmoto, 1 vol. in-8, 1909.

Les meilleures recettes pratiques. Paris, Tignol, 3 vol. in-16, 1907-1908 (nos 129, 130 et 131 de la *Bibliothèque des actualitées industrielles*).

Les merveilles de la nature et de l'industrie. Paris, Hachette, 1 vol. in-8 ill., 1909 (*Bibliothèque des écoles et des familles*).

Nouveautés et progrès de l'industrie. Paris, Hachette, 1 vol. in-8 ill., 1910.

Réédition, refondue, de *Les grandes inventions modernes dans les sciences, l'industrie et les arts*. Paris, Hachette, gr. in-8, 1910.

Les plus grandes entreprises du monde (en coll. avec Will Darvillé). Paris, Flammarion, 1 vol. in-4 ill., 1911.

Traduction et adaptation du *Manuel pratique d'exploitation des mines* de A. Lupton. Paris, Tignol, 1 vol. in-16, 1911.

Beautés et forces de la nature. Paris, Hachette, 1 vol. in-8, 1911 (*Bibliothèque des écoles et des familles*).

Le chômage et son remède. Paris, Alcan, 1 vol. in-12, 1912.

Dans le royaume des machines. Paris, Hachette, 1 vol. in-8, 1912 (*Bibliothèque des écoles et des familles*).

Dernières inventions, dernières découvertes. Paris, Hachette, 1 vol. in-8, 1912, 2e éd., 1914 (*Bibliothèque des écoles et des familles*).

Illusions socialistes et réalités économiques. Paris, Rivière, 1 vol. in-12, 1912.

La machine et la main-d'œuvre humaine. Paris, Doin, 1 vol. in-12, 1912 (*Encyclopédie scientifique. Bibliothèque d'économie politique*).

La nouvelle voie maritime. Le canal de Panama. Paris, Guilmoto, in-8, 1913 (*Bibliothèque des amis de la marine*).

La mer et l'homme. Paris, Hachette, gr. in-8, 1913.

Ce que doit être la cité moderne (en coll. avec Will Darvillé). Paris, Nolo, 1 vol. in-8, 1914.

L'évolution de l'industrie. Paris, Flammarion, 1 vol. in-12, 1914 (*Bibliothèque de philosophie scientifique*).

Chiffons de papier. Ce qu'il faut savoir des origines de la guerre de 1914. Paris, Plon, 1 vol. in-16, 1915.

Comment payer les frais de la guerre. La fortune de l'Allemagne et celle des alliés. Paris, Tenin, 1 vol. petit in-8, 1915.

La guerre moderne et ses nouveaux procédés. Paris. Hachette, 1 vol. gr. in-8 ill., 1915.

Manuel pratique des chemins de fer (en coll. avec Will Darvillé). Paris, Nolo, 1 vol. in-12, 1915 (T. CXII de la *Bibliothèque des actualités industrielles*).

Mentalité teutonne. Jugés par eux-mêmes. Paris, lib. du Recueil Sirey, 1 vol. in-16, 1916.

Le commerce allemand, apparences et réalités. Paris, Plon, 1 vol. in-12, 1916.

L'alimentation de la France. Paris, Alcan, 1 vol. in-16, 1917.

En préparation :

Les crises économiques (Alcan).

Le mépris des lois (Flammarion).

L'ORGANISATION DU PANSLAVISME ET L'INTÉRÊT EUROPÉEN

I

La guerre actuelle — personne n'en doute plus aujourd'hui, même parmi les neutres — n'est en somme que la lutte suprême de l'Allemagne pour la domination du monde. Il s'agit d'écraser la race latine à l'ouest, en soumettant la Belgique, en annihilant la France et l'Italie. Au sud et à l'est il s'agit de soumettre ou d'exterminer définitivement la race slave personnifiée dans l'espèce par les Serbes — qui ont donné le premier prétexte de cette guerre, — par les Tchèques et les Slovaques que les Allemands d'Autriche alliés aux Magyars travaillent depuis longtemps à annihiler, en attendant qu'ils aient complètement réussi à les germaniser ou à les exterminer. A l'est, on sait comment les Polonais ont été détachés de la Russie et provisoirement partagés entre les conquérants prussiens et autrichiens auxquels ils sont invités à fournir du matériel humain, autrement dit de la chair à canon. En ce qui concerne la Russie proprement dite, si le sort favorisait les armées de Berlin et de Vienne, on s'empresserait de la démembrer sous prétexte de constituer une Ukraine indépendante, autrement dite vassale de l'Allemagne. On invoquerait à l'appui de cette création nouvelle des arguments linguistiques qui pourraient à leur tour se retourner contre leurs rénovateurs. Tout le monde sait qu'il y a une Allemagne *plattdeutsch* et une Allemagne *hochdeutsch*, autrement dit un groupe bas allemand et un groupe haut allemand. Jusqu'ici personne n'a songé à se servir de cet argument contre l'unité allemande. Il n'en existe pas moins et l'on peut imaginer tel concours de circonstances — peu probable d'ailleurs — où la Germanie actuelle s'en verrait faire l'application pour être annexée, partie à la Belgique, partie à la Hollande.

En somme, si l'on se contente de porter son regard au sud et à

l'est, la guerre actuelle n'est que la continuation de la lutte entreprise depuis les débuts du moyen âge par les Germains pour exterminer leurs voisins slaves ou — ce qui revient au même — pour les assimiler.

Dès le xe siècle un moine allemand du monastère de Corvey en Westphalie, Widukind résumait ainsi le caractère fondamental de cette lutte.

Beaucoup de jours s'écoulent, disait-il, durant lesquels les Saxons et les Slaves luttent avec diverses vicissitudes, *les Saxons pour acquérir de la gloire et un vaste et large empire, les Slaves pour défendre leur liberté et se préserver de la pire servitude.*

La pire servitude! La langue allemande et par suite la nôtre a gardé un terrible témoin de cette affirmation. C'est le mot *sklave*, dont nous avons fait slave et qui nous éclaire suffisamment sur la destinée que le germain vainqueur réservait au slave vaincu.

C'est le plus souvent sous couleur de convertir les Slaves païens au Christianisme que les Germains pénètrent chez ces peuples. Ils sont généralement reçus avec défiance. Les historiens de l'évêque Otto de Bamberg, qui entreprit de les évangéliser au début du XIIe siècle (vers 1123), nous apportent de curieux témoignages qui ne sont pas tous à l'honneur des missionnaires. Ceux-ci constatent chez leurs catéchumènes des vertus qu'ils ne soupçonnaient pas. Ils ne connaissent ni le vol, ni la fraude : ils n'ont ni clefs ni serrures. Ils pratiquent l'hospitalité de façon tellement large que chez eux la table est toujours servie pour les hôtes.

Ces peuples si hospitaliers ne se laissent pas aisément circonvenir par leurs convertisseurs. Ils discutent avec eux et il faut convenir que leur dialectique n'est pas sans fondement.

« La religion que nous avons, déclarent-ils, nous satisfait. Chez les chrétiens il y a des brigands et des voleurs : ils coupent les pieds ; ils crèvent les yeux. Le chrétien pratique contre le chrétien toute espèce de crimes et de châtiments. Loin de nous une telle religion[1]. »

Malheureusement, païens ou convertis, les Slaves de la Baltique et de l'Elbe ne représentaient pas un ensemble organisé, comme l'est aujourd'hui le monde germanique. Ils étaient essentiellement anarchiques. C'est ce que nous attestent les premiers textes relatifs à leur

1. Consulter sur cette question ma récente brochure : *Les luttes séculaires des Germains et des Slaves*, Paris, Maisonneuve, 1916.

histoire, à celle de la Russie et des Slaves Balkaniques où certaines tribus — comme aujourd'hui les Bulgares et les Serbes — se jalousaient et se détestaient déjà!

Aujourd'hui, l'empereur d'Autriche roi de Bohême, de Galicie, d'Illyrie, de Croatie, de Dalmatie, autrement dit souverain d'environ trente millions de Slaves et en réalité vassal du roi de Prusse et de l'empire allemand, s'efforce de détruire ou de dénaturer la nationalité serbe dans la Péninsule balkanique. Au temps jadis — c'était au XIVe siècle — un de ses prédécesseurs, Charles IV empereur et roi de Bohême, tenait un tout autre langage à son contemporain Douchan, tsar de Serbie. Il lui écrivait, non pas en qualité d'empereur, mais en qualité de roi de Bohême : « Si nous nous réjouissons de la société de tout homme à cause de l'identité de la nature humaine, à plus forte raison devons-nous vous aimer comme un frère très cher, vous qu'égale à nous la hauteur du sang royal et l'usage commun de cette belle et généreuse langue slave ».

Charles IV, tout empereur qu'il était, se plaisait à se considérer en Bohême comme un souverain slave; il aimait la langue tchèque; il savait qu'elle était parente du serbe et il invoquait vis-à-vis du tsar serbe l'identité de race et la parenté linguistique. Ce n'est pas précisément le langage que son successeur François-Joseph a tenu au successeur actuel de Douchan, le roi Pierre de Serbie. Il est vrai que François-Joseph a toujours esquivé ses devoirs de roi de Bohême, et son successeur paraît suivre son exemple.

D'accord avec son collègue impérial de Berlin il s'est associé de tout cœur à la politique traditionnelle de la Prusse qui a pour objet l'assujettissement des Slaves en attendant leur germanisation. A tous les Slaves qui entourent l'Allemagne prussienne ou prussianisée on peut appliquer le mot que Bismarck réservait aux Polonais : *Ausrotten*, autrement dit extirper, exterminer. Il faut *ausrotten* la nation serbe parce qu'elle fait obstacle à l'expansion du monde germanique vers la mer Adriatique et l'Archipel, *ausrotten* la nation tchèque parce que, suivant un mot légendaire, elle constitue un pieu dans la chair allemande (ein Pfal in deutschen Fleisch), *ausrotten* la nation polonaise parce qu'elle détient des terres fertiles qui peuvent devenir l'aire de colonisation et le grenier de l'Allemagne. Il est vrai qu'on fait aujourd'hui semblant de reconnaître dans la

Pologne russe cette même nationalité qu'on exploite et qu'on écrase en Posnanie, mais c'est tout simplement dans l'idée d'en tirer du matériel humain pour les armées allemandes. Actuellement les Polonais de ces régions occupées par la Prusse et l'Autriche doivent se taire, et, comme on dit, faire bonne mine à mauvais jeu. Mais dans leur for intérieur ils se livrent certainement à de pénibles réflexions et ressassent le vieux proverbe national : tant que le monde sera monde, l'Allemand ne sera pas le frère du Polonais. Un mot que l'on raconte volontiers en Pologne, c'est celui du petit gamin qui demande à sa mère :

« Maman, est-ce que c'est un péché que d'être Allemand? — Non, mon petit, mais c'est très vilain. »

Il est bien certain que si les Polonais restaient aux mains des Allemands, ils n'auraient à attendre d'eux que de vilains procédés. Ce qu'il faut souhaiter ardemment c'est que la paix rétablisse tous les Polonais dans les limites équitables de leur nationalité et qu'ils comprennent qu'il n'est point de salut pour eux en dehors d'une vaste fédération slave qui, bien organisée, peut seule faire contrepoids à la fédération germanique.

II

Pris à part, chacun des peuples slaves est trop faible pour résister à la pression qu'exercent sur lui les voisins allemands, magyars, grecs, italiens. Solidement appuyés les uns sur les autres, ils peuvent être assurés de garantir leur existence nationale. Ils le peuvent d'autant plus qu'ils devront désormais nécessairement compter sur l'appui de la France. La France, pendant très longtemps, s'est défiée des Slaves et surtout du panslavisme. Essayons de nous expliquer les causes de cette défiance.

D'abord on connaissait très mal l'ethnographie et l'histoire réelle des Slaves, leur situation géographique, leurs revendications. On les jugeait sur le témoignage de ceux qui avaient le plus d'intérêt à les calomnier, des Allemands, des Hongrois, des Hellènes. On ne soupçonnait pas les ambitions secrètes de l'Allemagne, ni le formidable développement de la puissance prussienne. On ignorait l'histoire véritable de l'Allemagne au moyen âge. On redoutait les visées mos-

covites sur Constantinople. On identifiait volontiers les Slaves aux Russes et la personnalité de l'empereur Nicolas était, comme on sait, très antipathique à la France de Louis-Philippe ou de Napoléon III et aussi à l'Angleterre de la reine Victoria. La personnalité de Nicolas fut évidemment pour beaucoup dans l'antipathie qu'inspirait à l'Occident la légende du panslavisme. Cette antipathie s'accroissait de l'intérêt, purement platonique d'ailleurs, que suscitaient les misères de la nation polonaise. La politique absurde et inhumaine de Nicolas vis-à-vis des Polonais a fait beaucoup de tort à la cause des Slaves chez les esprits libéraux de l'Occident. D'autre part, comme on redoutait les ambitions russes sur Constantinople, les efforts des Slaves balkaniques pour échapper au joug musulman étaient par la même suspectés de panslavisme. On trouve un singulier écho de ces préoccupations dans un discours prononcé au parlement badois en 1846.

Écoutez bien ceci.

Voici comment s'exprimait le député Hecker :

« Je crois qu'une catastrophe peu éloignée nous menace. Remarquez les progrès des littératures slaves et comment s'y développe la conscience nationale. Allez écouter les leçons de la chaire slave de Paris; prêtez l'oreille à ce que disent les Slaves au sein même de l'Allemagne; lisez le Testament de Pierre le Grand. Tout pronostique à notre patrie allemande une des crises les plus graves qu'elle ait jamais eu à subir. Le panslavisme l'envahit sur tous les points. Parcourez la Bohême, la Hongrie, la Croatie. Partout où un Slave a son foyer, dans la hutte enfumée du misérable serf, vous trouverez appendu le portrait du tsar. A votre question : « De qui est ce portrait? » On vous répond : « C'est le portrait du *petit* père, du maître qui doit réunir toute notre race en un seul corps ». Le jour où cette réunion s'accomplira, comment serons-nous en état d'opposer une force de résistance égale à la force d'attaque des Slaves? Qui nous assure que leurs dévastations ne surpasseront pas celles des Mongols[1] »?

J'ouvre ici une parenthèse. Nous venons de la constater, la force de dévastation qui surpassait celle des Mongols. Et nous savons qui l'a déployée.

1. Ce document est absolument apocryphe. Voir sur cette question K. Waliszewski, *Pierre le Grand*, Paris, 1897, p. 605 et suiv.

Je reprends ma citation : « Le panslavisme grandit si rapidement qu'on peut craindre de le voir prendre bientôt dans le monde le rôle dominateur enlevé successivement aux Romains et à la race germanique ».

L'auteur de ces horrifiques prédictions en fut sans doute tellement épouvanté qu'il quitta l'Europe et alla mourir en Amérique. Quel malheur qu'il n'ait pas vécu assez pour voir ces dévastations prussiennes qui ont surpassé celle des Mongols !

En France des esprits fort distingués, des hommes qui avaient passé leur vie à réfléchir sur l'histoire de l'Europe, vivaient dans l'ignorance la plus complète des problèmes slaves et s'en faisaient les idées les plus fausses; en 1868 au lendemain de mon doctorat, au moment où j'allais ouvrir à la Sorbonne un Cours libre sur la langue et la littérature des peuples slaves, j'eus l'honneur d'être reçu par Victor Duruy qui était alors ministre de l'Instruction publique. Il m'entretint de mes études et me donna l'occasion de constater qu'il ne comprenait absolument rien ni aux questions slaves ni à l'organisation de l'Autriche. Nourri de l'histoire romaine, l'absorption des nationalités inférieures par la nationalité supérieure — dans l'espèce c'était l'allemande, — lui semblait un phénomène naturel et c'était vouloir remonter le courant que de prétendre s'opposer à cette assimilation. Malgré ma jeunesse j'eus le courage de tenir tête à Duruy et je réussis tellement à le convaincre que quelques mois plus tard il reçut chez lui Rieger, le chef incontesté de la nation tchèque, et lui procura une audience de Napoléon III. Sur cette épisode on me permettra de renvoyer à mon volume *La Renaissance tchèque*[1] (p. 188 et suiv.).

En ce temps-là, même ceux qui se croyaient les meilleurs amis de la cause slave étaient incapables d'en comprendre les véritables éléments. Pour tout ce qui concernait l'Allemagne et par suite l'Autriche, Saint-René Taillandier était l'oracle de la *Revue des Deux Mondes*. Il avait eu l'occasion de rencontrer Palacky et Rieger qui l'avaient intéressé à leurs revendications et il leur avait consacré quelques articles de la Revue. Mais le côté national de la question lui échappait complètement. Il croyait qu'il ne s'agissait

1. 1 vol. in-18, librairie Alcan.

que de questions de droit historique débattues entre peuples allemands, comme celles qui pourraient s'agiter entre la Prusse et la Bavière. Il fut tout à fait stupéfait quand je lui appris qu'il y avait dans le conflit une lutte de races et que dans la maison de Palacky et de Rieger on ne parlait que la langue tchèque. Je crois bien qu'il ignorait jusqu'à l'existence de cet idiome.

La guerre de 1870 devait nous ouvrir les yeux; mais notre ignorance et nos préjugés survivaient. Thiers eut le mérite de comprendre l'intérêt qu'il y avait à nous rapprocher de la Russie. Mais il n'était pas très bien informé. Sous l'empire, Mme Cornu, l'Égérie de Napoléon III, m'avait dénoncé à la cour, comme un panslaviste, un agent russe, tout cela parce que sachant le polonais, le tchèque et le serbe je m'étais avisé de vouloir apprendre aussi le russe[1]. Au moment de m'envoyer en Russie (juin 1872) M. Thiers était effaré à l'idée que je savais le polonais et craignait d'expédier à Moscou un agent de l'émigration. Je réussis à calmer les scrupules de son ministre Jules Simon qui me laissa partir, non sans me recommander d'être très prudent. Je n'ai pas besoin de dire que la recommandation était inutile.

La terreur du panslavisme existait encore dans l'imagination de quelques-uns de nos hommes politiques en dépit des terribles leçons de l'année 1870. A la fin de l'année 1873 je fus chargé d'un cours provisoire de langue serbe à l'École des Langues orientales. Je dis provisoire parce que cet enseignement était destiné à frayer la voie à celui de la langue russe que je devais inaugurer l'année suivante. En classant le russe parmi les langues orientales on craignait alors de blesser la Russie et l'on prenait des voies détournées. Ceci se passait au temps du régime dit *de l'ordre moral*. Le ministre qui avait contresigné ma nomination était un homme assez oublié aujourd'hui, mais qui dans ce temps-là jouait un rôle considérable, Batbie l'un des chefs du parti orléaniste, l'organisateur du gouvernement de combat. Jurisconsulte distingué, Batbie avait été professeur de droit administratif à la Faculté de Paris et devait quelques années plus tard (en 1885) faire partie de l'Académie des sciences morales et politiques. L'administrateur de l'École des

1. Voir mes *Souvenirs d'un Slavophile*, chap. III.

Langues orientales M. Schefer imagina, Dieu sait pourquoi, que je devais me présenter au ministre, — je m'y résignai. M. Batbie m'accueillit avec une bienveillance officielle et me donna quelques conseils qui se résumaient en cette formule : surtout n'enseignez pas le panslavisme! Je lui répondis modestement que ce n'était pas l'affaire d'un professeur de grammaire. Mais en dehors de mon enseignement je n'ai jamais cessé d'exposé la solidarité des intérêts français et des intérêts slaves.

Je dois dire qu'on m'a rarement pris au sérieux. On persistait à ignorer les Slaves et à les considérer comme des éléments négligeables.

Hélas! les événements qui se sont écoulés depuis le 2 août 1914 ne m'ont donné que trop cruellement raison.

III

Depuis une vingtaine d'années la France a, il est vrai, conclu avec la Russie une alliance défensive, mais qui jusqu'ici malheureusement s'est montrée incapable de prendre une attitude offensive. Pendant de longues années les chefs des états-majors de Paris et de Pétrograd ont échangé des visites qui ont abouti à des festins, des toasts au champagne et à des décorations. Mais quel a été le résultat pratique de ces palabres? Ont-elles abouti au résultat qu'on en devait attendre? La Prusse a-t-elle été sérieusement envahie? L'Autriche, sauf l'occupation momentanée de la partie orientale de la Galicie, a-t-elle été mise hors d'état de nuire? On sait quelle réponse les évènements ont fait jusqu'ici à ces questions douloureuses.

L'Allemagne avait préparé depuis de longues années une campagne dont les premiers épisodes ont surpris les alliés de Paris et de Pétrograd. Elle ne l'avait pas seulement préparée au point de vue militaire. Molière exalte le génie de cette Frosine qui mariait le grand Turc avec la République de Venise. L'empereur allemand a fait mieux. Il a marié le roi des Bulgares et le sultan de Constantinople. Il n'ignorait pas les griefs et les rancunes des Bulgares contre leurs voisins les Serbes. Ces griefs, la diplomatie française, qui devait les connaître, n'avait réussi ni à les faire oublier ni à les atténuer. La

diplomatie allemande a su habilement les exploiter et faire du roi Ferdinand un vassal docile et un précieux auxiliaire du kaiser. Ferdinand avait une revanche à prendre contre les Serbes et les Roumains. Il n'a pas eu le courage de dédaigner l'occasion qui s'offrait à lui. Peut-être n'a-t-il pas assez médité la fable de La Fontaine, *Le cheval s'étant voulu venger du cerf*. Vous vous rappelez que le cheval, pour assouvir sa rancune, fit appel au concours de l'homme qui lui imposa une selle, une bride et un mors, et qui depuis ne lui a plus rendu sa liberté première. Même histoire pourrait bien arriver au roi Ferdinand si l'Allemagne sortait victorieuse de la lutte actuelle. Sauf la Bulgarie, dévoyée par un souverain ambitieux et rancunier, mais auquel ces deux passions pourraient coûter cher, toutes les nations slaves au lendemain de la déclaration de guerre se sont trouvées du côté de la France : la Russie par suite d'un traité d'alliance qui n'était que la conséquence nécessaire d'un long processus historique, la Serbie par la fatalité même des circonstances. Deux autres peuples slaves qui n'ont point d'existence politique internationale, les Tchèques et les Polonais ont, autant qu'ils le pouvaient, manifesté à l'étranger leur volonté certaine et réfléchie de marcher avec nous dans la lutte contre l'Allemagne. La République française a très sagement agi en exemptant de l'internement les Tchèques et les Polonais. Presque tous les représentants de ces nationalités, parmi ceux qui vivaient en France et qui étaient en état de porter les armes, se sont volontairement mobilisés pour combattre l'ennemi héréditaire de leur race. La nation tchèque a délégué à Paris, à Londres et à Pétrograd un certain nombre de ses intellectuels constitués en comité qui attendent des événements actuels la résurrection du royaume de Bohême augmenté des Slovaques libérés du joug magyare. Les Iougoslaves de la Croatie, de la Dalmatie, des pays slovènes ont également organisé à Londres et à Paris des comités qui préparent la Constitution d'un État iougoslave sous les auspices de la Serbie. Les Polonais comptent bien que l'Entente victorieuse restituera leur nation dans son intégrité. Ainsi, sauf les Bulgares provisoirement dévoyés, tout l'ensemble des peuples slaves est aujourd'hui avec les alliés contre le groupe allemand, magyar et turc.

On admet généralement que la guerre actuelle aboutira à la défaite

de l'Allemagne. Mais il y a lieu de croire que l'Allemagne vaincue ne se considérera pas comme définitivement guérie de son rêve de domination universelle et ne renoncera pas à des revanches. Il y aura donc lieu de prendre des mesures pour la maintenir dans un état d'infériorité politique et militaire. Qui pourra mieux assurer le maintien de la paix et le véritable équilibre européen qu'une alliance définitive entre le monde latin représenté par la France et l'Italie et, d'autre part, le Panslavisme organisé?

Au cours de l'année 1900 le statisticien allemand Langhans évaluait le total des Allemands à 85 millions[1]. A ce total la vassalité autrichienne apporte un appoint d'environ 40 millions de sujets allemands, slaves, magyares, italiens, roumains. Mais, si nous supposons l'Autriche-Hongrie liquidée en ses éléments et ethnographiques, il ne reste à la disposition de la Grande Allemagne que dix millions de sujets Magyares ou soi-disant tels. Au cours de cette même année 1900, M. Niederlé[2] dans son *Ethnographie slave* décomposait ainsi le total de la race :

Russes, environ	94,000,000
Polonais	20,000,000[3]
Serbes de Lusace	150,000
Tchèques et Slovaques	9,800,000
Slovènes	1,600,000
Serbo-croates	8,550,000
Bulgares	5,000,000

Ce qui donnait pour l'année 1900 un total de 139,000,000. Ce chiffre, étant donné l'accroissement moyen de la race (1,4 p. 0/0), serait monté pour l'année 1910 à un total de 158 à 159 millions et pour l'année 1916 à un total de 161 à 162 millions.

Admettons pour la race germanique une progression analogue. La race slave garde sur elle au point de vue numérique un avantage considérable. Elle n'a pas su en profiter jusqu'ici parce que ses peuples n'étaient pas voisins au point de vue géographique et pas unis, et qu'un certain nombre d'entre eux étaient réellement des *esclaves* (voyez plus haut, p. 342) au service de peuples étrangers, notamment des Allemands et des Magyars. Mais quelle force n'auront-ils pas le jour où, définitivement affranchis de la domination

1. Dont 11 millions 600,000 pour les colonies américaines.
2. *La race slave*, traduction française, 2e édition, Paris, Alcan.
3. Certains Polonais considèrent ce chiffre comme trop faible.

étrangère, ils auront une organisation fédérative, des armées nationales et pourront concentrer toutes leurs énergies contre leurs oppresseurs séculaires? Le royaume de Bohême et de Slovaquie, la Confédération sud slave ou illyrienne sous la tutelle de la Serbie, le royaume de Pologne restitué dans des limites raisonnables et l'immense Russie! Supposez tous ces États formant une Confédération analogue à celle que constitue aujourd'hui l'Allemagne, supposez cette Confédération soutenue par les forces de la France et de l'Italie et demandez vous ce que deviendraient les rêveries ambitieuses de la Germanie sur l'Archipel, l'Asie Mineure et la Mésopotamie.

En dehors de l'énumération précédente j'ai laissé la Bulgarie qui s'est récemment isolée du monde slave pour se mettre au service de l'Allemagne et de la Turquie. Mais l'Allemagne une fois vaincue il est peu probable que les Bulgares persistent dans leur erreur.

La confédération slave que j'imagine entraînerait nécessairement dans son orbite la Roumanie, et la Bulgarie est trop faible pour se renfermer dans un farouche isolement. D'ailleurs les haines entre les peuples ne sont pas nécessairement éternelles. La Bavière fait aujourd'hui campagne avec la Prusse qu'elle combattait en 1866. L'Italie combat cette même Autriche et cette même Prusse dont elle fut si longtemps l'alliée. Nous mêmes nous faisons campagne avec la perfide Albion, et si les soldats anglais se souviennent de Jeanne d'Arc ce n'est plus que pour lui rendre de pieux hommages. Il y a lieu d'espérer que la Bulgarie revenue à elle-même aura compris l'intérêt qu'il y a pour elle à s'assurer l'appui de la puissante confédération slave à laquelle elle apportera de fructueux débouchés sur la Mer Noire et sur l'Archipel.

Je m'arrête ici et je laisse au lecteur le soin de réfléchir. J'en ai dit assez pour lui faire comprendre l'erreur de nos pères et l'intérêt majeur qu'il y a pour nous et pour nos alliés à favoriser l'éclosion et le complet développement de l'union panslave. Elle seule peut fermer définitivement à l'expansion germanique l'accès de l'Adriatique et de la Méditerranée et reconquérir sur elle les débouchés de la Baltique. Puissé-je vivre assez pour voir ce rêve se réaliser!

Dans les chiffres que j'ai donnés plus haut ne sont compris que les Slaves pur sang. Mais dans la région qu'ils occupent vivent un certain nombre d'allogènes qui seront nécessairement entraînés

dans leur orbite; les uns tout naturellement, comme par exemple en Russie les peuples de la Sibérie ou du Caucase depuis longtemps en grande partie russifiés. Dans les provinces occidentales de la Russie, dans la Pologne revenue au littoral de la Baltique, sur les frontières septentrionales de la Bohême il y aura des groupes allemands plus ou moins réfractaires. Faudrait-il s'étonner si les Slaves leur appliquent l'axiome *patere legem quam tulisti*, autrement dit, en bon français, laisse-toi traiter aujourd'hui comme tu traitais naguère les autres nations?

LOUIS LEGER,
de l'Institut.

NOS INSTITUTIONS POLITIQUES ET LA GUERRE

La guerre est la pierre de touche la plus sûre des institutions et des systèmes politiques. Comment donc, sous cette redoutable épreuve de plus de trois longues années, s'est comportée la Constitution de 1875? Dans l'œuvre modeste, transactionnelle et, dans l'esprit de la majorité, transitoire, de l'Assemblée nationale, des lacunes nouvelles sont elles apparues, des imperfections se sont elles accusées ?

Directement issue de la guerre, élaborée par une assemblée qui, dans sa composition et dans son esprit, avait gardé la profonde empreinte de l'invasion allemande et de la convulsion communaliste, notre Constitution ne semble pas avoir prévu les grandes crises internes ou internationales. En majorité composée de libéraux de l'école classique française, l'Assemblée nationale s'est préoccupée d'organiser la liberté politique dans le régime parlementaire, c'est-à-dire le double contrôle de l'opinion et des Chambres : et la guerre réclame avant tout de l'action. Or l'action est incarnée par le pouvoir exécutif et, depuis de longues années avant l'explosion du conflit, les docteurs politiques dénonçaient, dans la vie de nos institutions, un malaise qu'ils attribuaient à une rupture d'équilibre provoquée par l'hypertrophie des assemblées élues. Comment, avec cette faiblesse congénitale, aggravée par un demi-siècle de pratiques défectueuses, ont été satisfaites les exigences d'action, d'autorité, de commandement imposées par les circonstances? Il s'agit de savoir si, et dans quelle mesure, l'action parlementaire, le contrôle des Chambres, la séparation des pouvoirs, le régime de libre discussion sont compatibles avec une crise aussi grave que celle dans laquelle le pays se débat. Comment nos institutions se sont-elles adaptées aux besoins de cette période tragique? Nous rechercherons enfin si, de

l'épouvantable cataclysme qui désole le monde, on ne peut pas retirer des enseignements politiques et des leçons d'organisation constitutionnelle.

*
* *

L'adaptation s'est opérée tout d'abord par une diminution, au profit de l'action gouvernementale, des libertés individuelles et du contrôle de l'opinion. Cette revision provisoire de notre régime politique s'est faite en partie par l'initiative envahissante de l'exécutif, en partie par l'application d'une législation permanente élaborée, en temps normal, en vue des périodes de crise. C'est la législation de l'état de siège. Elle infuse au gouvernement une autorité temporairement accrue : il agira par l'organe des agents militaires, qui passent pour exceptionnellement énergiques; il obtiendra, grâce à la compétence élargie des conseils de guerre, une répression sévère et rapide des infractions contre l'ordre public; il verra tomber plusieurs des obstacles que lui opposent, en temps normal, les libertés publiques.

De cette législation, le gouvernement a extrait toute la substance possible d'autorité. Pour la première fois dans l'histoire de notre droit public, l'ensemble du territoire a été soumis à l'état de siège. Ce régime d'exception n'atteignait qu'une quarantaine de départements au lendemain des événements de 1870-71, une trentaine au Deux-Décembre. Illimité dans l'espace, l'état de siège établi par le décret du 2 août, confirmé par la loi du 5 août 1914, est encore, contrairement aux intentions du législateur de 1849 et de 1878, indéfini dans sa durée.

Dans la volonté, clairement exprimée, de ce législateur, l'état de siège reste une situation légale; il étend les pouvoirs du gouvernement, mais lui garde des limites; il ne comporte, en aucune façon, les pleins pouvoirs, la dictature. Or le gouvernement s'est souvent comporté comme s'il était investi du pouvoir exceptionnel de prendre les mesures convenables. L'énumération, par l'article 9 de la loi de 1849, des prérogatives concédées au gouvernement en vertu de l'état de siège, présente un caractère strictement limitatif : 1° faire des perquisitions; 2° éloigner les repris de justice; 3° ordonner la remise

des armes; 4° interdire les publications et les réunions. C'est tout. C'est beaucoup. Le gouvernement, cependant, a fait beaucoup plus. Il a imposé à la liberté d'aller et de venir des restrictions d'autant plus sévères que les moyens de locomotion sont plus rapides. Il a infligé à la liberté du commerce les atteintes les plus graves. Parmi ces dernières, il en est plusieurs dont la haute opportunité s'élevait au-dessus de toute discussion. Il n'y avait pas de mesure d'hygiène sociale plus urgente que celle qui a été réalisée par le décret du 3 janvier 1915 : l'interdiction de l'absinthe. Mais si l'autorité administrative ne pouvait pas la prendre en période normale, nous chercherions vainement, dans les textes constitutionnels ou législatifs, la disposition qui lui confère sur ce point un pouvoir exceptionnel dans les périodes de crise. En temps de paix, la liberté des prix, qui est un des éléments essentiels de la liberté du commerce, ne peut recevoir de limitation de la part de l'autorité municipale, qu'en ce qui concerne le pain et la viande de boucherie. Or le gouvernement s'est conduit à l'égard d'une foule de denrées, d'objets, d'articles divers qu'il serait trop long d'indiquer, comme si les lois du maximum de l'époque révolutionnaire étaient encore en vigueur. Bien plus, il a inauguré dans l'histoire la loi du minimum; espérant réduire le tirage de la presse périodique, et, par là, la consommation du papier, il a décidé que les journaux ne pourraient se vendre au numéro à un prix inférieur à dix centimes.

Quelques années avant la guerre, le Conseil d'État (arrêt du 31 juillet 1903) avait condamné la prétention des municipalités à intervenir dans le commerce de la boulangerie, non seulement pour taxer le pain, mais pour en règlementer la fabrication. Or est-il besoin de rappeler toutes les interventions administratives pour empêcher la fabrication du pain de fantaisie, pour interdire la vente du pain frais, pour imposer l'usage d'une farine plus grossière que ne l'avait exigée la loi spéciale de la matière.... Les circonstances ont amené le gouvernement à assumer le rôle d'arbitre économique chargé de lutter contre la rareté et la cherté des subsistances [1].

1. Joseph-Barthélemy. *L'état de siège. Les conditions de sa déclaration. Ses effets sur la discipline des citoyens et des fonctionnaires*, 31 p., 1915. On sera en droit de s'étonner de la liberté avec laquelle je multiplie les références à mes propres études. Je me les permets pour m'excuser d'aborder ici un peu rapidement tant et de si délicats problèmes. Quelle que soit d'autre part l'aimable

Mais, dans cet ordre d'idées, la mesure qui a le plus vivement ému l'opinion publique est la suppression de la liberté d'opinion par le rétablissement d'une institution que la France ignorait depuis Louis XVIII : la censure préalable des écrits. Contre les écarts possibles de la presse, périodiqne ou non, le gouvernement a imaginé un système ingénieux et complexe auquel il a essayé de trouver une double base légale. Dans la note par laquelle il informait le public et les journalistes que la censure allait fonctionner, il invoquait, pour justifier cette mesure, la loi du 5 août 1914, « réprimant les indiscrétions de la presse en temps de guerre ». Or, il n'y a rien, dans ce texte, qui autorise la censure préventive de la presse. Il est purement répressif : il se borne à créer un nouveau délit d'opinion : l'indiscrétion. Or, jamais le gouvernement ne s'est considéré comme autorisé à exercer la censure préalable des écrits sous le prétexte qu'ils pourraient être l'instrument de délits. La distinction entre le régime répressif et le régime préventif de la presse est très nettement établie dans notre doctrine politique.

Reste la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège. L'article 9 donne à l'autorité le droit « d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter et à entretenir le désordre ». Sans doute, antérieurement à la guerre, la doctrine considérait à peu près unanimement et comme une chose allant de soi, que la loi de 1849 n'autorisait pas l'établissement de la censure. Mais il n'y a pas, à l'heure actuelle, une censure véritable, comme la France en a connu sous les régimes déchus : il n'y a pas obligation juridique de soumettre les publications à l'autorisation préalable de la censure; ce n'est aucunement un délit que de paraître sans l'imprimatur officiel. Donc, on peut dire, en théorie juridique, qu'il n'y a pas de censure. Le régime que nous avons est un pur régime de fait. L'autorité peut interdire la publication : elle a donc le droit de dire à la presse, dans son propre intérêt : « Demandez-moi si la publication que vous projetez ne vous expose pas à une mesure rigoureuse de ma part ». Toutes les réserves sont permises au sujet de la manière dont le droit gouvernemental a été mis en œuvre par des

bienveillance avec laquelle m'est accordée la place dans cette *Revue*, je ne pourrais, sans abus, reproduire la mention de trop nombreux faits à l'appui de mes allégations et de trop nombreuses autorités au secours de mes opinions.

agents anonymes. On aurait pu souhaiter de leur part, surtout lorsqu'il ne s'agissait pas de la défense militaire, plus de modération, de tact, de discernement, d'impartialité. Il n'est pas admissible que l'on transforme en un privilège indéfendable, pour une catégorie d'hommes politiques, ce qui n'est qu'une précaution légitime pour la défense nationale. Il n'est pas défendu de regretter que le pays n'ait pas eu l'occasion de donner au monde ce grand exemple d'un peuple qui garde, au milieu de la crise la plus grave, le goût et les mœurs de la liberté. Les atteintes à une liberté cardinale comme la liberté d'opinion ne sont légitimes que dans la stricte limite du nécessaire. Trop souvent, cette limite fut outrepassée. Mais le droit strict du gouvernement, au point de vue de la loi positive, ne paraît pas contestable. Les tentatives faites par l'Allemagne pour mettre la main sur une partie de la presse française achèvent d'autre part de démontrer que la censure était un instrument nécessaire de la défense nationale[1].

*
* *

La guerre a amené, avec l'affaiblissement du régime de liberté, l'effacement du règne de la loi[2].

Salus populi suprema lex esto. Il a paru que les scrupules juridiques n'étaient plus de mise lorsqu'il s'agissait de la défense de la patrie.

Cette crise de la légalité s'est d'abord manifestée par un dédain manifeste des prescriptions de la loi dans les pratiques gouvernementales et administratives. Ainsi pour ne prendre que le dernier exemple à notre connaissance, toute loi autorisant des impôts doit être insérée au *Journal officiel* deux jours au moins avant la date à laquelle expire l'ancienne autorisation de percevoir. Or le 30 juin 1917 expiraient les autorisations de perceptions et de dépenses afférentes au second trimestre : et la loi autorisant la continuation des perceptions et dépenses pendant le troisième trimestre n'a été publiée à l'*Officiel* que le 1er juillet.

1. Joseph-Barthélemy, *Le gouvernement et la loi*, 33 p., 1915.
2. Joseph-Barthélemy, *La liberté d'opinion et la censure*, 52 p., 1915.

La méconnaissance de la loi dans des actes, dans des décisions d'espèce s'explique suffisamment par le trouble que la crise ne pouvait manquer de provoquer dans nos administrations. On est parvenu au degré le plus grave de l'illégalité lorsque, par une mesure formelle, le gouvernement abroge ou suspend une loi, ou bien crée des règles nouvelles qui ne pouvaient évidemment être prises que par la voie législative.

S'il est des mesures autour desquelles s'est faite l'unanimité de l'opinion publique, ce sont bien celles qui ont eu pour objet d'aménager au mieux possible les forces de la nation pour les opposer à l'agression allemande : revision générale de la masse des réformés pour en extraire les éléments utilisables, revision des auxiliaires pour y faire un choix d'hommes aptes au service armé, etc. On peut dire qu'il n'y avait pas, dans les circonstances où l'on se trouvait, de mesures plus légitimes, plus indispensables, plus urgentes, que celles qui ont été prises par les 34 décrets d'organisation militaire énumérés dans la loi ratificative du 30 mars 1915. Il n'en reste pas moins que c'étaient 34 décrets contraires aux lois, les suspendant, les modifiant, et que certains imposaient aux particuliers, en dehors et même à l'encontre de la loi, des obligations qui, tout en étant le plus grand des honneurs, constituent la plus lourde des charges.

L'atteinte la plus lourde au régime de légalité est la suppression, par simple décret, des garanties que la loi organise autour de la répression pénale. Vue l'extrême difficulté à concilier les formes et les délais de procédure faite par le Code de justice militaire avec les nécessités impérieuses de la discipline et du maintien de l'ordre public, le *décret* du 6 septembre 1914 modifiait le *Code* en créant les conseils de guerre spéciaux[1].

Ces empiètements du gouvernement sur le domaine de la loi se sont souvent aggravés d'une méconnaissance des formes traditionnelles et protectrices du droit public français. On peut signaler par exemple que les ministres n'ont pas, à eux seuls, le pouvoir réglementaire; ils ne peuvent pas émettre de règles générales obligatoires pour les citoyens sans faire prendre un décret au Président de la République. Cependant certaines obligations, comme celle de ne pas

1. Joseph-Barthélemy, *Les Conseils de guerre*, 52 p., 1916. *Les Tribunaux militaires en temps de guerre*, 12 p., 1916.

vendre les journaux à un prix inférieur à cinq centimes, ont été édictées par simple décision ministérielle.

Ces ordres, anormalement édictés, ont été anormalement exécutés. Le droit public traditionnel de la France veut, en général, qu'entre l'émission de l'ordre et son exécution forcée, intervienne une décision judiciaire qui constate la désobéissance et applique une peine au récalcitrant. A ces procédures juridiques, nous avons vu substituer depuis la guerre le dangereux système de la voie de fait : l'ordre, régulièrement ou irrégulièrement émis, est directement sanctionné par l'emploi, sous une de ses formes diverses, de la force administrative : la fermeture est imposée à un débit d'alcool : la police empêchera d'y entrer; les journaux subiront toutes les exigences administratives, et notamment l'élévation de leur prix de vente, sinon ils seront saisis; un fabricant de papier se voit interdire d'exécuter son contrat envers un journal, s'il résiste, il ne recevra plus de charbon; les hôtels ne seront chauffés, à partir d'une certaine date, qui si le thermomètre descend à un chiffre déterminé : s'ils désobéissent, leur charbon sera réquisitionné.... Des procédés de cette nature privent les citoyens de la garantie du contrôle juridictionnel. La décision administrative échappe à ce contrôle lorsqu'elle cesse de s'exprimer dans un de ces actes juridiques dont on connaît les éléments traditionnels : désignation de l'autorité qui émet l'ordre, visa des textes, dispositif. L'ordre administratif, lorsqu'il s'agit par exemple de la censure, ne laisse pas de trace : il est souvent notifié par voie téléphonique, par un personnage anonyme.

En dehors de la déclaration de l'état de siège, et de certaines dispositions portant sur des matières importantes mais limitées (extension de la liberté financière du gouvernement, pouvoir de décision en ce qui concerne le moratoire des loyers et des échéances), ce déplacement de l'équilibre des pouvoirs s'est opéré par l'initiative envahissante de l'exécutif, sans qu'il y ait été autorisé par un acte régulier, à portée générale. Cette délégation a été demandée le 14 décembre 1916, par un « projet de loi autorisant le gouvernement, jusqu'à la cessation des hostilités, à prendre toutes les mesures commandées par les nécessités de la défense nationale ». Ce projet, d'ailleurs rédigé dans les termes les plus médiocres, prêtait aux critiques les plus âpres tant au point de vue des principes qu'à celui de

l'opportunité. Le Parlement ne peut pas déléguer le pouvoir législatif : ce pouvoir n'est pas un droit dont il puisse disposer, c'est une compétence, c'est-à-dire un devoir, qui lui a été imposé comme au plus apte à le remplir, il ne peut s'en décharger, pas plus que la Cour de Cassation ne pourrait déléguer à une autre autorité la compétence de contrôle juridique. En fait d'ailleurs, la machine législative avait produit à outrance, et on ne pouvait citer un cas où elle aurait retardé une mesure urgente. Toutes les fois que la pression des circonstances avait amené le gouvernement à empiéter sur le législatif, le Parlement avait ratifié sans difficulté ces initiatives. Le Parlement avait donné, à plusieurs reprises, des preuves manifestes de sa volonté ferme de ne pas paralyser le gouvernement par une défense trop étroitement jalouse de ses prérogatives constitutionnelles. Il était superflu après cela de lui demander une abdication en forme qui aurait equivalu à l'aveu qu'il avait été un obstacle à la défense nationale. Après un rapport très âpre de M. Viollette, le projet n'est jamais venu en discussion[1]. Son dépôt aura eu cependant cette heureuse conséquence d'alléger la procédure trop lourde, le formalisme parfois un peu théâtral de l'élaboration des lois. Le 17 janvier 1917, la Chambre créait, par une modification à son règlement, deux procédures rapides (la procédure d'extrême urgence, et la discussion immédiate) de façon à simplifier la discussion et à hâter le vote des projets urgents intéressant la défense nationale.

*
* *

Le dépôt de ce projet et son retrait tacite devant l'attitude hostile de la Chambre marquaient un point de friction assez grave entre le gouvernement et le Parlement, chacun d'eux rivalisant de zèle pour la défense nationale. A cette occasion s'est posé de nouveau devant l'opinion le problème du rôle du Parlement en temps de guerre. Sur ce point, les doctrines les plus divergentes se sont entrechoquées avec des alternatives diverses. La plus généralement admise avant la guerre, était celle de l'effacement, plus ou moins complet, des

1. Joseph-Barthélemy, Le gouvernement législateur. *Revue politique et parlementaire*, 10 avril 1917.

Assemblées. Elle triomphe dans les premiers mois du conflit. Quelques jours après la grande « séance de draperie » du 4 août, la session extraordinaire, ouverte à l'occasion de l'agression allemande, fut déclarée close par décret, et les Chambres ne se réunirent pour la première fois que par l'effet de la convocation constitutionnelle du second mardi de janvier 1915. On croyait que la guerre serait une crise d'une violence inouïe, mais aussi d'une foudroyante rapidité; on croyait que pendant cette convulsion passagère, le gouvernement, chargé exclusivement de mettre en œuvre les instruments techniques, matériels, législatifs depuis longtemps accumulés, devait jouir d'une dictature momentanée et que, dans tout le pays, règnerait le silence des camps. Les faits ne tardèrent pas à apporter à cette conception de la guerre moderne, un complet et regrettable démenti. La guerre était plus violente encore qu'on n'avait pu l'imaginer; mais sa durée dépassait les prévisions les plus pessimistes. L'insuffisance de la préparation du temps de paix éclatait à tous les yeux; il fallait créer des armements nouveaux, perfectionner l'organisme financier de façon à faire face à des dépenses formidables; il fallait parer, par des mesures législatives, aux lacunes des contingents, il fallait, d'autre part, s'assurer que le gouvernement organisait la mise en jeu de toutes les forces disponibles, et ne s'en remettait pas trop à une bureaucratie indolente, routinière, inerte. Les pouvoirs financiers, législatifs, de contrôle du Parlement devaient avoir leur part dans la victoire.

Mais, dans cette voie nouvelle, on ne devait pas tarder à être tenté d'exagérer. Dans la théorie traditionnelle du régime parlementaire, les Chambres contrôlent le gouvernement, qui, à son tour, est responsable des services. Si les Chambres prétendaient contrôler directement les services, le gouvernement n'aurait plus sa liberté, donc plus de responsabilité. Et comme on ne peut parler de la responsabilité d'un Parlement de 900 membres, on toucherait à l'un des périls les plus graves de la démocratie : l'absence de responsabilité. C'est contre cette conception traditionnelle du régime parlementaire que s'est élevée la théorie du contrôle direct des armées par le Parlement, ou, comme on l'a dit, de la délégation directe. La Chambre a prétendu créer un organisme spécial qu'elle aurait investi de la mission de procéder à une enquête permanente et générale sur toutes

les questions intéressant la défense nationale; organisme qui n'entrerait pas seulement en rapport, comme le veulent les règles du régime parlementaire, avec le gouvernement, mais avec les chefs militaires, avec les soldats eux-mêmes, qui aurait le droit de pénétrer partout, dans tous les établissements, dans tous les terrains, tranchées, forteresses, travaux quelconques, de suivre les troupes en campagne, de voir, d'interroger, de constater, de s'enquérir des besoins de toute nature de l'armée, en armes, munitions, équipements, approvisionnements de toute sorte, et, sans donner évidemment d'ordres directs, de constater sur place quelle est la valeur et l'efficacité de la direction technique donnée aux opérations militaires, et enfin d'être admis partout comme la représentation la plus immédiate de la nation souveraine auprès de l'armée. Ce système fut adopté par la Chambre, à une majorité écrasante (444 voix contre 80) le 22 juin 1916. Mais grâce à la fermeté diplomatique du président du Conseil qui revendiqua, dans les termes les plus nets, les droits et les responsabilités du gouvernement, la Chambre renonça à cette tentative de confusion des pouvoirs (20 juillet 1916) [1].

Le contrôle parlementaire ne doit pas se transformer, il doit s'adapter à la guerre. Il doit être modéré dans sa quantité, de façon à ne pas constituer une entrave pour ceux qui ont la responsabilité de la direction de la guerre; il doit être discret, de façon à ne pas devenir pour l'ennemi une source de renseignements et pour le pays une cause de démoralisation. Mais, dans ces limites, le contrôle est indispensable. Il en faudrait un, même dans la République de Salente. Il est loin de ma pensée de vouloir dissimuler les excès et les vices de notre parlementarisme. Mais il y aurait une singulière injustice à s'hypnotiser sur eux. Sans doute, il convient de ne rien exagérer et de ne pas exalter au delà de toute mesure la part du Parlement dans l'organisation de la victoire prochaine. Mais il ne faut pas exagérer en sens inverse, et qualifier les Chambres de mouches d'un coche qui aurait aussi bien marché sans elles. Le contrôle parlementaire a été à plusieurs reprises, notamment au mois de

1. Le 27 juillet 1916, sur la proposition de M. Charles Chaumet, la Chambre confiait le contrôle à ses grandes commissions. C'était l'abandon de la délégation directe. Une circulaire du 1er novembre 1917 fixe les conditions de l'exercice du contrôle parlementaire dans la zone des armées.

janvier 1915, impulsif, au point d'être créateur. C'est grâce à lui, en partie, que le service de santé a été réorganisé; s'il y a quelque hyperbole à dire comme on l'a fait, que notre artillerie est née dans le sein de la commission sénatoriale de l'armée, on ne peut lui refuser sa part dans la création de cette artillerie lourde, dans la multiplication de ces munitions, de ces fusils, de ces mitrailleuses qui ont enfin mis la force au service du droit[1].

*
* *

Ce n'est pas, et je suis loin de le prétendre, que la machine ait fonctionné sans grincement. Le pays a été le témoin approbatif de l'extension des pouvoirs de l'exécutif; je n'ose pas assurer qu'il ait senti dans la même mesure l'accroissement de l'autorité gouvernementale. Il est loin de mes intentions — et ce n'est pas ici le lieu — de rechercher dans quelle mesure ce malaise peut être attribué à la faute des hommes : j'étudie seulement ici la responsabilité des institutions. Et je puis dire que les bonnes intentions du gouvernement ont été trahies par son origine trop exclusivement parlementaire. Nous avons vu éclater la contradiction intime de la volonté des constituants de 1875 : ils ont voulu un Président de la République qui fût un véritable gouvernant, indépendant des Chambres; et ils ont tout arrangé, en dehors des affirmations de principe, pour qu'il ne fût que leur agent : ils n'ont pas donné d'autre base à son autorité que le choix parlementaire, et ils ne lui permettent d'agir, à lui irresponsable, qu'avec le concours de ministres responsables, que le Parlement renverse à son gré.

Simple émanation de la majorité parlementaire, avec toutes ses qualités et aussi tous ses vices, de quel droit l'exécutif se présenterait-il au pays comme meilleur que cette majorité? de quel droit prétendrait-il s'émanciper de la tutelle de cette majorité qui peut à tout moment lui rappeler son origine : qui t'a fait roi?

Aussi, la tentative d'indépendance gouvernementale des cinq premiers mois de la guerre est-elle restée sans lendemain. On est

1. Joseph-Barthélemy, *Démocratie et politique étrangère*, 331 p., Alcan, 1917, p. 322.

tombé d'un extrême dans l'autre depuis la convocation constitutionnelle du second mardi de janvier 1913, la session n'a jamais été close, contrairement au vœu le plus clair de la constitution, qui avait prévu que les Chambres laisseraient sa liberté au gouvernement pendant la moitié de l'année. Tous les inconvénients de la permanence des Chambres, dénoncés dans tous les traités de droit constitutionnel et de science politique, se sont accusés à la faveur de cette méconnaissance des règles constitutionnelles. Obligés de se tenir à la disposition du Parlement pour les séances publiques ou les travaux des commissions, des parlementaires pour les audiences, à quel moment les ministres peuvent-ils se retirer dans leur cabinet pour traiter des affaires d'intérêt capital dont ils ont la lourde responsabilité? On a vu (2 février 1916) le général Gallieni, ministre de la Guerre, retenu à toute une séance où s'agitait la question des intérêts des débitants marseillais d'alcool lésés par quelque mesure de l'autorité militaire : les Allemands souillaient cependant le sol de la patrie! — Ces pertes de temps s'aggravent grâce aux incohérences scandaleuses des méthodes de travail parlementaire : débordement des interpellations (40 inscrites au 20 mai 1917), abus des séances publiques, tenues presque chaque jour et tantôt le matin, tantôt le soir, suivant l'humeur du moment; ordres du jour systématiquement surchargés, rarement épuisés, fréquemment bouleversés par des interventions inattendues, obligeant souvent plusieurs ministres à attendre en vain à leur banc l'heure imprévisible où sera abordée la question qui nécessite leur présence.

La démocratie américaine a parfaitement compris que la machine législative ne doit pas trop longtemps fonctionner : autrement, elle finit par fonctionner à vide, par fonctionner à faux. Le moindre inconvénient des sessions exagérément prolongées, c'est que les Assemblées, n'ayant plus devant elles, une besogne sérieuse en arrivant à ces séances de bruit, d'énervement, de scandale qui ne peuvent que déconsidérer le régime dans l'esprit de ceux qui n'ont pas le temps ou les aptitudes nécessaires pour juger autrement que par les apparences. (Ex. : séance du 4 octobre 1917.) A la faveur de la permanence, les mœurs du temps de paix se reglissent peu à peu dans la vie publique. On se laisse reprendre par l'atmosphère « inchangée » des couloirs ou des antichambres; les luttes pour les

portefeuilles recommencent comme si on ne pouvait pas entendre le canon de la terrasse du Palais-Bourbon; les combinaisons ministérielles cessent de se caractériser par la recherche des plus compétents et des plus dignes pour s'efforcer, par d'habiles dosages, de satisfaire les exigences, redevenues égoïstes, des partis[1]. Nous avons vu un parti décider une démarche officielle de protestation contre la constitution du dernier ministère (3 octobre 1917) parce qu'il estimait ne pas recevoir sa juste part en nombre et en importance de portefeuilles. Il se gardait d'ailleurs de prétendre que ses candidats eussent, mieux que d'autres, préparé la victoire finale.

En même temps, les préoccupations de clientèle reprennent leur empire. On sent les intérêts électoraux rôder autour des débats les plus importants. On a pu écrire que, pendant la durée de son ministère, l'amiral Lacaze a reçu environ vingt-cinq mille lettres de recommandation. A défaut de statistique officielle des démarches individuelles des parlementaires en vue de la satisfaction d'intérêts privés, nous pouvons nous faire une idée de leur nombre d'après celui des questions écrites qui se sont multipliées au point de devenir un fléau, d'encombrer et de paralyser les services de la défense nationale, et de nécessiter, au ministère de la Guerre, l'installation de tout un personnel nouveau exclusivement chargé d'y répondre, aggravant ainsi le mal de la bureaucratie et de la paperasserie contre lequel ne cessent de protester ceux qui sont partiellement responsables de cette aggravation.

Non contentes d'absorber ainsi, en besognes inutiles pour la défense nationale, le temps de ceux qui sont chargés de l'assurer, les Chambres ont tenté d'empiéter abusivement sur leur liberté par un usage évidemment excessif des *résolutions*. Le régime parlementaire est un mécanisme fragile tout fait de rouages extrêmement délicats : les Chambres ont le devoir de respecter la liberté du gouvernement, mais en même temps elles ont le droit de lui indiquer

1. En temps normal, le régime parlementaire est, essentiellement, un gouvernement de parti. Mais le crime de l'agression allemande a réalisé, suivant le mot célèbre du président de la République, dans son message du 4 août 1914, l'*Union sacrée* des partis. Ce fut une des caractéristiques du régime parlementaire dans cette période de guerre que les divers cabinets ont contenu à la fois des hommes appartenant aux fractions les plus opposées de la Chambre, par exemple M. Albert Thomas, du parti socialiste unifié et M. D. Cochin, de la droite.

des directions. Le moyen le plus net que la tradition leur reconnaisse pour faire connaître leurs intentions, c'est l'ordre du jour, voté avec l'ensemble de garanties que présente la réglementation de la procédure de l'interpellation. — Or, depuis le début de la guerre, se sont multipliées à la Chambre des députés, les propositions de résolution, intéressant non point la Chambre et son régime intérieur, mais la direction même de l'activité gouvernementale. Ces propositions, souvent improvisées en cours de séance, sur lesquelles par conséquent la Chambre n'avait pas eu le temps de réfléchir, étaient fréquemment adoptées après un débat insignifiant ou inexistant. Avec raison, le Président du Conseil fit d'ailleurs par deux fois remarquer à la Chambre que, lorsqu'elle aurait voté une résolution, elle aurait seulement exprimé un vœu, que, seule, une loi votée par les deux Chambres pouvait avoir force obligatoire (20 juillet 1916). Il n'en reste pas moins qu'un cabinet parlementaire ne peut être que gêné par des manifestations aussi solennelles de la Chambre. Par un de ces désordres dont il serait aisé de multiplier les exemples et qu'excuse d'ailleurs la pression de circonstances inouies, le Parlement qui s'empare ainsi de pouvoirs de contrôle que la Constitution lui refuse, s'abstient d'exercer ceux dont la Constitution le charge : depuis trois ans, la France n'a plus de budget. Tous les trimestres, le Parlement alloue au gouvernement une somme globale que celui-ci aménage à son gré. Le contrôle financier en est sensiblement revenu à ce qu'il était sous Napoléon Ier. — A l'heure actuelle, une grande commission intraparlementaire examine s'il est possible d'établir des comptes pour 1914!

Un des périls du contrôle parlementaire de la guerre provient de la règle démocratique de la publicité : or il y a des choses qu'il importe de cacher à l'ennemi. On a prétendu parer à ce péril par le comité secret. Pour la première fois, depuis 1875, cette procédure a été appliquée. Elle semble l'avoir été d'ailleurs dans des conditions qui dépassent les prévisions de nos textes constitutionnels. L'Assemblée nationale prévoit le comité secret comme une interruption momentanée au cours d'une séance publique. « La Chambre, dit la Constitution (l. 16 juillet 1875, art. 5) décide ensuite à la majorité absolue si la *séance* doit être *reprise* en public sur le même sujet. » Or, nous avons eu, à plusieurs reprises, non point seulement des

séances, mais de véritables *sessions* secrètes[1]. On était en droit de redouter que le pays s'énervât de ces longues délibérations et du mystère qu'elles faisaient peser sur lui. Il n'en fut rien. Et parmi les motifs de cet heureux résultat, il y aurait peut-être une certaine désaffection du pays pour sa représentation. Mais par contre, les sessions secrètes ont l'inconvénient de dissoudre l'autorité gouvernementale : les ministères Viviani et Briand en sont sortis affaiblis et ont dû se transformer et finalement disparaître[2]. Il a été démontré d'autre part que, comme l'avait dit le général Lyautey à la violente indignation de la Chambre, un secret cesse d'être un secret lorsqu'il est confié à 900 personnes. C'est par l'analyse qu'en a donné le chancelier Michaelis à la tribune du Reichstag, qu'un grand nombre de français ont connu le comité secret tenu par la Chambre française au mois de juillet 1917.

Les sessions secrètes ont aussi l'inconvénient, lorsqu'elles se prolongent démesurément, de prendre au gouvernement un temps que réclame l'action. Ce souci d'assurer le contrôle parlementaire sans détourner trop longtemps les ministres de leur tâche essentielle a servi de prétexte à une reprise des manœuvres des adversaires de l'institution sénatoriale. Plusieurs propositions de revision constitutionnelle tendaient à faire décider que, pendant la durée de la guerre, le Sénat se fondrait avec la Chambre des députés, soit pour tous actes de la fonction parlementaire (propositions Renaudel, Pierre Forgeot), soit seulement pour entendre le gouvernement en comité secret (proposition André Hesse). Sur un rapport défavorable et décisif de M. Thomson (14 juin 1917), la Chambre a eu la sagesse de ne pas s'engager dans la voie très dangereuse où on prétendait l'entraîner (27 juillet 1917). C'était, il faut en convenir, une étrange

1. Pour la Chambre : du 16 au 22 juin 1916, sept séances secrètes ; du 28 novembre au 7 décembre, dix séances ; 26 janvier 1917, deux séances ; 14 mars 1917, une séance ; du 29 juin au 6 juillet 1917, sept séances ; 16 octobre 1917, une partie de séance. Pour le Sénat, du 4 au 9 juillet 1916, six séances ; du 19 au 23 décembre 1916, cinq séances ; 19 juillet 1917, une séance. Les Chambres se sont posé comme règle de voter en séance publique les ordres du jour qui cloturaient les comités secrets.

2. Un des traits caractéristiques du fonctionnement du régime parlementaire pendant cette guerre, c'est que le Parlement n'a renversé aucun ministère, directement, par une mise en minorité formelle, jusqu'à la séance du 13 novembre 1917, où il fit tomber le ministère Painlevé, par 277 voix contre 186.

manière d'économiser un temps précieux, que d'instituer un débat devant les Chambres sur le problème toujours livré *disputationibus hominum* du bicaméralisme, de les conduire ensuite à Versailles pour recommencer le débat; le tout afin d'aboutir à la création d'une assemblée de 900 membres chargée d'assurer un travail clair et rapide! Mais il s'agissait avant tout d'une manifestation stérile contre le Sénat. Et cependant, jamais l'institution d'une seconde Chambre n'est apparue aussi essentielle à une démocratie comme la nôtre. Les auteurs des diverses propositions n'ont pas pu citer une seule mesure nécessaire à la défense nationale que le Sénat ait arrêté ou retardé d'une manière préjudiciable. On frémit en pensant qu'avec le monocaméralisme toutes les résolutions votées par la Chambre auraient eu immédiatement force de loi : il ne faut pas oublier que c'est la Commission sénatoriale de l'armée, sous la présidence de M. de Freycinet, qui a donné l'exemple de ce que doit être le contrôle parlementaire de la guerre.

***

Le moment n'est pas venu d'affaiblir dans la démocratie les organes qui sont chargés d'y assurer le respect des principes nécessaires, les traditions indispensables et le respect de l'esprit de suite. Certes, les problèmes infiniment complexes que soulève en foule la vie politique d'une grande nation en guerre ne sont pas de ceux qui se laissent résoudre par des syllogismes, par un mécanisme logique auquel on se confierait avec des œillères sur la réalité. Mais à l'inverse, l'action de nos institutions politiques depuis l'agression allemande a pu faire croire par moments à une absence de doctrine tellement complète qu'elle pouvait passer pour une doctrine; à un certain dédain pour ce qui pouvait avoir l'apparence d'une idée générale ou d'une ligne de conduite trop suivie; à la volonté de traiter les phénomènes économiques et politiques isolément, sans les relier par une vue d'ensemble....

Les membres du Parlement sont-ils astreints pendant la guerre aux obligations militaires qui pèsent sur la masse des citoyens? Pendant les cinq premiers mois de la guerre, la solution affirmative

l'emporta sans difficultés. Mais la session parlementaire, en s'ouvrant, souleva le conflit des devoirs. Dans une guerre qui était aussi bien une guerre de gouvernements qu'une guerre d'armées, ne fallait-il pas assurer tout d'abord le fonctionnement normal des institutions? Le problème était infiniment délicat. Aussi s'est-on abstenu de lui donner une solution de principe. C'est à chaque parlementaire à le résoudre individuellement pour son propre compte; et encore n'est-il pas obligé de se tenir à une solution une fois adoptée : il va à l'armée quand il le veut, en revient quand il lui plaît. Plusieurs ont abandonné — certains disent : déserté — le devoir parlementaire pour le devoir militaire. Une douzaine ont donné leur vie. Le Parlement se pare de leur gloire[1].

Depuis l'agression allemande, il a été essayé au moins cinq systèmes au sujet des rapports du gouvernement avec le commandement militaire[2]. — Nous avons commencé sans qu'il y eut un général en chef à la tête de toutes les armées françaises; puis la fonction a été établie; elle a été modifiée, « le commandant en chef des armées françaises » ayant été, tout en gardant ce titre, réduit au rôle de conseiller technique du Comité de guerre; puis le titre lui-même a été supprimé, et on a pu croire que le ministre de la Guerre, général estimé, ne bornerait pas son activité à l'administration de l'armée, mais interviendrait dans la direction des opérations; puis le ministre de la Guerre a cessé d'être un technicien, et nous sommes revenus au système des premiers mois de la guerre. Il reste à M. Briand d'avoir donné la saine formule : « Le gouvernement exerce la direction politique de la guerre et le contrôle des opérations militaires ».

Mêmes incertitudes au sujet de la constitution du Cabinet. Un moment, on découvre la vérité de cet axiome classique de la science constitutionnelle que, s'il faut être nombreux pour la délibération, il est nécessaire d'être peu pour l'action. Alors le Président de la République constitue un ministère « resserré » (11 décembre 1916). Mais ensuite on s'aperçoit que plus un cabinet a de membres dans son sein, moins il a d'adversaires dans les Chambres : et on arrive

1. Joseph-Barthélemy, *Problèmes de politique et finances de guerre*, en collaboration avec MM. Jèze, Rist, Rolland, 1915.
2. Joseph-Barthélemy, *Démocratie et politique étrangère*, p. 348 et suiv.

ainsi au « ministère des Trente » (12 septembre 1917) le plus nombreux que la France ait connu depuis 1875! (14 ministres à portefeuilles, cinq ministres d'État, une douzaine de sous-secrétaires d'État). Parmi les ministres, il en est deux qui ont mené de belles campagnes contre la création de ministères par décret, sans ouverture préalable de crédits par les Chambres; parmi les sous-secrétaires d'État, il en est un qui a déposé, en vue de la suppression de cette institution, une proposition qui n'est pas encore venue à l'ordre du jour.

S'il est nécessaire d'être peu pour la direction générale des affaires publiques en période de crise, l'autorité doit se concentrer sous un volume encore plus restreint lorsqu'il s'agit d'assurer la direction gouvernementale de la guerre : aussi, a-t-il été constitué dans le sein du Cabinet, un comité restreint chargé de cette mission particulière. Le 13 décembre 1916, le « comité de guerre » comprend seulement les chefs de cinq ministères : Affaires étrangères, Finances, Guerre, Marine, Armement. Mais ensuite y entrent le ministre des Colonies, parce qu'il y a des troupes coloniales; deux autres ministres, parce qu'ils ont été présidents du Conseil; le ministre de l'Intérieur, parce qu'il représente un parti politique important et exigeant! Dans le ministère du 19 septembre 1917, le Comité de guerre comprend, outre les cinq ministres originaires, quatre ministres d'État.

La création de ces ministres d'État est présentée comme une innovation heureuse, leur suppression comme une réforme nécessaire; leur rétablissement enfin comme une excellente mesure gouvernementale. L'aviation a à sa tête tantôt un chef politique, un sous-secrétaire d'État, tantôt un simple chef technique, sans que l'opinion publique puisse se rendre un compte exact des motifs de ces variations.

Les vacillations qui caractérisent l'organisation gouvernementale depuis la guerre se retrouvent trop souvent dans son action. Depuis quelques années le Parlement emploie le système des lois promulguées pour essayages, et recevant, dans la suite, les retouches exigées par les besoins du public qui est le client. Reflet du Parlement, le gouvernement s'inspire de ces fâcheuses méthodes. Le 11 juin 1917, un décret ordonne un recensement de la population pour le 8 juillet. Des affiches sont en conséquence apposées dans toute la France.

Mais, à la veille de la date fixée, des bandes collées sur ces affiches annoncent l'ajournement de l'opération. C'était le retrait d'un acte juridique par afficheur et papillon. Ce n'est que par un second décret publié au *Journal officiel* le jour même fixé pour l'exécution du premier que celui-ci était régulièrement rapporté : en dépit de cette satisfaction donnée aux principes juridiques, la Ville de Paris, à elle seule, n'en avait pas moins vainement dépensé 180,000 francs. Le 24 septembre 1917, un décret prévoyait l'allocation de sursis d'un an ou davantage à des hommes exerçant des professions déterminées, mais au nombre de plusieurs centaines. Le 7 octobre, le décret est abrogé. Désormais, il n'y a plus que 22 professions indispensables à l'arrière, et la défense nationale ne permet plus que des sursis de trois mois à un an.

Mais c'est surtout lorsque, poussée par la nécessité des circonstances, elle s'est engagée dans la voie glissante de l'interventionnisme économique, que l'action gouvernementale a multiplié les faux pas, les méconnaissances de principes, les hésitations, les avances brusquées suivies de rapides retours en arrière et tissé enfin toute une trame de contradictions. Tout manuel élémentaire d'économie politique dénonce dans une crise de prix, le symptôme d'une crise de quantité : les pouvoirs publics n'ont pas cru tout d'abord, pour le charbon, à cette idée théorique. Les mêmes manuels mettent en garde contre l'intervention de l'État dans les transactions : ils enseignent qu'une taxation imprudente amène l'évasion de la marchandise taxée. Une année, le blé est taxé si bas que les paysans en engraissent leurs animaux et qu'il est prêt de manquer pour les hommes ; l'année suivante, il est taxé à 50 francs alors que les représentants des agriculteurs n'en réclamaient que 42 ; il faut alors une nouvelle intervention pour éviter, par une ristourne aux boulangers, le renchérissement du pain. On découvre une nouvelle ressource pour le budget : un impôt sur les spectacles ; peu après, les spectacles sont restreints par ordonnance et des indemnités sont payées aux chômeurs. Les prix des transports par voie ferrée doivent être élevés : mais la réforme pèse uniquement sur les familles nombreuses auxquelles on enlève d'abord, pour ne les leur rendre ensuite qu'à moitié, les billets collectifs de vacances : on parle beaucoup de repopulation.

Il y a des jours sans chocolat, des jours sans gâteaux, des jours sans cinéma, des heures sans lait, mais il n'y a pas de jours sans petits verres. Il faut rendre cette justice aux auteurs de ces mesures qu'ils ne font montre d'aucun amour-propre d'auteur, d'aucune obstination déplacée; le fugace édit des soirs sans viande a duré quinze jours; le système des deux plats fut éphémère : mais le record de la rapidité dans l'abrogation est incontestablement détenu par le décret des « heures sans gaz ». Celui-ci dura à peine l'espace d'un soir. La nuit éclaira la question et montra qu'entre autres inconvénients les mesures prescrites présentaient celui d'être absolument irréalisables au point de vue technique. Publié le 11 juin 1917, le décret était rapporté le 12.... Voilà donc une mesure retirée avant même que la moindre tentative d'application en ait mis en lumière les inconvénients. Et il serait facile de multiplier les exemples de ces laissés pour compte réglementaires.

Mieux eut évidemment valu réfléchir avant d'ordonner. Mais que l'on songe à toutes les difficultés que doit surmonter un ministre, tiraillé entre les audiences interminables, les comparutions devant les commissions, les séances publiques quotidiennes, pour conquérir le temps de la réflexion préalable et mûrie?

Si, en effet, on a déploré certains défauts de logique dans les nombreuses mesures qui se sont suivies en s'entre-choquant, si on a relevé les atteintes aux règles écrites ou coutumières de notre droit constitutionnel, si on a noté les nombreuses méconnaissances de la législation positive et les sacrifices des libertés politiques, ce n'est pas, on l'a deviné, avec une pensée de vaine et injuste critique contre les hommes qui ont eu le courage d'assumer les redoutables responsabilités du pouvoir à une des périodes les plus tragiques de notre histoire et qui ont eu à faire face à des difficultés tellement inouïes qu'il est déjà honorable de ne s'y être pas montré tout à fait inférieur. Aussi bien, se sont les institutions seules qui nous intéressent.

*
* *

L'heure n'est pas à construire des édifices de théories sur des nuages de principes. Celui-là n'est pas digne des libertés constitutionnelles qui ne sait pas les sacrifier au salut de la patrie. Toutes

les exceptions aux règles, tous les abandons de principes ont-ils présenté un caractère absolu de nécessité? C'est une question contingente qui ne doit pas nous arrêter. Alors même d'ailleurs que nous leur reconnaîtrions uniformément cette suprême légitimité d'avoir été exigés par l'intérêt commun, il est nécessaire d'affirmer que ce sont des sacrifices, dont nous nous faisons honneur de souffrir tout en les consentant allègrement. Il semble que les non-combattants ne puissent, sans quelque audace, constater des restrictions à leur liberté, insignifiantes à côté de celles que subissent les millions de Français appelés sous les armes. Cependant, le régime constitutionnel, le régime de légalité, la liberté politique sont des patrimoines communs qu'il importe de préserver dans l'intérêt général contre les dangereuses tendances de l'autoritarisme, de l'illégalité, de l'interventionnisme.

Le bloc des libertés nécessaires s'effrite. L'une après l'autre, elles s'évanouissent, sacrifiées à l'idéal commun. A la France, à la France seule nous en consentons le joyeux sacrifice. Mais signalons le danger d'habituer le peuple à se passer d'une liberté. Quoique les temps ne soient guère favorables à la résurrection des aphorismes de Benjamin Constant ou de Royer-Collard, interrompons la prescription. Ne laissons pas se reformer dans le pays cette atmosphère d'atonie et d'indifférence que l'histoire a connue en 1849 et qui prépare les Deux-Décembre. L'indolence des bureaucraties s'accommode à merveille de l'affranchissement des règles légales. « C'est la guerre. » Souffrons l'illégalité. Mais annonçons l'effort qui sera nécessaire pour reprendre le droit chemin. L'exception tolérée en un jour grave peut trop facilement servir de précédent à une autre exception en un jour moins grave. Il est en effet deux choses dont le maniement est extrêmement dangereux et dont l'usage a été cependant, dans une certaine mesure, momentanément exigé par des circonstances exceptionnelles; deux choses qui exercent sur les gouvernements une attraction toujours croissante à mesure qu'ils y cèdent et dont il leur est bien difficile de secouer le joug une fois qu'ils l'ont accepté : c'est l'interventionnisme économique et c'est l'illégalité.

On est obligé de constater un malaise constitutionnel dû à un certain désordre dans le fonctionnement des pouvoirs. Le gouverne-

ment, contraint d'acheter son existence tous les jours dans des luttes sans grandeur, voit son autorité diminuée par une surveillance hargneuse qui n'est que la caricature du contrôle; le Parlement, dont la *présence* était nécessaire s'installe en permanence et voit se fondre, sous des critiques plus ou moins justifiées, son crédit nécessaire. Le déséquilibre s'accentue, le gouvernement, trop hardi devant la loi, se montre trop timide devant le législateur; il s'empare de prérogatives que la constitution lui refuse, mais laisse tomber celles qu'elle lui confie. Ses pouvoirs se multiplient, tandis que son autorité s'anémie. L'arbitraire, comme celui qu'il a exercé en matière de presse, n'est qu'une mauvaise apparence d'autorité : il va le plus souvent avec la faiblesse.

Et sans doute, il faut se garder d'exagérer la portée des désordres, des contradictions, des hésitations qui ont été signalées. Il y a là une écume superficielle qui ne saurait faire oublier le magnifique travail patriotique qui a été accompli.

Le gouvernement (Président de la République et ministres) a d'ailleurs conservé son autorité sur le domaine de la politique étrangère. En dépit de quelques erreurs, de quelques fâcheuses hésitations dues *en partie* à ce que la France devait agir d'accord avec ses alliés, la diplomatie de la République française a été bonne si on la considère, excellente si on la compare à celle des Empires du Centre. Dans une des propositions de revision constitutionnelle rejetées par la Chambre sur le rapport de M. Thomson, M. Paul Meunier demandait le transfert au Parlement de la plupart des pouvoirs diplomatiques du gouvernement. Cette proposition s'inspirait d'un des plus fâcheux archaïsmes du doctrinarisme républicain. Le remède démocratique est appliqué avec succès aux problèmes de politique intérieure qui se résument dans des questions d'égalité, de justice, de bien ou de mal. Ces questions sont secondaires dans la politique extérieure. Et puisqu'il est nécessaire de s'en remettre finalement à une autorité, il faut rechercher celle qui est le mieux à même de défendre les intérêts du pays, grâce à sa compétence, à la rapidité, à la prudence, à la discrétion de son action. L'exigence même de ces qualités suffit à désigner le gouvernement.

1. Joseph-Barthélemy, *Démocratie et politique étrangère*, p. 84-254.

Mais la démocratie tend à juger son gouvernement d'après sa politique intérieure, et, dans ce domaine, l'opinion s'attache peut-être davantage à la tenue extérieure des pouvoirs publics qu'à leur action réelle. Le désordre même apparent d'en haut est un encouragement à l'anarchie profonde d'en bas.

La guerre semble avoir accentué dans le pays une désaffection certaine à l'égard des institutions représentatives; qu'il entre dans ce sentiment une sérieuse dose d'injustice, ce n'est pas à nier. Nos Chambres contiennent autant de talents et de caractères que les meilleures du monde. L'opinion s'est laissée exagérément impressionner par quelques bouillonnements désordonnés de la cuve parlementaire; elle a été aussi trop portée à généraliser les fautes de personnalités indésirables comme il s'en trouve dans tous les Parlements de tous les temps et de tous les pays, et auxquelles les périodes de crise fournissent les occasions de se laisser aller à leurs déplorables instincts. Quelle que soit d'ailleurs la justice de ce sentiment public à l'égard du Parlement, et quelles qu'en soient les causes, il est inutile d'essayer de le dissimuler; il vaut mieux le regarder en face, et on ne doit pas le considérer sans inquiétude; on sait trop quelles voies il ouvre : celle du despotisme et celle de l'anarchie. Les amis véritables du régime représentatif et de la liberté politique doivent souhaiter un assainissement du Parlementarisme. Le « petit scrutin », stigmatisé par Gambetta, aura reçu, de la guerre, son dernier coup; la servitude de l'élu à l'égard de l'électeur, la plaie vive de l'électoralisme aura été mise en pleine lumière par les dizaines de milliers de démarches, dont le plus grand nombre avait pour but d'enlever des électeurs aux plus lourds devoirs de la défense nationale, et qui auraient eu pour effet, par conséquent, de désorganiser celle-ci[1]. Le scrutin de liste, expurgé, par la représentation proportionnelle, de son caractère de scrutin d'oppression, aura, entre autres avantages, celui de relâcher l'asservissement de l'élu aux intérêts privés de la clientèle électorale.

Ce n'est pas le seul point sur lequel on ait relevé des « frottements »

1. Dans son rapport du 27 octobre 1917, le sénateur Jeanneney dénonce la « hideuse besogne de l'embusqueur ». Il s'écrie : « Qui oserait dire que des interventions variées n'y aient pas contribué souvent et que les dossiers n'en témoignent pas? »

dans notre mécanisme constitutionnel, déjà parvenu à un âge avancé qu'ignorèrent tous nos régimes précédents depuis 1789.

Un mot, rapidement devenu célèbre, de M. Charles Benoist, a donné une actualité nouvelle au vieux problème du recrutement des ministres. La guerre, entend-on dire de tous les côtés, a mis en pleine lumière l'importance des techniciens et des spécialistes; elle a rabaissé le rôle des gouvernants du type classique : hommes de simple culture générale, parlementaires habiles, orateurs séduisants. Certains ont même prophétisé, comme une des multiples conséquences du cataclysme, un bouleversement des principes traditionnels de l'organisation gouvernementale. Peut-être se sont-ils un peu trop hâtés! Si jamais l'importance du spécialiste, du technicien, du fonctionnaire compétent, du bureaucrate éminent n'est apparue aussi grande, jamais aussi ne s'est affirmée plus clairement la nécessité pour les nations d'avoir à leur tête des gouvernants de grande envergure, doués non seulement de ce « coup d'œil européen » dont se vantait Metternich mais encore du « coup d'œil mondial », en un mot de véritables hommes d'État. Si la guerre actuelle est avant tout la défense du droit et de la liberté contre l'agression du despotisme interne et international, par un autre côté elle met en présence le système de la technicité contre celui des hommes d'État. L'Allemagne a mis en œuvre une technicité remarquable que nous sommes en droit d'admirer dans la mesure même où nous en souffrons : elle a manqué d'hommes d'État. Les fautes de technicité sont graves. Les fautes « politiques », dans le sens le plus élevé de ce mot, les fautes des hommes d'État sont capitales. Ce sont de ces fautes politiques qui ont dressé, contre l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, le monde entier.... Nous suivons, avec intérêt et sympathie, l'expérience restreinte actuellement tentée chez nous après l'avoir été en Angleterre : le cabinet du 13 septembre 1917 contient deux ministres non parlementaires : un fonctionaire éminent au ministère des transports, un grand industriel au ministère des Armements. Une grande place doit être assurée aux techniciens; dans le gouvernement d'un grand pays, ce ne doit pas être la première[1].

1. Après avoir tellement abusé des références à mes propres ouvrages, oserai-je ajouter que ces questions extrêmement délicates sont étudiées dans un volume qui va paraître prochainement : *Le problème de la compétence dans la démocratie?*

La compétence exigée du gouvernant d'une démocratie est celle de l'homme d'État; cette compétence se révèle principalement dans l'exercice des fonctions parlementaires. Le problème véritable se ramène à choisir parmi les parlementaires les plus capables pour remplir des fonctions ministérielles déterminées; et, ce choix une fois fait, d'assurer l'autorité nécessaire et l'unité d'action de ceux qui en auront été l'objet. Il ne paraît pas nécessaire de toucher à l'institution ministérielle en elle-même : elle s'amendera par l'amélioration du Parlement chargé de contrôler, et par l'infusion d'une énergie nouvelle à la Présidence de la République.

Nous sommes sûrs que nos institutions, telles qu'elles sont, nous conduiront à la victoire. Nous ne saurions par conséquent, sans nous contredire, en exagérer les défauts. Mais il serait aussi dangereux de les dissimuler. Dans les mois qui suivirent l'agression allemande, la France a eu la sensation qu'elle était fortement gouvernée. Elle a accepté allègrement de la République un régime de guerre que le second empire n'avait pas eu l'énergie de lui imposer pendant la crise de 1870. Et on a pu constater alors la précieuse maturité politique, la sagesse fondamentale, le profond esprit de discipline du peuple français. Cependant, et dans la mesure où l'on peut juger des événements lorsque fait défaut le recul nécessaire, le silence qui régna dans le pays à cette époque, ne fut pas favorable à la préparation, par le gouvernement et les bureaux, des instruments nécessaires à la continuation de la guerre telle qu'elle nous était imposée. La réunion du Parlement au mois de janvier 1915 vint comme un aiguillon nécessaire, mais aussi, à partir de ce moment, le pays sentit comme une vacillation dans les directions nécessaires qu'il devait recevoir. Il s'est plaint de ne pas sentir au-dessus des volontés éphémères et divergentes des ministres à la merci du Parlement, la volonté permanente qui devait les coordonner pour un dessein mûri et médité. Des ordres solennellement publiés dans la forme de décrets étaient remplacés quelques jours, parfois quelques heures après, par des ordres contraires. Et toute cette activité hésitante, contradictoire, peu cohérente était toujours revêtue de la signature du Président de la République! Depuis longtemps, le peuple français est pénétré des principes du régime parlementaire. En 1830, sa colère se concentra sur les ministres et épargna Charles X. Mieux encore

aujourd'hui, il sait que l'autorité suit la responsabilité et qu'elle appartient aux ministres. Sa critique ne s'élève pas jusqu'au sommet, même lorsqu'il s'agit du choix du Président du Conseil et des autres membres du Cabinet. Les éléments font défaut à un jugement assuré : mais on peut constater avec certitude qu'une grande partie du pays a été déçue de ne pas sentir suffisamment, dans la direction suprême des affaires publiques, l'action ferme et continue d'un homme, entre tous éminent, que l'opinion publique avait imposé au choix du Congrès à raison de son passé de brillant parlementaire, de chef remarquable de plusieurs départements ministériels, de président du Conseil énergique. Cette action a peut-être existé, et je dois dire que, dans la gauche des assemblées, on s'en est plaint, non sans quelque amertume (Discours de M. H. Rouger, séance du 24 juin 1915). Je me borne à cette constatation indiscutable que le peuple dans son ensemble, ne l'a pas suffisamment sentie. Il a eu l'impression que l'anémie de la première magistrature de l'État se communiquait à l'action gouvernementale, se propageait de là à l'action administrative, arrivait peut-être jusqu'à l'action judiciaire et contaminait ainsi tous les organes qui intéressent les sources mêmes de la vie nationale.

Le besoin s'imposera, non point d'allonger la liste déjà impressionnante des *pouvoirs* du Président de la République, mais d'augmenter son *pouvoir*. Il ne suffirait pas, pour arriver à ce résultat, d'une règle quelconque introduite dans la Constitution : il y a eu assez d'exemples de dédain de son texte et surtout de son esprit. Le moyen est unique, il faut faire participer le Président de la République à la seule force politique de la démocratie : l'élection. Il faut élargir sur son front l'onction sainte du suffrage, étendre, en un mot, le collège électoral constitué pour l'élire. Que si l'exemple de la démocratie américaine, combattant à nos côtés dans la grande lutte pour la liberté et le droit, n'arrivait pas à nous délivrer de l'obsession de la date faditique du 2-Décembre, nous pourrions nous arrêter à mi-chemin et faire désigner le chef de l'État par les « notabilités du suffrage universel », par les électeurs actuels de notre Chambre Haute. Que sa personne apparaisse davantage ; qu'il soit un « être humain » comme le disait le président Wilson dans un de ses inoubliables messages : cela ne signifie pas nécessairement qu'il

voudra dominer le pays, mais seulement qu'il sera prêt à le servir.

Ce n'est pas en présence de l'ennemi que l'on peut songer à réaliser cette réforme capitale. Mais, comme étaient obligés de le constater M. Thomson et M. Ribot aux applaudissements de la Chambre, le grand problème de la refonte de nos institutions fondamentales est, dès maintenant, posé devant le pays. Et qu'on n'objecte pas que la vieille Constitution de 1875, ayant présidé à la victoire, suffira bien pour les travaux plus faciles de la paix. D'abord, nous ne voulons pas détruire, mais améliorer : nous savons que, se modelant sur la nature, la vie politique ne doit pas faire de sauts. Et puis il est permis de se demander si les pouvoirs publics n'auront pas à accomplir une tâche encore plus formidable que de conduire le pays au triomphe militaire : il s'agira d'assurer sa résurrection économique, d'assainir son organisme financier, peut-être de faire face à une redoutable crise morale.

JOSEPH-BARTHÉLEMY.

LE CONSEIL D'ENCOURAGEMENT POUR LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

(1848-1849)[1]

Le Comité des travaux historiques et scientifiques (Section d'histoire moderne) vient de publier les procès-verbaux du Conseil d'encouragement chargé de répartir le crédit de 3 millions de francs voté le 5 juillet 1848 au profit des associations entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers. Non pas, à la vérité, tous les procès-verbaux, mais seulement ceux de la période pendant laquelle le Conseil s'occupa de la mission en vue de laquelle il avait été constitué : le registre qui a été retrouvé et publié contient le compte rendu des soixante-sept premières séances, dont la dernière eut lieu le 24 octobre 1849; mais, dès le 19 octobre, le Conseil s'était transformé en un organe de surveillance et de patronage; comme tel son rôle semble avoir été fort effacé.

Dans les pages qui suivent je me suis proposé de dégager les principes généraux dont s'est inspiré le Conseil d'encouragement dans la répartition du crédit. Jusqu'ici nous ne connaissions ces principes que par les articles de Paillotet[2] et de Reybaud[3], l'un et l'autre très compétents puisqu'ils ont fait partie du Conseil, mais tous deux opposés au principe même du décret du 5 juillet 1848, ce qui a maintes fois nui à leur impartialité.

Avant d'aborder l'examen de ce qu'on peut appeler la politique générale du Conseil, il convient de préciser les circonstances dans

1. *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques, Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine. — Notices, inventaires et documents. — Procès-verbaux du Conseil d'encouragement pour les associations ouvrières (décret du 5 juillet 1848). 11 juillet 1848-24 octobre 1849*, publiés par Octave Festy. Paris, 1917, x-448 p.

2. *Journal des Économistes*, 15 novembre et 15 décembre 1849.

3. *Ibid.*, juillet-août 1852.

lesquelles est intervenu le décret du 5 juillet; autrement il serait difficile de placer sous leur véritable jour les observations que suscite l'étude attentive des procès-verbaux.

I

La préparation et le vote du décret du 5 juillet 1848. L' « instruction » du 12 juillet 1848.

On croit assez communément que l'octroi d'un crédit de 3 millions aux associations ouvrières se rattache à cette proclamation du 25 février où le Gouvernement provisoire avait énoncé, non pas seulement le droit, mais le devoir, des ouvriers de s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail. Le vote de l'Assemblée aurait eu pour objet de favoriser, au moyen de prêts de l'État, la réalisation de l'idée d'association dans des limites et suivant des formes plus pratiques et plus raisonnables, surtout moins dangereuses au point de vue social, que les essais tentés sous les auspices de Louis Blanc et de la Commission de gouvernement pour les travailleurs.

Un examen plus approfondi donne une signification assez différente au vote du 5 juillet et fait ressortir, notamment, l'influence qu'exercèrent les journées de juin sur la préparation et l'adoption du décret.

Au début de juin, divers journaux discutaient les moyens pratiques de réaliser l'association ouvrière : tandis que Michel Chevalier se prononçait, dans le *Journal des Débats*, en faveur de la participation aux bénéfices, *Le National* présentait un type d'association ouvrière et demandait à l'Assemblée le vote de quelques centaines de mille francs pour encourager les premières sociétés, *Le Commerce* faisait bon accueil à la fois à l'idée de la participation aux bénéfices et au principe des associations entre ouvriers, etc.

Au même moment Alcan déposait (30 mai) et développait (9 juin) une proposition, bien connue dans l'histoire des associations ouvrières, tendant à ouvrir un crédit de 3 millions par an pendant dix ans, dont 2 millions pour les sociétés de secours mutuels et 1 million destiné à « être donné en primes à toute association indus-

trielle ou agricole qui sera formée entre patrons et travailleurs ouvriers, ou entre ouvriers seulement ». A ce dernier point de vue il s'agissait, dans la pensée d'Alcan, d'une part, de favoriser l'association dite *libre* (à l'encontre des associations organisées par Louis Blanc et la Commission du Luxembourg), d'autre part, de faire une expérience décisive, non pas de tous les systèmes d'association ouvrière, mais de celles qui rentraient dans la conception d'Alcan. Cette proposition fut renvoyée au Comité du travail.

Le Comité s'occupait alors de la question des ateliers nationaux et des meilleurs moyens d'en opérer la dissolution. Le 23 juin au matin, à l'heure où l'insurrection se préparait, le Comité[1] se déclara partisan « d'une double mesure à prendre pour transformer, d'une part, l'organisation des ateliers nationaux en celle de bureaux de secours à domicile pour les travailleurs malheureux, et pour proposer, d'autre part, des moyens d'encouragement pécuniaire pour les associations d'ouvriers. On répondrait ainsi à toutes les objections qui pourraient être faites contre la dissolution, puisque l'existence des ouvriers serait assurée. »

Dans l'après-midi du même jour, Falloux lut à l'Assemblée nationale un rapport tendant à la dissolution des ateliers nationaux. Immédiatement Corbon prit prétexte de cette intervention pour présenter un projet de décret, préparé le matin même par le Comité des travailleurs et dont il avait d'abord été décidé d'ajourner le dépôt parce qu' « étant sous la passion d'une sorte d'émeute, il valait mieux attendre que l'émeute fut finie »; mais puisque, continua Corbon, la dissolution des ateliers nationaux venait d'être proposée, ce membre du Comité étaient d'avis qu'il convenait de présenter ce projet, qui avait pour objet, les ateliers nationaux étant dissous, de garantir aux travailleurs ce qu'ils demandaient. Puis Corbon donna lecture du projet, qui formait la conclusion de son rapport sur la proposition Alcan et qui comprenait un ensemble de dispositions très analogues à celles qui furent inscrites dans le décret du 5 juillet suivant, avec différence capitale que, dans le projet de Corbon, les encouragements de l'État étaient promis aux seules associations entre ouvriers.

Corbon avait commis la faute de parler au nom du Comité des

1. Bibliothèque de la « Révolution de 1848 ». N° 1. *Procès-verbaux du Comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848.* Paris, 1908, p. 57.

travailleurs, qui n'avait pas encore étudié la proposition Alcan, alors qu'en réalité il avait seulement reçu des instructions d'une sous-commission du Comité. Aussi des protestations nombreuses et véhémentes, dont une partie venue des membres du Comité, accueillirent-elles son discours. Daniel Stern, qui relate cette scène[1] sans relever la maladresse de Corbon, déclare que l'Assemblée, « troublée par la peur du socialisme », ne comprit pas la valeur de ce rapport, qui, « pour n'être pas la consécration du droit au travail, reconnaissait cependant la légitimité et l'utilité des associations », en un temps où l'association était « l'idée fixe des ouvriers de Paris ». Finalement l'Assemblée refusa de fixer un jour pour la discussion du projet de Corbon.

Ainsi donc l'occasion avait paru à Corbon propice pour essayer de provoquer la création en grand nombre de ces associations *volontaires* ou *libres* dont Buchez depuis 1830, et, *L'Atelier*, créé en 1840 par les principaux adeptes de ses idées, n'avaient cessé de vanter la valeur sociale. A la séance tenue le même soir par l'Assemblée nationale, une initiative analogue à celle de Corbon fut prise par Considérant au nom du parti opposé : il présenta[2] un projet de proclamation aux ouvriers, qu'il avait rédigé d'accord avec Louis Blanc et fait signer par une soixantaine de représentants : c'était un appel au calme adressé aux ouvriers insurgés ; à côté de la reconnaissance du « droit qu'a tout homme venant au monde *de vivre en travaillant* », on y trouvait ce paragraphe relatif à l'association : « L'Assemblée nationale veut consacrer et développer par des subventions et des encouragements de toutes sortes ce grand principe de l'association destiné à unir librement tous les intérêts, tous les droits », formule qui, comme le reste de l'appel proposé à l'approbation de l'Assemblée, rappelait les doctrines du Luxembourg, c'est-à-dire les idées qu'une partie de l'opinion rendait responsables de l'insurrection qui venait d'éclater. La proposition de Considérant fut écartée et avec elle le recours, comme remède, à l'association comprise selon la formule du Luxembourg, autrement dit organisée par l'État, celle que ses adversaires dénommaient l'association *forcée*, par opposition à l'association des Buchéziens.

1. *Histoire de la Révolution de 1848*, III, p. 181.
2. *Ibid.*, p. 183 et 336; Voir de plus, le compte rendu du *Moniteur*.

L'idée de favoriser l'association ne fut cependant pas abandonnée. A la première réunion qu'il tint après les journées de juin (le 30 juin), le Comité du travail[1] aborda l'examen de la proposition Alcan, ou plus exactement du texte soumis par Corbon à l'Assemblée le 23 juin sur l'invitation de la sous-commission de l'association.

Il est aisé de voir que si tous les membres du Comité étaient d'avis de faire quelque chose, et vite, le Comité dans son ensemble n'avait aucune idée du sens dans lequel il devait se prononcer.

La nouvelle rédaction, déclara Rouher en des termes inspirés par le sentiment de l'urgence, se borne à mentionner uniquement les associations entre ouvriers. Le sous-comité s'y est déterminé par le motif que ce qu'il y avait de plus pressé à faire, c'était de mettre entre les mains des ouvriers qui voudraient s'associer pour travailler les instruments du travail. La somme de 3 millions avait, d'ailleurs, paru insuffisante pour subvenir convenablement aux besoins des trois catégories d'intérêts mentionnés par M. Alcan.

Ce dernier accepte ces explications.

Wolowski n'avait aucun espoir dans le résultat de prêts faits aux associations entre ouvriers; il préconisa la distribution des 3 millions aux associations formées entre les chefs d'entreprise et les ouvriers.

Leblond aurait voulu « que l'on attribuât les 3 millions sous forme de primes aux capitalistes qui commanditeraient les associations ouvrières ».

Levet, dont l'opinion est à citer tout entière,

... combat le système d'encouragements donnés aux associations entre ouvriers. Selon lui, c'est déclarer la guerre à l'organisation actuelle du travail et compromettre même les intérêts bien entendus de l'ouvrier. Le moment, d'ailleurs, serait mal choisi pour une pareille mesure. Les ouvriers, en grand nombre, du moins, se sont retirés des ateliers, non parce qu'ils manquaient d'occupation, mais parce qu'ils veulent forcer l'Assemblée, disent-ils, à faire quelque chose. Tout ce qu'on accorderait maintenant à leurs idées d'indépendance serait considéré comme une concession faite à la suite des événements déplorables qui viennent d'avoir lieu, ce qui ne serait certainement pas dans la pensée de l'Assemblée, mais qui n'en ferait pas moins un mauvais effet.

1. *Loc. cit.*, p. 58 et suiv.

Rouher estimait que le projet du sous-comité ne s'attachait qu'à une des faces du problème, en en négligeant deux autres : « Dans les circonstances présentes et dans le but de faire renaître l'industrie », il faut, disait-il, que l'État patronne, non pas seulement les associations entre ouvriers, mais aussi bien l'entrepreneur d'industrie et les associations entre ouvriers et patrons.

La discussion générale étant close, les membres du Comité essayèrent en vain de se mettre d'accord pour l'adoption des deux premiers articles du projet du sous-comité[1]. Le procès-verbal de la séance du 1er juillet fait connaître que la sous-commission présenta une nouvelle rédaction du préambule et des trois premiers articles du projet, mais n'en indique ni le texte ni même le sens. L'ensemble du projet ainsi modifié fut adopté.

A la séance de l'Assemblée nationale du 4 juillet, Corbon déposa le projet, approuvé le matin par le Comité du travail, qui en avait ordonné la présentation le même jour à l'Assemblée, et il donna lecture de son rapport.

Ce dernier document, d'ailleurs bien connu, peut être ainsi résumé : en premier lieu, l'encouragement de 3 millions dont le vote est proposé a pour but, d'après Corbon, de préparer le passage de la plupart des ouvriers « de l'état de salariés à celui d'associés volontaires », transformation qui « sera l'œuvre du temps et des efforts particuliers des travailleurs » ; en second lieu, Corbon, s'inspirant d'idées nettement opposées à celles de la Commission du Luxembourg, consacre à la critique de l'association selon Louis Blanc la plus grande partie de son rapport : il ne faut pas, dit-il, que les ouvriers s'imaginent que l'association peut détruire la concurrence, que l'État se chargera de tout et que la classe ouvrière « n'aurait qu'à se laisser faire » ; et il stigmatise « certaines doctrines qui, sous des formes austères et en affectant le langage du dévouement et de l'amour, ne font appel en définitive qu'à l'égoïsme et déterminent contre la société des haines d'autant plus profondes qu'elles surexcitent tous les appétits chez des individus qui manquent de tout ».

1. « Les articles 1 et 2, porte le procès-verbal de la séance du 30 juin, sont l'objet de plusieurs critiques de la part de divers membres, qui les repoussent ou en demandent la modification, parce que l'un de ces articles contient un principe compris dans le projet de constitution, non encore discuté, et que l'autre mentionne une promesse qui semblerait engager l'avenir. »

La discussion du projet, le lendemain, fut terne. Il n'y a guère à en retenir que cette opinion de Dupin, qu'il ne conviendrait pas d'employer le crédit à encourager toutes les industries indistinctement; il fallait, d'après lui, l'appliquer avant tout aux industries en souffrance, à celles où les ouvriers ne reçoivent qu'un salaire trop inférieur, à celles où le travail individuel ne produit pas de résultats satisfaisants; il serait regrettable d'en faire bénéficier les industries où le travail abonde, où le salaire est élevé.

Le projet fut adopté le 5 juillet : dans son titre et dans son article premier il visait, en même temps que les associations d'ouvriers, les associations entre patrons et ouvriers, dont le rapport de Corbon n'avait pas fait la moindre mention.

L'attitude, nettement hostile le 23 juin et remarquablement indifférence le 4 et le 5 juillet, de l'Assemblée avait une signification qu'il est aisé de préciser si on se remémore en même temps la diversité des opinions qui se manifestèrent dans le Comité des travailleurs au sujet de la proposition Alcan. On peut dire tout d'abord que le décret du 5 juillet fut, avant tout, un expédient, une mesure de circonstance, et non point, pour la majorité du moins de ceux qui le votèrent, un hommage au principe d'association, l'expression d'un désir réel de l'expérimenter en donnant aux sociétés ouvrières des chances particulières de succès. En second lieu, la concentration des votes se fit sur un système où la société encouragée était l association du type buchézien, considérée comme infiniment moins dangereuse que l'association déjà tentée sous les auspices de la Commission du Luxembourg.

J'insiste sur chacun de ces deux points. Le décret du 5 juillet fut au premier chef un des moyens envisagés pour désarmer les colères populaires. Cela résulte non seulement de l'histoire législative du décret, mais aussi du témoignage des contemporains les mieux informés. Reybaud l'a dit[1], quoiqu'en des termes si tragiques que pour un peu il donnerait à entendre que l'insurrection de juin eut pour objet d'arracher à l'Assemblée le vote de la proposition Alcan modifiée : « Les opinions n'étaient pas libres, la décision encore

1. *Loc. cit.*, p. 210-211.

moins.... Il fallait... sauver par des concessions de détail les grands principes sur lesquels reposent les sociétés.... Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'une proposition si étrange ait été accueillie sans contradiction et votée sans débat par une Assemblée qui, prise dans son ensemble, répugnait à de pareilles aventures.... »

Sous une forme exagérée, Reybaud dit, en somme, la vérité : et au lendemain même du vote du décret, les partisans du type d'association qui paraissait triompher avaient bien compris la situation, quoi qu'ils se soient abstenus de faire connaître tout ce qu'ils en pensaient. Ainsi *L'Atelier*, dans son numéro du 10 juillet 1848, s'inquiétait du peu d'intérêt que l'Assemblée avait témoigné à l'association le 4 et le 5 juillet : « On a discuté quelques instants sur quelques points de détail, et l'on a laissé tout à fait de côté le fond même de cette question, comme si l'on n'entrevoyait pas l'immense portée de cet acte nouveau ». Pourtant, ajoutait le journal buchézien, il y a au sein de l'Assemblée des hommes à qui les questions d'association sont familières ; leur silence est injustifiable.

Un mois après, *L'Atelier* avouait que beaucoup de membres de l'Assemblée étaient hostiles au principe d'association, mais qu'ils avaient voté le crédit, qu'ils auraient même voté une somme dix fois plus forte, « pour qu'on s'assure d'une manière éclatante que l'idée à laquelle s'attachent un grand nombre de travailleurs est une idée parfaitement fausse ».

Un pas de plus dans la voie des aveux fut fait par un autre organe des partisans de l'association, *Le Travail affranchi*, dans son numéro du 7 janvier 1849 :

La majorité des représentants, nous en sommes convaincus, a voulu sincèrement favoriser une expérimentation sérieuse des doctrines nouvelles ; mais la minorité a regardé ces 3 millions comme un dernier sacrifice à la révolution, comme un moyen de se débarrasser du socialisme à tout jamais en lui jetant un dernier os à ronger. Cette minorité n'a point osé alors attaquer la proposition qu'elle combattrait vigoureusement aujourd'hui, mais elle a toujours espéré que les associations ne réussiraient pas....

Mais était-il certain que la majorité et la minorité s'étaient trouvées là où le disait *Le Travail affranchi* ? *Le National*, dont le

témoignage ne saurait être suspect, fut plus catégorique (8 juillet 1849) : « Sous l'émotion des journées de juin, l'Assemblée constituante comprit que la politique la plus habile, la moins dispendieuse, est celle qui prévient, et non pas celle qui réprime ». De là, d'après *Le National*, le décret du 5 juillet.

Obligée par des considérations politiques de faire quelque chose en faveur de l'association, l'Assemblée (et ceci est le second point) réserva le bénéfice des encouragements, qu'elle était résignée à voter à l'association selon la formule buchézienne, sous cette réserve d'une importance d'ailleurs considérable, que les associations entre patrons et ouvriers seraient favorisées au même titre que les associations entre ouvriers. Les encouragements aux sociétés de secours mutuels inscrits dans la proposition Alcan avaient été écartés; mais, d'un autre côté, l'Assemblée (et c'était pour elle l'essentiel) organisait en quelque sorte une concurrence, au moyen des deniers de l'État, contre l'association fouriériste et surtout contre l'association prônée par le Luxembourg, considérée comme particulièrement inquiétante pour l'ordre public.

C'est bien ainsi que le comprit le parti avancé; comme preuve, je me borne à citer *La République*, du 19 juillet 1848, qui, à propos du décret du 5 juillet, exprimait la crainte que la voie fût désormais fermée aux différents systèmes d'organisation; ce journal se déclarait convaincu que le Gouvernement et le Comité du travail « ont un système arrêté et qu'ils ont choisi la plus stérile et la moins efficace des combinaisons qu'il y avait à tenter. Il sera juste alors de dégager les diverses théories socialistes de la responsabilité du résultat. » Le système adopté, continuait *La République*, était celui du *National*, de Buchez et de Corbon; et on apprendrait prochainement que les ouvriers de *L'Atelier* ont reçu la principale part dans la répartition des 3 millions.

Le succès, d'ailleurs incomplet, remporté par les doctrines buchéziennes fut donc, à tout prendre, le résultat d'un pis-aller.

Pourtant leur influence se manifesta encore, lors de la constitution et des premiers travaux du Conseil d'encouragement, dans la préparation de l'*instruction* qui fut rédigée pour expliquer et préciser les conditions d'application du décret du 5 juillet. Corbon, vice-président du Conseil, en fut visiblement l'inspirateur, bien qu'il ne fît pas

partie du *Comité permanent* chargé de l'établir; mais deux membres sur cinq, Ott et Danguy, appartenaient à l'école de Buchez[1].

Ce document est l'expression d'une pensée bien coordonnée, mais qui dépasse l'acte qu'elle prétendait interpréter. L'Assemblée n'avait certainement pas été « pénétrée... du devoir qui lui est imposé de concourir, par les moyens dont elle peut disposer, à faire passer les travailleurs de l'état de salariés à celui d'ouvriers volontaires ». On peut même douter qu'en votant le crédit de 3 millions, elle ait entendu positivement « encourager l'esprit d'association »; en tout cas, elle n'avait pu s'imaginer que cette somme suffirait pour offrir « un concours sérieux et efficace à *toutes* les sociétés industrielles constituées de manière à placer l'ouvrier dans une position supérieure à celle de simple salarié ». L'instruction subordonnait le concours de l'État aux efforts des travailleurs et stipulait que cet appui ne serait accordé qu'aux associations présentant des garanties sérieuses de succès et de durée et qu'il serait refusé aux industries en souffrance. Uniquement préoccupée des intérêts de l'association purement ouvrière, l'instruction mentionnait à deux reprises les associations entre patrons et ouvriers, mais sans donner à leur sujet le moindre éclaircissement.

De même que beaucoup des membres de l'Assemblée qui votèrent le décret du 5 juillet n'étaient certainement pas acquis aux idées que Corbon avait énoncées dans son rapport, de même le Conseil d'encouragement ne se considéra jamais comme engagé par les termes de l'instruction rédigée sous l'inspiration de Corbon et qui avait été adoptée telle quelle, en raison de l'urgence, le 12 juillet.

Des idées opposées, sur des points plus ou moins nombreux, à la théorie buchézienne de l'association ne tardèrent pas à se faire jour et à s'affirmer au sein du Conseil; c'était la revanche des partis ou des groupes qui avaient voté à contre-cœur le décret du 5 juillet. Pour le moment je signale seulement ce point, sur lequel j'aurai à revenir à maintes reprises. Parallèlement la direction du Conseil d'encouragement échappait par degrés aux *atelieristes*, dont le

1. La préparation de l'instruction fut la première tâche confiée au Comité permanent. L'attribution essentielle du Comité consistait dans l'examen des demandes d'encouragement; il établissait des propositions sur lesquelles le Conseil statuait.

nombre, d'ailleurs, n'avait jamais dépassé quatre[1] (sur quinze membres que comprenait le Conseil, sans parler du Ministre et de son représentant, Delambre, directeur du Commerce intérieur). Pour des raisons qui ne sont pas indiquées dans les procès-verbaux, trois d'entre eux : Corbon, Danguy et Ott, donnèrent leur démission collective le 28 novembre 1848, et cet exemple fut suivi par le quatrième, Feugueray, le 6 décembre[2]. La nomination, le 11 décembre, de Delambre comme vice-président du Conseil à la place de Corbon, et diverses nominations de membres, faites à la même date et ultérieurement, contribuèrent encore à modifier la physionomie primitive et aussi les tendances du Conseil.

II

Les encouragements aux associations entre ouvriers.

Le Conseil d'encouragement commença ses travaux dans un état d'incertitude et de trouble qu'il convient de ne pas perdre de vue : le sens du décret du 5 juillet n'était pas clair, et l'adoption de l'instruction le 12 juillet ne fit qu'accroître la confusion; enfin la crainte de la rue persistait, et elle se manifesta à diverses reprises au cours des premières réunions.

Dans la séance constitutive du 11 juillet, un membre du Conseil demanda que la plus grande publicité fût faite autour du décret du 5 juillet, « en l'accompagnant de toutes les explications nécessaires pour en bien faire comprendre l'esprit; il y a quelques raisons de croire qu'autrement l'opinion des classes ouvrières pourrait être égarée sur la pensée qui a dirigé l'Assemblée nationale, dont les intentions bienveillantes pourraient être ainsi dénaturées et méconnues ». Et on ajoutait, à titre d'exemple, qu'il y avait déjà des personnes qui s'imaginaient qu'il s'agissait de reconstituer les anciennes corporations.

Le lendemain, le Conseil décida de faire connaître le décret et l'ins-

1. Encore l'entente n'était-elle pas absolue entre eux : Ott, notamment, soutenait souvent des idées qui n'étaient pas celles de Corbon.

2. Les procès-verbaux ne signalent pas la nomination de Feugueray comme membre du Conseil d'encouragement. La première séance à laquelle il prit part semble avoir été celle du 3 octobre 1848.

truction par la voix des journaux et au moyen d'affiches, — « pour que les intentions de l'Assemblée nationale ne puissent jamais être méconnues », remarqua Alcan.

Dangereuses ou non pour l'ordre public, des impatiences ne tardèrent pas à se manifester, et Cerclet s'en fit l'écho à la séance du 8 août : « Au dehors, porte le procès-verbal, il a déjà entendu se plaindre de ce que le Conseil n'avait encore accordé aucun encouragement; on disait que le décret du 5 juillet resterait lettre morte; et, pour couper court à des bruits que la malveillance s'empresse de propager parmi les classes ouvrières », il pria le Conseil de voter un premier encouragement à une société de fondeurs dont la demande avait été instruite, ce qui fut fait après une intervention d'Alcan pour appuyer fortement l'observation de Cerclet.

Mais les préoccupations de cet ordre perdaient naturellement de leur acuité à mesure qu'on s'éloignait des journées de juin. En fait on n'en trouve plus guère de traces dans les procès-verbaux postérieurement au milieu d'août.

Dans les premières séances du Conseil d'encouragement, Corbon mit une certaine insistance à faire admettre d'une façon exclusive les principes généraux que l'école de Buchez professait en matière d'association. Dès l'abord il rencontra une opposition marquée de la part de la majorité de ses collègues, qui entendaient bien faire leur part à ces associations entre patrons et ouvriers que *L'Atelier* avait toujours repoussées en principe, et dont Corbon était de même l'adversaire, sans pouvoir, en raison de sa situation au Conseil, l'avouer franchement.

Mais en ce qui concerne l'association entre ouvriers, la majorité se montra disposée à suivre les buchéziens, moins sans doute par inclination que par nécessité : la théorie buchézienne de l'association était connue depuis bien des années; elle s'opposait nettement aux doctrines, si redoutées, d'association communiste; elle était étroite dans la constitution et dans le cadre d'application qu'elle donnait aux associations ouvrières. C'étaient là des raisons pour que le Conseil entier s'y rallièt, tout en prenant, bien entendu, des précautions et des garanties.

A coup sûr Corbon avait l'oreille du Conseil quand il développait ce thème qu'une association d'ouvriers ne doit se composer que d'un

petit nombre de membres : l'Assemblée nationale, disait-il, a voulu « expérimenter jusqu'à quel point il serait possible de propager le système des associations entre ouvriers »; pour que les expériences faites au moyen d'un crédit limité à 3 millions soient probantes, il faut qu'on puisse les multiplier, ce qui n'est possible qu'en encourageant uniquement de petites associations; ces sociétés sont les seules, du reste, dans lesquelles l'instrument de travail ne coûte pas cher; elles exigent, de la part de leurs membres, « un apport moral d'efforts pour s'associer » particulièrement important; elle laissent subsister la concurrence, qui, malgré les abus qu'on a justement dénoncés, ne saurait être détruite sans les plus graves inconvénients.

Le concours de Corbon et de ses amis était donc tout acquis au Conseil pour écarter les demandes de prêts faites par de grandes associations ouvrières plus ou moins pénétrées de communisme ou d'autres doctrines également subversives. L'instruction, pour éviter de faire le jeu des partis avancés, avait d'ailleurs prévu que les prêts ne seraient faits qu'aux associations ayant pour objet l'exploitation d'une profession ou d'une entreprise déterminée.

La première application de cette règle fut faite à l'occasion d'une demande formée par Baudet-Dulary pour l'association phalanstérienne de Condé-sur-Vesgre, association qui possédait des sympathies parmi les membres du Conseil.

Il importe au Gouvernement, déclara Guiraudet, de ne pas repousser d'une manière trop absolue toutes les idées socialistes; celles qui se produisent avec quelques chances de succès dans l'application et qui sont d'ailleurs sages et modérées, ne compromettent pas l'ordre public et ne sont pas contraires aux lois existantes doivent être accueillies avec faveur et encouragées dans de sages limites.

Mais Cerclet exprima l'avis presque unanime du Conseil en déclarant :

Si le Conseil s'engage dans cette voie, il ne tardera pas à être placé entre tous les différents systèmes d'association qui se sont produits dans ces derniers temps. Aussitôt que l'on saura que l'un d'eux a obtenu des encouragements, les autres ne manqueront pas d'en venir réclamer; et le Conseil se trouverait ainsi conduit à une série d'essais d'économie politique faits sur des associations plus ou moins conformes aux habitudes et aux mœurs de la société actuelle.

Le Conseil refusa donc l'encouragement demandé par Baudet-Dulary, créant ainsi un précédent qui fut toujours suivi.

En dehors de ce cas particulier, le Conseil sentait bien l'urgence de prévenir, par des encouragements donnés à des associations ouvrières, les désordres toujours à craindre à Paris, à Lyon, à Limoges, etc., à condition cependant que ces associations ne constituassent pas par elles-mêmes un danger. Ainsi, malgré l'intérêt reconnu qu'il y avait à encourager une association d'ouvriers porcelainiers à Limoges, Corbon et Delambre furent d'accord pour considérer comme inquiétante la constitution, alors en cours dans cette ville, d'une « corporation générale fournie dans les vues les plus exclusives ». Le péril, d'ailleurs, parut tel au Conseil qu'aucun prêt ne fut consenti aux ouvriers de Limoges[1].

La population ouvrière de Lyon devait, pour des raisons politiques évidentes, recevoir une part du crédit. Le 17 août 1848, le ministre de l'Agriculture, après une discussion à laquelle il prit une part prépondérante, obtint du Conseil qu'une somme de 500.000 francs serait mise de côté « en vue des éventualités des associations lyonnaises ». C'était un moyen de faire patienter les ouvriers de Lyon, une précaution contre des troubles possibles : « Si les renseignements qui me sont transmis sont exacts, déclarait le même jour Leblond, représentant du peuple et membre du Conseil, l'état de Lyon est extrêmement inquiétant, et une insurrection est à craindre pour cet hiver si on ne vient pas largement en aide à la classe ouvrière ».

« Les premières demandes venant de Lyon, déclarait plus tard Delambre, étaient plutôt fournies en vue de constituer de véritables corporations dans le but d'absorber le travail et de le centraliser entre les mains des ouvriers qui en auraient fait partie que d'établir de simples associations de travailleurs soumises, comme tous les autres fabricants, aux lois générales de la concurrence et de la liberté industrielles. » Il fallut de longues négociations et d'amples discussions pour décider le Conseil à faire des prêts aux ouvriers lyonnais ;

1. Deux préfets qui s'étaient succédé dans la Haute-Vienne avaient informé le Conseil qu'ils voyaient peu de chances de succès à l'association projetée, en raison notamment de l'état de grande souffrance où se trouvait l'industrie porcelainière ; tous deux cependant avaient conseillé, pour des raisons politiques, qu'un essai fût tenté.

encore prit-il des garanties contre les tendances au monopole imputées à leurs associations.

« Les petites sommes allouées récemment par le Conseil ont produit dans Paris un très bon effet », déclarait Leblond dès le 17 août 1848; et plusieurs de ses collègues exprimaient la même opinion. Deux mois plus tard, le Conseil s'occupait d'une demande de prêt formulée par une association d'ouvriers en bâtiment de Paris : « Il est très important, déclara le rapporteur, d'encourager la formation d'une association dans l'industrie du bâtiment, car c'est une des classes ouvrières qui ont été le plus travaillées par les idées socialistes ». Et Cerclet, parlant en faveur du prêt, signalait « le besoin de satisfaire autant que possible aux idées socialistes ».

Ott, pour combattre la demande, « expliqua que l'industrie des bâtiments exige la réunion de plusieurs professions; mais le Comité a toujours pensé qu'il ne fallait pas accueillir les associations qui comprenaient des ouvriers de professions différentes ». Accordé cependant, malgré la règle, mais sous condition, le prêt sollicité fut finalement refusé[1].

L'opposition du Conseil aux idées avancées le conduisit, d'autre part, à décider que les projets de statuts qui lui seraient soumis ne devraient être précédés d'aucun considérant. Peupin, représentant du peuple, avait fait cette proposition au Conseil à propos d'un cas particulier, pour éviter que le Conseil « soit appelé à donner son approbation à des questions de théorie ou de doctrine qui peuvent être plus ou moins controuvées suivant le point de vue où l'on se place et ne pourraient figurer sans inconvénient dans des actes qui, discutés par le Conseil et destinés à servir de base à un traité avec l'autorité supérieure, reçoivent ainsi en quelque sorte la sanction officielle de l'autorité ». En vain Ott demanda-t-il que « les considérations de morale et de confraternité placées en tête des statuts des associations fussent conservées par le Conseil ».

Par ce qui précède, on voit quelles étaient les tendances du Conseil au point de vue de la politique sociale. Ce qui a été exposé jusqu'ici ne donne du reste qu'un aperçu incomplet des efforts qu'il fit pour contrecarrer le mouvement communiste d'association : son plan

1. Sans doute pour des raisons politiques; mais les procès-verbaux sont muets sur ce point.

paraît, en effet, avoir été, d'une part, de ruser avec les sociétés qui semblaient dangereuses, en traînant en longueur l'instruction de leurs demandes ou en cherchant à les rendre inoffensives, de l'autre et surtout, de favoriser des associations non communistes d'ouvriers et des associations entre patrons et ouvriers, de façon à contrebalancer ou à réduire d'importance le mouvement communiste.

Toutes questions de tendances politiques mises à part, les membres du Conseil n'avaient en général qu'une médiocre confiance dans la valeur sociale des classes ouvrières.

Ainsi la moralité des ouvriers leur était facilement suspecte : toutes les demandes d'associations entre travailleurs donnaient lieu à des enquêtes qui portaient aussi bien sur les mœurs privées des associés que sur leur attitude politique. On voit dans les procès-verbaux qu'Alcan accusait les peintres en bâtiment d'avoir « en général une mauvaise conduite »; la faute en est, disait-il, en partie à la profession, qui les entraîne à boire. Il aurait voulu savoir si les membres d'une certaine association de peintres, qui demandaient un prêt, étaient mariés : célibataire lui-même, il se demandait si bon nombre d'entre eux ne vivaient pas en état de concubinage : et cela l'inquiétait pour l'avenir de l'association. « Ces observations, porte le procès-verbal, rencontrent un sentiment unanime. » Ott, rapporteur de cette demande, calma un peu les craintes du Conseil en déclarant qu'il ignorait, à la vérité, si tous les membres de l'association étaient mariés, mais que « ceux qu'il avait vus sont des gens mariés et qui lui ont inspiré confiance ».

La réputation des ouvriers tailleurs de limes était de même mauvaise, paraît-il, au point de vue des mœurs; aussi fit-on faire une enquête de police sur les ouvriers de cette profession qui avaient demandé un prêt.

Le Conseil hésita beaucoup à allouer un encouragement à une association d'ouvriers teinturiers en soie, à cause d'un abus très répandu dans la profession et bien connu sous le nom de « piquage d'once ». Leur demande ne fut admise que sur leur promesse formelle de renoncer à cet usage. A cette occasion le Comité avait pensé à écarter des encouragements de l'État toute industrie qui, comme celle des teinturiers en soie, donnait lieu dans la pratique à des abus

ou à des fraudes habituelles; mais il finit par reconnaître qu'un principe aussi absolu serait bien rigoureux.

Saisi d'une demande de prêt par une association composée de trois hommes et de quatre femmes et constituée pour l'exploitation d'un atelier de brochage et satinage, le Conseil se montra perplexe : Leblond exprima la crainte que le mélange des sexes ne constituât un obstacle au succès de la société : « Toute association, ajouta-t-il, porte en elle-même assez d'éléments de discorde sans y joindre celui-là ». Renseignements pris, il s'agissait d'une association entre trois ménages et une femme veuve; sans se dissimuler le péril que courait, du fait de cette composition, la bonne entente au sein de l'association, le Conseil lui alloua un prêt.

Beaucoup plus que l'immoralité, qu'il ne considérait d'ailleurs pas comme générale des ouvriers, le Conseil redoutait pour ceux qui se mettaient en association les effets de leur ignorance des affaires. Cette idée, maintes fois exprimée au sein du Conseil, n'y souleva jamais de discussion parce qu'elle n'y rencontra par de contradicteurs; pratiquement elle entraîna des conséquences importantes dans l'action du Conseil : ainsi la surveillance, prévue par l'instruction, des associations encouragées, fut envisagée, au début du moins, plus dans l'intérêt des sociétés elles-mêmes que dans celui des finances de l'État; ainsi encore le Conseil ne comprit jamais qu'une association ouvrière qui se constituerait dans la grande industrie pût être encouragée (c'est un point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir); ainsi enfin l'intervention très marquée du Conseil dans la constitution des associations qui demandaient un prêt s'explique par le sentiment du Conseil que les ouvriers manquaient totalemeut de lumières.

Comment, en effet, charger d'une responsabilité légale des ouvriers réunis en association s'ils n'avaient aucune expérience des affaires? Cette question de la forme légale des sociétés entre ouvriers se posa devant le Conseil dès sa troisième séance et lui parut mal aisée à résoudre : « Si, déclarait Cerclet, on adoptait la société civile ou les sociétés commerciales en nom collectif ou en commandite, il en résulterait pour les ouvriers une solidarité et une responsabilité inconciliables avec leur peu d'habitude des affaires et la nature de leurs travaux ». Quant à la forme anonyme, elle comportait trop de

formalités pour s'appliquer aux associations d'ouvriers. Forcé de choisir, le Conseil adopta pour ces associations la forme de société en nom collectif à l'égard de tous les associés[1] ; il espérait qu'ainsi la responsabilité légale encourue par les associés resterait légère par suite du peu d'importance de l'industrie exercée, et en même temps serait effective parce qu'elle reposerait sur un petit nombre d'associés. On comprend qu'à l'inverse le Conseil ait refusé d'admettre la responsabilité collective des ouvriers associés dans les sociétés, en général importantes, constituées entre patrons et ouvriers ; on verra plus loin comment, dans ce cas, il résolut la difficulté.

On ne peut pas s'étonner que le Conseil ait entendu déterminer la forme de société commerciale que devraient adopter les associations pour obtenir un encouragement. On comprend de même qu'il ait exigé d'elles l'inscription dans leurs statuts de certaines clauses ou la suppression de certaines autres, tout en respectant l'initiative et l'individualité de chaque société. Mais le droit qu'il s'arrogea, non pas seulement de reviser jusque dans le détail les statuts qui lui étaient soumis, mais même d'y insérer d'autres clauses rédigées par lui ou par son Comité permanent constitua, en fait, un abus, en même temps qu'il impliquait une excessive confiance en soi.

Au début de la cinquième séance (1er août 1848), Cerclet présenta un projet de statuts préparé par le Comité permanent pour une association de typographes de Paris, la Société Prèves et Cie, qui demandait un encouragement. Après avoir commenté quelques-unes des clauses les plus importantes il ajouta : « Il importe de remarquer que le projet actuel ne renferme que les conditions relatives à l'association même : si l'avance a lieu, viendra ensuite la convention à passer entre le ministre de l'Agriculture et du Commerce, représentant l'État, et l'association définitivement constituée ».

Cette double limitation apportée à la liberté des associations encouragées parut exagérée à Paillotet : est-il bien sûr, demanda-t-il, que le Conseil, créé pour la répartition d'un crédit, ait été également institué « pour faire des actes de société » ? Observation fort juste, répliqua Alcan, mais qui appelle une distinction : « Dans les actes de société il y a les clauses qui ne concernent que les intérêts

1. Il y eut quelques exceptions : ainsi la Société Marre et Sourd (ouvriers verriers d'Aniche) n'était en nom collectif qu'à l'égard de 28 des associés.

particuliers des associés, et il y a celles qui ont pour objet d'assurer les garanties que l'État a le droit d'exiger pour les avances qu'il fait à l'association. Il est évident que pour ces dernières dispositions le Conseil est en droit d'intervenir puisque le décret de l'Assemblée nationale lui en confie expressément le pouvoir. » Après Alcan, Guiraudet affirma d'une façon encore plus forte le droit d'intervention du Conseil en déclarant qu'il ne voyait « aucun inconvénient à ce que, si les statuts présentés par les intéressés sont mauvais, le Comité d'abord et le Conseil ensuite les améliorent en y introduisant les modifications reconnues nécessaires ». Les pouvoirs que s'attribuait ainsi le Conseil ne furent guère contestés dans la suite.

Le projet de statuts pour l'Association de typographes Prèves, établi par le Comité permanent, puis discuté en détail et adopté par le Conseil, fut bientôt appliqué à peu près tel quel à la Société Colin (fondeurs en fer et en cuivre) et servit ultérieurement de modèle, sous réserve de quelques retouches de détail suivant les cas, pour toutes les associations entre ouvriers désireuses d'obtenir un prêt.

Contrairement aux affirmations de Raybaud, et surtout à celles de Paillotet[1], il ne paraît pas que le Conseil ait jamais à proprement parler adopté un modèle de statuts; il résulte, en effet, des procès-verbaux que, pour chaque cas où il eut des statuts à examiner, il se borna à se référer aux précédents, qui en définitive remontaient jusqu'à l'approbation des statuts de la Société Prèves[2].

Il importe assez peu, en somme, que le Conseil ait eu recours à

1. Article cité, p. 329 et 330.

2. Il est vrai qu'à la séance du 17 octobre 1848, il fut question de l'établissement d'un travail d'ensemble « reproduisant les disposition généralement présentées par les ouvriers eux-mêmes, celles que le Conseil introduit dans les statuts, les conditions générales du contrat de prêt et les justifications exigées des associations auxquelles des encouragements sont accordés, de sorte que celles qui voudraient se constituer en dehors du concours de l'État pourraient facilement se placer dans les mêmes conditions ». Un rapport sur cette question fut présenté, le 31 octobre, par Cerclet qui y rendit compte « de la marche suivie par le Comité dans l'examen des demandes », en ce qui concerne notamment : 1° les clauses que le Comité juge nécessaires d'introduire dans les statuts; 2° les conditions de l'engagement à contracter entre les associations et l'État en ce qui concerne le prêt.

Ce rapport fut simplement annexé au procès-verbal, et le Conseil continua à approuver les statuts qui lui étaient présentés quand ils étaient « conformes à ceux précédemment adoptés par le Conseil », ou bien « rédigés dans la même forme et avec les mêmes dispositions que ceux qui ont déjà été adoptés pour des associations du même genre », etc., sans jamais faire mention de l'existence de statuts-types.

l'une ou à l'autre de ces procédures, le résultat, dans la pratique, ayant été sensiblement le même. Ce qui offre plus d'intérêt c'est la nature et l'importance de l'intervention du Conseil dans les statuts constitutifs des associations encouragées.

J'ai prononcé le mot d'abus. Il ne faut pas croire, en effet, que, respectant la distinction énoncée par Alcan, le Conseil se soit montré respectueux des clauses qui ne concernaient que les intérêts particuliers des associés. A peine Alcan avait-il fini de parler que le Conseil faisait disparaître dans le projet de statuts de l'Association Prèves une certaine allusion au règlement de la Société typographique parisienne, « pour ne rien préjuger sur l'existence plus ou moins légale de cette société en en faisant mention dans un acte qui acquerra une sorte de caractère officiel par les délibérations du Conseil et l'intervention administrative ». De même, en supprimant dans maints projets de statuts les considérants, qui, d'après les exemples donnés par Reybaud, étaient en général empreints du sentimentalisme de l'époque bien plus que pernicieux, il dépassa la mesure, car les garanties que l'État était en droit d'exiger en échange du prêt consenti n'étaient pas en jeu. En fait, il agit comme s'il était parti de cette idée que, toutes les stipulations du pacte social ayant une importance au point de vue du remboursement ultérieur des sommes avancées, il avait le droit et le devoir de les contrôler toutes également. C'est pourquoi le Conseil n'hésitait pas, quand un projet de statuts lui était présenté, à modifier suivant ses conceptions et ses impressions la durée de la société, les bases de la répartitions des bénéfices, les pouvoirs du gérant ou du conseil d'administration, la majorité nécessaire pour l'adoption de telle ou telle mesure, etc. Tout en allouant des encouragements à diverses associations d'ouvrières, il alla, dans son désir de procurer à l'État le maximum des garanties, jusqu'à leur refuser le droit de faire présider par l'une d'elles les réunions du conseil d'administration ou les assemblées générales, fonction qui fut réservée à un membre du Conseil; et sa défiance des associations d'ouvrières se traduisit encore par cette décision qu'aucune ouvrière âgée du moins de vingt-cinq ans ne pourrait faire partie du conseil de famille.

Je me suis abstenu d'entrer dans la critique détaillée des clauses généralement admises ou imposées par le Conseil, car cette critique

a été faite bien des fois. Il y a cependant deux groupes de dispositions qui doivent nous arrêter : les clauses concernant la participation des travailleurs auxiliaires aux bénifices et celles qui réglementent le fonds de retenue indivisible.

La participation aux bénéfices apparaît dans les procès-verbaux d'abord comme un correctif apporté à la théorie buchézienne de l'association ouvrière : d'après Buchez, l'association ouvrière ne pouvait comprendre que des associés; si, par suite des nécessités du travail, un ouvrier auxiliaire était embauché, il devait, au bout d'un certain laps de temps fixé par les statuts, être reçu comme associé ou bien renvoyé. Le Conseil d'encouragement voulut rendre ce régime moins rigoureux : tout en mettant hors de discussion ce principe qu'une association d'ouvriers ne doit s'augmenter que par l'adjonction de nouveaux sociétaires, le Conseil remarqua qu'un accroissement momentané des travaux peut nécessiter l'emploi pendant un certain temps d'un nombre variable d'ouvriers supplémentaires; il décida que ces collaborateurs temporaires (dont la durée d'emploi était, suivant les sociétés, limitée ou illimitée) recevraient en fin d'année, outre leur salaire, une part de bénéfices calculée d'après la durée de leur collaboration, de façon à ce que, à leur égard, l'exploitation du patron ne fût pas remplacée par celle d'une association fermée.

L'introduction de la participation aux bénéfices dans les statuts des associations entre ouvriers donna lieu à de vives discussions au cours de l'examen des statuts de la Société Prèves et de ceux de la Société Colin, les deux premières associations qui reçurent un encouragement. D'un côté, on fit remarquer que le Comité permanent avait pris une décision bien grave en inscrivant d'autorité une disposition de ce genre, dont, au surplus, les difficultés d'application étaient indéniables. D'autres membres observèrent que le principe de la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise était nouveau et qu'il devait être essayé et encouragé par tous les moyens possibles. Cette seconde opinion l'emporta; mais la question générale de la participation aux bénéfices demeura « expressément réservée pour être examinée et décidée ultérieurement s'il y a lieu ». Cette discussion générale ne se produisit pas, du moins en ce qui concerne la participation aux bénéfices dans les associations

entre ouvriers; mais ce principe nouveau devint bientôt, comme on le verra plus loin, une des conditions de l'association entre patrons et ouvriers telle que le Conseil s'efforça de la réaliser.

Le fonds de retenue indivisible était d'origine buchézienne: constitué au moyen d'une quote-part des bénéfices, ce fonds, perpétuel et inaliénable, n'appartenait pas aux associés et devait servir à assurer la continuité de la société, ou éventuellement sa reconstitution. Des dispositions ayant pour but de l'organiser furent inscrites d'office dans les statuts de toutes les associations encouragées. Malgré son caractère essentiellement théorique, cette conception fut toujours vue avec faveur par le Conseil d'encouragement, même après le départ des quatre membres disciples de Buchez; elle ne fut guère contestée que par Paillotet, qui l'attaqua à deux reprises, principalement parce que la création d'un fonds de retenue indivisible était imposée aux associations qui demandaient un encouragement. « Cette clause, répondit Cerclet, a donné lieu à de très longs et très vifs débats dans le sein du Comité. On voulait d'abord que la presque totalité des bénéfices fut affectée à perpétuer l'association ou à en former d'autres. On a dit, à propos du fonds de retenue indivisible, que l'État ferait des avantages considérables à celles qui s'établissaient les premières, qu'il était donc fort naturel de prélever une partie de leurs bénéfices pour rendre aux autres une partie du bien qu'on leur avait fait, et cette pensée de véritable fraternité ne paraît pas susceptible de contestation. » Ce fonds, ajoutait Cerclet, « est un moyen d'action placé dans les mains de l'administration »; il n'est pas imposé, car « l'État, en accordant les avances qu'on lui demande, est toujours le maître d'imposer les conditions qu'il croit nécessaires, et que les intéressés demeurent toujours libres d'accepter ou de refuser ». Deux associations qui avaient décliné ou omis d'inscrire le fonds de retenue indivisible dans leurs statuts durent se soumettre pour obtenir un encouragement.

Il n'est pas besoin d'insister d'avantage pour faire comprendre l'usage excessif que fit le Conseil de ses pouvoirs dans l'examen des statuts d'association ouvrière qui lui étaient soumis. Comme l'a fait remarquer Reybaud, en uniformisant ainsi tous les statuts d'après un modèle établi par lui, il assuma une lourde responsabilité, et on put avec quelque raison l'incriminer quand on s'aperçut du mauvais

fonctionnement de certaines sociétés encouragées. Ainsi lorsque le Conseil fut saisi des faits établissant la « situation déplorable » de la Société Desoye (typographes de Paris), qui avait reçu un encouragement, un membre remarqua : « Il ne faut pas perdre de vue que c'est le Conseil lui-même qui a fait cette société telle qu'elle est organisée : si le Conseil s'est trompé dans la personne de son rapporteur, il ne faut pas imputer la faute à la société et la rendre responsable des conséquences fâcheuses qui en sont résultées[1]. »

(*A suivre.*) OCTAVE FESTY.

1. L'appât d'un encouragement mettait, du reste, les solliciteurs à la merci du Conseil : « Dès qu'une association, écrit Paillotet (art. cité, p. 340), arrivait au ministère du Commerce encore dépourvue de statuts, elle acceptait avec empressement et les yeux fermés ceux qu'on lui désignait comme devant obtenir l'approbation du Conseil. Avait-elle, au contraire, des statuts rédigés d'avance, elle courait d'elle-même au-devant des modifications. Rien n'était plus rare que d'en voir une cherchant à défendre une portion quelconque de son œuvre. » Cette observation vise, bien entendu, les associations entre patrons et ouvriers comme les associations entre ouvriers.

LA GESTION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE JOSEPH BONAPARTE EN ESPAGNE

Le règne de Joseph Bonaparte fut court et très discuté. Une partie de la Péninsule échappait toujours, plus ou moins, à son autorité et sur le territoire occupé par les troupes françaises ses généraux faisaient, bien souvent, peu de cas des ordres de leur Roi, surtout quand ceux-ci n'étaient pas en harmonie avec les idées qu'ils savaient être celles de Napoléon. Si Joseph ne parvenait pas à se faire obéir, ses délégués civils étaient encore plus mal partagés et il s'en plaignait continuellement à son frère. C'est assez dire que les mesures administratives prises par Joseph Bonaparte eurent, dans nombre de cas, un rayon d'action très limité; elles n'en créèrent pas moins une situation légale à laquelle on était obligé de se rapporter dans les affaires entre particuliers ou de ceux-ci avec l'État et nous croyons que le public, dont l'intérêt a été occupé spécialement par les faits de guerre, beaucoup plus apparents que les réformes administratives, ne leur a pas accordé toute l'attention qu'elles méritent. C'est ce qui nous a inspiré l'idée de donner un résumé de son œuvre financière et économique en utilisant les documents officiels de cette époque conservés à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque du Sénat à Madrid[1].

1. Bibliographie. — Don Modesto La Fuente, *Historia de España*; — Don José Canga Argüelles, *Dictionnaire des finances*; — *Papiers de feu le général Artoche*, à la Bibliothèque du Sénat; — *Prontu ario de leyes y decretos del Rey N. S. Don Jose Bonaparte*; — *Gaceta de Madrid*; — *Colección de leyes y decretos que han expedido las Cortes generales y extraordinarias desde su instalación de 24 septiembre 1810*, etc....

I

Dès le début de l'occupation française le portefeuille des Finances fut confié au comte François de Cabarrus qui avait été mêlé à toutes les grandes affaires commerciales et financières discutées en Espagne depuis la fin du XVIIIe siècle. A sa mort, survenue en 1809, les Finances furent gérées, provisoirement, par le marquis de Almenara, ministre de l'Intérieur et ensuite par le ministre de la Guerre général Ofarril; en septembre 1810 cet intérim cessa par la nomination de Francisco de Angulo aux fonctions de ministre titulaire des Finances.

Cabarrus avait été zélé partisan de la transformation du système d'impôts existants en Espagne. Trouvant dans le nouveau souverain un esprit qui partageait ses idées à ce sujet, ils travaillèrent ensemble à ménager au nouvel ordre de choses créé par Napoléon, l'adhésion des créanciers de l'État, fort nombreux et mécontents de voir leurs intérêts constamment menacés. Les auteurs de la Constitution de Bayonne étaient déjà entrés dans cette voie en y stipulant, article 115, que les *vales reales* (papier monnaie) les *juros* (rentes sur l'État) quelques autres emprunts de moindre importance que les précédents et tous formellement reconnus par l'État étaient déclarés dette nationale. Joseph et ses amis escomptaient beaucoup l'influence de cette déclaration sur l'esprit des porteurs de ces titres dont le volume était considérable. D'après M. Canga Argüelles, au moment de l'abdication de Charles IV entre les mains de Ferdinand VII, le montant des *vales reales* en circulation représentait un capital de 1,889,967,152 réaux : le service de ces titres exigeait une annuité de 75,341,000 réaux, mais c'était seulement un des chapitres de la dette publique. Le montant de celle-ci recensée en 1808 par l'administration du roi Joseph, en 1810 par les soins des Cortès de Cadix, est beaucoup plus élevé et atteint presque le même chiffre pour les deux évaluations. Les meilleurs économistes et les financiers espagnols de cette époque opinaient que toutes deux étaient un peu au-dessous de la réalité, mais le degré d'exactitude de ces deux rapports ne fut pas élucidé, du moins que nous sachions, et, à défaut de renseignements plus complets, nous transcrivons ci-

après le relevé formé par les agents de Joseph Ier : d'ailleurs c'était sur ce document que son administration basait ses prévisions de dépenses.

État de la Dette en circulation le 20 juillet 1808.

	Réaux.
Vales reales	1,889,967,152
Vente de biens d'œuvres pies	1,653,376,402
Emprunts des greniers publics et des biens provinciaux	43,000,000
Emprunt du commerce espagnol	32,000,000
— de 160,000,000	51,224,000
Cens. rachetables sur la vente du tabac	200,823,409
— viagers à 7 et à 8 p. 0/0	73,832,618
— — à 9 p. 0/0	93,200,000
— des particuliers	91,671,055
Cautionnements	3,703,172
Juros (rentes imposées sur l'Etat)	1,260,521,565
Temporalités (revenus ecclésiastiques.)	30,537,605
Dettes diverses	1,770,409,831
TOTAL	7,194,266,839
Intérêts de la dette constituée	155,682,743
— — viagère	63,908,730
TOTAL	219,591,473

Récapitulation.

	Réaux.
Dette courante	1,309,927,739
— constituée	4,064,130,080
— viagère	1,820,209,020
TOTAL	7,194,266,839

Origine de la dette.

	Réaux.
Jusques et y compris le règne de Philippe V	1,260,521,565 29
Créée par Charles III	803,941,285 28
— Charles IV	5,439,653,389 08
	7,504,116,240 1
VALES REALES AMORTIS	309,849,400 32
TOTAL DE LA DETTE EN CIRCULATION	7,194,266,839 3

Le relevé fourni aux Cortès de Cadix en 1810 arrivait à un total de 7,204,256,831 réaux pour toute la dette publique espagnole; la différence avec le chiffre énoncé par Cabarrus est insignifiante.

Les *vales reales* causaient depuis longtemps de grandes préoccupations aux ministres des Finances. Leur augmentation avait été

sensible, surtout sous Charles IV qui en doubla la circulation pour faire face aux dépenses de la guerre avec la France; le désordre avait été porté au comble sous ce règne; les recettes encaissées, y compris les métaux précieux venant d'Amérique, avaient produit environ 24 milliards de réaux, et cependant il avait été créé pour 5 milliards de réaux de dette.

Pour se ménager des partisans parmi les créanciers de l'État, qui réclamaient avec beaucoup d'insistance le paiement de ce qui leur était dû, le gouvernement décida, par décret du 7 juin 1809, que les dettes en souffrances échues avant le 6 juillet 1808 devaient être présentées à une commission de liquidation créée à l'effet de vérifier la validité des crédits réclamés à l'État, et on réorganisa la dette sur la base suivante :

« Les créanciers pour rente viagère pourront échanger leur créance contre un capital égal à dix fois la rente qu'ils encaissent. Ce capital sera représenté par des cédules hypothécaires de 1,000, de 4,000, de 10,000 et de 20,000 réaux à leur gré; les coupures au-dessous de 1,000 réaux seront payées en cédules de même modèle que les précitées, mais de couleur différente.

Modèle de cédule hypothécaire.

N° .
DE LA REMISE PAR LA TRÉSORERIE.

Conformément aux Décrets du 9 juin 1809 cette cédule hypothécaire sera admise en paiement de bien nationaux ou pour son inscription sur le livre de la Dette publique pour toute sa valeur de à l'ordre de créancier vérifié de l'Etat par Décret du

L'inspecteur général des cédules hypothécaires.

Le Trésorier général. *L'intéressé.*

Le chef comptable.

Afin d'encourager les porteurs de dette à opérer cette conversion, le même décret annonçait que les cédules hypothécaires et les *vales reales* seraient admis, au pair, en paiement de biens nationaux.

Cette mesure fut diversement appréciée ; d'abord elle n'avait pas de précédent : ensuite elle était jointe à la vente de biens nationaux, c'est-à-dire, du clergé régulier ou séculier, des œuvres pies et des ordres militaires. Il est hors de doute que cette combinaison était élaborée en connaissance de cause; la masse de biens à vendre s'élevait à 20 milliards et le total de la Dette dépassait à peine 7 milliards. Par conséquent l'État avait une marge suffisante pour parer aux

imprévus, d'autant plus que dans ces 20 milliards il n'était question que des propriétés non bâties et que la valeur des immeubles bâtis, et laissée en dehors de cette évaluation, était aussi très considérable.

Si les porteurs de *vales reales* ou d'autres créances acceptaient d'échanger leurs titres contre des cédules hypothécaires représentant des biens nationaux, non seulement les charges de l'État pour le service de la Dette s'en trouveraient diminuées mais, par surcroît, on favorisait l'apparition d'une classe de propriétaires dont l'intérêt aurait été de défendre le nouvel ordre de choses.

Comme on pouvait s'y attendre les récriminations contre cette réforme furent des plus vives; nous passons sous silence toutes celles se rattachant à la question politique ou religieuse pour en rappeler une seule, motivée par des considérations d'ordre financier, à savoir : que la dite disposition ne tenait pas compte de la perte du papier-monnaie (40 p. 0/0) environ. Au point de vue des intérêts du Trésor l'argument semblait de poids mais le Gouvernement avait déjà envisagé la question et, après étude, s'était résolu à adopter le système indiqué plus haut. L'explication de cette mesure est bien simple : en imposant à ses créanciers la perte susdite sur leur capital il aurait contrecarré lui-même son plan qui consistait à se créer des amis parmi les rentiers, d'autant mieux que ceux-ci n'étaient pour rien dans la dépréciation de la valeur de leur gage.

Une autre raison, d'ordre administratif celle-là, imposait la refonte des *vales* en circulation; il y en avait beaucoup de faux et on décida, avant même de les admettre en paiement des biens nationaux, de les renouveler en réduisant d'onze à quatre le nombre de séries, savoir : 1,000 réaux, 500 réaux, 200 réaux et 100 réaux. Les nouvelles séries seraient frappées d'un timbre sec, portant un glaive, une clef, le caducée et les mots Justice, Fidélité et Confiance[1].

Pour contribuer à mettre en bonne voie la consolidation des *vales reales* le comte de Cabarrus, d'accord avec le roi Joseph, restitua à la Trésorerie générale de la consolidation les fonds qu'on lui avait

1. Après la retraite de l'armée française on proposa d'annuler les *vales* en circulation mais les Cortès décidèrent, par décret du 19 février 1814, que les *vales* à l'effigie de Charles IV ou de Ferdinand VII, frappés du timbre sec du roi intrus Joseph Napoléon, et n'appartenant pas à des traitres à la Nation, seraient reconnus comme dette de l'État.

retirés en 1808 : il s'agissait d'une somme de 6,689,500 réaux veillon dont 3,337,855 réaux en or et en argent. Le remboursement de cette somme eut lieu en espèces, en cédules de la Caisse et en *vales reales*.

C'était un procédé habile, et d'autant plus à remarquer que le Trésor royal n'était pas très abondamment pourvu de numéraire : en juillet 1808 le ministre des Finances avait été autorisé à mettre en gage les diamants de la couronne pour faire face à des paiements urgents.

L'administration civile, organisée par Joseph, toujours talonnée par le manque d'argent essayait d'en obtenir sans obérer outre mesure les provinces où elle pouvait exercer son influence — mais les impôts étaient souvent encaissés par l'armée d'occupation, d'où une nouvelle source d'embarras pour le Trésor joséphin. Aussi était-il obligé de frapper à toutes les portes pour se créer des ressources.

Déjà, au début de l'occupation française, les contribuables des provinces de Madrid, d'Avila, de Ségovie, de Guadalajara et de Tolède, les plus soumises à l'action du Gouvernement de Madrid, avaient été admis à payer les achats de biens nationaux avec les quittances de l'impôt réparti en 1808.

Joseph demandait constamment des fonds à son frère qui ne lui envoyait pas toujours ponctuellement le secours financier promis, et recommandait la vente des biens nationaux comme un moyen efficace pour se tirer d'embarras sans le gêner. Mais ce conseil, très séduisant en théorie, était moins facile à pratiquer que ne le croyait Napoléon. Il est vrai qu'à certains moments l'occupation française s'étendait sur une grande partie de la Péninsule, mais pas assez solidement pour inspirer une confiance absolue aux personnes disposées à acheter ces biens. D'ailleurs nous avons expliqué comment ils étaient payés; du moment qu'on pouvait les acquitter en titres d'État, celui-ci devait s'attendre à recevoir peu ou pas d'espèces jusqu'au moment où la masse des biens vendus serait assez considérable pour créer un vide sérieux dans le capital circulant des *vales reales* et des arriérés de pensions ou d'autres dettes formant ce que nous pouvons appeler le passif exigible à vue; donc, le capital représenté par les domaines à vendre n'était pas une ressource liquide immédiate sur laquelle le Trésor put compter.

C'était une situation de fait contre laquelle le Gouvernement de

Madrid ne pouvait réagir qu'à la longue, et, cependant, il n'hésitait pas à se montrer aussi radical que possible au sujet des biens de mainmorte.

Dans un mémoire présenté au Roi en octobre 1809 Cabarrus évalua le territoire de la Péninsule à 50 milliards de réaux, dont la moitié, soit 25 milliards, appartenait au clergé régulier ou séculier, aux œuvres pies, aux ordres militaires; en supposant, expliquait-il dans ce document, que cette masse de biens soit partagée à parts égales entre ces quatre classes de propriétaires, soit 6,250 millions de réaux pour chaque catégorie, l'ordre établi pour la vente de ces biens nous donnera les résultats suivants :

	Réaux.
1° Toutes les œuvres pies	6,250,000,000
2° Un tiers des biens du clergé séculier	2,083,333,333
3° — régulier	2,083,333,333
4° — des ordres militaires	2,083,333,333

Au moment d'établir ce rapport, les ventes de biens nationaux effectuées s'élevaient à une somme assez considérable, mais l'État en avait encore pour plus de 9,500 millions de réaux : le total de la Dette reconnue était de 7,194 millions, et si on pouvait réaliser en 1809 et en 1810 d'autres ventes pour 1,309,917,739 réaux d'immeubles, il devenait possible d'amortir la Dette courante.

L'offre d'être remboursé de ses créances en cédules hypothécaires, admises uniquement en paiement de biens nationaux, ne rencontra pas, tout de suite, un accueil très enthousiaste de la part du public, mais peu à peu cette combinaison fut mieux appréciée et les porteurs de *vales reales* ne furent pas les derniers à en profiter.

Dans le courant du premier semestre de 1810 nous avons relevé des incinérations de *vales reales*, de *cédules hypothécaires* et de *bons de caisse*, reçus en paiement de biens nationaux, pour une somme de 54,756,996 réaux veillon : en 1811 un arrêté ministériel, daté du 3 juillet, fit annuler encore 49,223,966 réaux de ces valeurs remises au Trésor pour le même objet ci-dessus mentionné, soit plus de 100 millions de réaux en un an. Cette somme était peu importante en regard du total de la dette à rembourser, mais elle avait une certaine signification morale parce qu'il faut réfléchir aux difficultés de toute nature que présentait l'état du pays pour y entretenir une administration régulière. Il faut mentionner — détail important et qui fait ressortir le travail réalisé par les bureaux des Finances, à savoir, —

que le montant des créances vérifiées et affirmées dépassait de beaucoup cette somme.

Nous devons ajouter encore que l'espérance d'un réveil de la prospérité de l'Espagne, par la mobilisation des biens de mainmorte, encouragea la spéculation sur les terrains à vendre dans la Péninsule, et on alla jusqu'à créer à Paris une société, au capital de 1 million de réaux, pour acheter et pour vendre des biens nationaux, soit pour compte de la société, soit pour compte de tiers. Nous ignorons si cette combinaison financière devint une réalité ou demeura à l'état de projet.

Peu à peu, malgré l'état de guerre dans lequel se débattait l'Espagne, et en dépit de la nouveauté de cette opération, des amateurs de biens nationaux se présentèrent aux enchères de ceux-ci : à la fin de 1809 nous relevons dans les annonces des *journaux officiels* nombre de surenchères sur des maisons mises en vente à Madrid; pour un lot de propriétés d'une valeur estimative de 1,834,712 réaux veillon on offrit 2,332,600 réaux; pour un autre lot mis à prix à 2,047,388 l'enchère monta à 2,796,352 réaux. C'était une conséquence de la résolution connue du Gouvernement et du Roi d'entreprendre sur une grande échelle la transformation de l'intérieur de la ville de Madrid.

Les expertises et les enchères étaient menées aussi rapidement que possible; au début de 1809 l'administration des domaines fut en mesure d'annoncer la mise en adjudication du fameux monastère de las Huelgas, à Burgos, et de ses dépendances pour la somme de 3,395,252 réaux au comptant ou de 5,392,848 à payer en vingt annuités; le revenu de cet ensemble d'immeubles était évalué à 163,419 réaux [1].

1. Nous avons relevé dans les journaux officiels de cette époque d'autres annonces de biens mis en vente. Voici le total des mises à prix pour les principales villes d'Espagne :

Récapitulation.

	Réaux.		Réaux.
Madrid	33,867,457	Léon	1,114,445
Aragon	4,846,477	Malaga	3,675,549
Avila	2,062,971	Séville	7,297,637
Burgos	3,395,252	Ségovie	1,457,275
Grenade	4,097,754	Salamanca	227,839
Jaen	1,141,059	Tolède	3,372,867
Jerez	1,128,104	Valladolid	293,434

Total . . . . . Réaux : 67,998,120.

Bientôt on put remarquer deux conséquences de cette politique financière; d'abord l'amélioration du cours des *vales reales* : en 1808 ils perdaient 40 p. 0/0 de leur valeur; puis le relèvement de leur valeur permit au Conseil d'État de déclarer qu'à l'avenir, et sauf convention contraire entre les parties, ces titres n'auraient plus cours forcé comme monnaies. Ceci était logique : du moment que les *vales* étaient admis au pair en paiement de biens nationaux leur emploi était tout indiqué et il n'y avait pas lieu de les faire servir au lieu et place des métaux précieux [1].

II

Pour développer et assurer le mouvement des affaires sur titres ou sur marchandises un décret du 14 octobre 1809 institua, à Madrid, une Bourse de Commerce (dont la création avait été envisagée sous Philippe IV) où les négociants, les courtiers de change et de marchandises, les banquiers et les marchands devaient conclure leurs affaires sous l'inspection du Gouvernement. L'administration de la Bourse était confiée à un syndic et à quatre adjoints élus par l'État. La Bourse ouvrait ses portes quatre heures par jour, de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi : les deux premières heures étaient destinées aux opérations sur marchandises et sur métaux précieux : les deux autres aux affaires de change, sur valeurs mobilières, sur effets de commerce, sur les *vales reales* et sur tous effets admis à la circulation et à l'endossement.

Les quatorzes charges de courtiers en douanes et en marchandises furent réduites à sept : c'était le nombre de places occupées au moment de la publication du décret.

Le règlement intérieur de la Bourse, en douze articles, comprenait les principes admis à cette époque pour le fonctionnement de ces corporations.

1. Le petit tableau ci-après fait ressortir le terrain gagné par le crédit de l'Etat dans le courant de 1811 :

Relevé des cours cotés à la Bourse de Madrid en 1811.

Valeurs.	14 février.	30 août.	21 décembre.
Vales reales	90 p. 0/0	94 p. 0/0	95 1/2 p. 0/0
Cédules hypothécaires	93 p. 0/0	95 p. 0/0	96 1/2 p. 0/0
Certificats du Trésor Public	78 p. 0/0	83 1/2 p. 0/0	84 p. 0/0.

La Bourse et le Tribunal de Commerce, créé à la même époque, furent logés, à titre provisoire, dans l'immeuble occupé par les Frères Augustins de san Felipe el Real et dans l'église y attenante, en attendant la construction d'un hôtel qui devait être élevé sur l'emplacement de l'hôpital du Buen Suceso et de ses dépendances, sis alors à la Puerta del Sol.

III

Cabarrus tenait à liquider la dette de l'État envers la Banque de Saint-Charles : son amour-propre s'accordait avec l'intérêt du Gouvernement auquel il convenait de renforcer autant que possible la situation de ce puissant moyen d'action économique et financier. Comme on lira plus loin, la plus grande partie de l'actif de la Banque était immobilisée : les frais généraux absorbaient les bénéfices et les actionnaires se partageaient des dividendes non encaissés, parce que le Trésor ne liquidait pas les intérêts des avances à lui faites par la société.

L'assemblée générale tenue le 20 avril 1808, quelques jours avant les événements précurseurs de la guerre de l'Indépendance, approuva, parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement, le bilan qu'on lui présentait, qui ne différait pas beaucoup de ceux des années précédentes. Nous le reproduisons ci-après :

Actif.

		Réaux.
Prêts garantis par des actions de la Banque : Capital.	10,485,900	11,566,432 15
Intérêts.	1,080,432 15	
Actions en portefeuille		1,346,000
Compagnie des Philippines		21,000,000
Trésor Royal, pour capital et intérêts	215,866,097 12	166,247,258 5
Moins compte créditeur	49,618,839 7	
Effets sur l'Amérique		49,618,839
— encaissés		1,410,000
Port de Valence		3,121,315 18
Canaux du Guadarrama et du Manzanarès		8,029,052 5
Pósito (grenier) de Madrid		4,345,030 09
Approvisionnements, *idem*		404,231 1
Fonds publics français		17,659,940 27
Frais avancés		424,328 4
Correspondants		2,187,908 11
Compagnie des Philippines pour effets encaissés en Amérique		5,312.987 33
Effets à encaisser à Madrid		6,454,749 10
— — sur d'autres places du Royaume : compte de change		2,950,298 25

Caisse :

Métaux précieux	103,328 10
Cédules de la Caisse Royale	37,000
Reçus d'intérêts de vales de 1804	351,644 8
— — — de 1806	511,790 32
Vales reales	8,303,577 9
TOTAL DE L'ACTIF	313,385,612 25

Passif.

Dividendes non payés	40,098,800
Dépôts de toutes espèces	6,325,160 29
TOTAL	46,423,960 29
Différence entre les deux colonnes	266,961,651 30

représentée par les comptes suivants :

Capital	240,000,000	
Fonds subsidiaires (réserve)		15,861,889 15 1/2
Bénéfice de 1807		11,099,702 14 1/2

La lecture de ce document établit à quel point l'actif de la Banque était immobilisé; les prêts accordés sur ses actions dataient de loin et comme ils étaient irrécouvrables il fallait bien les renouveler chaque année sous peine de faire apparaître la perte de cette partie du capital de la Société. Le portefeuille actions était atteint par la moins-value de celles-ci; les fonds confiés à la Compagnie des Philippines se trouvaient sérieusement compromis par les mauvaises affaires de la dite Société. En résumé, le plus clair de l'actif était représenté par la créance sur l'État pour les 166,274.258 réaux ci-dessus, mais, sur cette somme, 106,541,012 réaux étaient payables en *vales reales*, cotés bien au-dessous du pair, et 59,706,245,21 seulement devaient lui être payés en espèces.

Aussitôt installé, Cabarrus étudia le moyen de mettre la situation de la Banque en harmonie avec le rôle que le nouveau régime pensait lui confier et voulut présider l'assemblée générale des actionnaires tenue le 7 mars 1809. Il avait été, sinon la cheville ouvrière de la fondation de la Banque, un des principaux artisans de celle-ci, son directeur pendant quelques années et ses ennemis, entres autres Mirabeau accusaient sa maladresse d'avoir conduit la Banque à l'état critique que nous avons décrit plus haut. Aussi mit-il à profit l'occasion qui se présentait à lui pour défendre sa gestion, en rappelant que dix-neuf ans auparavant il avait prédit les complications avec lesquelles la Banque aurait à lutter si on continuait à suivre les errements en vogue; ce cas était arrivé, mais, il entendait bien,

qu'à l'avenir, il n'en serait plus ainsi, car le Gouvernement dont il faisait partie était décidé à venir en aide à la Banque et, pour commencer le travail de restauration de son crédit, ses actions seraient admises au pair en paiement de biens nationaux. A son tour, le Trésor pourrait se libérer de sa dette envers la Banque en lui remettant ces mêmes actions. La combinaison était ingénieuse : L'État n'avait pas à débourser des fonds et la Banque trouvait certainement plus d'avantage à recevoir des titres à elle au lieu de *vales reales* qui perdaient en ce moment encore près de la moitié de leur valeur.

Un détail qui a son importance marque bien quel était l'état des esprits à cette époque : L'assemblée ne devait pas être nombreuse; d'habitude les procès-verbaux des séances spécifiaient le nom des actionnaires et le nombre des actions présentes et représentées, mais le compte rendu de la séance de l'Assemblée de 1809 est muet sur ce point, ce qui prouve le désarroi dans lequel le changement de règne avait jeté la Société. D'ailleurs, l'administration de la Banque se trouva bientôt désorganisée par la fuite de son secrétaire, M. Andres de la Cuesta, réfugié à Séville avec quelques-uns des administrateurs et une partie des titres et des documents de la Banque.

Plus tard, pressé par le manque de fonds, le Gouvernement joséphin se fit remettre par la Banque les *vales reales* et les espèces dont elle disposait. Cet emprunt forcé servit d'argument, alors et plus tard, pour attaquer la question financière de Cabarrus. On exploita aussi contre lui les conditions dans lesquelles il obligea la Banque à liquider son procès avec la maison Lecoulteux de Canteleu pour la somme de deux millions de francs encaissée par l'État. Celui-ci remit à la Banque en échange de cette somme 20,000 de ses actions appartenant à la Couronne, aux pósitos (greniers publics) et aux biens domaniaux [1].

1. Ces affaires remontaient au règne de Charles III; dans un mémoire adressé à ce monarque par M. Miguel de Muzquiz, figure la correspondance échangée avec le marquis de Zambrano, trésorier général, pour étudier les moyens d'obtenir des fonds dont le trésor public avait le plus grand besoin. Dans une de ces lettres, datée du 24 novembre 1788, il est question d'une avance de 1,800,000 livres tournois que la maison Cabarrus Lalanne devait verser à l'État espagnol qui lui remettrait des effets à trois ou quatre mois d'échéance sur la maison Lecoulteux, de Paris, à valoir sur les sommes que le gouvernement français devait payer au gouvernement espagnol pour les avances faites par celui-ci à l'occasion de la guerre.

IV

Un des premiers soins de Joseph Ier, avant même d'arriver à Madrid, fut de veiller à la question monétaire. Le numéraire espagnol avait fui ou s'était caché et l'industrie du change des monnaies, moins facile à exercer qu'aujourd'hui, ne parvenait pas à suppléer au manque de métaux précieux. Après une enquête rapide, on jugea que le seul moyen de sauver la situation était de fixer une équivalence rationnelle entre les monnaies françaises et les monnaies espagnoles; le tarif du 5 juin 1808, mis en vigueur par Murat, avait fixé à 18 réaux, 25 maravédis et 475 millièmes l'équivalence de l'écu de 5 francs avec le peso espagnol, mais, par un décret daté de Miranda de Ebro le 5 septembre 1808, Joseph établit une nouvelle parité; le document en question vaut la peine d'être traduit intégralement. Le voici :

Don Joseph Napoléon, etc., tenant compte que la circulation de la monnaie française est nécessaire pour le moment dans le Royaume, et que la commodité des transactions est une des conditions essentielles de quelconque monnaie, il faut soumettre à ce principe le tarif établi par le Conseil le 5 juin afin d'éviter les discussions qu'il entraîne entre les naturels des deux nations, par quoi nous décrétons ce qui suit :

Article I. — La monnaie française devra être admise pour le moment et jusqu'à nouvel ordre dans tous nos royaumes et domaines et nul ne pourra se refuser à la recevoir en aucune affaire, contrat ou vente.

Art. II. — Nul ne sera tenu de payer dans les équivalences de cette monnaie avec les monnaies espagnoles les fractions au-dessous de un ochavo qui est le signe monétaire le plus petit et le plus employé.

Art. III. — D'accord avec cette disposition on publiera immédiatement un nouveau tarif annulant le précédent.

Tarif donnant la valeur réelle avec laquelle doit circuler en Espagne la monnaie française d'or ou d'argent dans le change avec la monnaie espagnole.

1 napoléon de 20 francs	75	réaux.		
1 — de 40 —	150	—		
1 louis de 24 livres tournois	88	—	15	ochavos.
1 — 48 —	177	—	14	—
1 quart de franc			15	—
1 demi franc	1	—	14	—
1 franc	3	—	12	—
2 —	7	—	8	—
5 —	18	—	12	—
La monnaie de 1 livre et 10 sous tournois.	5	—	9	—
La monnaie de 3 livres tournois	11	—	1	—
Ecu de 6 livres tournois	22	—	3	—

Ces équivalences donnaient aux monnaies espagnoles leur véritables contrevaleur avec les monnaies françaises, question d'autant plus délicate à trancher équitablement que, depuis les temps les plus reculés, la monnaie espagnole ne portait aucune indication de valeur; avec un marc d'or ou d'argent on frappait un nombre variable de pièces. Ce fut le gouvernement de Joseph Bonaparte qui fit graver pour la première fois, en 1810, sur les monnaies frappées en Espagne [1], l'indication de la valeur des pièces.

Malgré la circulation d'une certaine quantité de monnaies françaises et les efforts réalisés pour faire rentrer des fonds dans les caisses de l'État, l'argent se cachait; c'était compréhensible dans un pays livré à la guerre et où les deux partis en lutte levaient des impôts en nature ou en espèces, sinon des deux sortes. Les ateliers de la Monnaie de Madrid manquaient de matières d'argent pour travailler et le gouvernement de Madrid, en présence des difficultés que la disette de numéraire entraînait pour le commerce et pour les particuliers, décréta que les possesseurs d'argent en lingots ou en objets d'art, la vaisselle exceptée, d'une valeur dépassant deux cent réaux veillon, devaient le déclarer aux autorités et le livrer à celles ci à première réquisition, pour la maison de la Monnaie qui en paierait le quart au comptant et le reste dans un délai de quatre mois avec un prime de 1 à 3 p. 0/0 selon le résultat de la fonte.

Les Cortès de Cadix voulurent contrecarrer cette politique monétaire; deux ordres datés du 4 avril et du 16 juillet 1812 interdirent la cirulation des monnaies françaises autrement que pour leur valeur en métal; ensuite on décida de les refondre en les payant aux porteurs à raison de 17 réaux et 2 maravédis par napoléon : c'était une perte exagérée; à la suite de nombreuses réclamations de ses nationaux et tenant compte de la pénurie de métaux précieux, le Gouvernement espagnol autorisa, par décret du 3 septembre 1813, la circulation des monnaies, à l'effigie du roi intrus, pour leur valeur courante en monnaie espagnole; les monnaies françaises furent admises à circuler dans la péninsule sur la même base de l'équivalence ci-dessus.

1. Cette réforme, quoique éphémère, fut appréciée par les connaisseurs; remise en vigueur au moment de la révolution de 1820 et supprimée de nouveau par la restauration du pouvoir absolu, elle fut appliquée définitivement en 1833.

V

Nous avons passé en revue les dispositions les plus importantes prises pour régulariser les finances (section de la Dette publique), la Banque d'Espagne, la circulation monétaire, mais il y en a encore quelques autres d'un grand intérêt pour se rendre compte des principes qui inspiraient ce gouvernement et nous ne devons pas les passer sous silence.

L'article CXVI de la Constitution promulguée à Bayonne avait supprimé les douanes intérieures en disposant qu'elles seraient reportées aux frontières de terre et de mer. C'était une résolution dont l'utilité était reconnue par les plus marquants des hommes d'État espagnols, encore que tous ne fussent pas d'accord sur la convenance de la mettre immédiatement en pratique, sans nier qu'elles gênaient les affaires commerciales et notamment la circulation des grains.

Désirant se faire bien venir auprès des populations des provinces occupées par les troupes françaises, Joseph, sur l'avis conforme de son cabinet, résolut de mettre en vigueur cette disposition en attendant un moment propice pour créer le système complet d'impôts qu'on avait en vue et dans lequel figurait, naturellement, les recettes des douanes.

La dite réforme devait avoir aussi des conséquences politiques : les Provinces basques et la Navarre jouissaient, au point de vue fiscal, d'un régime de faveur par rapport au reste de la Péninsule, et sa disparition était de nature à aliéner à la domination française nombre de suffrages dans ces régions jusqu'alors privilégiées à ce point de vue.

Pour mettre à exécution ce plan on commença par décréter que les douanes seraient installées sans délai sur la côte de l'océan Cantabrique et sur la frontière franco-navarraise; une fois ces bureaux installés on supprimeraient les douanes intérieures y compris les trente-trois qui séparaient les Provinces basques et la Navarre.

En conséquence il fut décidé de créer des douanes à Bilbao, Saint-Sébastien, Pasajes, en vue du commerce avec l'Amérique ou autres pays étrangers; à Fontarabie, Irun, Vera, Echalar, Urdax, Euqui, Valcarlos, Burguete, Orbaiceta, Ochagavia, Uztarroz et Isaba, en vue du trafic franco-espagnol.

Le même décret disposait la création de *contrarregistros* (rayon frontière) dans certaines localités situées en deça des frontières maritimes ou terrestres des Provinces basques et de la Navarre. Les locaux destinés à tous ces services devaient être, autant que possible, fournis par l'administration des biens nationaux.

Un autre décret, du même jour que le précédent, supprimait toutes les peines infamantes encourues par les contrebandiers et les remplaçaient par la confiscation des marchandises introduites en fraude ou qui n'auraient pas acquitté les droits de douane prévus. La saisie ne pouvait avoir lieu qu'avant le passage à la douane ou au *contrarregistro*.

Les Cortès de Cadix insérèrent aussi dans la Constitution de 1812, mais sans date de mise en application, un article, sous le numéro 354, portant qu'il n'y aurait de bureaux de douanes que dans les ports de mer et aux frontières.

La réforme susdite, quoique incomplète, rendait plus facile le commerce entre les localités des régions occupées par les troupes française, mais cela ne suffisait pas pour modifier l'organisation administrative existante. Nombre de prescriptions surannées et gênantes pour les commerçants et pour les industriels étaient encore debout et le Gouvernement essaya de les faire disparaître peu à peu; à cet effet, il abolit, en 1809, le droit de préemption, très ancien mais très critiqué depuis sa fondation; il avait été en harmonie avec l'esprit régnant en Europe au point de vue de la protection à accorder aux industries du pays, mais il donnait lieu à des abus répétés et criants et ne répondait plus aux théories en cours relativement à la liberté du commerce et du travail. Ce privilège s'étendait aux corporations ci-après désignées : tisseurs de soie, de lainages, de cotonnades, de lin et de chanvre, aux fabricants de savon, aux papeteries, et leur accordait la préférence, pour l'achat des matières premières employées dans leurs industries respectives, sur les acheteurs espagnols ou étrangers, tant que la marchandise était dans le Royaume, en leur imposant en échange l'obligation de la travailler ou de la faire travailler pour leur compte en payant aux exportateurs ou aux revendeurs le prix de la matière augmenté des frais, plus 1/2 p. 0/0 d'intérêt par mois à dater du jour de l'achat jusqu'au jour ou était déclarée la préemption.

Dans le but de se créer des ressources et de commencer à organiser les finances de l'État sur des bases différentes de celles appliquées jusqu'alors, le Gouvernement promulgua en novembre 1810 un décret établissant en Espagne l'impôt des patentes. Il y avait deux tarifs : l'un comprenant seize industries payant la même cote dans toute la péninsule; les autres étaient groupées en cinq classes selon la population et l'importance de la localité, comme suit :

1° Madrid;

2° Les capitales de préfectures ou de province et les ports de mer autorisés à faire du commerce avec l'étranger;

3° Les chefs-lieux de district ou sous-préfectures;

4° Les villes ou localités résidence d'un *corregidor*, d'un alcalde mayor ou d'un juge de première instance;

5° Toutes les autres villes du Royaume.

Pour la première catégorie les limites de l'impôt étaient 3,000 — trois mille réaux veillon et 15 — quinze réaux veillon.

La deuxième catégorie était à son tour divisée en cinq autres classes, et les cotes étaient comprises entre 2,000 — deux mille réaux veillon et 20 — vingt réaux veillon.

Hâtons-nous de dire que cette réforme ne réalisa pas les espérances que ses auteurs y avaient placées, avec raison, mais les circonstances n'étaient guère propices à des innovations aussi profondes. Cependant l'idée avait fructifié et les financiers espagnols de la période de 1820 à 1823, après avoir étudié l'organisation joséphine et les dossiers qu'elle avait formés, la reprirent à leur compte.

VI

La sécularisation des ordres religieux avait transformé la situation matérielle de leurs affiliés, mais en leur accordant des avantages dont un certain nombre n'hésitèrent pas à tirer parti. Dans un bordereau de vérification de crédits (14 août 1811) figure un relevé de pensions allouées de ce chef pour une somme de 250,000 réaux à encaisser par les titulaires y désignés tant qu'ils n'émargeront pas un traitement équivalent à celui qui leur est reconnu par ce document.

L'offrande, connue sous le nom de *Voto de Santiago*, constituée au bénéfice de l'église de Compostelle et née d'une supercherie remon-

tant à l'époque de la Reconquista, avait eu à lutter, dès son début, contre l'opposition d'une partie du clergé; le gouvernement joséphin jugea qu'il était équitable et de bonne politique de supprimer cette contribution afin d'alléger un peu les charges du peuple; pour le royaume de Grenade on l'évaluait à 1,257,237 réaux par an.

VII

La possibilité d'acclimater en Espagne certaines cultures jusqu'alors spéciales aux colonies s'était imposée depuis longtemps à l'attention publique; la cherté du sucre, conséquence du blocus continental, remit sur le tapis cette idée et, pour aider à sa réalisation, un décret du 2 mars 1813 exempta de décimes, pendant dix ans, la canne à sucre cultivée en Espagne et ses dérivés, miel, rhum, sucre, etc.

VIII

Nombre de personnalités demandaient depuis longtemps qu'il fut procédé à une nouvelle division administrative du territoire de la Péninsule sur un plan plus conforme avec la topographie du pays. A la fin et cédant à ces réclamations réitérées, le Bureau de *Fomento general del Reino* établit, en 1797, une nouvelle distribution de l'Espagne en provinces, en se guidant autant que possible sur les limites marquées par les montagnes et par les cours d'eau sillonnant le territoire. Ce projet fut transmis, pour étude, au Conseil des Finances, délégué à cet effet par le Roi, mais l'examen du dossier se borna à trois provinces, et cette question resta en suspens jusqu'au moment où les auteurs de la Constitution de Bayonne la firent revivre en insérant dans ce Code politique un article divisant l'Espagne en préfectures, dont les noms suivent :

Alicante, Astorga, Barcelona, Burgos, Cáceres, Ciudad Real, Ciudad Rodrigo, Córdoba, Coruña, Cuenca, Gerona, Granada, Guadalajara, Jaén, Lérida, Lugo, Madrid, Málaga, Mérida, Murcia, Orense, Palencia, Pamplona, Salamanca, Santander, Sevilla, Soria,

Tarragona, Teruel, Toledo, Valencia, Valladolid, Vigo, Vitoria, Xerez et Saragosse[1].

IX

Le Gouvernement travaillait beaucoup, mais toutes les dispositions qu'il promulga pendant l'occupation française n'obtinrent pas le succès qu'il escomptait; parfois même le résultat fut contraire à celui qu'il avait espéré.

Deux dispositions, prises à quelques jours d'intervalle, dans le but de faciliter le commerce et la circulation de deux articles d'une consommation courante, permirent aux partisans des Cortès de Cadix de tourner Joseph en ridicule aux yeux des masses. La première, en date du 3 février 1809, autorisait la circulation des cartes à jouer : chaque jeu devait payer un impôt de 18 maravédis (treize centimes environ) soit en douane s'il était importé, soit dans les administrations des Finances s'il était de fabrication espagnole. Le paiement devait être constaté par un timbre placé sur le *seis* de *copas* (coupes).

Un autre décret, du 15 février 1809, supprima la régie sur les eaux-de-vie et sur les rosolis (eaux-de-vie composées), dont la fabrication, la circulation et la vente furent déclarées libres dans toute la Péninsule.

L'octroi sur les spiritueux introduits à Madrid fut fixé comme suit : eaux-de-vie communes à 15°, 34 réaux au lieu de 57 réaux et 10 maravédis; eaux-de-vie d'épreuve et rhums, 40 réaux au lieu de 79 réaux et 4 maravédis; le tout par arroba (16 litres).

La coïncidence de ces deux réformes et le fait d'avoir choisi une des cartes portant des verres pour y graver le paiement de l'impôt fut exploitée pour discréditer Joseph et le présenter comme un ivrogne (d'où le sobriquet de Pepe Botellas) et comme un joueur effréné; il y avait des joueurs dans son entourage et il s'en plaignit souvent à Napoléon, mais lui-même ne l'était point, pas plus que buveur.

1. Avec le départ de l'armée française ce projet fut relégué dans l'oubli, mais les Cortès de 1822 voulurent faire un travail du même genre; la contre-révolution de 1823 mit à néant tout l'ouvrage de ces Chambres et ce ne fut qu'en 1833 que l'Espagne fut partagée comme elle l'est encore aujourd'hui.

cependant il fut impossible de déraciner la légende qui lui attribuait ces deux vices.

Parmi d'autres décrets de moindre importance il y en a quelques-uns qui méritent d'être rappelés, par exemple : la suppression de la retenue de six mois faite aux employés de l'État sur leur première année de traitement; c'était la *media annata* dont l'application soulevait des plaintes générales et ne rapportait au Trésor que des sommes insignifiantes.

Les revenus du clergé étaient très inégalement répartis; nombre de curés mouraient littéralement de faim, mais il y avait des chapitres millionnaires; pour corriger ces anomalies un décret du 14 octobre 1809 fixa la portion congrue des curés à 400 ducats. (Le ducat 11,52 pesetas.)

*
* *

Sans compter les déboires que lui causaient les affaires que nous pourrions qualifier de purement politiques, le nouveau Roi eut à lutter contre des difficultés d'ordre naturel qui ne laissèrent pas de lui causer de gros soucis, ainsi qu'à ses ministres, car il n'était pas en leur pouvoir d'y remédier. Pour en citer une seule, il suffira de rappeler la disette de 1812 au cours de laquelle le blé s'éleva jusqu'au cours de 300 pesetas les 100 kilogrammes. Naturellement le pain était hors de prix et, devant la crainte de le voir s'élever encore, le gouvernement prohiba la confection du pain de luxe; le déchet permis dans la mouture était limité à 12 livres de son par fanègue de 94 livres de 460 grammes.

X

En concurrence avec ces mesures d'ordre général on aborda des réformes locales : concessions de foires, ouvertures de marchés, remises de certains impôts à des villes ou villages éprouvés par la guerre ou par d'autres causes. Mais ce sont des détails d'importance très secondaire et nous les passerons sous silence en exceptant seulement quelques projets relatifs à la ville de Madrid où ces initiatives avaient plus de champ pour s'exercer.

La municipalité de Madrid était depuis fort longtemps en discussion avec le Trésor du Roi au sujet des redevances, droits et impôts lui revenant pour son budget; chaque partie en présence voulait obtenir le plus de fonds possibles aux dépens de l'autre: les créanciers de la ville, qui étaient nombreux, pâtissaient plus que de raison de cet état de choses et pour couper court à des discussions qui n'en finissaient pas, un décret du 21 août 1809 réunit au Trésor public les droits d'octrois encaissés par la municipalité et mit les dettes de celle-ci à la charge de l'État. Le ministre des Finances verserait hebdomadairement à la caisse municipale la somme nécessaire pour faire face à ses dépenses. Cette résolution était bonne et équitable en ce sens que l'État ne s'était pas fait scrupule de prélever des fonds dans la caisse de la commune chaque fois qu'il s'était trouvé à court d'argent et qu'il y avait une réelle difficulté pour ventiler les découverts et les reprises de chacun des intéressés.

L'administration de la ville fut confiée à un *Corregidor* assisté de seize *regidores* choisis parmi les propriétaires des dix quartiers de Madrid.

L'hygiène de la capitale laissait à désirer à cause de l'agglomération des maisons et de l'étroitesse des places et des marchés; pour y remédier, un décret du 18 novembre 1809 ordonna la démolition de l'église de San Miguel et de plusieurs bâtiments l'avoisinant, afin de laisser un espace aussi régulier que possible destiné à l'installation d'un marché au poisson.

A quelques jours de là, une autre disposition royale ordonnait d'abattre quatre pâtés de maisons situés devant le Palais royal afin de dégager les abords de celui-ci; ces expropriations devaient être payées d'avance en cédules hypothécaires.

Par le même système on prépara l'aménagement des places de la Armeria, de Santa Ana, de San Miguel, de Oriente, de los Mostenses.

Les publications officielles des années 1808 à 1813 renferment nombre d'autres résolutions de tout genre dont un grand nombre serait utile à connaître pour l'histoire de ces cinq années, mais nous avons déjà expliqué notre intention de rester cantonné sur le terrain des questions économiques et financières les plus saillantes.

André Bartue.

NOS COLONIES ET LA GUERRE

VIII. — LE PROBLÈME COLONIAL ET L'APRÈS-GUERRE

I

Une grande nation est aussi généralement une nation colonisatrice. Rome a vécu sur ses provinces; Venise, la Hollande du XVIIe siècle, l'Angleterre ont dû leur grandeur au succès de leurs entreprises d'expansion lointaine. Cette nécessité, de porter à des terres nouvelles l'activité nationale, n'a pas échappé à nos ennemis. L'Allemagne, venue la dernière pour la conquête des terres libres, n'a pas abandonné l'ambition de se créer cependant un grand empire colonial. Les intentions pangermanistes à cet égard ont été clairement exprimées et ne laissent place à aucun doute. Récemment encore, la *Vossische Zeitung* disait : « L'établissement d'un grand empire colonial serait pour l'empire le meilleur profit de guerre possible ».

Ainsi, dès maintenant, nos adversaires aperçoivent clairement la double nécessité qui s'imposera demain aux États européens : chercher dans les pays neufs de nouveaux débouchés d'abord, puis et surtout des sources d'approvisionnement en matières premières. La vieille Europe ne se suffit pas à elle-même. D'une part, sa population trop dense ne tire pas du sol exigu sur lequel elle vit les éléments indispensables de l'existence, et doit faire appel au dehors. D'autre part, son industrialisation excessive et la surproduction qui en résulte l'obligent à écouler dans d'autres continents toutes les quantités de produits fabriqués qui surpassent ses besoins. Serons-nous donc moins prévoyants que nos ennemis, et arriverons-nous jusqu'au jour du traité de paix sans avoir préparé la solution d'un des problèmes les plus sérieux de notre économie nationale, notre

approvisionnement en vivres et en matières premières? Ce que l'adversaire étudie dès maintenant, allons-nous le laisser dans l'ombre de quelques vagues cartons parlementaires?

On pourrait le croire car trop peu de gens même aujourd'hui paraissent mesurer l'importance de ce problème; bien peu surtout se doutent *que sa solution principale est aux colonies.*

On s'occupe beaucoup de notre commerce d'exportation; on cherche à en perfectionner les méthodes, à en développer les champs d'action à en intensifier l'activité et rien certes n'est plus louable que de tels efforts.

Mais ils ne doivent point faire perdre de vue les problèmes non moins vitaux de notre approvisionnement en denrées alimentaires et en matières premières. A ce double égard, la France ne se suffit pas à elle-même : la guerre l'a fait voir avec une trop saisissante clarté. En 1913, ses importations dépassaient ses exportations d'environ 1,500 millions de francs. Ainsi nous étions, tant pour notre alimentation que pour notre activité industrielle, dans une réelle dépendance de l'étranger, et il semble permis de dire que cette situation a pesé, pèse encore d'un poids sensible sur les événements actuels.

Cet état de choses n'eut-il pas été profondément différent si nous avions compris à temps l'importance du facteur que constituait en notre faveur notre admirable empire colonial? Nos difficultés économiques seraient-elles les mêmes aujourd'hui, si nous avions demandé à nos colonies tout l'effort agricole, et même industriel, qu'elles pouvaient donner? Nous ne le croyons pas : la viande qui devient rare, le cuir dont nous manquons, le bois, les céréales de toute sorte, les fruits, le coton, tout cela, nous l'aurions trouvé aux colonies avec un peu plus d'activité et de confiance.

La question, pour l'après-guerre, n'a rien perdu de son importance. Pas plus qu'autrefois notre production ne suffira à nos besoins. Nos ruines intérieures, hélas, compenseront l'accroissement de puissance et de richesse que nous espérons.

Or, à ce moment, la dépendance dans laquelle nous nous trouverons comme avant vis-à-vis de l'étranger, sera plus lourde encore. Avant la guerre, en effet, notre déficit se compensait largement par nos importants placements à l'étranger. Ainsi, en 1913, le débit de

notre balance commerciale, égal à 1,500 millions, se trouvait dépassé par le chiffre des capitaux exportés dans l'année. Notre créance sur l'étranger égalait notre dette.

Il n'en ira pas de même au lendemain de la terrible crise. Nos capitaux devront d'abord s'employer chez nous, où tant de ruines seront à réparer. D'autre part on aura dû, pendant la guerre, payer l'étranger avec nombre de titres dont les coupons auraient eu valeur libératoire. Demain, un excédent d'importations, ce sera véritablement de la richesse qui sortira de chez nous : du moins on peut le craindre.

Dans ces conditions, il devient plus intéressant que jamais de réduire autant que possible la part de l'étranger dans notre approvisionnement, de nous suffire à nous-mêmes. La France continentale seule serait impuissante à réaliser cette conception : mais elle le pourra, grâce à l'appoint de son Empire colonial. Ne prenons comme exemple que des produits que dès maintenant nos colonies seraient en mesure de nous assurer : ne pourrions-nous pas remplacer par l'article colonial, en grande partie du moins, les 376 millions de coton, les 220 millions de peaux, les 360 millions de céréales, les 264 millions d'oléagineux, les 29 millions de café, les 105 millions de caoutchouc, les 80 millions de pâte à papier que nous importions de l'étranger en 1913? Sans parler des ressources considérables, quoiqu'encore inexploitées, en viandes, en légumes, en minerais de toute sorte, etc....

Si nous n'avons pas encore tiré de ces immenses richesses tout le parti possible, ne nous en prenons qu'à nous-mêmes.

L'opinion publique, il faut bien l'avouer, se désintéresse trop souvent des colonies, parce qu'elles n'en comprend pas l'importance. Le Parlement, en cela, est, trop souvent aussi, un fidèle représentant du pays. M. Messimy écrivait, en 1910, en sa qualité de rapporteur de budget des colonies : « Le Parlement se désintéresse des Colonies ».

L'étranger connaissait bien mieux que nous la valeur de nos propres richesses, et savait apprécier à son juste prix l'immense grenier d'abondance que constituaient nos possessions d'outre-mer. A cet égard, les termes de l'entretien échangé quelques jours avant la guerre entre M. de Jagow et Sir Edward Goschen sont tout à fait symptomatiques : « Je lui fis observer, rapporte l'ambassadeur d'An-

gleterre à Berlin, que la France, sans qu'on lui enlevât du territoire en Europe, pourrait être écrasée par la seule perte de ses possessions, au point de perdre sa position de grande puissance et de devenir subordonnée à la politique allemande ».

Malgré ces propos si nets, combien de Français, à l'heure actuelle encore, comprennent que nos colonies sont un facteur essentiel, comme le pensait si bien Sir Edward Goschen, non seulement de notre grandeur, mais même de notre indépendance?

Le monde financier se méfie des affaires coloniales; le capitaliste hésite à s'y engager : il préfère — nous parlons d'avant la guerre — prêter son argent à nos ennemis! Les valeurs coloniales cotées à la Bourse de Paris ne représentent pas plus de 1 milliard. Mais nous avons 42 milliards prêtés à l'étranger.

Peu de gens en France sont arrivés à cette conception que la France ne s'arrête plus à la Méditerranée, mais qu'elle se prolonge au delà des mers par un empire d'un milliard d'hectares, d'une population de 45 millions d'habitants, et dont le commerce extérieur atteignait avant la guerre 5 milliards, c'est-à-dire, quelque imparfaite que fût l'exploitation de ces territoires, 1/5 du commerce total du pays. C'est pourtant dans cette conception que se trouvent la vérité et le salut.

II

« Quand on dépouille le tableau des importations de l'étranger en France pour l'année 1913 on constate, que sur 7,800 millions de marchandises de provenance étrangère, il y a plus de 4,700 millions qui comprennent des articles qui, pour la plupart, ne pourraient pas être produits dans la métropole, mais qui peuvent tous l'être dans nos colonies », dit très justement M. du Vivier de Streel[1], dont on ne saurait trop louer la persévérance à faire connaître ce dont nos colonies sont capables. Évidemment, ces chiffres ne peuvent constituer qu'une évaluation toute approximative. Mais l'idée reste indiscutablement vraie, que nos colonies devraient être, et en tous cas doivent devenir notre principal fournisseur de matières

1. *Le Rôle de nos colonies dans l'après-guerre.*

premières. Les neutres s'en rendent dès maintenant parfaitement compte. Un journal américain, le *Saint-Louis Globe Democrat* écrivait, le 23 juillet 1916 : « La plupart des matières premières essentielles proviennent des régions tropicales détenues par les Alliés ». L'empire britannique et l'empire français sont les greniers du monde.

Il est inutile d'exposer ici dans le détail l'étendue et la variété de nos richesses coloniales. Une série d'études[1] précédentes a établi, en même temps que la physionomie de nos principaux établissements, la nature de leurs aptitudes et les progrès qu'il ont pu réaliser pendant la guerre.

Rappelons toutefois celles de ses ressources qui présentent pour la métropole le plus grand intérêt : le bétail de l'Afrique du Nord et de Madagascar, les bois de la côte d'Afrique, les cafés de Guinée et d'Indo-Chine, le caoutchouc, le tabac, les légumes, le coton, qui réussiraient si bien si l'on voulait sérieusement l'essayer. Nous ne parlons même pas de ressources minières, encore si mal connues, mais pourtant certaines. Peut-on admettre que nos colonies ne nous envoient que pour 21,000 francs de bananes, alors que nous en achetons pour 10 millions à l'étranger? que sur 205 millions de café, denrée essentiellement coloniale, la part de nos colonies se borne à 12 millions? Faut-il renoncer à tirer d'un milliard d'hectares une valeur de peaux supérieure à 15 millions? Quelles n'eussent pas été les heureuses conséquences, si l'on avait organisé avant la guerre la frigorification des viandes dans nos colonies?

Nos colonies ont des possibilités énormes ouvrant des perspectives indéfinies. Mais combien peu de réalités ont jusqu'ici donné ces espérances! Exception faite des oléagineux de l'Afrique Occidentale Française, des vins et des moutons de l'Algérie et du riz de l'Indo-Chine, nous n'importions presque rien de nos établissements lointains. Et si, malgré cela, nos colonies faisaient preuve d'activité, c'était trop souvent grâce à l'étranger et à son profit. En 1913, 59 p. 0/0 des exportations de nos colonies étaient à destination de l'étranger. Hambourg devenait le grand marché colonial d'Europe; les oléagineux, les bois, les riz, désertaient pour lui les ports français. Mainte-

1. Voir la série des études dans la *Revue des Sciences politiques* depuis le 15 avril 1916, sous le titre : « Nos grandes colonies et la guerre ».

nant, la guerre a détruit cette primauté, mais Liverpool remplace Hambourg : d'énormes compagnies britanniques sont en train d'accaparer les produits de nos colonies d'Afrique.

A qui nous en prendre de cette situation, sinon à nous-mêmes? La France, grande puissance coloniale, n'était pas un grand marché colonial. Il y avait chez nous comme une défiance à l'égard des produits de nos propres établissements, défiance aussi curieuse que navrante à constater. Sur la place de Marseille, on préférait les arachides d'Égypte à celles du Sénégal, qui devaient, de ce fait, chercher sur le marché de Hambourg des cours rémunérateurs. Notre industrie des cuirs méconnaissait complètement la valeur des écorces tannantes de Madagascar, très recherchées en Allemagne. Même phénomène pour les bois du Gabon, peu estimés sur le marché du Havre, et exportés en abondance vers l'Allemagne.

Dans de telles conditions, il est clair que nos exportateurs coloniaux n'avaient point intérêt à faire des affaires avec la métropole, et qu'ils préféraient naturellement s'adresser à l'étranger, où la largeur des débouchés leur assurait un écoulement régulier et des cours rémunérateurs. D'autres facteurs agissaient encore dans le même sens, et principalement l'insuffisance de notre marine marchande. La marchandise suit le pavillon, et tout naturellement le cargo anglais déchargera dans un port anglais, le cargo allemand, dans un port allemand. La fréquence, la régularité et le bon marché des relations maritimes entre Hambourg et la côte d'Afrique constituent les causes déterminantes du rang qu'occupait l'Allemagne dans notre commerce colonial. D'après les statistiques de 1913, 65 p. 0 0 des produits du cru de nos colonies étaient transportés sous pavillon étranger : c'est dire la part énorme du commerce colonial que notre marine marchande ne pouvait ou ne voulait assumer. Quelques chiffres donneront une idée de ce qu'était, avant la guerre, la concurrence étrangère à l'exportation dans nos colonies.

D'après les statistiques de 1913, sur une exportation de produits de ou égale à 620 millions de francs, la part de la métropole ne dépasse pas 280 millions, c'est-à-dire seulement un peu plus de 1/3! La part de l'Allemagne seule au contraire atteint 43 millions ; celle de l'Angleterre et des colonies anglaises, 168 millions.

Cette forme de la concurrence étrangère est particulièrement

redoutable pour nous, parce qu'elle tend à nous priver des catégories les plus intéressantes de nos richesses coloniales et à retirer tous les bénéfices de nos établissements d'outre-mer, ne nous en laissant que les charges. La mainmise des entreprises allemandes sur le Gabon et le Dahomey, par exemple, était véritablement effrayante.

La guerre a enrayé ce mouvement. Mais nos ennemis ne sont pas nos seuls concurrents : il y a les neutres, il y a nos alliés. Du reste, on ne doit pas douter un instant que nos ennemis essaieront de nouveau, si nous n'y prenons garde, d'accaparer les produits de nos colonies. La solution amenée par la guerre n'est donc que provisoire et incomplète. La question demeure entière, et constitue l'un des aspects les plus sérieux du problème colonial.

Il importe également de ne pas borner là nos efforts. La concurrence étrangère est l'un des aspects du problème colonial de demain; mais elle n'est pas le seul. D'autre facteurs non moins importants viennent entraver l'activité des échanges entre métropole et colonies. Nous avons déjà signalé l'insuffisance des relations maritimes et celle des débouchés sur le marché national. Il faut ajouter la médiocrité des méthodes d'exploitation actuellement en usage, la difficulté de constituer de grandes entreprises coloniales, l'obstacle résultant d'un régime douanier conçu dans l'illogisme et condamné par ses conséquences.

Quelque branche de l'activité économique qu'on envisage, on constate la médiocrité de rendement à laquelle aboutissent nos méthodes d'exploitation coloniale. En Indo-Chine, le rendement à l'hectare en riz ne dépasse guère 2,000 kilos, alors que les terres de Java accusent 6 et même 8,000 kilos. Au Gabon un bon tiers des quantités de bois abattues se trouve perdu du fait des mauvais moyens de transport et des difficultés du sciage. Généralenent des exploitants sans compétence spéciale se bornent à récolter les fruits du sol tels que la nature les présente sans s'inquiéter d'en augmenter la valeur par des procédés techniques. Le caoutchouc en est un exemple très frappant. Il existe à l'état spontané dans la plupart de nos colonies, mais cette spontanéité n'a ni la richesse ni la perfection des espèces du Brésil, et seul le caoutchouc de plantation est susceptible de donner un produit utilisable par l'industrie. Quels efforts a-t-on faits dans ce sens? Bien peu de chose. Et encore a-t-on agi sans coordi-

nation dans les méthodes, sans unification du type de produit à réaliser, de telle sorte que l'industrie du caoutchouc, qui demande nécessairement un produit bien défini, homogène, toujours pareil à lui-même, ne rencontrant pas ces qualités essentielles dans l'article colonial, le néglige. Et pourtant nous importons annuellement pour 105 millions de caoutchouc de l'étranger ?

On s'inquiète peu d'améliorer le rendement de la main-d'œuvre. La guerre a pourtant montré le parti que des chefs intelligents pouvaient tirer des indigènes noirs ou jaunes. La diffusion de l'enseignement professionnel — surtout de l'enseignement agricole — est une nécessité tout à fait primordiale. Notre administration coloniale y songe-t-elle?

Le machinisme est un phénomène européen : il a pris peu de place aux colonies. Quelques industries se sont bien installées ci et là. Mais dans l'agriculture, qui reste là-bas la grande richesse, la machine moderne ne joue qu'un rôle pour ainsi dire insignifiant. De là les rendements inférieurs que nous signalons. M. Henri Brenier, dont la compétence fait loi sur les choses d'Extrême-Orient, estime que l'introduction du machinisme dans la riziculture suffirait à élever la production d'au moins 25 p. 0/0. Combien de tonnes d'huile de palme n'a pas fait perdre le concassage du noyau à la main auquel s'obstinent les noirs du Sénégal?

Incompétence dans la direction, inexpérience chez la main-d'œuvre, médiocrité des moyens et des méthodes employées. Pourquoi? La raison en saute aux yeux. C'est qu'il n'y a pas de grandes entreprises. De grandes entreprises seules sont capables de former un personnel, d'étudier les différents procédés de culture, de créer l'outillage et de le renouveler au fur et à mesure des progrès. Il faut aujourd'hui faire grand pour bien faire, et faire grand exige de grands moyens.

Or, nous n'avons pas de grandes entreprises coloniales. La tradition de Colbert et de Law s'est perdue. Selon l'expression si juste et si pittoresque de M. de Vivier de Streel[1], nous ne connaissons chez nous que de la « poussières d'entreprises ». Rares sont les compagnies dont le capital dépasse 10 millions, deux seulement

1. *Op. cit.*

atteignent la vingtaine. Nous voilà loin des sociétés anglaises ou américaines, dont les moyens pécuniaires oscillent entre 2 et 300 millions. Contre de tels concurrents, la lutte rappelle celle du pot de terre et du pot de fer.

Il y a certes dans nos colonies assez à faire pour des centaines de millions de capitaux. Mais il importe que la méfiance publique disparaisse et que nos établissements de crédit prêtent à nos colons l'appui de leur confiance et de leur influence.

A tant d'entraves ainsi apportées au développement normal de nos établissements coloniaux et à leur mise en valeur réelle vient s'ajouter un obstacle plus injustifiable, dans un sens, que tous les autres, parce qu'au lieu d'être la résultante de circonstances indépendantes de nous, il émane directement de la volonté persistante des pouvoirs publics et de l'opinion. Nous voulons parler du régime douanier. M. Artaud, l'éminent Président de la Chambre de Commerce de Marseille, commençait ainsi, en 1911, son rapport à la Fédération intercoloniale : « Nous n'avons de régime douanier colonial », entendant par là que le sysfème illogique et incohérent sous lequel végètent nos colonies depuis 1892 n'atteint aucun des buts, soit politiques, soit fiscaux, soit économiques, qu'un régime douanier doit se proposer.

Système essentiellement illogique, en effet, dans sa base même, l'assimilation. Y a-t-il quelque bon sens à soumettre au même régime l'Indo-Chine et le Gabon, Madagascar et la Nouvelle-Calédonie? Que fait-on des différences de climat, de population, d'aptitudes et de ressources? Est-il raisonnable, surtout, de soumettre à la même tarification — très fortement protectionniste, ne l'oublions pas — que la métropole, des pays neufs, où l'industrie naît à peine, où les moyens de l'habitant sont limités, les risques d'exploitation énormes, la vie déjà coûteuse par suite de l'éloignement? Par l'extension aux colonies du protectionnisme métropolitain, on a peut-être espéré servir les intérêts de notre industrie; mais l'événement a montré combien faux est ce calcul. Le prix excessif de la marchandise éloigne l'acheteur; l'indigène, pour qui tout ou à peu près est un luxe, s'abstient d'acheter ce qui dépasse ses faibles moyens : et le monde commercial en est pour ses frais de protectionnisme.

Il est vrai que c'est la colonie qui les paie. La tarification de 1892,

avec les droits parfois exorbitants qu'elle entraîne, a eu pour conséquence une élévation extraordinaire du prix de la vie. Quelques exemples en donneront une idée. Au Gabon, le pétrole paie 30 p. 0/0 de sa valeur, le savon 40 p. 0/0, le sel 45 p. 0/0, la quincaillerie (!) 100 p. 0/0. A Madagascar, les droits sur les tissus se sont élevés progressivement jusqu'à 45 p. 0/0.

Dans de telles conditions, on mesurera aisément la difficulté d'installer et de mener à bien des entreprises d'exploitation. La vie chère grève d'un supplément écrasant la part de frais généraux afférente à chaque entreprise, à chaque article récolté ou produit. S'outiller, notamment, devient un problème insoluble.

Ces critiques ne sont pas neuves, il s'en faut, et ce n'est pas à l'honneur de nos pouvoirs publics. Il y a dix ans, quinze ans peut-être, que les coloniaux ont dénoncé les vices fondamentaux du régime de 1892. Nulle critique n'est plus sévère, mais plus juste en même temps, que celle qu'en faisait M. Harmand, ancien ambassadeur de France, au Congrès des Anciennes colonies de 1909 :

La loi de 1892... n'a pas rempli son objet en ce sens qu'un régime plus modéré et plus libéral, plus conforme aux nécessités particulières de chaque colonie, eût procuré, et l'exemple de l'Afrique Occidentale en donne la preuve, des résultats beaucoup meilleurs.

Elle a été nuisible aux colonies en appauvrissant des populations déjà pauvres, en entravant leur productivité, en obligeant les gouvernements à faire flèche de tout bois pour remplacer les ressources diverses dont la tarification les privait, et pour payer les tributs considérables qu'elle imposait à leurs budgets : en les contraignant à des fiscalités artificielles, à des octrois de mer, à des droits de sortie, à des taxes de consommation qui vont directement à l'encontre des objectifs de la politique coloniale et sont contradictoires à la nature des colonies.

Elle leur a été nuisible encore, et nuisible de manière évidente à la Métropole, en retardant l'outillage des possessions nouvelles, et le perfectionnement des anciennes....

Elle a été nuisible à l'industrie métropolitaine, en provoquant, partout où les conditions s'y prêtent, la création d'industries nouvelles. A la faveur de l'éloignement, du change, de l'élévation du fret, de la présence du charbon, de la possibilité de tirer parti d'une main-d'œuvre inhabile sans doute et à faible rendement, mais éducable, on a vu se construire des usines qui font concurrence aux produits français, soit pour la consommation locale, soit sur les marchés à proximité.

Au reste, on juge l'arbre à ses fruits, et un système à ses résultats. Ceux du régime de 1892, à tous égards, ont été déplorables.

L'industrie métropolitaine n'y a rien gagné. En effet, de 1892 à 1909, tandis que la progression de l'importation des articles français, dans les colonies assimilées, était de 60 p. 0/0, elle s'élevait, dans les colonies non assimilées, c'est-à-dire soustraites au tarif incriminé, à 75 p. 0/0.

Les budgets coloniaux non plus n'y ont rien gagné. De 1895 à 1905, les recettes du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française — colonie non assimilée — se sont accrues de 410 p. 0/0; celles de l'Indo-Chine — colonie assimilée — de 49 p. 0/0 seulement; celles de la Réunion et de la Guadeloupe, toutes deux assimilées, ont baissé respectivement de 20 à 30 p. 0/0. Les effets n'ont pas été plus heureux en ce qui concerne la productivité de nos colonies et le mouvement de leur commerce.

De 1893 à 1907, le commerce général de l'Afrique Occidentale Française passait de 66 millions à 165 millions. Durant la même période, voici ce que devenait, sous l'influence du tarif de 1892, le commerce de nos plus vieilles colonies :

	TOTAL DU COMMERCE GÉNÉRAL	
	1887	1907
Réunion	32,350,000	28,467,000
Mayotte	2,527,000	1,148,000
Saint-Pierre et Miquelon	31,976,000	12,287,000
Guadeloupe	42,749,000	26,694,000
Martinique	44,320,000	34,937,000
Guyane	13,933,000	29,315,000
Nouvelle-Calédonie	10,937,000	17,914,000
Totaux	178,792,000	150,762,000

Aucune éloquence ne saurait dépasser celle de ces chiffres. Ils établissent avec une netteté à l'abri de toute discussion la place prépondérante qu'occupe la question douanière dans l'ensemble du problème colonial.

III

Il y a donc un problème colonial. Nous avons essayé d'en montrer les différents aspects, et pour quelles raisons il se pose. Nous espérons, surtout, en avoir établi toute l'importance; la mise en valeur

de nos colonies n'est pas quelque chose d'accessoire, elle est une question vitale de demain.

L'étude détaillée des différentes solutions possibles dépasserait, et de beaucoup, les cadres très limités de ce travail. L'effort de chacun doit y contribuer, et seul amènera le succès. Un recrutement plus soigneux en même temps qu'une rémunération plus large des fonctionnaires coloniaux; l'exécution rapide des programmes des travaux publics; une intervention immédiate pour clore la crise des transports maritimes qui a pesé et pèse d'un poids de plus en plus lourd sur nos colonies, telle est la part de l'État dans cette grande œuvre.

Par contre, c'est à l'initiative privée, particulièrement à celle des milieux financiers, qu'il appartient notamment de créer ces entreprises coloniales à grande envergure dont nous avons dit toute l'utilité, d'apporter dans les méthodes d'exploitation les perfectionnements nécessaires, d'introduire le machinisme aux colonies et de l'y vulgariser.

Mais deux aspects surtout du problème colonial doivent retenir toute l'attention de l'opinion publique, et demandent une solution immédiate. Il s'agit du régime douanier d'une part, d'autre part de l'organisation des transports maritimes.

Le régime de 1892 étouffe nos colonies. Lui étant, aucun progrès sérieux n'est possible, parce qu'il s'oppose immédiatement à toute entreprise d'exploitation sérieuse, dont il absorberait les bénéfices au fur et à mesure de leur réalisation. Il est la plaie rongeante où il faut porter le fer sans tarder — et ceci est l'œuvre du Parlement. Ce dernier doit se trouver suffisamment éclairé par les nombreuses manifestations d'opinion publique qui se sont succédé depuis 1906 à ce sujet : congrès coloniaux de 1906, 1908, 1909, congrès de la Fédération Internationale de 1912. Des projets de loi ont d'ailleurs été déjà déposés; le gouvernement en avait promis l'examen immédiat : malgré quoi ils sommeillent encore dans quelques calmes archives. Le temps est venu de les en sortir. En finir avec la fiction insoutenable de l'assimilation douanière; donner à chaque colonie le régime — libéral ou protecteur, peu importe *a priori* — qui répond le mieux à sa situation propre et à ses besoins particuliers; faire enfin une large place à la colonie intéressée dans la discussion de son tarif

douanier — telles sont les demandes mille fois rejetées des colonies, légitimées par la leçon des faits et le plus simple bon sens.

L'organisation des transports maritimes est quelque chose de moins aisé, parce qu'ici interviennent des intérêts privés dont l'opposition fait toute la question. Les armateurs s'intéressent peu au commerce colonial parce que trop souvent le fret est insuffisant, surtout à l'aller. Mais pour que le fret soit suffisant, il faudrait que les exploitants augmentent leur production, ce qu'ils ne feront qu'autant qu'ils seront assurés d'avoir des moyens de transport. C'est la quadrature du cercle! Et cependant toute la mise en valeur de notre empire colonial est subordonnée à cette condition : il ne sert à rien de produire si l'on ne peut transporter. La crise du charbon éclaire — si l'on peut dire! — d'un jour singulier cette vérité fondamentale.

La solution préconisée par M. Ceccaldi, rapporteur du budget des colonies, a le très grand mérite de la simplicité; elle laisse à chaque colonie le soin et la responsabilité d'organiser la marine marchande dont elle a besoin. Le placement du fond de réserve du budget local en actions d'une compagnie de navigation, sans présenter les inconvénients de la question directe, donne à la colonie la haute main sur la compagnie, écartant ainsi l'opposition d'intérêts que nous signalions entre producteurs et transporteurs. Il serait à souhaiter que cette idée fût prise en considération par le Parlement.

Ce qui importe, enfin, c'est qu'on arrive à intéresser l'opinion publique aux colonies. Enseignement, conférences, réclames, il faut de tout pour faire connaître notre admirable domaine à un public qui l'ignore. Quels services pourrait rendre, dans cet ordre d'idées, une grande et puissante association, neuve de conceptions et de méthodes, qui se consacrerait à cette tâche!

On connaît le mot malheureux par lequel un ministre de Louis XV, aux pires moments de la guerre de Sept ans, accueillit un de nos grands coloniaux, Montcalm, qui venait demander des renforts pour sauver le Canada : « Monsieur, lui dit le ministre, lorsque le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries ». Eh bien non, les colonies ne sont pas les écuries de la maison. Elles forment une partie intégrante, et une partie superbe de la France, pour qui nous nous battons.

JEAN DUHAMEL.

LES INFLUENCES OCCIDENTALES DANS LA FORMATION DE LA RUSSIE NOUVELLE

D'APRÈS DES OUVRAGES RÉCENTS [1]

Revenant de Russie au printemps de 1907, notre regretté maître, Anatole Leroy-Beaulieu, nous disait, au cours d'une réunion intime rue Saint-Guillaume : « Un point est certain, le seul peut-être, c'est que là-bas personne ne sait ni où on va ni comment on y va ».

Dix ans ont passé : L'observateur qui revient aujourd'hui de Pétrograd ne peut se montrer plus précis ni plus affirmatif que ne l'était en 1907, A. Leroy-Beaulieu : c'est toujours le même mystère, parce que c'est toujours le même chaos de forces qui combattent l'une contre l'autre. Une nouvelle guerre a amené une nouvelle révolution auprès de laquelle celle de 1905, paraît un jeu d'enfants. Cependant les mêmes causes ont amené les mêmes effets : l'autocratie qui, jusqu'alors, avait été la maîtresse incontestée du pays, reçut, par suite de la défaite de Mandchourie, un choc qui eut dû ouvrir les yeux du plus aveugle; elle sembla, quelque temps, vouloir se réformer; puis le danger s'écartant, elle retomba dans ses vieux errements. La grande guerre la trouva impuissante et caduque; le gouvernement de Nicolas II divisé ne savait où il allait ni comment il y allait. C'était, comme on disait naguère en France, le règne de l'incohérence, et au surplus de la trahison; cela finit comme cela devait finir. Quand l'orage éclate, nombreux sont ceux qui n'ont pas senti le vent précurseur; c'est qu'ils n'ont pas scruté l'horizon : de pareilles crises ne sont pas si spontanées qu'on pourrait croire : Les aspirations démocratiques de la Russie, le travail qui depuis vingt-cinq ans et plus s'est opéré lentement jusque dans les couches les plus profondes du pays, dans l'âme de ce moujik

1. Alexinsky, *La Russie moderne*, *La Russie et l'Europe*, Paris, Flammarion; *La Russie et la guerre*, A. Colin.

à peine dégrossi en laquelle flotte toujours un rêve mal défini de bonheur mystique, devaient amener tôt ou tard la transformation radicale de l'État, la crise politique et sociale à laquelle nous assistons aujourd'hui avec une curiosité angoissée.

L'Europe n'a-t-elle pas eu une large part dans l'évolution de la mentalité russe? son influence ne s'est-elle pas fait sentir dès longtemps dans tous les domaines? n'a-t-elle pas contribué à l'enrichissement de l'Empire en même temps qu'à sa dénationalisation? la révolution présente est-elle donc la conséquence naturelle quoiqu'insuffisamment remarquée de cette pénétration pacifique, c'est ce qu'il nous a paru curieux d'étudier à la lumière d'ouvrages récents, notamment de ceux de M. G. Alexinsky qui vient, une fois de plus, dans un récent et très édifiant volume, de montrer comment la Russie, du consentement de ses tsars, et avec la collaboration étroite de ses fils les plus authentiques, a toujours été pour l'Europe occidentale une véritable colonie.

Dès le plus lointain moyen âge, c'est l'étranger qui initie la Russie au commerce; elle reçoit des princes scandinaves le premier élan économique; la fondation de Novgorod et de Kiev est leur œuvre : le commerce extérieur, à l'encontre des autres pays, est, en Russie, une source de richesse antérieure à l'agriculture. C'est encore l'étranger, non plus du Nord, mais du Midi, qui importe sa religion, phénomène d'ailleurs commun à toute l'Europe : par Byzance, la Russie est conquise à l'orthodoxie, comme par Rome, la France, l'Espagne, l'Angleterre sont initiées au christianisme occidental. Et c'est presque en même temps que l'influence byzantine, l'influence allemande importée par les marchands de la ligue hanséatique qui s'introduit dans la vie russe, au XVIe puis au XVIIe siècle; sur l'invitation d'Ivan le Terrible, des Anglais, savants, industriels ou commerçants viennent concurrencer les Allemands et par eux se développent Moscou et Arkhangelsk; en même temps des artistes italiens, des artisans et des techniciens font participer la Russie au mouvement de la Renaissance. Au début du XVIIe siècle, lors de l'avènement du premier des Romanov, les Hollandais, alors à l'apogée de leur fortune, dépassent tous leurs concurrents : un rapport présenté aux États généraux note que le trafic avec la Russie peut être aussi profitable qu'avec l'Espagne!

Pierre le Grand doit-il être considéré comme le corrupteur de l'esprit national pour l'appel plus étendu et systématique qu'il fit à l'élément étranger? beaucoup de Russes l'ont dit; G. Alexinsky le lave de ce reproche en montrant comment il sut, avec de nouveaux instruments dont il eût soin de demeurer le maître, créer la grande industrie russe, au seul profit des autochtones. Il est vrai que c'est précisément l'introduction de cette « grande industrie » nationale en Russie que quelques doctrinaires démocrates regrettent, reprochant au tsar de n'avoir pas plutôt cherché à organiser les petits métiers nationaux et la petite industrie locale qui existait avant lui. Mais, comme réplique fort justement l'ancien député de Pétrograd, « il ne s'agit pas de savoir ce que Pierre le Grand aurait dû faire, mais ce qu'il put faire ». Le servage établi en Russie, et dont la suppression au début du XVIe siècle ne pouvait être envisagée même des esprits les plus novateurs, ne permettait pas le développement d'une industrie paysanne ou communale; quand en 1722, le tsar interdit par oukase la recherche par les maîtres légitimes des serfs devenus ouvriers, Pierre n'accordait-il pas en faveur de l'industrie naissante un privilège qui constituait la première dérogation au régime du servage?

Mais ce que Pierre le Grand, dans sa conception très profondément russe de la Russie nouvelle, avait réussi à éviter, ses successeurs, ces Allemandes notamment que furent les deux Catherine et Anna Ivanovna, le favorisèrent avec une inconscience absolue de leurs devoirs : quand le 22 juillet 1763, Catherine II promettait aux étrangers liberté de conscience, exemption du service militaire, exemption d'impôts, autonomie administrative, juridiction spéciale, elle dénationalisait l'Empire et créait un État dans l'État.

L'invasion pacifique s'accélérait rapidement durant tout son règne, sous celui d'Alexandre Ier comme sous celui de Nicolas Ier et de leurs successeurs; et cela non plus seulement dans les villes, mais surtout dans les campagnes : la terre passa dans nombre de provinces à des colons étrangers, et de ce changement de maître, le paysan n'eut point à se louer.

Cette européanisation systématique devait pourtant porter des fruits mais des fruits longs à mûrir et que ne soupçonnaient guère les autocrates qui avaient instauré le système : en reliant plus étroite-

ment la Russie à l'Europe, en leur infusant un sang nouveau, les tsars préparaient pour leur empire la même évolution politique, économique et sociale qui, au XIXe siècle, transforma l'Europe occidentale.

Au contact de l'Europe, le Russe a dû s'habituer au métier des armes auquel sa nature le rendait particulièrement inapte : le pacifisme du slave est un sentiment indiqué déjà depuis longtemps, sentiment qui aujourd'hui, dans les circonstances que l'on sait, se fait jour inopportunément : « Mikoula est l'Hercule rustique, écrivait, il y a quarante ans, Alfred Rambaud, dans son étude sur *La Russie épique*; l'épopée russe est la seule peut-être avec l'épopée finlandaise du *Kalevala* où un grand rôle héroïque soit dévolu à un défricheur du sol.... Dans l'épopée germanique, Thor, le patron des travailleurs, est constamment primé par Odin, le guerrier. C'est tout le contraire dans l'épopée slave. » Et M. Alexinsky note également que « dans les bylinas russes, la guerre n'est admise que comme défensive, et même n'y est représentée qu'avec ce caractère.

Les guerres livoniennes qui avaient pour but la possession de routes commerciales et qui donnèrent aux Russes leurs premières ambitions politiques furent, elles aussi, de puissants instruments d'européanisation, « ainsi l'ancienne Rome fut initiée par les prisonniers grecs aux beautés de l'hellénisme ». Combien plus juste est cette réflexion s'appliquant aux guerres du XVIIIe siècle et surtout à la lutte entreprise par Alexandre contre Napoléon : pour la première fois les soldats russes sortirent en grand nombre des frontières de l'Empire, et parcourant l'Allemagne, pénétrant dans cette France secouée vingt ans auparavant par la Révolution, y demeurant plusieurs mois, plusieurs années, ils contemplèrent avec des yeux surpris un état de choses tout différent de celui qu'ils avaient l'habitude de voir : l'élite prit en ces circonstances un tel goût des discussions politiques, que dix ans ne s'écoulèrent pas sans que le mouvement révolutionnaire n'éclatât en Russie, celui de décembre 1825!

Et ces luttes continuelles contre la Pologne, durant tout le cours du XVIIIe siècle n'ont-elles pas, au même titre que les précédentes, aidé à l'européanisation de l'Empire, à la diffusion, parmi les soldats, et par eux dans les campagnes, des aspirations démocratiques? Si

donc depuis le XVIIe siècle, l'influence étrangère se dresse prédominante autour du trône, si les principaux ministres des successeurs de Pierre sont des Allemands, des Courlandais, des Français, des Polonais, si dans chaque coup d'Etat, dans chaque révolution de palais on trouve la main d'un émissaire de l'étranger, on doit remarquer également que le prestige de l'Occident s'exerce dans les milieux bourgeois des villes, et même dans les isbas populaires, non seulement par les récits des soldats, mais par les multiples représentants de la littérature nationale.

Ce n'est pas à dire que les écrivains russes n'ont pas les traits distinctifs de leur nationalité, et que la littérature russe manque d'originalité; et pourtant il est assez curieux de constater que l'écrivain russe depuis le XVIIIe siècle est presque exclusivement nourri de culture occidentale et a même souvent dans les veines du sang étranger.

On trouve dans l'ascendance de Pouchkine, un nègre abyssin, deux Allemands et une Italienne; Mikhaël Lermontov est d'origine écossaise; le satirique Kantemir descend d'un prince moldave et d'une Grecque; le poète romantique Vassili Joukovski a pour mère une prisonnière turque; Delwig est d'origine allemande, Axankov, norvégienne; Leonid Andrew, polonaise...; la liste pourrait ainsi s'allonger indéfiniment. A la mélopée nationale, religieuse et paysanne, qui constitue en Russie comme ailleurs la seule littérature du moyen âge, se mélange dès le XVIIe siècle, sous l'influence polonaise, les thèmes des premiers romans d'amour importés d'Allemagne ou de France. Shakespeare est traduit et son réalisme exerce la plus profonde impression. Quelques années plus tard les écrivains russes entrent en rapport direct avec les maîtres de la littérature française; le poète Antioch Kantemir entretient des rapports personnels avec Montesquieu et Voltaire; Tretiakovsky vient à Paris suivre l'enseignement de l'Université, et on sait que Catherine II appelle à Saint-Pétersbourg les écrivains les plus notoires, ceux qui ont les tendances les plus philosophiques, voire les plus démocrates et donne à son petit-fils Alexandre un précepteur républicain, le Vaudois Laharpe. L'impératrice sème elle-même les germes des principes qui coûteront la vie ou le trône à ses descendants.

Le premier choc entre les idées moscovites et celles d'Occident se

produit, au dire de M. Alexinsky, au début du XVIIe siècle, dans la personne du prince Ivan Khovorstinine, qualifié dans son pays de premier « Zapadnick », c'est-à-dire champion des idées occidentales. Combattu par le Saint-Synode, il est enfermé à plusieurs reprises dans différents monastères et finit sous l'habit monacal, tout en restant « un original libre penseur russe sur une doublure catholique ». Voide Nachtchokine, pour éviter pareil sort, s'enfuit à l'étranger, « la vie russe lui soulevant le cœur », mais l'Occident le déconcerte et le déçoit; les hommes tels que lui, écrit Plechkanov, « sont étrangers de l'un et de l'autre côté de la frontière moscovite ». Joury Kréjanitch, serbe, né en Croatie, en 1617, élevé à Vienne dans la religion catholique, s'érige en face de ces premiers philosophes russes comme le défenseur de la tradition moscovite, et lui, étranger, conseille à ses hôtes non seulement l'expulsion des *Niemtzy*, c'est-à-dire des Occidentaux, mais la méfiance des « byzantins », et par ce mot c'est l'église orthodoxe qu'il vise; il apprendra en 1660 en Sibérie, ce qu'il en coûte de s'attaquer à si puissant adversaire.

Le mouvement d'européanisation déterminé par Pierre, Élisabeth et Catherine devait naturellement avoir, dans le domaine littéraire et philosophique, son corollaire : on l'y caractérise du nom de « voltairianetz ». Ces admirateurs de Voltaire, de d'Alembert, d'Helvétius et de Diderot puisaient dans leurs modèles une sorte d'ironie dédaigneuse, et de raillerie indulgente qui leur valait de l'Église elle-même, une tolérance dont ils profitèrent jusqu'à 1792. Mais le passage des idées aux actes ne fût pas du goût de Catherine et les deux plus remarquables représentants de ce « voltairianetz », Radichev et Novikov, furent alors sibérianisés. La violence de la répression faisait courber les fronts et plier les genoux, mais le flambeau se transmettait sans que s'en éteignit la flamme.

On s'est souvent demandé si les contemporains de Paul Ier ou d'Alexandre Ier ont compris la Révolution française; les esprits les plus éclairés d'alors, Karamsine, Stroganov se trouvaient à Paris lors de la grande secousse; l'impression qu'ils en rapportèrent paraît toute superficielle; quand l'idéologue Alexandre, à la veille et au lendemain de son avènement, demande à ses amis un programme de gouvernement emprunté aux théories révolutionnaires, les projets qu'ils mettent debout paraissent, à première vue, inapplicables.

Il faudra le recul du temps, le spectacle de la France transformée au début du XIXe siècle et les jugements portés par les premiers historiens français de la Révolution, ceux de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, pour faire pénétrer l'essence des principes constitutionnels parmi l'élite intellectuelle russe. Mais à cette pénétration dont le gouvernement sent le danger pour l'aristocratie, que d'obstacles opposés dès l'aracktchevna et le règne de Nicolas Ier! Cependant pour être lente, la pénétration n'en est que plus profonde : pour les Russes, a écrit M. Haumant, « la Révolution n'est pas un passé mort déjà distant, mais une actualité vivante ». Un philosophe chrétien Soloviev proclame que le développement national de la France atteignît sous la Révolution sa plus grande ampleur et que son enthousiasme pour les idées universelles montre combien le peuple français est étranger à tout nationalisme étroit. Le prince Kropoktine, anarchiste et athée déclare : « Quelle que soit la nation qui entrera aujourd'hui dans la voie des révolutions, elle héritera de ce que nos aïeux ont fait en France. Le sang qu'ils ont versé, ils l'ont versé pour l'humanité ».

Il serait bon que ces déclarations dont nous sommes justement fiers, fussent à certains jours rappelées à la mémoire de certains utopistes de Pétrograd.

Le mouvement philosophique russe contemporain est multiple et reflète les diverses tendances qui se sont fait jour en Europe au XIXe siècle. Si Tchaadev et Soloviev ont l'un et l'autre édifié leur doctrine sur l'action de l'église, de l'église catholique dans les désirs du premier, de l'église orthodoxe profondément transformée dans les rêves du second, l'idéalisme allemand d'Hegel a trouvé un adepte fervent dans la personne de Bielinsky. Il s'enthousiasme de la formule bien allemande : « la force est le droit et le droit est la force » : « Je ne peux pas te décrire avec quel sentiment j'ai entendu ces mots, écrit-il, ce fut une libération ; j'ai compris la chute des royaumes, la légalité des actions des conquérants... le mot de réalité est devenu pour moi synonyme du mot de Dieu », et il entonne l'hymne en l'honneur de l'Allemagne : « Voilà la Jérusalem de l'humanité moderne.... A la Russie, jeune et vierge, l'Allemagne doit transmettre sa vie de famille, ses vertus sociales et sa philosophie qui embrasse l'Univers.... » Les Français au contraire, dont « la philo-

sophie basée sur l'expérience est un non-sens », n'ont pas de vérités éternelles; que le diable les emporte!

Bielinsky ne persévera d'ailleurs pas dans ces doctrines: sa germanophilie diminue au fur et à mesure qu'il connait mieux l'Allemagne; venant de Moscou à Pétersbourg, il se trouva précisément dans la moderne capitale, dans un milieu où il éprouva de fortes désillusions : « Je maudis, écrivit-il alors, mon abominable tendance à la conciliation avec l'abominable réalité »! et lui aussi prêcha aux russes la recherche de la lumière dans la civilisation; il ne lui en fallut d'ailleurs pas plus pour encourir la disgrâce de Nicolas Ier.

La conversion de Bakounine fut plus rapide et plus éclatante; hegélien à ses débuts et contempteur des Français, on sait à quelles doctrines socialistes et même anarchistes il aboutit. Un de ses récents biographes français, M. de Préaudeau, a parfaitement montré comment l'apôtre de l'Internationale, en empruntant aux premiers socialistes français une partie de leurs doctrines, en posant le principe du travail comme base de la répartition, rejetait à la fois les dangereuses utopies d'un Karl Marx et l'aveugle haine des nihilistes ses concitoyens.

M. Haumant, dans sa *Culture française en Russie*, a cru pouvoir affirmer que le nihilisme est une doctrine purement russe, au développement de laquelle l'Occident n'a aucune part. M. Alexinski montre au contraire que tout en ayant des caractéristiques peut-être plus accentuées que d'autres doctrines sociales, « le nihilisme est au fond une lutte en règle des idées européennes contre les vieux principes et les anciennes formes de la vie russe ». Et étudiant les trois protagonistes du nihilisme, Dobrolubov, Pissarev et Tchernychevsky, il nous les présente comme des occidentalistes convaincus, ayant délibérément rejeté toute préoccupation d'ordre philosophique ou moral : le nihiliste est un matérialiste conduit par la logique de son raisonnement au mépris puis à la haine de toute autorité politique ou religieuse : c'est sa culture de la littérature « réaliste » d'Occident qui l'a érigé en contempteur de la mentalité mystique de ses compatriotes. Il admet qu'un peuple cultivé comme le Français ou l'Allemand s'adonne à l'art pur, mais c'est Tchernychevsky qui déclarait que tant que la Russie ne serait pas « au même niveau que les nations les plus avancées », elle avait mieux à faire.

Enfin ne retrouve-t-on pas dans la pensée si originale d'un Dostoiewsky et plus encore d'un Tolstoï, comme un reflet du socialisme chrétien tel qu'en France le comprirent, aux environs de 1830, l'école de Lamennais et celle de Saint-Simon? Dostoiewsky lui-même le proclamait dans cette phrase lapidaire : « Nous Russes, avons deux patries : notre Russie et l'Europe ».

Et M. Alexinsky s'empare de ce mot en guise de conclusion, émettant le vœu « que la Russie d'Europe devienne une Europe russe »! La Révolution qui depuis neuf mois secoue l'Empire des tsars jusque dans ses fondements a-t-elle réalisé le vœu de l'ancien député démocrate? N'a-t-elle pas plutôt montré que l'apport étranger avait élargi l'âme russe, en magnifiant ses rêves, mais ne lui avait pas donné la force de principe qui seule fait les grands peuples. La Russie se croyait européanisée par trois siècles de pénétration pacifique, continuelle et multiple : elle n'a pourtant pas su jusqu'ici s'assimiler les notions essentielles de patrie et d'union. Devant l'ennemi extérieur elle discute les problèmes sociaux et politiques qui divisent; elle n'a pas encore adopté la devise : « la République une et indivisible ou la mort ». Il est vrai que c'est un tort commun en ces semaines d'angoisse que de rapprocher la Révolution russe de la Révolution française. Si ici, il y a cent ans, la force de résistance du pays n'a pas un seul instant faibli, si les Feuillants, les Girondins et les Jacobins tour à tour triomphants ont su, au milieu des luttes de partis, se montrer les dignes continuateurs des grands serviteurs de l'ancien régime, n'est-ce pas précisément parce que les événements de 1789, comme ceux de 1792, éclosaient spontanément de l'esprit français, alors que la Révolution russe a été préparée, exécutée, et est actuellement dominée par des hommes dont l'esprit a été faussé par une européanisation artificielle? N'est-ce pas aussi et surtout parce que les rois de France avaient su, en dix siècles, façonner la mentalité française et sceller en un bloc toutes les provinces de leur royaume, alors que les tsars n'ont jamais cherché à conquérir le cœur de leurs sujets allogènes, ni à développer chez eux et chez les purs russes l'amour et le sentiment même de leur commune patrie?

PIERRE RAIN.

LA CONCENTRATION
DES BANQUES DE PROVINCE EN ITALIE

Le mouvement de concentration des banques est mondial. Nous en pouvons voir les manifestations, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Russie.

Nous allons les voir se reproduire en Italie, qui est la patrie des banques et confirmer les observations faites dans les autres pays d'Europe.

L'Italie n'a pas comme la France, un institut central d'émission, tel la Banque de France.

L'organisation ancienne comprenant plusieurs banques d'émission est demeurée.

Et de même qu'il y a en Allemagne cinq banques d'émission, Reichsbank et Banques Bavaroise, de Saxe, du Wurtemberg et de Bade, il y a encore en Italie, trois banques, la Banca d'Italia[1], la Banca di Napoli et la Banca di Sicilia, qui ont conservé le privilège d'émission des billets de banque.

La Banque d'Italie (capital 180 millions de lire, réserves 60 millions) est née de la fusion de l'ancienne Banque Nationale, de la Banque Nationale de Toscane et de la Banque toscane de crédit. Elle a travaillé avec énergie à se dégager du lourd héritage de la Banque

1. Banque d'Italie (millions de lire) :

31 décembre.	Encaisse métallique.	Circulation.	Dépôts.	Effets escomptés.	Avances.
1894	362	826	213	191	28
1900	351	820	192	331	35
1907	1,018	1.411	212	480	71
1913	1,145	1,700	189	600	130
1914	1,226	2,165	550	793	152
1915 (20 mai)	1,260	2,601	749	944	275

romaine qui lui avait été imposé en 1893[1], et, tout en développant ses affaires, a grandement servi l'intérêt général de l'Italie.

Par ailleurs, les banques ordinaires, sur lesquelles portera notre étude, s'élèvent à un chiffre d'environ 150 à 175. La majorité d'entre elles sont de petites banques locales qui subissent plus particulièrement ainsi que nous le verrons, les effets du mouvement de concentration en étant absorbées par des banques plus importantes et aident au mouvement de décentralisation de ces établissements de crédit en se transformant en succursales.

En ce qui concerne les 33 banques italiennes *par actions* d'un capital égal ou supérieur à 1 million de lire et à l'exclusion de la Banca d'Italia, voici quel fut leur développement au cours de ces dernières années.

	1906	1908	1910	1911
		(En millions de lire)		
Capital	310,5	346,4	406,7	460,3
Dépôts	498,8	614,5	232,9	802,8
Créditeurs	548,9	523,6	1,002,6	1,033,7
Portefeuille et caisse	432,6	745,3	948,3	1,062,4
Valeurs mobilières et participation.	170,1	207,9	243,0	244,3
Débiteurs	701,9	543,7	731,9	786,9

Au 31 décembre 1913, les banques ordinaires sans distinction de l'importance du capital, étaient au nombre de 162.

Elles avaient un capital versé de 556 millions, 97 millions de réserves, 1,348 millions de créditeurs et 1,097 millions de dépôts[2].

Les principales banques italiennes étaient *en 1914*, au moment du déchaînement de la guerre européenne : la Banca Commerciale Italiana, fondée avec le concours de banques allemandes, la Deutsche Bank, la Dresdner Bank et la Diskonto Gesellschafft avait au début (1895) un capital dans lequel l'élément allemand et autrichien était représenté dans la proportion de 74 p. 0/0 et qui ne s'élevait qu'à 20 millions de francs.

En 1914, le capital avait été porté à 156 millions de francs, mais l'élément austro-allemand n'y était plus représenté que dans la mesure de 2,5 p. 0/0; le reste appartenait au capital italien (63 p. 0/0), suisse (20 p. 0/0) et au capital soi-disant français (14 p. 0/0).

1. Cf. R.-G. Lévy, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1915, L'Italie Économique.
2. Contre 999 millions de dépôts au 30 juin 1912.

Nous ne reviendrons pas sur certains incidents récents nés de la guerre et qui doivent avoir abouti à l'extinction de l'influence allemande dans cette banque.

La Banca Commerciale Italiana a un capital versé de 156 millions, un fonds de réserve de 32,200.000 et un fonds extraordinaire de 28,270.000 [1].

Elle possède 53 établissements dans le royaume.

Le Credito Italiano, où l'influence germanique s'était également installée, capital versé de 75 millions et 12 millions et demi de réserves.

Il possède un certain nombre d'agences et de bureaux, notamment à : Bari, Carrare, Chiavari, Civitavecchia, Florence, Gênes, Lucques, Milan, Modène, Monza, Naples, Novare, Parme, Rome, Sampierdarena, Spezia, Tarente, Turin, Varese, Verceil, Voghera, Londres.

Il a réalisé, pendant l'exercice 1915, un bénéfice net de 5,481,000 lire, au lieu de 5,155,900 lire en 1914.

La Societa Bancaria Italiana, d'émanation française fondée à Milan en 1898 au capital de 50 millions.

Le Banco di Roma, fondé d'abord au capital de 500,000 francs, a procédé sept fois en quinze ans à l'augmentation de son capital; c'est ainsi que de 30 millions en 1905, il a été porté en 1912 à 200 millions: on a été récemment, en 1915, amené à le réduire de 50 millions, soit à 150 millions, puis à 75 millions en 1916.

La Societa Italiana di Credito Provinciale[2], fondée en 1873 à Busto Arsizio au capital de 25 millions, d'influence plutôt française.

Puis la dernière venue, la Banca Italiana di Sconto, fondée en décembre 1914 au capital de 15 millions avec siège social à Rome, dont nous verrons plus loin quelle a été la transformation; et qui est elle-même l'exemple le plus récent et le plus typique de concentration bancaire en Italie. Son capital a été porté à 70 millions à la suite de sa transformation en 1915. En mars 1917, une assemblée extraordinaire des actionnaires a été convoquée pour approuver l'augmentation du capital de 70 à 115 millions.

Parmi les banques importantes de province, à caractère plus particulier, il faut mentionner la Banca popolare di Credito, de Milan,

1. Les réserves de la Banca Commerciale atteignent le maximum légal.
2. Absorbée en 1915 par la Banca Italiana di Sconto.

institution puissante et par son capital élevé (10 millions) et par ses réserves (5 millions) et par le genre d'opérations vers lesquelles elle dirige son activité; et la Banca popolare de Bologne.

Enfin, une mention spéciale doit être faite à la Caisse de Crédit de Nice[1] qui a une agence à Gênes et une succursale à Porto-Maurizio.

Le mouvement de concentration s'est fait sentir dans des conditions analogues à ce qu'elles ont été en France. Un certain nombre de banques ont accru leur capital, le rayon de leur action et, désireuses de s'installer dans un centre déterminé, ont tantôt créé des succursales et tantôt trouvé dans l'absorption d'une banque locale un noyau de clientèle et un personnel déjà formé. Les petites banques locales, menacées dans leur existence, cèdent ainsi leurs armes au concurrent redoutable et leurs dirigeants s'assurent dans la nouvelle combinaison des situations enviables.

Ce sont là des absorptions de petites banques par de plus importantes.

D'autres fois, des maisons d'importance égale fusionnent entre elles.

Des unes et des autres, nous relèverons des exemples. Nous nous contenterons de signaler les plus récents, encore que ce mouvement de concentration ne date pas de ces toutes dernières années, pendant lesquelles il s'est toutefois accentué.

Les maisons de banque italiennes qui ont accru leur importance et le nombre de leurs sièges par des créations ou en absorbant des banques locales de province au cours de ces dernières années ont été surtout le Credito Provinciale et la Societa Bancaria qui ont absorbé de petites banques locales et la Banca Commerciale et le Credito Italiano qui ont pratiqué la politique de créations de sièges.

En suivant l'ordre chronologique, mentionnons les principales modifications survenues au cours de ces quatre dernières années :

En 1912, la Societa di Credito Provinciale a absorbé : le Banche popolari de Acqui, de Massa superiore, de Florence et la Banca Industriale cooperativa de Milan.

En 1913, la Societa Bancaria a absorbé la Banca di Credito

1. La Caisse de Crédit de Nice créée en 1865 (cap. 10 millions de francs) présente ce caractère particulier qu'elle est la seule banque française qui possède des succursales en Italie. En 1917, elle a fusionné avec le Crédit Commercial de France (ancienne Banque Suisse et Française) qui a conservé les deux agences italiennes.

Veneto; la Societa di Credito Provinciale a absorbé le Piccolo Credito Bustese[1], la Banca Mutua popolare de Florence, la Banca Valdamese de Montevarchi, le Banco Vittorio Supino de Pise.

En 1914, la Banca Commerciale a ouvert des succursales à Auréale, Caltanisetta, Cabelli, Ivrea, Lecce, Pescara, Novara, Piacenza et a créé aussi quelques autres agences de villes.

Le Credito Italiano, a créé des succursales à Arezzo, Asti, Casale Monferrato, Catania, Chieti, Lecce, Oristano.

Le Credit Provincial[2] a pratiqué une politique de concentration très accentuée en 1914 :

Il a absorbé : la Banca Mutua popolare di Pistoia, la Banca Commerciale Marittima di Viareggio, la Banca di Pietrasanta, la Banca di depositi et prestiti in Santa Sofia, la Banca adriese agricola commerciale, le Banco giovanni Donn et Cie de Turin, le Piccolo Credito di Rho.

Il a de plus créé une succursale à Aquila, élevant ainsi à 56 le nombre de ses succursales et agences.

Pendant le deuxième semestre de l'année 1914, 5 sociétés de banques se sont constituées, avec un capital souscrit total de 1,150,525 lire, dont un capital versé de 411,622 lire (apports 20,425 lire).

Six sociétés de banques ont augmenté leur capital pour une valeur de 2,260,000 lire.

Enfin 3 sociétés de banques se sont dissoutes qui avaient un capital global de 770,000 lire; aucune n'a diminué son capital.

Au total, c'est donc un capital de 2,640,525 lire qui a été, durant le deuxième semestre de 1914 investi en Italie dans des *banques par actions*.

En *1915*, le Credito Italiano, conformément aux accords conclus avec la Banca Tirreda, dont il a repris la suite, a ouvert des bureaux à Livourne et à Pise. De plus, il a établi, à Torre del Greco, une agence et, à Bari, une agence de ville.

En 1915, durant le premier semestre, cinq sociétés de banques se

1. Les Piccolo Credito ont des banques que l'on trouve dans presque toutes les villes de l'Italie centrale ainsi que de la Vénétie, sous le nom de Piccolo credito Toscano ou de Piccolo Credito Veneto et qui dépendent d'une organisation toute particulière, le Piccolo Credito Romagnolo.

2. Absorbé lui-même en 1915, par la Banca Italiana di Sconto.

sont constituées avec un capital souscrit de 20,440.000 lire dont 9,425,000 versés (4,700,000 lire d'apports).

Dans ces chiffres se reflètent la fondation de la nouvelle Banca Italiana di Sconto (fondée en décembre 1914) avec un capital de 15 millions — siège social à Rome — et de la société financière de liquidation de Milan (capital 5 millions) pour l'achat, l'administration et la liquidation de titres industriels.

Six sociétés de banques ont augmenté leur capital pour un montant de 66.138,475 lire. Dans ce total. 15 millions sont à la société financière de liquidation qui, à peine fondée. a augmenté son capital et 50 millions à la Banca italiana di Sconto qui a fusionné avec la Société italienne du crédit provincial de Busto Arsizio et avec la Bancaria de Milan; mais ce mouvement de capital n'est qu'un jeu d'écriture, une augmentation apparente, sans qu'il y ait eu substance réelle absorbée.

Cette fusion dont l'importance est considérable et qui a permis la création d'un organisme financier puissant pourra avoir, à raison des circonstances qui y ont présidé et de la valeur des personnalités françaises et italiennes qui y ont coopéré une importance très grande pour le développement ultérieur des relations financières franco-italiennes.

Cette fusion fut ordonnée par décision du tribunal civil du 23 juin 1915 et opérée le 4 octobre 1915.

Le Credito Provinciale vit réduire son capital de 25 à 18 millions et la Société Bancaria Italiana réduisit le sien de 50 à 31 millions ce qui additionné aux 15 millions de capital de la Banca Italiana di Sconto et aux 6 millions d'argent frais représente pour la nouvelle banque un capital entièrement versé de 70 millions de lire.

La Banca Italiana di Sconto a établi en Italie 70 filiales ou agences, constituant ainsi un réseau bancaire dont l'importance est évidente.

Depuis sa création — après fusion avec les deux instituts — la Banca Italiana di Sconto a absorbé la Banca Cooperativa Vercellese, à Vercelli et la Banque Beer Vivante et Cie à Ancona.

A la suite de l'affectation aux réserves, en février 1917, d'une somme de 2,500,000 francs, le montant de ses réserves se trouve être aujourd'hui de 4 millions de francs.

Une société de banque, en dehors du Credito Provinciale et de la

Bancaria, a été dissoute également (capital 200,000 lire) en 1915.

Enfin, 2 banques par actions ont, toujours dans le premier semestre de 1915, réduit leur capital de 50,273,390 lire. Cette réduction provient presque toute entière de la Banque de Rome qui a diminué de 50 millions son capital, en l'abaissant à 150 millions.

En *1915*, mentionnons également qu'à Naples, la Societa delle Assicurazione diverse fut absorbée par le Banco di Roma et la Banca Meuricoffre Cie par le Credito Italiano.

En *1916*, eurent lieu quelques augmentations de capital et également la dissolution d'une dizaine de toutes petites banques dont le capital variait de 30 à 35 000 lire.

En *1917*, la *Banca Italiana di Sconto* a, en janvier, ouvert une succursale à Ferrare, dans la région la plus importante de l'Italie pour la production des betteraves à sucre; en juillet, elle a ouvert deux succursales, à la Spezzia et à Reggio de Calabre, et enfin en août une à Messine.

En octobre, elle absorbe la Banca Veneta di Depositi e Conti Correnti (capital de 4 millions).

Le *Banco di Roma* a ouvert une succursale à Milan en janvier.

Le *Credito Italiano* a projeté l'installation en France, à Marseille, d'une succursale.

Le *Banca di Ferenze* a porté son capital à 2 millions de lire.

Les exemples tout récents que nous avons relevés ici témoignent suffisamment, pour nous, de l'importance du mouvement de concentration qui agit en Italie comme ailleurs.

Quelle influence la guerre aura-t-elle à cet égard et cette influence si elle existe, se traduira-t-elle de la même manière dans tous les pays?

Nous croyons pour notre part qu'en ce qui concerne l'Italie et particulièrement l'Italie du nord, le mouvement de concentration s'amplifiera encore davantage.

La concentration des capitaux dans l'industrie bancaire va certainement s'opérer en vue d'amener une unité de direction et la diminution des frais généaux.

Nous ne saurions terminer cette étude sans indiquer qu'un effort des plus sérieux est tenté pour développer les richesses de l'Italie et évincer de leur exploitation, personnel et capital allemands.

Il faut que la France participe étroitement à cet effort et témoigne ainsi de l'intérêt qu'elle porte au développement de sa voisine.

Il le faut d'autant plus que l'Angleterre et les États-Unis ont déjà commencé leur action. Un accord financier des plus importants s'est produit entre banques anglaises (London County and Westminster Bank et Lloyd Bank) et italienne (Credito Italiano) qui a abouti à la constitution de deux sociétés dont l'objet est le développement des relations économiques entre l'Angleterre et l'Italie et la création d'entreprises commerciales et industrielles en Italie.

D'autre part, des accords spéciaux sont intervenus entre la Banca Italiana di sunto et la London and south Western Bank.

Par ailleurs, les Américains ont porté leur attention sur le champ de travail que présente l'Italie.

En 1916, La National City Bank de New-York a décidé de s'établir en Italie. Elle ouvrit une succursale à Gênes et une agence à Milan, et il est à supposer qu'elle se réserve d'en installer dans d'autres villes. Depuis longtemps, on parlait de la grande probabilité de la création en Italie d'une Banque américaine; mais tout le monde était aussi convaincu que cette Banque ne serait créée en Italie qu'après la guerre. La National City Bank de New-York a voulu avancer sa venue en Italie; son capital considérable et ses dépôts, qui forment un total de 3 milliards de lire, ses opérations d'avances et d'escompte qui sont d'environ 1 750 millions, faciliteront et multiplieront les affaires entre l'Italie et l'Amérique du Nord. Les remises considérables des émigrants pourront être une cause d'affaires très importantes.

Il est donc tout à fait désirable que la France coopère au lendemain de la paix, sur le terrain économique, avec l'Italie.

C'est aux banques qu'il appartient de susciter et de diriger le mouvement de coopération financière, industrielle et économique.

Nous souhaitons que notre pays fasse une politique active. Nous le souhaitons d'autant plus qu'ayant pu observer, au cours d'une mission récente, le travail de l'Italie, nous croyons profondément à l'avenir du royaume.

LÉON BARETY.

VARIÉTÉS

LOUIS LIARD

A l'occasion du deuil qui a frappé l'Académie des Sciences morales et politiques dans la personne de M. Louis Liard, M. Eugène d'Eichthal, Président de l'Académie, a prononcé le discours suivant (séance du 22 septembre 1917) :

Messieurs,

Dans la douloureuse émotion du vide que creuse parmi nous la mort de notre illustre confrère Louis Liard, je suis obligé de me contenter de lui adresser en votre nom un bref adieu d'affliction profonde et de grande admiration. Ce n'est pas en quelques mots qu'on peut analyser et résumer une carrière comme celle qu'il a parcourue, une tâche comme celle qu'il a accomplie. Liard donnait l'impression d'un des grands chênes de nos forêts, poussé droit dans son fût, puis s'épanouissant en immense et puissante ramure. Une blessure au cœur de l'arbre l'a miné, et il s'est abattu. La blessure est née de l'excès de travail : les terribles événements que nous traversons l'ont rendue mortelle. Dans les choses humaines la mesure du dévouement est celle du sacrifice qu'on consent à faire de sa propre existence à la cause aimée et servie.

Liard a donné sa vie à l'Université. Il a vu en elle, après les désastres de 1870, un moyen de grandir la patrie à mesure qu'elle-même se fortifiait et se développait. Il a été un créateur et un organisateur. Doué de toutes les qualités du chef, autorité, vigueur de la volonté, perspicacité de la pensée, netteté du dessein, il a compris et prouvé que pour faire réussir une œuvre collective il faut en haut un cerveau puissant, puis, agissant de concert avec lui et sous son

impulsion, des organes dévoués à l'œuvre commune, inspirés par l'amour du but à atteindre, échauffés par la flamme de la confraternité : avoir reconstitué non seulement à Paris, mais dans nos principales villes de province, des centres d'études supérieures, pourvus de professeurs éminents, recrutant des élèves nombreux, s'appuyant, il est vrai, sur les ressources de l'État, mais retrouvant peu à peu une vie corporative, indépendante cependant de toute visée de parti ou de croyance confessionnelle, et cela dans un pays taxé depuis la Révolution d'individualisme outré et d'incapacité d'organisation locale, c'est là un résultat que seuls pouvaient réaliser des hommes d'énergie et de dévouement patriotique comme l'était notre confrère. L'Université qu'il aimait et dont il était l'âme a prouvé sa vitalité en vivant d'abord, puis en montrant comment ses maîtres et ses élèves savaient se battre et risquer leur vie pour la défense du pays.

Nul n'a souffert plus profondément que Liard des pertes immenses et irréparables que faisaient dans la guerre la grande famille dont il avait la charge et la France découronnée d'une notable partie de son élite intellectuelle. Mais il sentait et proclamait que la leçon du devoir s'imposait inexorablement à la grande institutrice de la nation sous la forme qui a toujours le mieux réussi : l'exemple.

Il a glorifié cet exemple dans des notices qui seront comme le livre d'or de ceux qui, en si grand nombre, à tous les degrés de l'enseignement, ont succombé. Et en même temps il a fait des efforts extraordinaires pour parer à quelques-unes des souffrances de la guerre qui pèsent sur les survivants, non seulement ceux du corps enseignant, mais de la France entière. Il s'est servi de sa propre autorité, du prestige de la grande institution qu'il dirigeait pour organiser des secours aux orphelins, des relations qu'il avait depuis longtemps créées avec les universités américaines pour attirer et concentrer des générosités si fécondes déjà en libéralités immenses bien avant qu'au concours des sympathies et de la charité eût succédé l'apport du sang même de nos alliés d'outre-Atlantique à la cause du droit et de l'humanité que nous défendons.

Dans cette constitution des œuvres secourables, Liard, bien que déjà profondément atteint dans sa santé, s'est montré ce que nous l'avions vu comme directeur pendant tant d'années de l'enseigne-

ment supérieur, puis à son poste de recteur de l'Académie de Paris, enfin dans nos commissions ou discussions académiques : l'homme qui sait agir et qui fait agir, qui d'un mot ramène les discussions en train de s'égarer, rappelle les principes ou le règlement, impose sa direction non par despotisme, mais parce qu'il a vu juste et qu'il sait faire comprendre qu'il a vu juste. Pour cela, il était servi non seulement par ses qualités et sa force intellectuelles, mais aussi par sa voix profonde et timbrée, par son geste simple et affirmatif, par toute sa personne physique couronnée d'un front puissant, par le prestige indéfinissable qui révèle l'orateur d'affaires et le directeur d'assemblées auquel les assemblées — et avec lui c'était à l'avantage de tous — résistent difficilement.

J'ai souvent pensé que la première direction de la vie de notre illustre confrère — la direction philosophique — avait puissamment influé sur sa carrière administrative. Établir l'ordre dans les idées, coordonner les raisonnements subtils nécessaires à la recherche des vérités morales et métaphysiques, c'est un bon travail pour l'esprit, même s'il ne conduit pas toujours à des évidences démontrées.

Dans son principal ouvrage philosophique *La Science positive et la Métaphysique* (1879), Liard, après une vigoureuse et pénétrante critique des conclusions positivistes et évolutionnistes, et pensant avoir établi les droits de la métaphysique en tant que doctrine morale pourvue de ses sources de certitude propres et étrangères aux procédés scientifiques proprement dits, Liard pose que « l'office social de la métaphysique est d'entretenir la foi dans l'idéal et arrêter deux maux contraires et également funestes, l'affaissement des activités et la fièvre utilitaire. Elle seule est capable d'y réussir. Tout autre idéal que l'idéal moral peut être atteint ou épuisé : alors les volontés qu'il soutenait et reliait retombent éparses et désorientées. Mais l'idéal moral, et c'est là son plus grand bienfait, est inépuisable. Il n'est pas à craindre, si les âmes y sont suspendues, qu'il vienne jamais à leur manquer. »

On voit combien, même dans ses recherches de logique pure, le côté éducateur et moral des doctrines et les ressources qu'elles fournissent à la bonne direction sociale étaient présentes à la pensée de Liard. Le maniement des idées philosophiques et l'habitude de la polémique intellectuelle ont muni son esprit de rigueur, son style

de précision, et fourni des armes précieuses au futur conducteur d'hommes. Le métaphysicien, le logicien éminent est devenu un excellent praticien, mais qui cherchait ses racines d'action dans la métaphysique.

Je laisse à d'autres plus compétents le soin de rechercher et de montrer l'originalité de Liard dans ce domaine philosophique où il a marqué par des ouvrages profonds de pensée et classiques de forme, comme il seyait à l'écrivain qui avait tant étudié Descartes. En ce jour de grande douleur nous ne pouvons que saluer d'un suprême adieu triste et ému l'homme éminent, le confrère aimé, l'organisateur dévoué à la patrie, le grand semeur d'œuvres et d'institutions essentielles pour le bien de la France que fut Louis Liard. Il est mort ayant encore de grandes choses à faire, de grandes réparations à seconder.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

UN AIDE-MAJOR DE 1870

J'ai, ces jours-ci, relu volontiers le *Carnet* que le docteur Challan de Belval, aide-major dans la campagne de 1870, a publié trente-deux ans plus tard, en 1902[1].

Le docteur appartient au 5e corps d'armée, commandé par le général de Failly. Enveloppé dans la débâcle de Frœschwiller, il suit la retraite de nos soldats harassés par des alertes continuelles, car « un cheval qui s'échappe, un homme qui rêve, il n'en faut pas davantage pour faire prendre les armes ».

Par Charmes et Chaumont, il gagne Châlons où un médecin-major de la garde lui raconte qu'il a vu Napoléon III abattu et répétant sans cesse qu'on l'a complètement trompé. De Châlons, il se rend à Reims, où il visite la cathédrale. « Comme le cœur, s'écrie Belval, s'élève vers le dieu des armées sous ces nefs majestueuses! » Après Reims, c'est Rethel, c'est Amagne, c'est le Chesne-Populeux.

Le 30 août, à Beaumont, le régiment de Belval, le 27e d'infanterie, soutient énergiquement la lutte, puis recule sur Mouzon et de là sur Carignan. Notre docteur essaie de franchir la Meuse; au milieu de la rivière, son cheval, blessé, s'affaisse; Belval, entraîné au fond de l'eau, est sauvé par un artilleur qui le porte sur la rive droite.

Le surlendemain s'engage la bataille de Sedan, et, à onze heures, Belval aperçoit Napoléon III qui, sous les obus, marche comme inconscient, les bras ballants, les yeux fixés à terre. Le 2 septembre, après la nouvelle de la capitulation, pendant que des soldats exaspérés brisent leurs armes et jettent leurs cartouches dans la Meuse, il assiste au brûlement du drapeau et recueille une parcelle de ses débris. Il revêt alors le brassard de la Croix-Rouge que les médecins

1. Paris, Plon.

militaires ignoraient encore ou dédaignaient, et il soigne les blessés du camp d'Iges.

Au mois d'octobre, il fut attaché par la Délégation au 7e bataillon de marche des chasseurs à pied. Il reconnaît les efforts du nouveau gouvernement qui presse la réorganisation de l'armée. Mais la tâche est difficile. Quel chaos à débrouiller! Un compagnon de Belval à Sedan, un médecin-major, lui écrit de Gien le 15 octobre : « Quel désordre! Ce que nous avons vu ensemble était bien triste; ce que je vois ici est plus navrant encore! »

Belval fait la campagne de l'armée de la Loire au 17e corps, avec le commandant Gallimard, le futur général, qu'il juge un robuste soldat, ferme et sévère. Il est à Coulmiers, le 9 novembre, et son cœur bat lorsque l'armée de la Loire débouche de toutes les issues de la forêt en colonnes profondes qui viennent dans la plaine s'aligner fièrement en un ordre parfait et s'étendre à perte de vue. Quel spectacle imposant! Tout le monde est calme et silencieux. Seuls, les chevaux hennissent et les corbeaux croassent, comme si les uns et les autres flairaient la bataille.

Le coup de collier fut rude. Mais le bataillon de Belval — ce sont les propres expressions de l'aide-major — se déploya régulièrement en tirailleurs avec une précision superbe et une martiale allure, l'arme sur l'épaule droite, sans tirer un coup de fusil. Sous les obus et lorsque retentit le cri *en avant*, il prit le pas gymnastique, et ceux qui, le matin, grelottaient la fièvre, voulaient passer au premier rang. Plusieurs fois, il se coucha derrière de légers plis de terrain. Enfin, grâce à l'appui de l'artillerie, il s'empara de la ferme de l'Ormeteau.

Les Bavarois fuyaient ou bien jetaient leurs armes en implorant miséricorde. Nombre d'entre eux, gravement atteints, gisaient sur le sol, et les Français, généreux et compatissants après la victoire, enlevèrent les blessés, les portèrent à l'ambulance, leur donnèrent les gouttes de vin et d'eau-de-vie qu'ils avaient précieusement conservées.

Belval applaudit au succès, croit à la prochaine délivrance de Paris. Rayon fugitif de gloire! Espérance sans lendemain! Après l'enthousiasme, la déception. Dès le jour suivant, le 7e bataillon de chasseurs, sans vivres, sans abri, sous une pluie battante et glaciale,

perd plus d'hommes qu'il n'en perdait dans le combat de la veille.

Aussi d'Aurelle de Paladines qui commandait l'armée de la Loire refuse de l'entraîner sur Paris. Il veut la réformer, la réorganiser, et il se retranche en avant d'Orléans. Mais la Délégation donne l'ordre de marcher, et Belval reconnaît que les soldats, qui se démoralisaient dans l'inaction, ont de l'entrain et de la gaieté, qu'ils croient voir au 2 décembre le soleil d'Austerlitz. Hélas! bientôt ils fléchissent; ils lâchent les positions qu'ils ont conquises, le château de Goury, la ferme de Beauvilliers, le village de Loigny. Ce fut Belval qui donna les premiers soins au général de Sonis, frappé d'une balle à la cuisse.

Retenu à Orléans par les Prussiens qui ne lui permettaient même pas de rejoindre l'armée française en passant par la Suisse, Belval s'évada. A travers les patrouilles ennemies et après avoir cheminé vingt lieues, il gagna Romorantin, de là Bourges, de là Bordeaux, et, de Bordeaux, il revint à son bataillon de chasseurs qui faisait partie du 25e corps et cantonnait à Cour-Cheverny.

A cet instant, à la fin de janvier 1871, la résistance française n'était plus qu'une question d'honneur. Il ne reste plus de troupes régulières, et ce qui demeure sous les armes n'est que « bandes indisciplinées ». L'Allemand occupe près de la moitié de la France. Le pays n'adopte pas, ne comprend pas l'idée d'une guerre de partisans, et il est prêt à subir les conditions de la paix, si dures qu'elles soient. Sous l'excès des souffrances, les forces morales et physiques s'épuisent. Veulent-ils s'armer et se battre, les orateurs de la guerre à outrance qui pérorent dans les clubs et les cafés?

Le bataillon de Belval est appelé à Bordeaux, pour garder l'Assemblée nationale qui vote la paix nécessaire et consent au terrible sacrifice. *Væ victis!*

*
* *

Le *Carnet* de Belval n'est pas, à proprement parler, un carnet. C'est plutôt un livre sur la guerre de 1870-1871 qu'un journal. Si l'auteur se met souvent en scène, il parle trop de choses qu'il n'a pas vues, qu'il ne sait que par ouï-dire et qu'il a lues plus tard. L'ouvrage offre des longueurs, des digressions, et Belval mérite un peu le

reproche qu'il fait à certains officiers de 1870 qui se livraient, dit-il, avec leurs hommes à de stériles discussions sur la politique[1].

Mais, d'un bout à l'autre du volume, l'intérêt ne languit pas et le carnet de Belval est aussi instructif qu'attachant.

L'aide-major a connu les deux armées, l'armée impériale ou l'armée du mois d'août, et l'armée de la Défense nationale ou l'armée des cinq mois suivants, et il note sans indulgence les défauts et les vices de l'une et de l'autre.

A vrai dire, il parle peu de l'armée impériale. Il se contente de remarquer que les soldats du 5e corps fouillent la frontière d'Alsace dans les premiers jours d'août et qu'ils ne voient rien, n'entendent rien; que le garde de M. de Dietrich annonce inutilement que derrière les postes avancés se prépare et se masse l'armée allemande; qu'après Frœschwiller, durant la fuite, lorsque manquent les distributions, quelques-uns pillent et commettent des actes d'indiscipline; que d'autres se découragent et se suicident.

Il rend justice aux officiers qui font tous leurs efforts pour donner un semblant d'ordre à la retraite. Mais quelle dérision que ces braves gens soient obligés, pour se diriger en France même, d'acheter de misérables cartes chez les boutiquiers?

Quant aux généraux, Belval les traite sévèrement, et avec raison. Il les accuse de faiblesse, d'insouciance, d'impéritie et leur reproche d'autoriser l'insubordination, de fatiguer inutilement les troupes, de ne leur laisser aucun repos. Guyot de Lespart a été « insuffisant dans l'action ». Failly a, le 6 août, à Frœschwiller, fait preuve d'une « désastreuse inertie », et, le 30 à Beaumont, il n'était pas sur ses gardes et ne sut prendre les précautions nécessaires.

Belval ne connaît pas Bazaine; mais le général Copmartin lui a dit plus tard, à Lyon, que Bazaine, excellent sous-ordre, était un détestable chef, égoïste, incapable d'une résolution généreuse, inférieur aux événements, et de tous les jugements que les hommes du métier ont porté sur le néfaste maréchal, celui-là dans sa brièveté, paraît un des plus exacts.

En revanche, Belval fait l'éloge des généraux de la Défense natio-

1. Il y a quelques erreurs. Bamberger, docteur à Metz, était député de la Moselle, et non de l'Alsace (p. 285), et il faut écrire Reverseaux et non *Reversaut* (p. 199 et 200).

nale, notamment du général Barry, jeune encore, intelligent, actif, qui visite les cantonnements de sa division et tâche d'infuser à ses bataillons courage et confiance. Il vante d'Aurelle de Paladines qui tenta, par des exemples rigoureux, d'imposer la discipline, et il trace son portrait physique. Nous avons vu, nous aussi, d'Aurelle vers la même époque : c'était, comme Belval le peint, un homme petit de taille et bien planté, aux cheveux blancs, au front large, à l'œil vif et perçant.

***

En sa qualité d'aide-major, Belval connaît le fort et le faible du service sanitaire et il le trouve au-dessous de tout.

Non seulement les médecins militaires ne croient pas à l'utilité de la Croix-Rouge qui, à leur avis, méprise l'autorité et compte des étrangers suspects dans son personnel.

Non seulement les fonctions d'aide-major et de médecin-major sont confiées à des jeunes gens qui manquent d'instruction et d'expérience.

Mais dans la guerre de 1870-1871 c'est l'intendance qui commande et dirige le service de santé; c'est l'intendance qui seule a mission de relever les blessés. Or, elle pense moins à économiser les vies humaines qu'à économiser l'argent du trésor; elle tient les médecins sous sa tutelle; elle n'emploie jamais à propos les moyens d'enlèvement et de transport.

Après Loigny, trois mille blessés français n'eurent pendant une semaine, pour les soigner, que trois médecins de régiment, aidés de quelques étudiants, et il n'aurait pas été possible de subvenir à leurs premiers besoins sans la Croix-Rouge qui s'organisait à peine et sans plusieurs personnes charitables. Rien n'avait été préparé. C'étaient encore les mêmes errements qu'en Crimée et en Italie. Les ambulances devaient suivre tous les mouvements de l'armée. Presque partout, dans cette campagne, les pauvres blessés furent abandonnés sur le lieu du combat ou dans les granges où on les entassait, et le froid excessif qu'ils subirent, le manque d'assistance détermina le tétanos auquel ils succombèrent en grand nombre.

Sans doute, au mois de janvier 1870, une circulaire ministérielle

modifie l'organisation sanitaire. Le service du champ de bataille et de la zone occupée par l'armée échoit aux seuls médecins militaires et les sociétés de la Croix-Rouge assurent le service de l'arrière. Mais l'intendance, si incompétente, si inutile, demeure omnipotente. « Quand donc, s'écrie Belval, en aurons-nous fini avec cette ingérence de l'intendance? Quand donc le service de santé jouira-t-il de cette autonomie qu'il réclame depuis si longtemps et que l'armée demande pour lui? Quand le corps de santé, moralement responsable, aura-t-il la situation à laquelle il a tous les droits? »

L'intendance est donc, aux yeux de Belval, une des causes de notre défaite, et il affirme qu'elle fut, à d'autres égards, pareillement impuissante; qu'elle ne sut pas fournir les vivres après Coulmiers; qu'en plusieurs circonstances elle fit le lendemain les distributions de pain et de viande qu'elle aurait dû faire la veille.

*
* *

Mais, quand l'intendance aurait pourvu régulièrement à tous les besoins, l'armée de la Défense nationale, improvisée, inexercée, découragée par les incroyables revers de l'armée régulière, était vouée à la défaite.

Belval voit le 28 septembre dans les casernes de Bourg des mobiles vigoureux et pleins de bon vouloir, mais dénués d'instruction et de discipline, mal armés et mal commandés, plus disposés à chanter *La Marseillaise* et des chansons grivoises qu'à faire l'exercice.

Il voit à Maves, dans l'arrondissement de Blois, au mois de novembre, des mobiles briser les clôtures, arracher les arbres, frapper les femmes et les vieillards qui ne peuvent rien leur donner, menacer d'incendier les maisons.

Il entend ces mobiles, soldats et officiers, demander la paix à tout prix, déclarer qu'ils ne sont pas militaires, qu'ils ont des affaires et que leur seul désir est de faire leurs affaires, que la guerre n'est pas leur métier, qu'il y a des gens « payés pour ça ». Et, à vrai dire, ces mobiles souffraient cruellement de leur inaction, souffraient du froid et de la pluie, souffraient des maladies qui sont « cent fois plus désastreuses que le feu de l'ennemi et qui épuisent autant le moral que le physique ».

Quoi d'étonnant que de pareils soldats soient inattentifs et imprévoyants, qu'ils manquent de vigilance, que l'ennemi les surprenne quelquefois?

Le 29 octobre, dans la forêt de Marchenoir, à dix heures du soir, Belval désarme de sa main un de nos conscrits qui le laisse approcher sans chercher même à le reconnaître, et il enseigne à ce novice les obligations d'un factionnaire d'avant-garde.

Un mois plus tard, le 30 novembre, près de Gémigny, il joue, lui quatrième, un tour semblable à deux compagnies qui doivent veiller sur une batterie; il arrive sur elles sans rencontrer une sentinelle et il assure que l'ennemi aurait pu enclouer les pièces et fuir ensuite.

Le 4 janvier, après avoir quitté Romorantin avec un colonel — et tous deux portent l'uniforme — il rejoint l'armée. Personne à nos avant-postes ne s'informe d'où ils viennent et qui ils sont. Les soldats débraillés qui passent et repassent devant eux ne les saluent pas. Évidemment, ces hommes sont déprimés; ils manquent de discipline et d'énergie; ils savent que la loi les force à servir, mais ils se demandent quand ils pourront s'affranchir de la loi.

Même aventure le 27 janvier à Cour-Cheverny. Avec un commandant et un capitaine, Belval est allé voir un poste de dix hommes placé dans les vignes à l'extrême avant-garde. Ils dorment tous, même la sentinelle, à poings fermés, autour d'un maigre feu! Ils allèguent qu'ils succombent à la fatigue et vraiment, remarque Belval, ils inspiraient la pitié.

Chose curieuse, plus cette armée fait la guerre, moins elle s'aguerrit. A la fin de janvier, au 25e corps, Belval ne voit plus qu'« un ramassis d'individus et pas de soldats » : il faut entrer dans chaque maison pour faire partir les traînards: quelques-uns même ne bougeraient pas s'ils n'étaient menacés de la gendarmerie et du conseil de guerre. Un lieutenant de mobilisés est tellement ivre que ses subalternes sont obligés de le soutenir! Les hommes lâchent des coups de fusil lorsqu'ils aperçoivent les Prussiens; mais « plus disposés à faire du bruit qu'à combattre efficacement », ils tirent au hasard, sans but précis, et aussi souvent sur les Français que sur les Prussiens. Belval ne lit-il pas à Bordeaux, dans ces jours tragiques où certains proposaient de lutter jusqu'au bout, la lettre d'un mobile qui prétend qu'il est légitime de fuir, qu'il ne reste pas d'autre moyen,

que plusieurs de ses camarades pensent sur ce point absolument comme lui ?

C'est que les officiers sont mous et médiocres, qu'ils ne vivent pas de la vie du soldat et ne partagent pas ses souffrances, qu'ils le laislaissent pâtir et coucher sous la tente pendant qu'eux-mêmes prennent leurs aises et logent en ville[1]. Dans les derniers jours de janvier, le général en chef du 25e corps a dû blâmer les officiers de mobilisés et de mobiles qui, nommés à l'élection et croyant être les obligés de leurs électeurs, fraternisent avec leurs hommes et les détournent du devoir.

Mais d'autres ne détournaient-ils pas le soldat de son devoir ? « Est-ce lui, lisons-nous dans le carnet de Belval à la date du 4 janvier 1871, est-ce lui qu'il faut accuser ? Est-ce lui le coupable ? Non pas, en vérité, car sans cesse on l'a trompé. « Les peuples sont « des frères et la patrie n'est qu'un mot », lui glissent de misérables gredins, pendant que d'autres s'efforcent de ridiculiser les chefs et de créer l'indiscipline. Et le malheureux, ainsi privé de tout idéal, se moquant de tout et de tous, s'est affaissé dans l'indifférence. Et, par dégoût autant que par lassitude, généraux et officiers ont abdiqué le devoir. C'est ainsi que nous sommes vaincus. »

A la fin de septembre, Belval ne voit-il pas le drapeau rouge flotter à Lyon et une poignée de misérables gredins — il répète l'expression — régner sur la ville ? Lui-même est traité de capitulard parce qu'il arrive de Sedan ; il répond qu'il est encore assez fort pour se défendre, et il cingle de sa cravache la figure d'un de ses insulteurs.

Le 7 février 1871, à Mehun-sur-Yèvre, où sont de grandes usines et où le parti communiste compte de nombreux adhérents, il gîte chez un citoyen Moïse, ancien ouvrier, ardent démagogue devenu propriétaire, et ce Moïse lui déclare non seulement qu'il fermera sa porte après sept heures du soir et qu'il ne se dérangera pas pour l'ouvrir, qu'il ne pourvoira pas à l'éclairage de ses hôtes et qu'il se borne à les loger, mais encore que les ouvriers ont été les esclaves, qu'il est temps pour eux d'être les maîtres, qu'il n'y aura plus de guerre désormais, que la patrie n'est qu'un mot vide de sens !

1. Cf. A. Chuquet, *La Guerre*, p. 305.

*
* *

Les notes de Belval sur la population et ses rapports avec l'armée sont, par suite, navrantes.

Les Alsaciens guident à la lueur des torches la retraite des vaincus de Frœschwiller et les habitants de Rambervillers, de Moyemont, de Charmes, leur font l'accueil le plus cordial, leur offrent la paille de leurs granges, des vivres et des vêtements.

Mais lorsque après Sedan, Belval gagne Rouen par Rocroi, Arras et Amiens, le peuple lui semble, dit-il, plus effrayé que disposé à la résistance, et il voit à Rouen pulluler les trembleurs.

Dans tout le pays où combat l'armée de la Loire, les gens se montrent égoïstes et revêches; ils reçoivent très mal le soldat ou ils l'exploitent sans pitié; ils refusent même de lui vendre leurs provisions en alléguant qu'ils les vendront plus cher aux Prussiens.

Les fermiers de Terminiers ne veulent pas, après Loigny, abriter les blessés et éclopés ni même renouveler leur paille ; ils ne pensent qu'à trafiquer avec l'ennemi parce que l'ennemi les paie bien.

La municipalité de Chartres fait de généreux efforts pour alléger les souffrances de la guerre. Mais, à la reprise d'Orléans, les paysans de la Beauce affluent sur le marché où « leur cupidité paraît aussi insatiable qu'est grande leur terreur des Prussiens ».

Lorsque Belval demande à Ymonville logement et voiture, on lui répond qu'on n'a plus rien. Le maire lui chuchote à l'oreille que ses administrés ont peur, que « ce sont des avaricieux », et contre monnaie sonnante Belval obtient et voiture et logement.

De même à Romorantin : ce n'est qu'après avoir payé d'avance, et pour quelques heures seulement, qu'un mauvais hôtelier consent à héberger Belval, ses hommes et ses chevaux.

*
* *

En divers endroits de son carnet, Belval a jugé les Prussiens, leur caractère, leurs habitudes.

Il a surtout observé leur service sanitaire, et il a vu de près Langenbeck ,célèbre professeur, médecin chef de l'armée prussienne, qui n'a pas l'arrogance de ses compatriotes. Ce Langenbeck opère

avec une dextérité merveilleuse; mais la délicatesse française lui manque, et nos chirurgiens ont non seulement plus de rapidité, mais plus d'égards, plus de circonspection. Toutefois Belval admire ces médecins prussiens qui soignent avec dévouement les deux nations et qui disposent de grandes ressources. Quelle différence avec le service français! Nos médecins sont soumis à l'intendance, et l'intendance ne leur accorde qu'avec parcimonie ce qu'ils quémandent. Les Allemands sont entièrement libres de leur action; ils sont complètement approvisionnés et remarquablement organisés; ils ont des détachements sanitaires qui, pendant le combat, sous les ordres exclusifs des médecins, secourent aussitôt les blessés et les enlèvent promptement pour les confier à des ambulances mobiles; chacun de leurs régiments possède une ambulance volante qui, fréquemment, l'emporte par le nombre de son personnel et par l'abondance de son matériel sur nos ambulances divisionnaires.

Par contre, Belval juge que les soldats allemands, semblables à des machines, soumis à une discipline de fer, obéissent passivement, « souvent même jusqu'à l'avilissement ».

Il déteste leurs officiers et les montre traînant leur sabre et « promenant leur insolent orgueil » dans les rues d'Orléans. Parfois ils sont « sauvages » et « féroces ». Ils n'hésitent pas, au milieu de décembre, à chasser nos blessés pour s'abriter plus commodément. Ils s'emparent des voitures françaises qui portent des provisions destinées aux hôpitaux, et ces voitures, qu'ils promettent de rendre, ils ne les rendent pas. Un officier badois, à collet jaune, menace de sa cravache la marquise de Gouvion-Saint-Cyr, la petite fille d'un maréchal de France, qui vient pourvoir aux besoins des blessés, et Belval oblige ce goujat à faire des excuses à la noble dame.

Au reste, la méthode des Allemands est partout la même : ils pillent les propriétés, bombardent les villes ouvertes, incendient les villages pour leur extorquer de l'argent, fusillent impitoyablement tout homme armé qui n'appartient pas aux troupes régulières, et, pour se garantir d'un déraillement ou d'une attaque imprévue, ils forcent les notables à monter sur les locomotives.

Déjà s'annoncent, se proclament les théories d'aujourd'hui. Déjà s'étale cette folle ivresse qui n'est, selon le mot de Belval, que de la faiblesse orgueilleuse. Le docteur Mühlbacher, médecin chef d'une

ambulance prussienne, ose dire que la race latine doit disparaître et faire place aux peuples du Nord; qu'elle est usée; qu'elle ne peut se débattre contre l'inévitable décadence; que, dans un prochain avenir, une race nouvelle dominera le monde.

Comme la plupart des Français de 1870, Belval n'a pas trop de haine pour les Bavarois dont l'apparente bonhomie contraste avec la morgue prussienne. Il s'imagine que les Bavarois souffrent comme les Français, qu'ils marchent contre nous sans conviction et par obéissance passive, qu'ils sont traités en esclaves par les Prussiens, et il conte là-dessus plusieurs anecdotes. A Orléans, les Bavarois offrent aux enfants de leurs hôtes des jouets et des gâteaux. Ils rapportent que la Prusse les sacrifie à son ambition, les jette toujours en avant, et un d'eux dit même à Belval que, si la France avait un gouvernement réel et solide, la Bavière ferait bientôt alliance avec elle. Chez un riche habitant de la ville qui logeait trois officiers prussiens et cinq officiers bavarois, et qui désirait les mettre tous à la même table, les Prussiens ont déclaré qu'ils voulaient être servis à part, qu'ils ne mangeraient pas avec des gens qui n'étaient pas leurs égaux. Belval, Belval, vous avez cru toutes ces fariboles; mais Prussiens, Bavarois, Wurtembergeois, Saxons, tous se valent, tous sont de même farine, de même engeance, *eines Gelichters*!

***

Notre aide-major n'aime pas la République. Il est, durant la guerre de 1870-1871, pour Thiers et non pour Gambetta. Le 19 septembre, à Saincaise où passe l' « illustre diplomate », il crierait volontiers avec les habitants *Vive Thiers!* et à Bordeaux, lorsque se réunit l'Assemblée nationale, il s'applaudit que les députés, « généralement honnêtes et consciencieux », mettent leur confiance dans Thiers qui, au prix d'un immense sacrifice, arrache la patrie à l'abîme.

Il regarde le gouvernement de la Défense nationale comme un gouvernement de parti; il lui reproche de placer ses créatures, de repousser les services de quiconque est suspect d'attachement à l'Empire, d'avoir pris le pouvoir pour jouir du pouvoir, d'avoir

abandonné Strasbourg et Metz, d'avoir assumé la mission de sauver la patrie et d'avoir échoué dans cette mission.

Pourtant, il reconnaît l' « énergique impulsion » que Gambetta et Freycinet donnent à la défense. Il juge même que le plan de l'expédition de l'Est fut d'une « superbe hardiesse », et il a vu à Orléans les officiers prussiens, en pleine fête du nouvel an, montrer une inquiétude fort vive et presque de la consternation, lorsqu'ils apprirent le mouvement de Bourbaki.

Mais à la fin de janvier 1871, Belval s'écrie que Gambetta ne personnifie pas la France et que si le « dictateur » exclut des fonctions législatives tous les hommes qui servirent l'Empire ou acceptèrent le patronage de l'Empire, il écarte du gouvernement des hommes qui sont aussi patriotes que lui.

Belval est orléaniste. Il affectionne « notre antique famille royale », et dès le mois d'octobre 1870 il compte qu'un Orléans sera plus tard assez fort pour assurer à la France la paix au dedans et le respect au dehors. La monarchie héréditaire a fait la France ; elle connaît les traditions et les aspirations du pays ; elle peut donc seule « démasquer l'hypocrisie et contenir les honteuses convoitises ». La République n'est pas une panacée et la République honnête est un « pur idéal ». En réalité, la France, — ces lignes datent du 1er mars 1902 et appartiennent à l'épilogue — la France « se laisse exploiter par des charlatans éhontés » ; elle s'est « affaisée sous le poids de l'infiltration étrangère, de la puissance juive et de l'internationalisme franc-maçon », et elle a « dû subir la Commune, Kiel et Fachoda, Wilson, Dreyfus et le Panama ».

Quoi qu'il en soit, Belval est un patriote fervent. *A mes enfants, souvenez-vous et préparez-vous*, voilà sa simple et forte dédicace.

Il traite d'imbéciles et de criminels ceux qui s'opposèrent après Sadowa à la réorganisation de l'armée.

Il déclare que la paix de 1871 n'aura jamais l'adhésion d'une âme française et qu'elle « nous met dans le cœur, avec la haine, le besoin de la revanche ».

La guerre même de 1870, cette guerre malheureuse, ne lui a pas ôté l'espoir dans l'avenir. Ne voit-il pas à l'armée de la Loire, à côté des poltrons, des pillards et de ceux qu'on a baptisés les tirailleurs

de Belleville, de braves soldats animés d'un noble amour du pays, et des officiers qui savent par leur prudence et leur fermeté imposer silence aux braillards, des officiers qui, tout en protestant contre la guerre à outrance, tout en se plaignant de Gambetta et de ses entours, n'ont devant l'ennemi ni hésitation ni défaillance? Lorsque les troupes sont enhardies par le succès, lorsqu'elles ont un chef qui les enflamme de sa propre ardeur, n'avancent-elles pas, gaies et alertes, malgré les obstacles, et sans laisser de traînards, comme au matin de Coulmiers? Le 30 novembre et le 1er décembre, sous les ordres de Sonis, le 17e corps paraît plein de résolution et de feu; chacun marche à son rang; on sent partout la discipline et le bon vouloir; les officiers, fiers de leur chef, expriment hautement leur confiance, et le 2 décembre, à Loigny, si quelques affolés vont lâchement, crosse en l'air, au devant de l'ennemi se constituer prisonniers, les zouaves de Charette, les francs-tireurs de Tours et de Blidah, les mobiles des Côtes-du-Nord affrontent intrépidement la mort. « Une nation ne meurt pas quand elle produit de tels dévouements! »

La France, écrit Belval, a subi la loi du sabre en 1870 parce qu'elle avait trop longtemps sommeillé dans le bien-être. Mais elle se relèvera de son abaissement. « Il lui suffira d'un élan. »

Elle garde sa force vitale, elle a d'inépuisables ressources de courage et d'énergie, elle saura secouer la léthargie qui l'oppresse, et la guerre ne peut-elle « la débarrasser de ses pourritures »?

Oui, vienne une seconde lutte, et les soldats qui semblaient ignorer en 1870 leur devoir, sauront l'accomplir sans balancer parce qu'ils le connaîtront. Ils ne savaient en 1870 « que hurler pour assommer leur douleur dans l'ivresse, pour dormir et oublier »; ceux qui leur succéderont, agiront et comprendront que l'action est le salut; ils auront, eux, l' « idéal sacré de la patrie ».

Oui — c'est 1er mars 1902 que Belval nous parle ainsi — du sein des brouillards s'échappent des éclairs qui présagent le prochain retour de la vigueur native. Qu'on se rappelle l'arbre de Fribourg. Il était né d'une branche agitée par le soldat qui vint, quoique mortellement blessé, annoncer la victoire de Morat, et il vieillit; on le crut épuisé; des rameaux pourris ne cessaient pas de s'en détacher; on voulut le livrer aux flammes, et déjà elles l'enveloppaient. Mais

les sages crièrent au sacrilège; la foule s'émut; elle jeta sur l'arbre une telle quantité d'eau qu'il fut sauvé. Et voyez! le feu l'avait purifié, il fournit bientôt de nouveaux bourgeons et il reparut plus verdoyant que jamais. Telle est, telle doit être, dit Belval, l'image de la patrie; nous l'arroserons d'assez de sang généreux pour la faire fleurir et vivre, grande et glorieuse comme jadis.

ARTHUR CHUQUET,
Membre de l'Institut.

LE ROLE DE L'INVENTION DANS LA VIE SOCIALE

« Jamais une tentative, si infructueuse qu'elle soit, n'a échoué entièrement. » (Yves Guyot.)

Si, comme nous allons essayer de le montrer, le rôle de l'esprit d'invention et de l'inventeur dans la vie sociale est un rôle de premier ordre, ayant une influence prépondérante sur la production, et sur l'accroissement et l'amélioration de cette production; si le travail proprement dit, travail d'exécution plus ou moins matériel, travail intellectuel même mais dans les voies déjà parcourues, n'est que secondaire à côté de ce travail d'invention, au point de vue de l'influence sur les progrès de la production comme quantité et comme qualité, on avouera que la question est de premier ordre aujourd'hui, et qu'elle le sera surtout demain. C'est qu'en effet, comme certains l'ont bien démontré[1], la surexcitation de la production économique, industrielle, agricole, s'imposera de la manière la plus absolue au lendemain de la terrible guerre européenne, pour réparer les ruines, refaire les capitaux disparus, pour permettre à chacun de couvrir les dettes contractées et de payer sa part de budgets énormes. L'enrichissement économique est une nécessité; seuls le travail et l'esprit d'invention, entendus largement, peuvent l'assurer, en dirigeant le travail matériel, aussi bien que le travail intellectuel. Un de nos confrères les plus autorisés de la presse technique anglaise, *Engineering* de Londres, le disait au début de l'année 1917 : le monde ouvrier peut et doit apporter ses bras; mais ses efforts, même les plus consciencieux, la renonciation la plus complète et la plus effective aux pratiques du *ca-canning*, ne seraient rien, si les méthodes, les procédés, les machines, l'outillage ne se perfectionnaient pas considérablement grâce à l'inventeur et à

1. Tel M. Ch. Gide, dans une étude spéciale très remarquable.

l'esprit d'invention, en vue d'obtenir des abaissements nouveaux du prix de revient et une diminution de l'effort humain dans la production des richesses.

L'activité et le rôle de l'inventeur, sur lesquels on insiste trop peu dans les études économiques, du moins quand il s'agit de les isoler du travail intellectuel considéré en général, ressortent bien effectivement, en principe, à cette catégorie du travail intellectuel, qui est de première importance si on l'oppose au travail matériel, au travail musculaire d'exécution, dont les conséquences sont assez limitées dans l'espace et dans le temps. Cependant, l'esprit d'invention est quelque chose de particulier, de supérieur même à ce travail intellectuel ordinaire; c'est autre chose et davantage. C'est une forme de l'activité de l'esprit absolument spéciale, forme prédominante, qui conditionne, suivant un mot assez heureux, mais dont on abuse peut-être à notre époque, le travail intellectuel lui-même, *a fortiori* le travail matériel. Ce travail d'invention se rattache intimement à la formation du capital, en particulier sous les espèces d'outils, de machines, de matériel. C'est lui qui a permis et qui permet la création de tout cet outillage, de tous ces procédés, se perfectionnant sans cesse, qui sont, à l'origine, les conditions indispensables des manifestations industrielles les plus rudimentaires, et également la condition de réalisation des progrès successifs, qui s'étagent et se succèdent dans la vie économique et sociale, dans toutes les industries, pour tous leurs perfectionnements. C'est l'esprit d'invention qui a été la condition *sine qua non* qui a permis de sortir de la phase primitive et peu rémunératrice de la simple cueillette, en vue de nous assurer la satisfaction bien imparfaite de besoins élémentaires.

Deux hommes ont particulièrement étudié cet esprit d'invention, deux savants qui tiennent une place de premier ordre dans la science économique. D'une part, Paul Leroy-Beaulieu, si récemment disparu, et qui, dans son magnifique *Traité d'Économie Politique*, est revenu à bien des reprises sur les caractéristiques, le rôle, l'importance prédominante de l'esprit d'invention, de l'esprit de combinaison, de « l'ingéniosité d'esprit », comme il dit aussi. D'autre part, Yves Guyot, que nous sommes heureux de compter comme le premier parmi nos maîtres les plus aimés, et qui bien jeune encore, en 1867, avait fait

paraître, sous le titre de *L'Inventeur*, un livre très peu connu à l'heure actuelle, et peu connu tout simplement parce qu'il est épuisé. Leroy-Beaulieu, en particulier, n'a point exagéré en affirmant que, dans les traités d'économie politique même les plus complets, dans les études sur les conditions de la production économique et industrielle, on oublie trop de mettre en valeur, ainsi qu'il le mérite, l'esprit d'invention et de le présenter comme le facteur réellement prédominant, directeur, ce qu'il a appelé « le créateur des procédés nouveaux dans le but de tirer parti des choses et des propriétés des choses ». Un économiste à l'esprit profond, un de nos maîtres également affectionné, Frédéric Passy, dans son petit volume sur *La Machine*, a insisté lui aussi sur le levier tout puissant que l'esprit d'invention a constitué pour l'homme dans sa lutte contre la nature, ou, si l'on veut, dans l'utilisation par l'homme des richesses virtuelles que la nature mettait sa disposition. Il a montré cet esprit d'invention constitué de l'intelligence observatrice, de la mémoire qui retient, du jugement qui compare et qui combine. Et le fait est que l'invention est le résultat de l'observation, mais dirigée par une faculté spéciale qui ne se trouve que rarement dans l'esprit humain. C'est cet esprit, cette puissance d'invention qui valent au monde toutes les méthodes, tous les procédés industriels par lesquels les races humaines sont passées, au cours d'une lente évolution que nous avons essayé de caractériser par ailleurs[1].

Seul l'esprit d'invention a permis et permet à l'homme d'accroître sa puissance dans la production, et de renforcer l'outillage qu'il s'est déjà constitué grâce à cette faculté même. Les exemples en sont innombrables; et il suffit d'en citer quelques-uns pour voir la toute-puissance de cette faculté inventive, ses conséquences se perpétuant à travers les âges; le plus souvent pour des inventions qui ne paraissent d'abord qu'un peu secondaires, à plus forte raison pour celles que l'on peut appeler de base, qui ont servi à donner les premiers éléments de succès aux efforts plus intelligents que

1. Notamment dans un cours libre professé à la Faculté de droit de Paris, sur les méthodes et procédés industriels et leur évolution, et aussi dans un volume sur *La Machine et la main-d'œuvre humaine* que nous avons publié dans l'Encyclopédie du Dr Toulouse. Nous avons encore touché quelque peu cette question dans notre livre sur *L'Evolution de l'industrie*, de la Bibliothèque de philosophie scientifique du Dr Le Bon.

nous allions faire afin de triompher des innombrables difficultés qui se dressaient sur notre chemin en vue de la satisfaction de nos besoins matériels. C'est le cas de ce rouleau utilisé pour le transport des plus lourdes charges, et qui devait ultérieurement se transformer en nous donnant les roues des véhicules : rouleau dont l'invention a été basée sur l'observation d'un glissement quelconque, soit sur un caillou rond, soit sur une branche d'arbre. C'est le cas de l'invention du feu, basée elle-même sans doute sur l'observation de branches sèches frottant les unes sur les autres ; phénomène que l'on a ensuite imité à l'aide de combinaisons diverses, de dispositifs multiples, pour élever la température du bois sec, pour produire sous l'influence d'un choc des étincelles, permettant d'amorcer la combustion d'une matière aisée à enflammer. C'est également l'invention de tous les instruments tranchants, comme conséquence sans doute d'une coupure accidentelle ; l'homme est arrivé à combiner alors une lame mince susceptible de pénétrer dans le bois, dans les tissus des animaux qu'il voulait tuer ou découper. Nous retrouverions cet esprit d'invention dans la création de l'outillage le plus primitif aussi bien que dans les perfectionnements ultérieurs de cet outillage. C'est lui qui a arraché nos ancêtres à l'inertie dans laquelle ils demeuraient en face de ce que leur offrait la nature, de ces fameux cadeaux soi-disant gratuits, qui, restés tels quels, auraient été inutilisables pour nous. Ils ne pouvaient être mis en valeur, nous assurer un profit, que grâce à l'observation, à l'esprit d'ingéniosité.

Nous disions qu'il faut particulièrement avoir recours aux profondes observations de Paul Leroy-Beaulieu, quand on songe à l'esprit d'invention dans la vie économique, non pas seulement actuelle, mais aussi dans le passé. Il nous montre que, dans un passé bien lointain, telle invention a été la véritable caractéristique d'une civilisation donnée. C'est le cas lorsque par exemple on parle de l'âge de la pierre taillée, de l'âge du bronze. Ces deux inventions, en effet, ont révolutionné à travers le monde, sans doute à des époques fort différentes, les procédés grâce auxquels l'homme allait commencer à domestiquer la nature.

Les premières manifestations fort lointaines de la constitution de l'outillage, des instruments, des armes, procèdent de cet esprit

d'invention, tout à fait exceptionnel au surplus dans ces milieux très primitifs : esprit qui devait se manifester dans des conditions d'autant plus difficiles que rien encore n'indiquait les voies à suivre. Il rendait des services d'autant plus précieux que les découvertes réalisées étaient particulièrement nécessaires à l'homme démuni à peu près de tout. Ces inventions furent d'abord très rares. Elles furent sans doute sensationnelles, en raison de leur portée; mais elles demeurèrent, en apparence tout au moins, impersonnelles en tombant aisément dans le domaine commun; à ce titre et à beaucoup d'autres elles s'accusaient très différentes des inventions d'aujourd'hui, leur mise en œuvre, leur utilisation ne faisant guère l'objet d'une attribution privative, l'inventeur la laissant volontiers connaître à ses voisins dans un milieu au reste très étroit. Il va sans dire que ces inventions, pour primitives qu'elles fussent, pour rares qu'elles demeurassent, mais en vertu de ce fait qu'elles se réalisaient dans un milieu mal pourvu, avaient une répercussion puissante sur le fonds commun où la tradition les imposait bientôt.

C'est peut-être plus que partout ailleurs et que jamais, dans ces milieux primitifs que l'importance de l'esprit d'invention a pu s'accuser : il était d'autant plus productif, révolutionnaire, profitable, qu'il surgissait dans un milieu particulièrement pauvre en la matière; et aussi par suite de ce fait que les premières inventions réalisées étaient naturellement susceptibles de donner une sorte de postérité d'inventions, en constituant ce que tel économiste a appelé avec esprit « l'héritage des déshérités », le fonds commun grandissant de la civilisation. Les premières inventions étaient forcément les plus difficiles à mener à bien; les premières idées en la matière étaient les plus malaisées à trouver. Celles-ci une fois acquises, les progrès suivants devaient être grandement facilités. L'homme en mal d'invention ou appliquant les inventions d'autrui, en faisant leur succès, a toujours pour but de faciliter la production, qui est la base indispensable de notre vie économique. Qu'ils le comprennent nettement ou non, il s'agit, pour l'inventeur ou pour le vulgarisateur, de créer du capital, le levier tout-puissant se présentant sous la forme des outils, des machines, des installations, de procédés souvent aussi peu matériels que possible en apparence, mais contribuant toujours à la satisfaction de nos besoins matériels. Et l'inven-

teur qui ne sait point didactiquement ce que sont cette production, ce capital, ou en comprend pourtant l'utilité, puisqu'il donne à l'humanité tout entière des instruments nouveaux qui répondent à cette notion du capital entendue aussi largement que possible, et qui facilitent la vie de l'être humain en diminuant son effort. Les tentatives de l'inventeur ont été constamment encouragées par le désir de satisfaire aux besoins matériels de l'homme; elles ont même cherché à répondre à des besoins qui n'étaient pas encore satisfaits, qui demeuraient virtuels, dans l'impuissance où l'être humain était même de songer à ce qui lui semblait irréalisable. On a donc vu de plus en plus, et l'on voit encore tous les jours, l'esprit d'invention, dans ses résultats comme dans ses manifestations, se superposer à lui-même si l'on peut dire, dans des buts identiques, en vue de perfectionnements complémentaires.

L'esprit d'invention n'est pas seulement l'épargne; et nous disons « pas seulement », car l'épargne, chez l'être primitif, paraît associée intimement à l'invention. Au fur et à mesure que le progrès s'affirme, quelque chose de spécial surgit de l'homme, sous l'influence de l'observation. Au surplus, si l'on en juge d'après ce que l'on peut constater dans beaucoup de pays de civilisation tout à fait élémentaire, comme la Nouvelle-Guinée ou Sumatra, où l'on rencontre des populations qui paraissent presque dépourvues encore de l'esprit d'invention, et où les progrès ne se font guère que sous l'influence de l'étranger, qui apporte avec lui le germe même de l'esprit d'invention, celui-ci, tout en demeurant caractéristique de la mentalité humaine et en se manifestant même chez les populations les plus mal dotées, serait essentiellement variable suivant les pays, les races ou les milieux. Aussi bien, l'observation n'est pas juste seulement pour les civilisations primitives : elle se justifie encore dans les sociétés civilisées les plus modernes. Encore à l'heure actuelle on peut admettre que l'esprit inventif est beaucoup plus développé, plus vulgarisé dans le milieu des États-Unis par exemple que dans tel autre milieu européen.

Qu'on se limite ou non au domaine de l'économie politique plus ou moins didactique, ou au contraire que l'on pénètre davantage dans les manifestations industrielles, dans leurs perfectionnements, pans leur évolution, on est inévitablement amené à constater le rôle

prédominant de l'esprit d'invention. A cet égard, un homme qui n'était point économiste, mais qui savait observer et déduire, avait parfaitement reconnu et signalé ce rôle et cette importance : nous voulons parler de M. Tarde. Il avait lui aussi et à juste titre opposé l'esprit d'invention au simple travail, qu'il voyait uniquement constitué d'actes répétés à l'imitation d'un exemple donné; le travail intellectuel, et à plus forte raison matériel, ne faisant guère que suivre les voies indiquées par l'inventeur. C'est l'idée à laquelle nous avons déjà fait allusion et que mettait récemment en lumière *Engineering*, en disant que l'ouvrier, le travailleur, suivant les voies tracées par l'inventeur, n'a pas lieu de se montrer vaniteusement satisfait de son effort car il ne peut faire que répéter l'exemple qui lui a été donné par le véritable créateur de la méthode, de l'outillage, des instruments, des procédés : l'inventeur. M. Tarde ignorait trop sans doute les observations du même genre qui avaient été faites par beaucoup d'économistes nos maîtres; cela n'empêche qu'il est tombé fort juste dans ses travaux originaux; notamment quand il montrait que l'invention c'était la trouvaille, tandis que le travail n'était que la routine et l'imitation. Nous disons l'invention; nous devrions dire les inventions successives qui sont venues former le capital social en voie constante d'accroissement par la concrétion des inventions, pour reprendre le mot pittoresque et très juste de Paul Leroy-Beaulieu.

Cet esprit d'invention et de combinaison est souvent la source de gains très élevés pour celui qui le pratique; ces gains sont particulièrement légitimes en faveur d'une personnalité qui met la société à même de recueillir des profits autrement élevés, autrement plus généraux.

Si nous voulions pénétrer davantage dans ce qu'est l'esprit d'invention, nous pourrions nous reporter aux analyses curieuses qu'en a faites M. W. H. Mallock parlant de l'*ability*, sorte de « particularité congénitale », faculté très spéciale qui est inspirée par une sorte de goût pour l'innovation. Il y a là une aptitude naturelle poussant l'homme à risquer, à tenter, à essayer dans des voies qui n'ont pas encore été parcourues ou qui ne l'ont été que fort peu, ou en continuant ces voies beaucoup plus loin que le point précédemment atteint. Cette *ability*, cette faculté spéciale, ce désir d'inno-

vation peuvent être plus méritoires quand on se trouve sur un terrain absolument neuf. Mais ce n'est point à dire que les inventions ultérieures ne soient pas quelquefois aussi malaisées, souvent même à certains égards plus difficiles que les inventions primitives; elles s'exercent dans un domaine plus compliqué, du fait que les choses les plus aisées ont été accomplies d'abord. Et cette observation explique en partie la rareté de l'invention dans les débuts des sociétés, parce qu'on se limite par force et naturellement à des créations, à des trouvailles (si nous donnons à ce mot un sens un peu particulier) moins compliqués que celles qui s'imposeront par la suite. C'est sous cette influence qu'on a vu fréquemment se produire une longue cristallisation de ces inventions primitives, et que le progrès a souvent longtemps tardé à se poursuivre. Naturellement ces premières inventions portent surtout sur les instruments, les outils ou les armes de combat ou de chasse; plus tard on s'attaque aux procédés et à l'outillage de la culture, celle-ci étant une des formes primitives de l'industrie humaine, de la production économique. Il est logique ensuite, quand on a inventé la hache, la flèche pour la guerre ou la chasse, le bâton durci au feu qui constitue une admirable invention dans un but cultural, de poursuivre l'invention du marteau, de l'aiguille, des clous ou plus exactement des fiches de bois, d'os, du fil, et de bien d'autres choses essentielles à la satisfaction des besoins les plus urgents de l'humanité. Ces armes, ces outils, ces instruments s'inventent en vue surtout de la pratique de la cueillette, manifestation essentiellement primitive, mais longtemps unique de la production à laquelle nous faisions allusion à l'instant.

Les caractéristiques mêmes que nous avons trouvées à l'esprit d'invention nous permettent de nous bien rendre compte de ce qu'est l'inventeur, de lui trouver à lui-même une sorte de définition, en élargissant celle qui avait été jadis donnée, dans le vieux Dictionnaire de l'économie politique, par Coquelin, et dans un article au reste fort bien fait. Cet inventeur, c'est l'homme qui imagine un procédé, un appareil, un matériel, un outil, un outillage, une combinaison qui a, ou qui aura, pour effet de simplifier le travail humain, d'augmenter la somme des produits obtenus ou la qualité de ces produits. Certes, cet homme, qui réagissait si heureusement sur le

bien-être et la satisfaction des besoins de ses semblables, n'a point toujours été apprécié comme il le devait. Mais il serait exagéré de répéter ce que disait Coquelin lui-même, quand il prétendait que, pendant des siècles, l'inventeur avait été méconnu, méprisé, tout particulièrement à cause du travail servile qui, d'après lui, était jadis la forme essentielle de la production. Dans notre volume sur *L'Évolution de l'industrie*[1], nous avons montré combien cette conception était exagérée. Au surplus, même avec le travailleur esclave, le propriétaire de celui-ci était intéressé à utiliser l'invention de ce producteur qui lui appartenait; il le faisait sans doute sur un champ d'application restreint, qui ne pouvait que rémunérer modestement la transformation du matériel exigé par l'invention. Ce qui prouve que l'on inventait dès les débuts de la vie sociale, c'est que, dans l'Égypte des anciens Pharaons, on trouve déjà l'accumulation curieuse et caractéristique de tout un outillage résultant d'inventions successives et superposées, que, il est vrai, on avait mis un temps considérable à réaliser. En ces temps reculés l'esprit d'invention était moins remarqué et moins remarquable qu'il le devint dans des périodes ultérieures, parce que l'ensemble des méthodes, ainsi que nous l'avons indiqué, tombait rapidement dans l'usage commun, qu'il n'y avait point de publicité, et que chaque invention n'avait qu'une faible portée sur un petit domaine.

L'esprit d'invention a toujours eu une influence profonde à toutes les époques. Cette influence s'est traduite plus particulièrement dans nos sociétés modernes par des bénéfices pécuniaires, des économies que l'on peut saisir surtout à notre époque, par suite des moyens d'information que l'on possède, et de l'incidence qui se fait sentir dans un milieu essentiellement producteur. L'invention, l'esprit d'invention ont toujours eu une influence matérielle considérable, et même une véritable influence morale, en contribuant à délivrer l'homme du souci de ses besoins matériels urgents. La puissance de cette action s'est traduite par la renommée, renommée qui a fait d'un Edison un homme connu dans le monde entier, même du plus ignorant; elle se manifestait déjà dans l'antiquité ou elle prit parfois une forme légendaire, telle la fable de Prométhée. Cependant, en

1. Bibliothèque de philosophie scientifique, Paris, Flammarion.

dépit de cette influence, en dépit de cette renommée, l'inventeur a rencontrée pendant bien longtemps l'ingratitude générale. Et encore maintenant nous jouissons couramment des inventions les plus géniales, comme de choses très naturelles que nous aurions toujours possédées.

Il y a d'ailleurs véritablement un esprit d'invention, auquel convient la fameuse maxime *non licet omnibus*... car combien de gens n'a-t-on pas trouvés, et ne trouve-t-on pas encore à notre époque d'invention disciplinée et méthodique, qui travaillent pendant des années sans se rendre compte que l'outil ou le procédé qu'ils recherchent avec une persévérance aveugle ne sont plus nécessaires. Le véritable esprit d'invention suppose justement une psychologie particulière, un sens des possibilités, des nécessités, une compréhension de l'utilité qu'il y a, non pas seulement à inventer de façon grossière ou approximative, mais de mettre au point et de rendre pratique l'outil, le procédé, la machine, l'appareil ou le produit que l'on aura su imaginer.

Combien est précieux l'esprit d'invention. Ce qui suffirait à prouver combien l'invention est précieuse, c'est que la société a toujours eu tendance à la faire tomber dans le fonds commun social, notamment en limitant la propriété de l'inventeur, qui dans les pays les plus divers n'a été reconnue, et encore dans une mesure limitée, qu'à une époque toute récente.

D. Bellet.

L'ALLEMAGNE ANNEXIONNISTE[1]

Le récent ouvrage de M. Grumbach, *L'Allemagne annexionniste*, ne constitue, selon l'aveu du sous-titre, qu'une « collection de documents publics ou secrets qui ont paru en Allemagne depuis le 4 août 1914 ». L'auteur ne tente aucun commentaire, aucune explication, aucun jugement : il découpe, il colle et nous présente le paquet. Au tas des « documents annexionnistes », il a même soin de joindre, par scrupule d'équité, la liasse, à vrai dire beaucoup moindre, des « documents anti-annexionnistes ». Mais c'est cette impersonnalité même qui donne au livre sa valeur de conviction. Sur 370 grandes pages de texte serré, des fragments de discours ou d'articles, classés selon la hiérarchie de leurs auteurs, reproduisent, en commençant par le Kaiser, en finissant par d'infimes journalistes, toute la gamme des appétits allemands. L'Appel Impérial ouvre la mesure; il réclame « une paix qui nous assure les garanties nécessaires, etc., etc. » Puis c'est le roi de Bavière qui parle, à Furth, de l' « accès direct du Rhin à la mer » et de l' « extension des frontières impériales »; le grand-duc de Mecklembourg qui, répondant à une adresse de la Compagnie Coloniale, souhaite que cette guerre emporte pour l'Allemagne l'acquisition d'un puissant empire; enfin les ministres, les politiciens, les officiers, qui reprennent le thème des annexions nécessaires, soutenus par l'innombrable accompagnement des financiers, des publicistes et des professeurs.

L'air, sans doute, n'est pas nouveau. Voilà plus de vingt ans que les pangermanistes ont donné le ton; le discours du député Spahn, la Pétition des professeurs au Chancelier, n'ajoutent pas grand'chose à l'ouvrage de Bernhardi. Seulement, la guerre a pris le bâton du chef d'orchestre. Un peuple entier s'est joint à nos ténors ordinaires

1. S. Grumbach, *Das annexionistiche Deutschland*, Paris, Payot, 1 vol. in-8 de x-472 p., 1917. — *Id.*, trad. française, 1 vol. in-8 de 500 p., 1917.

et la mélodie, devenue chœur, nous frappe, nous étourdit et nous roule dans une longue vague unanime.

Ce n'est plus tel Allemand, c'est l'Allemagne entière qui chante dans le livre de M. Grumbach. Où sont les distinctions tentées par nos utopistes entre le peuple allemand et ses chefs? Que deviennent les espoirs que nos socialistes plaçaient dans l'esprit international de leurs confrères d'outre-Rhin? A la cause de l'agrandissement de l'Empire, les partis de gauche fournissent un contingent presque égal à celui des revues et des associations de droite. Nos yeux ne trouvent plus, côté cour ou côté jardin, que des figurants bien stylés qui reprennent à l'unisson l'hymne de la conquête.

J'ai tâché d'expliquer, dans la *Revue* du 15 avril, comment, dès le début du XXe siècle, certains théoriciens de la suprématie allemande avaient sollicité l'alliance des socialdémocrates en démontrant, à grand renfort de mots grecs et latins, que toute réforme sociale durable supposait, pour condition préalable, l'achèvement des desseins pangermaniques. Or, la guerre a réalisé, entre les partis de droite et les partis de gauche, l'alliance que Woltmann et Reimer réclamaient depuis 1900. Quelle est, dans cette union de fait, la part d'influence qui revient aux doctrines préparatrices? Plusieurs passages de *L'Allemagne annexionniste* décèlent que cette part existe, et cette influence, en plusieurs endroits, se fait sentir assez directement. C'est l'écho de la voix de Reimer ou de Woltmann que je retrouve chez Calwer, chez Lensch, chez Radlof, chez Lichtenberg. Certains morceaux choisis de ces auteurs semblent le commentaire exprès de cette phrase où se condense l'esprit de l'*Allemagne pangermaniste* et de l'*Anthropologie politique* : « Le pangermanisme est la base politique du socialisme européen ».

Mais si les conclusions sont les mêmes, les arguments rendent un son nouveau. La guerre condense les vapeurs et abrège les phrases. Le gros traité scientifique, comprimé dans les limites d'un article ou d'un discours, exprime son âme secrète de violence et de brutalité. Et s'il est intéressant de voir que les maîtres du temps de paix ne sont pas restés sans disciples en temps de guerre, il est peut-être plus instructif encore de découvrir chez certains disciples ce qui se voilait chez les maîtres : la voracité primitive et l'insolente gloutonnerie du pédant à lunettes d'or.

I

La carrière de M. Calwer rappelle celle de M. Woltmann. L'étude de l'histoire et de l'économie politique a fini par convertir ce socialiste au nationalisme le plus agressif. Dans *Le Tag* du 5 juin 1915, M. Calwer répudie avec entrain le pacifisme de principe, et ce que M. Reimer appelle l' « Universalisme » des socialistes du XIXe siècle.

Laisser, sous le prétexte de ces théories, la porte ouverte à de nouvelles agressions contre l'Allemagne! Cette demande ne peut venir que d'un parti dont une grande partie des membres habitent encore la Cité des Nuages. Heureusement, on peut espérer que la social-démocratie allemande abandonnera bientôt ces conceptions usées.... Elles ne représentent pas, d'ailleurs, le point de vue socialiste; elles sont, tout au plus, l'écho de ces vieilles idées démocratiques, dont les derniers vestiges trainent encore au sein de la social-démocratie moderne.

En fait, quel est le but que le socialisme doit assigner à la paix future? Ces dernières dizaines d'années ont amené la formation d'un petit nombre de territoires économiques, constitués sous une organisation politique aussi unitaire que possible : c'est ce qu'on nomme l'impérialisme. Cette transformation, sans doute, s'accomplit par des moyens empruntés au capitalisme; elle n'en constitue pas moins l'étape nécessaire par laquelle l'humanité pourra parvenir au socialisme. Car les grands empires favorisent le maintien de la paix à un plus haut degré que ne font ces petits États indépendants qui subsistent encore en Europe occidentale. A mesure que s'accroît le corps politique, sa force de production augmente; à mesure que s'étendent les territoires de l'intérieur desquels la guerre est exclue, le nombre diminue des États qui peuvent entrer en guerre l'un contre l'autre.... Où donc voit-on écrit que chaque nation, si petite soit-elle, a droit à son indépendance? Qu'est-ce que c'est donc que cette politique de clocher?... Si, pour protéger notre patrie, les annexions deviennent une nécessité militaire, ce serait une trahison que de s'en tenir au point de vue social-démocratique.

Reconnaisez-vous le raisonnement de Reimer :

Puisque la paix ne peut durer dans l'ensemble du monde, entre tant de races et d'intérêts divers, réalisons-la du moins, pour le bien de la réforme sociale, au sein d'un plus Grand Empire de Nation Allemande, qui se suffise à soi-même et puisse modifier son organisation intérieure sans se soucier d'aucune concurrence étrangère.

II

Mais ce raisonnement se retrouve encore plus nettement dans un article de la revue socialiste *La Cloche*, du 1er janvier 1916. Cet article s'intitule : « Le socialisme et les annexions dans le passé », et l'auteur, Dr Paul Lensch, commence par se réclamer de Marx, comme Woltmann : « le cri de : Pas d'annexions! doit-être soumis, dit-il, à la critique marxiste ». Et, malaxant l'histoire à la manière allemande, confondant l'incorporation pacifique de la Savoie avec la brutale conquête de l'Alsace-Lorraine, il tâche à montrer qu'en fait certaines annexions, loin d'être le principe de guerres nouvelles, peuvent constituer la garantie de la paix future.

Puis il s'écrie : « Il est temps de nous débarrasser d'une phraséologie vraiment antisocialiste et bourgeoise.... Comment se fait-il que les camarades qui répétaient : « le prolétaire n'a pas de patrie », semblent n'avoir aujourd'hui d'autre souci en tête que d'assurer à chaque prolétaire une patrie indépendante et d'empêcher de toutes leurs forces qu'aucune patrie ne disparaisse de la mappemonde? Les intérêts de la classe ouvrière, dont la social-démocratie est la représentante, ne demandent pas qu'une nouvelle *nation* commence tous les trois milles — et c'est à quoi aboutirait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; — ils exigent au contraire la formation de *territoires économiques fermés* aussi vastes que possible, où les régimes capitaliste et prolétarien puissent, achevant leur évolution historique, parvenir successivement à pleine maturité. »

Cette fois, n'est-ce pas? voilà du Reimer tout pur. Le syllogisme, qui scelle la nouvelle alliance entre socialistes et pangermanistes, a le beau contour tranquille des raisonnements académiques d'autrefois. Mais attendez un peu. Dans les *Preussiche Jahrbücher* de février 1916, Radlof, décrivant l'*Évolution d'un social-démocrate*, reprenait cette phrase de Lensch :

Si, en 1870-71, nous avions compris Belfort dans nos annexions, nous aurions ainsi sauvé la vie à des milliers de nos capotes-grises. Maintenant, ajoute Radlof, certains socialistes vous diront : On nous demande de nous convertir au moment où nos adversaires politiques ne songent nullement à leur propre conversion. A mon avis, cette objection ne doit pas vous

détourner de vous convertir. La seule affaire de nos social-démocrates est d'examiner si les cruelles leçons de la guerre leur imposent ou non la conversion. Et j'ose répondre : oui, en toute sécurité de conscience....

La guerre se prolonge, et il est clair que, plus la guerre sera longue, plus solides devront être les garanties de la paix. Il ne faut pas que nos voisins d'aujourd'hui, nos ennemis de demain, disposent encore de portes d'invasion. Et voici mon opinion de social-démocrate : Si nous apportons aux Belges l'enseignement obligatoire (déjà réalisé en partie) et la réforme sociale allemande, et si nous laissons à ce peuple sa langue et son caractère propre, ma foi, l'intérêt du royaume d'Albert Ier ne me touche plus du tout.

Et nous voilà déjà loin du ton abstrait de l'*Anthropologie politique*.

III

Le même réalisme se respire dans la « Lettre d'un socialiste en campagne » citée par le Pr Seeberg.

Un parti qui, au sein de cette guerre universelle, repousse toute annexion pour rester fidèle à ses théories, un tel parti est bien près de sa perte. Pour moi, je dois déclarer que, si je reviens sain et sauf de cette campagne, je refuserai d'assumer aucune fonction dans un tel parti. Je me demande même si j'en pourrais rester membre. Les camarades de l'intérieur semblent n'avoir aucune idée de ce que nous pensons sur le front. Qu'ils viennent passer un jour aux tranchées; les vérités qu'ils entendront leur feront dresser les cheveux sur la tête. Plusieurs milliers de braves camarades ont sacrifié leur vie ou leur santé pour assurer nos conquêtes, et nous irions les restituer? Impossible! Si la situation se trouvait renversée, les camarades français, anglais et belges nous diraient sans doute tout bonnement : ce qui est bon à prendre est bon à garder. Si les camarades allemands pensent autrement, c'est qu'ils n'ont aucune idée des souffrances de la guerre. Envoyez-les nous bien vite aux tranchées, pour qu'ils y apprennent à faire une politique socialiste intelligente.

A l'autre bout de l'échelle sociale, c'est, sous un vernis d'histoire ancienne, le même matérialisme qui s'exprime chez le Pr Baron de Lichtenberg, dans un article intitulé : *Le chaos des peuples et la culture dans la guerre actuelle.*

La victoire de nos ennemis, dit le Pr baron, entraînerait la disparition certaine de la race pure et l'irrémédiable ruine de toute vraie civili-

sation. Le chaos des peuples et la plus grossière barbarie régneraient en maîtres sur la face de la terre.... Notre impérialisme allemand et ce militarisme qu'on nous reproche sont deux véritables effets de notre descendance aryenne. Ils n'ont rien de commun avec le despotisme oriental et l'anarchie démocratique. Ce que nos ennemis appellent militarisme n'est que l'instinct de défense d'un peuple qui protège ses biens les plus sacrés. Notre but, dans cette guerre, est de sauver la race aryenne et la vraie civilisation. Le rétablissement de la paix doit consacrer le règne des Aryens en Europe; et c'est à l'Allemagne et à l'Autriche qu'appartient la domination du continent européen....

*
* *

« Prendre, garder, dominer... » quelles que soient les prémices voilà la conclusion. La guerre, d'un coup d'épaule, a renversé l'échafaudage des théories. Il reste, puissante et massive, la forteresse de l'orgueil et de l'appétit allemand. Orgueil et appétit confondus : l'étudiant de Tubingue met sa gloire à lamper douze chopes dans les douze coups de midi; les successeurs de Bismarck et de Frédéric II consacrent leur vie à semer, mûrir et récolter quelque nouveau coup d'adresse et de force, à procurer au Vaterland cette périodique absorption de territoires « dont la nature fait à la Prusse une sorte de nécessité ». Et entre parenthèses, voyez la différence des races mirée dans la différence des mots. « Annexion » vient de *nexus* et les grâces d'une jolie société ont rattaché l'Alsace à la France. *Einverleibung*, c'est l'engloutissement de provinces en bloc dans les insatiables entrailles de cet ogre au front dur, au corps brun, sous les traits duquel les dessinateurs de la *Jugend* aiment à représenter la puissance allemande.

Le passage le plus étonnant du livre de M. Grumbach se trouve peut-être à la page 359, sous la plume de Houston-Stewart Chamberlain, H. S. Chamberlain lui-même, le prophète de la suprématie aryenne, le fondateur du christianisme antropologique. Ce citoyen du monde est sorti des cavernes de la préhistoire; il sollicite et obtient la nationalité allemande, et il n'est plus question, dans ses *Feuilles de guerre*, de l'origine des races ni d'interprétations aryennes de l'Évangile. H. S. Chamberlain s'exprime désormais comme un rédacteur de la *Strassburger Post*. Les Français, à l'en croire, ne sont

que des fous turbulents : il faut les mater et les empêcher de nuire. L'avalanche moscovite a fait trois milliards de dégâts en Prusse Orientale; il faut, à l'imitation des paysans suisses, créer une « forêt d'arrêt » sur le flanc oriental de l'État allemand. Quant aux Anglais, ce peuple d'ignorants soutenus par le culte de la volonté, opposons-lui une volonté plus opiniâtre encore, « une force contre laquelle la force anglaise vienne se briser les os ».

Ainsi, c'est bien en vain que l'ogre a chaussé les binocles du philosophe. C'est en vain que la forteresse s'est ornée d'un portail d'académie historico-économico-ethnologique. Ce camouflage s'écroule aux premiers coups de canon. Nous avons erré parmi les débris, recueillant au passage les plus reconnaissables; quelque long mot *Geschlossenes Wirtschaftsgebiet*; quelque massif raisonnement : identité finale des intérêts pangermanistes et socialistes. Mais les raisonnements étaient de stuc et les mots s'effritent sous le doigt qui les palpe. Car les disciples répètent encore les dernières phrases du maître, que le maître, lançant par-dessus les moulins son bonnet de docteur, a coiffé le casque à pointe et conclu son discours d'un juron de soldat.

E. G.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE

Général Malleterre. — *Études et impressions de guerre.* 2e série. 1915-16. Paris, Tallandier, 1 vol. in-16 de 398 p., 1917.

Le public réserve toujours le même accueil favorable aux œuvres de M. le général Malleterre parce qu'il sait y rencontrer les qualités de clarté, de précision et de jugement qui, à l'heure actuelle, classent un critique militaire. Cette guerre si fertile en mérites de tous ordres, ne nous a point gâtés, en effet, sous ce dernier rapport : la cause en est-elle à la complication des opérations de détail, à la multiplicité des fronts, à la stagnation parfois des événements et à la difficulté de discerner dans ces eaux immobiles un courant quelconque? Toujours est-il que la lecture des paraphrases pénibles dont la plupart de nos grands quotidiens se croient obligés d'entourer le communiqué laisse trop souvent le lecteur à une impression de banalité et d'ennui. Aussi la tâche apparait-elle doublement difficile, quand il s'agit non plus seulement de commenter au jour le jour les événements de la veille, mais, par une réunion en volume, d'esquisser dès maintenant la physionomie générale d'une année de guerre. Le succès des œuvres du général Malleterre montre assez la manière dont il sait s'en acquitter.

Dans son premier volume, il nous avait laissés, en octobre 1915, dans l'attente d'une nouvelle série d'opérations, succédant sur le front français à notre incomplète victoire de Champagne, marquant sur le front russe, un retour offensif après les douloureuses affres du printemps, et ouvrant enfin en Orient, par un débarquement à Salonique, une ère d'activité. Ecartant le front russe, où le temps se passe dans la préparation et l'attente réciproque d'une offensive, l'auteur distingue deux ordres d'opérations très différents dans leur genèse et dans leurs conséquences, l'un en Orient et l'autre à Verdun. En Orient, l'opération des Dardanelles, mal engagée, semblait cependant près d'arriver à ses fins, par suite de l'épuisement de la Turquie. La Serbie barrait à cette dernière, en effet, la route du ravitaillement, l'affranchir de cet obstacle sera le but essentiel des efforts, tant diplomatiques que militaires, de nos ennemis. Favorisés par les lourdes fautes de nos diplomates d'avant-guerre, appuyés sur l'alliance bulgare, aidés par l'habile neutralité de la Grèce, les soldats de Mackensen réalisèrent l'écrasement de la Serbie et l'immobilisation de notre armée de Salonique. A l'automne 1916, époque à laquelle s'arrête l'auteur, les événements paraissent prendre une face nouvelle avec l'entrée en scène de la Roumanie, coïncidant avec l'offensive victorieuse de Broussiloff.

Sur le front français, l'hiver se passe dans un gigantesque et silencieux effort de préparation. La crise éclate en février 1916 avec la ruée allemande sur Verdun. Elle se continue tout le long du printemps et de l'été, d'abord à Verdun, où l'ennemi s'acharne, puis sur la Somme. Dans ces deux offensives, la parité des phénomènes est frappante : le premier choc fait plier le front, mais à la longue la ligne de bataille se rétablira et de part et d'autre l'énorme effort accompli ne réussit pas à modifier sensiblement la ligne des fronts.

Tels sont dans leurs grandes lignes les événements que M. le général Malleterre nous expose dans le deuxième volume de sa contribution à l'histoire future de la grande guerre. On appréciera plus particulièrement, avec le recul, la sagacité de certaines vues qui furent, dès le début, très personnelles à

l'auteur : nécessité de la coordination des états-majors alliés pour obtenir l'offensive générale — urgence primordiale des questions de matériel et d'approvisionnements. Ces grandes vérités nous paraissent aujourd'hui des lieux communs — parce que l'expérience d'une nouvelle année de guerre nous en a fait apparaître à fond l'aveuglante clarté. En 1917, au moment où écrivait l'auteur, il y avait un véritable mérite et une réelle sagesse à le penser et à le dire.

J. Duhamel.

Léonid Andreif. — *Le Joug de la guerre*, chez Didier.

Malgré les critiques nombreuses et justifiées qu'il peut soulever, le livre de M. Léonid Andreif, on ne saurait le cacher, présente un très vif intérêt : il attache et il plaît. On y retrouve ces traits très symptomatiques de la littérature russe : une psychologie poussée jusqu'à la minutie, une philosophie tout ensemble mystique et cynique, éclairant d'un jour parfois trop cru les mérites mais aussi les faiblesses de la nature humaine.

L'auteur nous raconte, sous forme de mémoires d'un héros imaginaire, les péripéties, surtout les sentiments d'un pauvre homme, tout ordinaire et tout banal, durant la grande épopée qui se déroule sous ses yeux. Un grand cri de vérité s'élève de ce livre. Ylian Dementieff est un homme pareil à bien d'autres hommes : un peu égoïste, un peu poltron, un peu jaloux, bon mari cependant, bon père et brave homme, mais dont la médiocrité est dépassée par les événements dont il est le témoin. Comment il se réjouit de sa tranquillité personnelle dans une crise aussi tragique; comment les malheurs de la patrie lui paraissent mensurés à côté des siens propres; comment, par exemple, sa maladie d'estomac lui paraît quelque chose d'au moins aussi sérieux que la prise de Varsovie. Ce sont là des sentiments que l'on peut éprouver plus ou moins confusément. Ils n'ont rien d'élevé, mais ils sont humains. Dans le livre de M. Andreif, cette humanité s'exprime en des accents d'une sincérité, d'une vérité souvent touchante. On y perçoit ces mille petits drames intimes que le grand drame a fait naître à côté de lui.

On aime moins, dans un ouvrage qui possède par ailleurs de si réelles qualités, lire de certaines opinions politico-philosophiques qui rappellent trop les tendances des révolutionnaires extrémistes. Ce souci de la vie individuelle, quelque légitime qu'il fût, a peut-être empêché l'auteur de comprendre ce que la vie d'une nation peut, elle aussi, présenter d'heures poignantes. L'individualisme y étouffe quelque peu le sens social.

Tel quel, l'ouvrage reste profondément humain, empreint de vérités saisissantes, et marqué parfois de pensées d'une délicatesse qui plaît. Il mérite d'être apprécié par l'élite du public, celle que ces opinions un peu extrêmes ne peuvent ébranler.

J. Duhamel.

A. Gauvain. — *L'Europe au jour le jour*. Tome I. La crise bosniaque, 1908-1909. Paris, Bossard, 1 vol. in-8 de VIII-484 p., 1917.

M. Gauvain recueille ici les articles qu'il a publiés dans le *Journal des Débats* depuis le début de sa rédaction de politique étrangère. Il nous donne, pour le moment, un premier volume dans lequel la crise bosniaque tient une assez large place pour pouvoir faire l'objet du sous-titre. Il se propose de poursuivre cette publication en continuant à reproduire toute la suite chronologique de ses articles pour les périodes de crise et en opérant une sélection pour les périodes plus calmes. Le succès de ce premier volume doit l'encourager dans cette entreprise, où sa réputation et l'intérêt du lecteur ne pourront que gagner.

La réputation de M. Gauvain n'est, il est vrai, plus à faire. Il s'est établi, depuis longtemps, en une place éminente dans le publicisme de politique étrangère. Nous avons eu l'occasion de le dire ici, en parlant d'études de plus longue haleine que l'article quotidien, qu'il a récemment mises au jour. Mais, ces articles quotidiens, rassemblés aujourd'hui sous nos yeux, nous donnent de meilleures et plus décisives raisons de l'autorité que l'auteur exerce si justement sur le public. En les relisant attentivement, loin de la fièvre d'information qui hâte le regard sur le journal dont la bande vient à peine de tomber, en les

confrontant et en en scrutant la suite, on discerne mieux que jamais que la qualité éminente du talent de M. Gauvain est la mesure. Il n'y a pas, dans ces quatre cent quatre-vingts pages, une ligne qui soit écrite pour l'effet. L'auteur ne se laisse jamais aller au mot bruyant, à la formule ronflante, aux péroraisons à grand orchestre qui renforcent et prolongent toutes les sonorités de l'idée. Il a vécu longtemps dans un milieu où l'on ne se livre pas à la magie de la phrase. Sa forme en a gardé la netteté un peu sèche de la note d'affaire. Elle reste presque constamment d'un ton au-dessous de celui qui est habituel à la presse. De là sa force et sa durée. N'ayant rien sacrifié à la passion du moment, son raisonnement apparaît, avec le recul du temps, dans toute sa simplicité solide et forte. Il se poursuit rigoureusement d'un jour à l'autre, sans repentirs et sans retouches. L'écrivain ne trahit jamais le politique. Et M. Gauvain est essentiellement un politique. Certains peuvent déployer, dans l'étude de ces questions, les ressources d'une imagination brillante et d'un grand savoir. Il y apporte quelque chose de plus, et d'infiniment plus précieux : la sagesse de l'expérience et la fermeté d'un esprit rompu aux affaires. Il nous dit, dans sa préface, qu'il a une politique et qu'il veut s'y tenir, mais il ne fait point effort pour l'imposer. L'expérience du métier diplomatique lui a surtout appris à chercher le jeu de l'adversaire. Il le découvre avec beaucoup d'adresse. Dans l'affaire de Bosnie-Herzégovine, il a prévu le coup de juillet 1914. On le voit là, constamment sur ses gardes, scrutant la manœuvre autrichienne, en discernant la vigueur et les faiblesses, en dénonçant les conséquences pour la paix du monde, en déduisant l'inévitable riposte qui viendra un jour de l'Entente. Bien informé, il dévoile, dès le 20 mars 1909, d'après le *Neues Wiener Tagblatt*, le plan autrichien d'absorption des pays serbo-croates, de même que, le 28 février de la même année, il dénonce, en citant la *Danzer's Armeezeitung*, la fureur du parti militaire autrichien contre la Serbie. De pareils articles sont de véritables documents historiques.

La lecture de ces articles nous donne encore une bonne leçon. Elle ramène les événements à leur place exacte dans le temps, et les maintient étroitement dans leur rapport chronologique. L'histoire se présente ainsi dans sa réalité complexe et sinueuse et provoque des rapprochements et des comparaisons que le livre de seconde main écarte plus souvent qu'il ne les favorise. Je ne crois pas devoir être démenti par ceux qui se sont donné pour tâche l'étude de notre histoire contemporaine en disant que le plus grand obstacle qu'ils rencontrent dans leur entreprise se trouve justement là. Le monde est devenu si petit, et il est embobiné de tant de fils télégraphiques sur lesquels la pensée humaine glisse avec tant de rapidité, les cabinets diplomatiques sont à ce point rapprochés les uns des autres (ils le seraient à peine davantage s'ils étaient installés dans un seul édifice, sur un point déterminé de la planète), et tant d'influences ou d'intérêts s'agitent autour d'eux en les provoquant constamment à l'action, que les événements se précipitent de toutes parts, roulent les uns sur les autres dans une hâte fébrile et s'influencent d'un pôle à l'autre. L'historien ne peut plus « sérier les questions » avec autant d'aisance que jadis. Ce qui, autrefois, n'exigeait qu'un raisonnement de bon logicien, impose maintenant un formidable effort de déduction joint au travail d'une minutieuse marqueterie de faits. Tous ne le font pas. L'esprit simpliste est toujours là, abondamment fourni de formules brèves, claires et erronées. La faveur ne va pas toujours à l'auteur qui a longtemps peiné par les chemins détournés et âpres qui mènent à la vérité. Elle lui préfère parfois le marchand de phrases flatteuses et vides. En voyant ici les matériaux à pied d'œuvre, étiquetés seulement et classés par un bon observateur, on peut se rendre compte de la difficulté tendue à celui qui, plus tard, en donnera le récit définitif.

M. C.

D. W. Johnson. — *Lettre d'un Américain à un Allemand sur la guerre et les responsabilités de l'Allemagne.* Paris, A. Colin, 1 broch. in-16 de 69 p., 1917.

M. D. W. Johnson est professeur à Columbia University (New-York). Il reçut un jour une lettre d'un professeur allemand plaidant la cause de son pays. On a ici la réponse du professeur américain. Elle n'est, malheureusement, pas

datée. Une date précise, en la situant dans le temps, lui donnerait une valeur documentaire plus grande. Elle soulignerait encore la fermeté de l'attitude de l'auteur et la noblesse de son geste, car il écrivit ces pages à un moment où il n'était nullement question pour son pays d'entrer en guerre et où beaucoup de ses compatriotes demeuraient encore hésitants. Mais M. Johnson ne se guide pas sur de semblables contingences et lorsque, vers le milieu de 1915, un de ses collègues d'outre-Rhin tenta de lui démontrer les beautés de la civilisation germanique et la légitimité de la cause allemande, voici en résumé ce qu'il lui répondit :

Il excuse d'abord le ton de son correspondant : « ...alors que la patrie que vous chérissez se trouve isolée moralement, condamnée par le monde entier des neutres pour les crimes barbares qu'elle a commis contre la civilisation, on ne peut attendre de vous que vous écriviez avec l'exactitude et la prudence scientifiques qui devraient être, en des circonstances ordinaires, votre idéal » (p. 3). Il lui démontre que la presse américaine n'est point du tout l'organe corrompu et vénal qu'il s'imagine, et qu'elle ne s'est pas donné pour tâche de répandre la calomnie sur l'Allemagne. Elle est libre et parle à sa guise, différant notablement sur ces deux points de la presse allemande. Il entreprend ensuite d'éclairer son collègue sur « les conditions dans lesquelles s'est formée l'opinion de l'Amérique sur la conduite de l'Allemagne ». Il lui dépeint d'abord l'opinion que les Américains avaient avant la guerre de l'Allemagne et des Allemands : sentiments mitigés de cordialité, d'admiration pour les progrès économiques, regret des mauvaises manières des individus, défiance du gouvernement (p. 9-24). Depuis la guerre, par quels moyens le peuple américain a-t-il pu se faire une opinion intelligente? Il a eu d'abord les informations de ses compatriotes qui connaissent l'Allemagne et dont certains sont revenus de ce pays depuis l'ouverture des hostilités. Sans doute beaucoup de nouvelles arrivent en Amérique par les câbles que détiennent les alliés, mais les radiotélégrammes allemands permettent le contrôle et les journaux allemands parviennent régulièrement. Beaucoup d'Américains ont vu l'armée allemande à l'œuvre : tous les arguments allemands ont trouvé accueil dans la presse américaine. Et on a vu de plus « s'abattre sur le public américain la plus stupéfiante propagande dont le monde ait jamais été le témoin ». Suivent quelques détails frappants sur l'audace de la propagande allemande en Amérique (p. 29-35). « C'est l'or allemand et non l'or anglais qu'on a prodigué pour influencer l'opinion américaine ». « En dernier lieu l'opinion américaine s'est fondée, beaucoup plus que sur d'autres bases, sur les communications officielles de l'Allemagne directement adressées à notre Gouvernement sur certains actes reconnus par l'Allemagne, sur la nature des justifications et des excuses alléguées par le gouvernement allemand pour atténuer ces actes.... Cette correspondance officielle, authentique, nous a donné la notion exacte de l'idéal de moralité et d'humanité qui règle la conduite actuelle du gouvernement allemand. Notre opinion sur l'Allemagne a été profondément influencée par ces documents officiels » (p. 35-36). Sur ce point, M. Johnson conclut : « Avec une presse libre, avec une diplomatie au grand jour, avec une nombreuse population allemande absolument libre de toute censure et de toute gêne, avec un gouvernement qui n'a pas besoin de supprimer des faits pour des raisons militaires ou politiques, nous sommes, beaucoup mieux que le peuple allemand lui-même, en situation de connaître toute la vérité sur l'Allemagne » (p. 38).

Ayant ainsi démontré que le peuple américain a eu à sa disposition de nombreuses sources d'informations pour fonder son opinion, l'auteur poursuit en exposant ce que ce peuple pense. Il se place à un point de vue purement objectif : Les Américains distinguent entre le peuple allemand et son gouvernement. Ils « croient que le gouvernement militariste, sous la direction prussienne, a voulu la guerre... », que l'ultimatum à la Serbie a été lancé dans le dessein de la provoquer, que les Allemands n'ont montré aucun empressement à rechercher, dans les informations officielles, les causes réelles de la guerre, que « l'affirmation du gouvernement allemand qu'il n'aurait pas déclanché la guerre n'a pas de poids tant que le public allemand ignore la vérité, tant qu'il n'aura pas les moyens de se faire une opinion intelligente comme le

doivent des hommes, au lieu d'accepter de fausses affirmations et des témoignages partiaux, comme le font des enfants » (p. 40-49).

La violation de la neutralité belge a profondément ému les Américains. « L'histoire rendra l'Allemagne à jamais responsable de son brutal mépris des traités et lui reprochera cet attentat sanguinaire contre une petite nation innocente, comme l'un des plus terribles crimes qui aient jamais été commis par une nation qui prétend à un rang élevé parmi les pays civilisés » (p. 51). Les Américains considèrent l'argument des nécessités militaires « comme une preuve flagrante de la barbarie foncière du gouvernement allemand. Un homme qui frapperait une jeune fille innocente afin d'atteindre un autre homme serait condamné comme la pire des brutes. Un gouvernement qui massacre brutalement un peuple innocent et pacifique afin d'atteindre un gouvernement ennemi, est considéré par tous les Américains comme le pire des barbares » (p. 53). Le meurtre d'otages innocents est un acte profondément inhumain. « Des soldats américains ont été tués à la Vera-Cruz par des francs-tireurs : mais notre gouvernement aurait pendu tout officier américain qui, par représailles, aurait ordonné le meurtre d'otages innocents ». — « Les Américains admettent volontiers que miss Cavell était coupable de tout ce qu'on lui a reproché. Mais, durant notre guerre civile, nous avons arrêté des centaines de femmes qui avaient commis des crimes beaucoup plus graves, avouant qu'elles étaient des espionnes aux gages des rebelles et qu'elles compromettaient la sécurité des armées fédérales. Pas une de ces femmes n'a été exécutée, parce que les Américains d'il y a cinquante ans étaient trop civilisés pour commettre un acte aussi barbare » (p. 55). — Les Américains croient que les bombardements de villes ouvertes « sont un défi aux règles de la guerre entre nations civilisées, qu'ils sont profondément brutaux et barbares et qu'une nation qui approuve et applaudit ces massacres insensés est moins civilisée que les autres nations modernes » (p. 57). — « L'attentat de la *Lusitania* a ôté de l'esprit des Américains toute espèce de doute sur la barbarie foncière du gouvernement allemand. Aucun autre gouvernement se vantant d'être civilisé, n'a jamais révolté le monde entier par un crime aussi dégoûtant contre l'humanité. Il est absolument inconcevable que la nation américaine puisse jamais descendre assez bas dans l'échelle de l'humanité pour ordonner la destruction délibérée d'un navire anglais portant des centaines de femmes et d'enfants allemands innocents ; mais si pareille chose se pouvait concevoir, vous ne trouveriez pas, dans la marine américaine, un officier capable d'obéir à cet ordre inhumain.... Je suis étonné et indigné qu'un homme de votre situation et de votre intelligence puisse trouver dans son cœur des raisons pour défendre un acte qui a, pour toujours, souillé le nom et l'honneur de votre pays » (p. 58-59). — « Les manifestes des professeurs allemands envoyés aux Américains ont beaucoup contribué à éloigner de l'Allemagne les sympathies américaines; car l'âpreté et la fureur déraisonnable de ces documents, jointe à l'absence complète de preuves pour les nombreuses assertions téméraires qu'ils contenaient, ont beaucoup fait pour convaincre les Américains que le point de vue allemand ne pouvait pas se défendre honnêtement, logiquement, froidement, noblement » (p. 61).

Ces paroles d'un honnête homme, qui sait voir et juger, et qui parle sans haine et sans crainte, constituent le réquisitoire le plus éloquent qu'on ait dressé contre l'Allemagne. Il devrait être lu partout, et d'abord dans nos écoles. Il n'y a rien là qui ne soit à la portée de l'esprit d'un petit Français, et il y verrait comment, sur le grand drame actuel, raisonne un grand Américain.

W. M. Hughes, Prime Minister of Australia. — « *The Day* » *and after. War speeches*, Arranged by K. A. Murdoch, with an Introduction by the Rt. Hon. D. Lloyd George. London, Cassell, 1 vol. in-16 de x-177 p.

M. Hughes est, à l'heure actuelle, la personnalité la plus marquante du monde politique australien. Membre influent du Parti du travail, il est devenu, peu après le début des hostilités, Premier Ministre, assumant la tâche difficile de guider le jeune Commonwealth dans sa politique de guerre. L'entreprise était ardue. L'Australie a pris sans doute, dans un bel élan de patriotisme britannique, fait et cause pour la mère-patrie dans l' « Armageddon », et elle

a fait de lourds sacrifices en hommes et en argent, pour poursuivre la lutte. Des préoccupations personnelles ne semblent pas, cependant, lui avoir permis de maintenir constamment cet élan à l'allure et dans la voie que Londres aurait pu souhaiter. Les Unions ouvrières, très puissantes là-bas, se sont montrées parfois un peu tièdes. Un projet de conscription militaire pour le service outre-mer a échoué une première fois devant le referendum populaire, et il a fallu toute la volonté et toute l'ardeur de M. Hughes et de ses partisans pour le remettre à flot. D'autre part, il ne paraît pas que les vues du Cabinet anglais et celles du Cabinet australien aient toujours coïncidé sur la politique à suivre dans le Pacifique. Londres serait disposé à faire, aux antipodes, de larges concessions aux Japonais, et se demande s'il ne serait pas possible de faciliter l'accès du Northern Territory australien aux sujets de couleur de l'Empire. Melbourne reste fort hostile au Japon et défend avec vigueur le principe de « l'Australie blanche ». Il semble même que le voyage de M. Hughes en Angleterre, au printemps de 1916, au cours duquel il prononça la plupart des discours publiés dans le présent volume, ait eu surtout pour cause la nécessité d'éclairer Downing Street sur les conceptions politiques de l'Australie touchant le Pacifique.

Autant de raisons, en somme, pour étudier de près la pensée de l'homme d'État australien. On la trouvera développée dans ces pages, en une forme oratoire un peu conventionnelle. M. Hughes parle dans des banquets, dans des réceptions officielles, à Londres, à Glasgow, à Edimbourg, dont il est nommé bourgeois honoraire, dans le pays de Galles, d'où il est originaire. Ce sont là des allocutions d'apparat, où l'orateur se tient aux généralités, insiste avec éclat sur les sympathies communes et glisse sur les points délicats. Il en dit cependant assez pour qu'on puisse déterminer ses vues essentielles et son attitude personnelle. Il est délibérément belliqueux. Il sait la valeur de l'enjeu. Il est un impérialiste convaincu. Il voit loin, et de haut : « Le fait est que tout le concept de la politique moderne doit être revisé. Et l'Angleterre a été, et est encore la plus grande pécheresse. A côté de l'idée d'un Empire se suffisant à lui-même, il y a l'idée de l'Angleterre en tant que nation organisée, et de l'Empire britannique en tant qu'Empire organisé : organisé pour le commerce, pour l'industrie, pour la question économique, pour la défense nationale, pour le maintien de la paix du monde, et pour la protection du faible contre le puissant. Voilà un noble idéal. Il doit être le nôtre » (Discours devant la Chambre britannique impériale de commerce, le 15 mars 1916). « La race britannique a trouvé son âme.... Lorsque je parle de notre Empire et des destinées qui s'offrent à lui, je ne parle pas d'expansion territoriale, ni d'augmentation de richesse, mais de plus grandes chances pour le développement des institutions libres, et de conditions économiques et sociales dignes d'un grand peuple, compatibles avec l'intégrité de l'Empire et qui donnent aux nations pacifiques de la terre une sécurité absolue contre ceux qui voudraient troubler la paix du monde. » (Discours au Guildhall, le 18 avril 1916.) — M. Hughes est partisan de la réforme du tarif : « Nous sommes en présence d'un problème qui s'adresse à notre commun instinct naturel de la préservation personnelle, de notre défense personnelle commerciale et industrielle. En pareille matière, il n'y a pas de moyen terme : nous devons avancer ou reculer.... Ce que nous devons maintenant étudier, c'est le genre de politique nécessaire pour protéger la prospérité industrielle et commerciale de la nation, le bonheur et le bien-être du peuple. Nous devrions oublier les dissertations académiques sur le libre-échange et la protection et traiter les problèmes qui se posent en hommes d'affaires, avec l'esprit déterminé des affaires. » (Discours au Caxton Hall, le 8 mai.)

Jean Buffet. — *Du régionalisme au nationalisme financier.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-16 de x-254 p., 1917.

D'une série de conférences et d'études publiées ailleurs depuis le début de la guerre et d'inspiration commune, M. Jean Buffet a formé un volume pour lequel il a trouvé un titre heureux : *Du régionalisme au nationalisme financier.* Ce titre exprime le suc même de son recueil : devant des publics très variés,

M. Jean Buffet a repris, sous des formes diverses, une idée qui lui est chère; il l'a développée; il l'a illustrée d'exemples; il l'a commentée et, comme il se trouve à un poste d'observation de choix, ses avis et ses conclusions ont beaucoup de prix.

En nous montrant ce que fit la Lorraine, au lendemain de 1870, par l'union de toutes ses forces vives concentrées vers sa propre réorganisation et comment elle sut atteindre ce noble but, M. Jean Buffet se demande si l'œuvre de reconstruction nationale qui sera l'œuvre d'après-guerre ne doit pas être inspirée d'un régionalisme économique, industriel et financier, analogue à celui dont les provinces de l'Est nous donnèrent l'exemple. On parle beaucoup de la reprise de la vie régionale et nul ne saurait contester la défaveur qui, par une réaction naturelle, est marquée à notre centralisation administrative, déjà plus que séculaire. M. J. Buffet limite ses études au régionalisme financier : la politique bancaire, le rôle des banques dans l'œuvre économique d'après-guerre, le crédit industriel a long terme et le crédit commercial à l'exportation, tels sont les principaux sujets qu'il traite, en insistant sur l'exemple de la Lorraine d'hier et sur la part qu'elle peut prendre demain à la tâche commune. Que nos grandes banques régionales n'aient pas eu, dans le passé, les facilités d'essor, qui, par suite de circonstances exceptionnelles, furent offertes aux banques lorraines, il est possible, mais l'œuvre qui s'imposera demain au pays tout entier doit stimuler leur bonne volonté en même temps qu'elle leur ouvre un vaste champ d'activité. La coordination de leurs efforts, libérés de tout esprit d'individualisme étroit, sera un facteur essentiel de la résurrection nationale, comme nous l'indique le patriotisme éclairé et agissant de M. Jean Buffet.

C. de P.

Gaston Jèze, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. — *Les finances de guerre de l'Angleterre*. Paris, Giard et Brière. 1 vol. gr. in-8 de 304 p., 1916.

C'est le second ouvrage publié par M. Gaston Jèze sur l'effort financier fourni, par l'Angleterre depuis août 1914. On y retrouve les mêmes procédés dans l'étude des questions financières : une très grande abondance de documentation et la préoccupation constante de ne rien omettre des nombreux détails de la procédure parlementaire relative aux votes des diverses lois. M. Gaston Jèze ne veut pas laisser oublier qu'il est un de nos plus éminents maîtres des Facultés de droit. Parfois même, il a fait grief aux pouvoirs publics anglais de ne pas avoir tenu compte des usages tant respectés dans un pays essentiellement traditionnaliste. Les circonstances, dans bien des cas, ont exigé des simplifications de la procédure parlementaire. Cela s'est fait dans tous les pays, et d'ailleurs, M. Gaston Jèze n'avait pas manqué de relever des faits analogues d'une façon très spirituelle, dans son intéressant ouvrage sur les Finances de guerre de la France.

Le deuxième volume des Finances de guerre de l'Angleterre continue l'étude des dispositions législatives édictées pour faire face à l'augmentation constante des dépenses de guerre. Comment l'Angleterre peut-elle soutenir ce fardeau qui s'accroît sans cesse non seulement de ses propres dépenses, mais encore de l'aide matérielle qu'elle apporte à ses alliés? On a toujours, en pareil cas, une tendance à prendre comme base les évaluations faites avant 1914 de la richesse en capital des différents pays belligérants. Cette méthode n'est plus exacte au bout de trois ans de guerre, spécialement pour l'Angleterre, parce que tout en faisant un immense effort militaire, le Royaume-Uni a continué à produire et il ne s'est pas appauvri.

Mais à côté de cette préoccupation de ne pas arrêter la production de la richesse, il y en a une autre, encore plus pressante dans les circonstances actuelles : c'est de ne pas gaspiller et d'économiser le plus possible. Économies publiques, économies concernant la vie domestique des particuliers, M. Gaston Jèze se livre à une étude très approfondie des mesures prises en Angleterre, pour ménager les deniers publics. La presse ne cesse de recommander des simplifications dans les rouages administratifs ou un contrôle très sévère des

différentes fabrications de guerre. Mais dans cette voie sans issue des réformes administratives, on ne peut que rarement arriver à un résultat utile. Ceci est encore vrai dans beaucoup de pays. Chaque service administratif signale les réductions de dépenses à opérer chez le voisin, mais se défend énergiquement si des suppressions sont exigées dans son personnel, M. Gaston Jèze met en évidence les tentatives faites par le gouvernement anglais pour diminuer ses dépenses administratives. Il indique les résultats obtenus. Le chiffre des économies réalisées aurait, d'ailleurs, pu être plus considérable si le Parlement avait toujours soutenu le Gouvernement.

H. S.

Georges Lachapelle. — *L'œuvre de demain.* Paris, Armand Colin, 1 vol. in-12, 1917.

Il n'y a personne qui ne pense que l'immense bouleversement apporté par la guerre à notre vie économique et sociale ne doive se traduire par d'importants changements politiques lorsque l'heure des reconstructions aura sonné. Déjà, avant la guerre, d'excellents esprits soutenaient (et leur voix trouvait de l'écho dans le pays) que les vices de l'organisation politique française réclamaient des remèdes énergiques; il était nécessaire de réformer un parlementarisme avarié, qui prétend refaire à son profit la confusion des pouvoirs, de rendre à l'exécutif plus d'indépendance et plus de prestige et d'apporter à notre organisation administrative vieillie, surannée, conçue à une époque où n'existaient ni chemins de fer, ni télégraphe, ni téléphone, les modifications nécessaires pour qu'elle puisse s'harmoniser avec les besoins de notre époque. Ce programme d'hier reste celui de demain. C'est celui que nous expose avec talent M. G. L., que sa parfaite connaissance des milieux politiques rendait particulièrement qualifié pour cette œuvre. Comme secrétaire général du Comité républicain de la R. P., M. G. L. a rendu les plus précieux services à la cause de la réforme électorale. Il en rendra demain d'aussi précieux dans la campagne de revision de la Constitution qui s'ouvrira certainement. Ceux qui dès maintenant veulent savoir pourquoi et sur quoi devra se faire cette campagne liront avec intérêt et profit le livre que M. G. L. aurait pu intituler : « Histoire de la décadence de la Constitution de 1875 ».

H. R. Savary.

Henry Cochin. — *Les deux guerres : 1870-1871, 1914-1917. Images et Souvenirs.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 292 p., 1917.

M. Henry Cochin ajoute à la brillante série de ses précédentes études un volume « d'images et de souvenirs » riche de substance, ayant beaucoup de grâce, d'émotion cachée et de profondeur. Notes, observations, fragments d'histoire, la plupart de ces pages constituent le journal de la vie des âmes françaises pendant la guerre.

Les événements de 1870 vus par des yeux de seize ans se superposent, se comparent à ceux de 1915 et tant de visions éparses, variées, sont unies dans un même sentiment qui se dégage en doctrine. Celle-ci peut se formuler ainsi : Nos pères n'ont perdu leur fermeté d'âme que dans les convulsions sans cesse renouvelées de la guerre civile. Quand les forces intellectuelles de notre pays ont changé de physionomie elles n'ont ni diminué, ni rien perdu de leur vertu séculaire, elles sont restées ce qu'elles furent toujours : un faisceau d'incomparables instruments de propagande et de défense nationale.

Et cette constante démonstration se développe au cours du volume, moins dans des paysages de guerre qui ne sont ni nombreux ni trop étendus, que dans cette contemplation des faits vus au delà du cercle de fer qui nous étreint, et étudiés dans le plan de l'histoire et de la philosophie.

Janvier 1871 fut le mois du bombardement. Les dégâts étaient sans importance et impressionnaient fort peu les habitants de Paris. En réalité, la chute des obus, de même que la venue des « taube » en 1914, excitait la curiosité. « On avait vite appris à apprécier leur son, ce petit sifflement doux qui représente assez bien une pointe d'aiguille griffant de la soie. »

Plus sombres, plus tragiques dans leur angoisse furent les jours de la bataille au cours des six premiers mois de la guerre dans la Flandre française.

M. Henry Cochin nous la montre remontant pas à pas jusqu'aux environs de sa demeure et, de rivière en rivière, aboutissant sous sa forme la plus furieuse jusqu'à l'Yser dont les eaux devenaient rouges de sang et empoisonnées de cadavres tuméfiés. Quels changements inattendus imposés par la furie belliqueuse des hommes et quel contraste avec l'état de choses que l'ancien maître si aimé de l'auteur, M. Aubert Hix, avait minutieusement noté en 1870-1871 et qui dans nos tristes jours se trouve si épouvantablement dépassé. Il semblait assurément promis à des destinées plus pacifiques de même que son élève grandissant alors dans la plus douce, la plus digne des atmosphères familiales, à ce foyer devenu dans ces tristes heures un centre de charité, de réconfort mutuel et de pieuse bonté.

Mais le souci de l'auteur va plus haut que les faits extérieurs ou les émotions purement humaines. Avec son admirable chapitre sur le centenaire de 1814, il nous dépeint Lamartine à vingt-cinq ans entrant dans la vie parmi les ruines de guerre de Napoléon. C'est à Milly, « dans ce lieu sans beauté que le poète a le plus aimé, c'est à ce lieu qu'il a donné son âme, c'est là qu'il a connu pour la première fois ce sentiment qui est pour lui la cause d'une de ses plus riches inspirations, l'amour du sol ».

Et semblable à celle de Chateaubriand, l'infinie tristesse de Lamartine grandissait dans un cœur épris d'une voracité déraisonnable de bonheur que chaque instant décevait et renouvelait. Le poète s'en trouvait soudainement agrandi jusqu'à en être écrasé.

Ces précieuses analyses viennent bien à leur heure. Elles sont choses vivantes et maîtresses d'action. Outre les récits palpitants de belles leçons d'histoire nationale, on y trouve fidèlement reproduit l'écho d'un grand cœur et celui des sentiments de la majorité du pays qui témoigne de la ferme confiance de la France en elle-même.

Et avec Lamartine, si admirablement dépeint et sa jeunesse merveilleuse, nos esprits et nos cœurs ascensionnent vers cet immortel maître de confiance et d'idéal.

HENRY DE MONTARDY.

Edmond Pilon. — *Pèlerinages de Guerre. Jadis et de nos jours.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 322 p., 1917.

Des récits de combattants paraissent tous les jours : articles dans les revues et les journaux, brochures et volumes composent une immense littérature des champs de bataille. Elle est particulièrement attachante, car trop d'hommes auront vécu la guerre, trop d'entre eux en auront écrit le livre avec leur sang pour ne pas toujours trouver de l'intérêt à des récits qui ne sont parfois que la faible image de ce qu'ils auront souffert.

Mais au cours de notre histoire, même la plus lointaine, combien de récits héroïques doivent être justement recherchés à cause de ce qu'ils portent en eux d'exceptionnel et de vérité tragique. Il devient passionnant de les relire surtout quand on compare la bataille de naguère à celle d'aujourd'hui. On peut ainsi mesurer ce qui les rend différentes : les moyens mécaniques, et ce qui les rend semblables : les facultés humaines, l'intelligence et le courage.

M. Edmond Pilon, dans un fort intéressant volume, promène son lecteur à travers les plus variés, les plus inattendus paysages d'histoire et de guerre. La plupart de ceux-ci sont marqués des cicatrices de la bataille, leurs routes sont jalonnées de ruines. Rien n'est oublié dans la description de ces villages épars entre la Marne et l'Ourcq. De même qu'en Wallonie et sur tout ce sol guerrier étreint par les méandres sinueux de la Meuse, ces régions ont été le carrefour où se sont choquées à toutes les époques, les armées les plus fortes du monde. Puis c'est Saint-Quentin, ville charmante, ancienne, aux coutumes vénérables dont chaque maison a une histoire. C'est Château-Thierry, Péronne, cité vaillante d'aspect féodal et militaire, aujourd'hui un monceau de ruines, enfin Bouchavesnes et Combles, localités d'aspect rural, au passé et au présent remplis de gloire.

Ainsi, grâce à ces descriptions exactes, à ces considérations savantes tout éclairées d'histoire, nous comprenons comment s'est constituée pierre à pierre,

l'unité si laborieuse de notre patrie que Mazarin, d'un trait de plume en 1659, poussa jusqu'aux Flandres. Il établissait par là une solide ligne de la frontière française.

Tous ces bons ouvriers de l'œuvre du passé réunis et confondus dans la même reconnaissance avec les héros d'aujourd'hui, défenseurs de notre territoire envahi, méritent bien d'être célébrés et défendus contre l'ingrat oubli, contre l'usure funeste des années.

L'auteur a fort heureusement accompli cette juste tâche, celle de conserver à jamais présents dans nos pensées, ces souvenirs de tertres tout chargés de drapeaux et de fleurs où les soldats reposent entre deux sillons, et ces images de villes ruinées, anéanties par la sauvage cruauté du Barbare disparaissant chargé de meurtres et lourd de rapines.

H. DE MONTARDY.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Artaud et **Brenier.** — *L'Union économique provençale*, Marseille, une broch. in-4, 1917.

MM. Artaud, président de la Chambre de Commerce de Marseille, et Henri Brenier, directeur des services de cette même Chambre, viennent de publier une étude qui se rattache par certains côtés à la discussion qui a été ouverte dans plusieurs enceintes sur la réorganisation administrative de la France. Il a été fort question du régionalisme dans ces discussions : différentes formes de régionalisme ont été proposées ou critiquées par les orateurs. Certains d'entre eux, en repoussant le régionalisme politique proprement dit, c'est-à-dire le remplacement du département par des circonscriptions administratives plus vastes munies d'organes délibératifs élus, ont appuyé l'idée d'introduire dans notre système départemental actuel, élargi par certaines fusions, des groupements de caractères et de cadres divers, intellectuels, universitaires, artistiques, économiques, commerciaux, industriels, qui auraient plusieurs des avantages du régionalisme sans risquer de compromettre l'unité nationale; — qui de plus, dans ses grandes lignes, respecteraient l'ordre administratif profondément entré dans nos mœurs, tout en étendant le domaine de l'action collective, reconnue aujourd'hui si nécessaire. C'est dans cet ordre d'idées que se meut le projet « d'Union économique provençale », qu'à l'instar d'un certain nombre de chambres de Commerce et de publicistes, viennent d'étudier et de commenter MM. Artaud et Brenier dans un rapport adressé à la Chambre de Commerce de Marseille.

Le premier, sous le titre un peu barbare de « Une solution productionniste », examine les moyens, pour une sphère économique déterminée, de produire largement pour « rattraper le retard que nous avions déjà avant la guerre, reconstituer les capitaux consommés pendant la guerre, et ne pas nous laisser distancer par nos voisins ». C'est là un programme très louable. L'auteur se demande si en vue de le réaliser, la Chambre qu'il préside, et qui a déjà donné de nombreuses preuves de sa vitalité et de son esprit d'initiative, ne doit pas « sortir de sa circonscription et aborder la région — en la considérant comme unité d'exploitation », offrant les avantages que représentent l'étendue, l'organisation, la coordination des efforts aussi bien en matière industrielle et commerciale qu'en matière agricole. Sans insister sur les détails de cette organisation, il propose à la Chambre de procéder méthodiquement à l'étude de la question, et tout d'abord il a demandé à M. Henri Brenier, bien connu pour son Atlas statistique de l'Indo-Chine, d'examiner ce qui doit être la première étape de la route à suivre, c'est-à-dire les éléments d'une délimitation de la région dite provençale.

M. Brenier ne se dissimule pas la difficulté d'une tâche qui paraît au premier abord assez simple, mais qui vient vite se heurter à des antagonismes d'intérêts ou d'habitudes, ou même à des doutes sur les véritables confins géographiques d'une région d'ensemble à constituer et sur le rôle que les confins jouent actuellement en présence des moyens de communication et de transport

modernes. Nous ne pouvons pas naturellement suivre ici l'auteur dans l'étude serrée qu'il fait de son sujet, ni discuter ses conclusions ou ses suggestions. Elles sont basées sur une analyse géographique et topographique détaillée. En supposant ses propositions acceptées, et elles ne pourront l'être qu'à la suite de négociations et de pourparlers qui ont déjà commencé et semblent en bonne voie, M. Brenier, dans une deuxième partie de sa note, examine les avantages pratiques qui résulteraient d'un organisme économique grand-provençal composé en gros de huit départements : Bouches-du-Rhône, Basses et Hautes-Alpes, Alpes Maritimes, Var, Vaucluse, Gard, Ardèche, soit 42,644 kilomètres et 2,755,800 habitants. Il passe en revue les industries déjà existantes, et insiste sur les développements qu'elles pourraient trouver soit dans de nouveaux débouchés, soit dans l'emploi généralisé des forces hydrauliques dont les montagnes comprises dans la région fourniraient des sources abondantes. Il met en relief l'avantage que présenteraient au point de vue des irrigations la régularisation des eaux supérieurs et le reboisement. La répartition de la main-d'œuvre profiterait également d'une organisation centralisatrice ; de même pour le crédit agricole, l'enseignement technique, etc.

Je suis heureux de signaler la féconde initiative de la Chambre de Commerce marseillaise, initiative qui servira d'exemple et d'encouragement à d'autres tentatives du même genre. Dues à l'impulsion des intéressés eux-mêmes, elles réussiront mieux, à mon avis, que des groupements officiels qui seraient prescrits et institués par la pression gouvernementale ; ceux-ci auraient de par leur origine un caractère factice et contraint qui leur enlèverait de leur efficacité et compromettrait leur existence même.

E. D'EICHTHAL.

Maurice Duclos. — *La Crise monétaire mondiale, projet de solution par la création d'un billet de banque international.* Paris, Imprimerie Chaix, 1 broch. de 57 p., avec tableaux, 1917.

La prolongation indéfinie de la guerre européenne menace de disloquer l'organisation économique et financière des États belligérants. Pour remédier au mal encore latent, mais qui se révélera dans toute son étendue au lendemain de la paix, on a proposé, maintes fois déjà depuis plus de deux ans, la création d'un billet de banque international. Hier, M. Citröen se prononçait en faveur du *simplex*. Aujourd'hui, M. Maurice Duclos suggère l'idée d'une entente entre alliés, ayant pour objet l'établissement d'une circulation fiduciaire commune. Sa thèse est ingénieuse et très étudiée, mais sans que cependant des arguments convaincants soient articulés en sa faveur. Il s'agirait, somme toute, de grouper des opérations d'émission aujourd'hui encore séparées : les États contractants, pour garantir le papier international, à émettre par la *superbanque*, fourniraient « non pas de l'or, mais leur crédit, basé sur des biens réels, valant comme couverture tout autant que l'or ». Mais, en temps normal, le papier d'escompte ne représente-t-il pas lui aussi des *biens réels*, et, en temps actuel, les avances à l'État ne sont-elles pas gagées sur la richesse tout entière des pays ? On ne voit pas bien quel avantage résulterait pour un pays prospère d'une semblable combinaison, et par contre, ce pays deviendrait, par l'engagement qu'il prendrait, solidaire des autres nations alliées. Il n'est donc pas possible, tout en rendant justice à l'érudition de l'auteur, de suivre celui-ci sur le terrain où il veut nous entraîner.

MAURICE DEWAVRIN.

Henri Fayol, directeur général de la société anonyme de Commentry, Fourchambault et Decazeville. — *Administration industrielle et générale.* Paris, Dunod, 1 vol. in-8 de 175 p., 1917.

On trouve groupées sous ce titre les réflexions générales d'un praticien sur l'administration des grandes industries. Un effort de systématisation très apparent se dégage de ce travail. L'immensité du sujet condamnait nécessairement l'auteur à rester dans des formules très générales. Les exemples choisis sont tirés des industries extractive et métallurgique, pour lesquelles on doit reconnaître à M. Fayol une compétence exceptionnelle.

Il y a lieu de signaler dans la seconde partie de ce petit ouvrage des considérations très justes sur la formation des ingénieurs destinés à ces industries. On y critique avec raison l'exclusivisme, poussé jusqu'à l'abus, de l'éducation technique ; — la confusion regrettable, et qui persiste encore dans beaucoup d'esprits, entre la technique quotidienne et le rôle des mathématiques supérieures ; — l'insuffisance de la formation administrative, commerciale et financière ; — les lacunes de la culture générale, et notamment de l'éducation psychologique indispensable à tous ceux qui sont appelés par leurs fonctions à l'utilisasation du personnel ouvrier. On n'oublie rien des qualités qui sont nécessaires aux véritables chefs : « L'initiative, l'énergie, la mesure, le courage des responsabilités, le sentiment du devoir sont autant de qualités morales qui donnent une grande valeur aux agents supérieurs de l'industrie ». L'auteur fait même ressortir que la santé et la vigueur physique sont des éléments professionnels utiles aux dirigeants. L'École professionnelle ne doit donc pas rester étrangère à leur développement, et devient particulièrement nuisible lorsqu'elle l'entrave.

Tout ceci n'est que l'expression de vérités qui tendent de plus en plus à se faire jour dans tous les esprits, parce qu'on s'aperçoit de plus en plus clairement combien il a été désastreux de les méconnaître. Il y a une théorie administrative industrielle digne à elle seule de constituer une véritable science appliquée, et dont la formation est de nature à tenter les meilleurs esprits. On sait combien ces questions ont déjà préoccupé l'opinion aux États-Unis, et avec quel éclat elles furent étudiées et exposées par l'ingénieur Taylor. Toute contribution à ce vaste ensemble d'études doit être favorablement accueillie, et les réflexions des praticiens, résultats d'observations et d'expériences prolongées, méritent spécialement l'attention. On ne peut donc que désirer de voir suivre par beaucoup d'autres l'exemple donné par M. Fayol. Le champ à exploiter paraît presque inépuisable.

L. Q.

HISTOIRE

S. E. Morison. — *The struggle over the adoption of the Constitution of Massachusetts, 1780.* (Massachusetts Historical Society, mai 1917.)

M. S. E. Morison a déjà apporté une contribution fort intéressante à l'histoire des États-Unis. Nous avons signalé ici l'étude si attentive et si pleine de faits significatifs qu'il a faite de la vie de Harrison Gray Otis (*The life and letters of Harrison Gray Otis, federalist 1765-1848.* Boston, Houghton Mifflin, 2 vol. in-8, 1913). La communication qu'il vient de faire à la société historique du Massachusetts renferme, dans ses quelques pages, des informations substantielles sur un point capital de l'histoire constitutionnelle des États-Unis. M. Morison a poursuivi son étude avec tout le soin d'un véritable érudit. Il sait qu'on n'arrive aux découvertes nouvelles et aux constatations décisives que par le travail d'archives. Il le conduit avec méthode et patience. Son enquête l'a amené dans maintes collections de documents, et il n'a pas reculé devant une vaste correspondance, en expédiant une lettre circulaire aux secrétaires d'une centaine de *towns* du Maine et du Massachusetts. Il publie avec goût : trois fac-similés et une carte mettent le lecteur plus près du sujet. Finalement, ce dernier est entièrement renouvelé.

On croyait, en effet, jusqu'à présent que la Constitution de l'État de Massachusetts, la plus ancienne actuellement de l'Union et l'une des plus caractéristiques, avait été adoptée en 1780, par la population, à l'unanimité. L'étude des procès-verbaux originaux des towns sur la ratification a révélé à M. Morison un aspect tout différent des faits. Le texte soumis à l'approbation du peuple souleva au contraire de nombreuses objections, dont beaucoup dénotent une remarquable sagesse de la part des citoyens et dont certaines ont fait, plus tard, l'objet d'amendements constitutionnels.

On a rarement vu un referendum étudier d'aussi près un texte, car ce ne fut pas sur l'ensemble de la Constitution que la population de chaque township prononça, ce fut sur chacun des articles observé séparément. Par contre, en suivant

d'aussi près, la procédure de cette ratification populaire, M. Morison croit avoir découvert que la volonté du peuple fut surprise et que la majorité des deux tiers requise pour l'adoption du texte fut supposée.

M. C.

G. Yakchitch. — *L'Europe et la résurrection de la Serbie* (1804-1834), avec préface de E. Haumant. Paris, Hachette, 1 vol. in-8 de 510 p., 1917.

L'heure est propice pour publier une seconde édition de l'ouvrage si complet et si documenté de M. G. Yakchitch. Comme le fait remarquer M. Haumant dans sa courte préface, « il y a dix ans le grand public était assez indifférent à la Serbie; depuis l'héroïsme de son armée et les souffrances de son peuple en ont fait une des terres saintes du monde civilisé ». Aussi l'historique de cette longue et glorieuse marche vers l'indépendance attirera-t-il l'attention plus vivement aujourd'hui qu'hier. Nul guide plus sûr que M. Y. : il a fouillé les archives de son pays hélas aujourd'hui dispersées et sans doute plus d'à moitié détruites, puisé de nombreux renseignements dans les chancelleries étrangères, dans les bibliothèques privées, notamment à la bibliothèque polonaise; et il a cependant tenu à conserver une louable impartialité.

Napoléon s'est peu occupé de la question serbe; elle ne figurait pour lui que dans un coin de l'échiquier oriental, et ses projets à l'égard des « Serviens » changèrent aussi souvent en dix ans que l'état de ses relations avec Alexandre Ier ou l'empereur François. Les Serbes qui, sous la conduite de Karageorges, commençaient à secouer le joug turc n'imaginaient pas de danger pire que celui venu de Constantinople : le germanisme n'existait pas encore en puissance d'expansion! Et la France encourageait plutôt les Autrichiens que les Russes à prêter leur appui intéressé aux Serbes révoltés contre leur suzerain.

Peu à peu pourtant, et dès le lendemain du Congrès de Vienne, la lutte d'influence reprit entre l'Autriche et la Russie; la Serbie en profita pour s'émanciper de Constantinople, s'appuyant tantôt sur Saint-Pétersbourg et tantôt sur Vienne : avec quelle ardeur ses chefs combattirent trente ans durant pendant que ses diplomates négociaient, c'est ce que M. Y. montre dans chacun des chapitres de ce récit épique; nul peuple n'a mieux et plus héroïquement mérité son indépendance; quand en 1833 un hatichérif reconnait l'autonomie serbe, qui eut pu croire que quatre-vingts ans plus tard l'indépendance et l'existence même seraient disputées à ce peuple par un voisin qui n'avait aidé à son émancipation que pour la confisquer à son profit!

Pierre Rain.

Edouard Driault. — *La question d'Orient, depuis ses origines jusqu'à la grande guerre.* 7e édition, mise au courant des derniers événements. Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de xv-432 p., 1917.

L'éloge n'est plus à faire de l'excellent ouvrage de M. Driault qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tout étudiant des questions diplomatiques. M. D. nous conduit désormais jusqu'au seuil de 1914. A cette date s'ouvre une nouvelle période dans la question d'Orient, dont il est impossible actuellement de déterminer le caractère. En résultera-t-il une liquidation complète de la Turquie ou un replâtrage de cet empire, laissant encore en suspens les solutions définitives que réclament les intérêts des grandes puissances, les ambitions des peuples voisins, et les aspirations de nationalités qu'il opprime? A ces questions M. D. donne une réponse. Il estime que la guerre actuelle doit amener la liquidation de la Turquie, au profit des héritiers que l'histoire désigne et à l'exclusion du légataire universel que l'Homme malade circonvenu, trahi par ses serviteurs, s'est donné à la onzième heure. Nous l'espérons bien. Toutefois, la renonciation récente de l'héritier principal est venue singulièrement affaiblir les prétentions des autres. Il est moins certain, depuis que la Russie déclare renoncer à Constantinople, que les assises solennelles qui régleront le sort de l'Europe puissent régler aussi définitivement celui de la Turquie et tarir enfin la source des complications, des conflits et des guerres auxquels a donné lieu la décadence de l'empire des Osmanlis.

ANALYSES

S. Laboubée, inspecteur de la Banque de l'Algérie. — *Notes sur l'Industrie en Algérie.* Alger, A. Jourdan, 1 broch. de 158 p.

Comme l'indique l'auteur lui-même, ce travail n'a aucune prétention littéraire, ce qui ne veut point dire qu'il soit dépourvu d'intérêt. Il se compose de brèves notices monographiques, où le chiffre, ce chardon du discours, tient la place d'honneur, et où l'on rencontre, sous peu de mots, beaucoup de faits.

L'industrie est encore peu développée en Algérie, occupant seulement 23,600 ouvriers. Ses principales branches sont la fabrication du tabac, celle du crin végétal, celle des espadrilles, l'huilerie, la tuilerie-briqueterie, la conserve alimentaire, la minoterie et la fonderie de métaux. D'autres pourraient être notablement développées, soit en vue de débouchés purement locaux, comme la tannerie, la cordonnerie, l'ameublement, soit pour l'exportation, comme la bouchonnerie, la fabrication des tapis, la biscuiterie commune, etc.

L'auteur fait remarquer avec raison que la métropole achète à peine *le trentième* de son fer à sa colonie nord-africaine. Il y aurait là un courant commercial que l'on pourrait notablement élargir.

En terminant, M. Laboubée demande pour les Algériens certaines facilités indispensables : plus de moyens de transport, plus de moyens d'octroi financier (crédit), moins de formalisme administratif. Souhaitons que cet appel soit entendu.

MAURICE DEWAVRIN.

Jean Massart, vice-directeur de la classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique. — *La Presse clandestine dans la Belgique occupée.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8 de VI-318 p., 1917.

Tout le monde a entendu parler de *La Libre Belgique*, le vaillant journal clandestin, qui se publie à la barbe des autorités allemandes et qui venge chaque jour la Belgique des iniquités de l'occupation germanique. Au moyen de nombreux extraits de l'admirable petite feuille, M. Massart nous renseigne sur l'état d'esprit de la Belgique envahie; il nous montre la patience et l'espérance invincible du vaincu qui méprise autant qu'il l'exècre l'autorité arrogante et brutale qui s'exerce temporairement sur lui. Il nous dit comment les nouvelles du dehors pénètrent en Belgique, comment arrivent à être reproduits et à circuler les livres et brochures, imprimés en France et en Suisse et dont la lecture, en dépit de toutes les tracasseries policières, soutient le courage des Belges et leur foi dans le châtiment de la Bête.

Ce livre, précieux par les documents et par les renseignements qu'il contient, peut nous rassurer sur les conséquences de l'occupation, même prolongée de la Belgique : une haine inexpiable, destinée à durer pendant des générations, est le seul fruit que les Allemands recueilleront de leurs glorieuses « victoires d'août 1914 ». Ils ne s'en relèveront jamais.

Victor Boret, député. — *La Bataille économique de demain.* Paris, Payot, 1 vol. in-12 de 244 p., 1917.

De quoi demain sera-t-il fait? Nul ne le sait, mais on peut deviner que la paix que l'on espère ne nous donnera pas le repos. Sur un autre terrain la lutte va continuer plus formidable que jamais. Au lendemain des grandes commotions, les activités humaines sont toujours surexcitées.

Naguère elles se manifestaient principalement dans les domaines de la politique, de la littérature et des arts. Il est à croire qu'elles se porteront surtout vers le domaine scientifique et économique. Pour réparer tant de désastres, comme pour assumer et amortir tant de charges, l'homme, dans tous les pays, va chercher à arracher à la nature le plus possible de ses secrets et de ses trésors. Dans cette recherche passionnée la part de la France sera grande et elle sera belle et fructueuse, si les autorités responsables, ainsi que nous le montre M. Boret, savent comprendre et faire leur devoir.

Nicolas Stoyanovitch. — *La Serbie d'hier et de demain.* Paris, Berger-Levrault, in-12, 180 p.

Divisé en deux parties, ce petit volume a pour but de montrer d'abord que l'idée yougo-slave est vieille d'un siècle, que Belgrade a toujours été le centre des aspirations des yougo-slaves, que séparés par un très long passé, les Serbes, les Croates, les Dalmates n'en ont pas moins pareille origine et pareille ambition de se réunir sous un même chef. Cette thèse est très discutable, nous l'avons déjà montré ailleurs; mais si le grand état slave du moyen âge n'a que peu de rapports avec celui que rêvent d'édifier les Serbes du xxe siècle, il n'en est pas moins certain que cette constitution est un des problèmes les plus délicats de demain.

Ce sont les données de ce problème que dans une seconde partie M. Stoyanovitch étudie au double point de vue européen et local. Quel intérêt la construction d'un grand état yougo-slave présente-t-il pour la Quadruple Entente? Quels rapports la grande Serbie doit-elle entretenir avec l'Italie? C'est ce que M. S. détermine après plusieurs de ses compatriotes, après M. Denis. Puissent leurs vœux se réaliser; ils symbolisent et présument en effet l'absolu triomphe des alliés.

P. R.

Sir J. W. Flavelle, président du Bureau impérial canadien des munitions. — *Canada and its relations to British Empire, An Address.* Londres, Macmillan, 1 broch. in-8 de 11 p., s. d. (1917).

L'auteur pose avec netteté, dans ces pages trop brèves, le problème de l'Empire. Il y développe un point de vue « colonial » qui mérite une attention particulière. Voici sa thèse : les Dominions ont, dans la présente guerre, joué leur rôle, et tenu largement leur place; ils ont donc acquis le droit de participer désormais aux conseils de la nation britannique, en partageant la responsabilité des décisions prises. Dans l'état actuel des choses, le Parlement de la métropole ne peut plus se réserver la direction des Affaires étrangères de l'Empire ni la décision en cas de guerre et de paix. On ne doit pas craindre que les nouveaux liens contractés puissent porter préjudice à l'autonomie ni à l'esprit national de chacun des Dominions. Actuellement, ceux-ci supportent déjà toutes les obligations découlant de l'affiliation à l'Empire et n'en ont pas les avantages. Si la Fédération se constitue, les difficultés et les sacrifices incomberont à la Grande-Bretagne et non point aux Dominions.

Horus. — *L'Avenir de l'Industrie chimique en France*, broch. de 46 p., aux bureaux du journal *L'Information.*

Cette brochure est un exposé rapide mais complet et scientifique de l'avenir qui paraît réservé chez nous à l'une des principales branches de l'industrie moderne pour ne pas dire à la plus importante de toutes.

H. indique successivement en ce qui concerne les matières premières, l'outillage, le personnel, le commerce extérieur, l'organisation commerciale et financière, les éléments du problème à résoudre. Les matières premières ne nous font pas défaut, l'outillage nous le posséderons à la fin de la guerre, le personnel est actuellement peu nombreux mais il deviendra rapidement suffisant si les entreprises savent le bien payer et le bien utiliser. Mais saurons-nous, voudrons-nous suivre une bonne politique pour l'organisation commerciale et financière de notre industrie chimique, voilà le point sensible du problème. Si nous nous corrigeons des excès de notre individualisme et si la politique n'entrave pas la réalisation du contrat projeté

entre l'État et la nouvelle Compagnie nationale des matières colorantes et des produits chimiques, une renaissance glorieuse de l'industrie chimique en France n'est pas seulement un rêve.

G. L.

Joseph Séguy. — *L'Exportation française à Paris. Ce que j'y ai vu, ce que j'y ai étudié.* Paris, Sirey, 1 broch. in-8 de 75 p., 1916.

Dans une plaquette de 75 pages M. J. S. a réuni une quinzaine d'articles de journaux publiés par lui sur « la leçon commerciale de la guerre ». Hélas des mots, des mots justes et vrais pour la plupart, mais combien inutiles si les syndicats industriels et commerciaux et les chambres de commerce ne mènent pas eux-mêmes, méthodiquement, une campagne tenace pour faire obtenir à l'exportation française les organes d'expansion qui lui manquent, et si le monde commercial français continue à considérer l'exportation comme un boni sans plus.

André Martin. — *Monnaies, effets de commerce et changes de tous les pays.* Paris, Giard et Brière, petit in-18 de 153 p., 1914.

C'est un petit ouvrage pratique renfermant pour tous les pays classés par ordre alphabétique l'indication de ses monnaies (or, argent, fiduciaire), la législation des effets du commerce, l'indication des droits de timbre, enfin les usages et la cote des changes.

Un tel ouvrage est utile comme point de repère à condition que ceux qui en usent prennent soin de s'informer si depuis son apparition la législation d'un pays donné en ces matières est bien restée ce qu'elle était.

Dr Achalme. — *La science des civilisés et la science allemande.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 202 p., 1916.

Appelé par ses travaux personnels à étudier la production scientifique d'outre-Rhin, le Dr Achalme a pu constater le caractère particulier de la science allemande. La vérité scientifique est systématiquement négligée par les Allemands et en dénigrant l'œuvre des étrangers ou en la traitant avec un silence méprisant, ils s'efforcent de prouver que la science est leur apanage exclusif. M. Achalme révèle à la fois les injustices monstrueuses dont les savants français furent victimes de la part des Allemands et la conception étrange de la science de ces derniers : conception qui ne tendait à rien moins qu'à établir l'hégémonie allemande sur la pensée humaine tandis que les armes l'auraient imposée aux nations.

L. P. H

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Erratum : L'auteur du livre sur *Un Prophète, Edgar Quinet*, dont il est rendu compte dans le numéro précédent, page 319, est M. Paul Gautier et non Paul Giraud.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TRENTE-HUITIÈME

(2e semestre 1917.)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Barety (L.). — La concentration des banques de province en Italie. 446
Barthe (A.). — La gestion financière et économique de Joseph Bonaparte en Espagne. 403
Barthélemy (Joseph). — Nos institutions politiques et la guerre. . 353
Calan (Cte de). — Le recrutement régional des partis politiques de 1789 à 1914. — Un parti de droite conservatrice : la Guyenne. . 266
Caudel (Maurice). — L'Empire britannique et la guerre. 238
Chailley (J.). — Nos colonies et la guerre. — L'avenir de nos colonies. — Un débouché pour les capitaux et les savants 215
Chasles (Pierre). — La révolution russe et la guerre européenne. . 27
D. D. — Vers l'expansion économique. 131
Duhamel (J.). — Nos colonies et la guerre : le problème colonial et l'après-guerre. 424
Dupuis (Charles). — Le droit international de l'avenir selon les vues américaines. 70
Eichthal (E. d'). — Paroles prononcées aux obsèques de M. Daniel Bellet 337
Festy (O.). — Le Conseil d'encouragement pour les associations ouvrières (1848-1849) 380
Lacroix (Général de). — Les armées britanniques en France . . . 177
La Quintana (Orzabal de). — Le Panaméricanisme et son évolution récente. 50
Leger (Louis). — L'organisation du panslavisme et l'intérêt européen. 341
Morel (Léon). — L'influence des penseurs et l'action nationale en Grande-Bretagne. 1
Quesnot (Louis). — De la déclaration de la nationalité des acquéreurs de biens situés en France. 117
Rain (Pierre). — Les influences occidentales dans la formation de la Russie nouvelle. 437
Regelsperger (G.). — Nos colonies et la guerre. Madagascar. . . . 195
Vosnjak (B.). — L'administration française dans les pays yougoslaves (1809-1813). 100

II. — VARIÉTÉS

Bellet (D.). — Le rôle de l'invention dans la vie sociale. 472
Chuquet (A.). — Un aide-major de 1870 458
E. B. D. — L'idée du blocus 300

E. G. — L'Allemagne annexionniste 482
Eichthal (E. d'). — Louis Liard 454
Leger (Louis). — Les publicistes anglais et le problème sud-slave . 295
***. — A propos des consulats anglais. 307

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

ACHALME. — La science des civilisés et la science allemande (**L. P. H.**). 504
ADAM (Mme Juliette Lamber). — Guillaume II (1890-1899) (**Guy de Préaudeau**). 145
ALBA (SANTIAGO). — Un programa económico y financiero (**Angel Marvaud**) 318
ALYPE (PIERRE). — L'Éthiopie et les convoitises allemandes (**Angel Marvaud**). 149
— — La provocation allemande aux colonies et les problèmes coloniaux de la guerre (**Angel Marvaud**). 149
ANDLER (C.). — Le Pangermanisme colonial sous Guillaume II. Le Pangermanisme philosophique (**P. Rain**) 147
ANDRÉIF (L.). — Le joug de la guerre (**J. Duhamel**) 490
ARBOUIN (GABRIEL). — Les nations d'après leurs journaux (**M. Dewavrin**). 175
Armée (L') allemande à Louvain en août 1914 et le Livre blanc allemand (**G. W.**) 322
ARTAUD et BRENIER. — L'Union économique provençale (**E. d'Eichthal**). 498
Au front de France. Lettres d'un officier anglais (**Ch. Bastide**) . . . 157
BARBOSA (RUY). — Le devoir des neutres (**P. de Serpa-Pimentel**). . 152
BELEVSKY (A.) et B. VORONOFF. — Les organisations publiques russes et leur rôle pendant la guerre (**P. Ch.**). 332
BERNARD (AUGUSTIN). — La France au Maroc. 176
BLANCHON (G.). — Aux heures d'angoisse (**H. M.**). 173
BORDEAUX (HENRY). — La jeunesse nouvelle (**H. de Montardy**) . . . 154
BORET (V.). — La bataille économique de demain. 502
BRENIER. — Voy. ARTAUD.
BUFFET (JEAN). — Du régionalisme au nationalisme financier (**C. de P.**). 494
CAMBON (VICTOR). — États-Unis, France (**M. Caudel**) 321
CARRIÈRE (GABRIEL). — La représentation des intérêts et l'importance des éléments professionnels dans l'évolution et le gouvernement des peuples (**M. Dewavrin**) 174
COCHIN (HENRY). — Les deux guerres : 1870-71, 1914-1917 (**H. de Montardy**) 496
COMBES DE PATRIS (B.). — L'affaire Fualdès (**P. Rain**) 167
CHERVIN (A.). — L'Allemagne de demain (**C. de P.**) 335
CROKAERT (PAUL). — La surprise. Les jours épiques de Liége (**G. W.**). 333
DEBIDOUR (A.). — Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Berlin jusqu'à nos jours (**Chr. Schefer**). 163
DEGOUY (Amiral). — La guerre navale et l'offensive. 315
DESTRÉE (JEAN). — Villes meurtries de Belgique (**H. de Montardy**). . 173
DRIAULT (ÉDOUARD). — La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la grande guerre 501
DUCLOS (MAURICE). — L'impôt et la richesse (**M. Dewavrin**). 332
— — La crise monétaire mondiale (**M. Dewavrin**). 499
DUHEM (JULES). — La question d'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914 (**P. Vaucher**). 175

DUMUR (LOUIS). — Les deux Suisse (1914-1917) (**M. Dewavrin**). . . . 144
DUNAN (MARCEL). — L'été bulgare (**C. de P.**). 335
En mission à Vienne, Sofia, Constantinople, Nich. Belgrade et en Asie-Mineure (**R. D.**). 328
FAYOL (HENRI). — Administration industrielle et générale (**L. Q.**). . . 499
FÉRAUD (MARGUERITE-A.). — Un problème féminin. Apprendre à vouloir (**V. L.**). 324
FINLEY (JOHN). — Les Français au cœur de l'Amérique (**M. Caudel**). 164
FLAVELLE (Sir J. W.). — Canada and its relations to british Empire. 503
GAUTIER (PAUL). — Un prophète. Edgar Quinet. 319
GAUVAIN (A.). — L'Europe au jour le jour (**M. C.**) 490
GIRAUD (VICTOR). — La troisième France 331
GIRAULT (A.). — The colonial tariff policy of France (**G. L.**). 169
GRAPPIN (HENRI). — Histoire de la Pologne, de ses origines à 1900 (**G. Blondel**) 165
HARDY (GEORGES). — Une conquête morale. L'enseignement en A. O. F. (**G. Regelsperger**). 329
HAYNES (E. S. P.). — The Decline of Liberty in England. 155
HERRIOT (ÉDOUARD). — Agir (**A. T.**). 316
HORUS. — L'avenir de l'industrie chimique en France (**G. L.**). . . . 503
HUGHES (W. M.). — The Day and after 493
Impressions de guerre de prêtres soldats (2e série) (**H. de Montardy**) . 153
Industrial development (The) and commercial policies of the three scandinavian countries (**G. L.**). 175
JÈZE (GASTON). — Les finances de guerre de l'Angleterre (**H. S.**). . . 495
JOHNSON (D. W.). — Lettre d'un Américain à un Allemand sur la guerre et les responsabilités de l'Allemagne 491
JOLLIVET (G.). — Trois mois de guerre (novembre 1915-janvier 1916). 176
KOBATSCH (R.). — La politique économique internationale (**G. L.**) . . 168
KREK (IVAN). — Les Slovènes (**Louis Leger**). 314
LABORDÈRE (MARCEL). — L'or et la vie chère (**D. B.**) 170
LABOUBÉE (S.). — Notes sur l'industrie en Algérie (**M. Dewavrin**). . 502
LACHAPELLE (GEORGES). — L'œuvre de demain (**H. R. Savary**) . . . 496
LACROIX (Gl DE). — L'effort de la Roumanie 172
LAURENTIE (G.). — Les lois de la guerre (**G. M.**) 332
LE DANTEC (FÉLIX). — Savoir (**G. L.**) 160
LENÔTRE (G.). — Prussiens d'hier et de toujours (**R. D.**) 333
LOUIS (PAUL). — La guerre d'Orient et la crise européenne (**C. de P.**). 334
LUC (BERNARD). — Le droit kabyle (**G. Regelsperger**) 329
LYSIS. — Vers la démocratie nouvelle (**M. C.**) 151
— . — Pour renaître 331
MALLETERRE (Général). — Études et impressions de guerre. 2e série (**J. Duhamel**). 489
MARTIN (A.). — Monnaies, effets de commerce et change de tous les pays. 504
MASSART (J.). — La presse clandestine dans la Belgique occupée. . . 502
MÉLOT (J.). — La propagande allemande et la question belge (**G. W.**). 323
MILHAUD (EDGAR). — La Société des Nations (**G. M.**) 328
MONDOLFO (RODOLFO). — Le matérialisme historique d'après Frédéric Engels. 176
MORGAN (J. DE). — Essai sur les nationalités (**R. D.**). 173
MORISON (S. E.). — The struggle over the adoption of the constitution of Massachusetts, 1780 (**M. C.**) 500

MURET (M.). — L'évolution belliqueuse de Guillaume II (**R. D.**) . . . 146
NADAUD (M.). — En plein vol (**H. M.**) 172
NOIR (M.) et Z. L. ZALESKI. — L'effort vital de la Pologne contemporaine (**P. Ch.**). 332
NOTHOMB (PIERRE). — Villes meurtries de Belgique (**H. de Montardy**). 173
OLÝFF (FRANÇOIS). — La Belgique sous le joug (**V. L.**). 325
PASSELECQ (FERNAND). — Y a-t-il une nation belge? (**G. W.**). . . . 334
PERRIER (EDMOND). — L'effort serbe. 172
PIC (EUGÈNE). — Dans la tranchée (**V. L.**) 335
PIERSON. — Traité d'économie politique (**G. L.**). 167
PILON (EDMOND). — Pèlerinages de guerre (**H. de Montardy**). 497
PINON (RENÉ). — François-Joseph. Essai d'histoire psychologique (**P. Rain**) 147
Problem (The) of the Commonwealth. 150
RAMETTE (ALCIDE). — Au secours de la Serbie (**H. M.**) 154
REINACH (JOSEPH). — Le village reconstitué (**G. W.**). 331
— — Les Commentaires de Polybe, 9e série. 172
— — Les Commentaires de Polybe, 10e série (**M. C.**). 331
— — Histoire de douze jours (**Chr. Schefer**) 143
— — L'effort serbe 172
Réparation (La) des dommages de guerre (**M. Dewavrin**). 174
RIVET (CH.). — Le dernier Romanoff (**P. Ch.**) 332
ROUVRE (CHARLES DE). — Auguste Comte et Clotilde de Vaux (**E. d'Eichthal**). 159
SÉGUY (J.). — L'exportation française à Paris 504
SIEGFRIED (ANDRÉ). — Deux mois en Amérique du Nord, à la veille de la guerre. 331
SMITH (TH. F. A.). — L'âme allemande jugée par un Anglais (**J. P. B.**). 143
SOKOLOVITCH (P. P. DE). — Le problème italo-slave dans la guerre actuelle (**P. R.**). 176
S. R. — Histoire de la Révolution russe (1905-1917) (**P. Ch.**) 332
STEIN (HENRI). — Notre frontière de l'Est (**P. Vaucher**). 175
STOYANOVITCH (N.). — La Serbie d'hier et de demain (**P. R.**) 503
TERNAS (Vte DE). — La réforme monétaire au Maroc 333
TRIBOT-LASPIÈRE (J.). — L'industrie de l'acier en France (**G. Robert-Muller**) 326
Un demi-siècle de civilisation française. 176
VESNITCH (MIL. R.). — L'effort serbe 172
VORONOFF (B.). — V. BELEVSKY. . . . . .
WAËLE (G. DE). — Flamands et Wallons (**G. W.**) 324
WALLEZ (N.). — La Belgique de demain et sa politique (**R. D.**) . . . 327
WATKINS (O. SP.). — Avec les Français, en France et en Flandre (**C. de P.**) 334
WEILL (GEORGES). — L'Alsace française de 1789 à 1870 (**Julien Reinach**) 158
WORMS (RENÉ). — Natalité et régime successoral (**R. Alibert**). . . . 161
YAKCHITCH (G.). — L'Europe et la résurrection de la Serbie (1804-1834) (**P. Rain**). 501
ZALESKI (Z. L.). — Voir M. NOIR.
ZUJOVIČ (I. M.). — Les Serbes. 172

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

Supplément à la Revue des Sciences Politiques du 15 décembre 1917.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES

DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

LA SOCIÉTÉ ET LA GUERRE

Nous poursuivons ici la publication de tous les renseignements relatifs à ceux de nos camarades qui sont actuellement au front. Nous serons très reconnaissants aux membres de la Société qui voudront bien nous aider à tenir ces indications à jour en nous communiquant les faits les touchant personnellement ou relatifs à leurs camarades. — *Prière d'adresser les communications à M. Maurice Caudel, secrétaire général de l'École.*

« Nous contractons une dette éternelle envers tout homme qui a fait un acte d'héroïsme. »

(Th. Roosevelt.)

Anciens élèves et élèves de l'École libre des Sciences Politiques tombés au champ d'honneur.

(17e liste [1].)

Maurice Étienne, sous-lieutenant au 367e régiment d'infanterie (28 juin 1917).

René Tisserant, sous-lieutenant au 24e régiment d'infanterie (23 septembre 1914).

Citations, décorations et promotions.

Jacques Bardoux, professeur à l'École, lieutenant au 99e régiment d'infanterie territoriale, a été cité à l'ordre de la Mission militaire française, attachée à l'armée britannique :

« Réformé avant la guerre, a demandé, dès le début des hostilités, à servir dans un régiment d'infanterie.

« A pris part aux combats d'Anspach-le-Bas et de Hautelargue (26 octobre 1914 et 5 février 1915).

« Affecté à une mission, a créé à une armée britannique un service de renseignements sur l'ennemi, qui a été très apprécié tant à cette armée qu'à

1. Voir les *Bulletins* de la Société publiés à partir du 15 février 1915. De même pour les citations et décorations.

l'armée française voisine. Pour l'assurer, a exé cuté de nombreuses reconnaissances entre le mois d'août 1916 et le 24 juin 1917, dans les secteurs les plus exposés et notamment pendant les bombardements du 17 mars à l'est de Combles et de Sainte-Émilie le 11 mai. »

Paul TITEUX, adjoint au Secrétariat de l'École, officier d'administration de 2e classe du Service de Santé, a été cité à l'ordre de la Direction du Service de Santé de la 2e armée :

« Dès le début du bombardement, le 20 août 1917, est allé au casernement de ses hommes pour les rassurer par sa présence; dès qu'il s'est aperçu de l'incendie qui éclatait à l'hôpital 1 2, s'est porté, avec tout son personnel disponible, pour aider au sauvetage et à combattre l'incendie, malgré la menace persistance d'un nouveau bombardement, sur les lieux du sinistre. »

Henry BLONDEL, lieutenant au 28e régiment d'infanterie, a été cité (voir les *Bulletins* des 15 décembre 1915 et 15 juin 1916) :

1° A l'ordre de la division :

« Officier de cavalerie chargé de liaisons au régiment. Fait preuve dans les circonstances les plus difficiles d'une activité, d'un sang-froid et d'un courage qui forcent l'admiration de tous et lui valent le plus complet dévouement et le plus grand rendement de son personnel. » (4e citation.)

2° A l'ordre du corps d'armée :

« Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1917, notamment au cours d'une violente action, s'est rendu de son propre mouvement en première ligne pour déterminer une situation de fin de combat jusque-là incertaine, a rétabli les liaisons avec des unités très éprouvées et a rapporté de précieux renseignements à son chef de corps. » (5e citation.)

3e A l'ordre du régiment :

« Pendant trois ans de guerre, a pris part à tous les combats livrés par le régiment, assurant en toutes circonstances le service des liaisons d'une façon parfaite. A été pour tous le plus bel exemple des vertus militaires; emporte en quittant le 28e l'estime de ses chefs, la sympathie de ses camarades et l'admiration de ses subordonnés. » (6e citation.)

Jean CANTE, capitaine au 119e régiment d'infanterie, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur (voir les *Bulletins* des 15 août 1917 et 13 juin 1916) :

« Commandant de compagnie d'un caractère élevé et d'une remarquable bravoure. Très grièvement blessé, pour la troisième fois, pendant l'attaque du 1er juillet 1917, en lançant ses hommes à l'assaut d'une position très fortement défendue. Trois fois cité à l'ordre. »

Numa CAVALIER, lieutenant au 113e régiment d'infanterie, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

« Officier remarquable de bravoure, de sang-froid et d'énergie. S'est signalé dans les combats du début de la guerre, et particulièrement le 22 août 1914, en entraînant avec vigueur sa section à l'attaque des positions ennemies. Très grièvement blessé au cours de l'action. »

(La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.)

Chérot, maréchal des logis au 9e cuirassiers à pied. A été cité :

1° A l'ordre du régiment :

« Le 5 mars 1917, entré le premier dans un abri allemand, à la tête du groupe de nettoyeurs, a maintenu avec beaucoup de sang-froid l'ordre et la cohésion dans sa troupe. »

2° A l'ordre de la division provisoire du 1er corps colonial :

« Sous-officier d'un grand calme, a pris, dès le début de l'attaque du 5 mai 1917, le commandement d'une section, tous les officiers ayant été tués. A été blessé au moment où il entraînait sa section à l'assaut. »

Robert de Clercq, sergent brancardier au 302e régiment d'infanterie :

« S'est signalé du 28 septembre au 14 octobre 1914 comme patrouilleur volontaire aux Éparges. Nommé sergent brancardier, a fait preuve à plusieurs reprises d'un grand esprit de sacrifice et notamment en avril 1916 en contribuant pendant un très violent bombardement au transport de plusieurs blessés. »

Jean De Clercq, lieutenant au 9e régiment de cuirassiers à pied, a été cité :

1° A l'ordre de la brigade :

« A fait preuve de beaucoup de courage et de dévouement au cours d'un bombardement violent où il a contribué à assurer le sauvetage de cavaliers ensevelis par un éboulement. »

2° A l'ordre de la division :

« Officier d'un dévouement éprouvé, ayant fait preuve en maintes occasions de crânerie au feu, blessé pendant la progression de son peloton, en a gardé quelques temps encore le commandement, n'a consenti à être transporté à l'arrière que lorsque son action a paru moins indispensable. »

Roger Dutruch, sergent, a été cité à l'ordre de la division :

« Excellent chef de section de mitrailleuses, aussi courageux que dévoué. Blessé le 4 août 1916, devant Fleury (Meuse), en faisant exécuter à une de ses pièces un déplacement sous le feu de l'ennemi. »

Maurice Étienne, sous-lieutenant mitrailleur au 367e régiment d'infanterie, a été cité :

1° A l'ordre de la brigade :

« Officier très courageux et plein d'entrain, a ramené dans nos lignes un

blessé allemand qu'il est allé chercher de jour, à 20 mètres des réseaux de fil de fer ennemis, devant Fey-en-Haye. »

2° A l'ordre de l'armée :

« Au cours d'un coup de main exécuté par sa compagnie, le 13 mars 1916, dans les lignes allemandes, a tué de sa main, à l'entrée d'un abri-caverne, deux Allemands qui refusaient de se rendre et en a fait un troisième prisonnier. »

3° « Officier remarquable de sang-froid et de bravoure, ayant le mépris le plus absolu du danger, a remarquablement dirigé le tir de sa section de mitrailleuses. Est tombé mortellement frappé, le 28 juin 1917, au moment où il arrêtait la progression de l'ennemi. »

Roger LATOURNERIE, aspirant au 143e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du corps d'armée :

« Jeune sous-officier d'une classe récemment appelée sous les drapeaux, s'est immédiatement, par son intelligence, son savoir, sa bravoure, son énergie, son initiative et l'ascendant qu'il a su prendre, révélé conducteur d'hommes. Gravement blessé le 28 mai 1915, au Trapèze, dans un groupe dont il dirigeait le travail aux tranchées, n'a cessé, malgré les violentes douleurs que lui causait sa blessure, d'exhorter au courage les hommes qui avaient été blessés en même temps que lui. »

Gaston LÈBRE, capitaine au 344e régiment d'infanterie, a été nommé au grade de Chevalier de la Légion d'honneur :

2e citation : « Officier d'une bravoure exceptionnelle. S'est prodigué sans compter au cours d'une contre-attaque qui, le 31 juillet 1917, s'est développée pendant seize heures. A été pour tous un exemple d'endurance et de mépris du danger. A, personnellement, fait prisonniers un officier allemand et plusieurs hommes. A reconquis trois lignes de tranchées en causant de lourdes pertes à l'ennemi dans des combats corps à corps, capturant une mitrailleuse et plusieurs flammenwerfer qu'il a ramenés. Déjà cité à l'ordre. »

Henri LEFÈVRE-PONTALIS, lieutenant au 8e bataillon de chasseurs à pied. A été cité à l'ordre du corps d'armée (voir les *Bulletins* des 15 février et 15 août 1917) :

4e citation : « Officier plein d'entrain, d'intelligence et d'énergie. A brillamment conduit deux compagnies à l'attaque du 20 août 1917, faisant de nombreux prisonniers. A fait preuve d'un zèle inlassable dans l'organisation des positions conquises. »

Adrien PERQUEL, sergent, chef de la demi-section radio de la ... division, A été cité à l'ordre de la division (voir le *Bulletin* du 15 août 1917) :

2e citation : « Très bon sous-officier, brave et courageux, s'acquitte de

ses fonctions avec un zèle et un dévouement absolus, se dépensant sans compter nuit et jour en faisant de fréquentes visites de postes avancés dans des circonstances souvent difficiles et dangereuses. »

René TISSERANT, sous-lieutenant au 24e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre de la division :

« A donné un bel exemple de bravoure et d'énergie en entraînant sa compagnie à l'assaut du village de Loivre. A été tué au cours de cette action. »

Paul VINSON, sergent au 101e régiment d'infanterie, a été décoré de la Médaille militaire (voir le *Bulletin* du 15 février 1916) :

2° « Sous-officier plein de sang-froid et de courage. Dans la nuit du 30 au 31 juillet 1917, étant chef de poste, a su prendre, en temps opportun, toutes précautions utiles pour résister à une attaque ennemie et, par son attitude ferme et résolue a contribué à la repousser. Blessé au cours du combat, n'a consenti à se laisser évacuer qu'après avoir passé le commandement à un autre gradé. Deux blessures antérieures. Déjà cité à l'ordre. »

NÉCROLOGIE

JEAN BUFFET. — La région du Nord-Est, vers laquelle tous les regards sont tournés, vient de subir un nouveau deuil par la mort de M. Jean Buffet qui suit de près celle de deux autres grands Lorrains : Charles Renauld et Émile Thomas. Est-il besoin de rappeler ici l'importance nationale du rôle joué par ces initiateurs qui, appuyés sur un entourage d'élite, ont constitué en peu d'années, avec un minimum de concours extérieurs, ce faisceau de banques et d'établissements industriels dont la France pouvait être fière ?

L'unité harmonieuse de l'action dans la variété des moyens, qui est un caractère de la vie régionale de la Lorraine, se retrouve au suprême degré dans l'existence de Jean Buffet. Né le 20 mai 1861, à Saint-Désir-de-Lisieux, il était le fils de l'éminent homme d'État, Louis Buffet, qui, depuis 1848, a représenté si souvent les électeurs des Vosges et qui, en 1872, fut appelé à présider l'Assemblée Nationale[1]. L'enfance de Jean Buffet s'écoula dans un milieu imprégné d'intégrité, de bonté et d'intellectualisme sain. Il était de cette forte race lorraine à la fois prudente et audacieuse comme celle des Écossais qui contribue pour une si grande part à l'expansion économique de l'Angleterre et du Canada. Il fit ses études au lycée Bonaparte, puis à

1. On doit au baron de Courcel une courte et intéressante biographie de Louis Buffet.

la Faculté de droit de Paris et à l'École des Sciences politiques où il devait revenir plus tard, non plus apprendre, mais enseigner. Il fut reçu à l'Inspection des Finances en 1888, y confirma ses tendances naturelles d'ordre et de précision, et put observer dans les affaires publiques le reflet des grands intérêts nationaux. Après sa démission donnée en 1900, il devint administrateur de la Société Nancéienne et en fut nommé président en 1902. Grâce à l'activité intense qu'il déploya, aux concours qu'il sut s'assurer et à la convergence des efforts financiers et industriels de la Lorraine, cette banque prit rapidement un essor si puissant qu'elle est devenue, — notamment depuis sa fusion avec la Banque Thomas, qui lui apporta les affaires de Longwy et du Bassin de Briey, — l'un des types de banques les plus remarquables.

On sait que le caractère des banques du Nord-Est consiste dans le régionalisme, dans la centralisation des ressources de la région en faveur des entreprises locales. Ce système a été souvent et brillamment exposé par M. Lucien Brocard, par M. Léon Baréty et par M. Buffet lui-même, pour ne citer que les noms qui nous sont les plus familiers. « Du régionalisme au nationalisme financier », le dernier et tout récent ouvrage de Jean Buffet, dont une excellente analyse paraît dans notre *Revue*, constitue pour ainsi dire son testament intellectuel, le recueil d'idées qui furent de plus en plus les siennes, celles de ses amis, celles de l'Est français et qui semblent être en grande partie les idées de l'avenir français.

Qu'il nous soit permis d'y noter, en passant, deux points. L'auteur a pris soin de combattre une erreur trop répandue d'après laquelle la méthode des banques lorraines concorderait avec celle des banques allemandes. Certes, il y a des analogies nombreuses entre l'une et l'autre dans le domaine des crédits ouverts à l'industrie, de la solidarité entre banquiers et chefs d'entreprises. Mais cette solidarité est beaucoup plus « réservée » dans notre Lorraine que de l'autre côté de la frontière, le banquier lorrain maintenant son indépendance à l'égard de l'industrie qu'il soutient tout en la surveillant avec une objectivité critique. Le banquier lorrain évite ce qu'il y aurait de trop entraînant dans certaines participations ou dans certains concours difficiles à révoquer; il est réfractaire à la mégalomanie comme à la séduction des dividendes élevés. D'ailleurs la politique des fortes réserves, chère aux banques de l'Est et qui leur a permis de résister à l'épreuve actuelle, est aussi la méthode des industries lorraines. M. Buffet se plaisait à citer ce mot de son collègue et ami, M. Cavallier, caractérisant les mœurs simples et saines de la région. « Le cossu est dedans. » Mais il disait, avec la même bonhomie familière, pour mettre en relief l'initiative confiante dont firent preuve les établissements financiers locaux dans la période de tâtonnement et de crises, qu'ils ont eu « de l'estomac », et il expliquait que leur audace se conciliât avec la prudence par les garanties dont ils disposaient grâce surtout à l'esprit de famille qui régnait

chez leurs débiteurs, tout homme d'affaires lorrain pouvant d'ordinaire compter sur ses proches pour l'aider en cas de besoin à tenir ses engagements. C'est d'ailleurs le même esprit de famille qui a sauvé tant d'industries alsaciennes et roubaisiennes.

Une autre particularité qui mérite d'être signalée dans la vie comme dans l'œuvre de Jean Buffet, c'est que son régionalisme n'était pas exclusif. Il avait compris que les diverses régions de la France se complètent et avait commencé à agir en conséquence, renforçant par son entrée dans le Conseil d'Administration du Crédit Industriel les liens qui unissaient la Société Nancéienne à d'autres centres financiers, participant avec M. François Lefort à la mise en valeur du bassin minier de l'Ouest par la création de la Société normande de banque et de dépôts. Au commencement de juillet 1914, M. Buffet présentant à des amis le tableau encourageant la prospérité nancéienne leur signalait une ombre menaçante, c'était le risque d'invasion. Cependant, à côté des effroyables ruines causées par la guerre, celle-ci aura eu un résultat qui atténuera peut-être le mal; elle a accéléré le mouvement qui portait les entreprises du Nord et de l'Est à étendre des branches vers l'Occident. Il semble que les ressources naturelles trop négligées du Sud-Ouest et du Midi, terres fertiles, climat, gisements miniers, chutes d'eau, voies navigables, aient été mieux appréciées depuis 1914. Il manquait, et il manque encore beaucoup, à ces richesses latentes d'être mises en exploitation par des méthodes modernes ou d'être amenées aux marchés de consommation sous forme de produits alimentaires et de matières premières. Aucun moyen de transport rapide n'a relié encore la région de Lyon ou de Nancy à celle de Nantes, Bordeaux, et Bayonne qui conviendrait à la fois pour l'approvisionnement du Nord-Est et comme débouché de son industrie. Il semble que l'on projette aujourd'hui de remédier à cet isolement de nos régions, et le mérite en revient pour la plus large part aux hommes d'action tels que M. Jean Buffet qui ont su regarder autour d'eux tout en restant fidèles à leur centre, et mettre la main à l'œuvre de progrès tout en s'appuyant sur les fortes bases accumulées par leur passé. Ils ont compris que leur horizon ne devait pas s'arrêter à nos frontières, que nous avions besoin d'exporter, de coloniser, d'entretenir des relations financières dans les pays susceptibles de nous approvisionner. De là par exemple, les crédits au commerce extérieur largement pratiqués en Lorraine et la fondation toute récente d'une banque d'Extrême-Orient due à une initiative lorraine, de là aussi la part prise par M. Buffet à l'administration d'entreprises financières et industrielles établies en pays étrangers telles que le chemin de fer des Alpes bernoises et la Caisse hypothécaire canadienne.

Ce n'est pas par la seule diversité des champs d'action, c'est aussi par la diversité des objets que se manifestait la largeur de vues de Jean Buffet, encore qu'une même pensée, celle de sa grande et de sa petite patrie fondues en un idéal commun, ait dominé tous ses efforts. On sait quel zèle

il consacra en temps de paix, dans l'intérêt de l'expansion industrielle et de l'harmonie sociale, à la lutte contre l'alcoolisme, aux œuvres d'assistance et d'encouragement pour la natalité, à la diffusion de l'enseignement technique. Quant à l'activité qu'il a déployée pendant les hostilités, malgré la douleur que lui a causée la mort d'un fils tombé au champ d'honneur, malgré la maladie qui le minait lui-même, malgré les obus qui pleuvaient autour de sa banque, cette activité patriotique a été rappelée par M. Mirman, préfet de la Meurthe-et-Moselle, en termes d'une inspiration élevée : « ...Il faudrait rappeler son labeur depuis trois ans, la belle création, — qui est bien sienne, — de l'œuvre de rééducation des mutilés de la guerre : sa participation, recherchée par moi-même et par tous comme la plus sûre garantie et toujours généreusement consentie, à tous les efforts d'assistance sociale, aux réfugiés, aux veuves et aux orphelins de la guerre; il faudrait dire aussi le rôle prépondérant qu'il joua dans cette région pour soutenir le crédit national, élément essentiel de la défense de la Patrie.... Mais, Messieurs, ce qui domine en moi aujourd'hui, ce n'est pas, quelques hautes tâches qu'il ait accomplies, le souvenir de ce que fut Jean Buffet et de ce qu'il fit avant et pendant la guerre, c'est la claire vision et c'est le regret poignant de ce qu'il eût été et de ce qu'il eût fait demain. Au milieu des cataclysmes de l'heure présente il est un petit nombre de Français qui peuvent, sans être pris de vertige, mesurer d'un regard aigu l'immensité de l'œuvre de reconstitution économique qui s'imposera à la France de demain; parmi eux le nombre est moindre encore de Français dont la force de pensée ne s'épuise pas à mesurer cette œuvre, et qui, dès aujourd'hui, ceignent leurs reins pour le suprême effort de réalisation. Jean Buffet était de cette élite.... Chacun de nous, cherchant autour de soi les Français capables de jouer un tel rôle, citait Jean Buffet au premier rang des réorganisateurs des forces économiques nationales.... Il faudra à la Nation quelques Français à la tête solide, à la fois hardis et sages, sachant distinguer ce qui n'est que fantaisie dangereuse de ce qui porte en soi une valeur efficace d'action, recueillant dans le passé les leçons de l'expérience, mais y laissant résolument tout le poids mort des routines; il faudra aussi chez ceux qui reconstruiront et développeront le crédit ces deux vertus qui élèvent le financier à la dignité de citoyen : un souci constant de l'intérêt public et une scrupuleuse probité.... Aussi est-ce au nom de la Nation que je devais déposer sur le cercueil de Jean Buffet cet hommage d'inquiétude et de tristesse.... »

Georges Masse. — La jeune génération de l'École des Sciences politiques a fait, dans la personne de Georges Masse, une perte irréparable. C'était une intelligence et un caractère. A peine sorti du collège, il avait pris brillamment sa place dans la jeunesse studieuse des grandes Écoles. A peine étudiant, il prit de même sa place dans l'armée levée pour la défense de la patrie. A l'école comme au régiment, il se distingua au premier rang. Tout

jeune, et sous les armes, il eut l'âme d'un chef. Dans la vie civile il eût été le même : ardent et dévoué, prêt aux grandes entreprises, ouvert aux belles idées, tout brûlant de la flamme sacrée qui fait de la jeunesse française de notre temps la plus admirable phalange que le monde ait jamais vue.

Léon-Charles-Georges Masse, né au Bousquet-d'Orb (Hérault), le 6 septembre 1895, avait fait de très brillantes études au lycée Janson-de-Sailly. Il les couronna d'un succès remarquable, en passant la même semaine, avec la mention *bien*, les deux baccalauréats de Philosophie et de Sciences. Inscrit à la Faculté de droit, il y subit les deux premiers examens *avec éloges*. Il poursuivait ses études à l'École des Sciences Politiques avec le plus heureux succès quand la guerre éclata. Il voulut y participer aussitôt.

Il fut à l'armée ce qu'il avait été dans les écoles : l'homme qui ne se contente pas d'accomplir son strict devoir, mais qui veut faire mieux, et ne trouve de satisfaction que dans le grand effort, en pleine abnégation, jusqu'au sacrifice suprême.

Dès le début de la guerre, sans attendre l'appel de sa classe, il voulut s'engager. Refusé à cause de son âge, il ne put partir qu'avec les conscrits de 1915. Nommé aspirant au 36e d'infanterie, où l'un de ses frères servait comme capitaine, il rejoignit le front en avril 1915. Engagé dans l'attaque de Neuville-Saint-Waast à la tête de sa section, il fut blessé le 27 mai. Renversé par un obus de gros calibre, la figure criblée d'éclats de pierres, il refusa de se laisser évacuer et fut cité à l'ordre de sa brigade le 29 mai : « Ayant reçu des blessures multiples à la face par éclats de pierres, et frappé de commotion à la suite de l'éclatement d'un obus de gros calibre, a refusé un repos de quelques jours qui lui était offert et, après avoir été pansé, est retourné immédiatement à son poste de combat ». Le surlendemain, il charge encore dans les rues de Neuville et est atteint de nouveau de plusieurs blessures qui l'obligent à quitter le front. Il entre à l'hôpital, mais il n'y attend pas sa guérison complète et, sur sa demande, revient à son régiment.

Il prend part avec lui en Artois à l'attaque générale du 25 septembre, qui fut particulièrement sanglante. A la tête de quelques survivants de sa section, il charge avec une telle fougue qu'il traverse toutes les lignes allemandes. Bien que blessé au genou dès le début de l'action par divers éclats de grenade, il atteint avec les braves qu'il entraînait la maison du garde de la ferme de La Folie. Il est complètement isolé dans les lignes ennemies. Il ne perd pas son sang-froid, reste maître de sa troupe, et la ramène au complet dans les rangs français. A ce moment, il est blessé de nouveau. Ce beau fait d'armes lui valut la Médaille militaire, avec la décision suivante : « Déjà blessé et revenu sur le front, a pris part aux combats du 25 septembre 1915 à la tête de sa section, qu'il a brillamment entraînée, sous un feu terrible, à l'assaut des tranchées ennemies; a fait preuve au cours de cette journée, de très belles qualités de bravoure, de sang-froid et d'énergie ».

Remis de ses nouvelles blessures, Georges Masse revient sur le front, encore sur sa demande, et toujours dans le même régiment qui avait été le témoin de sa vaillance. Il est maintenant sous Verdun et prend part aux opérations qui permirent à la division Mangin d'arrêter les attaques allemandes et de reprendre le bois de La Caillette. C'est dans ce bois qu'il est tombé, à la tête de ses hommes, en repoussant une attaque allemande, le 12 avril 1916. Sa carrière militaire si héroïquement remplie, et où il avait si intrépidement, et à tant de reprises, versé son sang, n'avait pas duré un an!

Quand on relit les mémoires militaires des grands ancêtres, les Marbot, les Coignet, les Thiébault, les Du Barrail, où brillent tant de belles actions et où coule si libéralement le sang français, trouve-t-on souvent l'exemple d'un si beau courage, d'une intrépidité si constante, et d'un sacrifice si complet?

COURS SPÉCIAUX

Pour les officiers atteints de blessures de guerre comportant la mise en réforme et qui se préparent a des carrières industrielles ou commerciales.

Les cours spéciaux inaugurés en 1916-1917 seront poursuivis en 1917-1918 On en trouvera, ci-dessous, le programme.

Cours fondamentaux :

Organisation économique (D. Zolla).

Affaires de banque (Raphaël-Georges Lévy).

Méthodes comptables et bilans (L. Quesnot). *Cours de 1916-1917, professé spécialement en 1917-18 pour les officiers.*

Économie sociale (P. Beauregard).

Cours facultatifs :

La vie politique et l'organisation administrative en France et dans les pays étrangers (G. Teissier).

Les grandes industries modernes (P. de Rousiers).

Législation commerciale et maritime comparée (cours semestriel) (Lyon-Caen).

La vie économique et le rôle de l'administration (Romieu).

Les assurances (cours semestriel) (Girard).

Les questions agricoles au point de vue économique (D. Zolla).

Méthodes comptables et bilans (cours semestriel) (L. Quesnot). *Cours ordinaire de l'année scolaire 1917-18.*

Conférences de revision et d'interrogation :

Organisation économique (D. Zolla).
Affaires de banque (Raphaël-Georges Lévy).
Méthodes comptables et bilans (L. Quesnot).
Économie sociale (D. Zolla).
Cours de langues vivantes.

CONCOURS DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Au printemps de 1917, l'Inspection générale des finances a résolu de mettre au concours cinq places d'adjoints, réservées aux officiers blessés au cours de la guerre. Des conférences spéciales de préparation ont été organisées à cet effet à l'École des Sciences politiques et dirigées par divers membres de l'Inspection. Le concours a eu lieu en octobre.

Ont été reçus : MM. Donati, de Larmandie, Le Bec, Minoste et Prado.

Les sujets des compositions écrites ont été les suivants :

Faire ressortir comment le sol, la race, le nombre, la position géographique, les institutions, le commerce, la politique extérieure peuvent assurer la prospérité et la prépondérance d'une grande nation contemporaine.

Définir le caractère et apprécier sommairement la valeur respective des différents types d'impôts composant notre système fiscal.

Exposer comment nos institutions garantissent, en matières financières, les prérogatives et le contrôle de la souveraineté nationale.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.